Les moulins de Meulan-en-Yvelines

Nouvelle édition, revue et augmentée avril 2026

Les familles de meuniers des moulins de l'Aubette de Meulan.

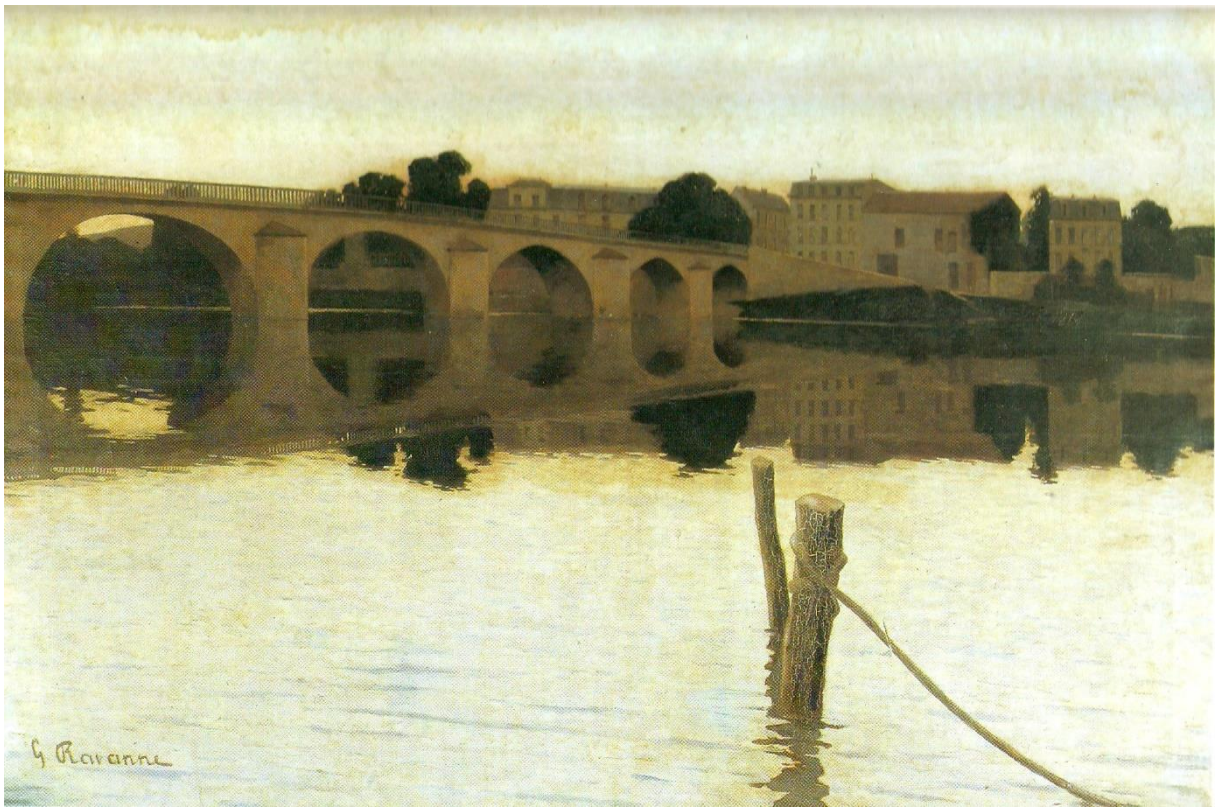

Le pont de Meulan, effets du soir (1886) par **Léon Gustave RAVANNE**. La famille **RAVANNE** a compté des meuniers au moulin de Metz à Gaillon-sur-Montcient. La généalogie de cette famille est étudiée dans le tome 3 de cette collection, tome consacré aux moulins de ce village proche de Meulan.

Ce livre fait suite aux 3 premiers tomes consacrés aux moulins du Vexin en particulier ceux des Yvelines du nord et des communes limitrophes actuellement situées dans le département du Val d'Oise, intitulés « *Les moulins de Brueil-en-Vexin et autres lieux en Yvelines. Les HAVARD, meuniers du grand moulin de Brueil et leurs alliances* » (tome1), « *Le moulin de la Chaussée d'Hardricourt* » (tome 2), « *Les moulins de Gaillon-sur-Montcient* » (tome 3).Il constitue le quatrième tome de cette collection. Depuis la première éditions de cette étude sont parus le tome 5 « *Les moulins de Tessancourt-sur-Aubette et les familles de meuniers de Tessancourt-sur-Aubette, suivi de notes sur le moulin de Villette à Condécourt et sur la famille de GROUCHY*» ainsi que le tome 6 intitulé « Les *moulins de Oinville-sur-Montcient et les familles de meuniers de Oinville-sur-Montcient*»

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Une rue de Meulan, création et exécution **Juan ALCADE** (né en 1918 à Madrid), encre de Chine sur papier, H. cm : 44,2 ; L. cm : 34,7, Inscriptions / marques : Signature ; Bas, droite ; Meulan Juan Alcalde, inscription ; Revers ; 14455 / entouré : "tampon au musée de l’Ile-de-France" E 2679 (en rouge) / entouré : tampon de la D. des B. arts de la ville de Paris / N° 14455 / deux "8" au crayon rouge, Marquage numéro d'inventaire ; Sur l'objet ; Au revers au crayon en haut à droite. Numéro d'inventaire : 61.18.14, collection du domaine de Sceaux.

On voit, au troisième étage de la maison devant nous, l’encorbellement et la porte-fenêtre par ou les sacs de grain étaient hissés. Il pourrait s’agir du Grand moulin de Meulan.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Remerciements

Devoir mémoriel : quelles traces garder de ce qui a été ?

Le temps passe et n'efface pourtant pas ce qui a été. À l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, nous devons composer avec ce qui reste. Un certain devoir mémoriel s'impose à nous pour nous rassembler, pour nous reconstruire et pour pouvoir avancer. Que garder de ce qui a été ? C'est le passé qui nous dit qui nous sommes ; sans lui, nous perdons notre identité.

Les scientifiques qui ont découvert les trous noirs (tel Stéphane Hawking) émettent l'hypothèse que la prédictibilité de l'Univers, son « déterminisme » s'effondre devant ces trous noirs. Ce déterminisme pourrait également être battu en brèche dans d'autres situations.

Pis encore, si le déterminisme est remis en cause, nous ne pouvons plus être sûrs de notre passé. Les livres d'histoire et nos souvenirs pourraient n'être que des illusions.

La réponse repose sur l'idée de Richard Feynman selon laquelle il y aurait, au lieu d'une histoire, plusieurs histoires différentes possibles, chacune d'entre elles avec sa propre probabilité.

Alors avons-nous plusieurs histoires familiales ? Avec chacune sa propre probabilité ?

Contentons-nous de ce que nos archives nous permettent de comprendre. Arrêtons-nous, pris de vertige devant l'inextricable enchevêtrement d'incidents et de circonstances qui nous déterminent plus ou moins tous.
J'ai voulu consigner certains de ces évènements, dans ce livre.

Il est quelque chose, dans le livre papier qui garantit notre liberté. Un régime autoritaire peut couper internet mais il ne peut pas confisquer, bruler, détruire tous les livres en une seconde. Il ne peut pas en un clic les pirater, il ne peut pas contrôler ceux que l'on choisit de lire, il ne peut pas décider quelle page, quel chapitre on choisit de sauter.
De quoi est fait un livre ? De copeaux de bois, de cuir, de peau, de tissu et de plus en plus de papier recyclé, de matières vivantes, qui sont faites pour durer. C'est un objet dont on mesure de plus en plus la rareté, un objet que l'on se passe, que l'on garde pendant des années, un objet qui nous protège mais dont on sait aussi qu'il faudra le protéger.
De quoi est fait un livre, de quelle matière fragile ou résistante ? Derrière un livre je vois un besoin de consolation. C'est là où les livres sont très proches des animaux, c'est que très souvent ce sont des bêtes consolantes, et je crois qu'on écrit un livre et aussi qu'on en lit beaucoup pour se consoler.

De quoi m'ont-ils consolé ? Hélas les motifs pour être consolé ne manquent pas : ça s'appelle la vie. L'écriture console de multiples choses, des épreuves de la vie, et tout simplement de savoir qu'elle aura une fin, cette vie, ce qui est finalement une idée tout à fait intolérable.

Ai-je trouvé des réponses dans les livres ? Oui et j'ai même trouvé des réponses à des questions que je ne savais pas m'être posées-: est-ce important de savoir qu'on va mourir ? Comment peut-on vivre avec la perte de quelqu'un et l'échec ? Finalement, n'est-ce pas si facilement digérable ? Il y a quantité de réponses à ces questions et à bien d'autres.

Si je n'avais pas écrit ces livres sur les moulins, ces livres sur l'histoire familiale, je vivrais moins bien.

Il y a un moment où ce n'est plus possible, il faut y aller, il faut écrire et on se sent bien mieux après. Si on ne le fait pas, on vivra moins bien, alors il faut le faire.

C'est une façon de s'adapter à la vie et à la mort. S'adapter : dans la famille, s'adapter à un enfant, à un fils, un frère qui est atteint d'une maladie génétique ou d'un vaccin qui le mènera à la mort. Qu'est-ce que cela veut dire au fond, s'adapter ? Ça veut dire faire avec, et pas faire contre et ça, cela n'a l'air de rien, mais il faut tout une vie pour l'apprendre. Mon frère est parti le 25 décembre 1967. Il avait 12 ans, j'en avais 13.

Chacun compose avec sa réserve de courage et de souplesse intérieure. Il faut s'adapter comme dans n'importe quelle situation de la vie, la perte d'un travail, un enfant qui nait, un amour.

Mais là, dans cette mort d'un frère, il y a cette idée de différence car on frôle les sommets de la nécessité d'adaptation.
Qu'est-ce qui la rend, cette nécessaire adaptation, douloureuse, difficile ? Ne pas vouloir, se refuser à parler de soi, est une difficulté. Dans ce cas on doit contrer ses élans intérieurs, comme la colère contre cet enfant handicapé, qui vient confisquer l'équilibre de notre propre vie familiale, cette colère qui se développe car on peut trouver cela injuste, brutal, et ça l'est !
Mais cette colère on se rend compte qu'elle est stérile. La famille est au cœur de la solution, la famille qui protège, qui donne l'envie de transmettre.

Mon histoire aurait probablement été différente si mon frère n'était pas mort. Cette mort a déterminé ma vie. Il y a peut-être une histoire parallèle avec sa propre probabilité.

C'est ce frère qui est à l'origine de mon engagement dans la rédaction, dans l'écriture de l'histoire familiale, dans cette volonté de transmettre à travers la recherche de l'histoire familiale. Bien sûr, je n'ai pas écrit un roman.
Je n'écris qu'une version de l'histoire familiale avec sa propre probabilité.

Je ne serai pas récompensé d'un prix littéraire (même si, en 2021 j'ai reçu le prix **FLOUCAUD de la PÉNARDILLE**, Dr du **CHALARD** de la France généalogique – CEGF).

Faut-il que les frères meurent pour que les livres naissent ? Peut-être. Mais je pense que j'aurais tout de même écrit ces livres sur les moulins du Vexin, car je fais partie de ces enfants qui se sont toujours intéressés à la famille avec un esprit de curiosité ; j'ai embêté tout le monde : les parents, grands-parents, tantes, grands-tantes, oncles, grands-oncles, cousins, cousines en leur posant des questions sur la famille, en leur demandant de me confier leurs photos, leurs documents familiaux, les livrets militaires des grands-pères, les livres de prix remis aux enfants pour leur bon travail en classe…..
Il est intéressant de découvrir que ma volonté d'écrire cette histoire familiale est placée sous le signe d'un fantôme. Dans quelle mesure écrire c'est toujours convoquer des fantômes ? Il y a une différence entre vivre sans quelqu'un et vivre avec l'absence de quelqu'un. M'adapter cela-a été vivre avec l'absence du frère et c'est préférable à vivre sans le frère. Comment vit-on avec les fantômes ?

A la recherche de notre patrimoine mémoriel, à la recherche de notre âme…..

Certains morts ne sont pas délivrés du mal, certains d'entre eux aident les vivants à aller sur le bon chemin. C'est pourquoi certaines âmes errent. Les fantômes du passé nous hantent - ils encore ? Anthropologiquement, le fantôme n'est pas la vie. Il est de passage et se situe entre la vie et la mort.
Le défunt est parti, mais il n'est pas totalement mort. Quelquefois son fantôme, d'autres diront son âme reste quelque temps. La mort n'est pas toujours aussi monolithique que l'on croit.
On n'est pas fantôme pendant mille ans.

La vraie mort c'est l'oubli ! Comme le dit **Michel FOLCO** (Dieu et nous seuls pouvons, Seuil coll. Points P301) : « *mourir n'est rien, c'est être oublié qui est terrible* ».

Nous perdons rapidement le souvenir de nos morts, de leur voix qui disparait dans nos esprits. Le parfum de nos vivants nous quitte également rapidement.

Alors que reste -t-il ? Faire de la généalogie pour que la mémoire de nos morts arrive jusqu'à nous ; c'est une réponse.

Faire de la généalogie c'est non seulement faire un travail d'historien de la famille, avec toute la rigueur et l'exigence qu'un travail d'historien requiert, c'est devenir détective, enquêteur, c'est se servir de son esprit curieux pour faire des découvertes mais c'est aussi, comme je le dis souvent à mes « *élèves* » généalogistes, faire de la sérendipité, c'est-à-dire faire de l'art : « *l'art de découvrir ou d'inventer en prêtant attention à ce qui surprend et*

en imaginant une interprétation pertinente. » comme **Sylvie CATELLIN**, chercheuse en sciences de l'information et de la communication a défini ce terme.
Mais c'est aussi et surtout, faire des rencontres, échanger avec des passionné.e.s sur nos régions, nos communes, nos villages, nos familles, nos ancêtres, c'est se replonger dans l'atmosphère d'autrefois avec des gens qui peuvent quelquefois partager les mêmes souvenirs d'enfance, c'est découvrir que leurs parents ou grands-parents ont connu les nôtres, c'est créer des solidarités, des amitiés.

C'est la découverte avec Claire, ma compagne, de cette région du Vexin qu'elle ne connaissait pas et que je connaissais mal et qui nous a permis de passer quelques dimanches en promenade, Claire qui s'est toujours intéressée à mes recherches, qui m'a relu, corrigé, soutenu et encouragé.

C'est aussi parler avec ses parents, en l'occurrence ma mère qui m'a raconté une partie de son enfance à Meulan et à Brueil-en-Vexin. J'allais me promener tous les ans, à la Toussaint, au cimetière de Brueil avec elle et la tante Élise (**Élise PERRAUT**, née **DEVAUX,** cousine germaine de ma mère) ou à la découverte des moulins de la région. Elle y évoquait avec les propriétaires, des connaissances d'enfance, des familles côtoyées.

Ces rencontres j'en ai fait plusieurs lorsque j'étais en cours de rédaction de l'histoire de ces moulins et de ces familles de meuniers. Je me félicite d'avoir fait celle de Mme **Maryse ROULLOT** que je tiens à remercier ici, tout particulièrement. Madame **Maryse ROULLOT**, passionnée d'histoire et de généalogie dont l'aide m'a été précieuse grâce à sa connaissance d'Hardricourt et de Meulan, M. **Hervé LEMESLE** qui m'a confié bon nombre de photographies d'**Albert GERBE** et de son épouse **Pauline RENARD.**

Nicole DRENEAU, présidente puis vice-présidente du Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines qui m'a encouragé dans mes travaux de recherche et m'a incité à les publier. Je la remercie chaleureusement pour sa bienveillance et ses encouragements. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans elle.

M. **Michel CRONIER**, adjoint au maire de la commune d'Hardricourt rencontré par hasard sur les marches de la mairie d'Hardricourt a grandement facilité mes recherches sur le moulin de la Chaussée par l'envoi de photographies et de documents sur la destruction du moulin de la Chaussée. Qu'il en soit remercié ici.

Madame **Madeleine ARNOLD-TETARD**, historienne et ancienne archiviste documentaliste de la ville de Meulan, fondatrice de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord (AGHYN), auteure de nombreux textes sur l'histoire de Meulan et de Mantes m'a permis grâce à ses recherches et ses publications de mieux appréhender la vie Meulanaise.

Je ne voudrais pas oublier Mme **Laetitia et Bernard FILIPPI**, qui grâce aux dépouillements systématiques des communes de cette partie du Vexin qu'ils réalisent, m'ont fait découvrir des pépites généalogiques et gagner un temps précieux.

Enfin je souhaite faire des remerciements particuliers et chaleureux à M. **Patrick BLOND**, spécialiste et conférencier de la vie meulanaise de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sans qui cet ouvrage n'aurait pas pu être conçu.
C'est grâce aux découvertes de M. **BLOND** dans les Archives municipales de Meulan que bon nombre de documents ont éclairé l'histoire des moulins de Meulan.
C'est grâce aux fructueux échanges avec M. **BLOND** que certaines découvertes sur ces moulins vous sont proposées.

Introduction

Ce tome [(1)] est consacré aux moulins de Meulan-en-Yvelines qui compta des moulins à blé et des moulins à tan. Meulan a compté des moulins dès le XIIIème siècle.

Les généalogies des meuniers qui ont possédé et/ou exploité ces moulins ainsi que certaines généalogies de tanneurs qui furent propriétaires de moulins ont été étudiées. L'histoire des familles des meuniers est intimement liée à celle des moulins. La généalogie permet de mieux comprendre l'imbroglio de l'histoire de ces moulins, mais les documents que l'on trouve dans différents inventaires d'archives sur les moulins, permet également de mieux comprendre le parcours de ces familles.

C'est en découvrant des ancêtres meuniers au Grand moulin de Brueil-en-Vexin, (notre famille, en effet, compta des meuniers du grand moulin de Brueil, les **HAVARD)** que j'ai découvert ce monde des meuniers et des moulins à eau du Vexin des Yvelines du nord et des communes limitrophes du Val d'Oise. Puis j'ai découvert les différents articles publiés dans le bulletin municipal de Oinville-sur-Montcient, articles écrits par M. **Roger WOLFF**, alors conseiller municipal de cette commune. J'ai souhaité enrichir les articles de M. **WOLFF** par la publication de documents originaux, de plans, de généalogies de meuniers et j'ai souhaité en faire une publication de qualité : je laisse le lecteur juge de ce travail.
C'est grâce aux écrits de M. **WOLFF** que j'ai pu découvrir la richesse de ce patrimoine. Certains de ces moulins ont définitivement disparu, d'autres sont devenus des villas cossues et quelques-uns tournent encore, non plus pour produire de la farine ou écraser de l'écorce de chêne pour les tanneries, mais pour produire de l'électricité.
Je ne peux qu'emprunter le début de cette introduction à la note préliminaire de l'ouvrage issu des actes des XXIe journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, (3-4-5 septembre 1999) intitulé « *Moulins et meuniers dans les Campagnes européennes (IXème - XVIIIème siècle)* » :

« *Le moulin n'est pas seulement le bâtiment industriel par excellence de l'ancienne Europe. Il est aussi un "fait social total" dont l'étude implique la pluridisciplinarité. Archéologues, historiens, ethnologues, spécialistes de la littérature et de la parémiologie sont rassemblés dans ce livre pour faire le point des connaissances et, ce faisant, restituer une galerie d'images contrastées allant de la silhouette du seigneur rapace au sourire de la "belle meunière"* ».
Je pourrais ajouter que la généalogie peut faire partie de l'étude de ce fait social. J'invite le lecteur à se reporter aux articles de cet ouvrage afin de mieux comprendre le rôle du meunier et du moulin dans notre société.

Le tome 1 de cette série sur les moulins du Vexin portait sur les moulins de Brueil-en-Vexin le tome 2 sur le moulin de la Chaussée d'Hardricourt , le tome 3 sur les moulins de Gaillon-sur-Montcient, le tome 5 aux moulins de Oinville-sur-Montcient et le tome 6 est consacré aux moulins de Tessancourt-sur-Aubette. et sur pour tous ces moulins, les familles de meuniers et de propriétaires ,

[(1)] Ce tome, se propose d'étudier les moulins de Meulan-en-Yvelines (autrefois Meulan-sur-Seine). Les généalogies familiales n'ont aucunement la prétention d'être exhaustives. Seules la ou les branches qui comportent des meuniers, des garde-moulins, des fariniers ont été étudiées.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Sommaire

- ✓ *Les moulins de Meulan* *page 15*
  - ✓ *Les plans permettant de situer les moulins de Meulan* *page 23*
  - ✓ *Les moulins à Meulan et le moulin à foulon possessions du Prince de Conti en 1770* *page 31*
  - ✓ *Les enquêtes statistiques sur les moulins de l'an II et 1809.* *page 35*
  - ✓ *Le moulin banal de Meulan* *page 39*
    - ✓ *Les propriétaires et/ou meuniers du moulin banal* *page 41*
    - ✓ *Contrat de vente fait par le Duc d'Anjou et d'ailleurs pour le grand acquit et le moulin banal de Meulan du 25 avril 1581.* *page 50*
    - ✓ *10 mai 1605 : bail à ferme, pour huit ans, de deux moulins sis à Meulan par Louis et **Jacques DE BEAULIEU** à **Michel PAILLEUR** et sa femme **Catherine DORME**.* *page 51*
    - ✓ *Contrat de société entre Me **Jean LAGOUESLE** et **Pierre GUERIN** pour la recette du péage du pont de Meulan et le moulin banal dudit lieu.* *page 55*
    - ✓ *Septembre 1647 « Sur la banalité du pont et du moulin de Meulan ».* *page 58*
    - ✓ *Le moulin banal à partir de la révolution* *page 61*
  - ✓ *Les moulins de Meulan à travers le cadastre.* *page 73*
    - ✓ *Que dit la matrice cadastrale de 1825 ?* *page 75*
    - ✓ *Les parcelles 76 (le grand moulin du Croissant), 77 (le petit moulin du Croissant et 79 (le moulin de **Jean François CARPENTIER**) avant le cadastre de 1825* *page 77*
    - ✓ *Le « Grand moulin » du Croissant (parcelle 76)* *page 81*
    - ✓ *Le « Petit moulin » du Croissant (parcelle 77)* *page 97*
    - ✓ *Le moulin à tan de **Jean François CARPENTIER** (parcelle 79)* *page 101*
      *Suivi de : l'usine **DUPILLE** à Meulan : réclamation contre l'exhaussement de la retenue des eaux faisant suite à la modification du barrage de Meulan et de Mézy (1 plan), 1882.* *page 111*

- ✓ *Le moulin à tan de **Simon Pierre LANGLOIS** (parcelle 434)* *page 123*
- ✓ *La fabrique de papier de **Marin François GOIMBAULT** (parcelle 433)* *page 127*

- ✓ *Les moulins à travers les documents du service des voies non navigables des travaux publics* *page 129*

  - ✓ *Le Grand moulin du Croissant de Meulan.* *page 131*
  - ✓ *Le Petit moulin du Croissant et le moulin de la parcelle 77 du cadastre.* *page 135*
  - ✓ *1813 Le Sieur **DERVILLÉ** est mis en cause dans des infractions commises par les tanneurs .* *page 141*
  - ✓ *21 février 1851 : Rapport de l'ingénieur concernant le projet de règlement du moulin à tan que M. **DERVILLÉ** possède sur la rivière d'Aubette de Meulan,* *page 142*
  - ✓ *1852 Arrêté du préfet réglementant le moulin à tan appartenant au Sieur **DERVILLÉ** et le moulin à blé appartenant au sieur **MENUT DE LATONNE**.* *page 142*
  - ✓ *5 juillet 1853 : pétition présentée par les sieurs **CHANTRELLE** et **CARPENTIER**, à l'effet d'obtenir le règlement de trois barrages mobiles établis sur la rivière d'Aubette* *page 147*

- ✓ *Les meuniers à Meulan à travers les recensements* *page 149*

- ✓ *Généalogies des familles de meuniers des moulins de Meulan* *page 161*

  - ✓ *Généalogie **LE HEURTEUR*** *page 163*
  - ✓ *Généalogie **MARESCHAU*** *page 165*
  - ✓ *Généalogie **L'HUILLIER*** *page 171*
  - ✓ *Généalogie **HAMOT*** *page 175*
  - ✓ *Généalogie **DUTARTRE*** *page 177*
  - ✓ *Généalogie **BLASS*** *page 183*
  - ✓ *Généalogie **ALBECQ** et **DROT*** *page 185*
  - ✓ *Généalogie **BÉCART (BÉCARD)*** *page 197*
  - ✓ *Généalogie **RESVE*** *page 203*
    - ✓ *1782, bail des droits de four banal, minages et mesurages des villes et Fort de Meulan, accordé par Monseigneur le **Prince de CONTI** à **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT**, sa femme (première page).* *page 223*
    - ✓ *1784, **Denis Michel RESVE** et son fils se voient attribuer le droit de mesurage et le droit de minage des grains à Meulan* *page 227*
    - ✓ *19 novembre 1785, contrat de mariage entre **Denis RESVE** et **Marie Anne Ambroise NICOLLE*** *page 237*

- ✓ *5 décembre 1809 : transcription (partielle) de l'inventaire après décès du sieur **Denis** **RESVE**.* *page 240*
- ✓ *9 juillet 1813 : location du grand moulin de Meulan à **Denis René Marc RESVE** par **Marie Anne NICOLLE**, veuve de **Denis RESVE**, sa mère.* *page 255*
- ✓ *1814 : demande de réparation du moulin du croissant à Meulan par **Anne NICOLLE** veuve de **Denis Marie Anne RESVE*** *page 258*
- ✓ *28 juin 1828, vente sur licitation du moulin à eau rue Basse à Meulan par les héritiers **RESVE*** *page 259*

✓ *Généalogie **AUGUSTIN*** *page 263*
✓ *Généalogie **CORNU*** *page 283*
✓ *Généalogie **DUPILLE*** *page 285*
✓ *Généalogie **CARPENTIER*** *page 289*
✓ *Généalogie **DERVILLÉ*** *page 295*
✓ *Généalogie **BOUCHER*** *page 299*
✓ *Généalogie **FRÉVILLE*** *page 307*
✓ *Généalogie **GOIMBAULT*** *page 309*
✓ *Généalogie **CHÈVREMONT*** *page 317*
✓ *Généalogie **DUBOIS*** *page 345*
✓ *Généalogie **LANGLOIS*** *page 349*
✓ *Généalogie **LEFÈVRE*** *page 353*

- ✓ *1870 – Les meuniers, les boulangers de Meulan en attente de l'arrivée des Prussiens(délibération du Conseil municipal avant l'arrivée des prussiens)* *page 357*

✓ *Généalogie **BLANCHARD*** *page 361*
✓ *Généalogie **CHARTIER*** *page 363*
✓ *Généalogie **ALOUIS*** *page 367*
✓ *Généalogie **LAVALLARD*** *page 373*

✓ *Qui est ce **Nicolas GERVAIS** ?* *page 375*
✓ *Généalogie **GERVAIS*** *page 387*

✓ *Documents annexes* *page 395*

- ✓ *Notes sur **Emmanuel*** **STRAPÉLIAS** *page 397*
- ✓ *Quelques définitions* *page 401*

✓ *Sources utilisées* *page 403*

✓ *Index des noms de lieux, de moulins, de familles, de métiers* *page 409*

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

L'Aubette de Meulan (à ne pas confondre avec l'Aubette de Magny qui coule dans le Val d'Oise) se situe sur la rive droite de la Seine. La Montcient (également appelée Montcient-Fontaine) est une rivière, affluent de l'Aubette de Meulan. Elles se rejoignent juste avant de se jeter dans la Seine entre Meulan et Hardricourt.

L'Aubette de Meulan et ses affluents :

L'Aubette de Meulan prend sa source à la Fontaine Saint Romain dans la commune de Wy-dit-Joli-Village ; elle reçoit aussi les eaux de la source dite « Virgina » à Guiry. La dénomination « Ru de Guiry» qualifie l'Aubette de Meulan dans sa partie supérieure entre Wy-dit-Joli-Village et Vigny.
Elle traverse Guiry-en-Vexin, Gadancourt, Avernes, Théméricourt, Vigny, Longuesse, Sagy, Condécourt (communes de l'actuel département du Val d'Oise), Tessancourt-sur-Aubette, Meulan, Hardricourt.

La Montcient et ses affluents :

La Montcient traverse les territoires des communes de Sailly, Brueil-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient, Seraincourt, Gaillon-Sur-Montcient, Hardricourt, Meulan. La Montcient a pour affluent le ru de Bernon qui a lui-même pour affluent le ru de Rueil.

Le ru de Bernon :

Le ru de Bernon, dit aussi de la Bernon, est un affluent de la Montcient. Il prend sa source à Montalet-le-Bois puis traverse Jambville et Seraincourt. C'est là qu'il est rejoint par le ru de Rueil avant de se jeter dans la Montcient.

Le bras de rivière commun à la Montcient et à l'Aubette appelé « L'Aubette de Meulan » se jette dans la Seine (cliché F. BARON, janvier 2020)

Plan du bassin de l'Aubette (Archives communales de Meulan).

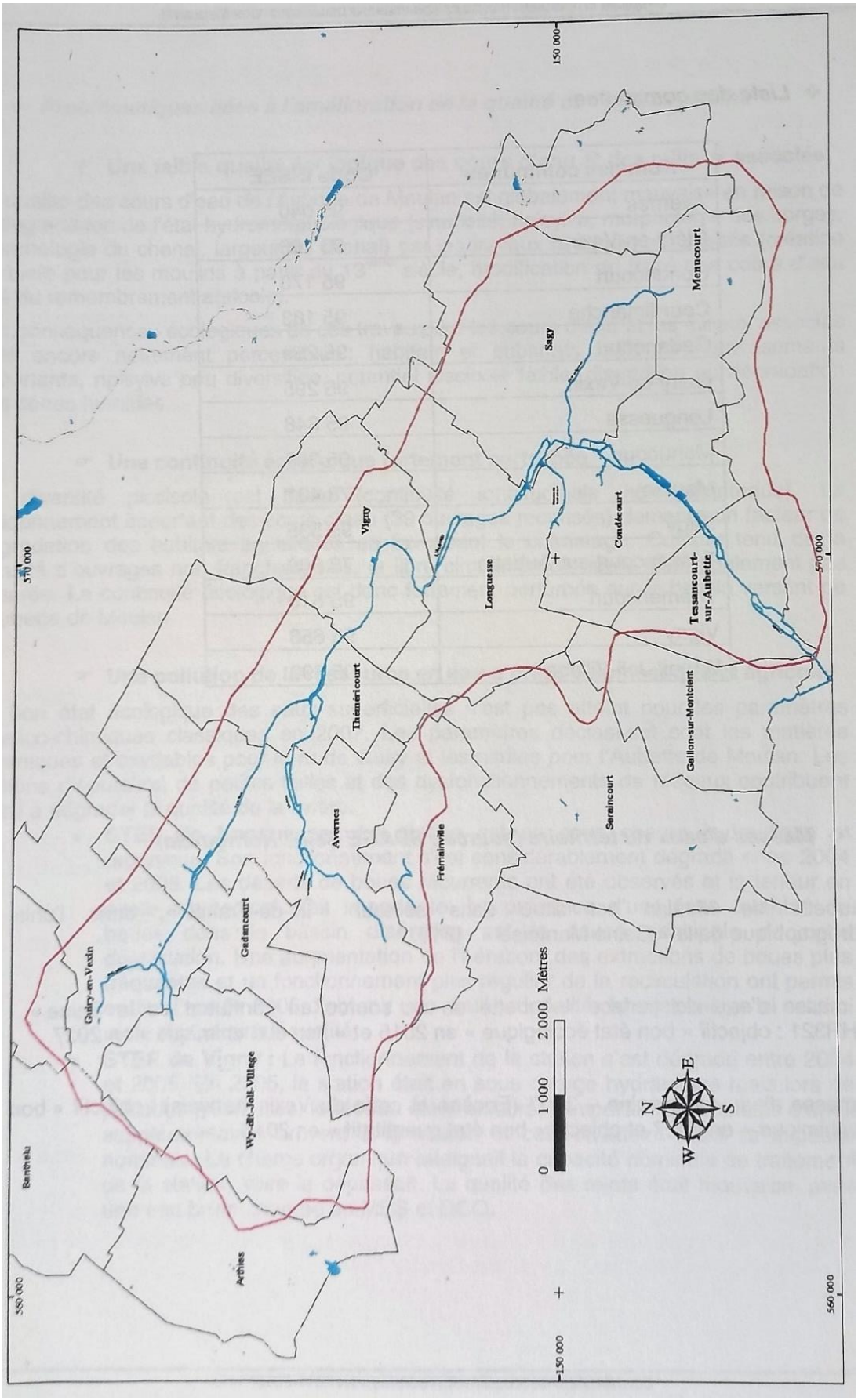

L'Aubette et la Montcient

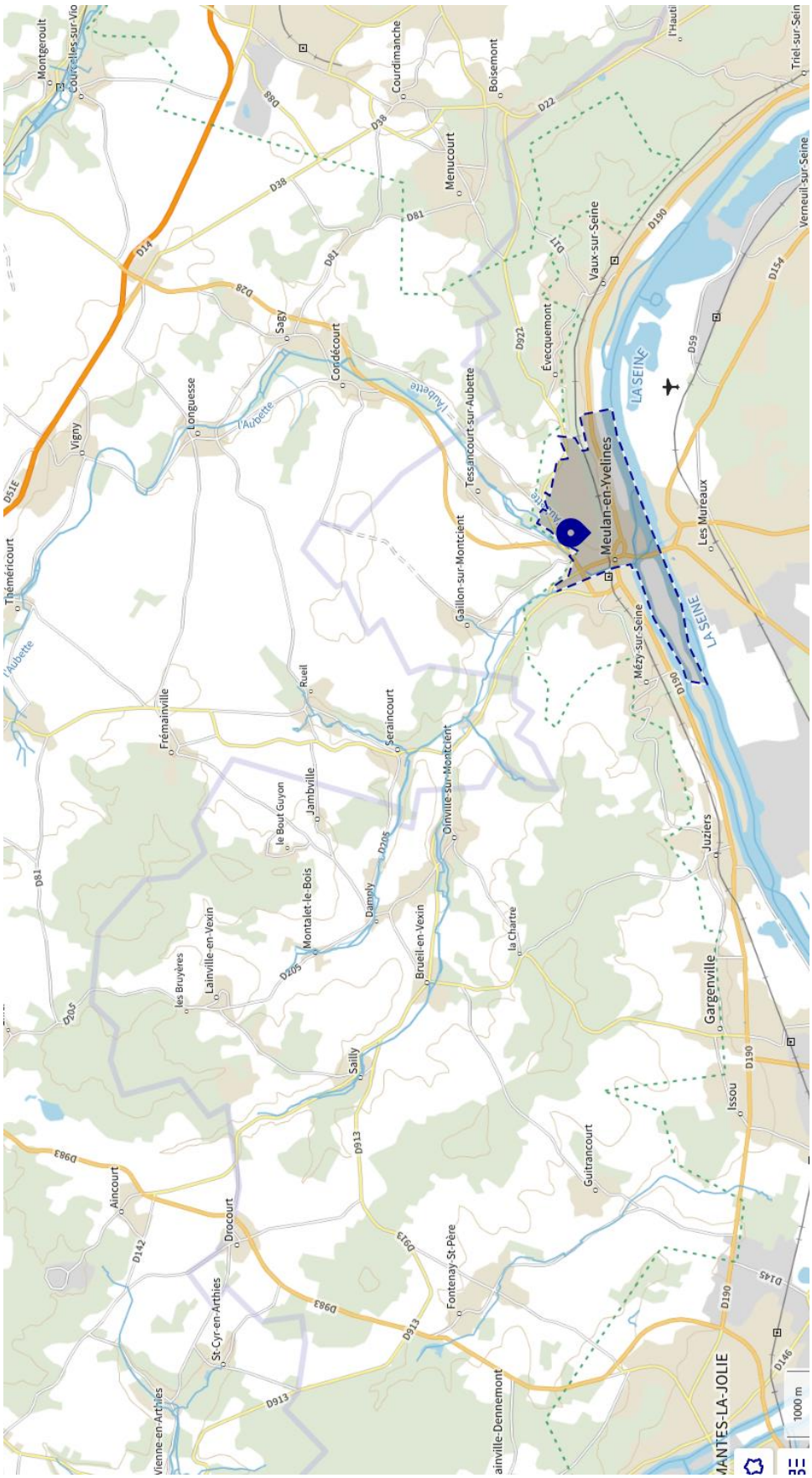

Les moulins de Meulan

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le seul moulin encore visible à Meulan en 2022, appelé le « Grand moulin » est situé au carrefour du croissant, au bout de la rue basse. Il est situé diamétralement à l'opposé de l'emplacement de l'ancien moulin banal dont on trouve la trace dès la fin du XIIème siècle. Ce moulin banal, qui lui a disparu, a été remplacé par un immeuble.

Tous les moulins de Meulan, tant à farines, qu'à tan, dont certains furent transformés en « usine », se situaient bien sur le long de l'Aubette et des différents bras de l'Aubette dans l'enceinte, ou plutôt dans le périmètre de la ville de Meulan, le moulin de la Chaussée d'Hardricourt étant considéré comme indépendant puisque sur la commune du même nom. Il y a eu également un moulin à foulon qui a laissé peu de traces.

Ce « Grand moulin » est, en 2026 un bâtiment d'habitation. Des commerces occupent le rez-de-chaussée. Il était encore exploité dans cette fonction de moulin à farines jusqu'au moins en 1957 par M. **BLANCHARD** et son épouse (voir la photo de ce moulin pages 87 et 88).

Plusieurs plans de Meulan nous permettent de repérer les moulins :

Tout d'abord celui de l'abbé **DELAGRIVE**, daté de 1738, reproduit page 25 sur lequel apparaissent le moulin de la Chaussée à Hardricourt et le moulin banal de Meulan.

Le plan des possessions de S.A.S le Prince **de CONTY**, daté de 1770 associé à la description des parcelles de ce plan.
Sur ce plan de la ville, forts, ponts, étang et territoire de Meulan, appartenant à S.A.S. monseigneur le Prince **de CONTY**, levé en 1770 apparaissent 3 moulins dont le moulin de la Chaussée d'Hardricourt, le moulin banal de Meulan et une roue sur l'Aubette où sont répertoriés 3 moulins à tan (plan reproduit pages 26 et 27).

La roue de moulin qui figure sur ce plan correspond à l'emplacement des parcelles 76, 77 et 79 du cadastre de 1825 (voir le chapitre consacré au Grand moulin de Meulan).

Le plan d'intendance de la paroisse de Meulan de 1786 (Archives départementales des Yvelines, C45/14) et ses commentaires, indique que 4 moulins à eau sont implantés sur le cours de la rivière Aubette : deux dans le village de Meulan (l'un à une roue, l'autre à 3 roues), un en limite ouest du territoire (moulin de la Chaussée, avec 3 roues), un en limite nord-est du territoire de la paroisse (moulin d'Oiseau [il s'agit du moulin d'Horzeaux, situé à Tessancourt, ndla] avec une roue (page 28).

Dans l'enquête sur les moulins à blé de l'an II à 1809, il y a 4 moulins à eau en l'an II (Archives Nationales, F^{20} 293), un moulin à eau « *Devaux* » en l'an X (F^{20} 294), un moulin à eau dit « *le petit moulin* » en l'an X (F^{20} 294) et 2 moulins à eau en l'an X dit « *les grands moulins* » (F^{20} 294).

Le plan cadastral de 1821 indique en cohérence avec l'enquête ci-dessus citée la liste des propriétaires de moulins que l'on trouve dans le cadastre de 1825 et qui inclut des moulins à tan, non répertoriés dans l'enquête de l'an II. Si l'on s'en réfère à ce cadastre, on trouve 6 moulins (sans compter le moulin d'Horzeaux qui est à Tessancourt mais à la limite de Meulan et le moulin de la Chaussée qui fut un moulin banal mais situé sur le territoire de la commune d'Hardricourt (page 29).

Enfin le plan cadastral communal de 1845 reproduit ci-après, page 30.

Certains moulins ont changé de fonction : un moulin à tan qui devient un moulin à blé puis qui devint un moulin utilisé pour fabriquer des pièces métalliques (tire-bouchons, bijoux en acier poli) au XIXe siècle.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Nombreuses sont les familles dont les membres ont été garde-moulins puis meuniers dans plusieurs moulins différents au cours de leur vie : garde-moulin pour apprendre le métier ou garde-moulin en fin de leur vie. Mais les meuniers étaient aussi cultivateurs.

Meulan a effectivement compté 6 moulins au XIXe siècle dont un moulin à tan situé dans la rue des tanneries : trois de ces moulins étaient situés au carrefour du Croissant qui a donné son nom à ces moulins appelés « moulin du Croissant ». Mais il y avait 3 moulins du Croissant, ce qui rend parfois malaisée leur identification : le « Petit moulin », le « Grand moulin », « le moulin banal » de Meulan, ce dernier connu des Meulanais comme le moulin **STRAPÉLIAS** au XXe siècle.

Le moulin situé rue Plâtrière qui n'est pas encore un moulin en 1825. Il est répertorié dans cette étude comme le « moulin Plâtrière » ou le Petit moulin..

On peut imaginer que le carrefour du croissant doit son nom à un outil de tanneur que l'ouvrier tient des deux mains par les poignées de ce couteau en forme de croissant, pour l'opération de « débourrage » ou épilage. La peau est étendue le poil dehors sur un chevalet à face arrondie et inclinée. La peau est ainsi grattée par ce couteau.

Le « Petit moulin du Croissant », situé quelques mètres en aval du « Grand moulin » fut une usine de production de tire-bouchon à la fin du XIXe siècle (parcelle 77 du cadastre de 1825).

Le « Grand moulin du Croisant » (parcelle 76 du cadastre de 1825 Napoléonien), situé place du Croissant est identifié au XIXe siècle comme un moulin à blé mais il fut en 1770, répertorié comme 3 moulins à tan différents avec une seule roue représentée sur le plan du Prince de Conty, puis probablement un moulin à tan entre 1830 et 1850.

Le Grand moulin du Croissant ne fut pas le moulin banal de Meulan. En effet, l'affermage du moulin banal de Meulan en 1770 est attribué à un certain sieur **REVE** (**RESVE**) pour 1100 livres, un bail pour l'exploitation du moulin banal est accordé le 24 novembre 1782 par Monseigneur le Prince de **CONTY** à **Denis Michel RESVE (V)** et **Angadrème VAILLANT**, sa femme (Archives départementales des Yvelines, 3E27 251, **François CHENOU**, notaire, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1763-1791, page 282/476). Ce moulin correspond à la parcelle 314 du plan des possessions du Prince de Conty (entouré en bleu dans la reproduction de ce plan ci-après). La consultation de la « *description de la Seigneurie et Comté de Meullent appartenant à SAS Monseigneur le Prince de Conty relativement à la carte levée en 1770* » associée à ce plan, permet de définir précisément l'emplacement du moulin banal.

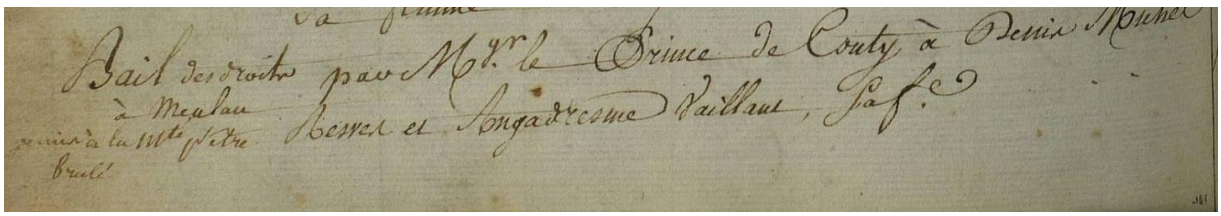

René Denis Michel Marc RESVE (VI), fils du précédent, âgé de 24 ans, est meunier rue Basse à Meulan, tandis que la veuve **Denis RESVE** possède la parcelle 76 du cadastre de 1825 qui correspond au « Grand moulin du Croissant ». C'est par l'inventaire après décès de celui-ci que nous pouvons avoir la certitude que le fils fut meunier du moulin cadastré parcelle 76 et que le père fut meunier du moulin cadastré parcelle 426 (le moulin banal). Entre le père et le fils, il y a eu changement de moulin.

Le « Grand moulin du Croissant », également situé sur la place du même nom est connu au XXe siècle des meulanais et des meulanaises comme le moulin **BLANCHARD** (voir les photographies pages 86 et 87).
Le « Petit moulin du Croissant » et le Grand moulin du Croissant sont situés à 60 mètres l'un de l'autre.

L'ancien moulin banal de la place du Croissant (voir ci-dessus) vit au XXe siècle un propriétaire original : M. **STRAPÉLIAS** (pour des raisons de commodité je repèrerai ce moulin avec le numéro de parcelle du cadastre de 1825, à savoir 426).

Selon divers archéologues, Meulan doit son nom au commerce qui s'y faisait anciennement des meules de moulins. Dans la déclaration des bien de l'église Notre-Dame de Mantes (1521) figure « *le port aux Meulles assis près de Meullent* » (Durand et Grave, Chronique de Mantes, page 77).

On ne peut pas faire un travail sur les moulins de Meulan sans parler des travaux de M. **Marcel LACHIVER**, en particulier son étude de démographie historique « *La population de Meulan du XVIIème au XIXème siècle* » qu'il conviendra impérativement de consulter afin de mieux comprendre la vie dans cette cité.

Je reprends volontiers le texte de M. **Marcel LACHIVER**, (pages 33 et suivantes, op. cité).

« Meulan n'est pas seulement tournée vers Paris et vers la mer ; la ville est aussi au contact de deux régions très tranchées du point de vue économique. La vallée de la Seine, bordée de coteaux abrupts longeant le fleuve est depuis toujours le domaine d'élection de la vigne ; au contraire, l'arrière-pays, le Vexin français, est terre à blé, d'où deux courants de trafic de sens opposé.

Mais laissons le subdélégué de l'intendant de Paris s'expliquer dans un rapport qu'il écrit en 1766 : « *La ville de Meullent est située entre le Vexin françois et le pays chartrain ; le Vexin françois ne produit que du bled, du grain et du fourrage, très peu de cidre et point de vin. Le pays est très gras, très fertile ; terres fortes et terres franches ; les chemins qui aboutissent à Meullent sont presque impraticables pour les voitures après 24 heures de pluye, de sorte qu'en hivert on ne peut venir à Meullent qu'avec des bêtes de charge qui à peine peuvent porter un septier de bled et faire une petite lieu dans une heure Cet abord difficile pour tous les grains du Vexin rend le bled toujours plus cher à Meullent et dans les environs que partout ailleurs ; il y a au moins 25 à 30 sols de différence par setier de bled plus cher qu'à Magny, qu'à Pontoise et qu'à Mantes ; cette augmentation ne vient que parce qu'il y a beaucoup plus d'acheteurs que de vendeurs, et que le menier [sic] ne peut apporter le grain qu'il voudroit à cause de la difficulté des mauvais chemins.*

«*Le pays chartrain des environs et du département de Meullent est un pays sablonneux, sec et aride ; sa plus grande production est en vins, cerises et navets, très peu de grains et de fourrage qui ne sont même pas suffisants pour nourrir les habitants et les bestiaux un quart de l'année ; par conséquent beaucoup de terres en friches et incultes faute de fourrages et d'un engrais. Les habitants de ce canton tirent leurs grains et leurs subsistances des marchés de Meullent. Les vins de ce canton se vendent à Versailles, à Saint-Germain et à Meullent ou si [sic] consomme dans le pays. Il y a très peu de débouchés pour la vente de ces vins dans le Vexin parce qu'après les vendanges les chemins du Vexin sont impraticables pour les voitures. Dans le temps des cerises et des navets, les habitans de ce canton du pays chartrain vont les vendre dans le Vexin. Il les portes jusqu'à 5 et 6 lieues avec des chevaux de sommes et les ramènent pour la plupart chargées de paille ou de chaume pour la subsistance de leurs bestiaux ou pour couvrir leur maison. » De la situation du voisinage et des productions de ces deux pays il naît une nécessité de correspondance et de commerce des plus sensibles puisque c'est la vie réciproque et sa subsistance qu'ils doivent se procurer mutuellement. La ville de Meullent est le centre où ce commerce doit servir d'entrepôt ou de marché, c'est-à-dire que si le marchand de grains ou de fourrages a besoin*

de vin, ou le marchand de vin de grains et de fourrages ils y amèneront réciproquement leurs voitures chargées de leurs marchandises dont ils feront échange suivant leur convention. Mais ce commerce se trouve des plus gêné et n'est pas au 10e de ce qu'il seroit à cause des mauvais chemins et de la route impraticable du Vexin dont on vient de parler. Non seulement le commerce des grains du Vexin françois se fortifieroit par rapport au pays de vignoble qui en manque, mais même Magny et le Vexin normand auroit un débouché infiniment plus considérable pour Meullent à cause de Versailles, St-Germain, Poissy et Triel et tous les environs qui y viennent aujourd'hui pour s'approvisionner ou faire commerce de grains et farine ; même pour Rouen il n'y a point de semaine que les fariniers de Meullent et des environs ne fassent descendre par la rivière ; que si l'on racommodoit l'ancienne route du Vexin qui vat de Meullent à Magny il en résulteroit un commerce de grains, de fourrages et de vins très considérable dans ces deux pays... ».

Complémentarité des économies, médiocrité des chemins, c'est déjà ce que notait l'intendant de la Généralité de Paris dans son rapport du 1er juillet 1684 sur l'état de l'Élection de Mantes : « *Le tiers de l'élection est en terres labourables, et les deux autres tiers en vignes. L'on y recueille quarante mille muids de vin, année commune. Il s'en consomme dans l'élection environ vingt mille muids ; une partie du surplus est portée à Rouen par la Seine, et d'autre partie à Paris. Auparavant l'imposition des 7 1. qui a été mise sur chaque muid de vin qui se transporte au-delà des rivières d'Eure, Andelle et Iton, les vins se voituraient par terre en Picardie par Beauvais, et en Basse-Normandie par Évreux ; et les charrois picards et normands apportaient des blés à Mantes et aux environs, et se chargeaient de vins (...). Du village de Juziers à Meulan, il y a une demi- lieue de chaussée de pavé, qui est en assez bon état. De Meulan à Triel, il y avait autrefois une chaussée d'une lieue d'étendue, qui est entièrement ruinée* ». La vigne reste importante jusque vers la fin du XVIIIe siècle, bien qu'on ait déjà noté un léger recul à la veille de la Révolution. Certaines paroisses des environs de Meulan ont 250 hectares de vignes, parfois plus que de terres labourables ; c'est le cas d'Aubergenville, de Flins, des Mureaux, de Juziers ; à ce sujet, les plans d'Intendance, dressés vers 1780-1785, nous renseignent d'une façon précise. Avec la Révolution, la terreur et la disette, surtout en l'an II et en l'an III, on arrache des vignes et, en 1830, le sous-préfet de l'arrondissement de Mantes peut noter un recul que les premiers cadastres permettent de chiffrer : 30 à 35 % en moins pour les superficies. Après 1850, le recul du vignoble est très rapide à cause des chemins de fer qui amènent les vins du midi ; la crise de phylloxéra lui donne le coup de grâce. L'opposition Vexin-vallée de la Seine n'existe pas seulement sur le plan économique ; elle est aussi réelle sur le plan de la population.

Dans le Vexin, les villages ne dépassent souvent pas 200 habitants, sauf quelques exceptions comme Sagy, Vigny, Seraincourt, Avernes, Oinville qui atteignent 600 habitants. Dans la vallée de la Seine, au contraire, presque uniquement de gros bourgs viticoles : Juziers a 991 habitants en 1790, Gargenville 955, Bouafle 1 071, Flins 771, Les Mureaux 715, Vaux 870.

Deux sociétés s'affrontent : celle des laboureurs et des coqs de village dans le Vexin, celle des vignerons dans la vallée. D'un côté, quelques exploitations de 50 à 100 hectares par village ; de l'autre, une poussière d'exploitations minuscules n'atteignant pas 2 hectares. Meulan, au contact de ces deux types d'économie, sert de capitale à ces bourgs et à ces villages. A ses marchés du lundi et du jeudi, laboureurs, vignerons, manouvriers, artisans et commerçants se mêlent, et de ce mélange la ville tire son caractère propre qu'il nous appartiendra de dégager tout au long de cette étude. Un grand brassage d'hommes s'opère ; la ville n'est pas repliée sur elle-même, mais tournée vers l'extérieur, nous essaierons de le montrer. Il n'y a pas que la situation géographique de Meulan qui soit originale ; son site l'est également. Il n'a pas changé au cours des âges et le plan d'intendance, dressé en 1789, permet de mesurer l'importance de l'élément topographique.
La ville est née à la fois dans une île de la Seine et sur un coteau. L'île, fortifiée dès les premiers siècles de notre ère (elle a gardé le nom de « Le Fort »), permet de contrôler la circulation fluviale et de construire plus facilement des ponts pour joindre les deux rives. Le petit pont la relie à la rive droite,

vers la ville actuelle ; le grand pont, terminé par un ouvrage fortifié, la Sangle, relie le Fort à la rive gauche, c'est-à-dire à l'actuelle commune des Mureaux. La ville proprement dite, protégée par un château fort, signe de la puissance des comtes de Meulan au temps des premiers rois de la monarchie capétienne, s'est développée sur la rive droite, à l'abri de ce château, entre le fleuve et le coteau ; c'est une ville basse. Puis elle a escaladé la colline qui longe la Seine pour s'arrêter à un palier intermédiaire qui domine le fleuve d'une trentaine de mètres ; ce palier est souligné actuellement par la rue des Annonciades, qui tire son nom d'un couvent fondé au XVIIe siècle, et par l'unique église paroissiale qui subsiste, l'église Saint-Nicolas. Des remparts ont entouré la ville jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ils lui ont donné cette forme circulaire encore bien visible sur le plan en couleurs de 1789, bien qu'au XVIIIe siècle Meulan ait déjà débordé vers l'est en direction de Paris, parallèlement au fleuve. Vers l'ouest, l'extension n'était pas possible, la paroisse d'Hardricourt commençant aussitôt passée la petite rivière de Montcient soulignée par le moulin de la Chaussée. A partir du milieu du XVIIe siècle, les remparts ne furent plus entretenus et, en 1697, Louis XIV « confirma » les détenteurs de fossés et de remparts qui avaient fait partie des fortifications de la ville en la possession de ces remparts et fossés moyennant la somme de 5 810 livres. Meulan était donc bien une ville, au sens ancien du terme, et c'est parce qu'elle était close qu'elle se distinguait des villages voisins ; jusqu'au XIXème siècle les portes de Paris, de Mantes et de Beauvais ont perpétué le souvenir de l'ancienne enceinte.

Voilà ce qu'écrit M. **LACHIVER** pages 33 à 36 de son livre et qu'il convient d'insérer dans cette étude pour mieux comprendre l'environnement socio-économique de nos moulins et meuniers.

« *Cette sensibilité aux crises, plus grande à Paris qu'à Meulan au XVIe siècle, est sans doute à mettre en relation avec les difficultés de circulation des grains à cette époque. Le marché local, sauf exception, se défend mieux que la capitale; les grains, trouvant preneurs aisément, restent sur place ; le pouvoir n'intervient guère pour subvenir aux besoins massifs de la capitale. Au XVIIIe siècle, au contraire, la royauté pratique une politique systématique d'approvisionnement de Paris, en recourant au besoin à l'importation ; la circulation est aussi plus aisée qu'en ces temps troublés par les guerres de religion. La capitale se retourne alors contre la province; en 1775, en 1789, pour s'alimenter, les Meulanais sont réduits à piller les péniches qui remontent la Seine en direction de Paris. Ils voient passer des grains qu'on vendra meilleur marché dans la capitale. Au XVIe siècle, la proximité des lieux de production est encore un avantage* » (Prix des grains à Paris et à Meulan dans la seconde moitié du XVIe siècle (1573-1586), **Marcel LACHIVER**, Annales, année 1971, 26-1 pp. 140-150).

« *En juillet 1789, Antoine-Joseph Lévrier (1746-1823), lieutenant général du bailliage de Meulan considère que Meulan ne sera assuré de ne jamais manquer de grains que si on arrive à constituer un dépôt dans la ville. Pour cela, il harcèle le comité de Paris en montrant quels avantages Paris pourrait tirer d'une région fort bien pourvue en moulins qui moudraient une grande partie des grains destinés à la capitale (à cette époque, des moulins sont installés sur toutes les petites rivières : Aubette, Montcient, rû de Bernon, ru de Rueil, ru d'Avernes, ru de Gargenville, ru d'Orgeval, Mauldre. On compte 50 moulins en 1789. Leur rendement varie de 5 à 35 quintaux de blé moulu par jour)* » (Histoire de Meulan par les textes, **Marcel LACHIVER**, page 240).

Une source aurait pu nous éclairer sur un évènement important qui se déroula sur le marché de Meulan le 1er mai 1775 année de la guerre des farines qui fut marquée par le pillage des grains et où l'on opéra de nombreuses arrestations : il s'agit du registre des écrous pour 1752-1756, 1763-1774, 1776-1782 (10 B 174 à 10 B 181. Il manque malheureusement l'année 1775.

Avant 1869, Meulan n'avait pas le gaz et les sources de forces motrices nécessaires aux usines étaient le charbon, l'air, et l'eau des rûs (les 2 dernières étant gratuites, donc privilégiées). Meulan n'a jamais eu une vocation industrielle, mais quelques petites entreprises seulement.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les Archives municipales de Meulan, (Cote O III[6] dossier sur les moulins de Meulan) complètent la série 7 S 175 aux Archives départementales des Yvelines qui comporte les documents suivants :

- le convertissement du moulin à tan en moulin à blé (1844-1846), travaux, règlements avec 4 plans et 2 croquis (1844-1855).

- Le Grand et le Petit moulin du Croissant : règlements des eaux avec plans. 1854-1905.

- Le moulin de la veuve **RESVE**, boulangère à Meulan : on recherchera aux Archives départementales des Yvelines les documents sur les travaux. 1814-1815

- Meulan eut également une tannerie et un lavoir de laine appartenant aux sieurs **CHANTRELLE** et **CARPENTIER** : on recherchera le règlement de 3 fosses à eau. 1853.

- Et une usine dite « usine **DUPILLE** » pour laquelle on trouvera un document portant sur une réclamation contre l'exhaussement des eaux (1 plan). 1882

En 1812 Meulan compte encore quatre moulins dont le moulin banal (où chacun amenait moudre son grain avant la révolution).
Ce moulin banal était affermé en 1770 à un certain sieur **REVE** (**RESVES**) pour 1100 livres – dans ce prix était compris également le four banal loué au même personnage où l'on amenait cuire son pain -.

Les propriétaires du moulin banal sont, en 1786, lors de l'inspection du bailliage :

Premièrement les moulins à grain :

- Le seigneur d'Hardricourt qui a « *moulin et cour* » (moulin de la Chaussée), qui fait l'objet du tome second de cette collection.
- Le marquis de **PEZÉ**[(1)] qui détient le moulin banal_dépendant du Grand acquit moyennant 24.000 Ecus Sols = 98.000 Livres (le sol en 1581 est une monnaie d'or pesant 2 deniers 5/8^{e} et représente la 24^{e} partie de l'once).
- Le seigneur de Tessancourt qui est monsieur de **GROUCHY** avant la Révolution possède un moulin appelé « moulin d'Orzeaux » (mais le moulin d'Horzeaux - ou Orzeaux- est sur le territoire de Tessancourt (bien qu'à la limite de Meulan) et n'est donc pas étudié dans ce tome consacré aux moulins de Meulan).

Deuxièmement le moulin à tan :

- Un moulin pour meuler l'écorce de chêne dit « tan » est utilisé par les tanneries sur le petit ru de l'Aubette. C'est celui qui appartint au sieur **DERVILLÉ** au XIXe siècle.
- Le sieur **BAUX** qui est tanneur détient un moulin à tan valant 3000 Livres (On trouve cette famille **BAUX** dès le XVIIIe siècle à Meulan. Ils étaient marchand bouchers, maîtres boucher, métiers qui les conduisit au métier de tanneur).
- Le sieur **LANGLOIS** (cette famille **LANGLOIS** exerça le métier de la tannerie depuis au moins le début du XVIIIe siècle à Meulan).

---

(1) Sur la famille **de COURTAVEL de PEZÉ**, **de LA COUR**, **de SAINT-REMY** (Maine), on consultera **Louis MORERI**, le grand dictionnaire historique, 20ème édition, Paris 1759, **WAROQUIER DE COMBLES**, Etat de la France », ou les vrais marquis, comtes… Paris 1783-1785, 2 vol. in-12, volume 2, pages 286 à 288, **LA CHESNAYE-DESBOIS**. Dictionnaire généalogique, 3ème édition, Paris, 1863-1876, 19 vol.in-4, volume 6

Les plans permettant de situer les moulins de Meulan [1]

[1] En général, sur les plans d'ancien régime, les moulins sont représentés par une étoile.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le plan de l'abbé DELAGRIVE de 1738

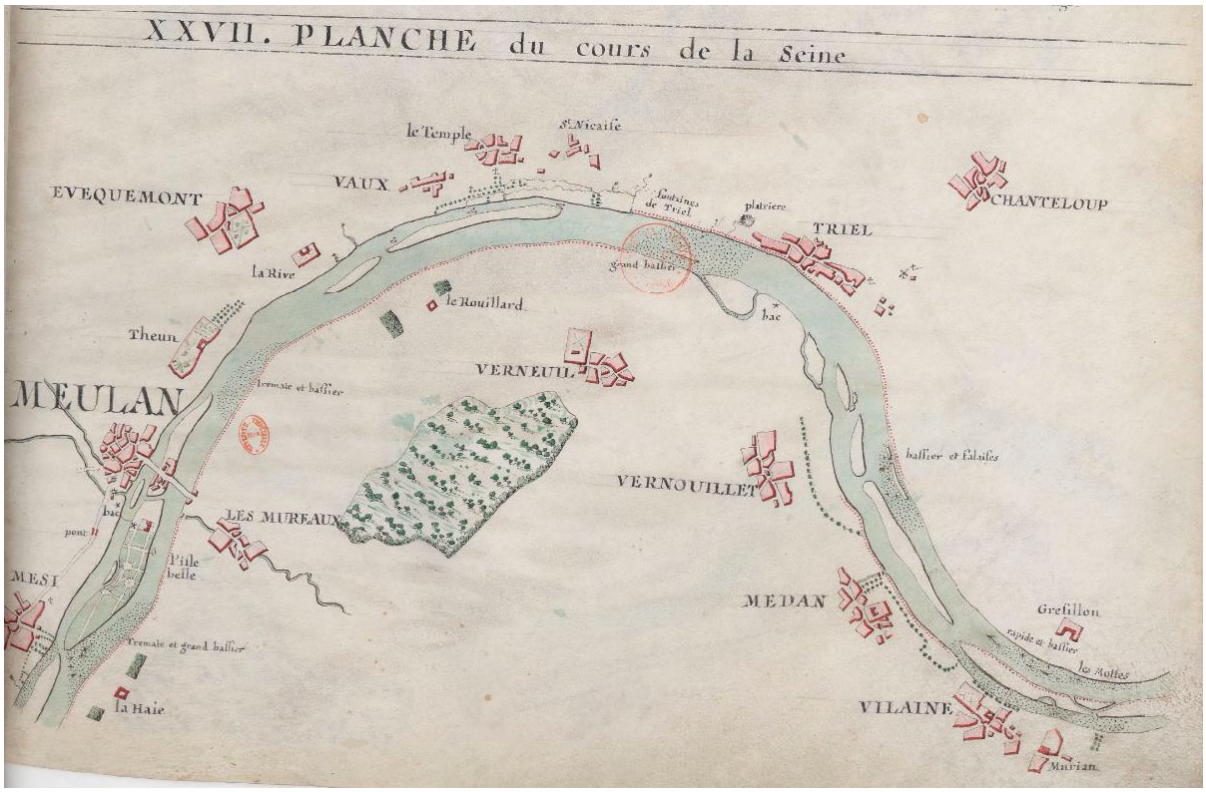

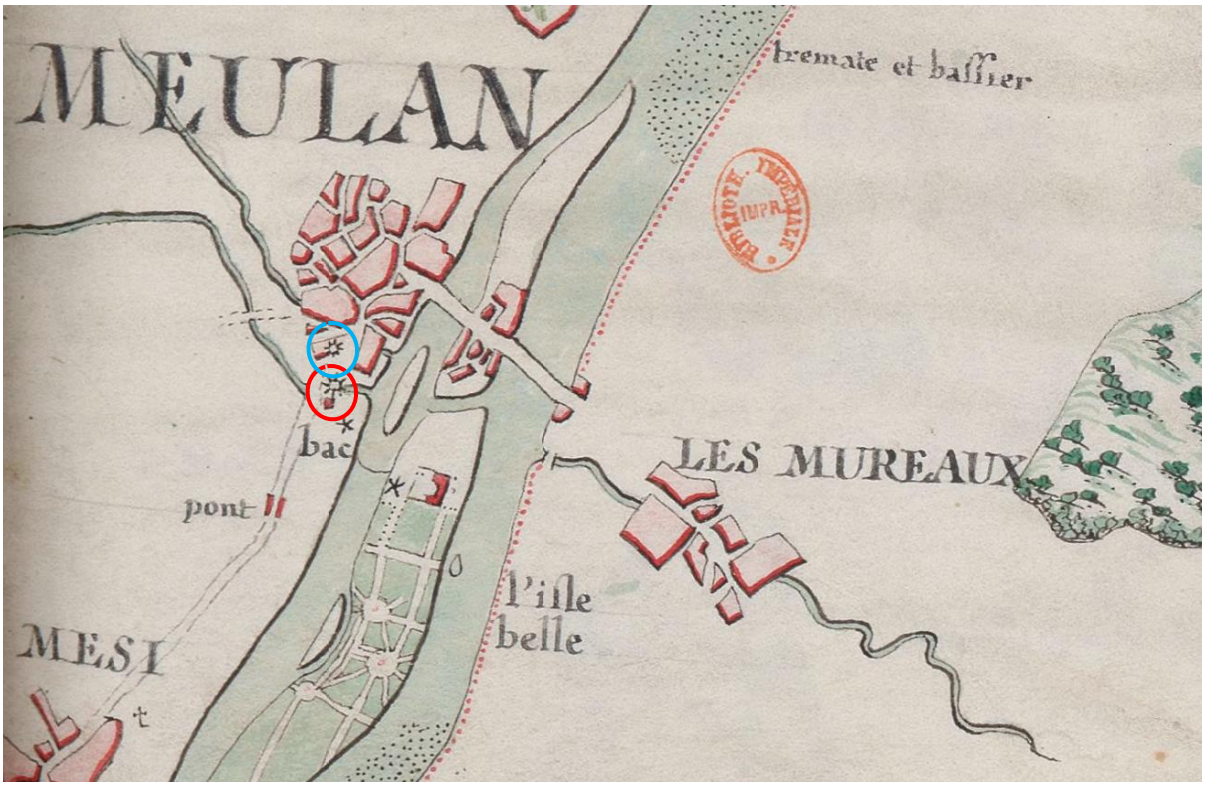

« *Cours de la Seine et des rivières et ruisseaux commerçans qui y affluent / levé sur les lieux par ordre de M. le Président Turgot...* » par M. L'abbé **DELAGRIVE**... Delagrive, Jean (1689-1757). Cartographe. Plan daté de 1738. Deux moulins y figurent : le moulin de la Chaussée d'Hardricourt, entouré en rouge et un autre moulin, probablement le moulin banal de Meulan, entouré en bleu (source Gallica).

Le plan des possessions du Prince de Conty en 1770

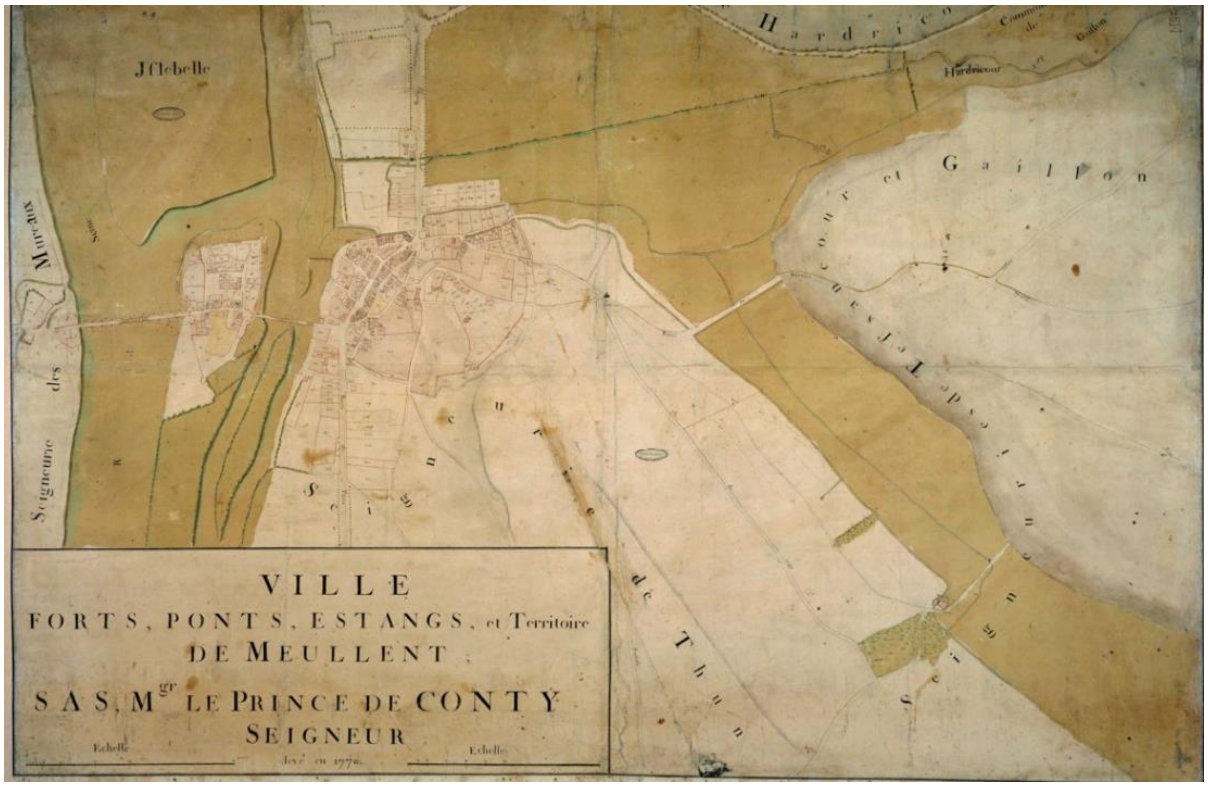

Plan de la ville, forts, ponts, estangs et territoire de Meullent » [Meulan], appartenant à S.A.S. monseigneur le Prince **de CONTI**, seigneur, levé en 1770.

Ci-dessous : détail du plan des possessions du Prince **de CONTI**.

Sur ce plan (Archives départementales des Yvelines, A 205 1, administration royale, « *plan de la ville, forts, ponts, estangs et territoire de Meullent* » [Meulan], appartenant à S.A.S. monseigneur le Prince de Conti, seigneur, levé en 1770, Meulan-en-Yvelines, plume encre de chine, lavis couleur, format 102 cm x 144 cm) on distingue 2 moulins : le moulin de la Chaussée à Hardricourt…….

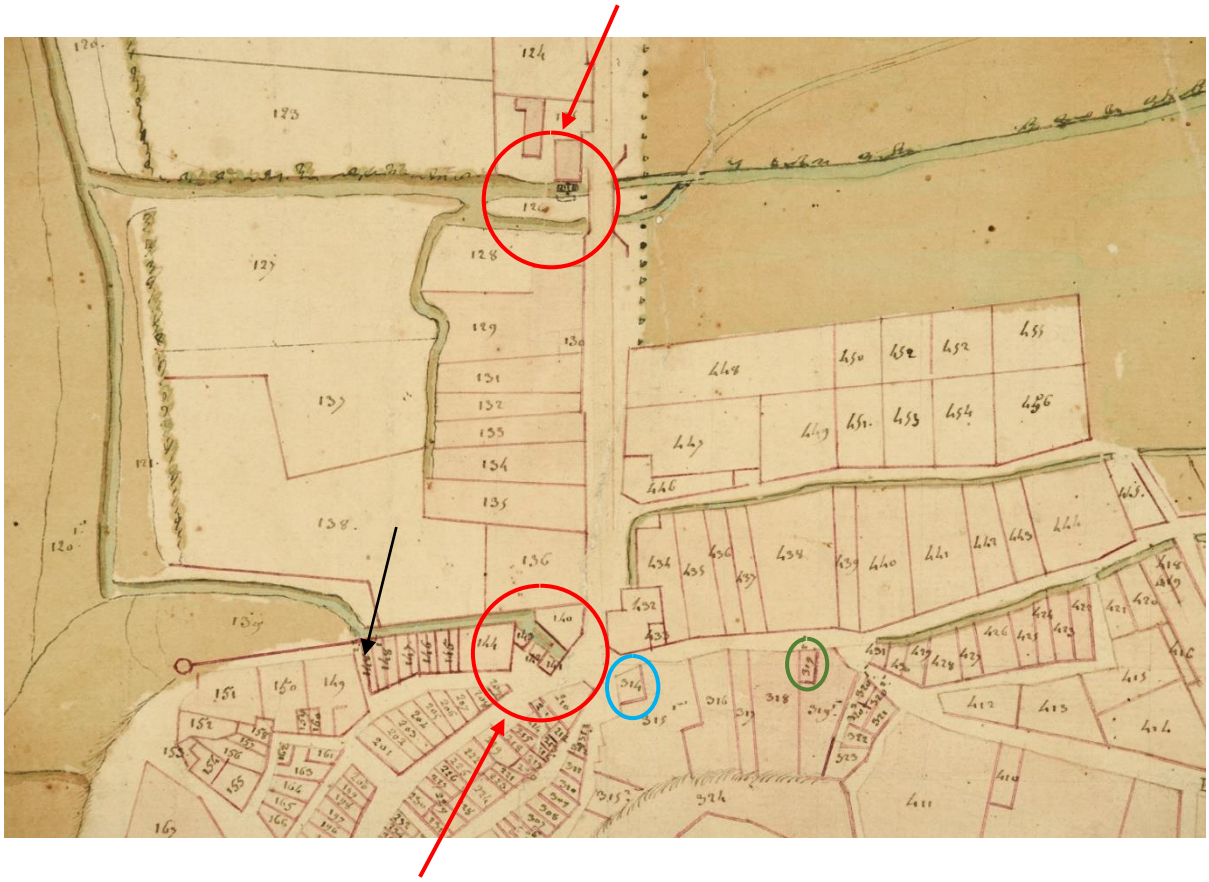

…..et une roue de moulin devant les parcelles 141, 142, 143 qui correspondent à 3 moulins à tan dont le propriétaire en 1770 est le Sieur **LANGLOIS**, lequel possède également le moulin à tan entouré en vert (parcelle 319).

Quant au moulin banal, il s'agit de la parcelle 314 (en bleu), moulin engagé en 1770 au Marquis **de PÉZÉ**.

Quant à la parcelle 148 (flèche noire), c'est un magasin et un moulin à foulon qui appartient au Sr **DUCAROUGE**.

On se reportera à l'article consacré au moulin banal (Archives communales de Meulan, description de la Seigneurie et Comté de Meulan appartenant à SAS le Prince **de CONTY**, relativement à la carte levée en 1770).

Le plan d'intendance de 1786

16 ans plus tard, sur le plan d'intendance de la paroisse de Meulan, 3 moulins, sont représentés. Le moulin banal comporte 2 roues.

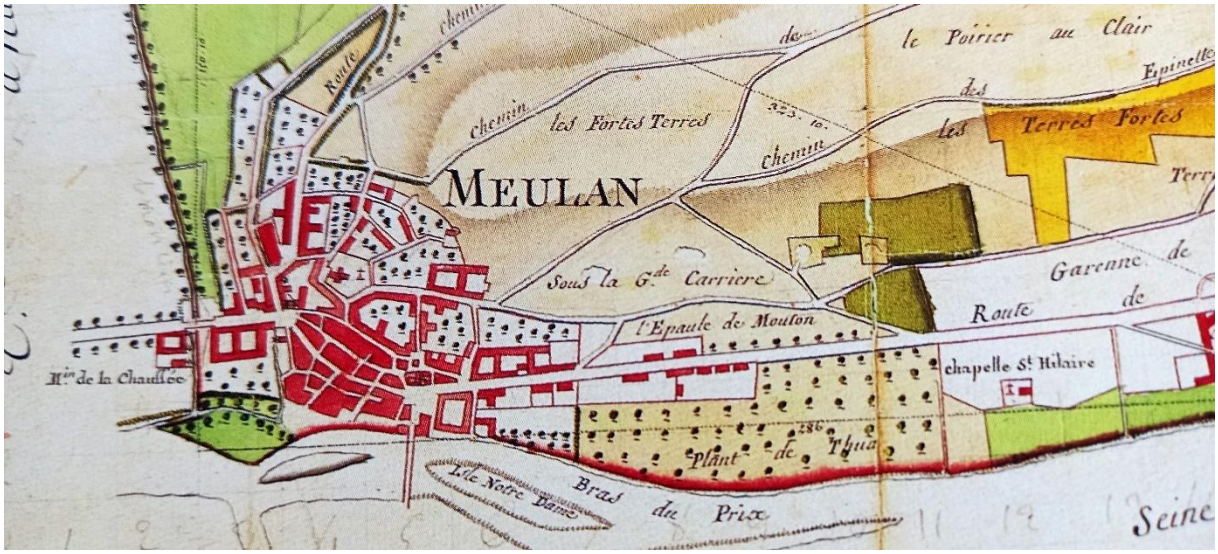

Détail du plan d'intendance de la paroisse de Meulan (échelle 1/6944ème) par **Guillaume DUBRAY**. Cadastre de **BERTIER de SAUVIGNY** du XVIIIème siècle.

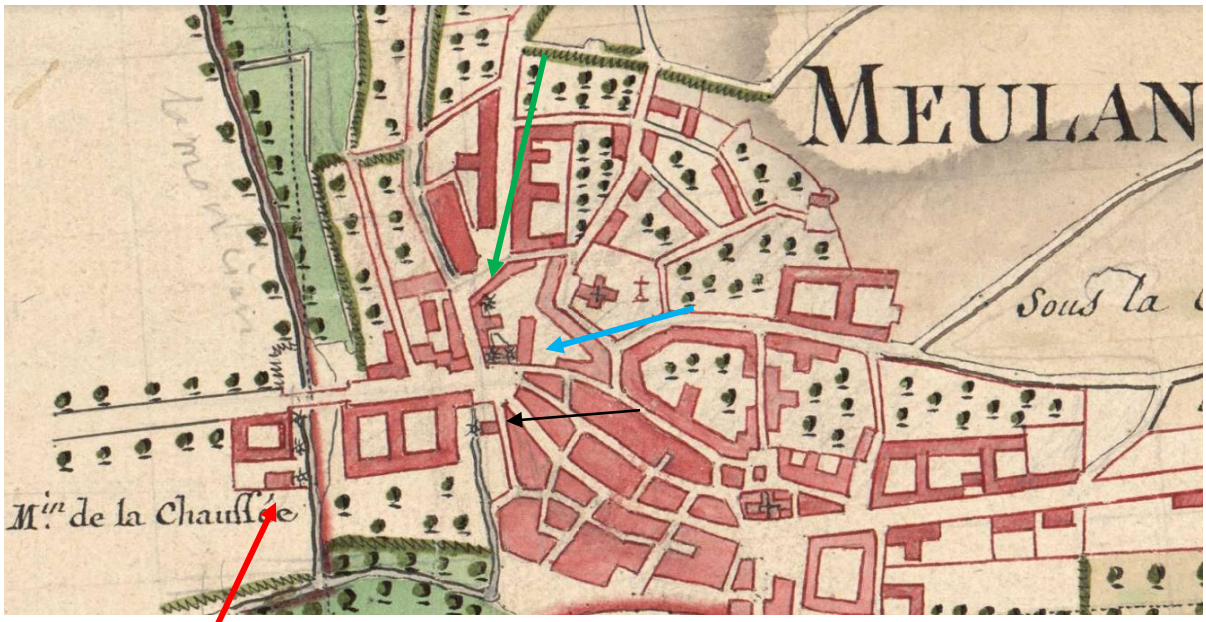

Au moins 4 moulins sont représentés, dont 1 avec 2 roues (le moulin banal, flèche bleue), le moulin de la Chaussée à Hardricourt (grand moulin de la Chaussée avec 3 roues, flèche rouge) et le petit moulin de la Chaussée avec 1 seule roue (flèche noire indiquant un moulin qui semble être rue Plâtrière. Il est possible que ce moulin repéré par la flèche noire soit le « Grand moulin » (Archives départementales des Yvelines, C 45 14, Meulan, plan d'intendance de la paroisse de Meulan-en-Yvelines, 1786).

Le moulin repéré par la flèche verte est un moulin à tan (parcelle 319 des possessions du Prince **de CONTI,** repère 6 sur le plan de la page 31).

Le plan cadastral de 1821

Sur le plan cadastral de 1821, les moulins ne sont pas représentés par des étoiles comme dans les plans précédents, ce qui ne signifie pas qu'ils n'existent pas. On se reportera aux chapitres consacrés à chacun des moulins pour voir ceux-ci en détail.

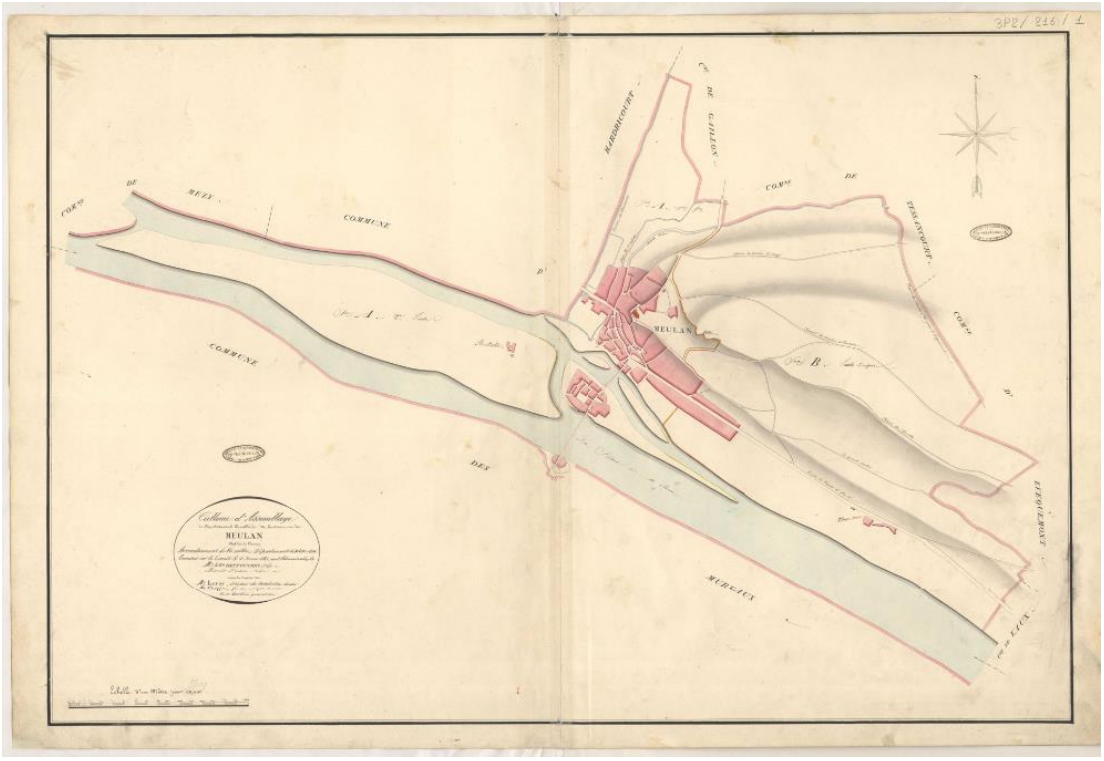

Les moulins du plan cadastral de 1825 sont étudiés en détail à partir de la page 74.

Le plan communal de 1845

Il reprend les numérotations de parcelles du plan cadastral de 1821 mais permet de voir l'évolution de l'habitat meulanais et de la rivière l'Aubette qui a été partiellement canalisée.

Les moulins à Meulan et le moulin à foulon [(1)], possessions du Prince de Conty en 1770

En 1770, le Prince de Conty fait établir la carte de ses possessions à Meulan et la description de celles-ci dans un document intitulé « *Seigneurie et Comté de Meullent appartenant à S.A.S Mgr le Prince de Conty relativement à la carte levée en 1770* ». La parcelle 148 du plan des possessions du Prince de Conty de 1770 (qui deviendra la parcelle 88 du cadastre de 1825) est un moulin à foulon.

C'est probablement ce moulin qui est mentionné le 2 mars 1551 dans les minutes et répertoires du notaire **François YMBERT**, notaire à Paris (5 janvier 1541 - 1575 (étude XX) – cote Archives nationales : MC/ET/XX/43 apprentissage, métier orfèvre) : **Nicolas COURTOYS** est présenté comme apprenti orfèvre à Paris par **Sulpice COURTOYS**, son père, demeurant à Meulan, foulon à Meulan et **Jean de MERLE**, marchand orfèvre demeurant à Paris.
Ce moulin figure dans la liste des possessions du Prince **de CONTY**, mais n'est plus un moulin dans le cadastre de 1825. C'est la parcelle 148 (repère 4 sur le plan des possessions du Prince de Conty). Cette parcelle est indiquée comme étant un magasin et foulon (foulon : moulin qui sert à fouler les draps).
En 1825, cette parcelle qui est alors numérotée 88 n'est plus mentionnée comme un moulin mais comme une maison, son verger et un jardin potager.
Les moulins de Meulan en 1770, possession du Prince de Conty sont repérés sur le plan ci-dessous.

1 - 141	BAUX ?	Moulin à tan	(3000 livres, rue Basse)
2 - 142	BAUX ?	Moulin à tan	(3000 livres, rue plâtrière)
3 – 143	Le Sr LANGLOIS	Moulin à tan	(3000 livres, rue plâtrière)
4 - 148 1	Car Rouge (DUCAROUGE)	Magasin et fouloir [(1)]	(800 livres, rue plâtrière)
5 - 314 M.	le Marquis de PEZÉ	Moulin banal	(Le Croissant)
6 -319 – 1	LANGLOIS	Moulin à tan	(3000 livres)

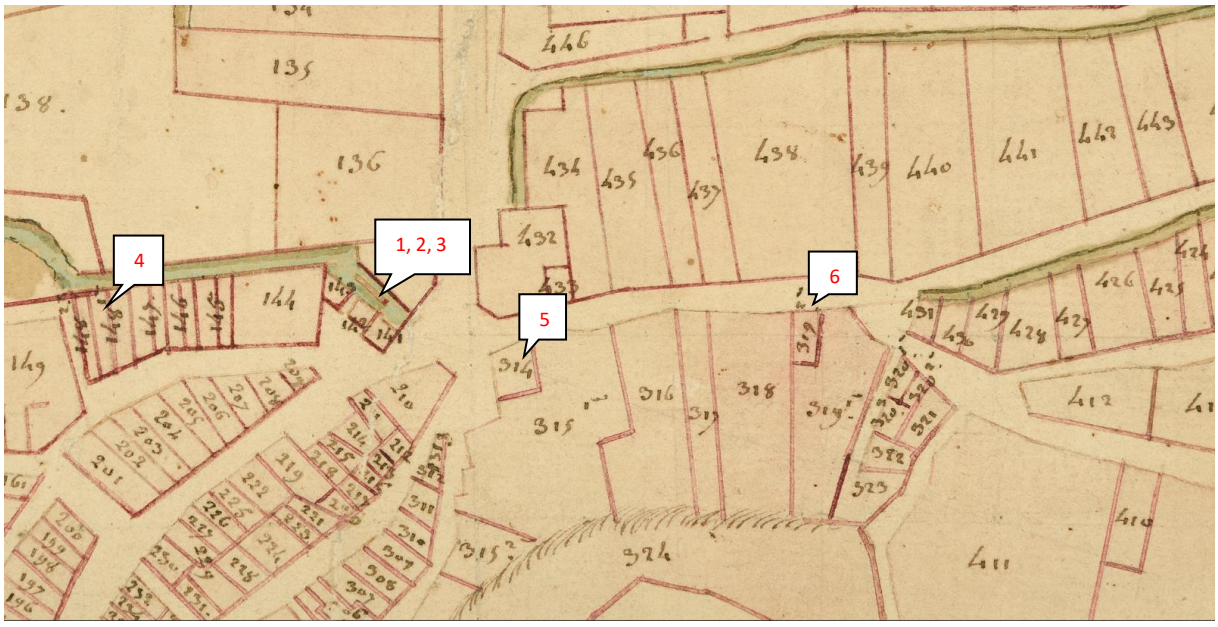

[(1)] Un foulon (du latin : fullo), également autrefois appelé moulin fouleur, moulin foulon, ou encore aujourd'hui, moulin à foulon, voire de son nom occitan de Paradou dans le sud de la France, est un mécanisme (mû le plus souvent par un moteur hydraulique) servant à battre ou fouler la laine tissée (drap) dans de l'argile smectique pour l'assouplir et la dégraisser. Le moulin était exploité par un ouvrier foulon ou foulonnier. Il pouvait aussi servir pour les cuirs et peaux.
Le moteur hydraulique entraîne un arbre actionnant une batterie de maillets, placés en position de bascule au-dessus des cuves à drap ou autre textile ainsi que pour le tannage des peaux (Moulin à foulon. Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, Paris, 1750-1780).

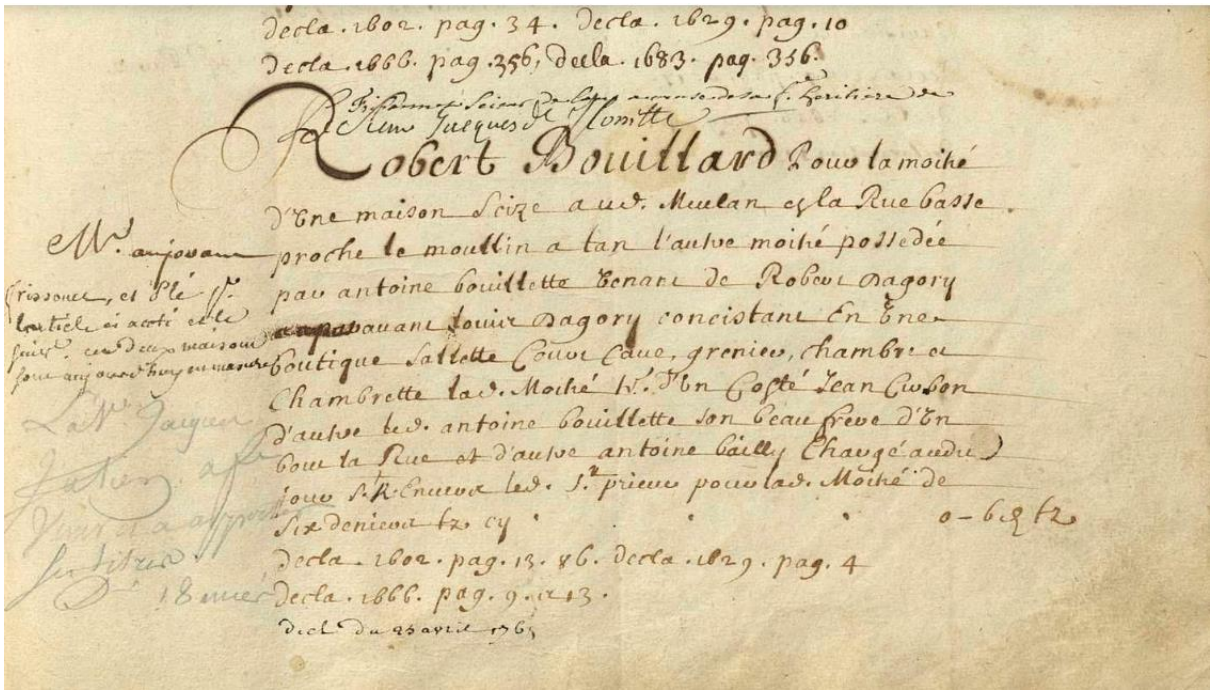

Extrait du terrier de Meulan dans lequel est évoqué un moulin à tan. Il reste à déterminer duquel il s'agit (Archives départementales des Yvelines, terriers seigneuriaux[(1)], Prieuré Saint-Nicaise de Meulan : terrier pour Meulan, Les Mureaux, Chapet et Hardricourt, 1686 – 1723, 24 H 7, vue 13/101).

« *Robert BOUILLAND pour la moitié d'une maison sise audit Meulan en la rue basse proche le moullin à tan l'autre moitié possédée par Antoine BOUILLETTE tenant de Robert DAGORY auparavant de Louis DAGORY consistant en une boutique….*

(1) Les terriers (dénomination générale pour le papier terrier, le plan terrier ou le livre terrier) sont des registres et des plans, dressés à la demande des seigneurs d'Ancien Régime, pour décrire, identifier et percevoir des impôts fonciers sur les censives de leur seigneurie, c'est à dire les terres concédées moyennant le paiement d'un droit seigneurial : le cens.
Les registres terriers contiennent les noms et conditions des censitaires, une description des parcelles visées, dans leur étendue et les redevances dues.

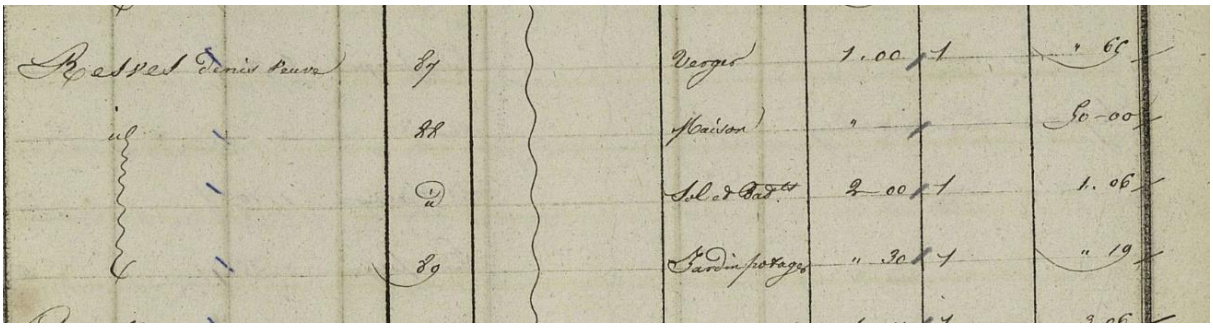

La Ve de **Denis RESVE** est propriétaire des parcelles 87, 88 et 89 (parcelle 148 sur le plan des possessions du Prince de Conti). La parcelle 88 restera jusqu'à nos jours une maison d'habitation, maison photographiée ci-dessous (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825, vue 8/182).

La flèche bleue indique l'orientation de la prise de vue de la photographie ci-dessous.

La maison ci-contre est à l'emplacement de l'ancien moulin à foulon (photographie Google street view, 2021)

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les enquêtes statistiques sur les moulins de l'an II, de 1801 et de 1809.

Trois enquêtes sur les moulins à farine sont diligentées par l'Etat entre l'an II (1794) et 1808 (en 1808, 9045 moulins pour 115 départements, dont 29 ont le niveau de précision utile pour des comparaisons cote Archives Nationales F/20/ 295-296).

« *Dans la série F/20, dite "de la statistique", le manque de précision et la variation des méthodes d'enquête joints aux lacunes matérielles des documents démentent souvent les promesses de l'intitulé et enlèvent beaucoup de la rigueur que l'on attend de nos jours de documents statistiques ; mais, paradoxalement, il s'y trouve aussi des informations beaucoup plus riches et diverses que le titre ne le laisse supposer.*
C'est le cas des trois enquêtes sur les moulins à farine pendant la Révolution et l'Empire qui font l'objet du présent inventaire.
La première (enquête de l'an II) fait partie des grandes enquêtes sur l'agriculture lancées par la Convention et a été réalisée au cours de l'année 1794 ; les documents qui en proviennent sont conservés sous les cotes F/20/290 à F/20/293. L'enquête de l'an X a été réalisée en 1801 et correspond à l'article F/20/294. Les réponses à la troisième, renvoyées en 1809 et 1810, constituent les deux volumineux dossiers F/20/295 et F/20/296.
Ces enquêtes ont été entreprises pour permettre au gouvernement d'évaluer les moyens de production de farines. Deux sont de dimension nationale, même si tous les départements ne sont pas représentés, alors que l'enquête de l'an X est régionale et bien spécifique puisqu'elle concerne en réalité l'approvisionnement de Paris et les départements qui y concouraient » (source France Archives : https://franceArchives.fr/findingaid/507d6b1c34c2918b12f532115b735192a64e896d

Les deux enquêtes sur les moulins à blé : an II (1793 - 1794), an X (1801) dont l'inventaire a été réalisé par **Martine ILLAIRE** (op. cité) comporte 4 rubriques sur les moulins de Meulan :

- Moulins à eau , an II, F^{20} 293
- **DEVAUX**, moulin à eau, an X, F^{20} 294
- Petit (le – moulin), moulin à eau, an X, F^{20} 294
- Meulen (Yvelines Grands (deux moulins dits les), deux moulins à eau, an X, F^{20} 294

L' enquête sur les moulins de l'an II, F^{20} 293 (1793 – 1794) :

Elle fait apparaitre « *4 moulins à eau qui sont tous sur la grand route de Rouen, de Caen et de Paris et sur la rivière de Seine. Leur perfection mécanique est bonne, ils font de la bonne farine et ils peuvent moudre ensemble 80 quintaux de farine par jour. Ils n'éprouvent aucun retard, sinon les glaces et autres accidents ordinaires* ». :

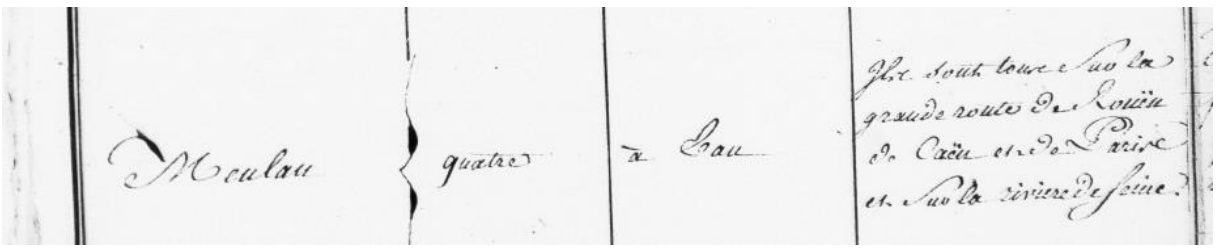

Extrait de la page sur les moulins de Meulan dans l'enquête de l'an II.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

L' enquête sur les moulins de l'an X, F^{20} 294 (1801 – 1802) :

L'enquête de l'an X concerne plus particulièrement l'approvisionnement en blé du bassin parisien. Sont concernés les départements suivants : Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

Cette enquête sur les moulins de l'an X (1801 – 1802) fait apparaitre les meuniers suivants :

- **Michel PETIT** [(1)], au moulin **DEVAUX** [(2)] (moulin à eau). Cette dénomination de « *moulin DEVAUX* » rend compliqué la détermination de l'emplacement d'un moulin « *DEVAUX* » à Meulan : l'enquête de l'an X indique que le moulin « *DEVAUX* » serait l'ancien moulin banal, tandis que le moulin que **Thomas Jacques ARMAGIS**, veuf de **Marie Philippe Ursule LECOMTE** demeurant Saint Germain en -Laye, loue à **Pierre François DUVIVIER**, meunier à Meulan est identifié comme étant la parcelle 143 ou 142 du plan des possessions du Prince de Conty (parcelles 77 ou 79 du cadastre de 1825). Ce moulin peut produire 23 myriagrammes 9 kilos de farine par jour (soit 239 kg). Le moulin est employé par les habitants de la commune et des environs.

- **Denis RESVES**, fils, meunier au « Petit moulin », peut produire 47 myriagrammes 6 kilos de farine par jour (soit 476 kg). Ce moulin est employé par ledit **RESVES** et d'autres particuliers.

- **Pierre François DUVIVIER**, meunier, 2 moulins dont le Grand moulin, peut produire 142 myriagrammes 27 kilos de farine par jour (soit 1427 kg).S'agit-il du même **Pierre François DUVIVIER** que ci-dessus ? Ce moulin est employé par les habitants de la commune et des environs en partie et par les boulangers et fariniers, ledit marchand farinier transportant ordinairement la farine à Saint-Germain-en-Laye, Paris et Rouen.

Le moulin banal (mais bien sûr on ne l'appelle plus comme cela, la révolution est passée) est la propriété de M. **PETIT** en 1825. C'est la parcelle 426 du cadastre de 1825, et c'est un moulin à tan en 1825. Son propriétaire en 1825 M. **PETIT** demeure à Rouen. Ce moulin est décrit ci-après.

---

(1) **Michel Marie PETIT**, meunier avec son épouse **Marie Louise CALLEUX**, demeurent rue Plâtrière à Meulan. Il reconnait le 10 fructidor an IV (27 août 1796) une fille prénomme Virginie « *née de ses œuvres et de **Geneviève LAMY*** », fille de défunt **François LAMY**, vigneron et **de Dorothée CALLEUX**, ses père et mère de la commune de Sergy près Pontoise [Cergy, Val d'Oise, ndla], déclaration de naissance faite par **Michel PETIT** le père, **Michel VASTEL**, 55 ans, demeurant Cote Saint Nicolas à Meulan et **Marie Jeanne CAUCHOIS**, 40 ans, femme de **Jean COMMISSAIRE**, garde moulin demeurant rue de Létang à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1727, 5Mi 818 TER [1134364] Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1793 – 1800, vue 267/590).
Le fait que **Michel PETIT** et son épouse **Marie Louise CALLEUX** demeurent rue Plâtrière, ne laisse guère de doute sur le fait qu'ils exploitaient en tant que fermier, l'un des moulins à tan (parcelles 142, 143 ou 144 des possessions du Prince de Conty) ayant appartenu aux **CHÈVREMONT** (voir l'article sur cette famille).
Il ne faut pas le confondre avec **Charles François PETIT**, propriétaire à Rouen, qui signe un bail pour la location d'un moulin, carrefour du Croissant à **Louis Colomban LEMOINE** en 1824 (moulin qui fut l'ancien moulin banal).

(2) Le moulin **DEVAUX** tire probablement son nom d'une famille **DEVAUX** d'Amiens qui eut une alliance avec la famille **CHÈVREMONT** de Meulan. **Jacques Pierre Auguste DEVAUX** marié avec **Madeleine Angélique FAYON**, eurent :

1) **Victor DEVAUX**, marchand mercier demeurant place de la liberté à Meulan lors de la naissance de son fils Florimond, né le 22 septembre 1767 à Amiens, paroisse Saint Rémy, épouse le 6 janvier 1796 (16 nivôse An IV) à Meulan **Nicole Eléanor CHÈVREMONT**. Elle est la fille de **Pierre Guillaume CHEVREMONT**, marchand mercier et de **Marie Jeanne Catherine Françoise LUCE**. **Victor DEVAUX** décède le 27 mars 1853 à Abbeville (Somme). **Nicole Eléanor CHÈVREMONT** est née le 22 septembre 1774 à Meulan. Elle est la fille de **Pierre Guillaume CHÈVREMONT** et de **Angélique VAUDRAN**.
Dont du mariage entre **Victor DEVAUX** et **Nicole Eléanor CHÈVREMONT** :

   a) **Florimond DEVAUX**, né le 27 août 1796 (10 fructidor An IV) à Meulan.

2) **Florimond DEVAUX**, marchand négociant demeurant à Meulan chez son frère lors de la naissance de son neveu Florimond en 1796. C'est lui qui déclare la naissance en mairie de Meulan.

Quant à l'enquête de 1809 elle ne donne pas de détails sur les moulins. Aucune mention de Meulan. Sont mentionnées dans l'état des moulins à farine actuellement en activité : l'arrondissement (Mantes, Pontoise, Versailles, Corbeil, Étampes), la nature des moutures et le nombre de tournants (à eau à roues horizontales ou perpendiculaires ou à vent), la qualité des moutures (économique ou à la Parisienne, à la grosse ou à la Lyonnaise), le poids des farines qu'ils peuvent faire par jour (en quintaux métriques), le noms des lieux d'où l'on tire les meules).

L'arrondissement de Mantes compte en 1809, 122 moulins à eau à roue perpendiculaire, 12 moulins à vent, dont 120 moulent à l'économique [(1)] ou à la Parisienne et 14 à la grosse [(2)] ou à la Lyonnaise pour une production globale de 420 quintaux métriques. Les meules sont approvisionnées à La-Ferté-sous-Jouarre et Houlbec, communes de Seine-et-Marne.

L'arrondissement de Pontoise compte en 1809, 136 moulins à eau à roue perpendiculaire, 29 moulins à vent, dont 165 moulent à l'économique ou à la Parisienne et aucun à la grosse ou à la Lyonnaise pour une production globale de 1039 quintaux métriques. Les meules sont approvisionnées à La-Ferté-sous-Jouarre.

[(1)] La mouture économique (vers 1750) : "A la suite d'une disette sévère (1) l'interdiction de "remouture" des sons gros est enfin levée. A Paris, des minotiers innovants élaborent la mouture économique, une mouture progressive avec laquelle les blés sont mieux nettoyés, les produits de mouture repassés plusieurs fois sous de nouvelles meules. Le tamisage est assuré par des bluteaux plus performants.
On obtient ainsi plus de farine blanche et de meilleure qualité.

De plus, on assiste à la naissances des premières minoteries importantes autour de Paris (moulin de Corbeil). Le meunier, qui auparavant avait un rôle effacé, devient marchand de farine."

En 1750, on assiste à une légère progression des rendements céréaliers, passé le terrible hiver de 1709 qui causera la dernière famine d'ampleur nationale, les rendements progressent légèrement pour atteindre environ 8 à 9 quintaux à l'hectare. Après 1750, le recul des jachères et l'augmentation des emblavures en blé deviendront des préoccupations nationales. Pourtant, la sous-alimentation reste patente, en particulier dans certaines provinces au terroir plus pauvre, car les provinces vivent en autarcie et les grains circulent peu.

Extrait d'une lettre de Turgot : année 1769

Limoges, 26 décembre 1769

"*J'ai oublié, mon cher Du Pont, de vous demander la dernière fois ce que Bucquet (1) ou son commis demanderait pour faire le voyage du Limousin et dans quel temps il pourrait partir pour arranger quelques moulins et les adapter à la mouture économique. J'ai engagé Barbou à disposer ainsi un moulin considérable qu'il a sur la Vienne et je ne doute pas que plusieurs autres propriétaires profitent du séjour que fera dans la province le commis de Bucquet dont j'aurai soin d'annoncer la venue.*
Le comte de Brooglie a fait venir en Angoumois un homme que lui a donné Malisset. Je ne sais laquelle des deux méthodes vaut le mieux..."

Bucquet d'un côté, Malisset de l'autre, avaient fait des applications de la mouture économique.
L'inventeur de la mouture économique, Pierre-Simon Malisset, était boulanger dans son état premier puis responsable des grains du Roi. Il conseilla César Bucquet en tant que meunier très habile et fort expérimenté sur cette nouvelle méthode aux responsables des moulins. Il apporte les modifications de l'outillage aide à la transformation ou à monter de nouveaux moulins.
D'abord à Paris, puis à Lyon, dans l'Auxois, à Bordeaux, à Montdidier, à Caen, à Amiens, Beauvais, Abbeville, Boulogne, Calais, etc.., César Bucquet envoyé par le ministre enseigne la nouvelle méthode de moudre et gagne partout en rendement.
Précisons que Bucquet fut négociant meunier de l'hôpital général de Paris, quai Pelletier n°98, paroisse Saint-Gervais. Ses expériences de mouture économique inventée par Malisset ont conduit Sartine, aidé de Brillon-Dupperon, à la faire adopter par l'Hôpital Général.

"*Selon M. de Vauban, trois setiers de bled, produisant 450 livres de pain, suffisoient pour la nourriture du soldat. La mouture économique, établie par le sieur Bucquet dans plusieurs Provinces du Royaume, par ordre du Gouvernement a réduit cette consommation à deux settier de bled qui produisent 380 livres de farine & 530 livres de pain. Cette augmentation provient de la mouture des gruaux qu'on laissoit auparavant dans le son ; parce que les vices de construction des moulins ne permettoient pas de les remoudre, ce que le sieur Bucquet a rendu facile en perfectionnant les moulins & la mouture. La perte de ces gruaux étoit d'autant plus considérable, qu'ils contiennent le germe du bled, la farine la plus savoureuse, la plus substancielle, & que l'on emploie maintenant à faire les pâtes & patisseries les plus délicates*".

Ce ne fut qu'en 1760 que le sieur Malisset proposa au Ministère la nouvelle méthode de moudre le bled par économie. Ses essais, en présence des Magistrats, firent grand bruit, et ne furent pas longtemps à être divulgués. Les Administrateurs de l'Hôpital général crurent qu'il étoit de leur devoir de faire profiter les Maisons de charité des bénéfices et de l'épargne sur la consommation qu'on doit à cette méthode. Le sieur Buquet fut mis à la tête des moutures de l'Hôpital, et il s'attacha à perfectionner tous les procédés de la mouture économique, en procurant à l'Hôpital général de Paris une épargne de plus de cinq mille setiers par an. Il imagina même, depuis, la mouture des pauvres - dite à la Lyonnoise - comme un raffinement de la mouture économique, pour procurer encore aux Maisons de charité, une plus grande épargne et un plus fort produit du grain.

[(2)] La mouture à la grosse : "Les moulins où l'on pratique la mouture à la grosse, n'ont point de bluteau (bluterie), en sorte qu'on apporte chez soi la farine mêlée avec les sons et gruaux" (source « les moulins de Condac » sur internet).

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le moulin banal de Meulan

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les propriétaires et/ou meuniers du moulin banal (connu par les anciens Meulanais comme le « vieux moulin ») :

1205 Meulan a compté des moulins dès le XIIIème siècle. Mais s'agit-il du moulin banal ? Probablement !

1499 **Colin VAULX**, fermier des moulins de Meulan (dont probablement le moulin banal).

1567 **François de FRANCE**[(1)] , duc d'Alençon, frère du roi Charles IX, reçu le comté de Meulan en apanage de celui-ci : l'un des principaux revenu de ce domaine très important était le moulin banal de Meulan qui rapportait 700 livres.

1581 Contrat de vente fait par le Duc d'Anjou et d'ailleurs pour le grand acquit et le moulin banal de Meulan.

1605 **Louis de SAVEUSE** , propriétaire du grand moulin banal de Meulan. Il est le fils d'**Antoine de SAVEUSE** [(2)] .

1605 (jusqu'en). **Louis LE HEURTEUR**, « *mesnyer* [du grand moulin banal de Meulan], *demourant audict Meulan* », **Jehanne LE BRUN**, sa femme.

1605 **Michel PAILLEUR** et **Catherine DORME**, signent le bail de ferme pour 8 ans du grand moulin banal de Meulan le 10 mai 1605.

1625 Le péage ou grand acquit et le moulin banal sont engagés pour 125 000 livres à **Esprit D'ALARD sieur D'ESPLAN** [(3)]

1626 **Jehan Le HEUTEUR**, meunier au grand moulin banal de Meulan, témoin au contrat de mariage d'**Antoine LE HEUTEUR**, meunier avec **Guillemette PINCHEREAU**.

1632 **Mathurin CAILLET**, meunier au grand moulin banal de Meulan.

1679 **Charles MARÉCHAUX** meunier au grand moulin banal de Meulan.

1688 **Antoinette DUVAL** veuve de **Nicolas DROUART**, meusnier au grand moulin banal de Meulan

1713 **Nicolas Barthélémy VERANT**, chevalier, seigneur d'Ene (?) conseiller du Roy en ses conseils, doyen de la chambre des comptes, propriétaire par engagement du Grand acquit des péages des ponts et du grand moulin banal de Meulan.

1713 **Marc DUTARTRE**, meunier demeurant au moulin banal de Meulan et à son épouse **Jeanne MAUVOISIN**. **Jean Baptiste Nicolas d'ESMÉE DE LA CHESNAYE** est propriétaire du moulin.

1770 Le moulin banal de Meulan appartient au Prince de Conti.

1770 **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT**, meunier du moulin banal.

1782 Monseigneur le Prince **de CONTY** loue le moulin banal à **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT**.

---

(1) **François de France**, né au château de Fontainebleau le 18 mars 1555 et mort à Château-Thierry le 10 juin 1584, est le dernier fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Titré duc d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Brabant et de Château-Thierry, il est aussi connu comme François d'Alençon ou François d'Anjou, d'après ses titres d'apanages.

(2) A un **Antoine de SAVEUSE**, succède **Louis de SAVEUSE**, qui en 1623, présente son dénombrement au duché ; il est alors gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Bougainville, Cordonnoy, Fay, Morgduy et Pringy et époux d'**Anne de HELIN**. Les seigneuries qu'il décline en 1632, sont : Bougainville, Margency, Pringy et Montron. Il a sa résidence à Paris et c'est là qu'il marie une de ses filles avec un gros propriétaire de notre région, **Alexandre LE CIRIER** seigneur de Neufchelles, Plessis-sur-Auteuil, Pisseleu, Sucy-en-Brie et Largny. Après lui vient un autre Antoine, qui semble vouloir collectionner les moulins voisins de Pringy : celui de Saint-Mard qu'il prend du prévôt de Marizy, le moulin le Comte en 1656, du duché, celui des Crouttes en 1666, du Chapitre de Soissons. Ce **SAVEUSE** qui résidait à Pringy en fin de siècle, fut soumis à une enquête sur la noblesse et fit preuve de titres de six races depuis l'an 1500, justifiant ainsi la qualité et les emplois considérables de sa famille. Lui mort, ses cousins **Le CIRIER** semblent en hériter. On lit qu'en 1697, **Léon Le CIRIER**, dernier de son nom fit hommage au duché, de ses terres d'Auteuil, Neufchelles, et la Villeneuve, relevant de la Ferté-Milon et Pringy relevant d'Oulchy.

(3) Marie de la Baume, dame de Grimault, épouse Esprit (d') Al(l)ard, sgr. d'Esplan/des Plans, d'Aramon & de Vallabrègues, gouverneur de Meulan et Grand-maréchal des logis de France (une créature du connétable de Luynes).
Voir également Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés [sic] pour l'instruction du duc de Bourgogne ; 1. Mémoire de la généralité de Paris. Tome 1 vue 262 et 263 ou page 366/963 sur Gallica)

1786 Le marquis **de PEZÉ** qui détient le moulin banal dépendant du Grand acquit moyennant 24.000 écus sols = 98.000 Livres
1790 **Jean DUTARTRE**, meunier au moulin banal.
1792 **Jean DUTARTRE**, meunier au moulin banal.
1796 Adjudication du moulin banal de Meulan à **Nicolas GERVAIS**.
1796 **Jean DUTARTRE**, meunier au moulin banal.
1797 **Nicolas GERVAIS**, meunier échange le moulin au sieur **AMIOT** et sa femme.
1802 **Jean François AMIOT** vend le moulin banal à **Charles François PETIT.**
1824 Le 31 décembre 1824, **Charles François PETIT**, propriétaire à Rouen, signe un bail pour la location d'un moulin, carrefour du Croissant à **Louis Colomban LEMOINE** pour 4000,00 francs et l'impôt pour 12 ans, notaire Maître **LEFÈVRE** à Rouen.
1825 Le sieur **PETIT** est propriétaire du moulin banal (connu comme le vieux moulin).
1836 **Jeanne Sophie PETIT**, épouse de **Louis FOUQUE**, signe un bail à **Louise Epicaris ROUSSEL**, meunière demeurant à Meulan, veuve de M. **Louis Colomban LEMOINE**.
1845 **Jeanne Sophie PETIT**, veuve **FOUQUE**, loue le moulin à la veuve **LEMOINE** (**Louise Epicaris ROUSEL**).
1850 Le sieur **MENUT de LATONNE** propriétaire de l'ancien moulin banal.
1851 M. **FRÉVILLE**, meunier du moulin de M. **MENUT de LATONNE.**
1855 M. **FRÉVILLE**, locataire de l'usine supérieure représentant M. **MENUT de LATONNE.**
1856 M. **FRÉVILLE**, meunier du moulin de M. **MENUT de LATONNE**
1861 M. **FRÉVILLE**, meunier du moulin de M. **MENUT de LATONNE**
1866 M. **FRÉVILLE**, meunier du moulin de M. **MENUT de LATONNE.**
1863 **Pierre Marcellin MENUT DELATONNE** propriétaire de l'ancien moulin banal.
1877 **Hyppolite CARPENTIER** propriétaire de l'ancien moulin banal
1882 bail par **Hyppolite CARPENTIER**, propriétaire à Meulan, à **Louis Victor CHARTIER**, marchand de farine et meunier et à son épouse **Caroline PETIT** de l'ancien moulin banal.
1936 M. **Emmanuel STRAPÉLIAS** propriétaire
1946 M. **Emmanuel STRAPÉLIAS** propriétaire

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

1205

Meulan a compté des moulins dès le XIIIème siècle. Mais s'agit-il du moulin banal ? L'hypothèse est séduisante !

Preuve en est, ces 2 vidimus (Vidimus d'un acte de Philippe Auguste datant de 1204 concernant des moulins, 1386 (Archives départementales des Yvelines, 24 H 9, Clergé régulier XIIème - XVIIIème siècle) :

Premier acte vidimé :

A tous ceulx qui ces lettres verront, Johan Bourri, clerc garde des seauls de la chastellerie de Meullent, salut. Savoir | faisons que nous l'an de grace mil troiz cens quatre vins et six le XXIIIe jour de fevrier, veismes unes lettres saines et […] | de scel et de escripture contenans ceste forme : « Philippus, Dei gratia Francorum rex, preposito Mollenti, salutem. Certa inquisitione | didicimus quod Symon de Oberegenviller burgensis noster de Mollento debet habere jure hereditario singulis annis unum modium | frumenti in molendinis nostris de Molento, unde tibi mandantes precipimus quatenus Simoni predicto et heredibus suis singulis annis | unum modium frumenti de molendinis nostris de Molento reddi facias et quoniam volumus hoc esse firmum et stabile precipimus tibi | et volumus ut eidem Simoni vel heredibus suis litteras istas reddas. Actum Parisius anno ab Incarnatione Domini M°CC° quarto mensis | januario ».

« *Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, au préposé de Meullent, salut,.*
*Par une recherche certaine nous avons appris que Simon de Obergenville***,** *notre bourgeois de Meullent, doit avoir par droit d'héritage chaque année une boisseau de blé tous les ans dans nos moulins de Mellento. C'est pourquoi nous vous ordonnons de donner chaque année audit Simon et à ses héritiers une mesure de grain de nos moulins de Meullent, et puisque nous voulons que cela soit ferme et stable, nous vous ordonnons ainsi qu'à la volonté de rendre ces moulins au même Simon ou ses héritiers. Fait à Paris en l'an de l'Incarnation du Seigneur mille deux cent quatre, au mois de janvier* » (Actum Parisius anno ab Incarnatione Domini Mo CCo (millesimo ducentesimo) quarto, mense Januario).

Second acte vidimé :

Le second acte vidimé commence à la ligne 9 du document original. Le premier mot est janvier, car il s'agit de la date du précédent acte vidimé. En voici le texte:

Item unes aultres lettres saines de scel et de escripture contenantes ceste forme : « Robertus, comes Mellenti, omnibus | hominibus suis ballivis gallicis et normannis tam presentibus quam futuris, salutem. Notum sit vobis me concessise Radulpho de Hauceron | et heredibus suis, hereditario jure, unum modium frumenti in molendinis Mellenti quem pater meus pro servicio suo ei dedit in | eisdem molendinis et inde dabit michi annuatim de recognicione unum miliarem annudalarum. Volo itaque ut integraliter habeat sicut habebat | tempore patris mei. Testibus : Rogero fratre meo, Bucardo de Vetulo, Giberto de Bigardo, Galtero de Briommo, Vanlanni de Nanteuillo, Willelmo de | Marmorensi, Rogero Mausiono, Hugone capellano, Pegrivo cappellano, Johanne Chesaurtino, Radulpho de Bellomont, Roberto Clerico ». En | tesmoing de ce en ce present transcript avonz mys lez sceauls de ladicte chastellerie, l'an et le jour dessuz dis.

Colation faicte.

Item unes aultres lettres saines de scel et de escripture contenantes ceste forme : « Robert, comte de Meullent, à tous les hommes de ses baillages gaulois et normands autant aujourd'hui que dans le futur, salut.
Qu'il vous soit noté que j'accorde à Radulph de Hauceron et à ses héritiers, par droit héréditaire, un boisseau de blé dans le moulin de Meullent que mon père lui a donné pour son service, dans le mêmes moulins et de là il me donnera par an par reconnaissance un [ ]
C'est pourquoi je veux qu'il ait intégralement comme il avait du temps de mon père.
Témoins : Roger mon frère, Bucard de Vétule, Gibert de Bigard, Galtier de Brion, Vaulannus de Nanteuil, Guillaume de Marmorensis, Roger Mausion, Hugo Chevrier, Pégruve Chevrier, Jean Chésaurtin, Radulph de Bellemont, Robert Clerc ». En témoing de ce en ce présent transcript avons miz les sceauls de ladite chastellenie, l'an et le jour que dessuz dis.

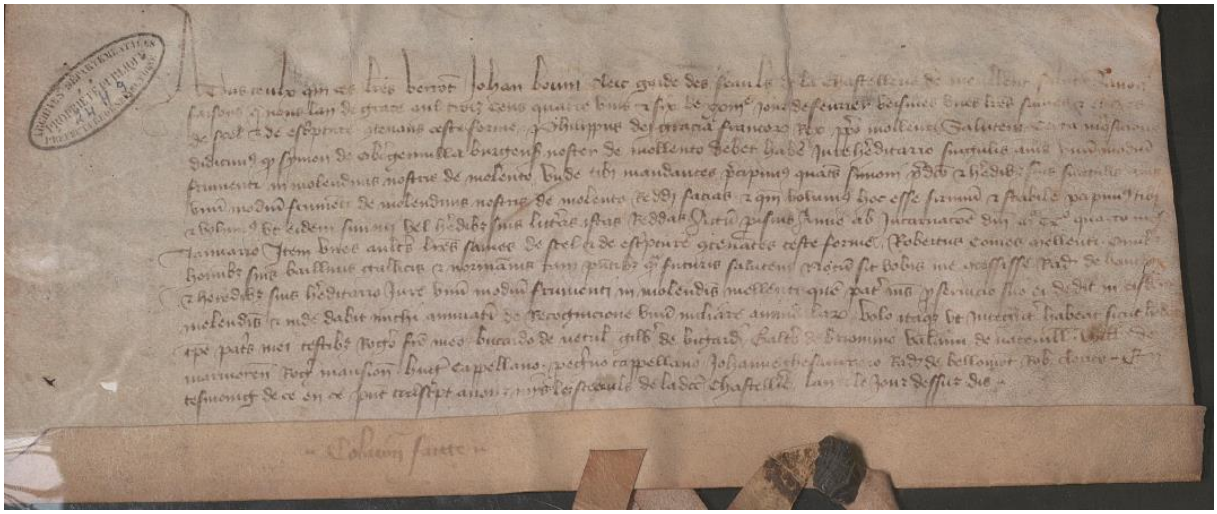

Parchemin de 1386 qui est un vidimus de lettres de Philippe Auguste de 1204 et qui concerne Saint Nicaise de Meulan (actuellement Meulan-en-Yvelines).

Source Archives départementales des Yvelines, 24 H 9, clergé régulier,– Vidimus d'un acte de Philippe Auguste datant de 1204 concernant des moulins, 1386.

Ce document est également répertorié dans le catalogue des actes de Philippe-Auguste de **Léopold DELISLE** :

1205, janv., Paris. (Parisius, a. 1204, m. jan.) — Ph.-Aug. ordonne au prévôt de Meulan de payer à Simon d'Aubergenville une rente d'un muid de froment qu'il a droit de prendre sur les moulins de Meulan. Garbil. 1 de S. Nicaise de Meulan, f. 15 (Catalogue des actes de Philippe-Auguste avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents, **Léopold DELISLE**, Paris, **Auguste DURAND**, libraire éditeur, 7 rue des grès, 1856).

1499

On trouve mention du moulin banal de Meulan dans les comptes de Meulan pour 1499-1500 (Histoire de Meulan et de sa région par les textes, **Marcel LACHIVER**, 1965, page 120) :

« *Estat au vray de la recepte ordinaire de Meullent pour ung an commençant le jour de chandelleur, mil CCCC IIII^{XX} dix-huit, et finissant audit jour de la chandelleur en suivant l'an révolu mil CCCC IIII^{c}XX XIX, baillé à messieurs les trésoriers de France par Odart de CAUPAREL, voyer et receveur ordinaire dudit lieu, et depuis prévôt.*

De la revenue de l'acquit de Meullent pour ladite année des denrées et marchandises qui sont passées par dessoulz le pont, non compris le sel…..1426 l.1s. 1d. (l pour livre parisis).

De la revenue dudit sel venu et issu de l'acquit de LVI basteaux chargés de sel par dessoulz le pont dudit Meullent, acquittez au feur de onze minots de sel pour chascun basteau, dont a esté vendu au grenier à sel de Mante, par le grènetier dudit lieu… la quantité de onze muitz huit septiers trois minotz de sel, qui est au prix de 28 l.8 s.4 d. qui valent la somme de…262 l.14 s.8 d.
……
Les estangz de Meullent… 18 l. 8 s.

<u>Des moulins de Meullent</u> affermez pour trois ans, à Colin VAULX, au prix de 32 muids de blé moulture, les deux parts blanche, et le tiers bize, qui est pour chascun an 10 muids 8 boiss^{x} ; c'est assavoir 7 muys 1 sept. 4 8 boiss^{x} blanche moulture, apprécié chacun septier à six sols ps ; et 3 muys 6 septiers 8 boiss^{x} bise moulture, appréciez à 5 sols 4 deniers ps.par chascun septier ; ainsivallent lesd. 10 muys 8 septiers, tant blanche que bise, la somme de ….31 l. 7 s. 4 d.

Somme toute de la recepte de c'est présent estat a vray… 2062 m. 19 s.11 d. ps.

****

« *Quoique l'édit de 1546 ne fasse pas mention de Meulan, il n'en faudrait pas conclure que le sel ne payât plus rien, car M. Guilmoto rapporte que, d'après deux pancartes du XVIème siècle qui se trouvent aux Archives nationales, on prenait, suivant l'une, 8 livres 16 deniers tournois, avec 15 deniers pour les chaines, et d'après l'autre, 7 livres 9 sols et 12 deniers de chaine, ce qui représente bien les 11 minots et les 12 sols qui devaient être, sans doute pour la chaîne, perçus au XIVème siècle.*

Il ajoute qu'à partir du XVème siècle on peut se rendre compte de l'importance du péage de Meulan, Ainsi, en trente et un mois, de 1433 à 1455, il était passé sous le pont de cette ville sept cent vingt-quatre bateaux, dont trois cent seize en montant, et parmi ces derniers, quatre-vingt-onze chargés de sel. Les droits perçus pour les deux cent trente et un restants s'étaient élevés à 1241 livres 9 sols 9 deniers, ce qui, avec les droits sur le sel. faisait un total de 1937 livres 9 sols 8 deniers, et une moyenne annuelle de 745 livres.
De la Chandeleur 1499 à la Chandeleur suivante, il passa cinquante-six bateaux de sel, toujours grevés de 11 minots chacun. Ce trafic était donc bien plus considérable à la fin qu'au milieu du XVème siècle, la Guerre de 100 ans ayant cessé.

A la fin du XVIème siècle, c'est-à-dire en 1580, le roi Henri III accorda par édit au duc d'Alençon, son frère, seigneur apanagiste du comté de Meulan, une rente de 25000 livres sur le domaine de son apanage pour subvenir au paiement de ses dettes. En conséquence de cet édit, le 25 avril 1581, <u>MM. de Bourguenville et de Beaulieu furent autorisés à acquérir le droit de péage et moulin banal de Meulan en dépendant</u>, moyennant la somme de 72 000 livres tournois, à la charge de rachat perpétuel. En 1617,

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Louis XIII ayant racheté le domaine de Meulan, des droits de péage furent établis pour l'entretien des ponts, chemins, chaussées et ports, lesquels consistaient en 1er Droit de gouvernail sur chaque bateau chargé de marchandises et perçu par la régie des aides, pour lequel on prélevait 8 livres sol 6 deniers; 2ème Un droit de 20 sols 3 deniers sur chaque cent de plâtre, perçu par la même régie; à ces droits, affermés en 1726 à un sieur Carlier, ont été successivement ajoutés des sols pour livres; 3ème Droit dit de Grand-Acquit, qui devint la propriété de la marquise de Pezé ; 4ème Droit de clerc d'eau vendu à M. Durand de Mézy et qui devint ensuite la propriété de M. Dupleix de Persan, qui se composait de 35 sols sur chaque bateau montant, de 26 sols 3 deniers sur chaque bateau descendant, et 15 sols sur chaque bateau chargé de bois; etc… » Source : Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise / [Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et Oise]. 1910. Pinson, Paul (1829-1917) (Editeur intellectuel), Académie de Versailles, 1902, Fascicule : tome 4, 1902, 1 art. (pp. 76-80)

1567

En 1567, François de France, Duc d'Alençon, frère du roi Charles IX, reçu le comté de Meulan en apanage de celui-ci : l'un des principaux revenu de ce domaine très important était le moulin banal de Meulan qui rapportait 700 livres (Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise / [Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise] Académie de Versailles, des Yvelines et de l'Ile-de-France. 1902, pages 76 à 80 et Edmond Bories, Histoire du canton de Meulan….., page 72).

25 août 1581

« *Contrat de vente fait par M. le Duc d'Anjou et d'Alençon du grand acquit et du moulin banal de Meullent* » du 25 avril 1581 (document reproduit ci-dessous page 50). Cote K17bis, pièces diverses (orignaux et copie) sur Mantes et le Vexin, classés par ordre chronologique (650 – 1700). VII « Mélanges (I) ». -Années 1… Catherine de Médicis (1519 -1589 ; reine de France). Auteur de lettres. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10035638d/f220.item.r=moulin%20du%20vexin.zoom

1605

Loys de SAVEUSE, chevalier Sr de Bouqinville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi rue Saint-Anthoine paroisse Saint-Paul : « *bail durant 8 ans par **Loys de SANEUSE** légataire universel d'**Anthoine de SAVEUSE** son oncle, conseiller au Parlement à **Michel PAILLEUR**, meunier à Meulan de plusieurs moulins situés à Meulan moy. 750 Lts* » (minutes de **Pierre de ROSSIGNOL** (MC/ET/XIX/319 - MC/ET/XIX/366), minutes. 1605, janvier - juin 1605 (MC/ET/XIX/353), cotes Archives Nationales : MC/ET/XIX/353, fol. CXIII, 10 mai 1605

1609

Le 24 mars 1609, un arrêt du Conseil d'Etat défend au trésorier de France de procéder à l'adjudication et du « *grand acquit et moulin bannal* » de Meulan, lequel appartient à **Louis de SAVEUSE** et à **Jacques de BEAULIEU**, secrétaire du Roi (Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise / [Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise] Académie de Versailles, des Yvelines et de l'Ile-de-France. 1902, pages 76 à 80 et Edmond Bories, Histoire du canton de Meulan….., page 72).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

1625

En 1625, le péage ou grand acquit et le moulin banal sont engagés pour 125 000 livres à **Esprit D'ALARD** sieur **D'ESPLAN** (Archives départementales des Yvelines, J 3211/15 [1], Meulan-en-Yvelines. Monographie communale de Paul Aubert 1863-1949, vue 94/142) in « Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés [sic] pour l'instruction du duc de Bourgogne ; 1. Mémoire de la généralité de Paris. Tome 1, pages 263 et 264 accessible sur https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64389722/f367.item.r=esprit%20d'alard%20sieur%20d'esplan,%20meulan#

« *Meulan,*
Domaines dont le Roi jouit
Le clerc de l'eau affermé 700 livres,, le pied fourché affermé 25 livres, le poisson de mer 3 livres, le courtage 100 livres, les amendes 10 livres, une pièce de pré 75 livres, le travers de Vigny 200 livres, les prisons et menues coutumes 120 livres, les pêcheurs payent au Roi 120 livres, les champart d'Averne 4 livres 10 sols, rente sur les grands étangs de Meulan 600 livres, un setier de blé sur le moulin des Mureaux,
Domaines de Meulan aliénés
Le grand acquit affermé 8000 livres, aliéné moyennant 125 000 livres à M. ESPRIT D'ALARD, sieur d'ESPLAN, avec le moulin banal en 1625, le grand étang affermé 600 livres , aliéné moyennant 14 000 livres, les quatre arches du grand pont affermées 150 livres, le mesurage des grains affermé 400 livres, le tabellionage affermé 600 livres, le petit scel des contrat affermé 100 livres, aliéné à M. de LESEVILLE le 10 décembre 1644 moyennant 6000 livres, outre le prix des précédents engagements, les greffes ancien alternatifs et triennal appartiennent à la succession e Mtre Jean MERIEL ; ils peuvent valoir 800 livres ».

1632

Contrat de mariage entre **Georges GERVAIS**, fils de **Robert GERVAIS**, vigneron à Condécourt et de **Jehanne PARQUET**, et **Nicole CAILLET**, fille de **Mathurin CAILLET**, meunier au grand moulin banal de Meulan, chez Maître **Simon DOULLÉ**, notaire à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 3 E 27/312, Archives notariales - **Simon DOULLÉ** (Liasses), 1632).

1647

Louis VITRÉ : association à la ferme du péage des ponts de Meulan et du moulin banal dudit Meulan, dont bail avait été fait à **Louis VITRÉ** et cédé par sa veuve. Compte et quittance entre **Geneviève PICOT**, veuve de **Louis VITRÉ** demeurant rue des Bernardins et **J. LA GOUESLE**, pour le revenu du péage du moulin banal de Meulan. Minutes de **Alexis HERVY**Erreur ! Signet non défini. (MC/ET/XI/150 - MC/ET/XI/158).Minutes. 1647 (MC/ET/XI/151), cotes Archives Nationales : MC/ET/XI/151, 22 mai 1647 - 7 septembre 1647).

22 mai 1647 : ferme du péage des Ponts de Meulan et du Moulin banal dud. Meulan, association entre **Jean LAGOUESLE**, conseiller du Roi, fermier de la ferme du péage suivant bail qui en été fait par La Marquise **DE GRIMAULT** (devant **DESTRECHY** et **LE SEMELIER**, notaires le 14 octobre 1645) à **Louis VITRÉ** dont la veuve en a fait cession aud. **LAGOUESLE**, et **Pierre GUERIN**, demeurant au fort de Meulan, par moitié, à la ferme du péage (minutes de **Alexis HERVY** (MC/ET/XI/150 - MC/ET/XI/158), minutes. 1647 (MC/ET/XI/151).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Sur la banalité du pont et du moulin de Meulan, la bibliothèque nationale conserve 80 volumes de la collection du Vexin constituée aux XVIIe et XVIIIe siècles, formée de copies d'actes remontant au Xe siècle et de pièces originales des XVIIe et XVIIIe siècles.
L'un de ces documents, daté de 1647, dans lequel il est question du moulin banal de Meulan est reproduit ci-dessous, page 55 (voir « *Histoire de Meulan et de sa région par les textes* », **Marcel LACHIVER**, 1965, page 19).

1651

« *Le 16 févier 1651, le débordement de la rivière fut si considérable à Meullent que l'on attachait les batelets dans la rue de la tannerie au-dessus du Grand moulin à une rampe de fer qui était à un perron et deux marches de la Dame Vve* ***OLIVIER*** *qui dépend aujourd'hui du Croissant….* » (Bibliothèque Nationale, collection du Vexin, tome 18, f°6 r°., cité dans « Histoire de Meulan par les textes » de **Marcel LACHIVER**).

1672

« *Le péage et le moulin banal de Meulan, avaient été engagés en 1672 pour 100 000 livres et le 24 septembre 1780, un arrêt du Conseil en confirmait la possession à la Marquise de PÉZÉ* [(1)]» (Archives nationales, H 3017^2, dossier 490).

Source : Gallica, Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à La Roche-Guyon, du XIe au XVIIIe siècle, par Gustave Guilmoto,... [Publié par A. Giry.] – 1889, page 44.

22 mars 1688

« ***Antoinette DUVAL*** *veufve de* ***Nicolas DROUART****, meusnier au grand moulin banal de Meulan, y demeurant, tant en son nom que comme tuttrice de leurs enfans mineurs, par transport passé devant* ***MERIEL*** *notaire royal à Meulan à* ***Henry TRUFFAULT****, laboureur à Averne* » **(**Archives départementales des Yvelines, 3E27/18 **Jacques CANUEL**, substitut du tabellion royal de Meulan, relevé de Me **Laetitia FILIPPI**). **Nicolas DROUART** et **Antoinette DUVAL** se sont mariés le 21 janvier 1668, Magny-en-Vexin (Archives départementales du Val d'Oise, BMS Magny, 3 E 102 3 - 1668, 1674-1675 1668, 1674-1675 vues 2 et 3/93). **Nicolas DROUART** est dit originaire de Parnes (Oise).

6 juillet 1713

Jean Baptiste Nicolas d'ESMÉE de la CHESNAYE, chevalier, seigneur de Rougemont et autres lieux, grand écuyer [ ] et porte cornette [ ] du Roy, gouverneur des villes et fort de Meulan au nom et comme tuteur de Delle **Madeleine Françoise d'ESMÉE de la CHESNAYE** sa fille et de défunte **Magdeleine Françoise BARTHELEMY**, son épouse, ladite Delle **d'ESMÉE de la CHESNAYE** héritière par bénéfice d'inventaire de déffunt messire **Nicolas Barthélémy VERANT**, chevalier, seigneur d'Ene (?) conseiller du Roy en ses conseils, doyen de la chambre des comptes, propriétaire par engagement du Grand acquit des péages des ponts et du grand moulin banal de Meulan, loue pour 4 années à **Marc DUTARTRE**, meunier demeurant au moulin banal de Meulan et à son épouse **Jeanne MAUVOISIN**, pour la somme 13 livres par an (Archives départementales des Yvelines, minutes du notaire **Jean MÉRIEL**, 3E27 409, 1663 – 1668, étude **POUSSET**).

1770

La parcelle 314 du plan des possessions du Prince de Conty, entourée en bleu dans la reproduction de ce plan ci-après et la « *description de la Seigneurie et Comté de Meullent appartenant à SAS*

Monseigneur le Prince de Conty relativement à la carte levée en 1770 » défini précisément l'emplacement du moulin banal : « *ce moulin fait partie de l'engagement fait aux prédécesseurs de Mr le Marquis de PEZÉ ainsy qu'il est expliqué cy devant aux observations générales à la fin du Grand Pont. On dit qu'il est loué en 1770, 4000 à 5000 livres* ».
L'observation dont il est question ci-dessus est reproduite ci-dessous :

.

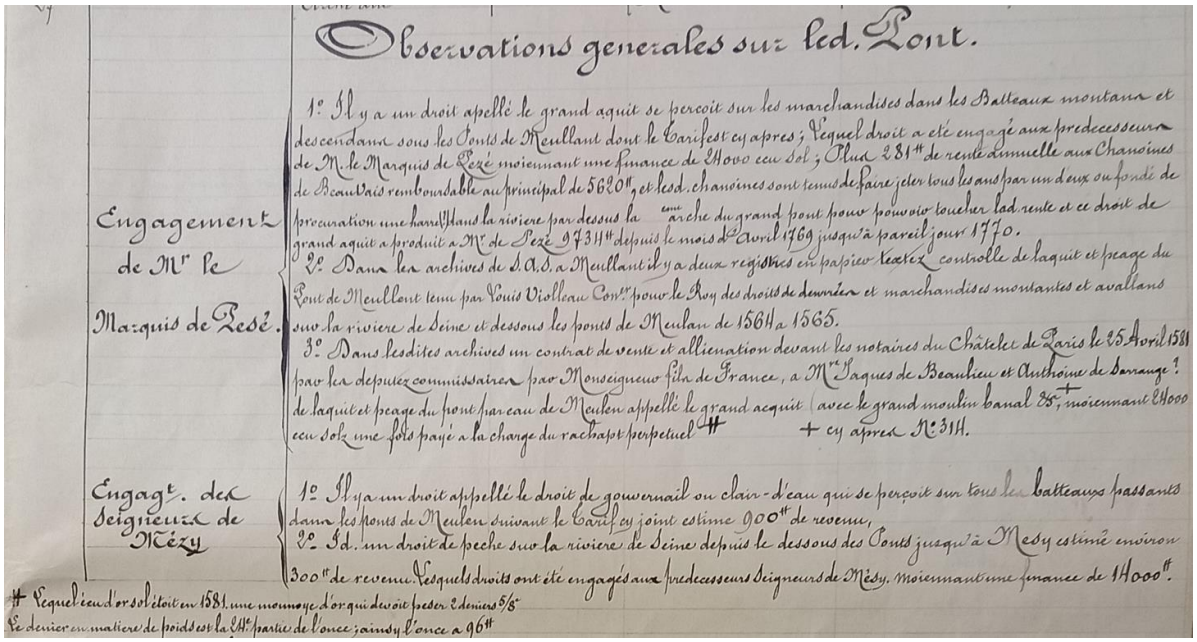

Observations generales sur led. Pont.

Engagement de Mr le Marquis de Pezé.

1° Il y a un droit appellé le grand aquit se percoit sur les marchandises dans les Batteaux montans et descendans sous les Ponts de Meullant dont le Tarif est cy apres ; lequel droit a été engagé aux predecesseurs de M. le Marquis de Pezé moiennant une finance de 41000 ecu sol ; plus 281# de rente annuelle aux Chanoines de Beauvais rembourable au principal de 5620#, et led. chanoines sont tenus de faire jeter tous les ans par un d'eux ou fondé de procuration une harr[illegible] dans la riviere par dessus la cinquieme arche du grand pont pour pouvoir toucher led. rente et ce droit de grand aquit a produit a Mr de Pezé 9731# depuis le mois d'Avril 1769 jusqu'a pareil jour 1770.
2° Dans les archives de S.A.S. a Meullant il y a deux registres en papier Kraftez controllé de laquit et peage du Pont de Meullant tenu par Louis Violleau Con[illegible] pour le Roy des droits de denrées et marchandises montantes et avallans sur la riviere de Seine et dessous les ponts de Meulan de 1564 a 1565.
3° Dans lesdites archives un contrat de vente et alienation devant les notaires du Châtelet de Paris le 25 Avril 1581 par les deputez commissaires par Monseigneur fils de France, a Mre Jaques de Beaulieu et Anthoine de Sarrange ? de laquit et peage du pont par eau de Meulen appellé le grand aquit avec le grand moulin banal 8S, moiennant 41000 ecu sol une fois payé a la charge du rachapt perpetuel # + cy apres N° 31H.

Engagt. des Seigneurs de Mézy

1° Il y a un droit appellé le droit de gouvernail ou clair-d'eau qui se percoit sur tous les batteaux passants dans les ponts de Meulen suivant le Tarif cy joint estimé 900# de revenu,
2° Id. un droit de peche sur la riviere de Seine depuis le dessous des Ponts jusqu'a Mesy estimé environ 300# de revenu. Lesquels droits ont été engagés aux predecesseurs Seigneurs de Mésy, moiennant une finance de 11000#.

Lequel ecu d'or sol etoit en 1581 une monnoye d'or qui devoit peser 2 deniers 5/8
Le denier en matiere de poids est la 24e partie de l'once ; ainsy l'once a 96#

Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL DE PEZÉ[(1)] épouse le 22 février 1761 **Michel Pierre François D'ARGOUGES**, Marquis de la Chapelle la Reine, « *Le 22 de ce mois, Leurs Majestés et la famille Royale signèrent le contrat de mariage du Comte D'ARGOUGES avec Demoiselle de **PEZÉ*** » (Mercure de France, avril 1761, page 182, article du 19 mars 1761, Gallica).

---

(1) Sur la généalogie **de COURTAVEL de Pézé**, de la Cour, de Saint Rémy (Maine) voir **HUBERT**, généalogies Orléanaises, Bibliothèque d'Orléans, 8 vol. tome 6, page 77, **L. MORERI**, Le grand dictionnaire historique, 20ème édition, Paris, 1759, tome 4, **WAROQUIER de COMBLES**, état de la France ou les vrais marquis, comtes, Paris 1783-84, 25, 286-8, **La CHESNAYE-DESBOIS**, dictionnaire généalogique, tome 6 (voir le répertoire de généalogies françaises imprimées du Colonel **ARNAUD** pour toutes les références sur cette famille). On consultera également « La Famille de Courtavel » par l'Abbé **E. TOUBLET**, 1912, sur Gallica.

D'azur, au sautoir d'or, cantonné de seize losanges du même, quatre en croix dans les angles et douze en orle, trois dans chaque quartier, couronne de marquis. Supports deux lions. Devise Hoc tegmine tutus.

Michel Pierre François d'Argouges est né en 1720, décédé le 16 octobre 1786 à l'âge de 66 ans, Lieutenant général des armées du roi.

On consultera également : Inventaire après décès de **Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL de PÉZÉ**. **DARGOUGES, Michel-Pierre-François** (veuve). Période 1803 – 1803, fonds minutes et répertoires du notaire **Joseph GRELET**, 18 août 1794 - 28 avril 1818 (étude XXXIII), lieu de conservation Archives nationales.

Inventaire sommaire des Archives départementales postérieures à 1789 Sarthe : Séance du 19 frimaire an IV : Henriette-Charlotte-Marie **de COURTAVEL de PÉZÉ**, veuve **D'ARGOUGES**, expose qu'elle s'est absentée du territoire français en 1791 pour donner ses soins à sa fille dangereusement malade à Chambéry, « *qu'elle y «est rentrée au mois d'avril 1792, qu'elle en est ressortie avec sa fille au mois de juin suivant en vertu d'un passeport pour aller consulter à Lausanne le médecin Tissot, qu'elle est repassée en France avec sa fille au mois d'octobre de la même année, qu'elle a été comprise en l'an second sur une liste d'émigrés* », et elle demande sa radiation.

Notoriété portant renonciation par **Henriette Charlotte Marie de COURTAVEL de PÉZÉ**, veuve de Michel Pierre François **D'ARGOUGES**, à la succession de **Louise Charlotte Thibault de La ROCHETHULON**, veuve en secondes noces de **Louis René de de COURTAVEL de PÉZÉ**, sa mère.
Date : 14 mars 1787, contenu : Origine de l'information : Base Généanot des actes contenant des renseignements d'état civil, 1780-1790, par l'association La France Généalogique, 2004-2023 (base de données migrée : voir contexte dans la fiche «Chantiers d'inventaires du Minutier central des notaires de Paris»). Date de création de la notice : 2024, Cote : MC/ET/LXXIII/1082,
Inventaire d'archives :
Minutes et répertoires du notaire **Antoine Marie BOULARD**, 4 janvier 1782 - 15 septembre 1808 (étude LXXIII)

Contrat de vente fait par le Duc d'Anjou et d'ailleurs pour le grand acquit et le moulin banal de Meulan du 25 avril 1581 (première page, voir la cote de ce document page 47).

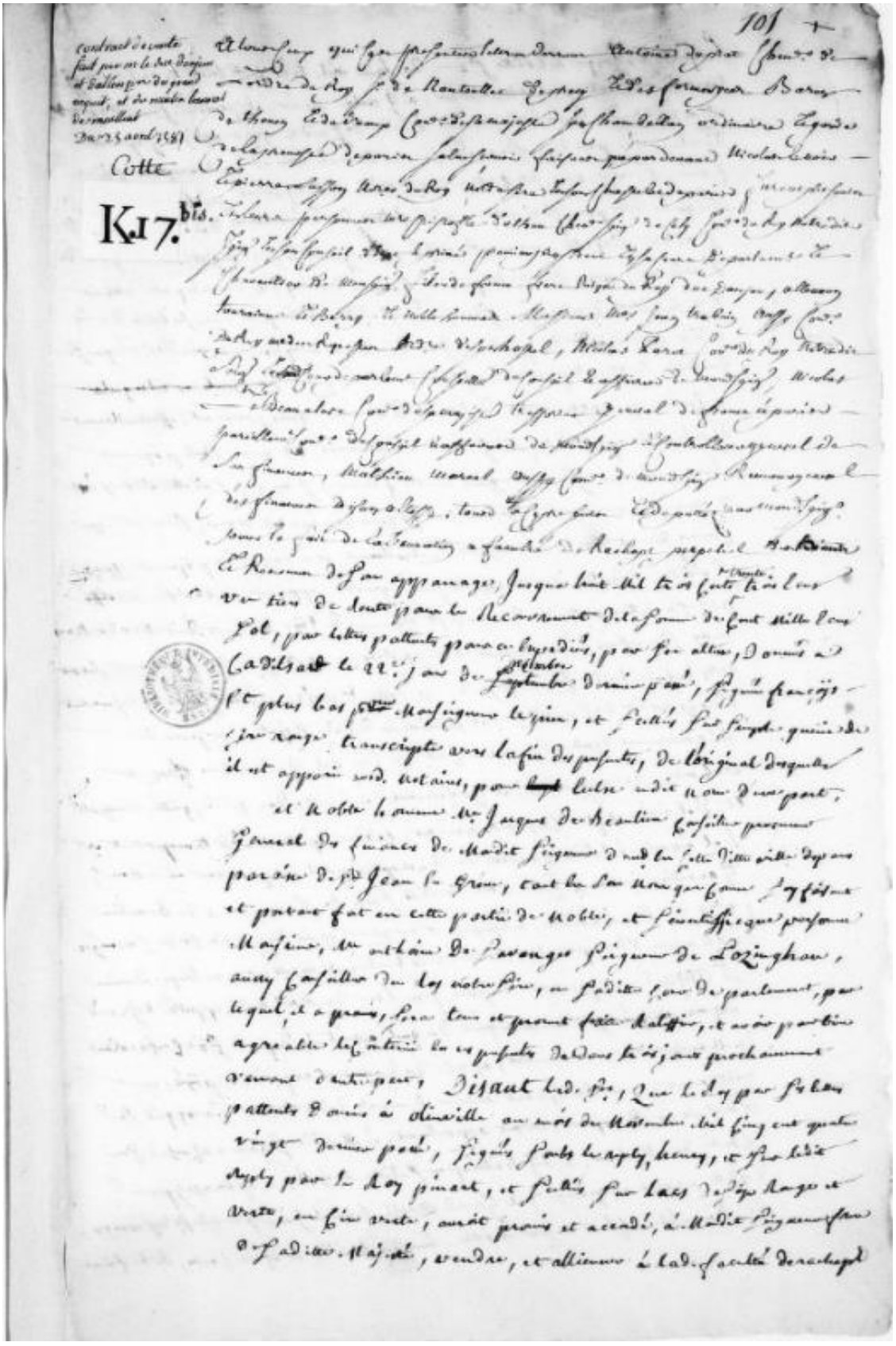

10 mai 1605 : bail à ferme, pour huit ans, de deux moulins sis à Meulan par Louis et Jacques DE BEAULIEU à Michel PAILLEUR et sa femme Catherine DORME (Archives nationales, minutier central, XIX-353, 10 mai 1605). Le grand moulin banal est cité dans ce document.

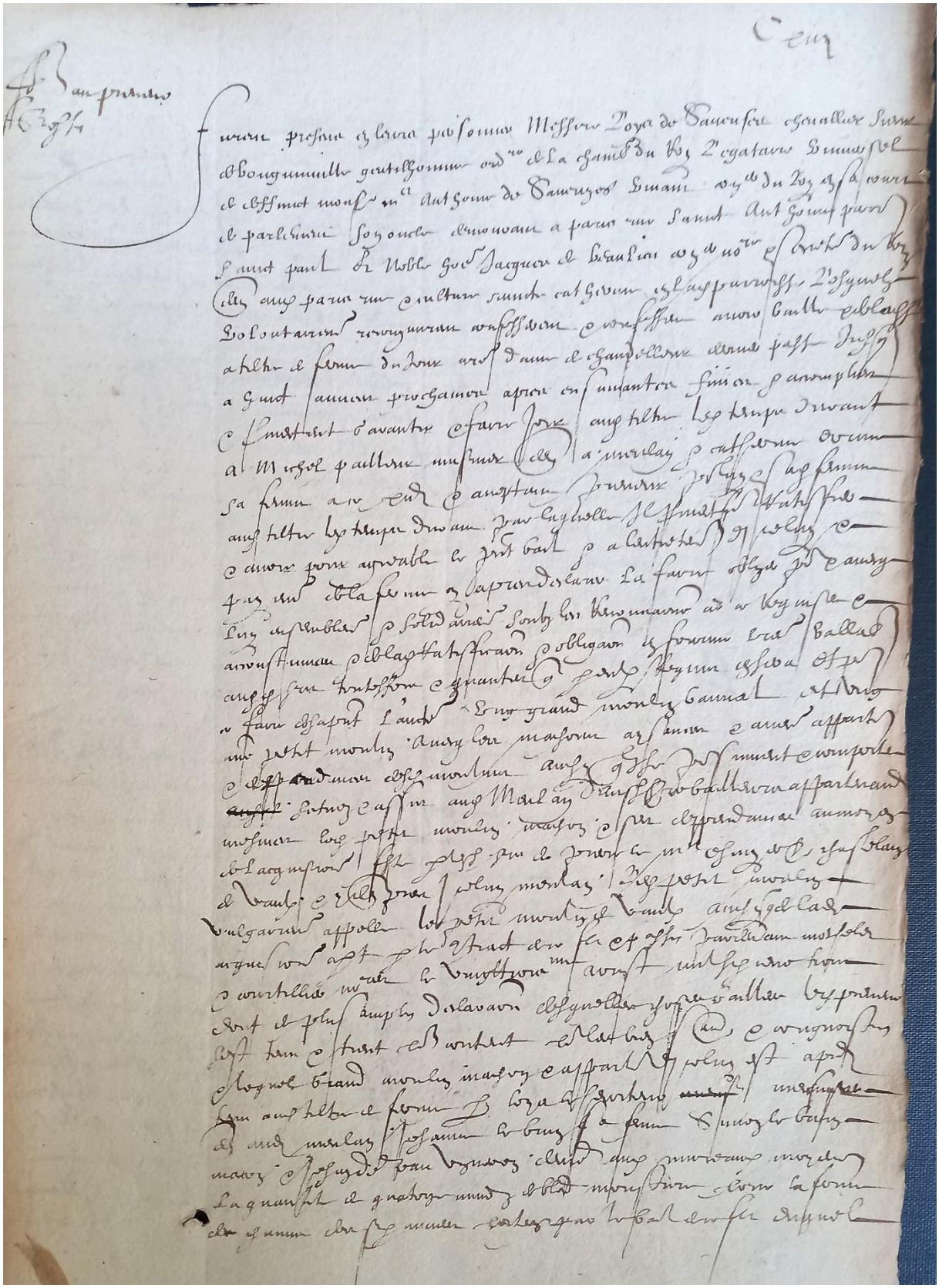

Première page (sur 3) du bail

Minutes de M^e^ Pierre DE ROSSIGNOL, notaire au Châtelet de Paris

« Furent presens en leurs personnes messire Loys **DE SAVEUSES**, chevallier sieur de Bouquinville[1], gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, legataire universel de deffunct monsieur M^e^ Anthoine DE SAVEUZES, vivant conseiller du Roy en sa Court de Parlement, son oncle, demourant à Paris, rue Sainct Anthoine, parroisse Sainct Paul, et noble homme Jacques DE BEAULIEU, conseiller, notaire et secretaire du Roy, demourant audict Paris, rue et culture Saincte Catherine, en ladicte parroisse, lesquelz volontairement recongnurent, confesserent et confessent avoir baillé et delaissé à tiltre de ferme, du jour Nostre Dame de Chandelleur[2] dernier passé jusques à huict années prochaines après ensuivantes, finies et accomplies, et promectent garantir et faire joir audict tiltre ledict temps durant, à Michel PAILLEUR, musnier demourant à Meulan, et Catherine DORME, sa femme, à ce present et acceptant, preneur pour luy et sadicte femme audict tiltre, ledict temps durant, par laquelle il promect faire ratiffier et avoir pour agreable le present bail et à l'entretenement d'iceluy et payement de la ferme cy après declarée la faire obliger pour et avecq luy ensemblement et solidairement, soubz les renonciations ad ce requises et accoustumées, et de ladicte ratiffication et obligation en fournir lectres vallables ausdictz sieurs toutesfois et quantes que par eulx requis en sera, et pour ce faire dès à present l'auctorise, un grand moulin bannal et ung autre petit moulin, avecq les maisons, aysances et autres appartenances et deppendances desdictz moulins, ainsy qu'ilz se poursuivent et comportent, *biffé* : ~~ausdictz~~] scituez et assis audict Meulan, ausdictz sieurs bailleurs appartenans, mesmes ledict petit moulin, maison et ses deppendances, au moyen de l'acquisition faicte par lesdictz sieurs de Pierre LE MAISTRE, escuyer, sieur chastelain de Vaulx et y demourant près iceluy Meulan, ledict petit moulin vulgairement appellé le petit moulin de Vaulx, ainsy que de ladicte acquisition apert par le contract de ce faict et passé pardevant MOTHELET[3] et COURTILLIER[4], notaires, le vingt troisiesme aoust mil six cens trois, dont de plus ample declaration desquelles choses baillées ledict preneur s'est tenu et tient pour content pour les bien sçavoir et congnoistre, et lequel grand moulin, maison et appartenances d'iceluy est à present tenu audict tiltre de ferme par Louis LE HEURTEUR, [*biffé* : ~~meus~~] mesnyer demourant audict Meulan, Jehanne LE BRUN, sa femme, Simon LE BRUN, maçon, et Jehan DE VAU, vigneron, demourans aux Mureaux, moyennant la quantité de quatorze muidz de bled mousture pour la ferme de chacune des six années portées par le bail de ce faict, duquel

---

reste à espirer du jour et feste de Chandelleur dernier passé deux années, pour lesquelles deux années seulement lesdictz PAILLEUR et sa femme seront tenuz d'entretenir ledict bail passé pardevant LE NORMANT[5] et

[1] Bougainville (80540), à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du bourg de Saveuse (80470), près d'Amiens. Sur la famille DE SAVEUSE, voir : http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Saveuse.pdf

[2] Notre-Dame de Chandeleur : 2 février.

[3] M^e^ Jean MOTELET, notaire au Châtelet de Paris, étude LXXXIV.

[4] M^e^ Denis COURTILLIER, notaire au Châtelet de Paris, étude CXVII.

[5] M^e^ Jean LENORMANT, notaire au Châtelet de Paris, étude LXXXVII.

iceluy COURTILLIER, notaires, le XXVI^e novembre M VI^C, dont ledict PAILLEUR
dict en avoir eu communication, à la charge qu'il prendra et recevera
à son proffict desdictz LE HEURTEUR et autres ses copreneurs ladicte
ferme de quatorze muidz de grain pour et par chacune desdictes deux
années restantes, pour desdictz deux molins, maisons, lieulx
et appartenances d'iceulx joir par lesdictz PAILLEUR et sa femme audict tiltre
ledict temps durant en la forme, maniere et ainsy que dessus est
dict. Ces bail et prinse faictz à la charge de faire
l et prinse faictz à la charge de faire
faire [*renvoi en marge* #] par lesdictz [*biffé* : ~~LE HEURTEUR~~] PAILLEUR et sa femme, à leurs
fraiz et despens, sans aucune repition[6] de deniers, toutes les reparations,
tant grosses que menues, qu'il convient faire pour le restablissement
dudict petit molin de Vaulx, maison, edifices et ustancilles d'iceluy.
Ce faict, entretenir aussy par iceulx PAILLEUR et sa femme,
pareillement à leurs fraiz et despens, lesdictz deux molins, maisons
et choses deppendantes d'iceux, de toutes reparations grosses et
menues pendant lesdictes huict années et qui seront necessaires à
faire esdictz moulins, tournans, travaillans et ustancilles. Et en fin
desdictes huict années, rendre lesdictz lieulx et ediffices en bon estat et vallable
desdictes reparation, tant grosses que menues, mesmes lesdictz moulins
bien tournans et travaillans, garniz et bien entretenuz de tous
et chacun [*biffé* : ~~ses~~] [*en interligne* : leurs] tournans, travaillans, meulles, roues et autres leurs
[*biffé* : ~~ses~~] ustancilles. Pourront lesdictz PAILLEUR et sa femme contraindre
et faire contraindre, aussy à leurs despens, ceulx qui tiennent à present
ledict grand moulin dessusnommez à rendre en fin desdictes deux années
restantes de leurdict bail iceluy grand moulin et ediffices bien et
deuement entretenu de toutes lesdictes reparations et garny de sesdictz
tournans, travaillans et ustancilles, selon qu'ilz y sont tenuz et obligez
par leurdict bail. Pour quoy faire, lesdictz sieurs bailleurs ceddent et transportent
ausdictz PAILLEUR et sa femme tous leurs droictz, noms, raisons
et actions, mesmes pour poursuivre contre eulx la ferme pour lesdictes
deux années d'iceluy grand moulin. Et outre moyennant
le pris et somme de sept cens cinquante livres tournois que de

> [*renvoi en marge* # :
> « la plus grande
> dilligence qu faire se pourra »]

ferme, pour et par chacune desdictes huict années, ledict PAILLEUR en a
promis, promect et gage, esdictz noms et en chacun d'iceulx, seul et pour le
tout, sans division, discussion et fidejussion, renonceant aux benefices et
exceptions d'iceulx, bailler et payer ausdictz sieurs bailleurs en [*biffé* : ~~ladicte
ville de Meulan~~] [*en interligne* : en ceste ville de Paris], à leur procureur ou au porteur etc. à
trois termes
et payemens esgaulx par egalle portion, savoir aux jours de
l'Ascention de Nostre Seigneur, les premier jour d'octobre et festes de
Chandelleur, dont le premier terme de payement escherra au jour
et feste de l'Ascention de Nostre Seigneur prochain venant, et continuer etc.
Et neantmoins, lesdictz sieurs bailleurs ont liberallement accordé

[6] *Répétition* : réclamation.

ausdictz PAILLEUR et sa femme qu'ilz ne payeront pour la
presente que la somme de sept cens [*biffé* : ~~livres~~] [*en interligne* : seize livres XIII s. IIII d.]
[*biffé en interligne* : ~~pour ladicte ferme~~] seulement
à cause de ladicte ferme, sans que lesdictz preneurs puissent cedder
ny transporter à personnes quelzconques leur droict dudict present bail sans
le consentement desdictz sieurs bailleurs, pour lesquelz ilz payeront ces presentes
en bonne forme aux despens desdictz preneurs. Et outre a esté accordé
que ayant lesdictz preneurs faict bien et deuement restablir
ledict petit moulin de Vaulx et ses appartenances ainsy que promis [*en interligne* : est] [*biffé* :
~~il~~]
cy dessus, il arrivast perte, dommaige, cheute ou demolision
d'iceluy petit molin par la viollance et immondation[7]
d'eaue, en ce cas iceulx preneurs ne pourront estre
aucunement recherchez ny inquiettez par lesdictz sieurs bailleurs.
Aussy, si lesdictz accidens arrivoient par la faulte d'iceulx
preneurs, ilz seront tenuz à la restitution et restablissement
d'iceluy petit molin et ediffices. En consideration desquelz
restablissemens que lesdictz preneurs sont à present tenuz de faire
faire comme dict est, ilz ne payent la ferme du petit
moulin qu'à raison de cinquante livres par chacune année.
Et si [*en interligne* : les deux tiers de] ladicte premier année leur [*biffé* : ~~est remis~~] [*en
interligne* : sont remis] et quictez, et quand
aux sept cens livres de surplus, c'est à quoy se monte la ferme
dudict grand moulin. Car ainsy etc. Promectans etc. Obligeans chaun endroict soy, [*biffé* :
~~Renonceans~~]
ledict preneur esdictz noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout, sans
division ne discussion, corps et biens etc. Renonceans comme dessus etc. Faict et passé
ès maisons desdictz sieurs bailleurs, le dixiesme jour de may avant
midy, l'an mil six cens cinq. Ledict preneur a declaré ne sçavoir escrire ne signer
et a faict sa marque. »

Ainsi signé : Marque dudit PAILLEUR / DE BEAULIEU, *avec paraphe*
Loys DE SAVEUSES, *avec paraphe*
VIARD, *notaire, avec paraphe* / P. DE ROSSIGNOL, *notaire, avec paraphe*.

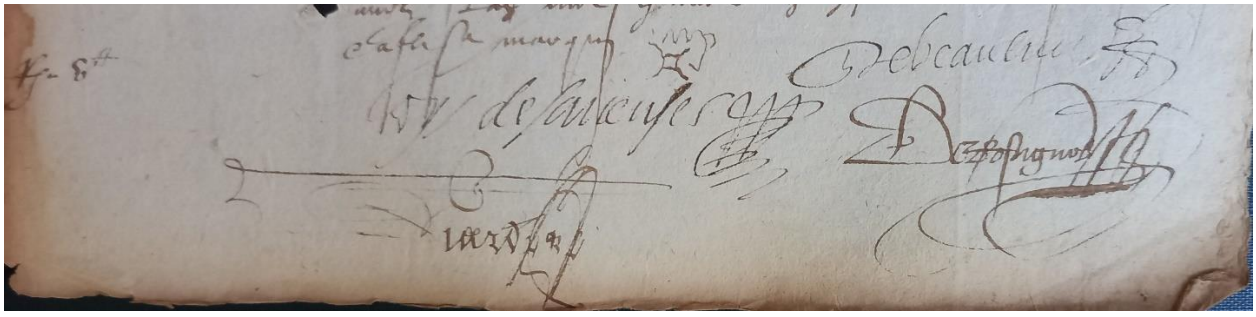

[7] Innondation.

Contrat de société entre Me Jean LAGOUESLE et Pierre GUERIN pour la recette du péage du pont de Meulan et le moulin banal dudit lieu (Archives Nationales, Minutier central, XI-151, 22 mai 1647).

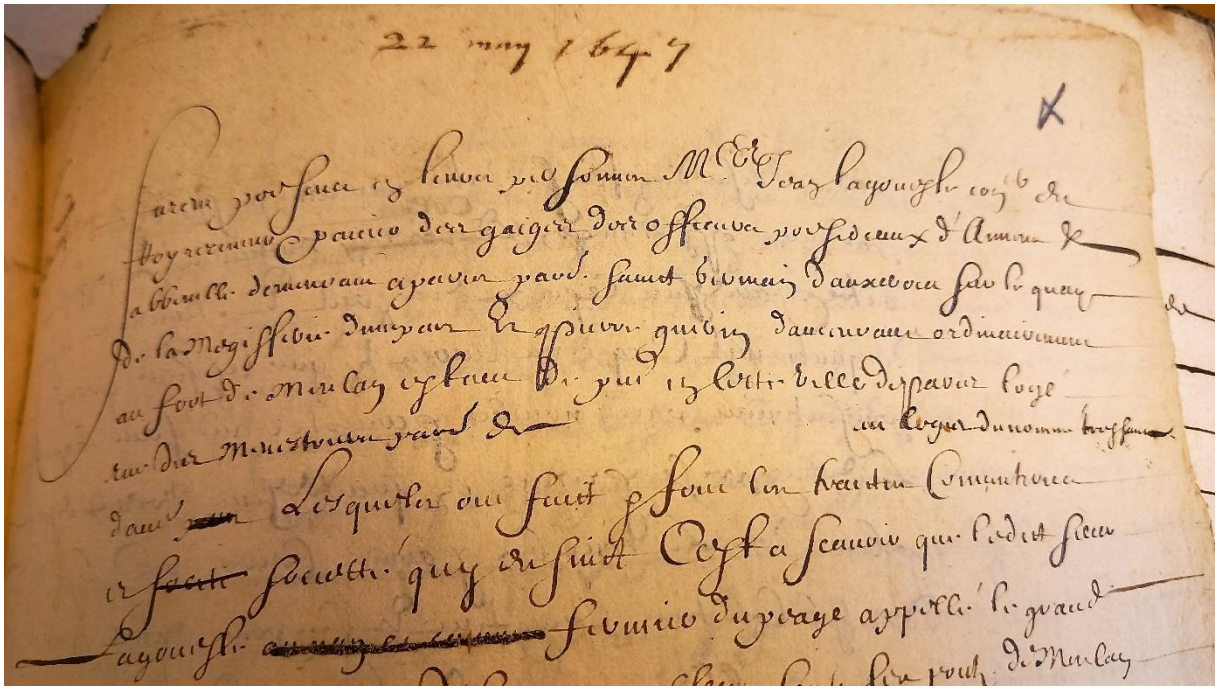

Minutes de Me Alexis HERVY, notaire au Châtelet de Paris

« Furent presens en leurs personnes Me Jean LAGOUESLE, conseiller du Roy, receveur et paieur des gaiges des officiers presidiaux d'Amiens & Abbeville, demeurant à Paris, parroisse Sainct Germain d'Auxerois, sur le quay de la Megisserie, et Pierre GUERIN, demeurant ordinairement au fort de Meulan, estant de present en ceste ville de Paris, logé rue des Menestriers, parroisse de [*en blanc*], au logis du nommé TREFFAUT, d'autre [*bifé* : ~~part~~]. Lesquels ont faict et font les traictés, conventions et [*bifé* : ~~facili~~] societté quy ensuict. C'est à sçavoir que ledict sieur LAGOUESLE, [*bifé* : ~~au nom et comme~~] fermier du peage appellé le grand acquict des marchandises quy passent soubz les pontz de Meulan et le moulin banal dudict Meulan, suivant le bail quy en a esté faict par madame la marquise DE GRIMAULT, soubz le nom de Jean DE SANS, pardevant DESTRECHY[8] & LE SEMELIER[9], nottaires audict Chastelet, le XIIII octobre M VIC quarante cinq[10], lequel DE SANS en auroit faict sa declaration le mesme jour pardevant lesdictz nottaires au proffit de Me Louis VITRÉ, la veufve duquel en auroit faict cession et transport au proffit dudict sieur LAGOUESLE par contract passé pardevant MANCHON[11] & COLAS[12], nottaires dudict Chastelet, le huictiesme du present mois &

[1] Me Clément DESTRECHY, notaire au Châtelet de Paris, étude XLI.
[2] Me Jean LE SEMELIER, notaire au Châtelet de Paris, étude XVI.
[3] Soit le 14 octobre 1645.
[4] Me Gervais MANCHON, notaire au Châtelet de Paris, étude X.
[5] Me Jean COLAS, notaire au Châtelet de Paris, étude XXXV.

an, du consentement de ladicte dame marquise DE GRIMAULT
suivant l'acte passé pardevant les mesmes nottaires
le landemain neufiesme desdictz mois et an, a reconnu
et reconnoist avoir associé ledict sieur GUERIN, à ce
present et acceptant, à la moictié de ladicte ferme pour
les huict années restantes à espirer dudict bail commencé
dès le seize octobre dernier et finissant à pareil jour que
l'on comptera M VI^{C} cinquante quatre[13], aux mesmes clauses,
charges et condition dudict bail, duquel lecture en a esté
faicte audict [*biffé* : ~~GUE~~] sieur GUERIN par l'un desdictz nottaires, l'autre
present, dont il c'est tenu comptent, et outre à la charge
de paier [*renvoi en marge* #] cent cinquante livres par chacune desdictes huict années,
faisant moitié de trois cens livres que ledict sieur LAGOUESLE
est obligé et a promis paier par chacune desdictes huict années à

[*renvoi en marge* # :
« par ledict sieur GUERIN »]

---

ladicte veufve dudict feu sieur VITRÉ par acte passé ledict jour huict may
pardevant lesdictz MANCHON & [*biffé* : ~~DESTRECHY~~] [*en interligne* : COLAS], nottaires, à son
proffit par outre et pardessus le prix dudict bail, et moiennant la somme
de quatre mil cinq cens livres tournois, que ledict sieur GUERIN a
presentement paiée, nombrée et comptée audict sieur LAGOUESLE, qui
l'a de luy prise et receue en quars d'escus, reaux d'Espaigne
et louis d'or, le tout bon et ayant cours, presens lesdictz nottaires,
dont il c'est tenu comptent, et ce pour entrer par ledict sieur
GUERIN en [*biffé* : ~~l'advance~~] partie de l'advance de treize mil huict cens
livres, laquelle a esté paiée et advencée par ledict bail,
à desduire esgallement par chacune des neuf années d'iceluy,
sur laquelle advance ledict sieur GUERIN sera remboursé
de ladicte somme de IIII^{M} V^{C} lt.[14] par chacune desdictes huict années
esgallement sur et des deniers que ledict sieur de LAGOUESLE
doibt recevoir par chacune des années dudict bail [*biffé* : ~~faisant la~~]
pour le remboursement desdictz treize mil huict cens livres.
[*biffé* : ~~Et encores à la charge~~] Et quand au surplus quy pourra
provenir du revenu de ladicte ferme, lesdictes sommes du prix
du bail, lesdictes trois cens livres et ladicte advance avec les
frais qu'il conviendra de faire prealablement pris, sera
partagé esgallement par moitié entre lesdictes parties.
Et encore à la charge que ledict sieur GUERIN sera tenu de
demeurer et faire sa residance audict Meulan pour faire ladicte
recepte soubz le nom et en vertu de la procuration dudict DE SANS,
sans qu'il puisse pretendre pour ses droictz de recepte, paiement
et vaccations, que la somme de deux cens livres tournois qu'il prendra
et retiendra par ses mains des deniers de ladicte recepte, sauf
[*biffé* : ~~quand~~] [*en interligne* : pour] tous les frais et despens qu'il sera obligé luy faire pour

[6] Soit 1654.
[7] Soit 4.500 livres tournois.

raison d'icelle recepte, ensemble le louage de son logement &
bureau, lequel sera paié et suporté esgallement par lesdictes parties.

Sera ledict sieur GUERIN tenu faire registre fidel de ladicte recepte &
envoier toutes les sepmaines les declarations des batteaux quy auront
passé audit sieur LAGOUESLE, mesme luy en compter tous les mois,
et plus souvent s'il le requiert, et luy mettre entre les mains tous
les deniers quy proviendront d'icelle recepte pour faire l'aquict et
paiement du prix dudict bail, dont ledict sieur LAGOUESLE sera tenu à la fin
de l'année [*bifé* : ~~en faire~~] [*en interligne* : rendre] un compte general avec ledict sieur GUERIN
et partager les deniers revenans bons qu'il se pourra trouver en ladicte recepte,
en bailler et dellivrer la moityé audict sieur GUERIN avec coppie des
quictances des paiemens qu'il aura faictz du prix dudict bail et charges
d'iceluy, les originaux desquelles [*bifé* : ~~seront et~~] demeureront entre les
mains dudict sieur LAGOUESLE. A aussy esté accordé que [*bifé* : ~~au cas que~~] [*en interligne* :
où]
ledict sieur LAGOUESLE [*bifé* : ~~voudroit~~] [*en interligne* : voudroit] aller faire ladicte recepte et
demeurer audict Meulan, ou mesme qu'il voullust mettre un commis à faire
icelle, faire le pourra sans qu'audict cas ledict sieur GUERIN puist
[*bifé* : ~~prend~~] pretendre lesdictes deux cens livres du droict de recepte, au contraire
les appoinctemens dudict commis seront suportez esgallement par
lesdictes parties, et pourra seulement ledict sieur GUERIN, sy bon luy semble,
tenir et faire controlle [*bifé* : ~~dudict~~] [*en interligne* : audict] commis sans pour ce rien
pretendre,
mesme que ledict sieur GUERIN ne pourra cedder [*en interligne* : ny] transporter de tout ou
partye de la part qu'il a en ladicte ferme, sinon du consentement
et à personne agreable audict sieur LAGOUESLE, à paine de nulité,
sy bon semble audict sieur LAGOUESLE, et de tous despens,
domages et interest. Car ainsy etc. sans toutes lesdictes clauses,
charges et conditions ledict sieur LAGOUESLE n'auroit faict ladicte societté.
Promettant etc. Renonçant etc. Obligeant etc. Et pour l'execution
des presentes, elles ont esleu leur domicille, savoir ledict sieur LAGOUESLE
en sa maison où il est demeurant, et ledict sieur GUERIN aussy en la
maison dudict TREFFAUT, devant desclarée, ausquelz lieux etc. Faict & passé
à Paris, en l'estude desdictz nottaires soubzsignez, avant midy, le
vingt deux iesme jour de may mil six cens quarante sept & ont
signé. »

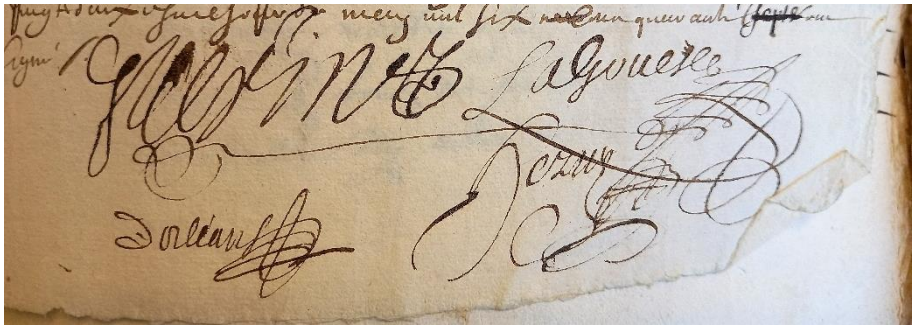

Ainsi signé : J. GUERIN, *avec paraphe* / LAGOUESLE, *avec paraphe* D'ORLEANS, *notaire, avec paraphe* / HERVY, *notaire, avec paraphe*.

Septembre 1647 : sur la banalité du pont et du moulin de Meulan

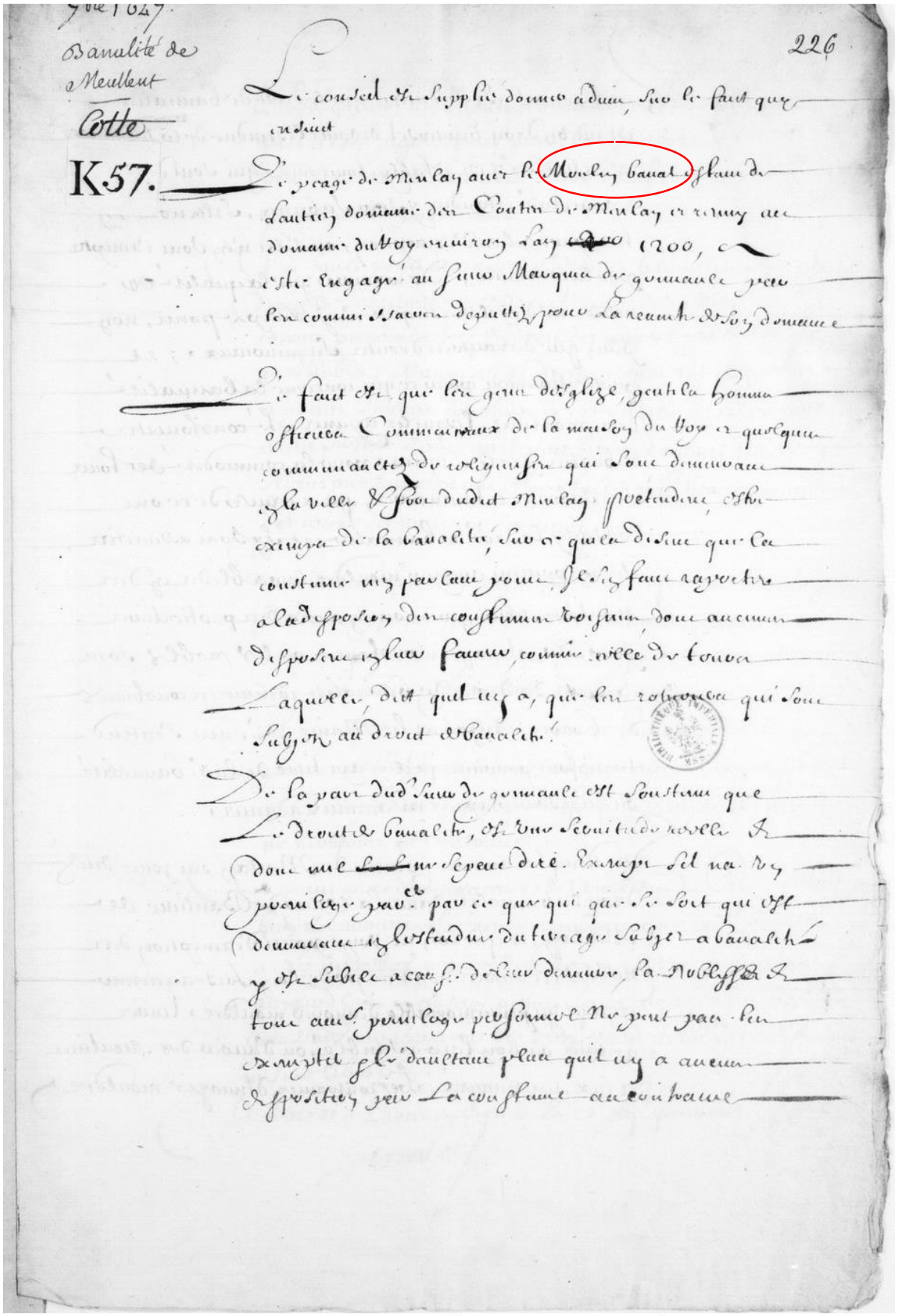

Banalité de Meullent

Cotte

K.57.

226

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Vex

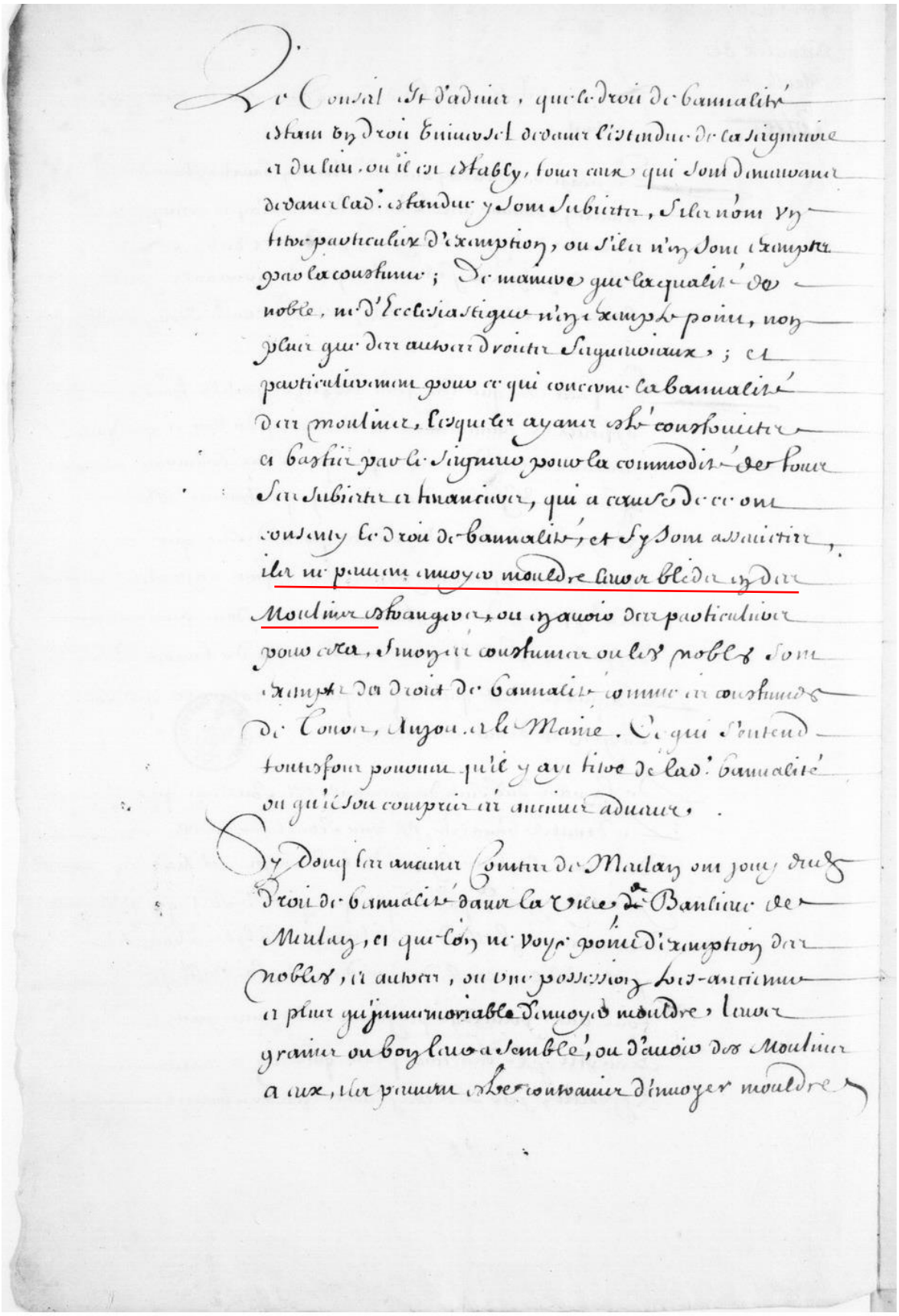

Le Conseil est d'advis, que le droit de bannalité
estant un droit Universel devant l'estendue de la Seigneurie
et du lieu, ou il est estably, tous ceux qui sont demeurant
devant lad. estendue y sont subiects, s'ils n'ont vn
titre particulier d'exemption, ou s'ils n'y sont exempts
par la coustume; De maniere que la qualité de
noble, ni d'Ecclesiastique n'y exempte point, non
plus que des autres droits Seigneuriaux; et
particulierement pour ce qui concerne la bannalité
des moulins, laquelle ayant esté coustumiere
et bastie par le Seigneur pour la commodité de tous
ses subiects et tenanciers, qui a cause de ce ont
consenty le droit de bannalité, et s'y sont assuiettis,
ils ne peuuent enuoyer moudre leurs bleds ny des
Moulins estrangers, ou il y auroit des particuliers
pour eux, suiuant la coustume ou les nobles sont
exempts du droit de bannalité comme en coustumes
de Touraine, Anjou et le Maine. Ce qui s'entend
toutesfois pourueu qu'il y ait titre de lad. bannalité
ou qu'il soit compris en ancienne adueue.

Et dans la mouuance Comté de Meulan ou sont deus
droits de bannalité dans la Ville de Banlieue de
Meulan, et qu'on ne voye point d'exemption des
nobles, ni autres, ou une possession bien ancienne
et plus qu'immemoriable d'enuoyer moudre leurs
grains ou bon leur a semblé, ou d'auoir des Moulins
a eux, ils peuuent bien continuer d'enuoyer moudre

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Vexi

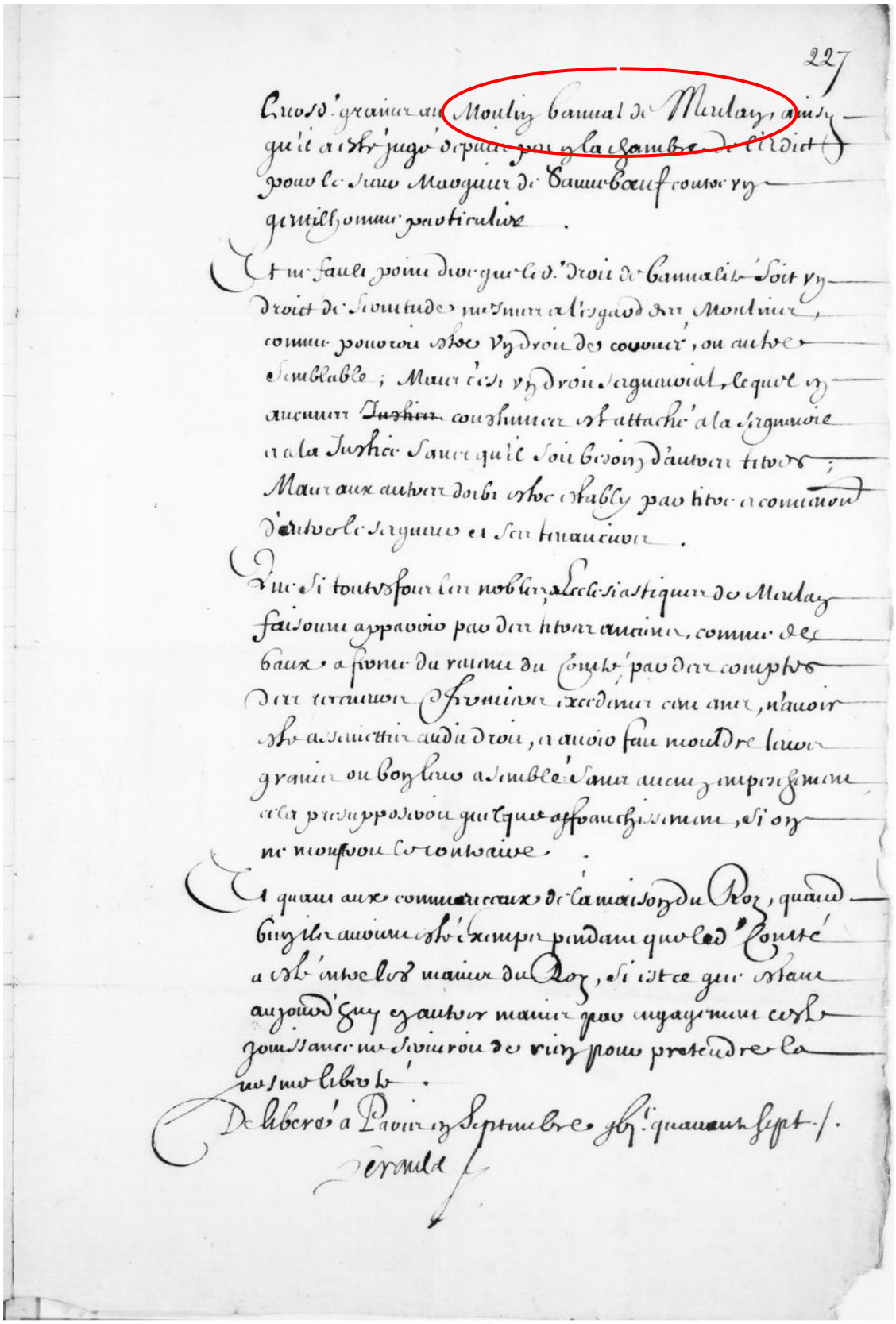

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits

Banalité du moulin de Meulan (1647) Source pour les 3 pages précédentes : Pièces diverses (originaux et copies) sur Mantes et le Vexin, classées par ordre chronologique (650-1700). 8 volumes. Manuscrit en français, Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits, Vexin 24-31 (cote) • Cote : Vexin 31 VIII « Mélanges (II). » — Années 1646-1772. XVIIIe siècle 434 feuillets.

Le moulin banal à partir de la révolution

En 1789, on compte encore deux meuniers à Meulan ainsi que deux garçons aides-meuniers et, en l'an IX, ces chiffres n'ont pas bougé et ce sont les mêmes (**LACHIVER**, op. cité).

Il est probable que les 2 moulins en fonctionnement devaient être le moulin banal et le moulin de la Chaussée d'Hardricourt (document datant de 1789, recensant les diverses corporation à Meulan. La page suivante indique qu'il y avait 2 meuniers en fonction (Archives municipales de Meulan, document transmis par M. **Patrick BLOND**).

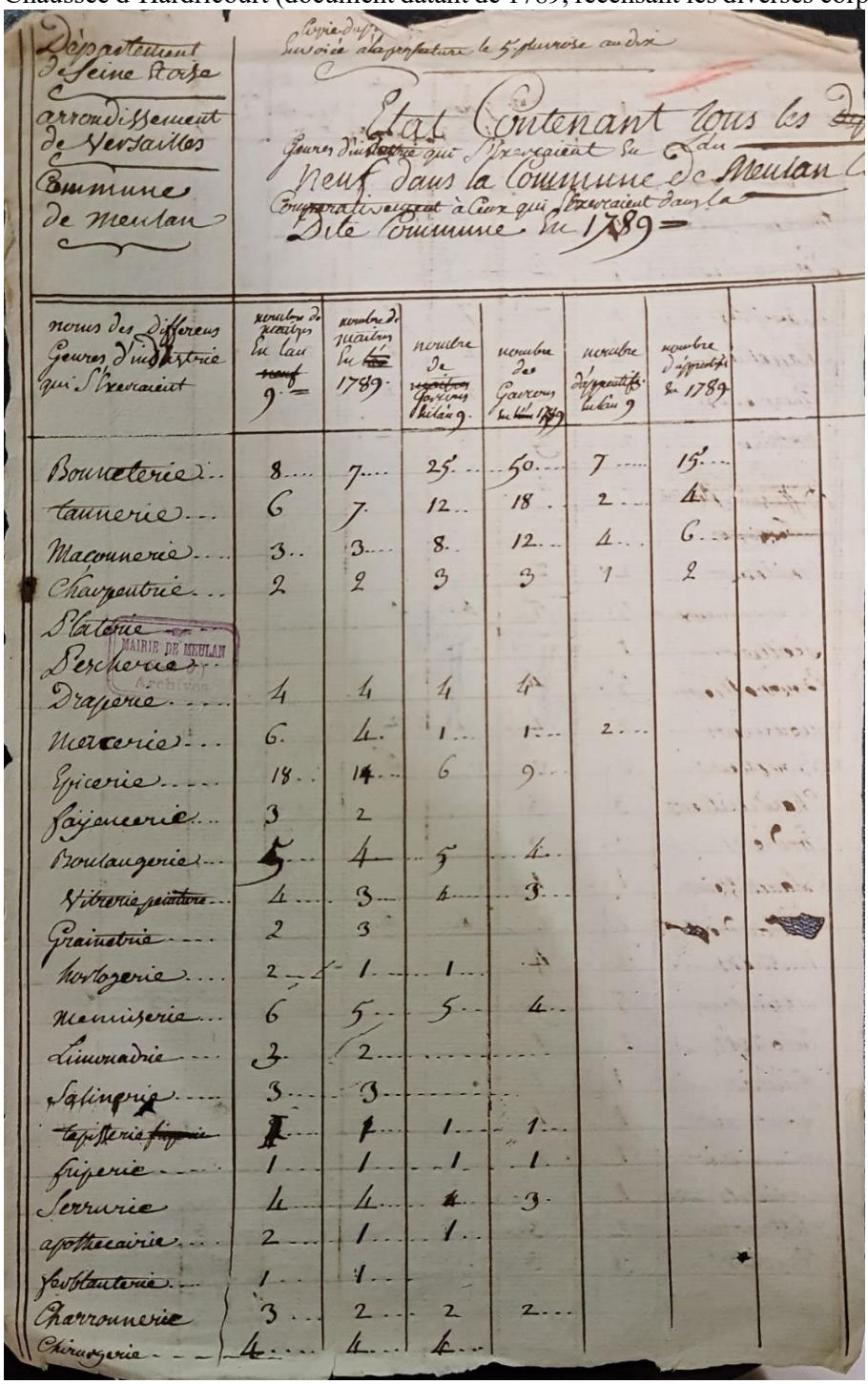

Département de Seine et Oise
arrondissement de Versailles
Commune de Meulan

Copie du [illegible] le 5e pluviose an dix

Etat contenant tous les [illegible] Genres d'industrie qui s'exerçaient [illegible] Meulan neuf dans la Commune de Meulan Comparativement à ceux qui s'exerçaient dans la Dite Commune en 1789

noms des differens Genres d'industrie qui s'exercaient	nombre de maitres en l'an 9	nombre de maitres en 1789	nombre de garçons en l'an 9	nombre des Garçons en 1789	nombre d'apprentifs en l'an 9	nombre d'apprentifs en 1789
Bonneterie	8	7	25	50	7	15
tannerie	6	7	12	18	2	4
Maçonnerie	3	3	8	12	4	6
Charpenterie	2	2	3	3	1	2
Platerie						
Bercherie						
Draperie	4	4	4	4		
Mercerie	6	4	1	1	2	
Epicerie	18	14	6	9		
Faiancerie	3	2				
Boulangerie	5	4	5	4		
Vitrerie peinture	4	3	4	3		
Grainetrie	2	3				
Horlogerie	2	1	1			
Menuiserie	6	5	5	4		
Limonadrie	3	2				
Satinerie	3	3				
Tapisserie	1	1	1	1		
Friperie	1	1	1	1		
Serrurie	4	4	4	3		
apothecairie	2	1	1			
Corbeautorie	1	1				
Charronnerie	3	2	2	2		
Chirurgerie	4	4	4			

MAIRIE DE MEULAN Archives

Etat contenant tous les genres d'industries qui s'exerçaient en l'an 9 (1799 -1800) dans la commune de Meulan comparativement à ceux qui s'exerçaient dans ladite commune en 1789 (première page, ci-contre, page 2 ci-après).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

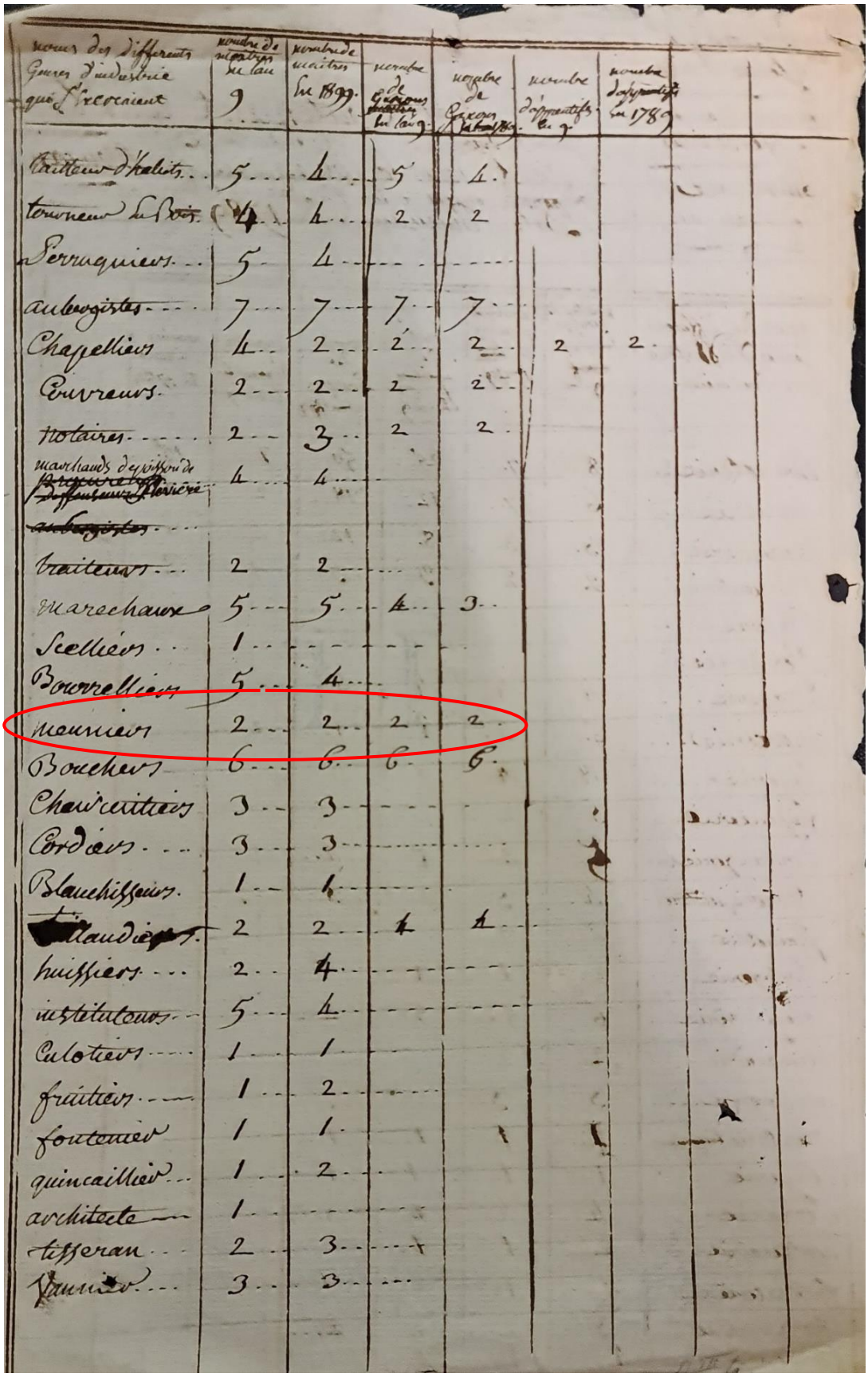

noms des differents Genres d'industrie qui s'exercaient	nombre de maitres en 1789	nombre de maitres en 1789	nombre de Garçons	nombre de Garçons	nombre d'apprentifs	nombre d'apprentifs en 1789
Tailleur d'habits	5	4	5	4		
tourneur en bois	4	4	2	2		
Serruquiers	5	4				
aubergistes	7	7	7	7		
Chapelliers	4	2	2	2	2	2
Couvreurs	2	2	2	2		
notaires	2	3	2	2		
marchands de poissons de [illegible]	4	4				
[illegible]						
traiteurs	2	2				
Marechaux	5	5	4	3		
Scelliers	1					
Bourreliers	5	4				
meuniers	2	2	2	2		
Bouchers	6	6	6	6		
Charcutiers	3	3				
Cordiers	3	3				
Blanchisseurs	1	1				
[illegible]	2	2	4	4		
huissiers	2	4				
instituteurs	5	4				
Culotiers	1	1				
fruitiers	1	2				
fontenier	1	1				
quincaillier	1	2				
architecte	1					
tisserand	2	3				
Vannier	3	3				

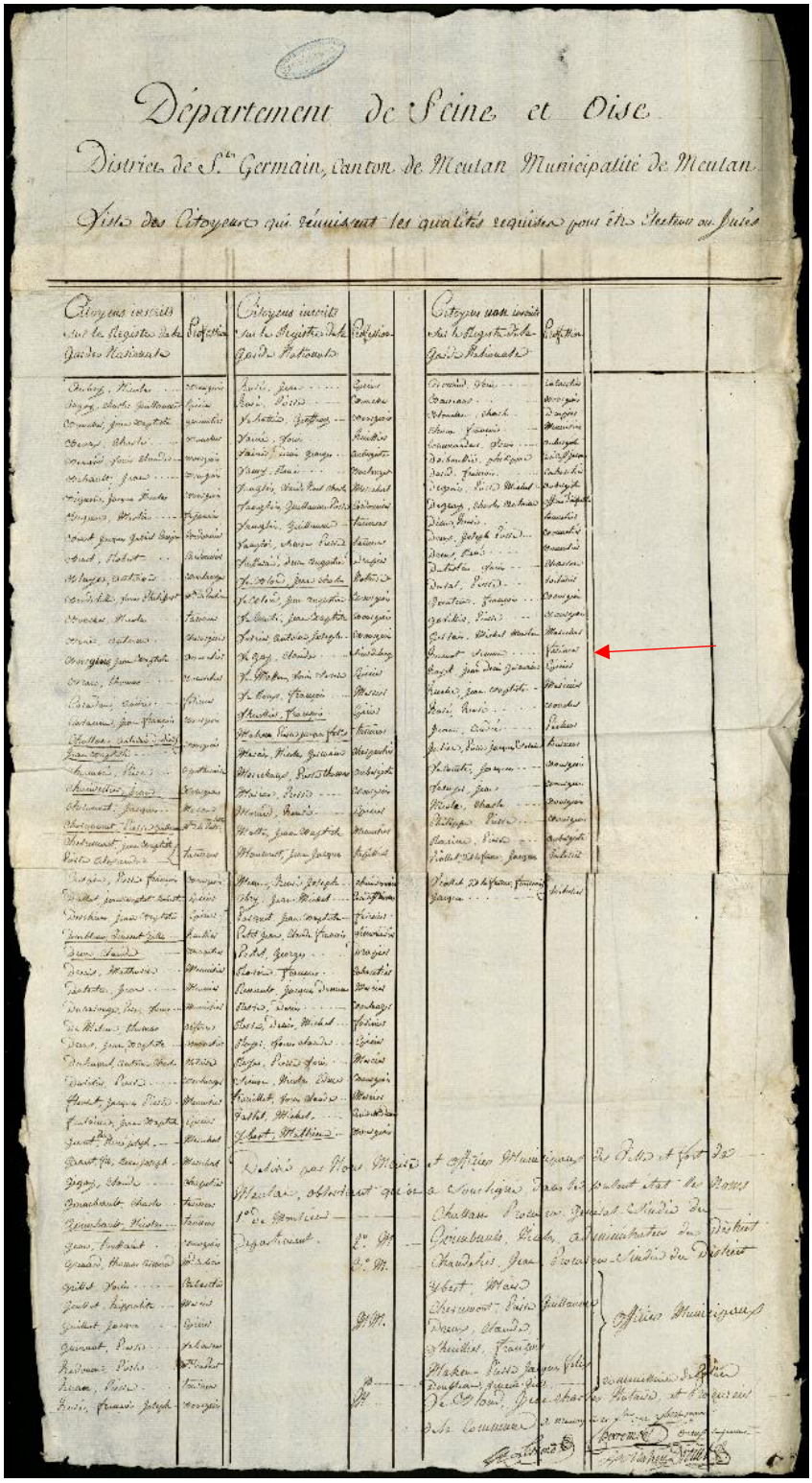

Département de Seine et Oise

District de St. Germain, Canton de Meulan Municipalité de Meulan

Liste des Citoyens qui réunissant les qualités requises pour être Jurés ou

Le 14 septembre 1789, le comité permanent de la municipalité de Versailles, où règne la disette, donne à **HAMOT** farinier à Meulan, les autorisations nécessaires pour qu'il puisse ravitailler Versailles (Archives départementales des Yvelines, J 3211/15 [1], Meulan-en-Yvelines, Monographie communale de **Paul AUBERT**-1949, vue 121/182).

Ci-dessous, page 2 du registre civique de Saint-Germain-en-Laye, canton de Meulan (2L/Saint-Germain 35-38, 1790-1795)

Voir détail page suivante.

On verra dans le chapitre « *Les meuniers à Meulan à travers les recensements* » plus loin, que d'autres meuniers, fariniers et boulangers figurent dans ce registre.

Détail du document de la page précédente

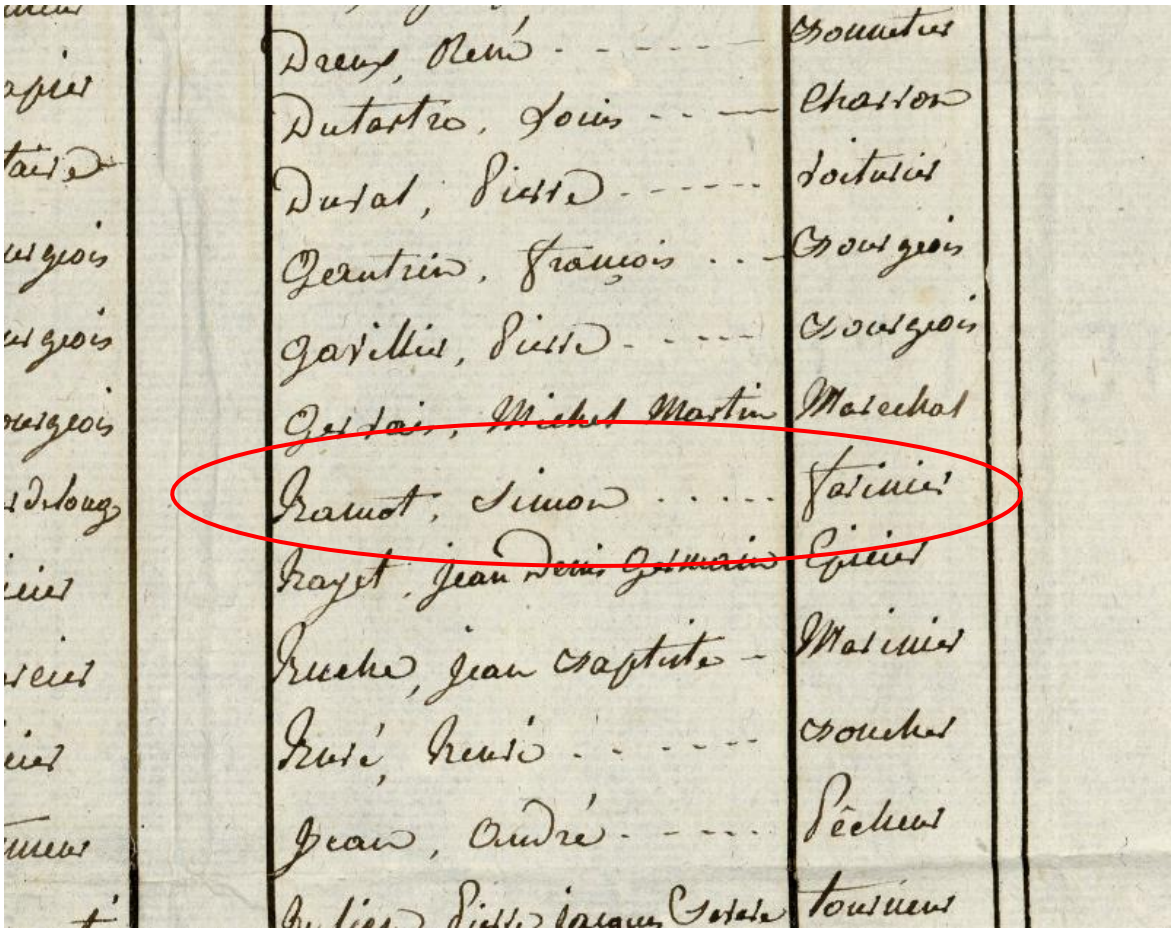

Le Sieur **Simon HAMOT** y apparait comme farinier dans la colonne des citoyens non-inscrits sur le registre de la garde nationale.

16 juillet 1791 : décret contenant liquidation de plusieurs parties de la dette de l'état.

Source : collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi, mois de juillet 1791, A Paris, chez **BAUDOUIN**, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue Saint-Honoré, cour et ancienne maison des Capucins, N°426, et rue du Foin Saint Jacques, N°31 sur Gallica.

« *L'Assemblée Nationale, ouï le rapport de son Comité Central de Liquidation, qui lui a rendu compte de vérifications et rapports faits par le Commissaire du Roi, Directeur général de la Liquidation, décrète qu'en conformité avec ses précédents décrets sur l'acquit de la dette de l'Etat, il sera payé sur les fonds destinés à l'acquit de la dite dette, aux personnes ci-après nommées, et pour les causes qui sont pareillement exprimées, les sommes suivantes* »
Suivent les chapitres sur les arriérés de la maison du Roi, les arriérés du département de la Marine, les arriérés du département des Finances (Ponts et Chaussées), des Domaines et Féodalité, des Jurandes et Maîtrises, les remboursements de charges et offices, brevets de retenues, créances sur le ci-devant clergé.
Dans la partie 4, consacrée au Domaine et la Féodalité, « ***Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL DE PEZÉ*** (**de PERRÉ** dans le registre du mois de juillet 1791, ndla)*, veuve de* ***Michel Pierre François D'ARGOUGES*** *se voit réclamer remboursement des finances de l'engagement du grand acquit, péage et moulin banal de Meulan……149 736 Livres.*
Avec les intérêts à compter de l'époque où lesdits droits ont cessés d'être perçus, et à la charge de rapporter,

1°) *Un certificat duement en forme, des officiers municipaux de la ville de Meulan, qui atteste et fixe l'époque de la cessation de la perception desdits droits de péage et de banalité.*
2°) *Un procès-verbal de visite et rapport desdits officiers municipaux, visé par le Directoire du district, qui constate que ledit moulin banal est en bon état de réparations, et bien fourni dans ses tournants et travaillans et autres ustensiles.*
3°) *Des expéditions en bonne forme de ses contrats d'engagement et autres titres.*
4°) *L'original de la quittance du Sieur GUENEGAUD, du 9 mai 1625, laquelle elle sera tenue de faire enregistrer sur les registres du contrôle général, et d'en faire décharger sur le champ.*
5°) *Les originaux des deux quittances de finance des 3 mars 1625 et 28 février 1646, duement déchargées des registres du contrôle général, et en justifiant de ses droits. »* (collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi, mois de juillet 1791, A Paris, chez **BAUDOUIN**, Imprimeur de l'Assemblée Nationale).

15 juin 1796 : adjudication du moulin banal de Meulan.

Le 27 prairial an IV de la République (15 juin 1796) adjudication du moulin banal de Meulan suivant la loi du 28 ventôse an IV sur les biens nationaux : moulin banal et dépendances (domaine engagé) - le citoyen **GERVAIS** [(1)] pour 84 487,15 livres.

[(1)] Voir l'article « Qui est ce **Nicolas GERVAIS** » ainsi que la généalogie **GERVAIS**, page 389.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les comptes rendus des conseils municipaux de l'an 4 à l'an 8 sont manquants aux Archives de la ville de Meulan, mais à la date du 27 prairial an IV de la République on trouve dans la série 1 Q des Archives départementales des Yvelines l'acte de vente du moulin banal de Meulan à **Nicolas GERVAIS**, restaurateur à Paris (Archives départementales des Yvelines, domaines nationaux et domaine public, ventes d'immeubles, 1791-XIXe siècle, 1 Q 171), acte reproduit page suivante.

« *Acte de vente passé au profit de Nicolas GERVAIS demeurant aux Thuileries à Paris, conformément à la loi du 28 ventôse an quatrième de la République et de l'instruction du 6 floréal suivant d'un moulin ci-devant bannal à deux tournants, sis commune de Meulan avec tous les bâtiments en dépendant tel qu'en joui le sieur Dutartre, meunier……lesdits biens provenant de Domaines engagé lesquels appartenaient à ce titre à la Cte [citoyenne, ndla] Dargouge qui a été remboursée du montant de la liquidation des finances d'engagement et en conséquence du décret du 6 juillet 1791 et rentré aux mains de la Nation en vertu de ce remboursement,*
Lesdits biens loués au Ct [citoyen, ndla] Jean DUTARTRE par bail passé devant DUTARTRE pour neuf années commençant le 1er avril 1790 moyennant 3750,00 francs par an à condition en outre de payer pour chacune des 6 années qui restoient à courir du bail précédent dont le prix étoit de 3000,00 francs. Une augmentation de 750 francs sans aucune autre charge. Laquelle charge est évaluée tant en principal qu'intérêt à 5793,16 lesquels divisés par 9 années du bail donnent une somme à porter en augmentation du prix du Bail la somme de six cent quarante-trois francs quinze sol un denier
Cy pour le total……4693 francs 15 sols 1 denier
Indemnité et dime et principal et sol additionnel……300 francs
Total …….. ……..4993 francs 15 sols 1 denier

Lesquelles sommes multipliées par 22 donnent un capital de quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept francs 75 sols.

Le document original est reproduit pages suivantes.

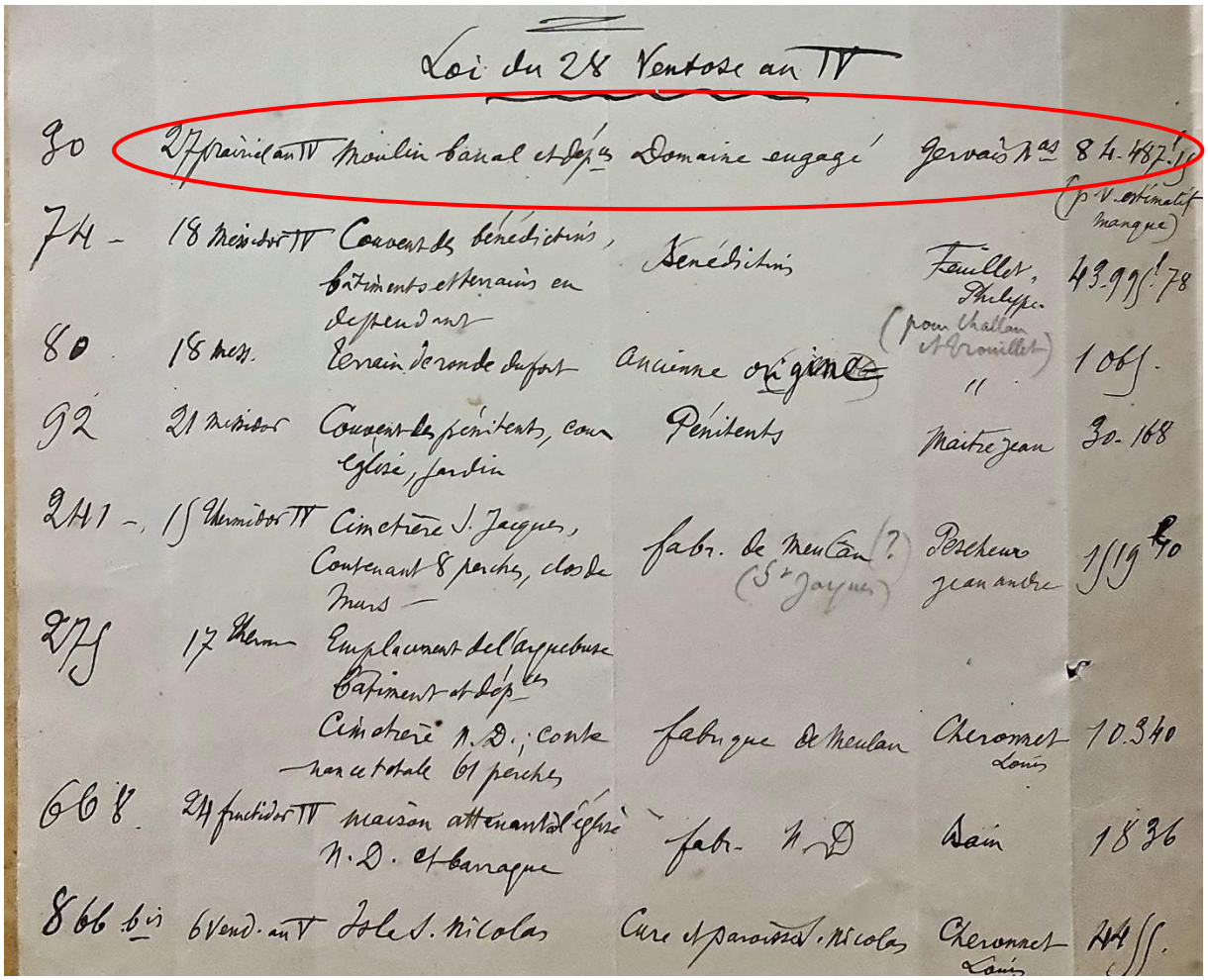

Loi du 28 Ventose an IV

80	27 prairial an IV	Moulin banal et dépendances	Domaine engagé	Gervais Nas	84.487.1/2 (p.v. estimatif manque)
74	18 messidor IV	Couvent des bénédictins, bâtiments et terrains en dépendant	Bénédictins	Feuillet, Philippe. (pour Challan et Grouillet)	43.995.78
80	18 mess.	Terrain de rande du port	Ancienne origine	"	106
92	21 messidor	Couvent des pénitents, cour, église, jardin	Pénitents	Maître Jean	30.168
241	15 thermidor IV	Cimetière S. Jacques, contenant 8 perches, clos de murs	fabr. de Meulan (?) (St Jacques)	Pescheux jean andre	1519
275	17 therm	Emplacement de l'arquebuse Bâtiments et dépendances			
		Cimetière N.D.; contenance totale 61 perches	fabrique de Meulan	Cheromet Louis	10.340
668	24 fructidor IV	maison attenant à l'église N.D. et baraque	fab. N.D	Sain	1836
866 bis	6 vend. an V	Isle S. Nicolas	Cure et paroisse S. Nicolas	Cheromet Louis	244

Extrait de la liste des biens confisqués par la révolution à Meulan (document Archives municipales de Meulan transmis par M. **Patrick BLOND**).

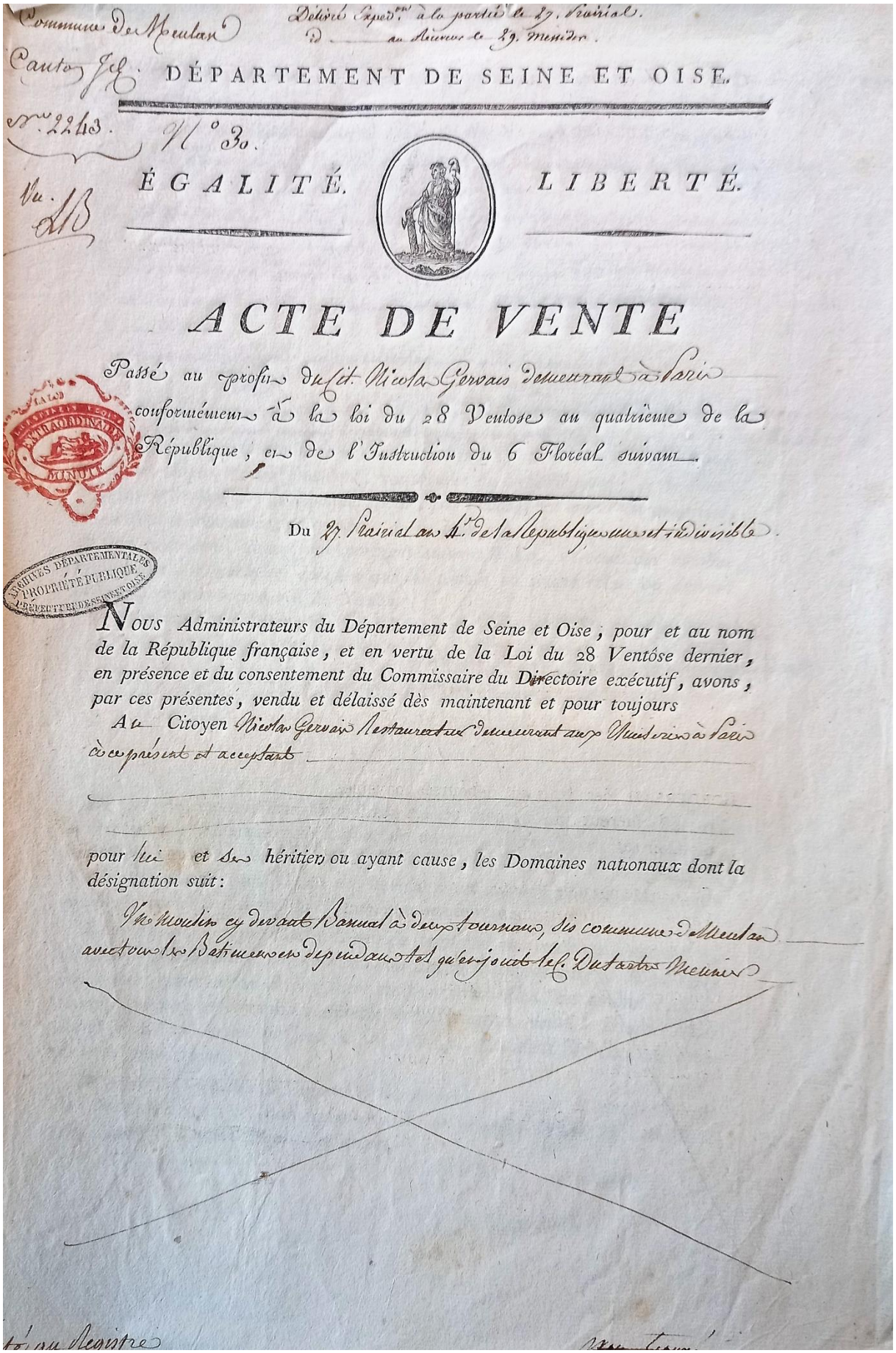

Commune de Meulan — Délivré Expédition à la partie le 27. Prairial. — Id. au Notaire le 29. Messidor.

Canton de Meulan — DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

N°. 2243. — N° 30.

Vu. AB

ÉGALITÉ. — LIBERTÉ.

ACTE DE VENTE

Passé au profit du Cit. Nicolas Gervais demeurant à Paris conformément à la loi du 28 Ventose an quatrième de la République, et de l'Instruction du 6 Floréal suivant.

Du 27 Prairial an 4e. de la République une et indivisible.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE SEINE ET OISE

Nous Administrateurs du Département de Seine et Oise, pour et au nom de la République française, et en vertu de la Loi du 28 Ventôse dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours

Au Citoyen Nicolas Gervais Restaurateur demeurant aux Vendanges à Paris ici présent et acceptant

pour lui et ses héritiers ou ayant cause, les Domaines nationaux dont la désignation suit:

Un moulin ci devant Banal à deux tournans, sis commune de Meulan avec tous les Bâtimens en dépendans tel qu'en jouissoit les Cit. Dutartre Meunier

Vu au Registre

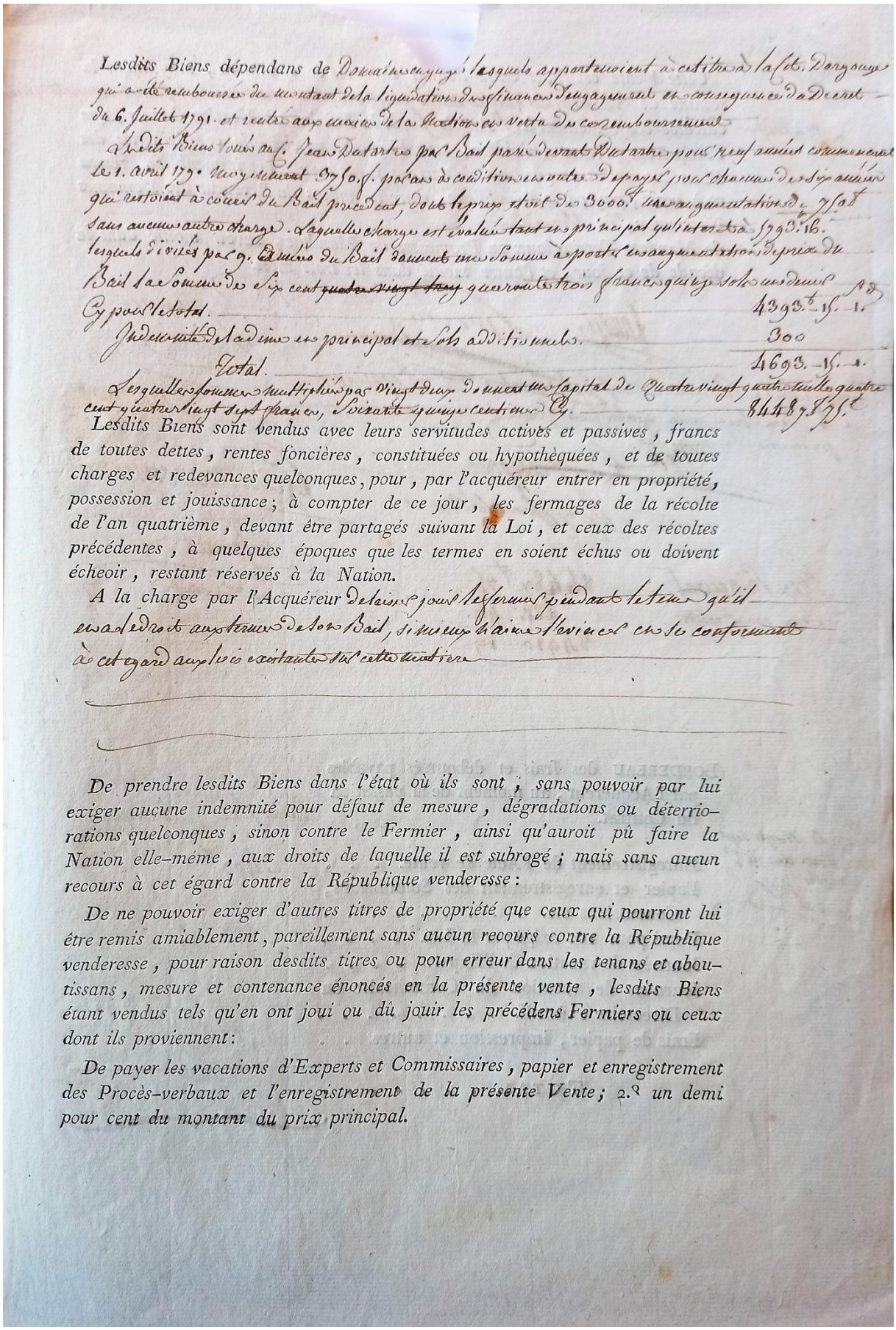

Lesdits Biens dépendans de Domaines engagés lesquels appartenoient à cette Abbaye de Jouy qui a été remboursée du montant de la liquidation de ses finances Engagement et consignation en Decret du 6. Juillet 1791. et reste aux mains de la Nation en vertu de ces remboursement

Lesdits Biens loués aux Sieurs Datartre par Bail passé devant Datartre pour neuf années commencant le 1. avril 1790 moyennant 3750.# payables à condition en outre de payer pour chacune des six années qui restoient à courir du Bail precedent, dont le prix étoit de 3000.# une augmentation de 750.# sans aucune autre charge. Laquelle charge est évaluée tant en principal qu'interêts à 1793.16. lesquels divisés par 9. Années du Bail donnent une Somme à porter en augmentation du prix de Bail de la Somme de Six cent ~~quatre vingt trois~~ quarante trois francs quinze sols onze deniers 643.# 15. 11.

Cy pour le total. 4393.# 15. 11.

Indemnité de la dime en principal et Sols additionnels. 300

Total. 4693. 15. 11.

Laquelle Somme multipliée par vingt deux donnent un Capital de Quatre vingt quatre mille quatre cent quatre vingt sept francs, soixante quinze centimes Cy. 84487.# 75.#

Lesdits Biens sont vendus avec leurs servitudes actives et passives, francs de toutes dettes, rentes foncières, constituées ou hypothèquées, et de toutes charges et redevances quelconques, pour, par l'acquéreur entrer en propriété, possession et jouissance; à compter de ce jour, les fermages de la récolte de l'an quatrième, devant être partagés suivant la Loi, et ceux des récoltes précédentes, à quelques époques que les termes en soient échus ou doivent écheoir, restant réservés à la Nation.

A la charge par l'Acquéreur de laisser jouir les fermiers pendant le tems qu'il en a droit aux termes de son Bail, si mieux il n'aime les renvoyer en se conformant à cet égard aux lois existantes sur cette matière

De prendre lesdits Biens dans l'état où ils sont; sans pouvoir par lui exiger aucune indemnité pour défaut de mesure, dégradations ou déteriorations quelconques, sinon contre le Fermier, ainsi qu'auroit pû faire la Nation elle-même, aux droits de laquelle il est subrogé; mais sans aucun recours à cet égard contre la République venderesse:

De ne pouvoir exiger d'autres titres de propriété que ceux qui pourront lui être remis amiablement, pareillement sans aucun recours contre la République venderesse, pour raison desdits titres ou pour erreur dans les tenans et aboutissans, mesure et contenance énoncés en la présente vente, lesdits Biens étant vendus tels qu'en ont joui ou dû jouir les précédens Fermiers ou ceux dont ils proviennent:

De payer les vacations d'Experts et Commissaires, papier et enregistrement des Procès-verbaux et l'enregistrement de la présente Vente; 2.° un demi pour cent du montant du prix principal.

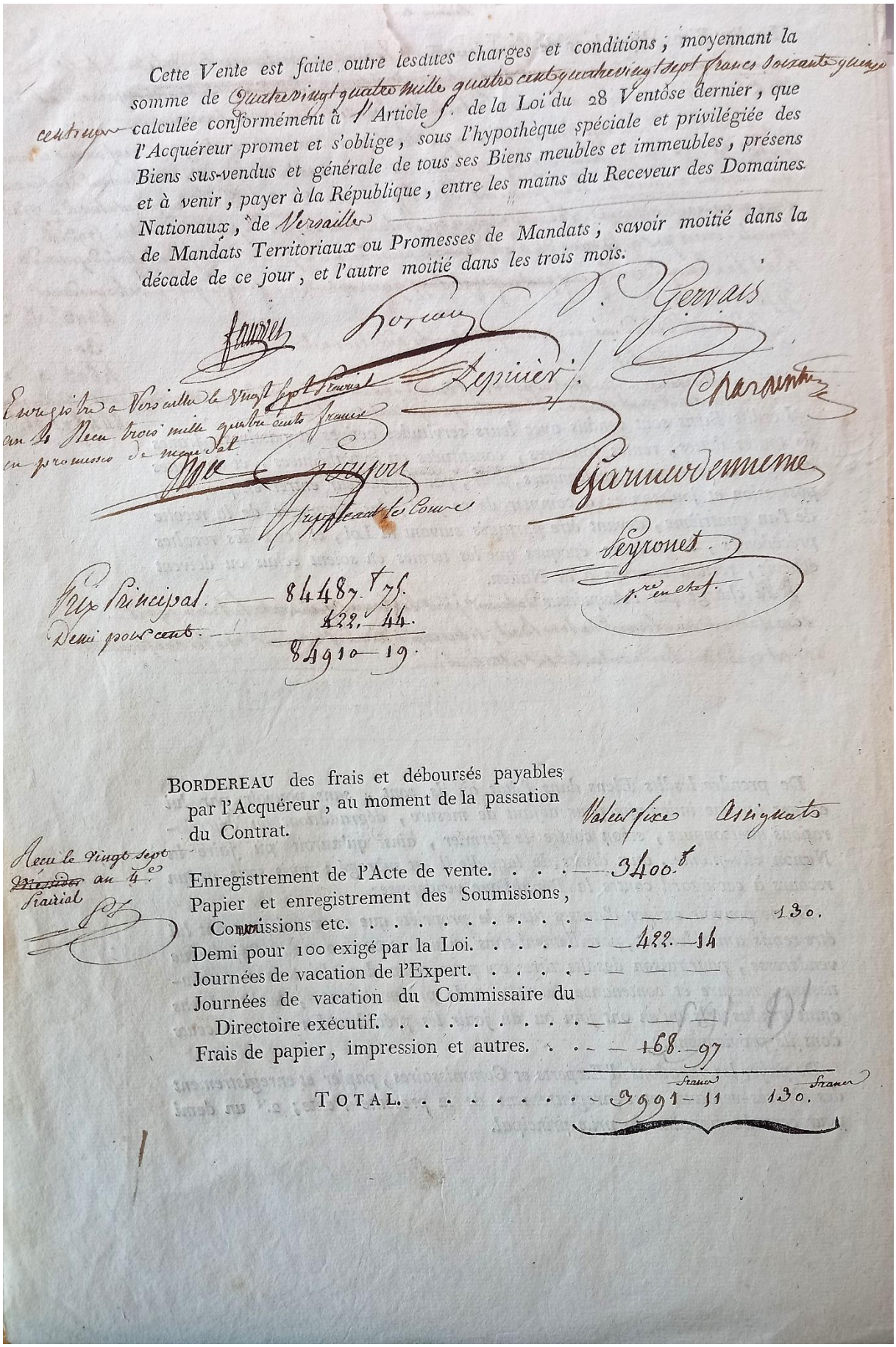

Cette Vente est faite outre les dites charges et conditions ; moyennant la somme de Quatre vingt quatre mille quatre cents quatre vingt dept francs soixante quinze centimes calculée conformément à l'Article 5. de la Loi du 28 Ventôse dernier, que l'Acquéreur promet et s'oblige, sous l'hypothèque spéciale et privilégiée des Biens sus-vendus et générale de tous ses Biens meubles et immeubles, présens et à venir, payer à la République, entre les mains du Receveur des Domaines Nationaux, de Versailles de Mandats Territoriaux ou Promesses de Mandats, savoir moitié dans la décade de ce jour, et l'autre moitié dans les trois mois.

Enregistré à Versailles le Vingt sept Prairial an 4e Reçu trois mille quatre cents francs en promesses de mandats

Principal — 84487 f 75
Demi pour cent — 422. 44.
84910 — 19.

Reçu le Vingt sept Prairial an 4e

BORDEREAU des frais et déboursés payables par l'Acquéreur, au moment de la passation du Contrat.

	Valeur fixe	Assignats
Enregistrement de l'Acte de vente. . . .	3400 f	
Papier et enregistrement des Soumissions, Commissions etc.		130.
Demi pour 100 exigé par la Loi.	422. 11	
Journées de vacation de l'Expert.		
Journées de vacation du Commissaire du Directoire exécutif.		
Frais de papier, impression et autres. . . .	168. 97	
TOTAL.	3991 — 11 francs	130. francs

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

La révolution française fut une période difficile pour l'aprovisionnement de Paris.

Paris, qui est l'une des plus grande ville d'Europe et qui compte entre 500 000 et 650 000 habitants, dépend de son environnement pour son approvisionnement en blé et en viande.
Centre du pouvoir politique révolutionnaire, toute pénurie revêt une dimension politique. La crise frumentaire pré-révolutionnaire qui a contribué au déclenchement de cette révolution doit être absolument évitée.
Les prix sont plafonnés afin d'éviter la spéculation.

Les enquêtes sur les grains permettent de mieux connaitre le potentiel de toutes les régions qui entourent la capitale (voir ci-dessus).

En cette période révolutionnaire, Meulan a contribué à cet approvisionnement de la capitale comme en témoignent ces avis du conseil municipal (archives municipales de Meulan, 1 D1 16, 1 D1 18).

Séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794) :

« *le conseil général (= conseil municipal) a nommé commissaires pour se transporter demain chez les différents cultivateurs de la commune pour requérir des grains pour la consomation des habitans qui meurent de faim, les Citoyens* ***OZANNE***, ***LANGLOIS*** *et* ***MENU*** *et pour aller à Lille Belle les Citoyens* ***AUGANIER*** *et* ***ROBILLARD*** *et les charger de requérir tout le grain battu jusqu'à due concurrence et dans le cas ou il nen trouverai pas après de battu, de mettre en réquisition des batteurs pour que dans le plus bref délai il en soit apporter suffisament pour la subsistance des citoyens de la commune* »
(image 20210722_145056, Meulan 7).
La commision du commerce et approvisionnement accorde le 21 brumaire an III, provisoirement 600 quitaux de grains à partager relativement à leur population entre les communes de Montagne Bel-air (Saint-Germain-en-Laye), Poissy, Triel et Meulan.
« *A la même séance le conseil général à nommé le Citoyen* ***LÉCUYER*** *un de ses membres pour se transporter demain 22 courant au district de Montagne Bel air demande la part de grain qui revient à la commune de Meulan sur les 600 quintaux accordés au district par la commission de subsistance* »
(image 20210722_145056 et 20210722_145115, Meulan 7).

Séance du 13 floréal an troisième de la République (2 mai 1795) :

« *Déclaration de farines et grains à titre d'emprunt pour l'approvisionnement de Paris :*
Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut Public de la Convention Nationale du 4 germinal an 3ème Républicain, pour déclaration générale des farines et grains, battus ou non battus, existant chez tous les particuliers, servant à établir les bases de l'emprunt des subsistances ordonné estre fait pour l'approvisionnement de la commune de Paris aux termes dudit arrêté du Comité de Salut Public
Ecécution de l'arrêté ci-dessus »

Séance du 6 brumaire an IV (archives municipales de meulan 1 D1 18 :

« *Visite d'une voiture ou il y avait du grain pour aller au moulin de Vilette et laissée passé.*

En cette séance a été déposé sur le bureau par le Citoyen ***LASSERAY****, maire, le procès-verbal qu'il a fait hier au soir chez le Citoyen* ***LANCHANTAIN****, aubergiste au Croissant en cette commune après y avoir été appelé par lui,ou étant il avait trouvé une voiture arrêtée par différents particuliers qui ont dit qu'elle était chargée de grains cachés sous de la paille Les Citoyens* ***Jean GERVAIS*** *et son épouse et le Citoyen* ***Charles GAUDET*** *de Marly lui ont déclaré n'avoir que 13 boisseaux de bleds en 2 sacs appartenant audy* ***GAUDET*** *et qu'ils les portaient au moulin de Vilette pour les y faire moudre et les*

*reporter audit Marly ensuite le Citoyen **GERVAIS** luy a remis sa patente vue au district de Pontoise qui l'autorise audit transport. Enfin liberté a été donnée audit GERVAIS de continuer sa route…. »* (image 20210611_134940, Meulan_7 et 20210611_135850)

Séance du 6 brumaire an IV :

« *Lettre enoiée aux administrateurs du département de Seine-et-Oise pour faire approvisionner le marché de cette commune.*
En cette séance il a été écrit aux administrateurs du département de Seine-et-Oise pour leur donner connaissance de l'inéxécution des lois pour l'approvisionnement des marchés particulièrement celui de Meulan et les inviter à employer les moyens possibles pour déterminer les cultivateurs à apporter leur grain sur le marché de cette commune surtout ceux qui de tout temps y on apporté et qui cy devant ont commencé à y apporter et ont absolument cessé de fournir la subsistance à celui qui ne peut se la procurer que sur les marchés et qui dans ce moment se trouve réduit à périr de faim avec sa famille » (image 20210611_135120, Meulan_7)

Séance du 15 nivôse an VI :

« *Ordre dans la halle de Meulan : les chargeurs paiés pour un sac de grain à décharger un sol et pour recharger un sol et pour un sac de farine 2 sols pour décharger et 2 sols pour recharger* » (image 20210611_135307, Meulan_7)

30 ans plus tard, en 1825 l'ancien moulin banal appartient à M. **PETIT**. C'est la parcelle 426 du plan cadastral.

Les propriétaires et meuniers de ce moulin sont étudiés page 115, ci-dessous.

Qui furent les propriétaires de ce moulin entre 1796 date de l'adjudication du moulin banal à **Nicolas GERVAIS** et 1824, date à laquelle **Charles François PETIT**, propriétaire à Rouen, signe un bail pour la location d'un moulin, carrefour du Croissant à **Louis Colomban LEMOINE** pour 4000,00 francs et l'impôt pour 12 ans, notaire Maître **LEFÈVRE** à Rouen.

C'est en remontant le fil du temps à partir du registre de l'enregistrement, baux, 1819 – 1839, 9Q 2449, page 83/109 des Archives départementales des Yvelines. Que nous allons retrouver les propriétaires en question.

Le 9 octobre 1845, **Jeanne Sophie PETIT**, veuve **FOUQUE**, demeurant à Rouen signe un bail de location pour un moulin à Meulan, carrefour du Croissant à la veuve **LEMOINE** pour la somme de 4 500,00 francs et l'impôt pour une durée de 9 ans, bail chez Maître **GRAINDORGE**, notaire à Rouen (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 9Q 2450, vue 116/149 et Archives départementales de Seine-Maritime, étude de maître **Théophile Félix GRAINDORGE**, 2 E 3/202 – 1845, vue 1055/2040 à 1058/2040).

En effet, le 31 décembre 1824, **Charles François PETIT**, propriétaire à Rouen, signe un bail pour la location d'un moulin, carrefour du Croissant à **Louis Colomban LEMOINE** pour 4000,00 francs et l'impôt pour 12 ans, notaire Maître **LEFÈVRE** à Rouen.
C'était un moulin à blé qui fut réglementé en 1852. Cette année-là, le moulin appartenait à une dame **FOUQUE** qui était représentée par M. **MENUT DE LATONNE**. C'est le sieur **FRÉVILLE** qui en est le locataire en 1855 et qui représente le Sieur **MENUT DE LATONNE**, propriétaire (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1819 – 1839, 9Q 2449, page 83/109).

Les moulins de Meulan à travers le cadastre

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Que dit la matrice cadastrale de 1825 ?

Débuter la recherche des moulins d'une commune comme celle de Meulan avec le cadastre m'a paru être une bonne solution puisque le XIXe siècle est riche en documents et en particulier ce cadastre et les matrices des propriétés foncières qui sont accessibles de 1825 à 1956.
Cela permet également de mieux comprendre les mutations de propriété et, dans une moindre mesure, la nature des propriétés : moulin à blé ou moulin tan.

Ceci m'a permis de déterminer qu'il y avait 5 moulins à Meulan en 1825, tant à blé qu'à tan parmi les 940 parcelles constitutives du territoire de cette commune comprenant des maisons, des jardins potagers, d'agrément, des cours, des vergers, des bâtiments, des murgers, des oseraies, des peupleraies, des prés, etc….
Ces moulins, tous à eau, étaient situés le long de l'Aubette de Meulan et du faux rû de l'Aubette.

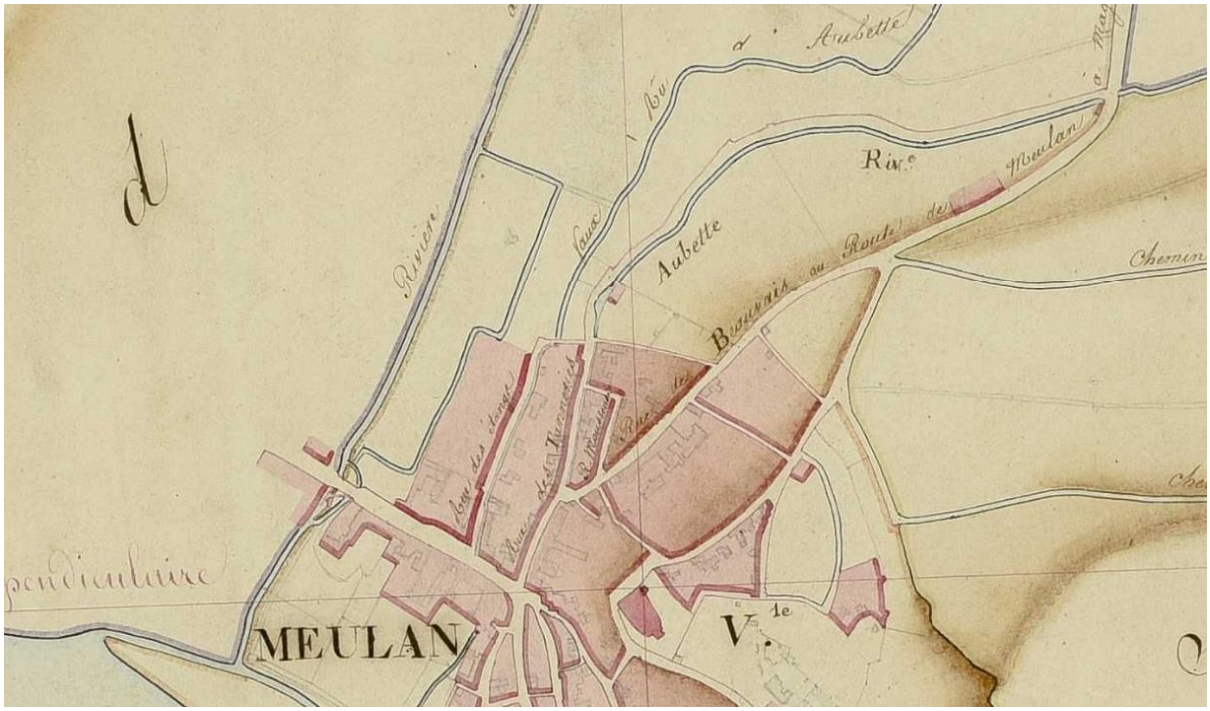

Plan cadastral de 1821 de la commune de Meulan (Archives départementales des Yvelines, 3P2 1803 _1806, Meulan, cadastre napoléonien, plans de l'administration du cadastre, 1821-1821) permettant de situer la rivière d'Aubette, le faux ru d'Aubette et la rivière de Montcient (complètement à gauche, indiquée Monceau sur le plan, non visible ici). Sont indiquées le rue des Etangs, la rue des tanneries, la rue de Beauvais (ou route de Meulan à Magny).

Le premier cadastre de Meulan date de 1821, mais le nom des propriétaires n'est connu qu'à partir de 1825. Avant cette date il est plus difficile de faire un historique de ces moulins. Il permet de retrouver l'emplacement et les propriétaires des différents moulins de la commune.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Sur ce plan figurent tous les emplacements des moulins de Meulan en 1821 :

Repère **bleu** : parcelle 76, le « Grand moulin » du Croissant, propriétaire en 1825 M^e^ V^ve^ **Denis RESVES**.
Repère **rouge** : parcelle 77, le « Petit moulin » du Croissant juste en aval du précédent. Propriétaire en 1825 M. **Nicolas GOIMBAULT**.
Repère **noir** : parcelle 79, moulin dont le propriétaire en 1825 est **Joseph François CARPENTIER**.
Repère **violet** : parcelle 426, moulin à tan en 1825. Propriétaire en 1825 M. **PETIT** demeurant à Rouen (qui fut le moulin banal avant la révolution).
Repère **vert** : parcelle 434, moulin à tan. Propriétaire en 1825 **Simon Pierre LANGLOIS**.

Vue aérienne (Google Maps) du carrefour du Croissant (entouré en rouge), de la rue des Tanneries (flèche verte) et de la rue de Beauvais (flèche jaune).

Les parcelles 76 (le grand moulin du Croissant), 77 (le petit moulin du Croissant et 79 (le moulin de Jean François CARPENTIER) avant le cadastre de 1825

Ces 3 parcelles numérotées 76, 77 et 79 sur le cadastre de 1825 sont déjà présentes sur le plan des possessions du Prince de Conty et sont numérotées : 141 (moulin à tan, rue Basse), 142 (moulin à tan rue plâtrière) et 143 (Sr LANGLOIS, moulin à tan, rue plâtrière).

Au moins 2 de ces parcelles ont fait l'objet d'un litige : les parcelles 142 et 143 entourées en rouge ci-dessus, En effet, une sentence arbitrale est rendue le 7 février 1719 par **Antoine de GARS**, escuyer, Conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et **Denis Basile MERIEL**, Conseiller du Roy, Président Lieutenant général au baillage de Meullent pour afin de régler le litige entre Messieurs **Marin CHÈVREMONT** [(1)] et **Jérosme DUVAL, Jeanne DUVAL** et le sieur **Nicolas BOUCHER** tous deux propriétaires d'un moulin à tan à Meulan (voir le plan figuré du moulin et de la maison des 2 parties ainsi que le compte rendu et arbitrage qui est rendu, page suivante (Archives départementales des Yvelines, B 1199).

Quant à la parcelle 144 du plan des possessions du Prince de Conty, d'un moulin à tan en 1770, il devint un moulin à farine connu sous le nom de grand moulin du Croissant.

(1) Voir la généalogie **CHÈVREMONT**

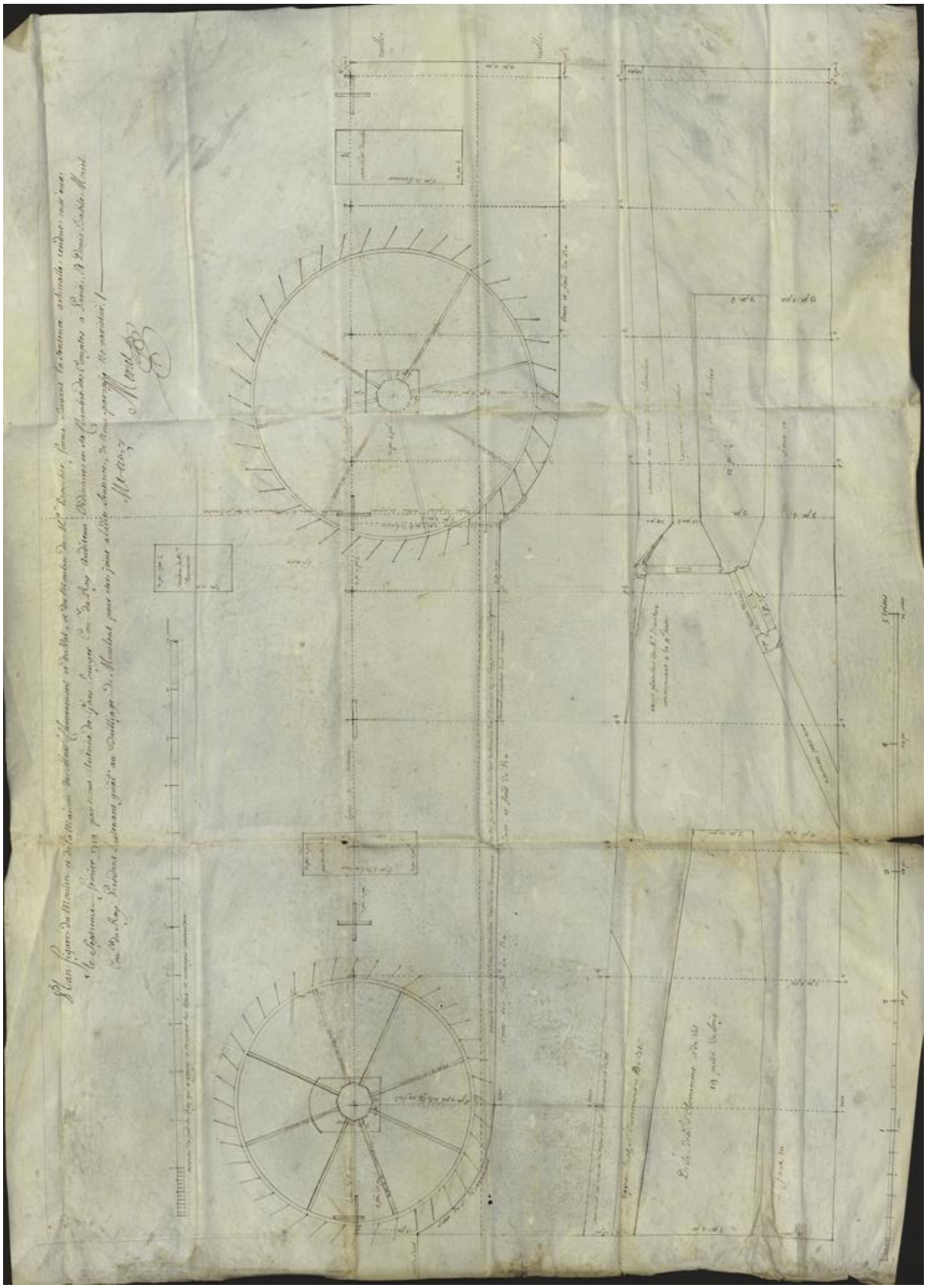

On voit donc sur ce plan, le détail des parcelles 141 et 142 (entourées en rouge sur le détail du plan des possessions de Prince de Conty. Ces 2 roues ne furent réunies en 1 seule qu'en 1855.

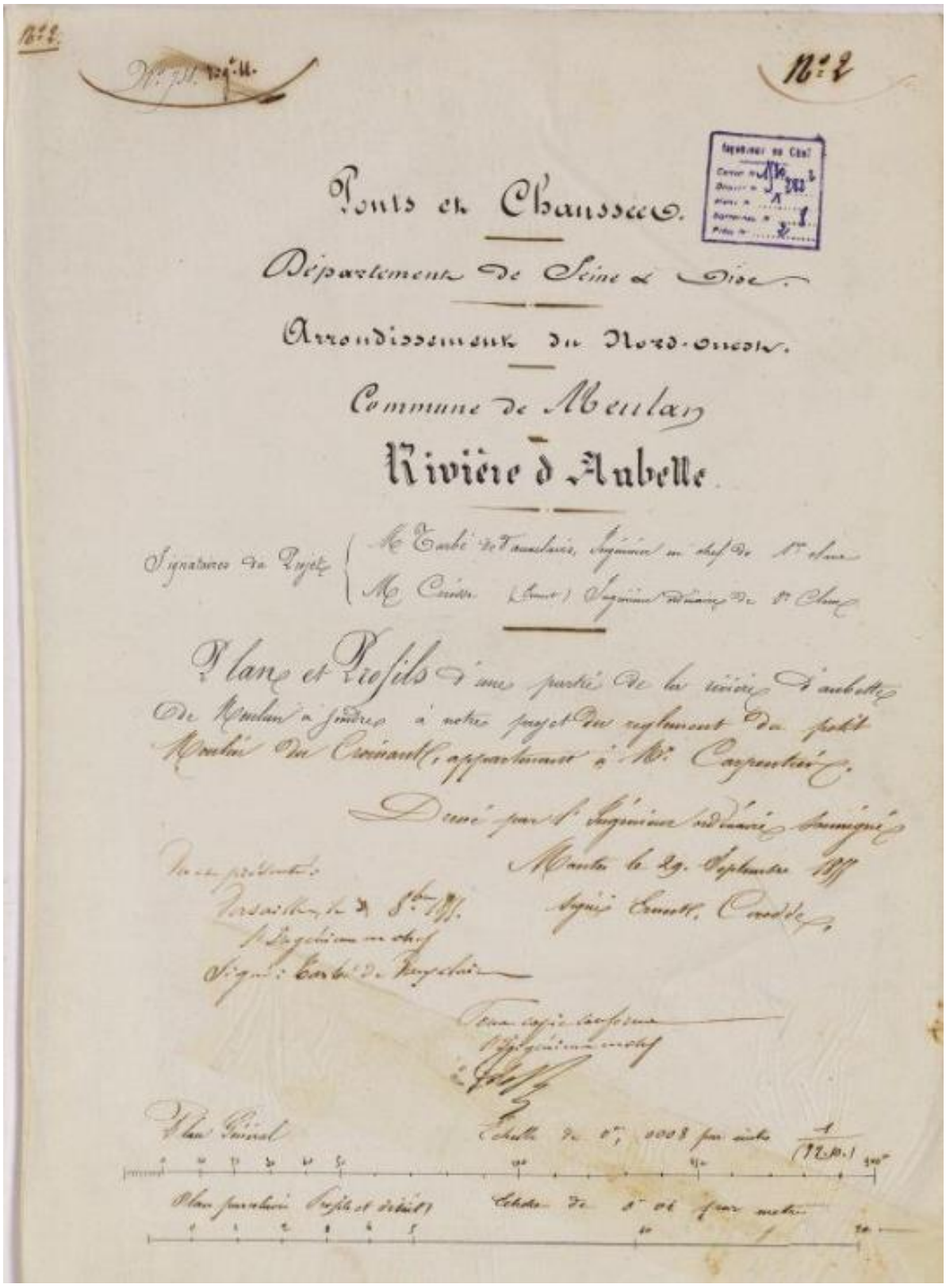

Archives départementales du Val d'Oise : 7 S 2 251(1) - Meulan. - Règlement du Petit Moulin du Croissant : plan du quartier de la ville traversé par l'Aubette de Meulan et du moulin. 29 septembre 1855 Plan et profil joint au projet de règlement du petit moulin du Croissant appartenant à M. **CARPENTIER** (1ère page).

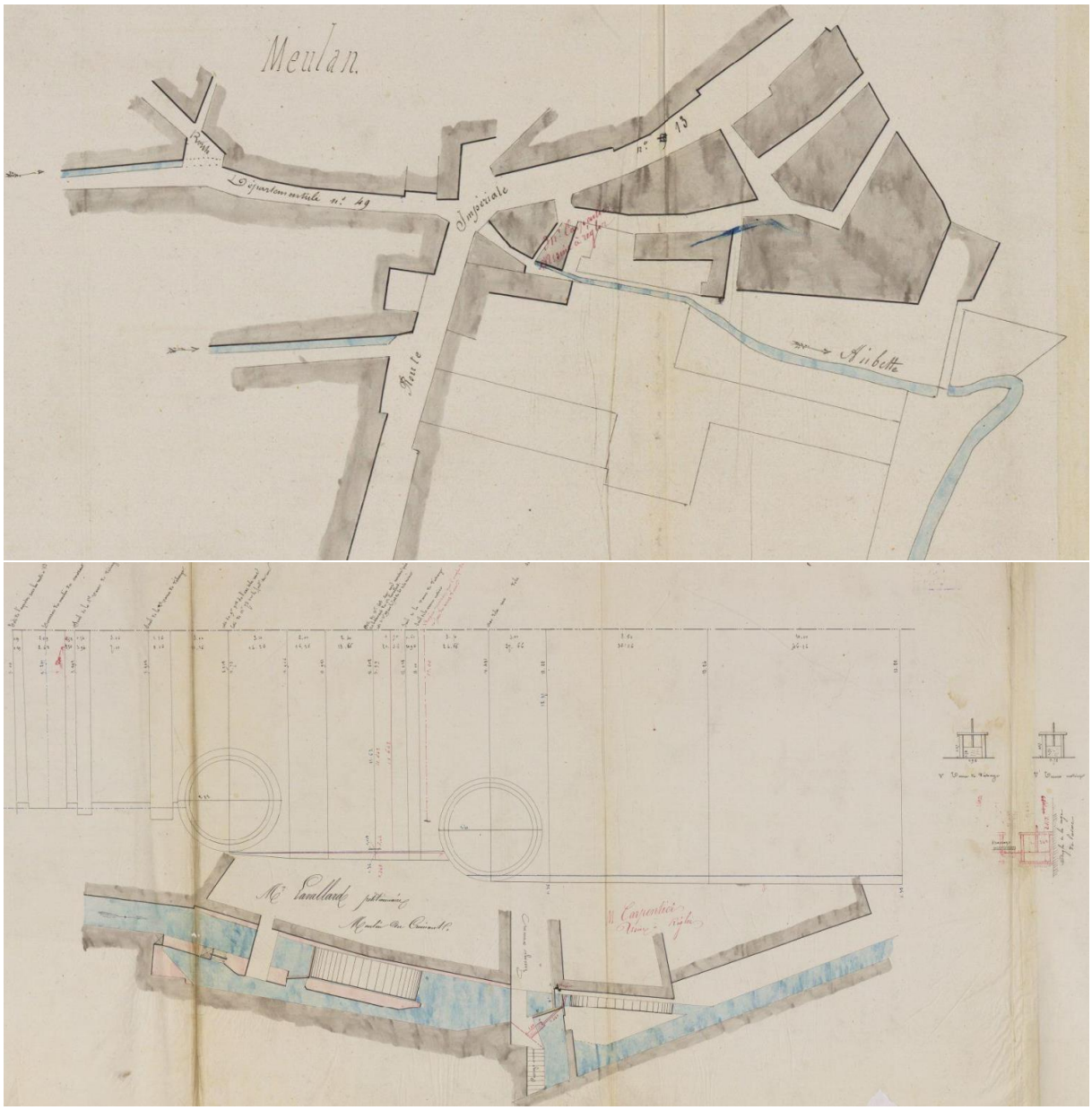

Archives départementales du Val d'Oise : 7 S 2 251(1) - Meulan. - Règlement du Petit Moulin du Croissant : plan du quartier de la ville traversé par l'Aubette de Meulan et du moulin. 29 septembre 1855 Plan et profil joint au projet de règlement du petit moulin du Croissant appartenant à M. **CARPENTIER** (2ème et 3ème page).

Le Grand moulin du Croissant
(parcelle 76)

La première parcelle comprenant un moulin est trouvée page 7 du registre intitulé « Etat des sections bâties et non bâties » de 1825 du cadastre. On trouve en effet cette parcelle numérotée 76, comprenant une maison, un moulin à blé, le sol de la maison et du moulin qui appartiennent à Madame veuve **Denis RESVES**. Ce moulin est situé « carrefour des moulins » dans le cadastre de 1825.

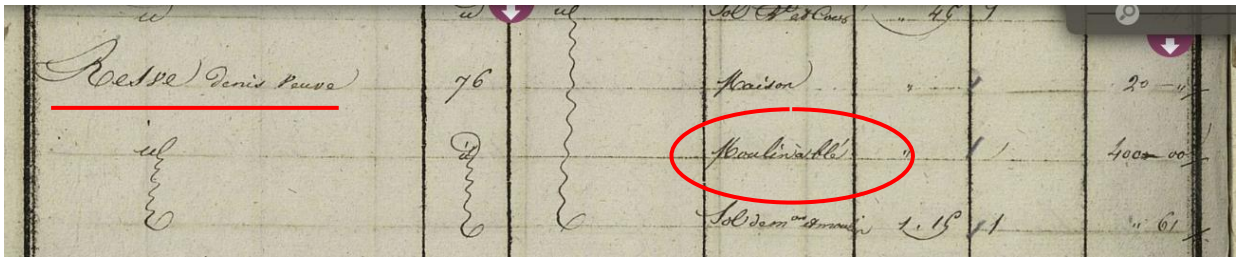

La parcelle 76 qui appartient à la veuve **RESVE** en 1825 est située au carrefour du Croissant.

Cette parcelle sort du patrimoine de Madame veuve **Denis RESVES**, boulangère, en 1830 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, vue 376/429) pour entrer dans le patrimoine cette même année 1830 de M. **Pierre HODANGER GOIMBAULT**, tanneur à Meulan et en ressortir en 1850 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, vue 208/429).

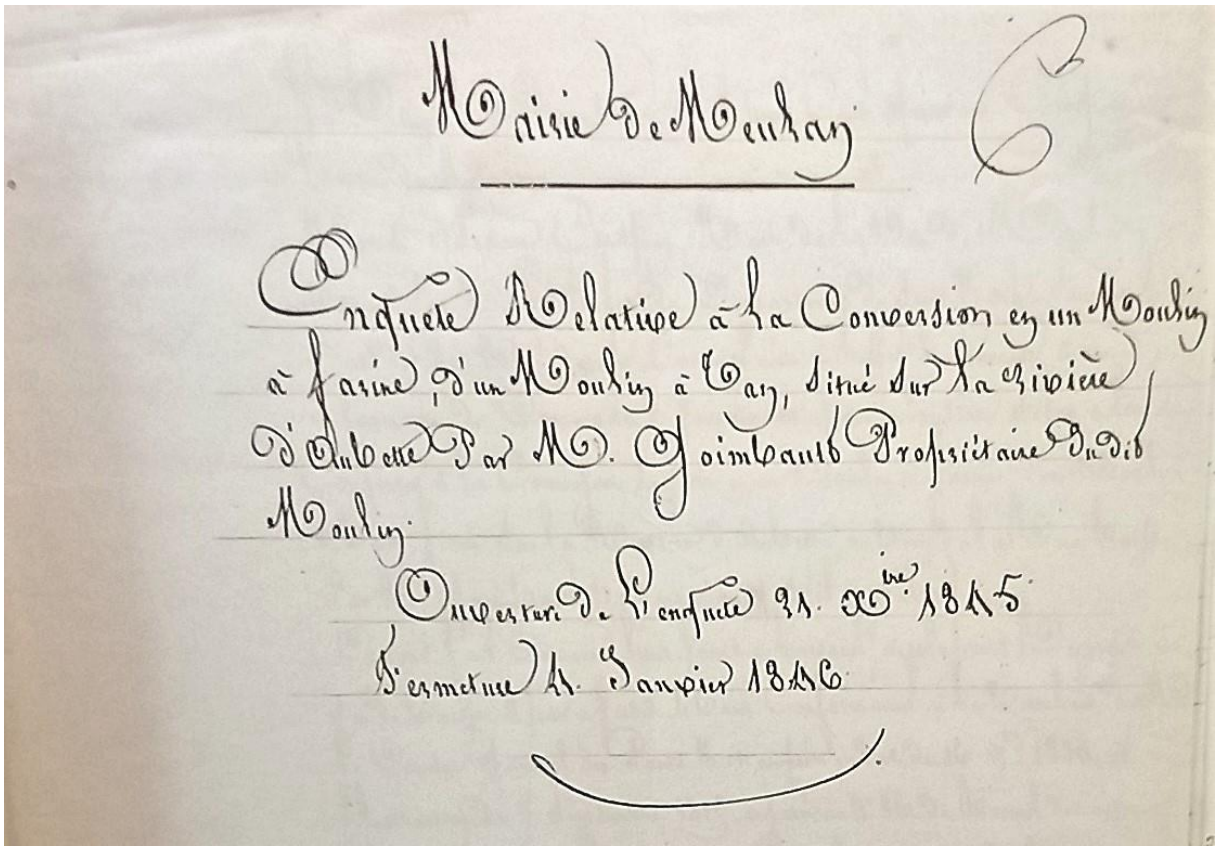
Mairie de Meulan

Enquête Relative à la Conversion en un Moulin à farine, d'un Moulin à Tan, situé sur la rivière d'Aubette Par M. Goimbault Propriétaire dudit Moulin.

Ouverture de l'enquête 31 Xbre 1855

Fermeture 11 Janvier 1856

C'est dans le patrimoine de M. **Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire que rentre ce moulin en 1850, pour en sortir en 1856 à la suite de la démolition de ce moulin (Archives départementales des Yvelines, vue 283/457). Le moulin de cette parcelle après sa démolition fut reconstruit en 1858 pour ressortir définitivement en 1863 du patrimoine de M. **LAVALLARD**.
Que se passe-t-il en 1856 pour que ce moulin sorte du patrimoine de M. **LAVALLARD** pour y entrer à nouveau en 1858 ?

Tout simplement parce que M. **LAVALLARD**, son propriétaire, notaire et gendre de **Pierre HODANGER GOIMBAULT** obtient l'autorisation en 1855 de réunir les 2 roues que compte ce moulin en une seule comme on le voit sur les documents ci-dessous.

Les travaux de destruction des 2 anciennes roues et de reconstruction de la nouvelle roue prendront donc environ 2 ans.

Le Grand moulin du Croissant (parcelle 76) appartenant à M. **LAVALLARD** verra des travaux conséquents pour le changement des 2 roues du moulin afin de les réunir en une seule.

Tandis que les moulins à tan sont remplacés par les machines à vapeur, les moulins à blé continuent de tourner grâce à la force hydraulique. Un nouveau moulin est même construit en 1855 en aval des deux autres au carrefour du Croissant. Sa construction rend nécessaire un règlement d'eau et des changements de roue doivent être faits pour que le nouveau moulin, venant se placer juste en aval de l'ancien, puisse fonctionner. Une roue fine provoquerait un remous du débit d'eau qui viendrait attaquer la deuxième roue en un seul endroit et l'empêcherait donc de fonctionner convenablement. Diverses propositions sont étudiées pour permettre de faire cohabiter ces deux « usines ». Finalement, le premier moulin, appelé moulin **LAVALLARD**, se dote d'une roue plus large et le ru est élargi avec une nouvelle décharge, qui minimisera les risques de montées des eaux. L'agrandissement du ru ainsi que le canal de décharge sont toujours présent aujourd'hui au cœur de l'îlot entre la rue **RAVANNE** et la rue **Albert JOZON**.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les trois moulins coexistent jusqu'à la fin du XIXe siècle. De ce fait, le carrefour est un lieu à forte résonnance artisanale.

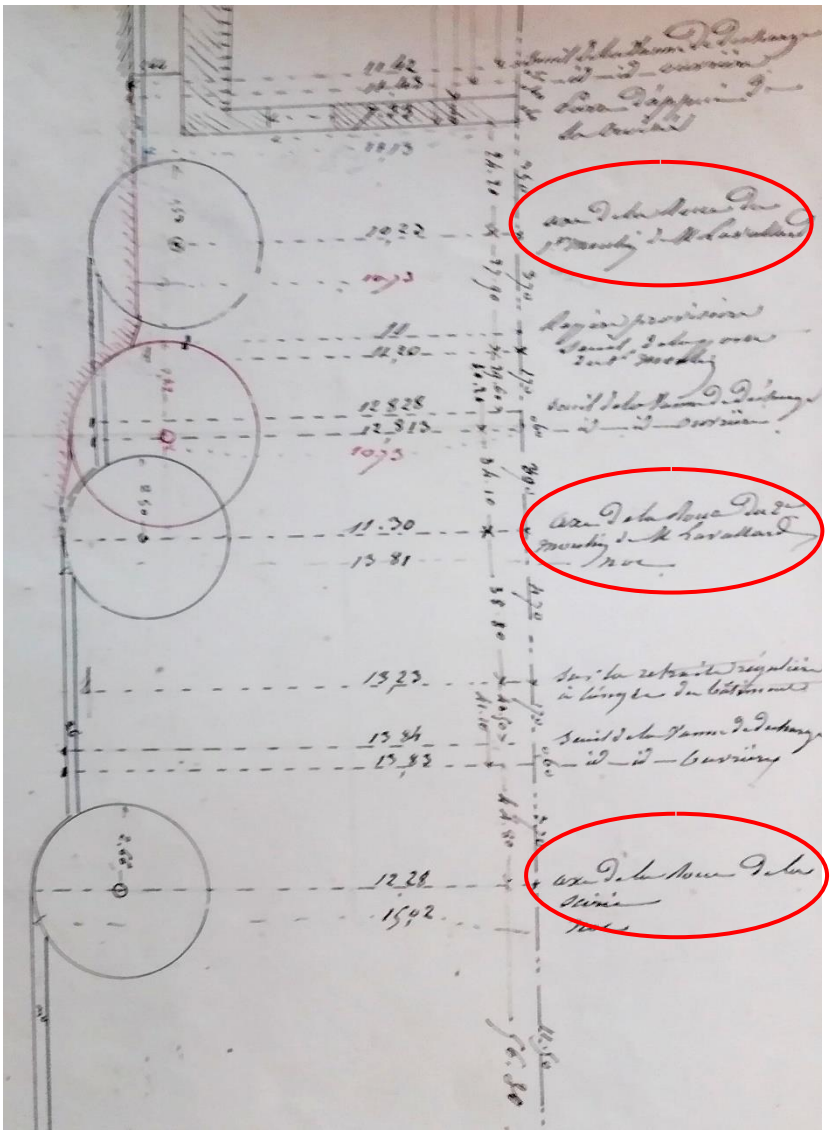

Axe de la roue du 1er moulin de M. **LAVALLARD.**

Axe de la nouvelle roue de M. **LAVALLARD**.

Axe de la roue du 2nd moulin de M. **LAVALLARD**.

Axe de la roue de la scierie de M. **CARPENTIER**

L'arrêt progressif de l'activité des moulins provoque un conflit, les meuniers dont les roues ne fonctionnent plus refusant de payer pour le curetage du ru dont ils disent ne plus se servir. Un document daté de 1897 rapporte ce contentieux entre les meuniers et la ville. Pourtant, comme l'explique ce rapport du conducteur divisionnaire, deux des trois moulins ont cessé leur activité. En 1897, il ne reste donc plus que le moulin **CARPENTIER** dont la roue tourne, sur les rives de l'Aubette et en 1901, le recensement de population ne le mentionne plus. Au début du XXe siècle, ce rapport entre urbain et hydrographie va s'épuiser pour finalement disparaître. Les moulins ne font plus partie du paysage de la ville. Les roues s'arrêtent et les bâtiments sont détruits. Si le promeneur ne lève pas les yeux sur les lucarnes que nous avons évoquées, rien ne laisse croire à un passé où l'activité hydraulique était forte dans ce quartier de la ville. D'autant plus qu'en septembre 1878, le ru des Etangs avait déjà été couvert pour répondre aux problèmes d'insalubrité liés aux tanneries. Et en juin 1888, le registre des délibérations du conseil municipal8 annonce qu'un couvrement du ru des Tanneries s'impose pour plus de sécurité. L'eau disparaît de la ville comme le montre cette carte postale ancienne où le ru des Tanneries plonge sous terre.

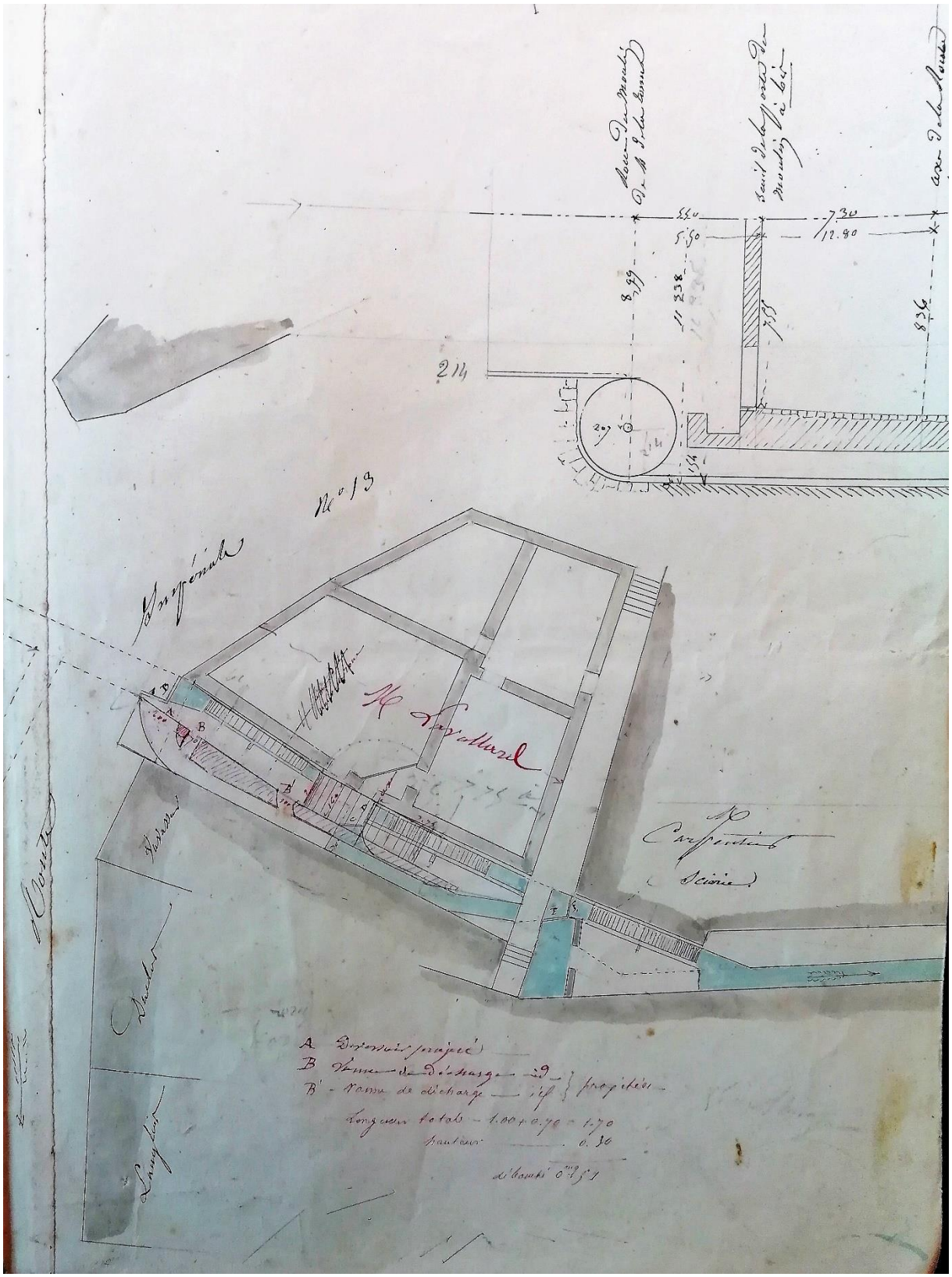

Plan du Grand moulin du Croissant (parcelle 76 du cadastre de 1825) sur lequel figurent les 2 roues qui seront détruites en 1855 pour être remplacées par 1 seule roue. On voit, en aval du moulin **LAVALLARD**, la roue du moulin **CARPENTIER** qui est une scierie.

Un peu plus bas, dans la page 283 de la matrice 3P3 1497 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, vue 283/457), il est mentionné une modification de ce moulin en 1863 avec une sortie du patrimoine de M. **LAVALLARD** en 1881.

Le recensement de 1861 nous apprend que, rue Basse (première partie), à la limite de la rue Plâtrière **Etienne Louis LEFÈVRE** 42 ans, est meunier, qu'il vit avec son père **Etienne Charles LEFÈVRE**, rentier, vivant avec son fils, 79 ans et sa mère **Elisabeth PERREL**, 70 ans, **Prosper DELISLE**, 21 ans, garde-moulin (vue 19/72).
Le registre des baux nous apprend qu'**Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à Meulan, signe un bail pour la location d'un moulin à eau à **LEFÈVRE**, à compter du 1er juillet 1863 pour une durée de 9 ans pour la somme de 2400,00 francs annuel, bail du 19 février 1864 chez Maître **SCHLESSINGER** (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1839 – 1865, 9Q 2450, page 102/149).
Ce bail est retrouvé dans le répertoire des notaires le 19 février 1864 : « *bail par **Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à **Louis Etienne LEFÈVRE** de Meulan, d'un moulin à eau à Meulan, moyennant 2400,00 francs annuels, outre les charges, pour une durée de 9 ans* » (Archives départementales des Yvelines, E27 259 **É, Napoléon Pierre Emile**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1853-1867, vue 356/454).

Que devient ce moulin à partir de 1881 ?

C'est **André Félix ALBECQ**, qui en devient propriétaire, puis en 1882 son fils **André Désiré ALBECQ**.

Le 24 avril 1898 **André Désiré ALBECQ** et **Aline Eugénie BLASS** achètent le Grand moulin par adjudication à Me **Eugénie CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M. **Pierre Henri RABOURDIN** et à Me **Émelie CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Paris, 11 rue Laborde, veuve de M. **Antoine Ernest MICHAUD**, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître **MARQUIS**, notaire à Meulan le 24 avril 1898.

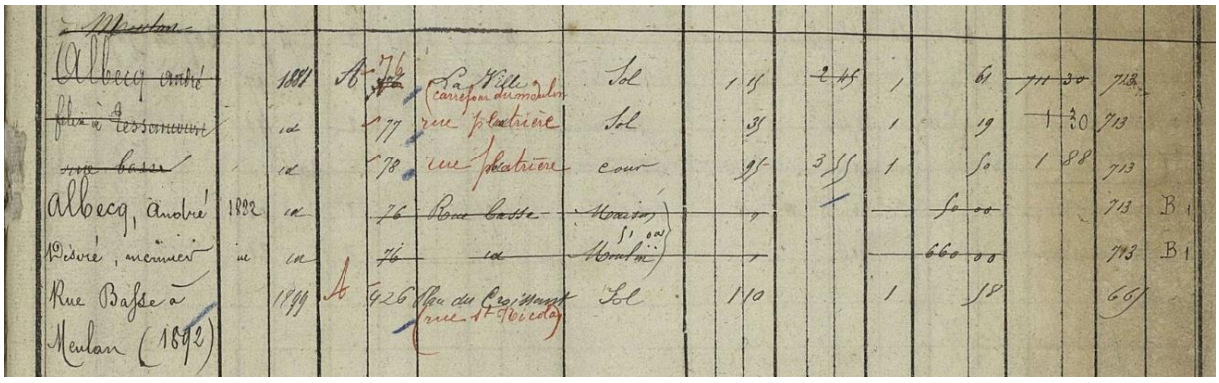

Puis ce fut le moulin **BLANCHARD** au XXe siècle, encore appelé le « Grand moulin ».

En 1904, il y a encore à Meulan un meunier qui se nomme monsieur **DROT** et qui demeure rue Basse (actuellement rue du Maréchal Foch).

Monsieur et Madame **BLANCHARD** exerceront ce métier jusqu'en 1957. On peut d'ailleurs toujours apercevoir place du croissant cette maison avec un encorbellement d'où s'échappait un treuil pour monter les sacs de grains dans le moulin qui fonctionnait à eau avec le courant d'une dérivation de

l'Aubette passant sous le quartier. Il se situait au 67 rue du Maréchal Foch (entreprise de Minoterie **BLANCHARD**, voir photographies ci-dessous).
En 1941, un certificat du maire de Meulan, monsieur **MOY**, garantissait auprès de la Kommandantur, la nécessité de faire revenir en congé de captivité le prisonnier de guerre **Alfred BLANCHARD** (Prisonnier de guerre n° 54604 Stalag II D 566) afin d'assurer la remise en marche du seul moulin existant à Meulan et contribuer ainsi, à la fabrication de la farine de froment destiné au ravitaillement des boulangers et de la population de la région (A.M. Prisonniers de guerre 39/45 Congés de captivités).

Photographie © **François BARON**, janvier 2020. Le « Grand moulin » du Croissant. Le Petit moulin du Croissant était situé à l'arrière et accessible par la rue Plâtrière (actuellement rue **Gustave RAVANNE**) dont on aperçoit le début devant la maison ronde.

Ma mère, **Nicole BARON**, née **ROBERT**, qui a vécu à Meulan après la guerre de 1939 – 1945, alors âgée de 13 ou 14 ans avait renversé un tiroir de bouton de la mercerie de « *Maigne* » (seconde épouse de son grand-père **Auguste DEVAUX**. Elle s'était fait disputée très fortement par « *Maigne* » (en fait de son vrai nom **Augustine DEVAUX**, née **LEGLAND**). C'est Madame **BLANCHARD**, la femme du meunier du moulin du croissant à Meulan qui, dans la boutique, tenta de calmer « *Maigne* » qui, à ses yeux était trop sévère avec ma mère. La mercerie de mon arrière-grand-mère « *Maigne* » était située au 50 rue Basse, tandis que le moulin du croissant était au 67, rue Basse (maintenant rue du Maréchal Foch).

« A 100 mètres du moulin de la Chaussée à Hardricourt, ce moulin avait son correspondant à Meulan où le moulin banal, propriété du roi, était construit sur une dérivation de l'Aubette; il occupait l'espace compris entre le débouché de la rue haute et le bas de la rue de Beauvais, à gauche du bâtiment actuel des pompes funèbres. En face de ce moulin banal de Meulan, au tournant de la rue du Maréchal Foch, existait et existe toujours (2004) un second moulin, maintenant converti en salon de coiffure et en café,

et qui était lui aussi alimenté par la même dérivation de l'Aubette. Ainsi en une centaine de mètres on trouvait trois moulins mais, bien entendu, c'est au moulin banal de la chaussée que les habitants d'Hardricourt devaient faire moudre leur grain » (Vivre à Hardricourt il y a trois siècles, op. cité).

Sur ce point, je suis en accord avec M. **LACHIVER**, auteur de ce texte. J'ai développé des arguments (voir le chapitre sur le moulin banal de Meulan) tendant à démontrer que c'est bien le bâtiment en face du moulin qui est photographié page précédente et ci-dessous, appelé moulin du Croissant (ou Grand moulin) qui fut le moulin banal de Meulan. De plus la rue Haute débouche bien sur la place du Croissant ; le moulin banal de Meulan, situé à proximité du moulin banal d'Hardricourt auquel fait référence M. **LACHIVER**, correspond à la parcelle 426, au coin de la rue des Tanneries et de la place du Croissant, tandis que le moulin « **BLANCHARD** » est la parcelle 76 du cadastre de 1825.

Le grand moulin de Meulan, au carrefour du Croissant (photographie F. BARON, décembre 2021).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Sur cette photographie, le moulin du Croissant est à gauche : c'est le bâtiment que longe le monsieur et son cheval.

On aperçoit, au troisième étage, la fenêtre et son encorbellement par où étaient hissés les sacs de grain. Nous sommes en bout de la rue Basse : en face, la rue des Tanneries, à droite la rue de la chaîne et vers la gauche, le boulevard Carnot.

L'immeuble qui est à côté de la maison à colombage est au numéro 50 de la rue Basse et il appartint à **Augustine DEVAUX**, née **LEGLAND** (« *Maigne* ») mais il n'est pas certain qu'à la date de cette photo elle fut déjà en possession de celui-ci. Les deux boutiques en dessous furent réunies (à une date inconnue) en une seule. J'ai connu, plus jeune, ces deux boutiques qui n'en faisaient plus qu'une, dans les années 1970/1980 (source **François BARON**, 2020).

Le bâtiment repéré par un point rouge sur la photo ci-dessus, est le moulin repéré par la flèche violette (parcelle 426) sur le cadastre napoléonien de 1825, (voir page 72). Ce moulin appartenait à un sieur **PETIT** à Rouen en 1825. C'était un moulin à tan qui appartint également au Sieur **MENUT de LATONNE** vers 1850. C'est l'ancien moulin banal.

Sur cette photographie datant de 1917/1918, les deux enfants qui se tiennent par la main sont : à droite, (la plus grande) ma grand-mère maternelle **Denise DEVAUX** et sa demi-sœur, **Jacqueline DEVAUX**.

En 1971, le grand moulin de Meulan fait l'objet d'une réhabilitation en vue de créer des studios et appartement ainsi que des commerces en rez-de-chaussée (salon de coiffure, discothèque, café bar, drugstore).

Dans les plans du cabinet d'architecte **JARZACK** et **TINGRY**, (cabinet situé au 67, rue du Maréchal Foch, et 2 rue Ravanne et rue Georges Clémenceau (donc sur ls 3 rues), la roue du moulin apparait encore , au sous-sol.

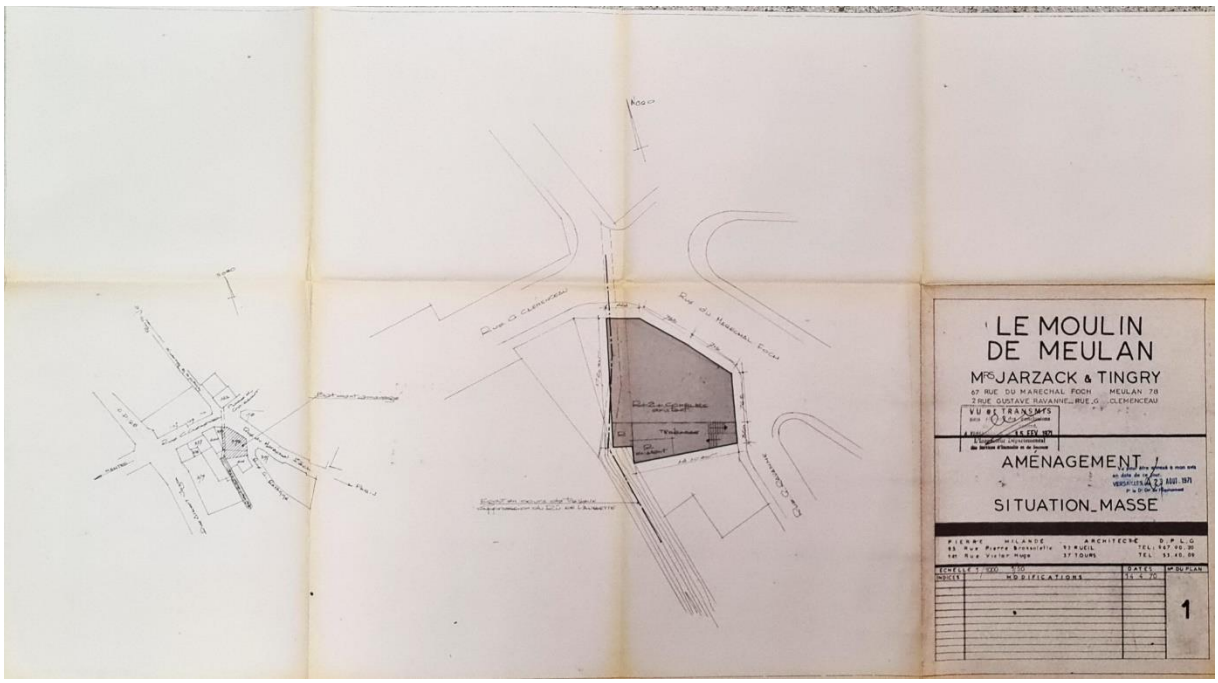

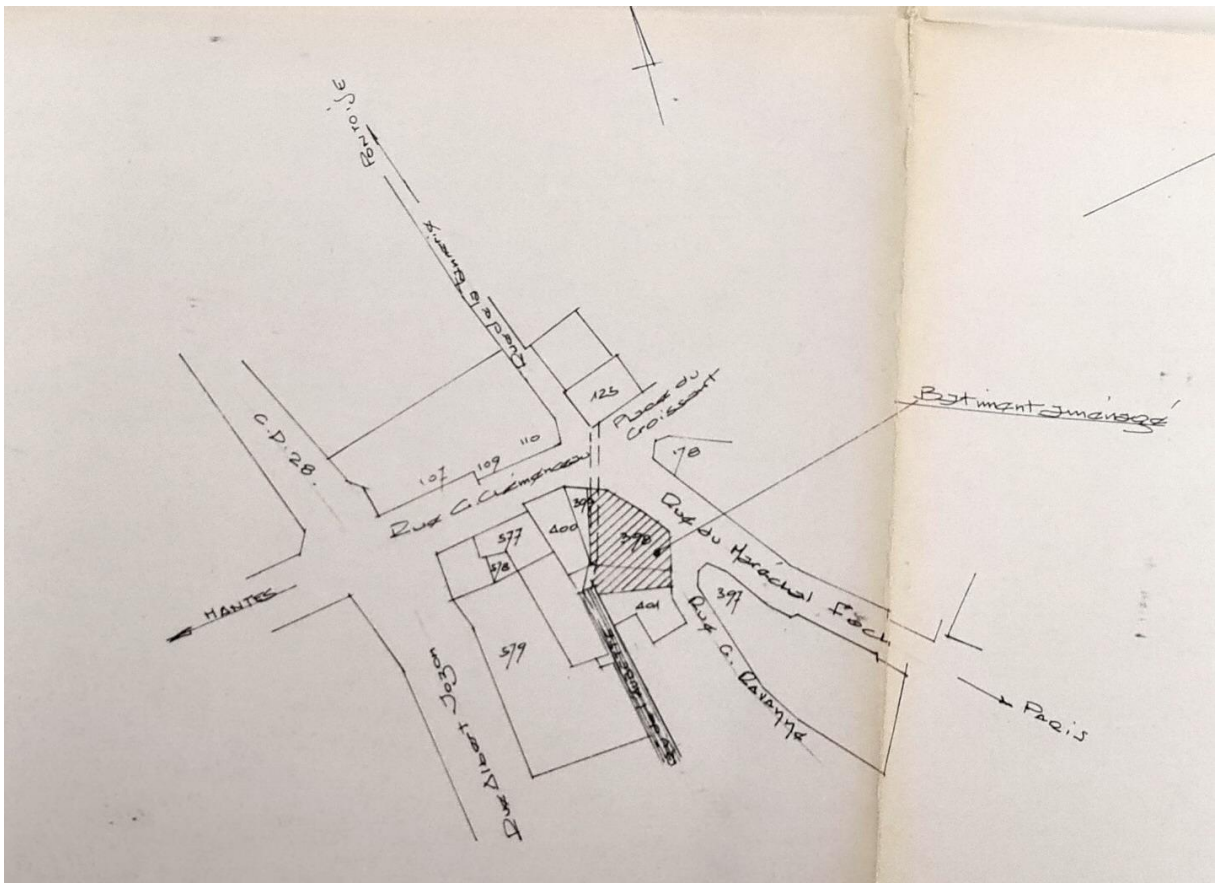

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

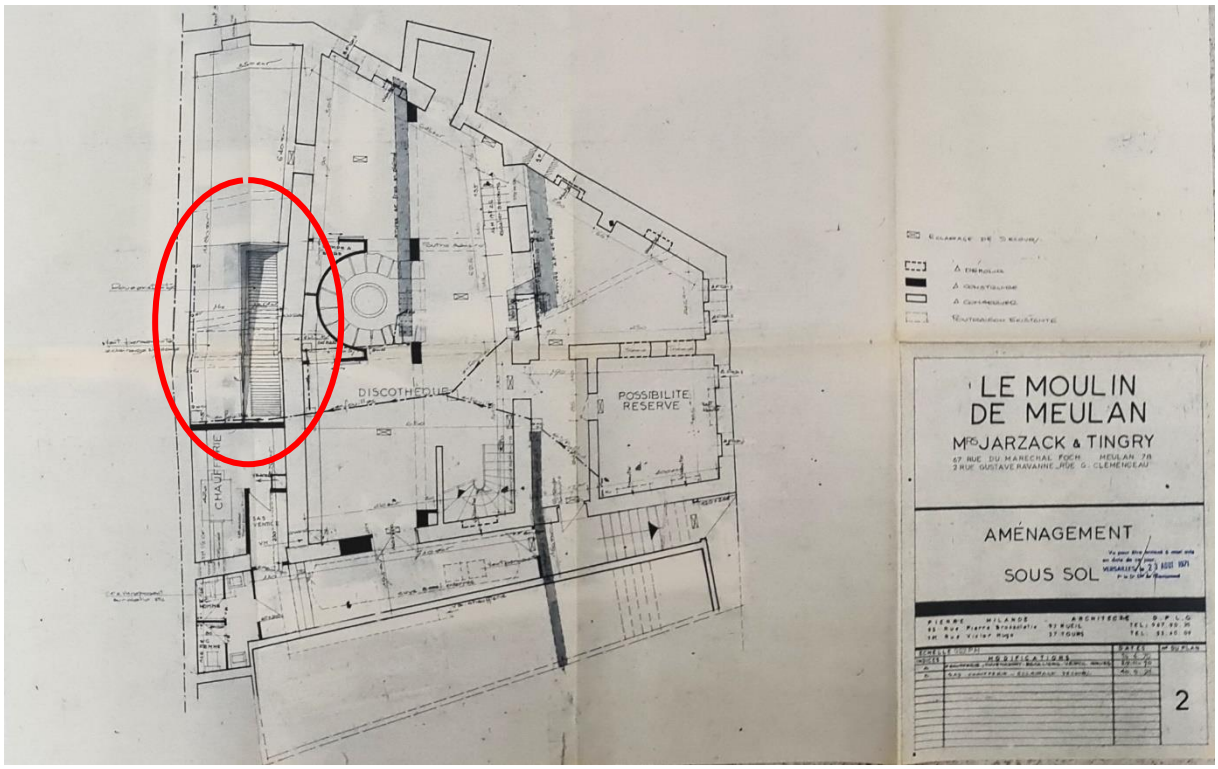

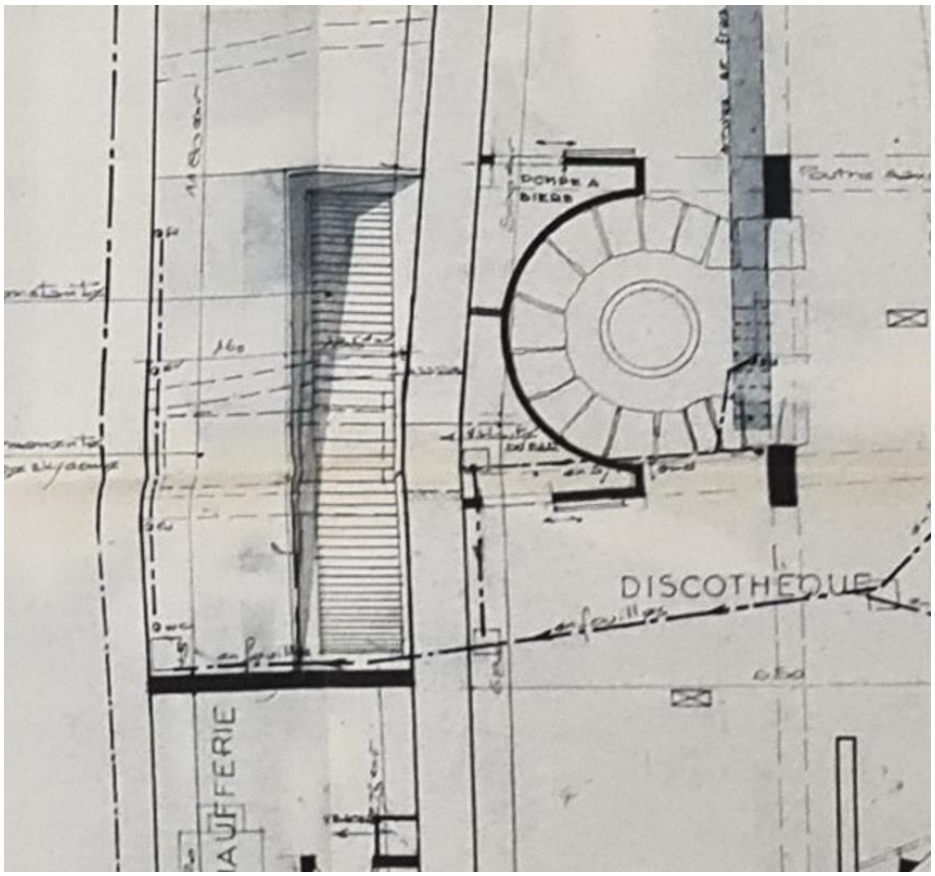

En 1971, la roue du moulin est encore présente comme l'indique les plans ci-dessus.

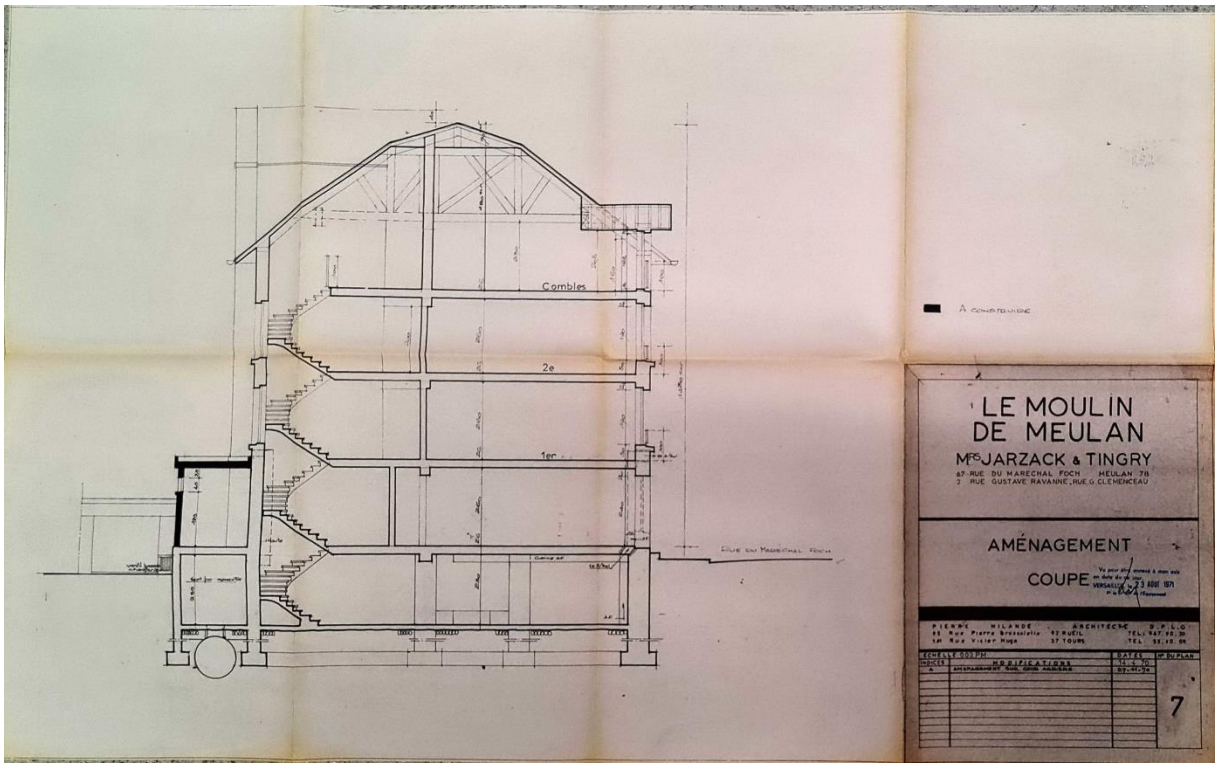
Combles
2e
1er
LE MOULIN
DE MEULAN
AMÉNAGEMENT
COUPE
7

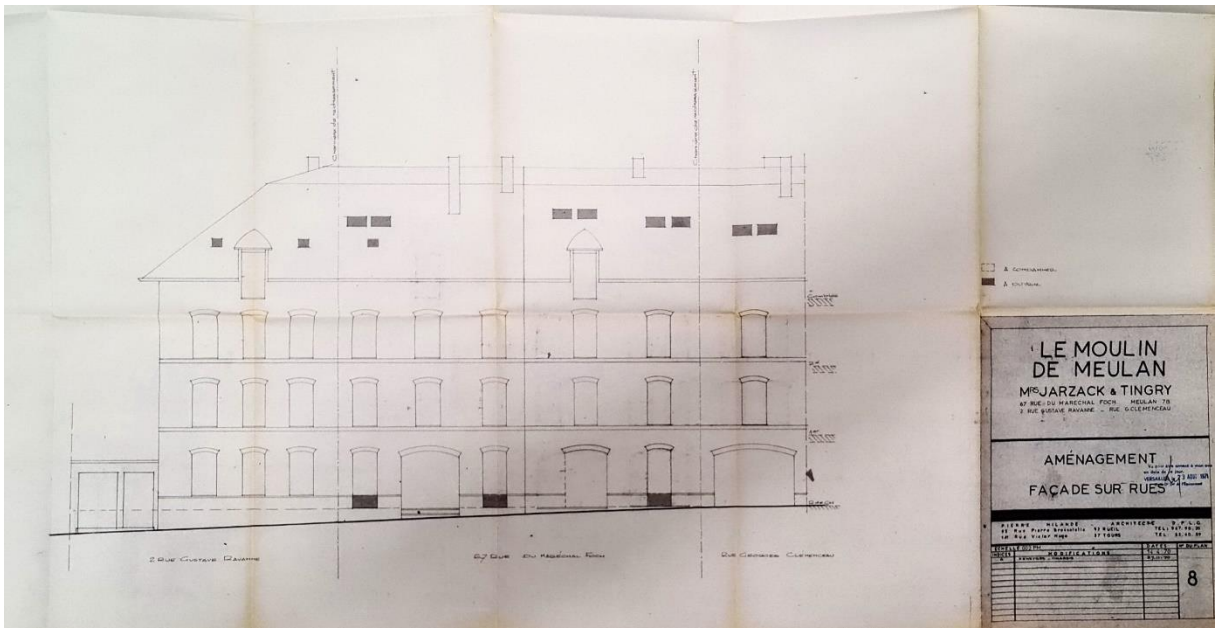
LE MOULIN
DE MEULAN
AMÉNAGEMENT
FAÇADE SUR RUES
8

Plans et photographies transmises par M. **Patrick BLOND**, janvier 2023.

Photographie transmise par M. **Patrick BLOND**, janvier 2023. Le grand moulin de Meulan en 2022.

Ci-contre, avec à peu près le même angle de vue en 2019 (Google Maps). La maison à colombage, à droite, reste à peu près identique, tandis que la boutique « City Achat D'Or » ainsi que la boutique « *Youbou* », constituaient la mercerie d'**Augustine DEVAUX** (dite « *Maigne* »). Elle possédait également l'ensemble de l'immeuble au-dessus. Une photographie de la devanture de la mercerie prise au printemps ou en été 1917 figure dans la généalogie **DEVAUX**, page 77, collection de l'auteur).

Sur cette photo ensoleillée de la rue Basse, on voit distinctement la maison à droite avec l'encorbellement au 3ème étage par ou les sacs de grain étaient hissés, ainsi que la corde à laquelle le meunier accrochait les sacs. Ma mère, **Nicole BARON** se rappelle avoir vu le meunier M. **BLANCHARD** monter ses sacs vers 1946 ou 1947 (Source **François BARON**, 2020).

****

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le Petit moulin du Croissant
(parcelle 77)

Une 2nde parcelle, située rue Plâtrière et qui porte le numéro 77 est indiquée comme étant un moulin à eau (ce qui le distingue d'un moulin à blé).

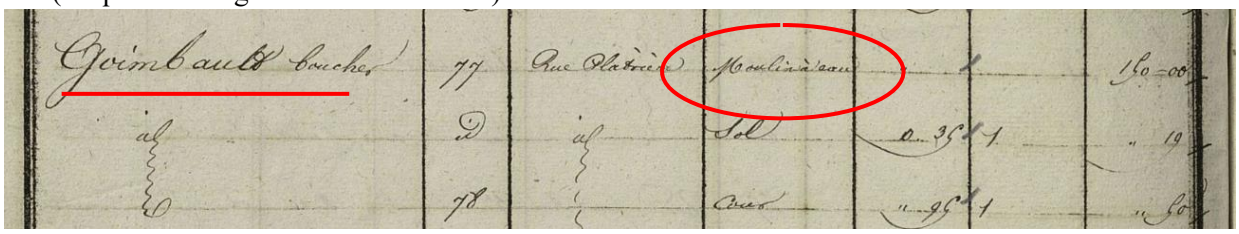

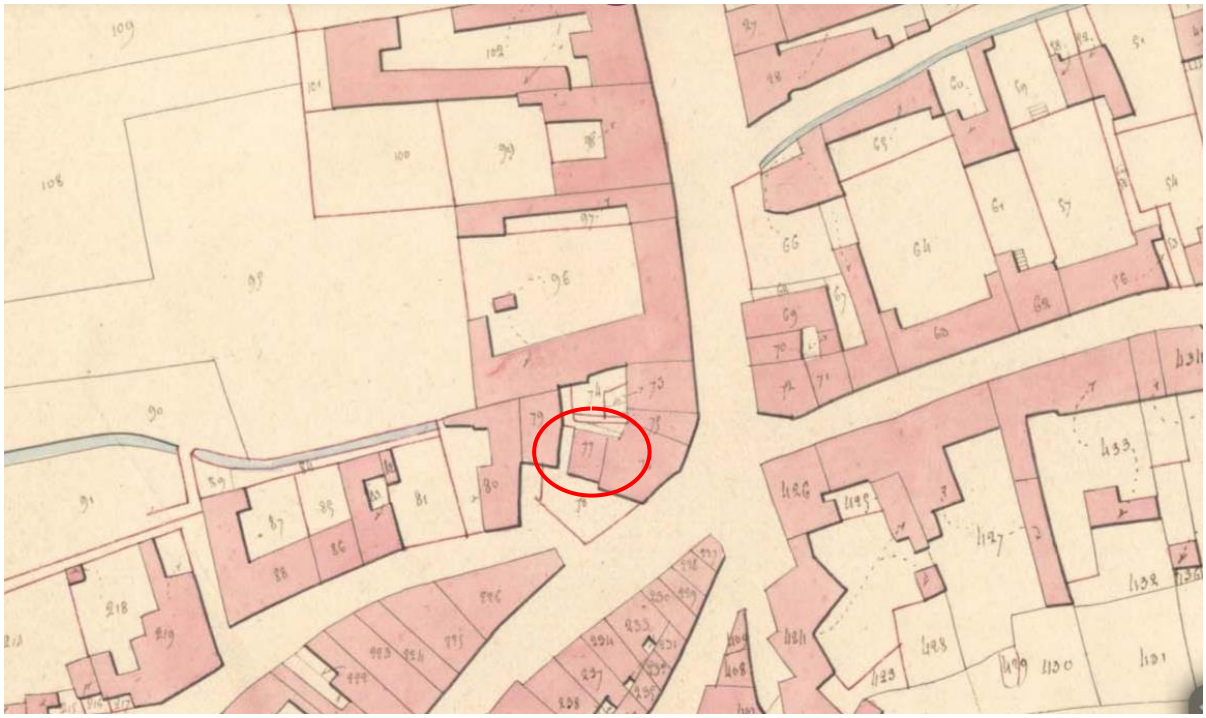

Juste derrière la parcelle 76 (le Grand moulin du Croissant) se situe le petit moulin du Croissant (parcelle 77).
En 1825, la parcelle 77 comprenant le moulin, le sol et une cour, appartient au sieur **GOIMBAULT**, boucher (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan cadastre napoléonien, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825-1825, vue 7/182, extrait).

En l'occurrence, la mention de « boucher » ne correspond pas au métier de M. **GOIMBAULT**. Il s'agit en fait de **Nicolas GOIMBAULT** marié avec **Elisabeth Avoie BOUCHER**, qui sont les parents de **Pierre HODANGER GOIMBAULT**.

Ce moulin sort du patrimoine de M. **Nicolas GOIMBAULT** en 1836 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, page 207/429) pour entrer dans celui de M. **Pierre HODANGER GOIMBAUT** cette même année 1836.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Lorsqu'il sort du patrimoine de **Pierre HODANGER GOIMBAULT** en 1847, le moulin est qualifié de moulin à tan (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, page 208/429).

Le même propriétaire M. **Pierre HODANGER GOIMBAULT** voit sortir de son patrimoine la parcelle 77 qui est passé d'un moulin à tan à un moulin à blé (ceci est clairement noté sur la matrice) en 1847, puis cette même année, la parcelle 77 qui est alors mentionnée comme un moulin à farine est de nouveau au sieur **Pierre HODANGER GOIMBAULT** avant de sortir définitivement de son patrimoine en 1850. (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, vue 283/457).

Ce moulin comme on le voit par les matrices du cadastre passe d'une activité de moulin à tan à une activité de moulin à farine et c'est un courrier de son nouveau propriétaire M. **LAVALLARD**, notaire à Meulan au maire de Meulan qui en atteste. Les travaux de modification ont probablement duré quelques mois.

Un courrier du 19 octobre 1846 signé du Sieur **LAVALLARD** nous donne des informations complémentaires :

« *Monsieur Le maire* [de Meulan, ndla]

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'ampliation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de l'ordonnance du Roi rendue le 31 août 1846 contenant autorisation à M. ***GOIMBAULT Hodanger****, mon beau-père, aujourd'hui décédé, de convertir en moulin à farines le moulin à tan qu'il possédait sur la rivière d'Aubette commune de Meulan*
Agréez je vous prie l'assurance de ma considération distinguées,
LAVALLARD, 19 octobre 1846 »

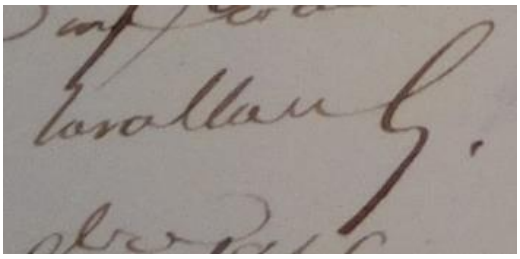

Signature du Sieur **LAVALLARD** au bas du courrier cité ci-contre.

En 1848, **Félicité Julie GOIMBAULT**, épouse **LAVALLARD**, demeurant à Meulan et **Augustine Elisabeth GOIMBAULT**, épouse de **Barthélémy Frédéric Olivier LEMOT**, demeurant à Paris signent un bail pour la location d'un moulin à eau à Meulan à **Louis Etienne LEFÈVRE**, par un bail du 12 février 1848 pour une durée de 3 ans, pour la somme de 900,00 francs par an chez Maître **Nicolas MORET**, notaire – je n'ai rien trouvé sur le répertoire des notaires des Yvelines, ni avec ce nom de notaire, ni avec la date ; il s'agit peut-être d'un notaire parisien (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1839 - 1865, 9Q 2450, vue 63/149).

Le recensement de 1861 nous apprend que, rue Basse (première partie), à la limite de la rue Plâtrière **Etienne Louis LEFÈVRE** 42 ans, est meunier, qu'il vit avec son père **Etienne Charles LEFÈVRE**, rentier, vivant avec son fils, 79 ans et sa mère **Elisabeth PERREL**, 70 ans, **Prosper DELISLE**, 21 ans, garde-moulin (vue 19/72).
Le registre des baux nous apprend qu'**Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à Meulan, signe un bail pour la location d'un moulin à eau à **LEFÈVRE**, à compter du 1er juillet 1863 pour une durée de 9 ans pour la somme de 2400,00 francs annuel, bail du 19 février 1864 chez Maître **SCHLESSINGER** (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1839 – 1865, 9Q 2450, page 102/149).
Ce bail est retrouvé dans le répertoire des notaires le 19 février 1864 : bail par **Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à **Louis Etienne LEFÈVRE** de Meulan, d'un moulin à eau à Meulan,

moyennant 2400,00 francs annuels, outre les charges, pour une durée de 9 ans (Archives départementales des Yvelines, E27 259 **HEBERT, Napoléon Pierre Emile**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1853-1867, vue 356/454).

Il est vraisemblable qu'il ne s'agisse pas de la location du Petit moulin du Croissant (parcelle 77), compte tenu du montant du bail conclu.
Il est peu envisageable que le Petit moulin ait été loué 900,00 francs en 1848 et 2400,00 francs en 1863. Ce dernier montant indique que **Louis Etienne LEFÈVRE** loua tout d'abord le Petit moulin du Croissant puis, quelques années plus tard, le Grand moulin du Croissant.

Louis Etienne LEFÈVRE est né le 30 avril 1814 à Verneuil-sur-Seine. Il est encore recensé à Meulan en 1872, ou il demeure avec sa mère **Elisabeth PERREL**, âgée de 88 ans , rue des tanneries.
C'est lui qui « *fils de défunt* ***Charles Etienne LEFÈVRE*** *et d'****Anne Elisabeth PERREL****, célibataire* » décède le 4 août 1891 aux Mureaux.

En 1850, ce moulin entre dans le patrimoine d'**Alphonse Antoine LAVALLARD**, gendre de **Pierre GOIMBAULT**. Il ressort de son patrimoine en 1858 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, vue 283/457).

****

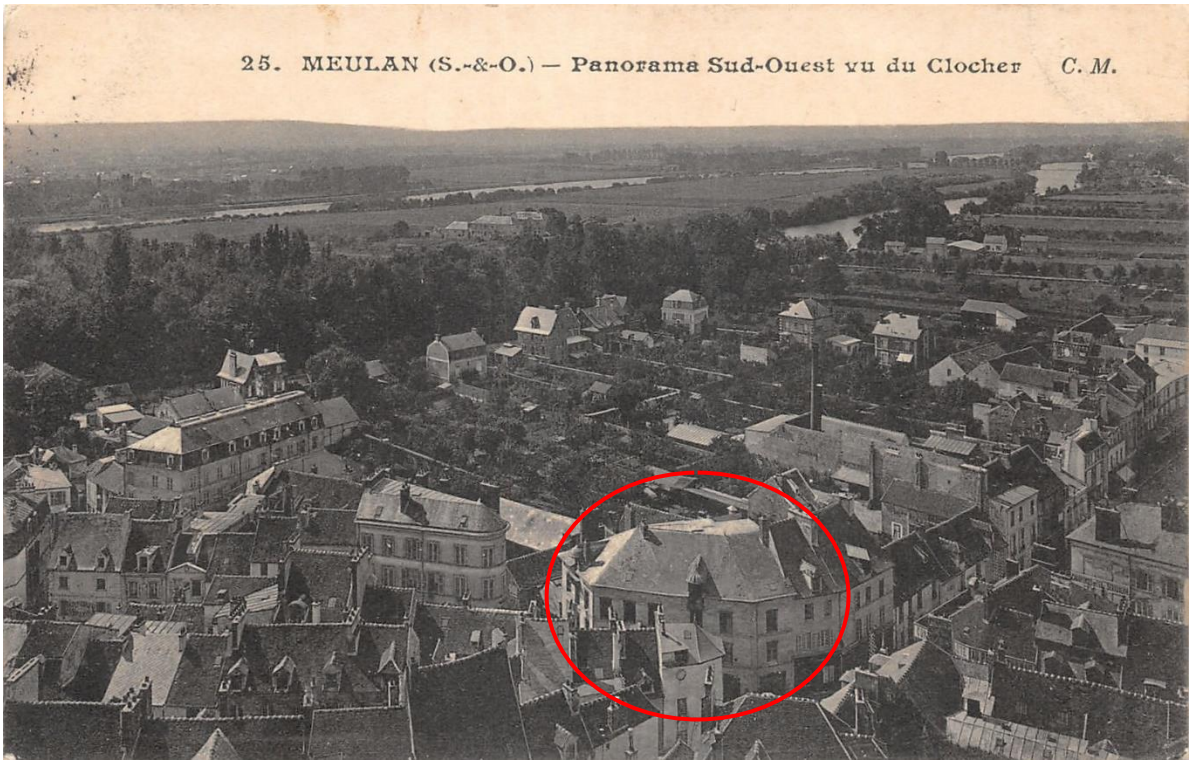

Sur cette carte postale, apparaissent le grand moulin et le petit moulin au carrefour du croissant à Meulan. La date de la correspondance figurant au verso est le 19 juillet 1908.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le moulin de Jean François CARPENTIER (parcelle 79)

Une 3ème parcelle, numérotée 79, appartenant à **Joseph François CARPENTIER**, père, marchand de laine à Meulan comprend un moulin, le sol, une maison et le sol et la cour (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan, cadastre napoléonien, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825-1825, vue 7/182 et 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914 vue 74/429).

Cette parcelle 79, qui est donc un moulin, sort du patrimoine de **Joseph François CARPENTIER** en 1854, date à laquelle le moulin est démoli (mention clairement écrite dans la matrice).

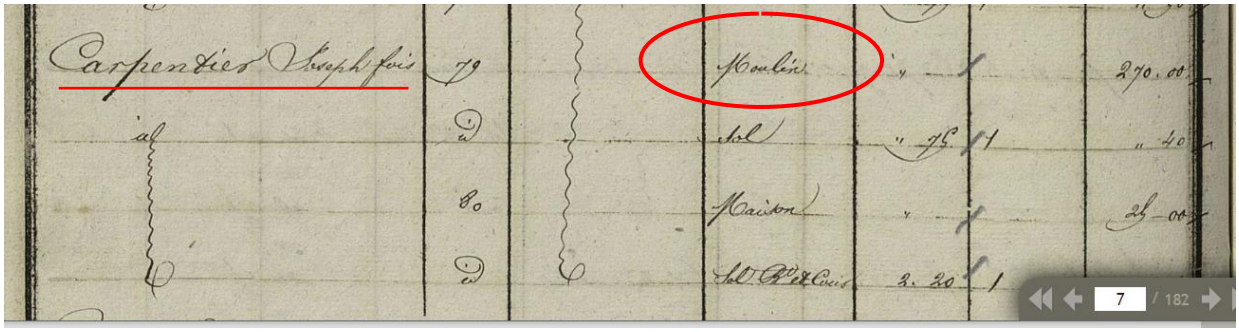

La parcelle 79 appartenant à **Joseph François CARPENTIER** se situe en aval du « Grand moulin » et du « Petit moulin ». Elle est bien répertoriée comme étant un moulin dans le plan cadastral de 1821.

Que se passe-t-il entre 1854 et 1864 ? En 1855, le S[r] **CARPENTIER** est autorisé à maintenir en activité la scierie hydraulique.

En 1851 M. **Isidore Marin BERTAUT** et sa femme **Joséphine BELLÉ** sont recensés rue Plâtrière. Ils exploitent la scierie comme en atteste le document ci-dessous (Archives municipales de Meulan, remerciements à **Patrick BLOND**) et ont succédé à M. **FERRAND**.

SCIERIE HYDRAULIQUE DE MEULAN, (Seine-et-Oise.)

BERTAUT-BELLÉ,

Successeur de Mr FERRAND,

Entrepreneur de Charpente

Tient Bois de Sciage, Lattes et Bardeaux

Doit

Dates

Je soussigné Certifie que le nommé Colas Jules Ouvrier Scieur de long est entré chez moi le 9-8bre 1853. Et que depuis cette ils lui est fait Scier à la mécanique Vingt cinq Cents Cinquante trois Cents Cinquante Trois Pieds de Sciage que Jai Soldé, C'est pourquoi Je lui valoir Droit à ma Livre Conformément à la loi que Jelui Délivre le présent.

à Meulan, le 23-8bre 1853

Guidon Bertaut

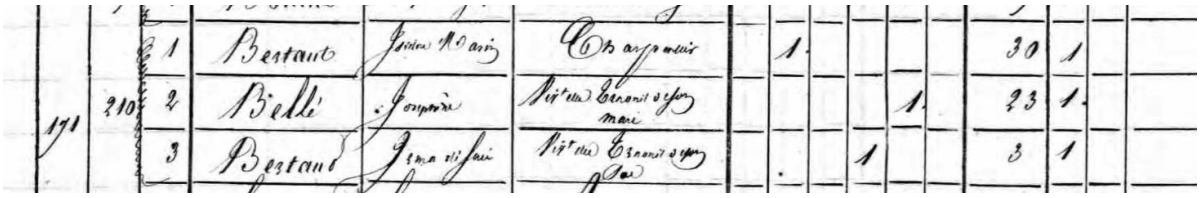
171	210	1	Bertaut	Jeune 30 ans	Charpentier		1				30	1
		2	Belle	Jeune	Sans Etat Ménage à son mari					1	23	1
		3	Bertaut	Irma sa fille	Sans Etat Ménage à son Père				1		3	1

Extrait du recensement de 1851 , rue Plâtrière à Meulan dans lequel figure M. **BERTAUT**, âgé de 30 ans, son épouse **Joséphine BELLÉ**, âgée de 23 ans et leur fille Irma Désirée, née le 30 novembre 1847 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, [1134367] - Meulan, BMS, 1846 – 1854, vue) : « *Du mardi trente novembre 1847, deux heures du soir, acte de naissance d'**Irma Désirée BERTAUT**, du sexe féminin, née hier soir à 8 heures du soir en la demeure de ses père et mère, fille de **Marin Isidore BERTAUT**, âgé de 27 ans, entrepreneur de charpente et de **Joséphine BELLÉ**, âgée de 19 ans, son épouse, demeurant à Meulan, rue Plâtrière. Les témoins ont été Messieurs **Armand Eugène VINCENT**, âgé de 47 ans, limonadier et **Louis RIFFLARD**, 31 ans, menuisier, tous deux demeurant à Meulan, le premier rue du Boulevard, le second rue Plâtrière, etc..* »

En 1856, le recensement indique qu'**Isidore BERTAUT**, 35 ans, **Zacharie BERTAUT**, ouvrier charpentier, son frère, 22 ans, **Narcisse BERTAUT**, son frère, âgé de 16 ans, sans profession demeurent tous les 3 rue Plâtrière dans la scierie. **Joséphine BELLÉ** et **Irma Désirée BERTAUT** ne figurent plus dans ce recensement.

68° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 mai 1857, au secrétariat de la préfecture du département de Seine-et-Oise, par le sieur Bertaut (Isidore-Marin), à Meulan, pour une machine à scier dite *scierie Bertaut*.

Isidore Marin BERTAUT dépose un brevet pour une machine à scier dite « *scierie BERTAUT* » (Gallica, bulletin des lois de la république française du 1er janvier 1859, vue 329/1162).

En tout cas, c'est en 1864 que cette parcelle 79 entre dans le patrimoine de **Louis Ferdinand PELLETIER**, mécanicien, demeurant rue Basse, pour passer en 1875 à **Pierre Philippe DUPILLE**, puis en 1882, et ce jusqu'en 1911, à sa veuve.

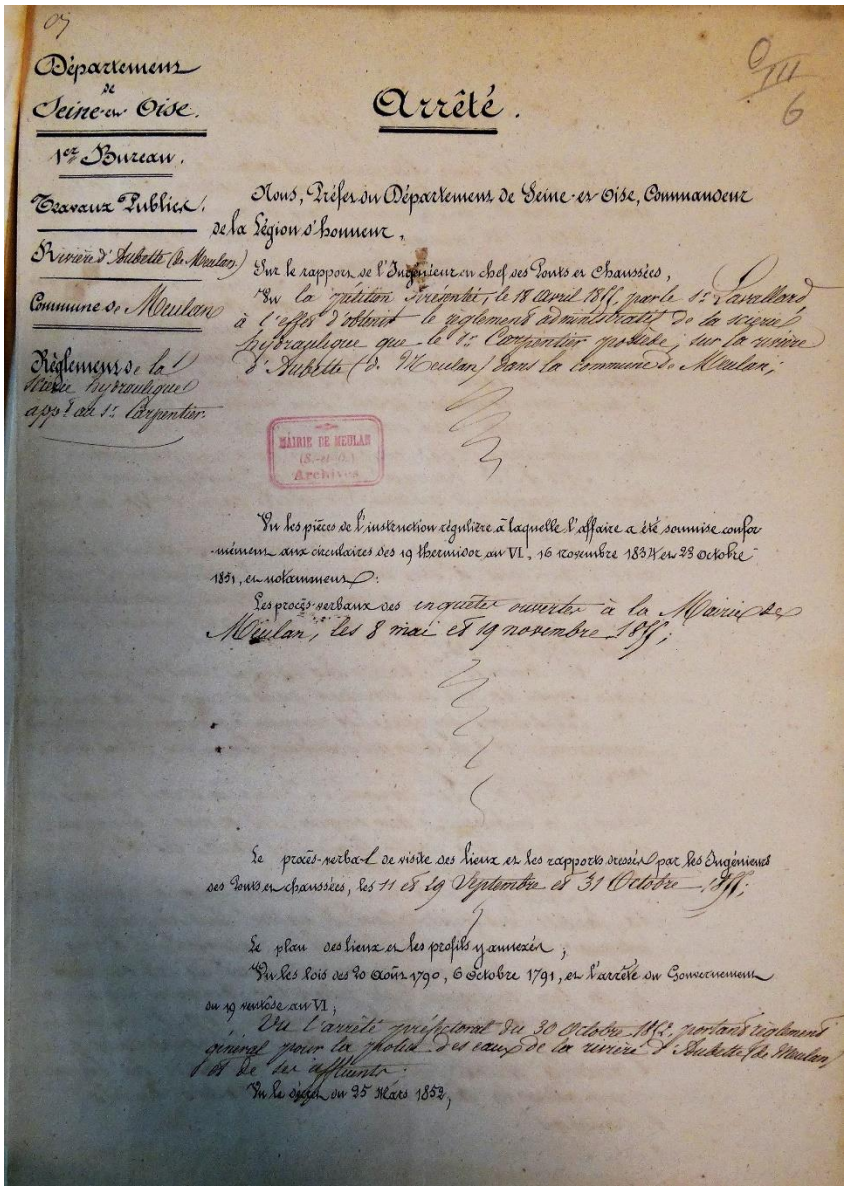

Département de Seine-et-Oise.
1er Bureau.
Travaux Publics.
Rivière d'Aubette (de Meulan)
Commune de Meulan
Règlement de la scierie hydraulique appartenant au Sr Carpentier.

Arrêté.

Nous, Préfet du Département de Seine-et-Oise, Commandeur de la Légion d'honneur,

Sur le rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,

Sur la pétition présentée le 18 avril 1856, par le Sr Lavallard à l'effet d'obtenir le règlement administratif de la scierie hydraulique que le Sr Carpentier possède sur la rivière d'Aubette (de Meulan) dans la commune de Meulan,

MAIRIE DE MEULAN (S.-et-O.) Archives

Vu les pièces de l'instruction régulière à laquelle l'affaire a été soumise conformément aux circulaires des 19 thermidor an VI, 16 novembre 1833 et 28 octobre 1851, en notamment :

Les procès-verbaux des enquêtes ouvertes à la Mairie de Meulan, les 8 mai et 19 novembre 1855;

Le procès-verbal de visite des lieux et les rapports dressés par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, les 11 et 19 septembre et 31 octobre 1856;

Le plan des lieux et les profils y annexés;

Vu les lois des 20 août 1790, 6 octobre 1791, et l'arrêté du Gouvernement du 19 ventôse an VI;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 1846 portant règlement général pour la police des eaux de la rivière d'Aubette (de Meulan) et de ses affluents;

Vu le décret du 25 Mars 1852,

Vu le pétition présentée par le Sr **LAVALLARD** à l'effet d'obtenir le règlement administratif de la scierie hydraulique que le Sr **CARPENTIER** possède sur la rivière d'Aubette (de Meulan) dans la commune de Meulan,
Vu les procès-verbaux des enquêtes ouvertes à la mairie de Meulan les 8 mai et 19 novembre 1855, etc….

Arrêtons ce qui suit :

1°) Le Sr **CARPENTIER** est autorisé à maintenir en activité la scierie hydraulique qu'il possède sur la rivière d'Aubette (de Meulan) dans la commune de Meulan

Etude de Me MOQUET, avoué à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n° 36.

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

PAR ADJUDICATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux,

En l'étude et par le ministère de Me JOZON, notaire à Meulan,

EN DIX-SEPT LOTS

D'UNE USINE HYDRAULIQUE

DE LA FORCE DE SIX CHEVAUX

Sise à Meulan, rue Plâtrière, n° 31, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise),

ET DE SEIZE PIÈCES

De Terres labourables et Bois

Sises terroirs de Brueil, Montalet-le-Bois et Oinville, canton de Limay, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

C'est dans le Journal de Mantes du 21 janvier 1874 qu'est publiée l'annonce légale de la vente du « Petit moulin » du Croissant sis 31, rue Plâtrière mis en vente par adjudication.

Le Journal de Mantes, 21 janvier 1874.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

PREMIER LOT.

Ville de Meulan.

Une USINE HYDRAULIQUE de la force approximative de six chevaux, sise à Meulan, rue Plâtrière, n° 31, dans laquelle le feu sieur Pelletier exploitait son industie de constructeur-mécanicien et fabricant de tire-bouchons, se composant de :

1° Une maison d'habitation divisée :

Au rez-de-chaussée, en salle à manger, corridor, cuisine et bureau.

Au premier étage, en deux chambres à coucher, cabinet, chambre noire et lieux d'aisances, grenier au-dessus couvert en tuiles.

2° Un bâtiment à droite de la maison, servant de magasin, grenier au-dessus, couvert en tuiles.

3° Au fond de ce bâtiment une chute d'eau avec sa roue, son arbre de coûche et ses agencements jusqu'au niveau du sol.

4° Une cour ayant entrée sur la rue Plâtrière.

5° A gauche, dans cette cour, un hangar, grenier à foin au-dessus couvert en ardoises.

6° Et un grand bâtiment au fond de la cour, à usage d'atelier, au rez-de-chaussée, parfaitement éclairé sur les deux côtés par des vitrages : écurie pour un cheval, ménagée dans ce bâtiment ; un premier grenier sur le tout servant de magasin ; autre grenier dans le comble couvert en ardoises.

Le tout tenant par devant la rue Plâtrière, par derrière le ru, à droite une ruelle descendant au ru, et à gauche M. Vicque.

NOTA. — L'adjudicataire de cette usine aura le droit de prendre pour leur valeur, à fixer par experts : *Le matériel, les outils et ustensiles* de constructeur-mécanicien et fabricant de tire-bouchons, qui servaient à l'industrie du feu sieur Pelletier, et se trouvant dans ladite usine, et les marchandises se trouvant dans ladite maison au jour de l'adjudication.

Terroir de Brueil, canton de Limay.

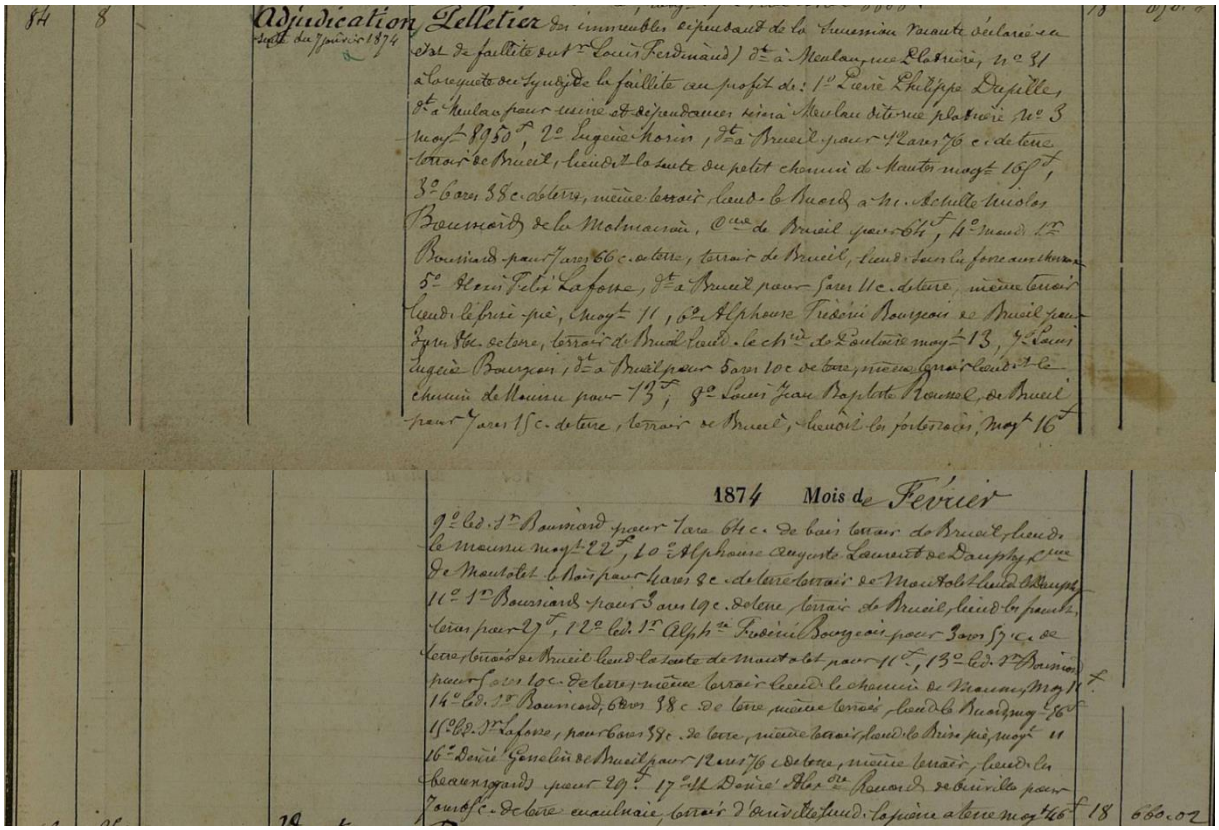

« *Adjudication* ***PELLETIER*** *du 7 février 1874 des immeubles dépendants de la succession vacante déclarée en état de faillite du Sieur* ***Louis Ferdinand*** *[****PELLETIER****, ndla] demeurant à Meulan, rue Plâtrière n°31 à la requête du syndic de la faillite au profit de : 1° **Pierre Philippe DUPILLE** demeurant à Meulan pour usine et dépendances sises à Meulan, rue Plâtrière n°31 moyennant 8 950 francs, 2° **Eugène MORIN** demeurant à Brueil pour 12 ares 76 centiares de terre terroir de Brueil, lieu-dit de la sente du petit chemin de Mantes moyennant 165 francs 3° 6 ares 38 centiares de terre, même terroir lieu-dit le Buard à M. **Achille Nicolas BOUSSOIS** de la Malmaison, commune de Brueil, pour 64 francs……* » (Archives départementales des Yvelines, 3E26 5, Mtre Albert JOZON, Meulan, 1871 – 1882, répertoire des notaires, vue 96/438).

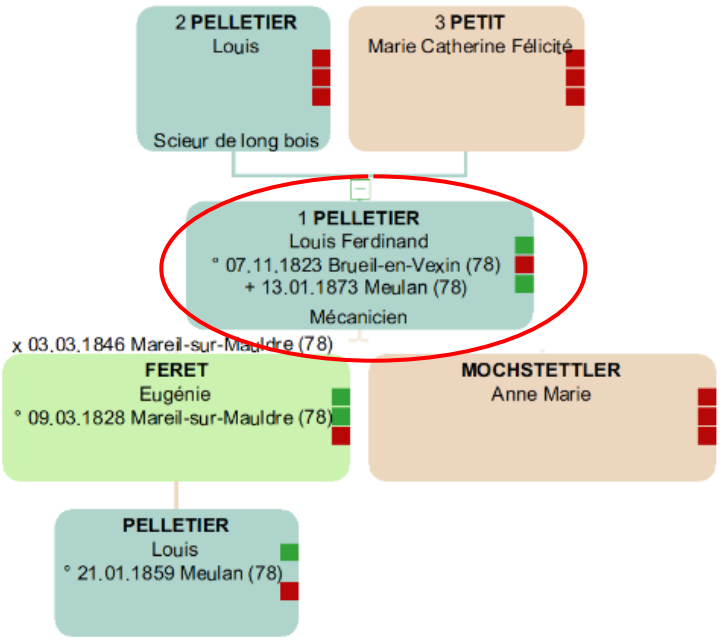

Louis Ferdinand PELLETIER mécanicien, demeure avec son épouse **Eugénie FERET** rue Plâtrière à la naissance de son fils **Louis PELLETIER.**

Louis Ferdinand PELLETIER décède le 13 janvier 1873 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, NMD, cote de l'original : 4E 1737, cote de substitution : 5MI 1801 [2082755/3] , collection du greffe, 1873 – 1876, vue 56/248).

1874 voit donc l'usine de la rue Plâtrière (parcelle 79 du cadastre de 1825) passer entre les mains de **Pierre Philippe DUPILLE**.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Dans le journal « L'union démocratique et libérale » du 6 mars 1874, il est fait publicité de la vente sur surenchère du dixième de ce moulin (source Archives départementales des Yvelines, presse ancienne) :

Etude de Me BARBU, avoué à Versailles, rue de l'Orangerie, n° 62.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

En l'audience des criées du tribunal civil séant à Versailles, sis au palais de justice, place des Tribunaux,

EN UN SEUL LOT, D'UNE

USINE HYDRAULIQUE

De la force de 6 chevaux

Sise à MEULAN, rue Plâtrière, n° 31, Arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

L'adjudication aura lieu le jeudi dix neuf mars mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi.

Suivant acte dressé au greffe du tribunal civil de Versailles, le vingt trois février mil huit cent soixante-quatorze, enregistré. M. Jesson a déclaré surenchérir du dixième, conformément à l'article 573 du Code de commerce, l'immeuble ci-après désigné, adjugé moyennant huit mille neuf cent cinquante francs à M. Dupille, ci-après nommé, suivant procès-verbal dressé par Me Jozon, notaire à Meulan, le huit février mil huit cent soixante-quatorze, sur les poursuites de vente dirigées par Me Isambert et M. Dumoulin, ès-noms ;

En conséquence il sera, aux requête, poursuites et diligences de M. Henri Jesson, négociant, demeurant à Paris, rue Rampon, 3 ;

Ayant pour avoué Me Louis-René Barbu, demeurant à Versailles, rue de l'Orangerie, 62, lequel est constitué et occupera pour lui sur ladite surenchère et ses suites ;

En présence ou après appel de :

Une loi au XIXème siècle permettait après l' adjudication aux enchères d'un bien, que dans un délai de quelques mois (j'ignore la limite dans le temps), un surenchérisseur se manifeste et emporte finalement le bien, à condition que la surenchère soit au moins du dixième de la dernière enchère.
J'ignore si cela est encore possible de nos jours.

Néanmoins, ce document nous apprend que M. **JESSON** a surenchéri sur M. **DUPILLE**.

On sait que **Claire Berthe Joséphine JESSON**, fille de M. **JESSON**, cité comme surenchérisseur dans cette annonce a épousé **Henri BERNIER** en 1883 à Paris. Leurs filles épousèrent chacune un membre de la famille **JACQUES** (ce que nous savons déjà).

Mais il a du se passer quelque chose après cette surenchère de M. **JESSON**, car le cadastre de Meulan ne laisse aucun doute sur le fait que c'est bien M. **DUPILLE** qui se trouve être le propriétaire de ce moulin (qui est d'ailleurs plus une usine de production de tire-bouchons) situé à Meulan (La rue Plâtrière se nomme actuellement rue Ravanne, à proximité de la place du Croissant. Le moulin en question a disparu.

M. **DUPILLE** a été déclaré adjudicataire de ce moulin le 7 février 1874, M. **JESSON** fait une surenchère le 3 juin 1874 mais la matrice cadastrale de 1825 de Meulan ne laisse aucun doute sur le fait que ce moulin est passé en 1875 de M. **PELLETIER** à M. **DUPILLE**.

En présence ou après appel de :
1° M. Dupille, épicier, demeurant à Meulan, Grande-Rue ;
Adjudicataire surenchéri n'ayant pas constitué avoué ;
2° Me Alfred Isambert, avocat-agréé au tribunal de commerce de Versailles, demeurant à Versailles, rue de la Paroisse, 56 ;
Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Louis-Ferdinand Pelletier, en son vivant mécanicien, demeurant à Meulan, rue Plâtrière, 31, nommé à cette fonction par jugement du tribunal de commerce de Versailles, du treize septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré ;
3° M. Jules-Charles-Victor Dumoulin, greffier de la Justice de Paix du canton de Meulan, demeurant à Meulan, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, au nom et comme curateur à la succession vacante dudit sieur Pelletier, nommé à cette fonction par jugement de la première chambre du tribunal civil de Versailles du trente juillet mil huit cent soixante-treize ;
Ayant tous deux pour avoué Me Zacharie Moquet, avoué, demeurant à Versailles, avenue de Saint-Cloud, 36 ;
Et 4° madame Anne-Marie Hochstettler, sans profession, demeurant à Meulan, veuve de M. Louis-Ferdinand Pelletier ;
Ayant pour avoué constitué Me Emile-Louis Vallée, demeurant à Versailles, place Hoche, 7 ;
Procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Versailles, sis au palais de justice de ladite ville, place des Tribunaux, le jeudi dix-neuf mars mil huit cent soixante-quatorze, à midi, à la vente et adjudication en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

M. **JESSON** était déjà propriétaire du moulin brûlé à Oinville puisque le cadastre de cette commune indique que le moulin brûlé est entré dans le patrimoine de M. **JESSON** en 1856.

De plus, la veuve de M. DUPILLE, madame DORTU devient propriétaire du moulin en 1880 (voir le même tome 4, page 269), fait une réclamation en 1882 contre l'exhaussement du barrage de Mézy entrainant selon elle celui des eaux de la Seine et par conséquence celui de l'Aubette de Meulan.

Le document que vous m'avez transmis, et dont je vous remercie vivement, apporte une pierre supplémentaire à la construction de l'histoire des moulins de la région.

Il va falloir essayer de trouver la surenchère qu'à fait M. **DUPILLE** sur celle de M. **JESSON** ou la nullité de celle qu'a fait M. **JESSON** le 3 juin 1874.

Le 22 août 1880 (suite du 30 juillet 1880), adjudication à la requête de **Marie Rosalie DORTU**, de Meulan, veuve de **Pierre Philippe DUPILLE**, en présence et après appel des héritiers de M. **DUPILLE** au profit de Mme veuve **DUPILLE** de : 1° une usine sise à Meulan, rue Plâtrière moyennant 8000,00 francs ; 2° de 7 pièces de bois, terroir d'Hardricourt, lieu-dit les carrières, 2000,00 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 199/200).

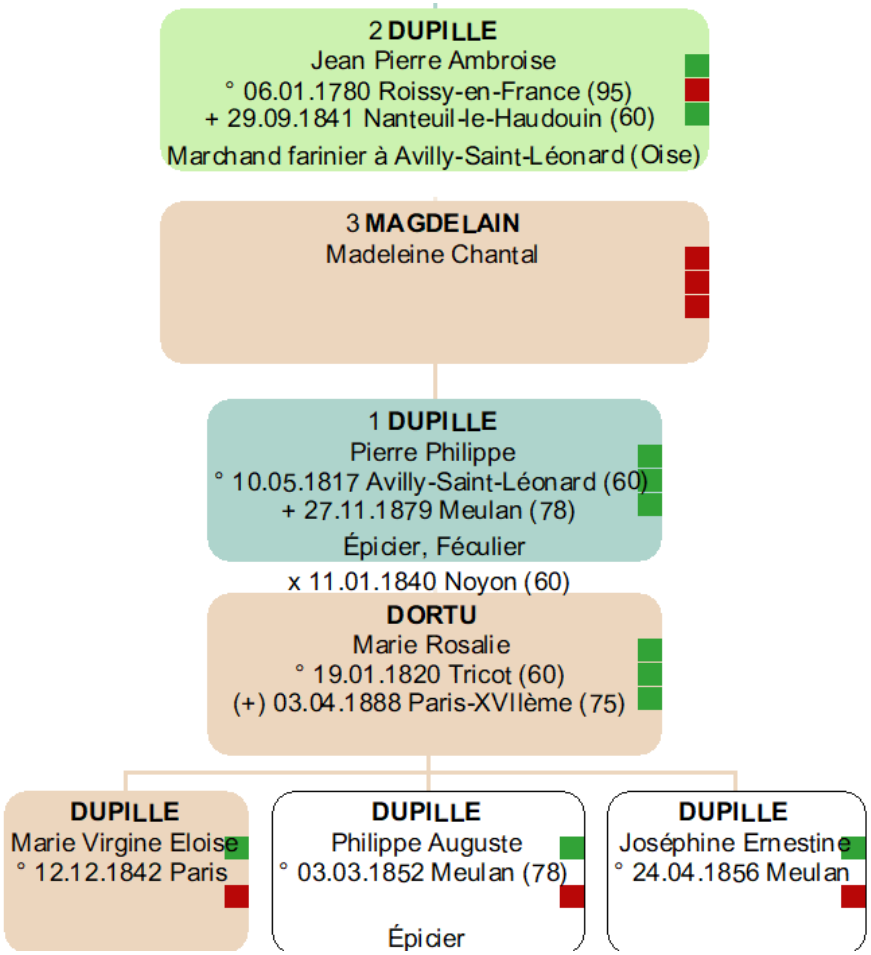

Généalogie **DUPILLE** (voir également page 286).

Le 27 août 1884, vente par **Marie Rosalie DORTU**, demeurant à Meulan, rue Basse n°49, veuve de **Pierre Philippe DUPILLE**, d'une usine hydraulique sise à Meulan, rue Plâtrière, n°31 moyennant 10 000,00 francs dont 5646,00 francs [ ] et le surplus à terme (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON**, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**,1880-1885, page 85/100).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

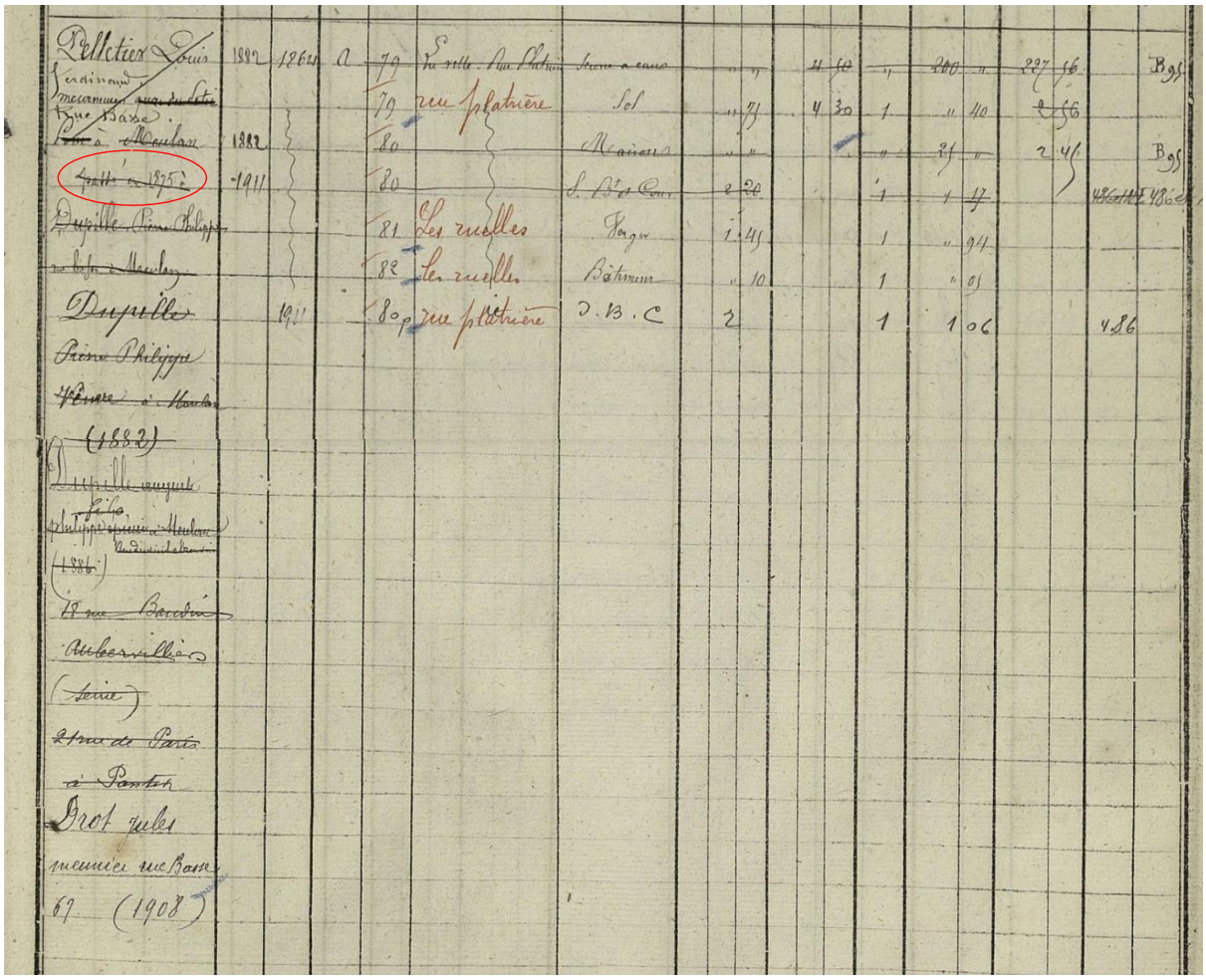

Cet extrait de la matrice cadastralle de 1825 (Archives départementales des Yvelines, matrices cadastrales, Meulan, matrice des propriétés foncières, folios 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, vue 56/457) mentionne que la parcelle 79 a été transmise de **Louis PELLETIER** à **Pierre Philippe DUPILLE** puis à son fils **Auguste DUPILLE** (demeurant 18, rue Baudin à Aubervillier puis 21 rue de Paris à Pantin) avant que **Jules DROT** en soit le propriétaire à partir (ou jusqu'à ?) 1908 ou 1911.

Usine dite « DUPILLE » (Meulan) : réclamation contre l'exhaussement de la retenue des eaux faisant suite à la modification du barrage de Meulan et de Mézy (1 plan). 1882

C'est en 1882, soit 3 ans après le décès de son mari **Pierre Philippe DUPILLE** que **Marie Rosalie DORTU**, sa veuve fait une réclamation contre l'exhaussement de la retenue des eaux faisant suite à la modification du barrage de Meulan et de Mézy (1 plan) 1882 (les Archives départementales des Yvelines possèdent des documents sous la cote 3S433-450 3S 433 « retenue de Meulan - Mézy (1850–1940) » pour des travaux qui concernent les communes des Mureaux (sur la rive gauche), de Meulan, Mézy et Hardricourt (sur la rive droite), - voir Archives départementales des Yvelines, navigation intérieure1800-1940, répertoire numérique de la sous-série 3S -.

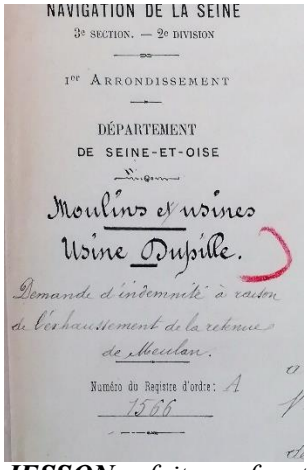
NAVIGATION DE LA SEINE
3e SECTION. — 2e DIVISION
1er ARRONDISSEMENT
DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-OISE
Moulins et usines
Usine Dupille.
Demande d'indemnité à raison de l'exhaussement de la retenue de Meulan.
Numéro du Registre d'ordre: A 1566

« *Par une lettre du 26 avril 1882 qui nous a été communiquée le 4 mai suivant, la dame veuve propriétaire de la dernière usine de l'Aubette à Meulan rappelle à Mr le Préfet qu'elle a protesté lors de l'enquête parcellaire des barrages de Meulan et Mézy contre l'exhaussement de la retenue, elle ajoute que son usine va perdre toute sa valeur et que, étant à fin de bail, elle ne sait comment tirer parti de sa propriété. Dans une lettre du 15 mai adressée à Mr le Conducteur* ***THOMAS*** *elle fixe à 35 000 francs le montant de l'indemnité qu'elle demande.*

Il résulte des renseignements qui nous sont fournis que l'usine dont il s'agit a été acquise par la pétitionnaire le 19 juin 1874 au prix de 10779 francs et qu'elle a été louée à M. ***JESSON*** *pour 1100 francs du 19 mars 1874 au 19 mars 1880 et, de cette dernière date au 19 mars 1883 pour 1200 francs. M.* ***JESSON*** *a fait peu fonctionner l'usine pendant les trois premières années puis il a cessé de la faire marcher. Actuellement elle n'est même plus entretenue. Il parait difficile de s'expliquer comment Mme peut attribuer à sa propriété une valeur actuelle supérieure au triple de la valeur d'acquisition.*

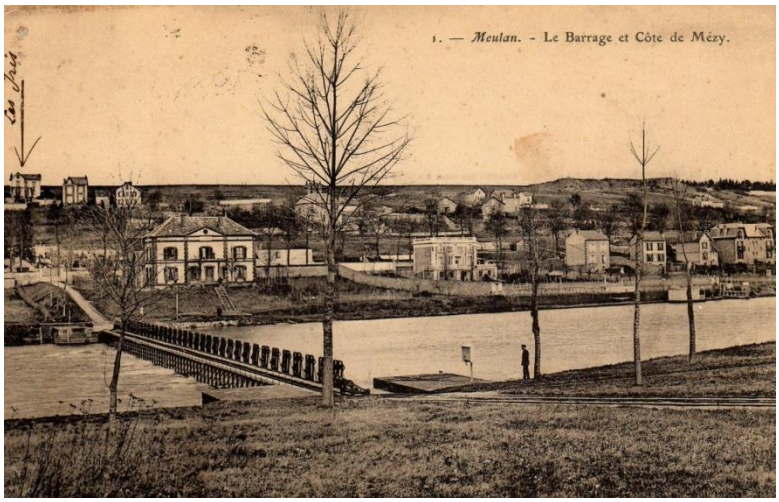
1. — *Meulan.* - Le Barrage et Côte de Mézy.

Nous avons fait relevé l'altitude du fond de l'Aubette et celle de l'eau aux abords du moulin. Il résulte de l'examen du profil en long que l'eau d'aval s'élève aujourd'hui à un niveau supérieur à la retenue projetée. Il semble dès lors peu probable que les travaux causent un dommage appréciable et il n'y a pas lieu d'engager avec Mme des pourparlers en vue de la réparation d'un dommage dont la possibilité n'est même pas établie.

Nous proposons de statuer comme il suit : Nous Préfet du département de Seine-et-Oise, vu les lettres en date des 26 avril et 15 mai par lesquelles Mme veuve DORTU demande une indemnité de 35 000 francs à raison du dommage que l'exhaussement de la retenue de Meulan causera à l'usine hydraulique qu'elle possède sur l'Aubette de Meulan à Meulan, Vu les rapports et avis de MM. les ingénieurs de la navigation (3ème section 2ème division) ; considérant que l'exhaussement de la retenue de Meulan n'est point effectué ; considérant que ni le droit à l'indemnité ni même l'existence d'un dommage possible ne sont établis, arrêtons Art 1er la demande d'indemnités présentée par Mme ***DUPILLE*** *est rejetée, Mantes le 16 juin 1882, l'ingénieur ordinaire, vu et proposé par l'ingénieur en chef le 17 juin 1882* »

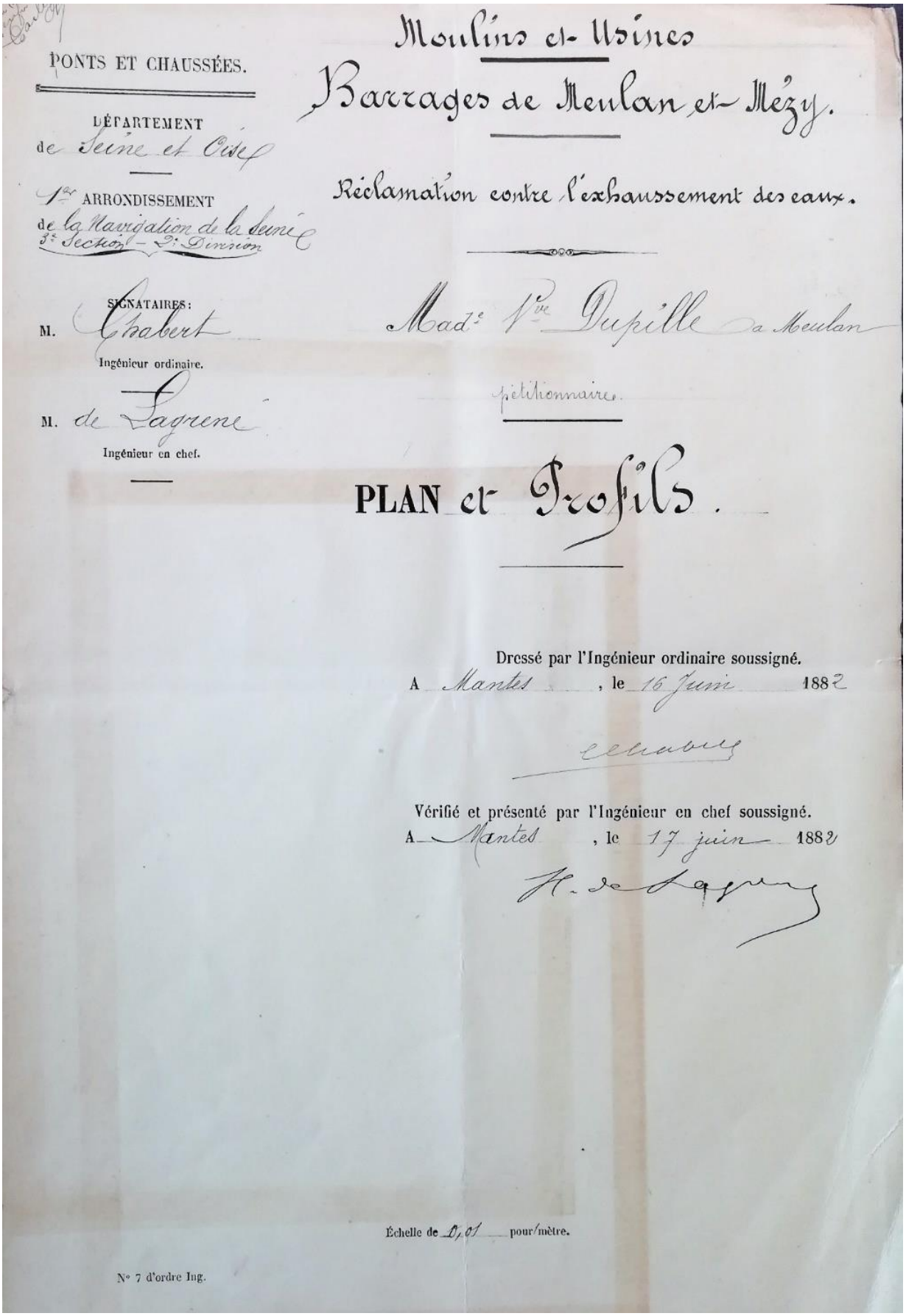

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT
de Seine et Oise

1er ARRONDISSEMENT
de la Navigation de la Seine
3e Section — 2e Division

SIGNATAIRES :

M. Chabert
Ingénieur ordinaire.

M. de Lagrene
Ingénieur en chef.

Moulins et Usines

Barrages de Meulan et Mézy.

Réclamation contre l'exhaussement des eaux.

Mad^e Ve Dupille à Meulan
pétitionnaire.

PLAN et Profils.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A Mantes, le 16 Juin 1882
Chabert

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A Mantes, le 17 juin 1882
H. de Lagrene

Échelle de 0,01 pour mètre.

N° 7 d'ordre Ing.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

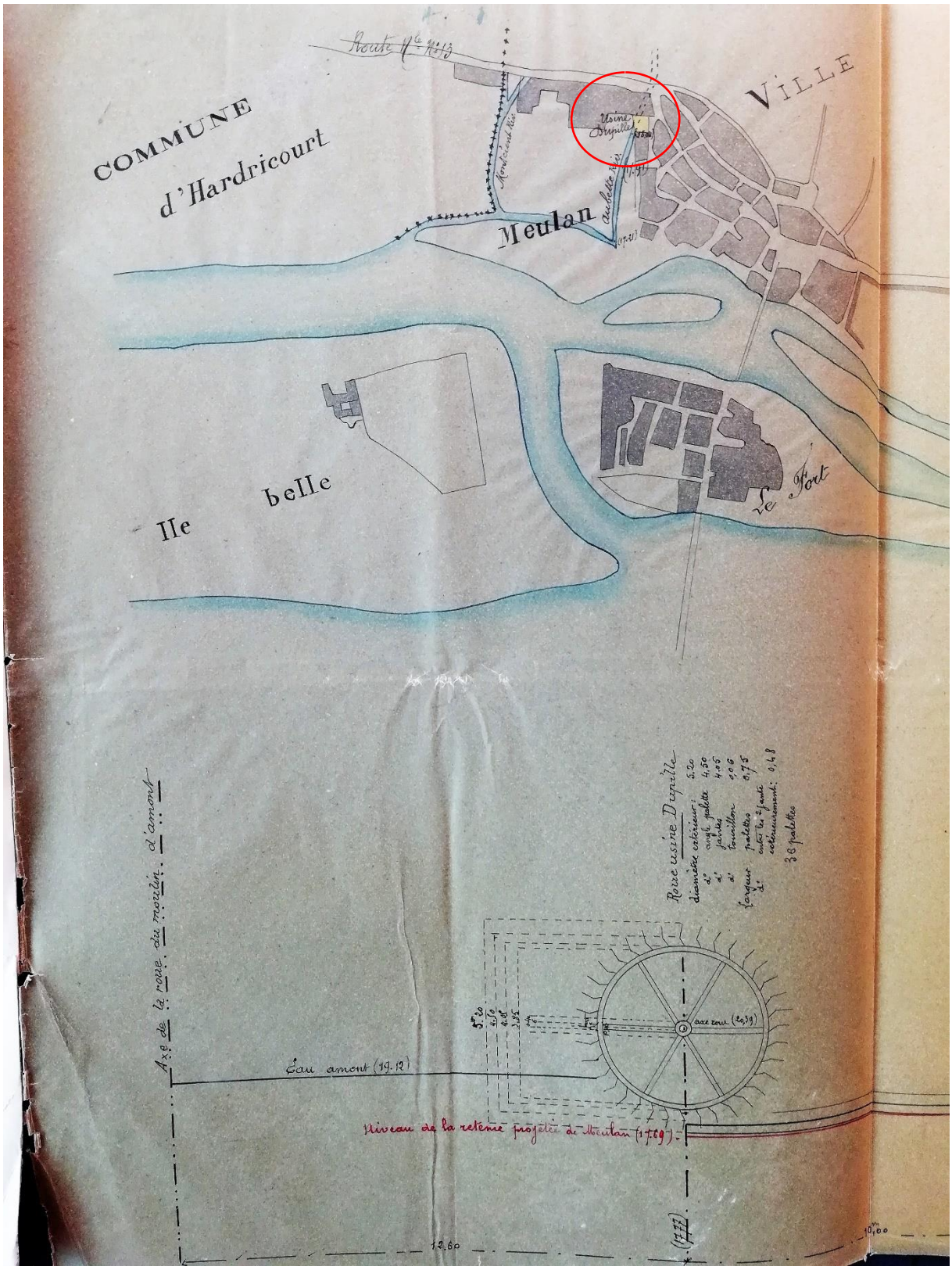

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le moulin appartenant à M. PETIT « ancien moulin banal » (parcelle 426)

Ce moulin est l'ancien moulin banal, étudié jusqu'à sa vente comme bien national pages 62 à 65.

Le lecteur se reportera au chapitre consacré à ce moulin banal ci-dessus.

Une 4ème parcelle, la parcelle 426, située rue Saint Nicolas, parcelle appartenant à un sieur **PETIT** à Rouen, comprend un moulin, une maison ainsi que le sol du moulin et de l'habitation (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan, cadastre napoléonien, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825-1825, vue 32/182).

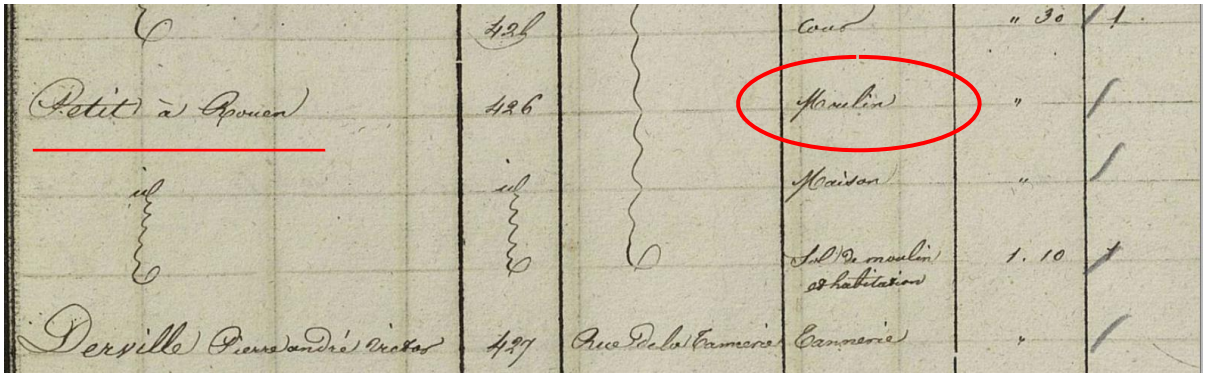

M. **PETIT** à Rouen, possède la parcelle 426 en 1825, parcelle qui est constituée d'une maison et d'un moulin (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, vue 354/429) ; M. **LACHIVER**, historien spécialiste du monde rural, bien connu des Meulanais, confirme que ce moulin est le moulin banal dont on trouve mention dès la fin du XVe siècle. Cette parcelle sort du patrimoine de M. **PETIT** en 1863.

C'est M. **Marcellin DELATONNE** à Rouen, qui voit entrer cette parcelle en 1863 dans son patrimoine (avec semble-t-il une substitution en 1853), parcelle sortie en 1877 du patrimoine de **Marcellin DELATONNE**.

Le troisième propriétaire de ce moulin fut **Hyppolite CARPENTIER** (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, vue 236/457) par une entrée en 1877 dans son patrimoine de ce moulin qui en sorti en 1882.

Page suivante : plan des roues du moulin de M. **MENUT DE LA TONNE**. Ce moulin qui figure avec 2 roues sur le plan d'intendance de **BERTIER de SAUVIGNY**, moud à droite « *à bis* » et à gauche « *à blanc* ».

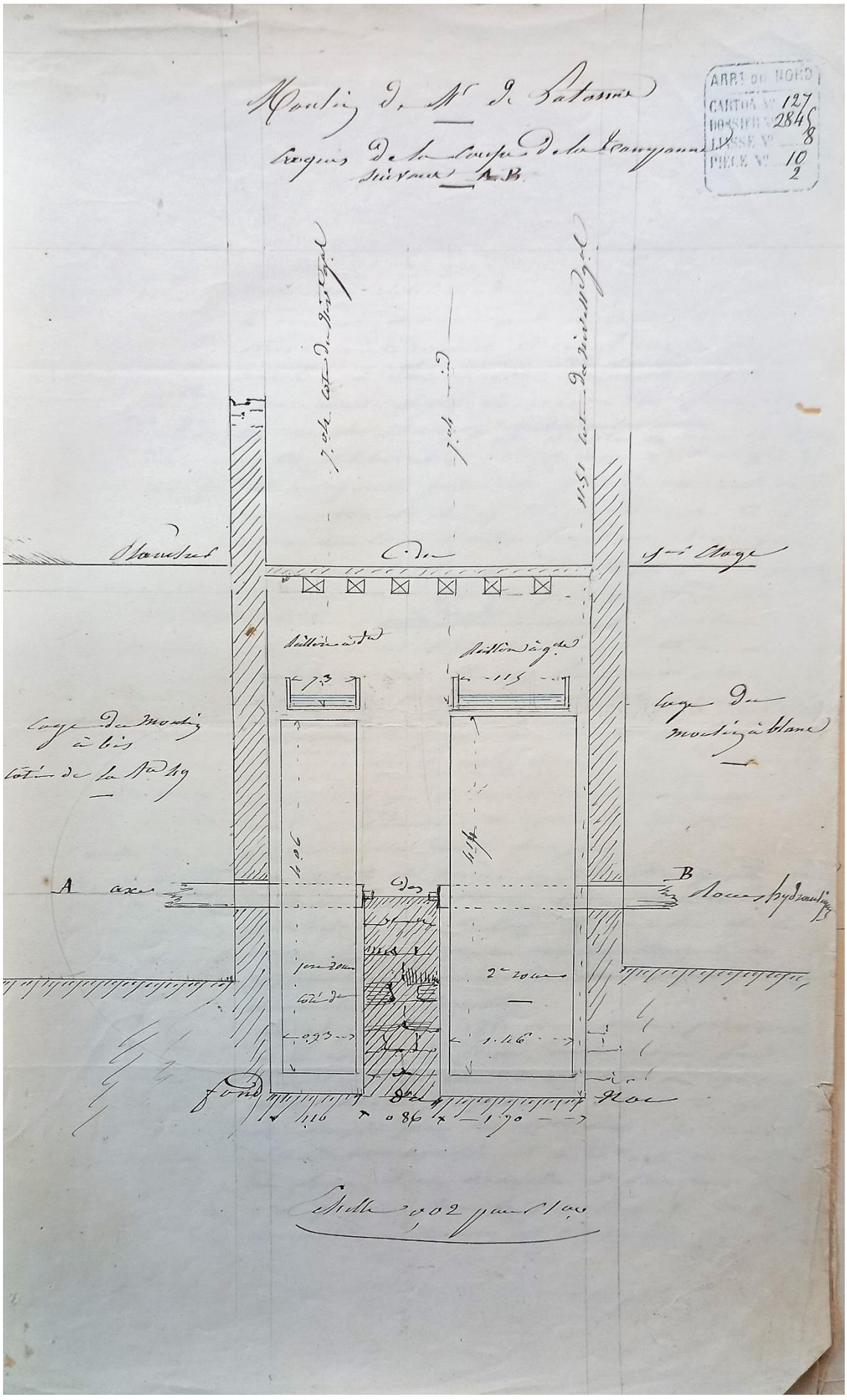
ARRT DU NORD
CARTON N° 127
DOSSIER N° 2845
LIASSE N° 8
PIECE N° 10
2
Moulin de Mr de Salaires
Coupes de la coupe de la Tannyonne
suivant A B
Chaussée
Vannage
Coupe du moulin à bois
Coupe du moulin à blanc
A
axe
B
Fond
Fait à Paris le 2 juin 1840

La parcelle 426, est située en face de la parcelle 76 (qui est un moulin). Elle est place du Croissant.

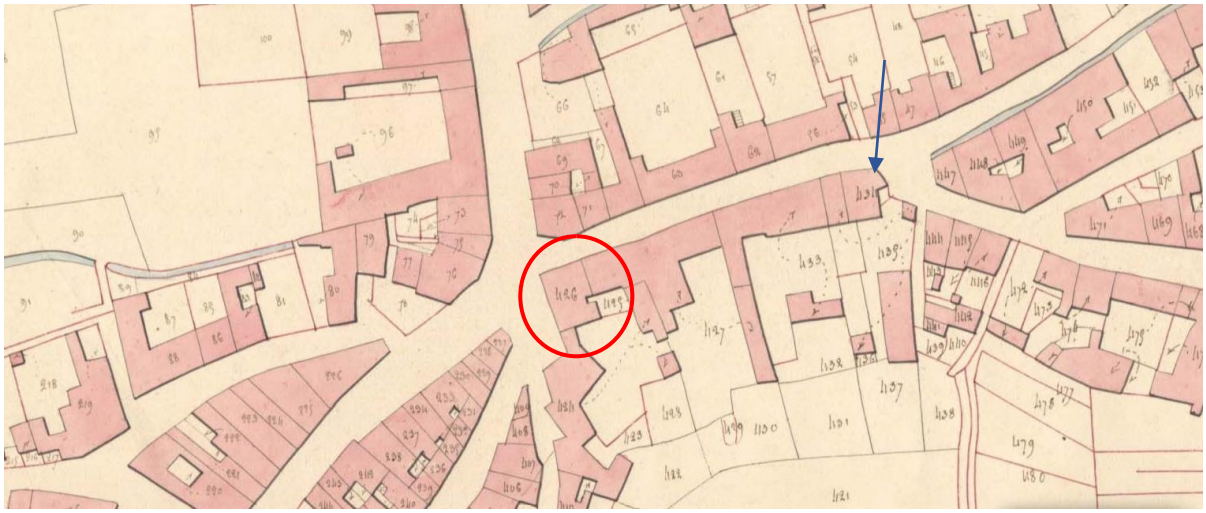

La parcelle 426 qui est un moulin à tan appartient en 1825 au sieur **PETIT** : on voit sur le plan cadastral que la dérivation de l'Aubette longe la rue des Tanneries, passe sous la rue. Les 2 moulins, repérés par ces parcelles, sont le long de cette dérivation.

La parcelle 434 (repérée par la flèche bleue appartient au Sr **Pierre LANGLOIS** en 1825 et c'est un moulin à tan.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Une vue rare du moulin qui appartint au sieur **MENUT DE LATONNE** au carrefour du Croissant : il s'agit de la maison de gauche, à 2 étages sur les murs de laquelle il y a les affiches publicitaires (robes et manteaux et l'affiche blanche « *griffon* ». En face de nous, la rue de la chaine ; à droite, entre la maison sur laquelle est peint le mot BRUYANT et la maison de meubles, sommiers avec une pancarte indiquant « M^{on} **CACHEUX**, Modes » est le début de la rue haute. La rue Basse débute dans le coin à droite (là où il y a inscrit « L'Abertle, Asnières » (photographie transmise par M**. Patrick BLOND**).

La rue, à gauche, qui passe devant les affiches est la rue des tanneries. On se reportera au plan des pages 127 et 128 pour le situer par rapport au grand moulin du Croissant qui est quasiment en face.

Ce moulin est repéré par la parcelle 426 du cadastre napoléonien de 1825, (voir page 72).

Le 31 décembre 1824, **Charles François PETIT**, propriétaire à Rouen, signe un bail pour la location d'un moulin, carrefour du Croissant à **Louis Colomban LEMOINE** pour 4000,00 francs et l'impôt pour 12 ans, notaire Maître **LEFÈVRE** à Rouen.
C'était un moulin à blé qui fut réglementé en 1852. Il appartenait à une dame **FOUQUE** qui était représentée par M. **MENUT DE LATONNE**. C'est le sieur **FRÉVILLE** qui en est le locataire en 1855 et qui représente le Sieur **MENUT DE LATONNE**, propriétaire (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1819 – 1839, 9Q 2449, page 83/109).

L'acte de décès du 18 mars 1826 à Meulan de **Louis Colomban LEMOINE**, précise « *acte de décès de **Louis Colomban LEMOINE**, âgé de 40 ans, né à Ecquevilly, décédé aujourd'hui à 4 heures du matin en son domicile lieu-dit le grand moulin, meunier, époux de **Louise Epicaris ROUSSEL**, âgée de 29 ans, etc….* » (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134366, NMD, 1821-1828, vue 413/549). Sa veuve, **Louise Epicaris ROUSSEL** acheta le moulin de Metz à Gaillon-sur-Montcient à M. **Augustin Charles Henri**, Vicomte **d'HARDIVILLIERS**, propriétaire et Mad. **Antoinette VION de GAILLON**, son épouse (voir le tome 2 consacré aux moulins de Gaillon-sur-Montcient).

Les vieux meulanais le nommait le « moulin ancien ».

Julie Françoise FOUQUE est la fille de **Louis FOUQUE**, marchand de draps à Rouen et de **Jeanne Sophie PETIT**. Elle est née le 9 septembre 1805 à Rouen (inscrite dans le registre des tables décennales 4E10052, page 243, 1802/09/23 - 1812, Rouen et qui l'annonce pour le 26/09/1805 soit IV vendémiaire an XIV au lieu du 22 fructidor an XIII, date présentée dans les autres actes. Ceci en l'absence de registres pour la période du 22/09/1802 au 21/05/1816 pour les naissances à Rouen) et décède le 11 janvier 1875 à Rouen. Elle épouse **Pierre Marcellin MENUT DE LATONNE** le 21 novembre 1838 à Rouen (3 E 00999, n°743, page 99, 1838/07/02 - 1838, Rouen).

Pierre Marcelin MENUT DE LATONNE est né le 26 mars 1792 à Vitrac-Saint-Vincent (Charente) de **Charles MENUT DE LA TONNE**, homme de loi et de son épouse **Marie Marguerite Geneviève DURATEAU DEVAUX** (il existe 2 dossiers aux Archives Nationales sur **Pierre Marcellin MENUT DE LATONNE** sous la cote « dossiers de carrière des magistrats (1848-1883, BB6 II 291) et MC/ET/XLII/944 - MC/ET/XLII/1478, MC/RE/XLII/18 - MC/RE/XLII/28, MC/RE/XLII/37, Minutes et répertoires du notaire **Charles André ACLOQUE**, 16 novembre 1847 - 19 juillet 1876, étude XLII).

Le 9 octobre 1845, **Jeanne Sophie PETIT**, veuve **FOUQUE**, demeurant à Rouen signe un bail de location pour un moulin à Meulan, carrefour du Croissant à la veuve **LEMOINE** pour la somme de 4 500,00 francs et l'impôt pour une durée de 9 ans, bail chez Maître **GRAINDORGE**, notaire à Rouen (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 9Q 2450, vue 116/149 et Archives départementales de Seine-Maritime, étude de maître **Théophile Félix GRAINDORGE**, 2 E 3/202 – 1845, vue 1055/2040 à 1058/2040).

Pierre Marcellin MENUT de LATONNE, propriétaire demeurant (illisible) signe un bail le 25 octobre 1855 à **Jean Baptiste FRÉVILLE** pour une durée de 12 ans moyennant 1000,00 francs annuel plus l'impôt, bail sous seing privé du 10 avril 1855, enregistré le 30 mai.

Le 9 mai 1875 (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E26 5 maître **Albert JOZON**, Meulan, 1871-1882, vue 142/438) adjudication au profit de M. **Hyppolite CARPENTIER** demeurant à Meulan, d'un moulin à eau sis plan du Croissant moyennant la somme de 35 200 francs par **Pierre Marcellin MENUT DE LA TONNE** à la requête de 1° **Hyacinthe FOUQUE** demeurant à Rouen 2° **Victor Adrien FOUQUE** demeurant à Londinières et autres héritiers en règlement de Me **Julie Françoise FOUQUE**, décédée le 11 janvier 1875 (**Victor Adrien FOUQUE**, cultivateur, né le 6 juillet 1813 à Douvrend (Seine Maritime) est le fils d'**Adrien FOUQUE,** cultivateur et de **Marie Rose LORMIER** demeurant ensemble au hameau de Renouval commune de Douvrend en 1840. **Victor Adrien FOUQUE** se marie le 13 février 1840 à Notre Dame d'Aliermont (Seine Maritime) avec **Marie Rose Florentine VIEIL**).

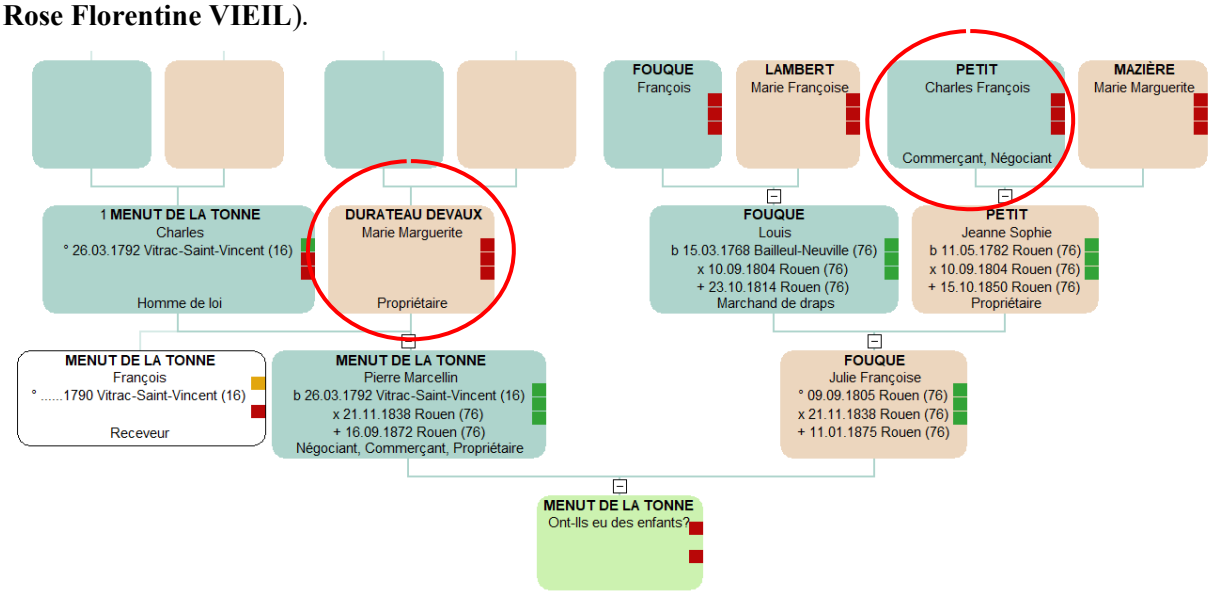

La rue des Tanneries avec le pan de mur écoulé. En voyant la place que prend une seule voiture, l'on s'aperçoit que la rue est bien étroite pour le spoids lourds

Ci-contre la photo de l'endroit où se trouvait le moulin connu par les Meulanais comme le moulin **STRAPÉLIAS** au Croissant entre 1936 et 1946. M. **STRAPÉLIAS** habitait le « vieux moulin (l'ancien moulin banal) » et était la seule personne recensée en 1946 place du Croissant.
Il ne reste rien du moulin. La nouvelle résidence a été construite un peu en retrait de l'implantation de l'ancien moulin.

En 1852 c'était le sieur **MENUT DE LATONNE** qui en était propriétaire.

Vue du chantier de démolition de l’ancien moulin banal. Le mécanisme était au niveau de la cave depuis les années 1840 date du recouvrement de l'Aubette dans la partie allant de l'abreuvoir de la rue des Tanneries jusqu'au moulin du Croissant. M. **STRAPÉLIAS** y avait bricolé un système pour supprimer les feuilles et autres objets flottants pour ne pas endommager la roue qui entrainait une génératrice de

courant pour éclairer son habitation (Archives municipales de Meulan, document transmis par M. **Patrick BLOND**).

Le moulin à tan de Simon Pierre LANGLOIS (parcelle 434)

Enfin, dans le cadastre de 1825, une 5ème parcelle, numérotée 434, est repérée sur le cadastre comme un moulin : celui-ci appartient à M. **Simon Pierre LANGLOIS**. Cette parcelle est retrouvée dans la matrice des propriétés foncières (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, fol. 1 à 430, vue 265/429). Il y a plusieurs **LANGLOIS** dans cette matrice (se référer au vues 255 à 260 de celle-ci).

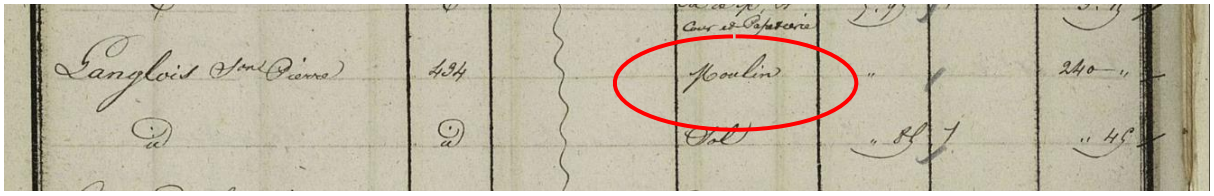

Entourée en rouge, la parcelle 434, possession de **Simon Pierre LANGLOIS**, tanneur en 1825.

Le 17 octobre 1821, **Simon Pierre LANGLOIS** et autres, demeurant à Meulan, propriétaire, signe un bail de location d'un moulin à Meulan à **Christophe AIBICHER** pour la somme de 800,00 francs annuel plus l'impôt et pour une durée de 6 ans chez Maître **DUBUSC**, notaire (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1819 – 1839, 9Q 2449, page 60/109). Bail moyennant 800,00 francs par **Simon Pierre LANGLOIS**, **Philippe Robert LANGLOIS**, et **Marie Victoire LANGLOIS**, épouse de Mr **Marin François GOIMBAULT**, demeurant tous à Meulan, à **Christophe HAIBICHER** et sa femme **Marie Rosalie FAUVE**, demeurant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 255, **Jean François Charles Bernard DUBUSC**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1817-1823, vue 225/332).

Ce moulin sort du patrimoine de **Simon Pierre LANGLOIS** en 1836 par une mutation de cette année-là.
En 1836 c'est **Pierre HODANGER GOIMBAULT** qui voit cette parcelle 434 entrer dans son patrimoine pour en sortir en 1850 (3P3 1496, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 1 à 430, 1827-1914, vue 208/429). **Pierre HODANGER GOIMBAULT** est par ailleurs

propriétaire de la parcelle 76, qui est un moulin (le Grand moulin), 77 qui est un moulin à tan et d'une fabrique de papier (parcelle 433) ainsi que de nombreuses maisons et terrains.
Le sieur **Louis Pierre GOYARD**, quant à lui est propriétaire de l'étage au-dessus du moulin et d'une maison.
Le propriétaire suivant fut **Louis Hyppolite BERTHET**, compagnon charpentier à Meulan, la parcelle entrant et sortant la même année de son patrimoine en 1850 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, page 104/457).

On retrouve dès 1850 cette parcelle 434 qui rentre dans le patrimoine d'**Édouard DERVILLÉ**, rentier en 1850 et en ressort en 1853 (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1497, Meulan, cadastre napoléonien, matrice des propriétés foncières, fol. 432 à 855 ; table alphabétique des propriétaires, 1825-1914, page 109/457). La même année (1853), la même parcelle 434 entre à nouveau dans le patrimoine d'**Édouard DERVILLÉ**, le moulin à tan de cette parcelle étant démoli en 1861.
En 1864, la parcelle 434, qui est indiquée comme étant un moulin à eau et de nouveau dans le patrimoine d'**Édouard DERVILLÉ**, jusqu'en 1882.
Il semblerait donc (ceci est une hypothèse), que le moulin de 1861 ait été démoli et reconstruit au même emplacement.
Ce moulin fut détruit en 1888 pour la construction de la passerelle du chemin de fer de la ligne Argenteuil-Mantes (voir la généalogie **AUGUSTIN** pages 258, 266 et 274).

La photographie (ci-dessus) du carrefour de la rue des Tanneries (à gauche) et de la côte de Beauvais (à droite), correspond à l'emplacement de la parcelle 434 qui fut détruite pour la construction de la ligne de chemin de fer Argenteuil – Mantes.

MAISON,

TANNERIE, ET MOULIN A TAN,

A LOUER PRÉSENTEMENT,

A MEULAN-SUR-SEINE.

CETTE Maiſon, vaſte & belle, eſt compoſée d'un Corps-de-Logis, d'une Cour, Grange, Remiſe, Ecurie & Bâtiments adjacents; elle a deux entrées, l'une ſur la Route de Rouen, & l'autre dans une des principales rues de la Ville.

La Tannerie eſt en bon état, bien ſituée, avec toutes les commodités néceſſaires pour le Commerce.

Le Moulin à Tan eſt pareillement avantageuſement ſitué, & travaille en tout temps.

On louera le tout enſemble ou ſéparément.

La Maiſon meublée ou non meublée.

La Tannerie avec tous ſes Uſtenſiles.

L'on prendroit même des arrangements pour les Marchandiſes en Foſſes.

S'adreſſer, à Paris, *à M. DEMEAUX, rue Bar-du-Bec, N°. 25.*

Et à Meulan, *à M. BOUCHER BEAUCAREAU, Propriétaire.* (1)

Pareilles Affiches ſont ſur les Portes.

Permis d'imprimer & afficher, ce 9 Avril 1789, DE CROSNE.

A Paris, chez CLOUSIER Imprimeur du ROI, rue de Sorbonne.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365139/f143.item.r=Recueil%20d'affiches%20et%20placards%20imprim%C3%A9s%20relatifs%20au%20Vexin.zoom vue 143/371

Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin.

Le 3 frimaire an XI (24 novembre 1802), bail par la tutrice de **Camille Lydie BOUCHER**, fille mineure, à **Jean Louis LANGLOIS** et **Pierre André Victor DERVILLÉ** demeurant à Meulan de la moitié d'un moulin à tan et tannerie sis à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 408/414).

Camille Lydie BOUCHER est née le 22 juin 1788 à Meulan, fille de **Jean Pierre BOUCHER**, dit « *Beaucareau* », marchand tanneur (disparu en 1789 suivant le site Généanet) et de **Geneviève Catherine ROUSSEAU**.
Camille Lydie BOUCHER se marie le 27 novembre 1809 à Meulan avec **Denis Léger LASSERAY**, tanneur (voir la généalogie **LASSERAY** dans le tome consacré aux moulins de Gaillon-sur-Montcient).

(1) Voir la généalogie **BOUCHER**, famille de tanneurs de Meulan ainsi que le baptême de **Guillaume Victor GUIBOUR** le 23 août 1777 paroisse Saint Maclou de Mantes-la-Jolie, parrain **Guillaume BOUCHER BEAUCAREAU**, fils de Jean, marraine **Marie Honorine BOUCHER BEAUCAREAU**, fille dudit Jean (Archives départementales des Yvelines, Mantes-la-Jolie, paroisse Saint-Maclou, collection communale, 1MIEC35, BMS, 1771-1780, vue 140/218).

La fabrique de papier de Marin François GOIMBAULT (parcelle 433)

On peut se demander si la fabrique de papier (parcelle 433) de **Marin François GOIMBAULT** n'est pas également un moulin ? On constate que ces 4 moulins sont implantés le long du parcours de la dérivation de l'Aubette, c'est à dire la rue des Tanneries, le bas de la rue de Beauvais, le Croissant.
Avant 1800, la fabrication du papier se faisait en pilonnant des chiffons pour en séparer et écraser les fibres. On le remplaça vers 1800 par des cylindres munis de lames tranchantes.
Alors moulin ou pas ? En tout cas la parcelle 432 est un jardin d'agrément dans le recensement de 1825.

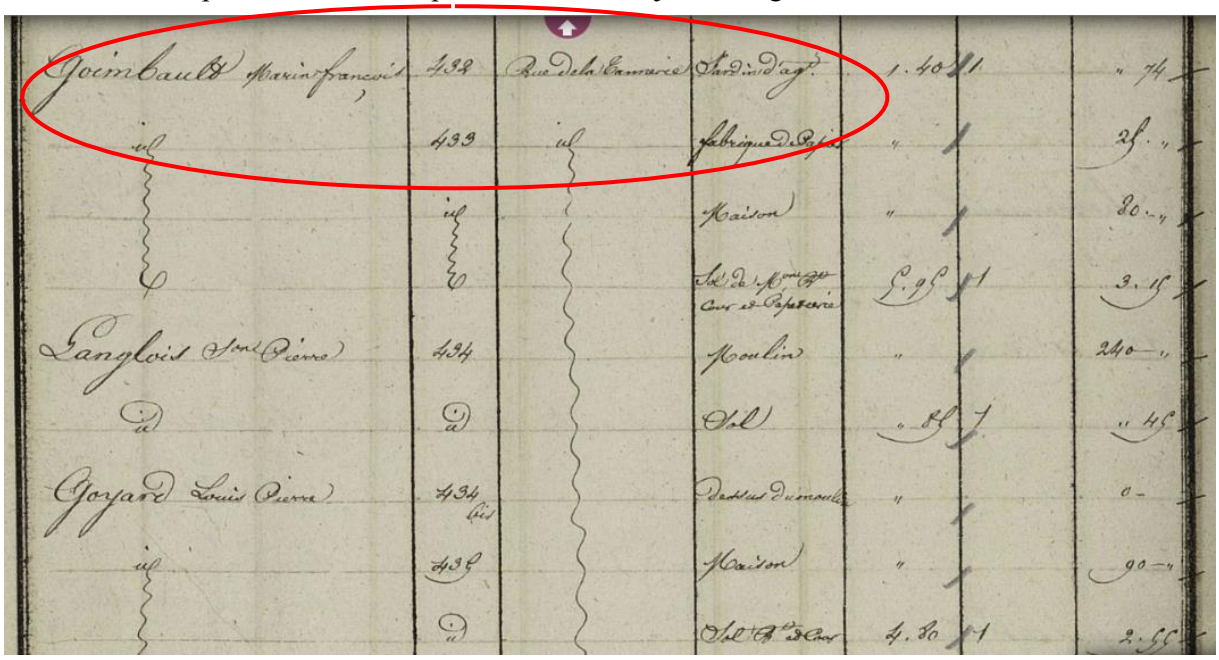

Mais il est possible que **Marin François GOIMBAULT** utilisait, à l'époque le moulin de la parcelle 434 appartenant à **Simon Pierre LANGLOIS**, tanneur.
Entouré en rouge, la fabrique de papier de M. **Marin François GOIMBAULT** (parcelle 433). Sur ce plan, semble figurer une roue de moulin sur cette parcelle (plus probablement un escalier).

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les moulins à travers les documents du service des voies non navigables des travaux publics

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le Grand moulin du Croissant de Meulan

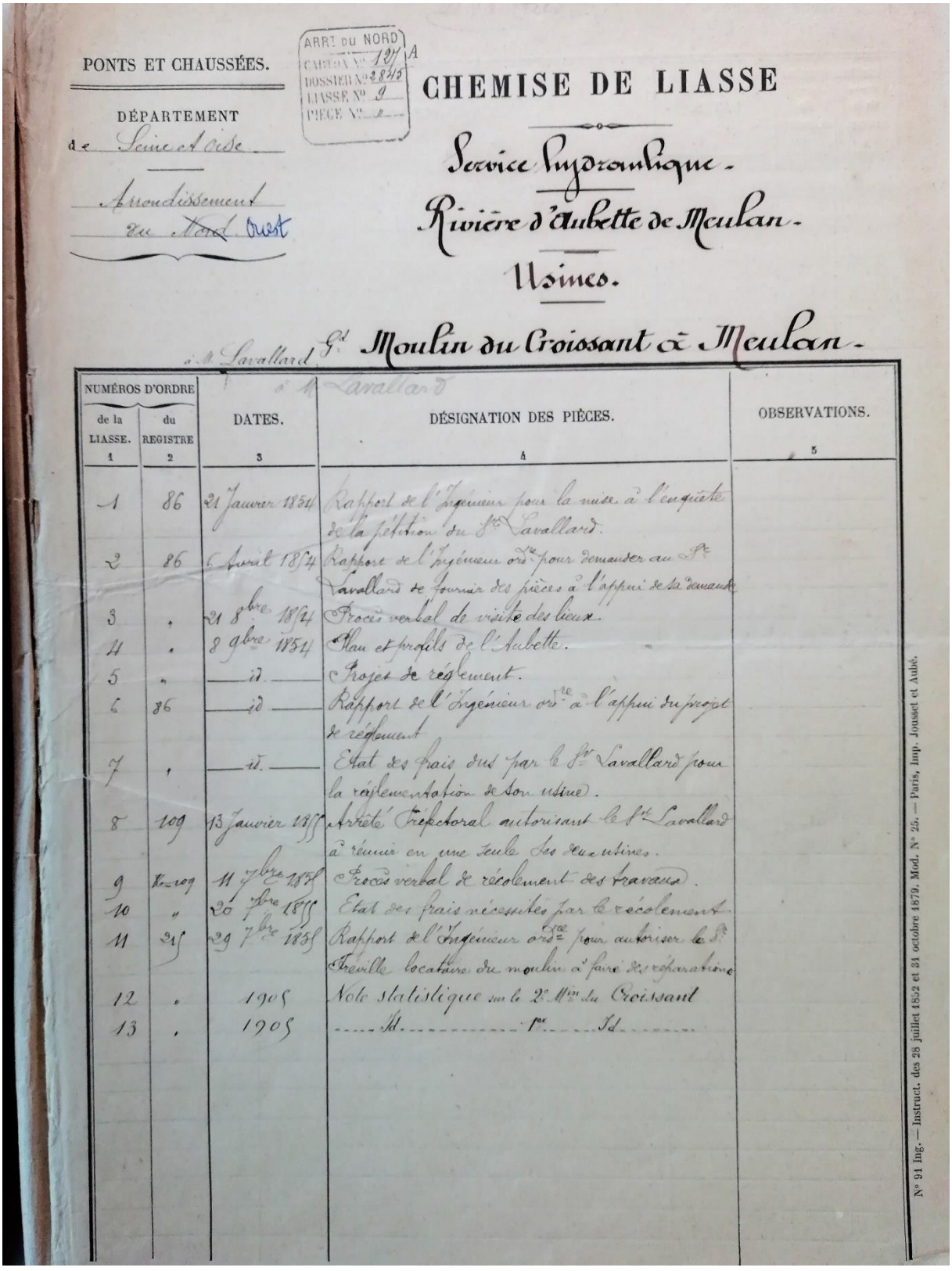

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT de Seine et Oise

Arrondissement du Nord Ouest

ARRT du NORD
CARTON N° 124 A
DOSSIER N° 2845
LIASSE N° 9
PIÈCE N° 1

CHEMISE DE LIASSE

Service Hydraulique.

Rivière d'Aubette de Meulan.

Usines.

à M. Lavallard Gt Moulin du Croissant à Meulan.

NUMÉROS D'ORDRE de la LIASSE. 1	NUMÉROS D'ORDRE du REGISTRE 2	DATES. 3	DÉSIGNATION DES PIÈCES. 4	OBSERVATIONS. 5
1	86	21 Janvier 1854	Rapport de l'Ingénieur pour la mise à l'enquête de la pétition du Sr Lavallard.	
2	86	6 Avril 1854	Rapport de l'Ingénieur ord.re pour demander au Sr Lavallard de fournir des pièces à l'appui de sa demande	
3	"	21 8bre 1854	Procès verbal de visite des lieux.	
4	"	8 9bre 1854	Plan et profils de l'Aubette.	
5	"	id.	Projet de réglement.	
6	86	id.	Rapport de l'Ingénieur ord.re à l'appui du projet de réglement	
7	"	id.	Etat des frais dus par le Sr Lavallard pour la réglementation de son usine).	
8	109	13 Janvier 1855	Arrêté Préfectoral autorisant le Sr Lavallard à réunir en une seule ses deux usines.	
9	109	11 7bre 1855	Procès verbal de récolement des travaux.	
10	"	20 9bre 1855	Etat des frais nécessités par le récolement	
11	31	29 7bre 1856	Rapport de l'Ingénieur ord.re pour autoriser le Sr Treille locataire du moulin à faire des réparations	
12	"	1905	Note statistique sur le 2e Mlin du Croissant	
13	"	1905	id. p.r id.	

N° 91 Ing. — Instruct. des 28 juillet 1852 et 31 octobre 1879. Mod. N° 25. — Paris, Imp. Jousset et Aubé.

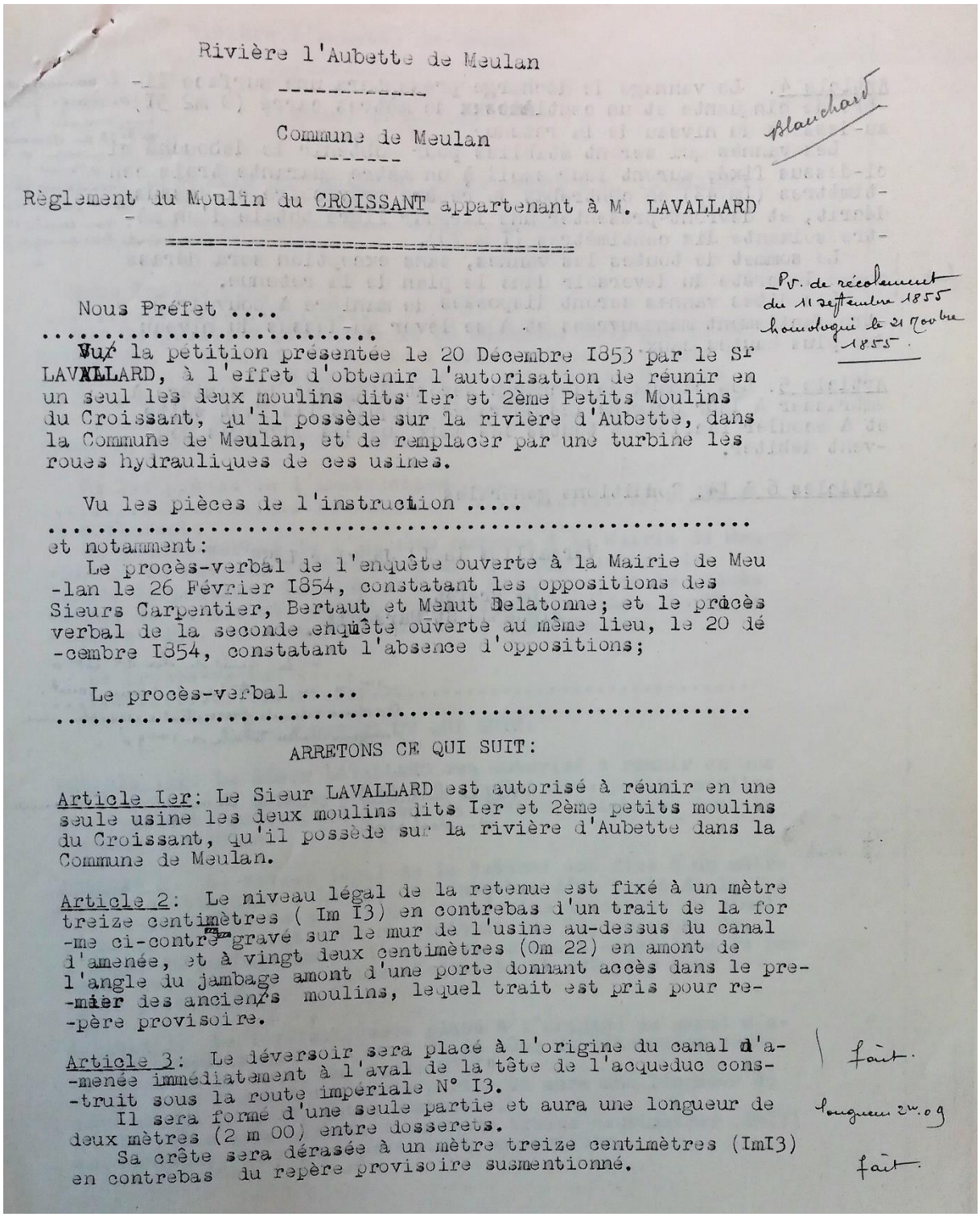

Rivière l'Aubette de Meulan

Commune de Meulan

Blanchard

Règlement du Moulin du CROISSANT appartenant à M. LAVALLARD

==========

Pv. de récolement du 11 septembre 1855 homologué le 21 novembre 1855.

Nous Préfet ....

.....

Vu la petition presentee le 20 Decembre I853 par le Sr LAVALLARD, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réunir en un seul les deux moulins dits Ier et 2ème Petits Moulins du Croissant, qu'il possède sur la rivière d'Aubette, dans la Commune de Meulan, et de remplacer par une turbine les roues hydrauliques de ces usines.

Vu les pièces de l'instruction .....

.....

et notamment:

Le procès-verbal de l'enquête ouverte à la Mairie de Meu -lan le 26 Février I854, constatant les oppositions des Sieurs Carpentier, Bertaut et Menut Delatonne; et le procès verbal de la seconde enquête ouverte au même lieu, le 20 dé -cembre I854, constatant l'absence d'oppositions;

Le procès-verbal .....

.....

ARRETONS CE QUI SUIT:

Article Ier: Le Sieur LAVALLARD est autorisé à réunir en une seule usine les deux moulins dits Ier et 2ème petits moulins du Croissant, qu'il possède sur la rivière d'Aubette dans la Commune de Meulan.

Article 2: Le niveau légal de la retenue est fixé à un mètre treize centimètres (Im I3) en contrebas d'un trait de la for -me ci-contre gravé sur le mur de l'usine au-dessus du canal d'amenée, et à vingt deux centimètres (Om 22) en amont de l'angle du jambage amont d'une porte donnant accès dans le pre- -mier des anciens moulins, lequel trait est pris pour re- -père provisoire.

Article 3: Le déversoir sera placé à l'origine du canal d'a- -menée immédiatement à l'aval de la tête de l'acqueduc cons- -truit sous la route impériale N° I3.

Il sera formé d'une seule partie et aura une longueur de deux mètres (2 m 00) entre dosserets.

Sa crête sera dérasée à un mètre treize centimètres (ImI3) en contrebas du repère provisoire susmentionné.

fait.

longueur 2m.09

fait.

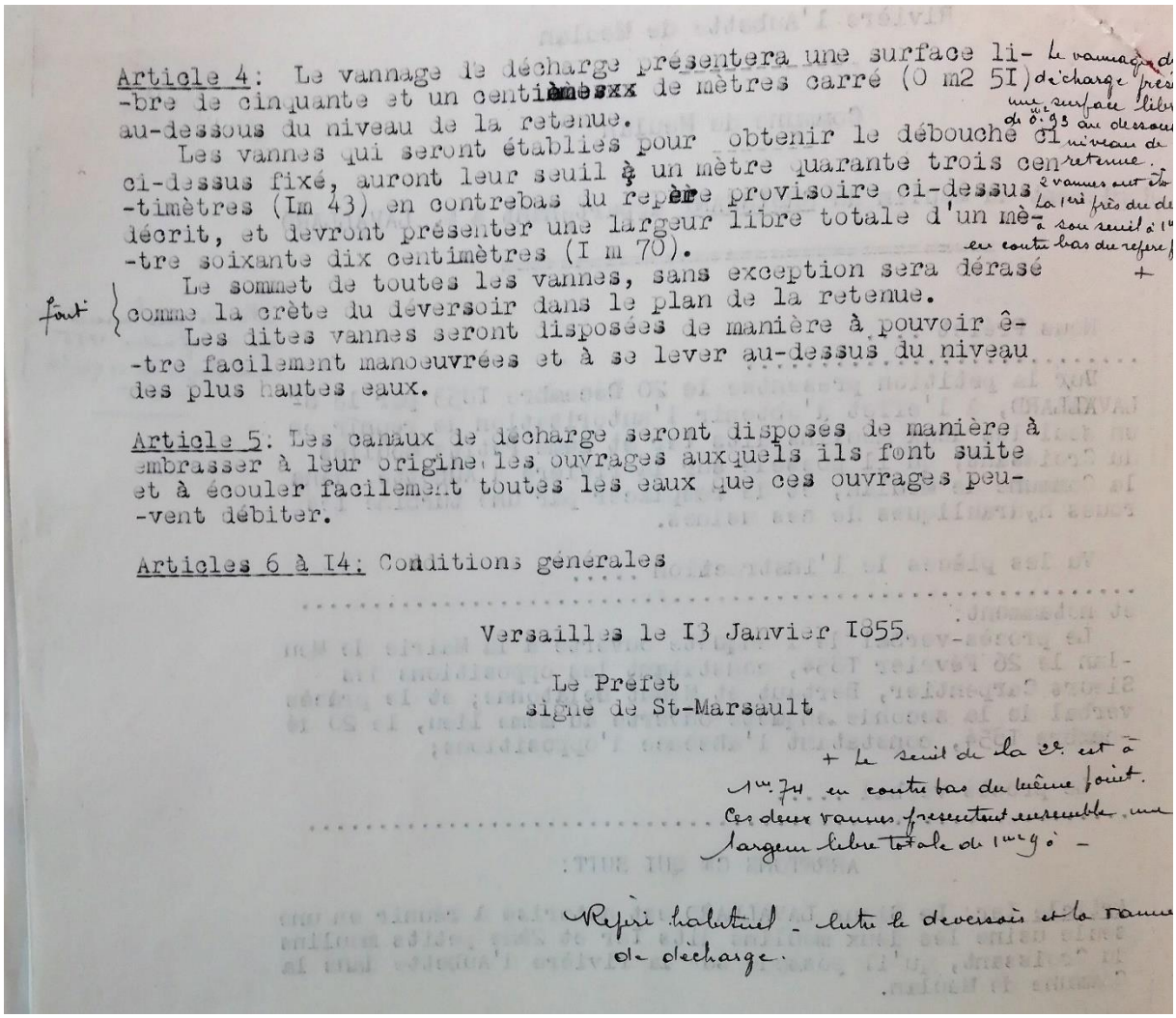

Article 4: Le vannage de décharge présentera une surface libre de cinquante et un centimètres carré (0 m2 5I) au-dessous du niveau de la retenue.

Les vannes qui seront établies pour obtenir le débouché ci-dessus fixé, auront leur seuil à un mètre quarante trois centimètres (Im 43) en contrebas du repère provisoire ci-dessus décrit, et devront présenter une largeur libre totale d'un mètre soixante dix centimètres (I m 70).

Le sommet de toutes les vannes, sans exception sera dérasé comme la crête du déversoir dans le plan de la retenue.

Les dites vannes seront disposées de manière à pouvoir être facilement manoeuvrées et à se lever au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

Article 5: Les canaux de décharge seront disposés de manière à embrasser à leur origine les ouvrages auxquels ils font suite et à écouler facilement toutes les eaux que ces ouvrages peuvent débiter.

Articles 6 à I4: Conditions générales

.....

Versailles le I3 Janvier I855.

Le Préfet
signé de St-Marsault

.....

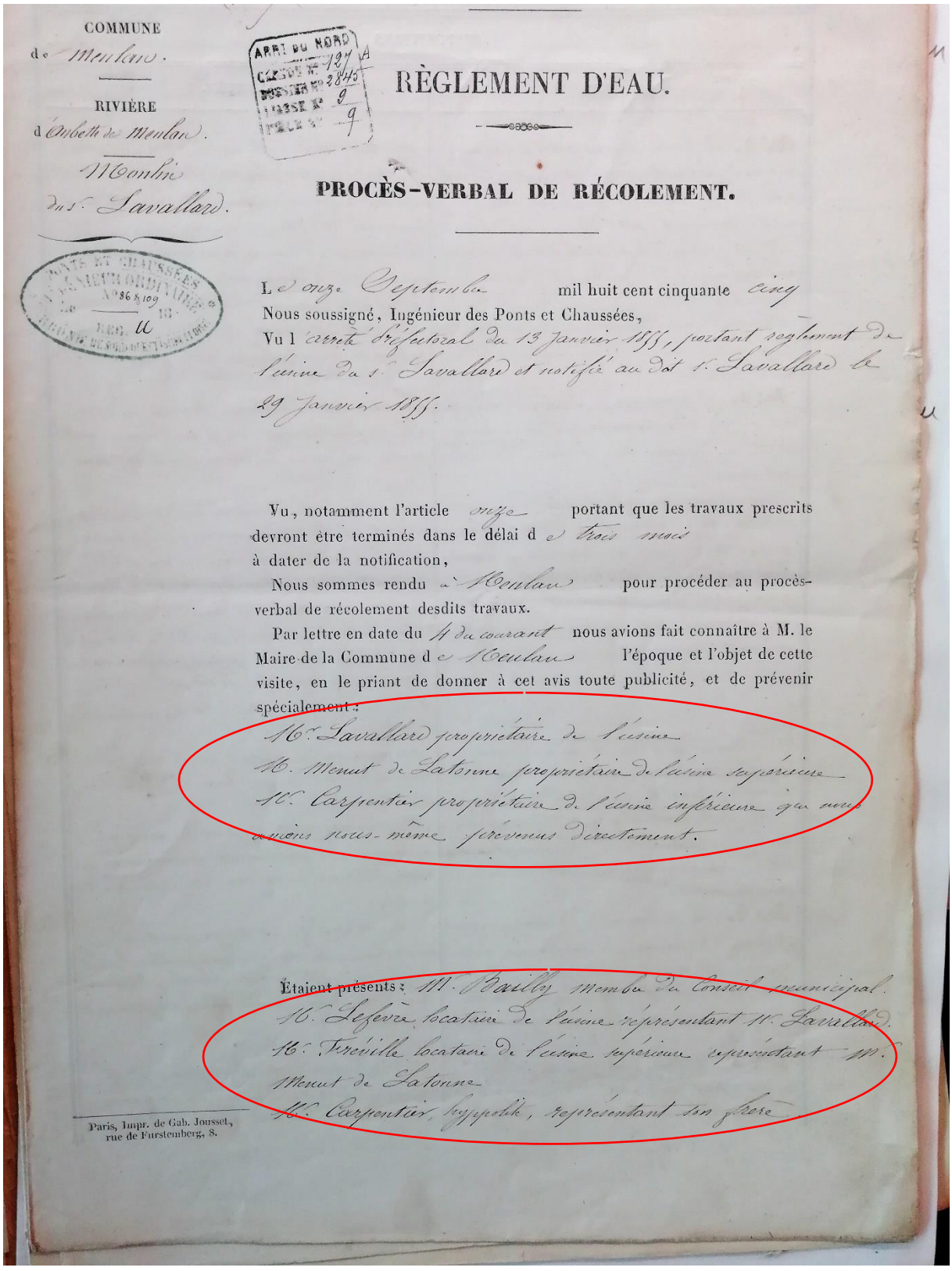

COMMUNE
de Meulan.

RIVIÈRE
d'Aubette de Meulan.

Moulin
de S. Lavallard.

ARRT DU NORD
CARTON N° 194 A
DOSSIER N° 2845
LIASSE N° 9
PIÈCE N° 9

RÈGLEMENT D'EAU.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT.

L'an onze Septembre mil huit cent cinquante cinq
Nous soussigné, Ingénieur des Ponts et Chaussées,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1855, portant reglement de l'usine de S. Lavallard et notifié au Dt S. Lavallard le 29 janvier 1855.

Vu, notamment l'article onze portant que les travaux prescrits devront être terminés dans le délai de trois mois à dater de la notification,

Nous sommes rendu à Meulan pour procéder au procès-verbal de récolement desdits travaux.

Par lettre en date du 4 du courant nous avions fait connaître à M. le Maire de la Commune de Meulan l'époque et l'objet de cette visite, en le priant de donner à cet avis toute publicité, et de prévenir spécialement :

M^r Lavallard propriétaire de l'usine
M. Menut de Latonne propriétaire de l'usine supérieure
M^r Carpentier propriétaire de l'usine inférieure que nous avions nous-même prévenus directement.

Étaient présents : M. Bailly membre du conseil municipal.
M^r Lefevre locataire de l'usine représentant M. Lavallard.
M^r Fréville locataire de l'usine supérieure représentant M. Menut de Latonne
M^r Carpentier, hyppolite, représentant son frere

Paris, Impr. de Gab. Jousset, rue de Furstemberg, 8.

Sur la première page du procès-verbal de recollement en date du 11 septembre 1855 sont cités : M. **LEFÈVRE**, locataire de l'usine représentant M. **LAVALLARD**, M. **FRÉVILLE**, locataire de l'usine supérieure représentant M. **MENUT** de **LATONNE**, M. **CARPENTIER Hyppolite**, représentant son frère, propriétaire de l'usine inférieure.

Le Petit moulin du Croissant de Meulan (parcelle 77)

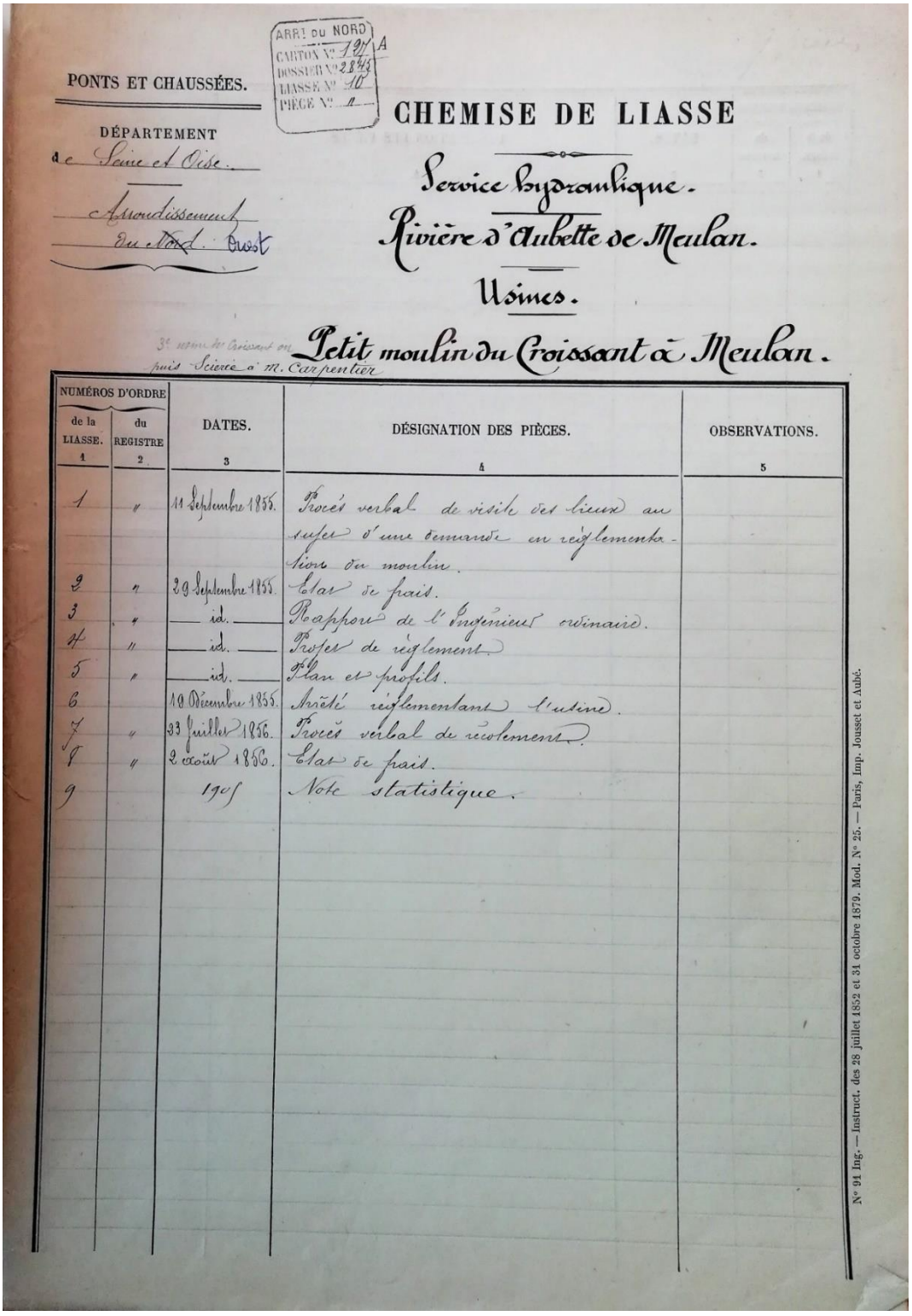

ARRT DU NORD
CARTON N° 197 A
DOSSIER N° 2843
LIASSE N° 10
PIÈCE N° 1

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT de Seine et Oise.

Arrondissement du Nord-Ouest

CHEMISE DE LIASSE

Service hydraulique.

Rivière d'Aubette de Meulan.

Usines.

3e moulin du Croissant ou puis Scierie à M. Carpentier

Petit moulin du Croissant à Meulan.

NUMÉROS D'ORDRE de la LIASSE. 1	NUMÉROS D'ORDRE du REGISTRE 2	DATES. 3	DÉSIGNATION DES PIÈCES. 4	OBSERVATIONS. 5
1	"	11 Septembre 1855.	Procès verbal de visite des lieux au sujet d'une demande en réglementation du moulin.	
2	"	29 Septembre 1855.	Etat de frais.	
3	"	id.	Rapport de l'Ingénieur ordinaire.	
4	"	id.	Projet de réglement.	
5	"	id.	Plan et profils.	
6		18 Décembre 1855.	Arrêté réglementant l'usine.	
7	"	23 Juillet 1856.	Procès verbal de récolement.	
8	"	2 août 1856.	Etat de frais.	
9		1905	Note statistique.	

N° 91 Ing. — Instruct. des 28 juillet 1852 et 31 octobre 1879. Mod. N° 25. — Paris, Imp. Jousset et Aubé.

Liste des documents du Petit moulin du Croissant qui devint la scierie de M. **CARPENTIER** (Archives départementales des Yvelines). L'ingénieur des Ponts et Chaussée préconise en 1856 des travaux sur les déversoirs et les vannes de décharge afin de pouvoir autoriser le Sieur **CARPENTIER** à exploiter ce moulin situé sur l'Aubette de Meulan en scierie.

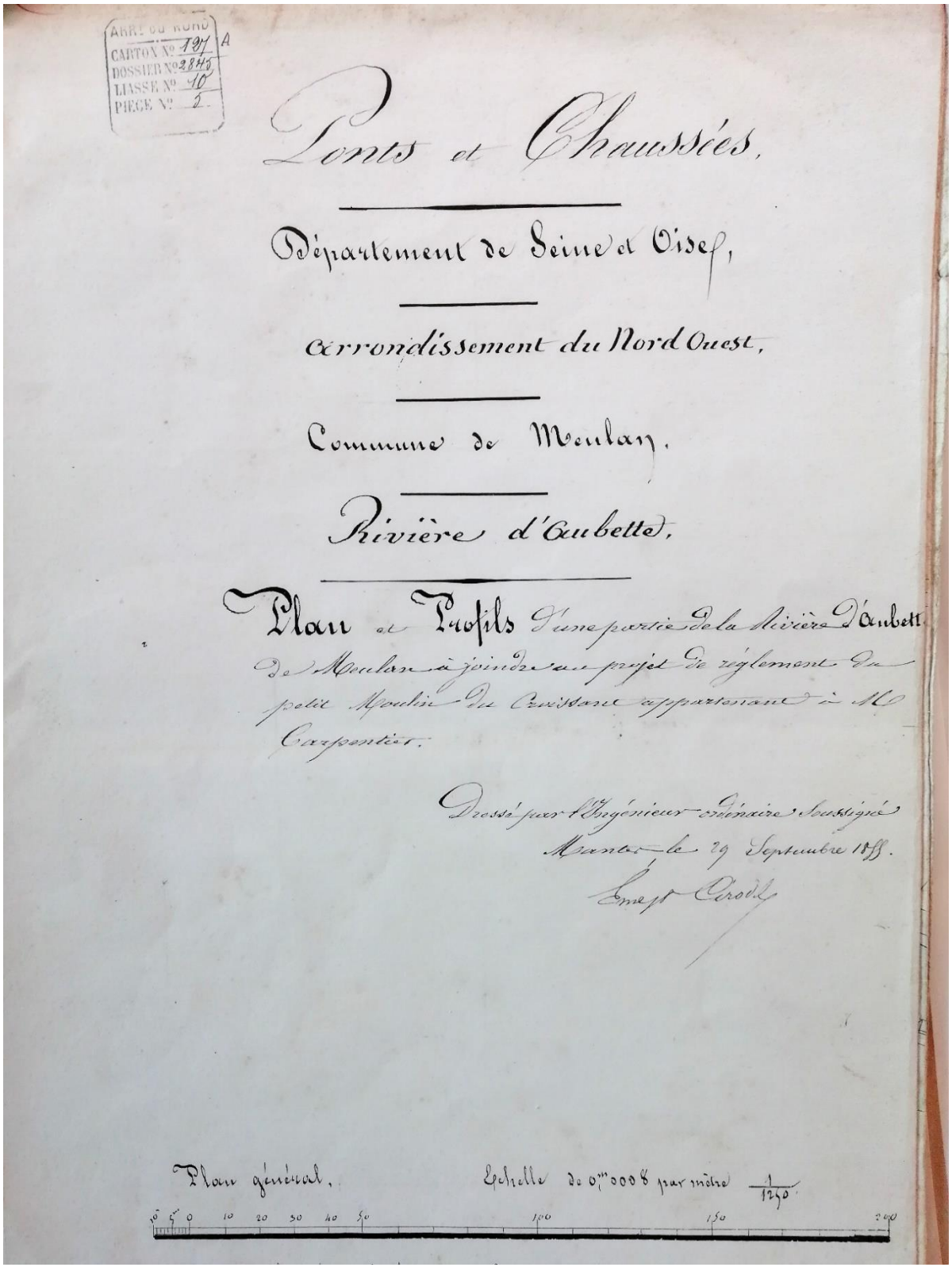
ARRT DU NORD
CARTON Nº 191 A
DOSSIER Nº 2845
LIASSE Nº 10
PIECE Nº 2.
Ponts et Chaussées.
Département de Seine et Oise,
Arrondissement du Nord Ouest,
Commune de Meulan.
Rivière d'Aubette.
Plan et Profils d'une partie de la Rivière d'Aubette de Meulan à joindre au projet de réglement du petit Moulin du Chaussard appartenant à Mr Carpentier.
Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné
Mantes le 29 Septembre 1838.
Emyt Cros
Plan général.
Echelle de 0m0008 par mètre 1/1250
50 5 0 10 20 30 40 50 100 150 200

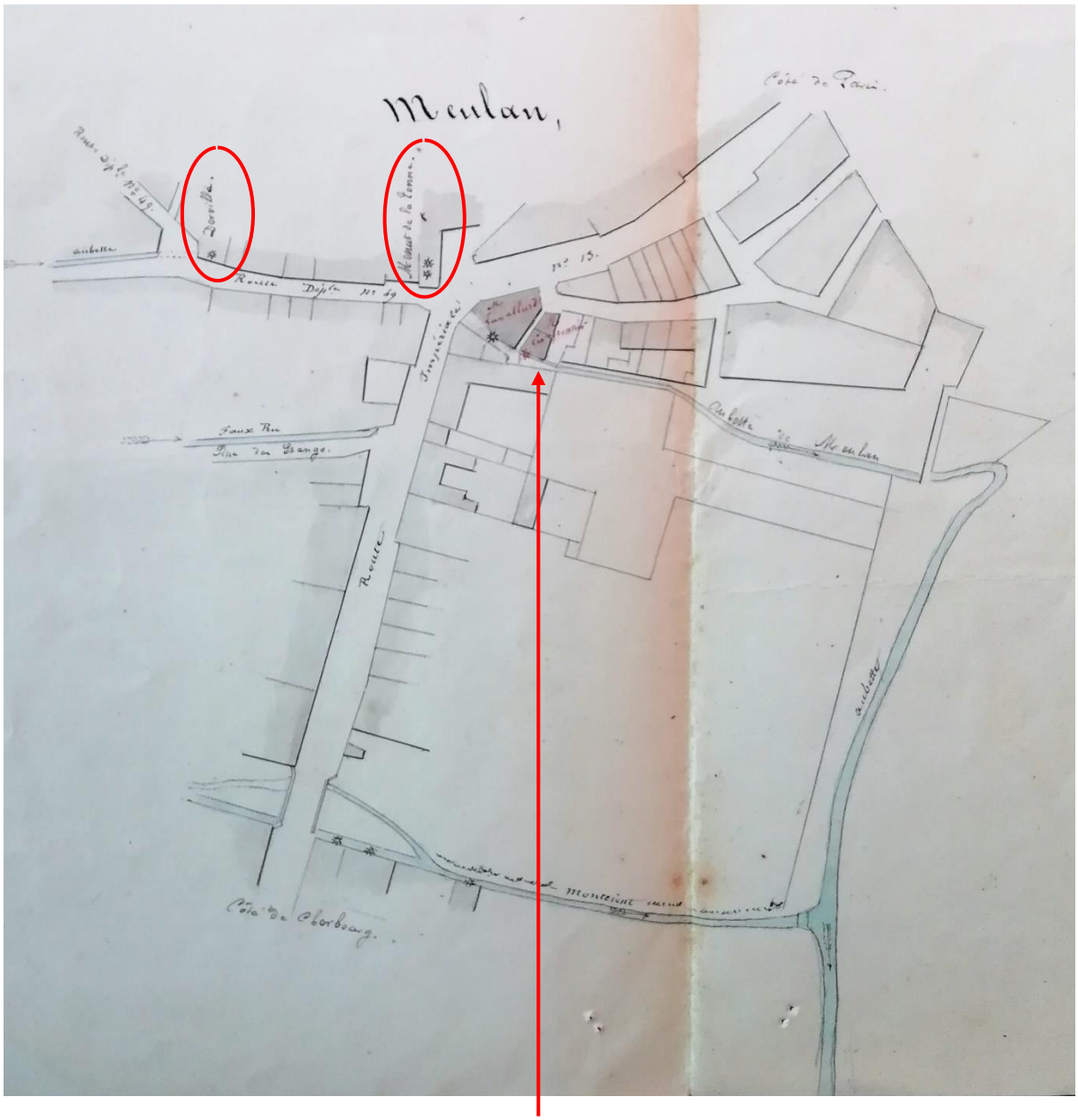

Sur ce plan de 1855, le Petit moulin du Croissant (parcelle 77) du Sieur **CARPENTIER** se situait juste en aval du Grand moulin du Croissant du Sieur **LAVALLARD** (parcelle 76)
Sur ce document, figurent 2 moulins qui sont des moulins à tan (entourés en rouge) : ceux de **MENUT DE LATONNE** (avec 2 roues) et celui de **DERVILLÉ** (avec 1 seule roue).
Les 2 roues du moulin de **MENUT DE LA TONNE** seront réunies en une seule :

Un rapport de M. **TARBÉ**, ingénieur en chef stipule : « *vu la pétition présentée le 18 septembre par M.* ***FRÉVILLE****, locataire du Grand moulin du Croissant au Sieur* ***Marcellin MENUT de LATONNE*** *et situé sur la rivière d'Aubette dans la commune de Meulan à l'effet d'obtenir l'autorisation audit moulin les travaux nécessaires pour réunir en une seule les 2 roues existantes et modifier l'aménagement intérieur. Considérant que le moulin du Sieur* ***de LATONNE*** *a été réglé par arrêté préfectoral en date du 12 mai 1852.*
Est d'avis qu'il y a lieu prier M. le Préfet de prendre un arrêté contenant les dispositions suivantes :
1er Le Sieur ***FRÉVILLE*** [locataire du moulin qui se situait en face du moulin du Croissant, ndla] *est autorisé à faire au moulin du Sieur* ***de LATONNE*** *les travaux nécessaires pour réunir les 2 roues en une seule et en modifier l'aménagement intérieur.*

*2nd Le Sieur **FRÉVILLE** Sera tenu de se conformer aux dispositions de l'arrêté du 12 mai 1852 portant règlement du Sieur **de LATONNE**.*
3e Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés »

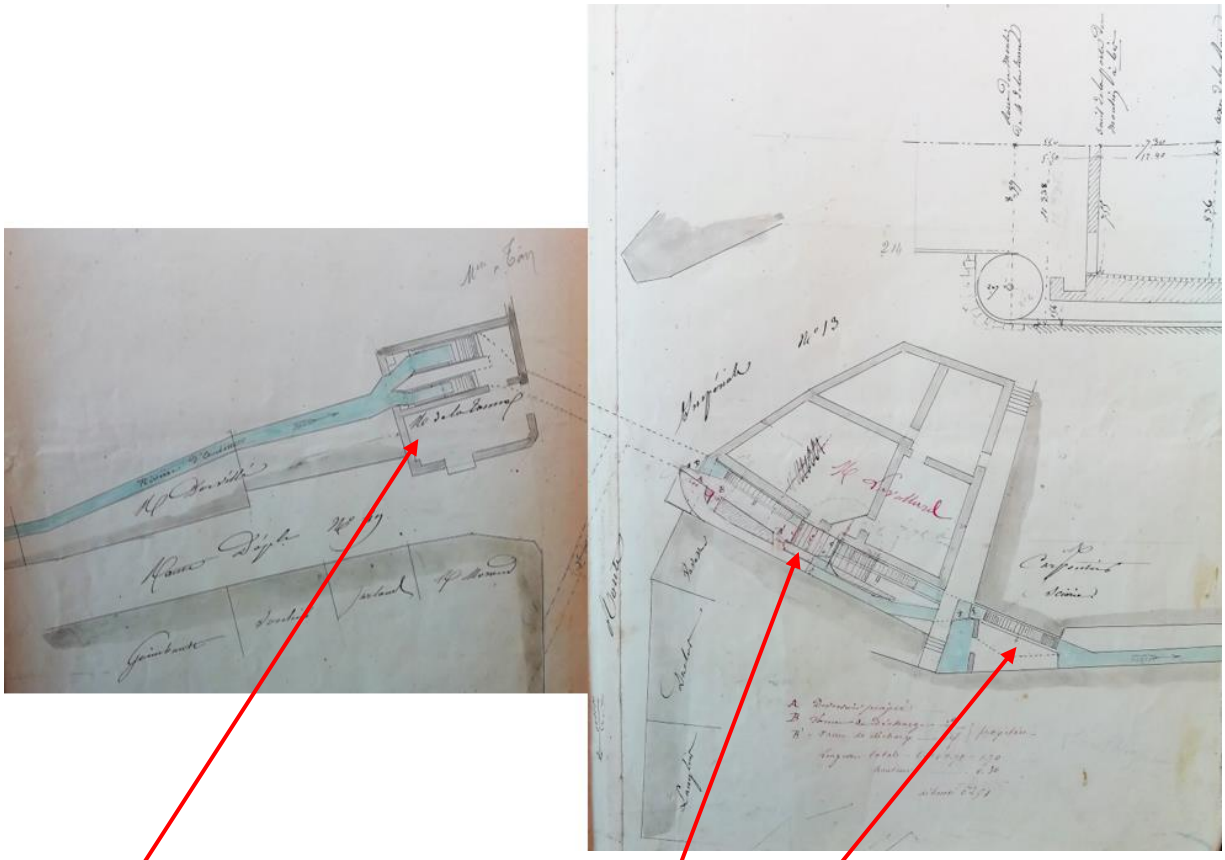

Sur ce montage, on distingue clairement le moulin avec 2 roues du Sieur **MENUT DE LA TONNE** (parcelle 426, l'ancien moulin banal, connu comme le vieux moulin), en aval le moulin à blé du Sieur **LAVALLARD**, dit Grand moulin du Croissant (parcelle 76) et quelques mètres en aval de ce moulin, celui du Sieur **CARPENTIER** (parcelle 77).

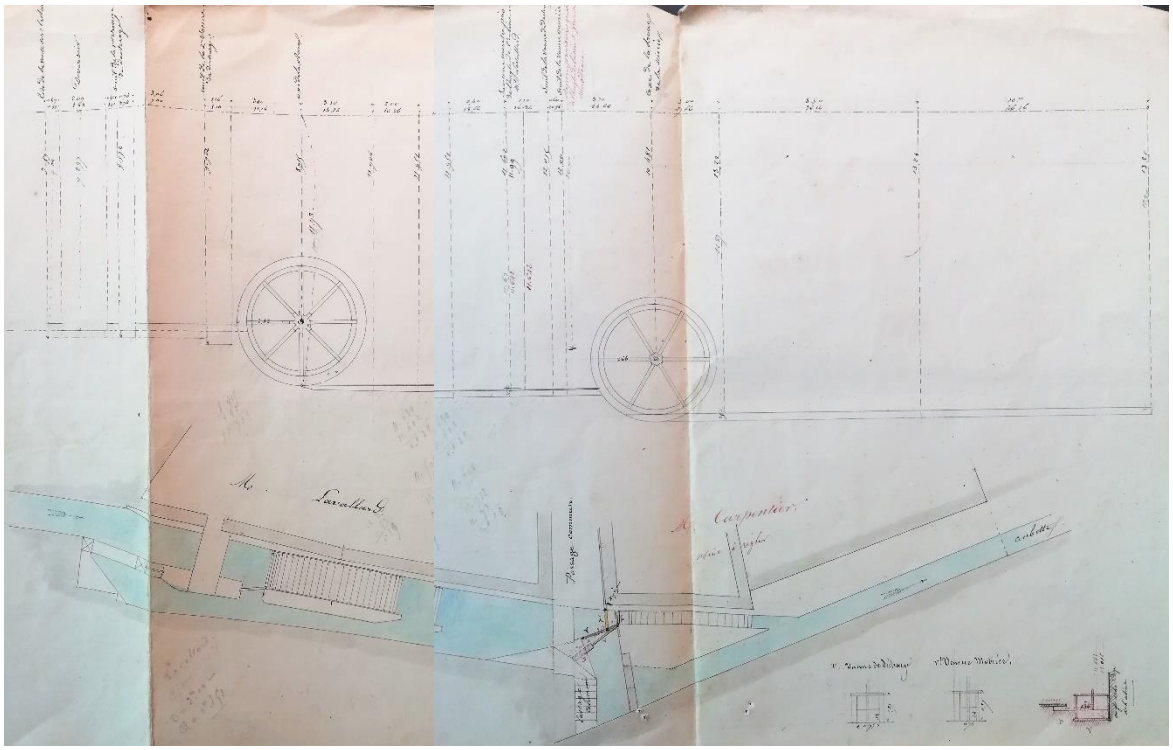

Assemblage de 2 photos reconstituant le plan réalisé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées des 2 moulins : à gauche , le Grand moulin du Croissant de M. **LAVALLARD**, à droite le Petit moulin du Croissant de M. **CARPENTIER** (Archives départementales des Yvelines, 7 S 175).

Dans son rapport du 29 septembre 1855, l'ingénieur écrit :

« *Dans une pétition du 18 avril 1855 le Sieur LAVALLARD, propriétaire du moulin du Croissant [le Grand moulin, ndla] sur la rivière d'Aubette dans la commune de Meulan a demandé qu'il fut procédé au règlement de l'usine appartenant au Sieur CARPENTIER et situés sur le même cours d'eau immédiatement en aval de son moulin.*
Cette demande a été soumise à l'enquête de 20 jours prescrite par l'instruction ministérielle du 19 thermidor an VI et le registre ouvert à cet effet à la mairie de Meulan ne renferme aucune observation.
Dans un avis du 2 juin 1855, M. le maire de Meulan estime qu'il y a lieu d'établir un déversoir régulateur à l'usine de M. CARPENTIER.
Nous avons procédé à la visite des lieux le 11 septembre 1855 et nous avons constaté ce qui suit : l'usine du Sieur CARPENTIER est aujourd'hui une usine hydraulique. Elle est placée fort près en aval du moulin du Croissant puisque les axes des 2 roues motrices ne sont distantes l'une de l'autre que de 13 m 50. La pente du fond du lit de la rivière depuis l'axe de la roue du moulin du Croissant jusqu'au seuil de la vanne de décharge de la scierie est de 0,285 m., etc…. »

Le rapport, très technique fait 2 pages et préconise donc des modifications au Sieur **CARPENTIER**, son usine tantôt inondant le moulin du Croissant, tantôt asséchant le cours d'eau ne permettant plus au moulin de moudre le grain.

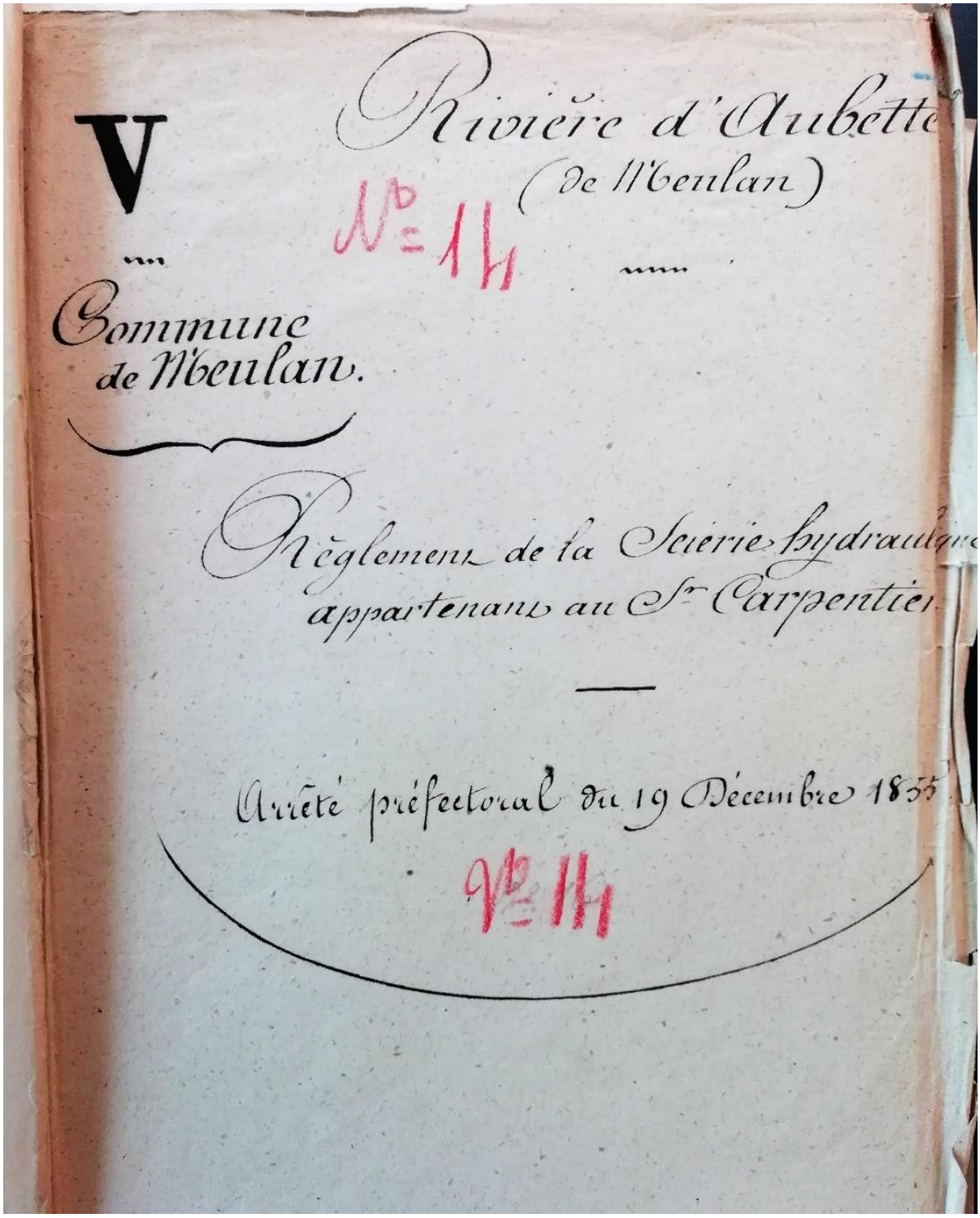
V

Rivière d'Aubette
(de Meulan)
N° 141

Commune
de Meulan.

Règlement de la Scierie hydraulique
appartenant au Sr Carpentier

Arrêté préfectoral du 19 Décembre 1855

N° 141

1813 Le Sieur DERVILLÉ est mis en cause dans des infractions commises par les tanneurs.

Décision suite à pétition (rivière d'Aubette, répressions d'infractions aux lois et règlements) :
« *Le Préfet du département de Seine-et-Oise, Comte de l'Empire,*

Vu la pétition présentée par les Sieurs ***Simon Pierre LANGLOIS***, ***Pierre Jean RÉVÉRARD***, ***François BEGUIN*** *et la Dame Vve de* ***Denis RESVES***, *propriétaires et fermiers de 6 moulins à farine et à tan, situés sur la rivière d'Aubette, entre Tessancourt et Meulan, tendante à faire réprimer les abus qui ont été introduits par des tanneurs dont les établissements et particulièrement ceux de Sieurs* ***GOIMBAULT*** *cadet et* ***DERVILLÉ*** *nuisent essentiellement aux usines inférieures et supérieures, lesquels afin d'établir un courant plus rapide dans leurs fosses placent en travers de la rivière et un peu au-dessus de la prise d'eau des planches qui barrent entièrement le lit du ruisseau et qui font refluer l'eau de manière que lorsqu'elles sont enlevées, le volume qu'elles retiennent s'échappant avec impétuosité peut causer des dégâts ainsi qu'il est arrivé au moulin* ***RÉVÉRARD*** *; pourquoi les pétitionnaires demandent l'enlèvement de tous ces obstacles et qu'il soit nommé un garde rivière pour la surveillance et le maintien des règlements sur la rivière de l'Aubette.*
Le rapport de Mr l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement,
L'avis de Mr le Sous-Préfet à Versailles,
Et celui de Mr l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées,
Le règlement du 25 floréal an 9 sur la police des eaux des moulins et usines,
Considérant que les pieux et autres obstacles employés par les tanneurs sur la rivière de l'Aubette nuisent au libre cours de ses eaux et aux usines qui les reçoivent arrête ce qui suit :
1° Il est enjoint à tout propriétaire ou tenancier d'usine sur la rivière de l'Aubette de faire enlever dans les trois jours de la signification qui leur sera faite du présent par M. le Maire de la commune de la situation, les planches, pieux et autres obstacles qui s'opposent au cours des eaux.
En cas de refus ou de négligence dans l'exécution Mr le Maire poursuivra judiciairement les propriétaires ou tenanciers récalcitrants conformément à l'article 25 titre premier de la loi du 22 juillet 1791 et l'article 471 du code pénal pour avoir désobéi à un règlement de police à l'effet d'être condamnés au paiement d'une amende indépendants du prix des travaux que le juge ordonnera d'exécuter d'office.
2° Pourront néanmoins les dits tanneurs i sceller des anneaux de fer dans les murs de revêtement pour y attacher leurs peaux en s'arrangeant de manière à ce que ces peaux ne puissent jamais occuper plus d'un quart de la largeur de la rivière afin de ne pas nuire à l'écoulement des eaux.
3° MM les Maires de la situation de l'établissement sur le cours d'eau dont il s'agit feront exécuter le curage de cette rivière conformément aux règlements et arrêtés à ce sujet.
4° Les meuniers et autres parties intéressées pourront proposer un garde rivière pour être assermenté et faire observer les règlements sur ce ruisseau.
Cette proposition ainsy que celle du traitement qu'ls consentiront allouer à cette surveillance seront transmises par MM les Maires à m. le Sous-Préfet pour que son avis être par nous statuer ce qu'il appartiendra.
Expédition du présent sera envoyée au Conseil d'état Sous-Préfet du 3ème arrondissement qui voudra bien en donner connaissance à MM. les Maires chargés de son exécution,

A Versailles, le 19 septembre 1813 ».
Source Archives départementales des Yvelines, 7S174.

Si l'on en juge par les plans de 1853, il semblerait que cette pratique ait perduré.

21 février 1851 : Rapport de l'ingénieur soussigné concernant le projet de règlement du moulin à tan que M. DERVILLÉ possède sur la rivière d'Aubette de Meulan, commune de Meulan.

« *Dans une délibération du 8 mai 1850 le conseil municipal de la ville de Meulan demande le règlement du moulin à tan de M.* ***DERVILLÉ*** *et l'établissement d'un déversoir en face de la rue des étangs afin d'éviter les inondatons fréquentes dont souffre un quartier de la ville aussitôt que les eaux deviennent fortes.*
Cette délibération est soumise à l'enquête de 20 jours prescrite par la circulaire ministérielle du 19 Thermidor an VI, et ne soulève d'autre réclamation que celle, en date du 14 août 1850, par laquelle M. ***DERVILLÉ****, propriétaire du moulin à régler, sans s'opposer à l'établissement d'un déversoir signale les causes auxquelles il attribue les inondations de la rue des tanneries. Ce sont celles que l'arrêté préfectoral du 26 avril 1838 à eu en vue de faire disparaitre ; les dalles et planches établies sur le canal pour l'accès des maisons voisines sont trop basses et arrêtent les eaux aussitôt qu'elles deviennent un peu grosses ; de plus, le lit est rétréci par des pierres et des pieux ; l'arrêté précité préconise le relèvement des passerelles et l'enlèvement des pierres et pieux faisant saillie sur le fond et sur les berges de la rivière.*
A la suite du procès-verbal d'enquête, M. le Maire émet l'avis qu'un déversoir est indispensable dans le bief du moulin DERVILLÉ ; que les contraventions signalées par l'usinier sont fâcheuses, mais qu'il ne faut pas attribuer à elles seules les inondations dont on se plaint, etc…… ».
L'ingénieur de l'arrondissement propose ensuite les modifications à aporter en stipulanr que les frais seront à la charge de M. **DERVILLÉ** propriétaire du moulin à tan et de M. **Marcellin MENUT DE LATONNE**, propriétaire du moulin à blé situé en aval.

1852 Arrêté du préfet réglementant le moulin à tan appartenant au Sieur DERVILLÉ et le moulin à blé appartenant au sieur MENUT DE LATONNE.

« *Nous, préfet du département de Seine-et-Oise, commandeur de la légion d'honneur,*

Vu la délibération en date du 8 mai 1850 par laquelle le conseil municipal de la commune de Meulan sollicite le règlement : 1° du moulin à tan, situé sur ladite commune sur la rivière d'Aubette de Meulan et appartenant au Sieur ***DERVILLÉ****, 2° et du moulin à blé situé immédiatement en aval, sur le dit cours d'eau, dans la même commune et appartenant à la dame* ***FOUQUE****, aujourd'hui représentée par le sieur* ***MENUT DE LATONNE*** *;*

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publications et d'enquêtes préalables prescrites par l'instruction ministérielle du 19 thermidor an 6,
Vu les procès-verbaux de visites des lieux, dressés par l'ingénieur de l'arrondissement, en présence des parties intéressées, le 25 janvier 1851,
Vu…..
Considérant que les deux usines ci-dessus désignées ne sont distantes l'une de l'autre que d'environ 60 mètres, et ne forment quant au régime des eaux qu'un seul barrage et une seule et même usine, dont la chute est divisée en deux, qu'il parait convenable, dès lors, de les comprendre dans un même règlement, comme ayant des conditions d'existence et des charges communes, et ne nécessitant qu'un seul déversoir régulateur, etc…… »

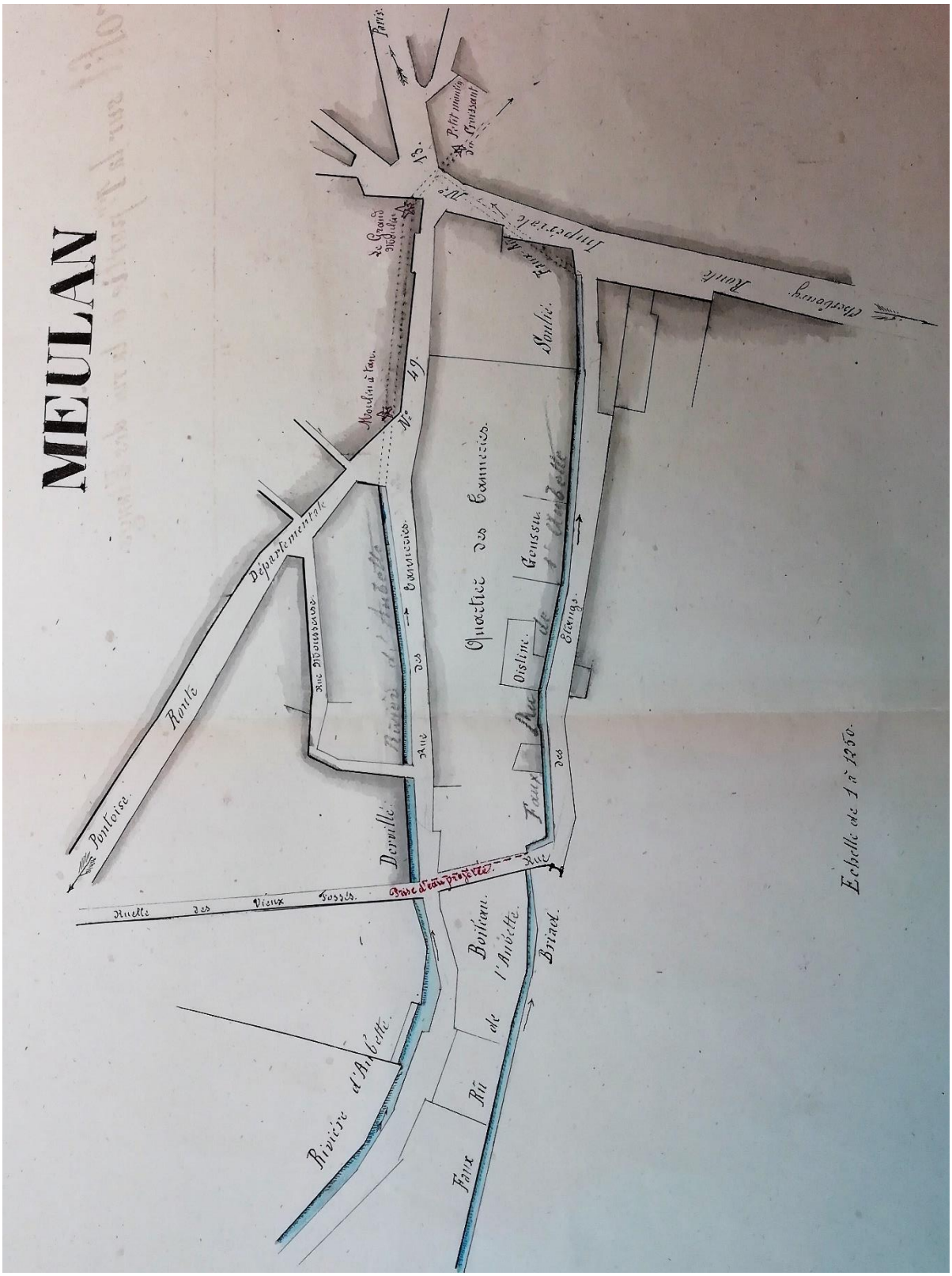

1866 : Projet de création d'une prise d'eau entre la rivière d'Aubette et le faux rû de l'Aubette. On y voit le moulin à tan du Sieur **DERVILLÉ** (Archives départementales des Yvelines, 7S174).

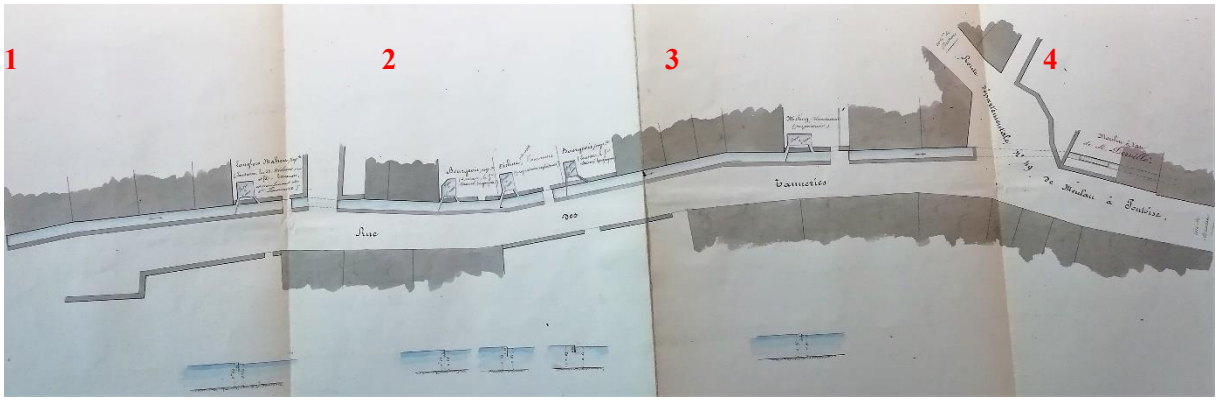

1866 : plan général des tanneries à Meulan, le long de la rue des tanneries. Les numéros correspondent aux plans de détail pages suivantes. Les propriétaires des tanneries ont changé par rapport à 1853 mais la configuration de celles-ci n'a pas évolué.

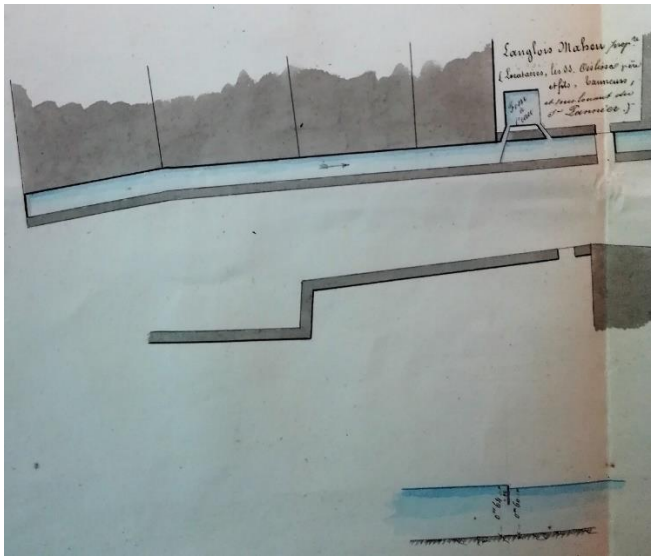

Détail 1

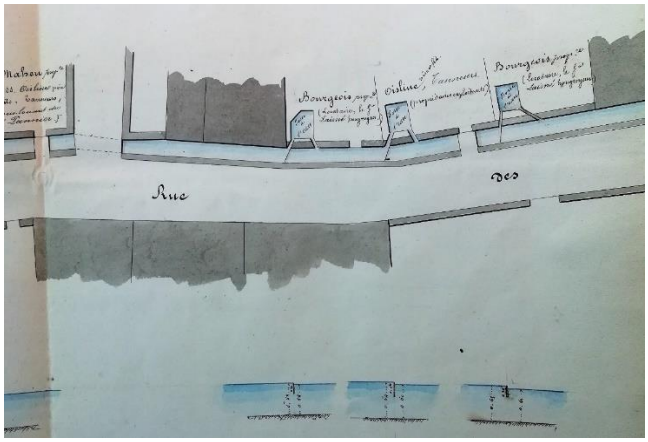

Détail 2

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

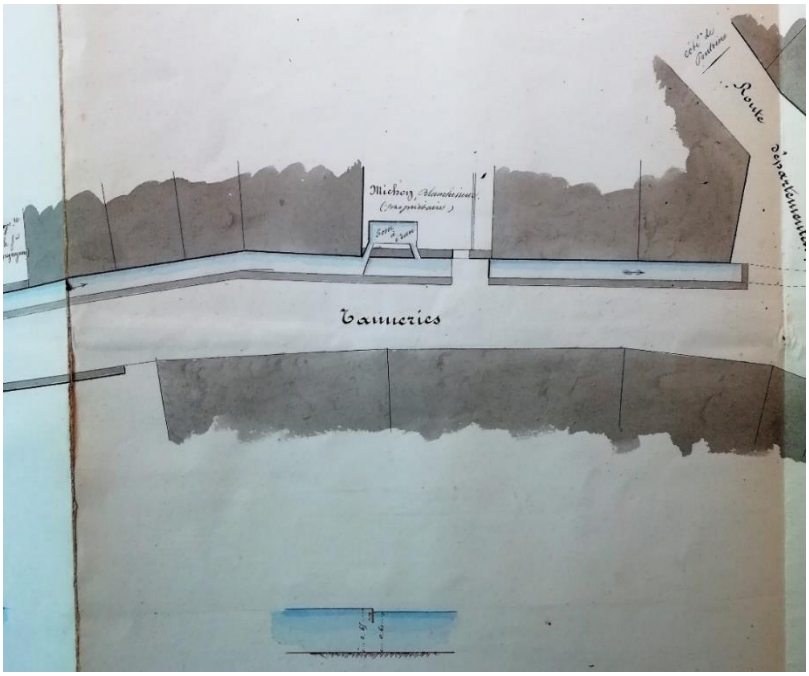

Détail 3

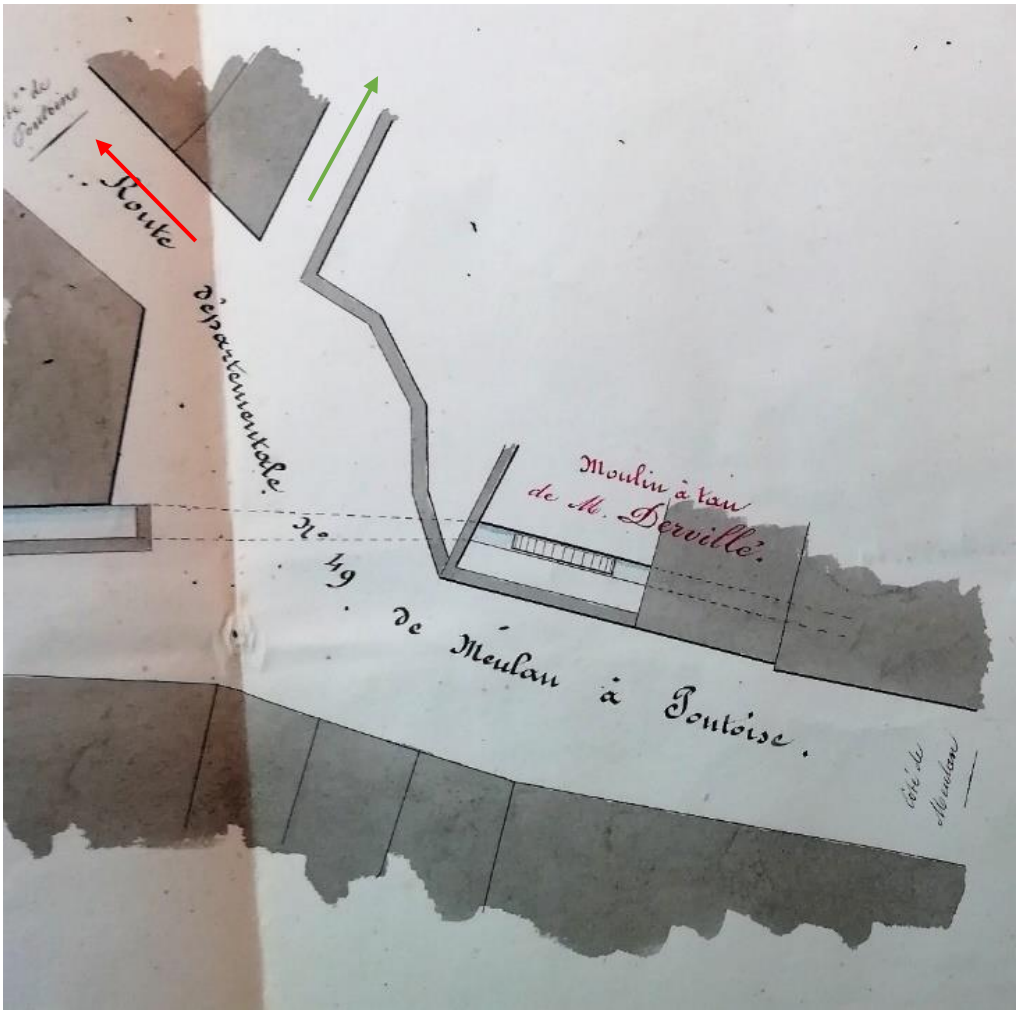

Détail 4

La rue de Beauvais est marquée par une flèche rouge en direction de Pontoise, la rue des tanneries par la flèche verte.

5 juillet 1853 : Pétition présentée par les sieurs CHANTRELLE et CARPENTIER, à l'effet d'obtenir le règlement de trois barrages mobiles établis sur la rivière d'Aubette

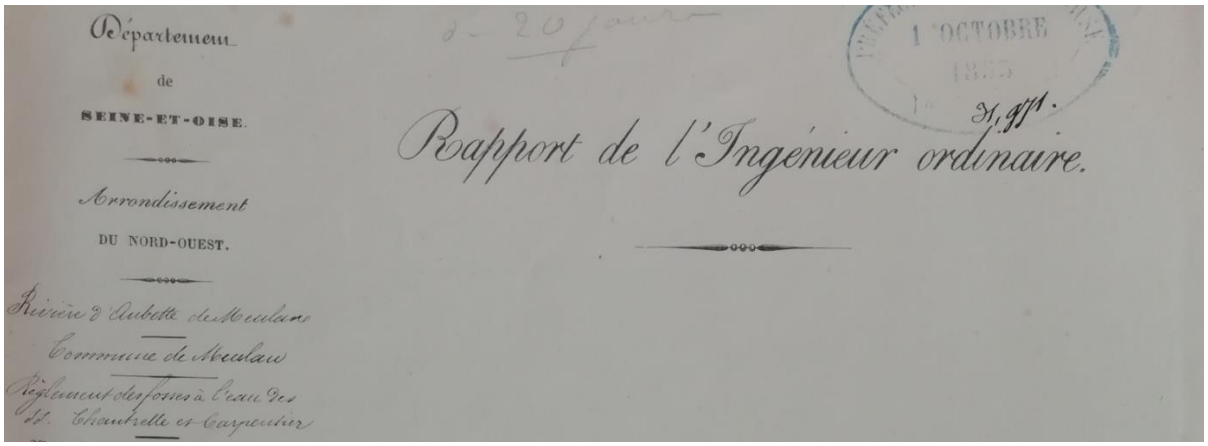
Département
de
SEINE-ET-OISE.
Arrondissement
DU NORD-OUEST.
Rivière d'Aubette de Meulan
Commune de Meulan
Règlement des fosses à eau des
Sr. Chantrelle et Carpentier
1 OCTOBRE
1853
Rapport de l'Ingénieur ordinaire.

« *Nous, Préfet du département de Seine-et-Oise, Commandeur de la Légion d'Honneur,*

Vu la pétition présentée le 5 juillet 1853 par les sieurs CHANTRELLE et CARPENTIER, à l'effet d'obtenir le règlement de trois barrages mobiles établis sur la rivière d'Aubette (de Meulan) dans ladite commune de Meulan, à l'effet de faciliter l'introduction et l'écoulement de l'eau dans trois fosses à l'eau à l'usage de tanneries et de lavoirs à laine, situés sur la rive gauche de cette rivière et appartenant aux pétitionnaires.
Vu le rapport des ingénieurs des 14 et 30 septembre dernier,
Vu le procès-verbal de l'enquête ouverte à la mairie de Meulan, le 12 octobre dernier, lequel constate l'absence d'oppositions, ensemble l'avis du maire le 2 novembre courant,
Vu la loi du 20 août 1790 et l'arrêté préfectoral du 30 octobre 1852, portant règlement général pour la police des eaux de la rivière d'Aubette (de Meulan), et de ses affluents, arrêtons ce qui suit :

Art 1er Les sieurs CHANTRELLE et CARPENTIER sont autorisés à conserver les trois fosses à l'eau qu'ils possèdent sur la rive gauche de la rivière Aubette, dans la commune de Meulan, à la charge par eux de se conformer aux conditions suivantes :
Art 2 Les ouvertures ou barbacanes amenant l'eau dans ces fosses et celles par lesquelles elle en sort auront cinquante centimètres (0.5 mètre) de largeur.
Art 3 les planches mobiles placées dans le plan d'eau en tête de ces barbacanes n'auront que seize centimètres de hauteur (0,16 mètre)
Art 4 Les travaux ci-dessus prescrits seront exécutés sous la surveillance de l'ingénieur de l'arrondissement. Ils devront être terminés dans un délai de 6 mois à dater de la notification du présent arrêté.
Art 5 Les permissionnaires seront tenus de se conformer à tous les règlements intervenus ou à intervenir sur la police des eaux de la rivière de l'Aubette.
Art 6 En cas d'inexécution des conditions prescrites, la présente autorisation pourra être retirée, sans préjudice de l'application des lois pénales en matière de cours d'eau.
Art 7 Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
Art 8 Le maire de Meulan et l'ingénieur en chef du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mantes le 14 septembre 1853

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les meuniers à Meulan à travers les recensements

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

La commune de Meulan a effectué très tôt des recensements : le premier de ceux-ci, qui n'est pas, à vrai dire un recensement consiste en une liste des citoyens inscrits sur le registre de la Garde Nationale et des citoyens non-inscrits sur le registre de la Garde Nationale.
N'y figurent donc pas tous les citoyens, ni les femmes , ni les enfants mais les métiers sont cités. Dans ce recensement, coté aux Archives départementales des Yvelines 2L / Saint Germain 35-36, 1790 – 1795 on trouve : 3 boulangers, 3 fariniers et 1 meunier dont la liste suit :

- **Antoine BLAYE**, boulanger,
- **André CARADAU**, farinier,
- **Jean DUTARTRE**, meunier (voir le tome consacré au moulin de la Chaussée d'Hardricourt).
- **Denis Michel RESVE**, boulanger.
- **Jean-Baptiste PASQUET**, farinier,
- **René LAMY**, boulanger,
- **Simon HAMOT**, farinier,

Le premier vrai recensement date de 1817 (Archives départementales des Yvelines, recensement 1817, 9 M 7806/1) sur les 1682 habitants de la commune à l'époque. Parmi ceux-ci on trouve 2 meuniers :

- **René Denis Michel Marc RESVES**, fils, âgé de 24 ans, meunier rue Basse (vue 23/95), accompagné de **Nicolas BOUILLETTE**, 34 ans, garçon meunier.

- **Pierre Jean RÉVÉRAL** (ou **BEVERAL**), 47 ans, meunier au moulin du Croissant avec son épouse **Prudence COURTOIS**, 42 ans et les enfants de **Prudence COURTOIS** de son premier mariage avec **Pierre François DUVIVIER**, meunier au grand moulin de Meulan (voir addendum et corrigendum **DUVIVIER**, ci-dessous) : **Prudence Victoire DUVIVIER**, 16 ans, **Euphrasie Angélique DUVIVIER**, 13 ans, **Pierre Modeste DUVIVIER**, 12 ans. Ils sont aidés de 2 garde-moulins : **Louis DROUET**, 33 ans et **Henri Lubin BARRA**, 27 ans (vue 55/95)

Un ex-meunier est mentionné également : **Jacques Pierre FLEURET**, 85 ans, demeurant « *coste Saint-Nicolas* ». En fait ce Jacques Pierre est qualifié de « menuisier » et pas de « meunier » dans son acte de décès daté du 28 janvier 1818 à Meulan.
Un dernier meunier figure dans ce recensement, dans les dernières pages de celui-ci où sont consignés les naissances et les décès de 1817 (sans détails). Mais c'est probablement le meunier d'un moulin à tan si j'en juge par le lieu de son domicile, rue des tanneries ; il s'agit de **Claude GALLAIS**, 38 ans, décédé en 1817 (vue 94/95). **Claude GALLAIS** décède le 9 mai 1817 à Meulan « *acte de décès de Claude GALLAIS, meunier, époux de Catherine Véronique, demeurant en cette ville, rue de la tannerie, né en la commune de Marcilly, Champagne, commune de Nonancourt, département de l'Eure, trouvé mort dans son lit la nuit dernière âgé d'environ trente-huit ans, acte rédigé en présence de* ***Marin François GOIMBAULT****, 50 ans, ancien marchand tanneur, et de* ***Pierre André Victor DERVILLÉ****, âgé de 40 ans, marchand tanneur demeurant tous deux à Meulan, rue de la tannerie* » (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134365, NMD, 1814-1820, vues 244 et 245/448).

Ensuite on trouve 6 boulangers :

- **Augustin Etienne COMMISSAIRE**, 42 ans, boulanger grande rue du Fort et son épouse **Marie Jeanne FRICOTTÉ** (vue 71/95). Il est issu d'une famille **COMMISSAIRE** de Crespières (Yvelines) qu'il n'a pas été possible de rattacher à cette généalogie.
- La veuve **Marie Anne RESVES**, 48 ans, boulangère rue Basse (vue 24/95) qui vit avec ses 3 enfants **Prudence RESVES**, 17 ans, **Henriette RESVES**, 16 ans et **Louis RESVES**, 14 ans ainsi qu'avec **Charles GODARS**, garçon boulanger (vue 24/95).
- **Louis François COMMISSAIRE**, boulanger Place du Boulevard,

- **François Alexandre BELLEUX**, boulanger rue de Paris (vue 12/95),
- **Adrien Louis DEPRY**, 29 ans, boulanger rue Basse avec sa femme **Marie Françoise THORIN**, 30 ans et leurs 2 enfants **Marie Françoise DEPRY**, 2 ans et **François Adrien DEPRY**, 2 ans (vue 28/95)
- **Jean-Baptiste LAINÉ**, 56 ans, boulanger rue Haute (vue 43/95) et son épouse **Simone GUEDEVILLE**, 36 ans et leurs 12 enfants (**Maurice Hercule Louis**, 15 ans, **Pierre Eléonore**, 13 ans, **Virginie** 12 ans, **Rose Line**, 11 ans, **Louis** 10 ans, **Sophie** 9 ans, **Auguste** 8 ans, **Joséphine** 7 ans, **Constance** 6 ans, **Marie Jeanette** 4 ans, **Charlotte Octavie** 2 ans et **Louise** 1 an.
  Ils sont aidés de **Amand OLLIER**, garçon boulanger.

Enfin on trouve dans ce recensement de 1817 un marchand farinier :

- **Jacques LHUILIER**, 62 ans demeurant rue Basse (vue 28/95) avec son épouse **Magdeleine SAINTAR** et leurs nièces **Félicité SAINTAR** , 13 ans et **Julienne SAINTAR**, 13 ans.

Le recensement suivant est fait 14 ans plus tard le 1er mai 1831. Aucune adresse n'est indiquée dans ce recensement.

- **Laurent DUBOIS**, 35 ans, meunier, sa femme **Marie Rosalie DAGORY**, 31 ans, leur fils **Jacques DUBOIS**, 11 ans, **Louis LÉGER**, 16 ans, garde-moulin (vue 71/85).

- **Louise Epicaris ROUSSEL**, veuve **LEMOINE**, 34 ans, meunière, **Louise Adélaïde Clarisse LEMOINE**, 12 ans.

- **Prudence COURTOIS**, femme **RÉVÉRARD**, 55 ans, marchande de farines (vue 25/85).

Le recensement de l'année 1836. Aucune adresse n'est indiquée dans ce recensement.

- **Prudence COURTOIS**, farinière, 60 ans, **Euphrasie DUVIVIER**, sa fille, 30 ans, sans profession (vue 42/81).
- **Robert Denis DUVIVIER**, ancien meunier, 67 ans, **Marie Anne DEHERMILY**, rentière, sa femme, 51 ans (vue 45/81).
- **Denis Michel RESVE**, boulanger, 49 ans, **Louise Honorine PELLÉ**, 36 ans, sa femme et leurs enfants **Antoine RESVE**, 15 ans, **Hyppolite RESVE**, 13 ans, **Louise RESVE**, 12 ans, **Alexandre RESVE**,11 ans, **Adolphe RESVE**, 9 ans, **Léon RESVE**, 8 ans, **Eugène RESVE**, 7 ans, **Edouard RESVE**, 5 ans, **Alfred RESVE**, 4 ans, **Xavier HERZOG**, garçon boulanger (vue 55/81).
- **Jean Baptiste GERBE**, garde-moulin, 32 ans, **Frédéric FLICHY**, garçon boulanger, 13 ans (vue 56/81).
- **Nicolas François MABILLE**, meunier, (il faut certainement lire menuisier), 33 ans (?), **Marguerite FERET**, sa femme 44 ans (vue 59/81).
- **Pierre Antoine LEMAIRE**, farinier, 63 ans (vue 61/81).
- **Laurent DUBOIS**, 40 ans, meunier, sa femme **Marie Rose DAGORY**, 36 ans, leur fils **Laurent DUBOIS**, 15 ans, **Eugénie DUBOIS**, 3 ans leur fille, **Camille DUBOIS**, 1 an , leur fille, **Dominique MALINGRE**, 19 ans, garde-moulin (vue 65/81).
- **Louise Epicaris ROUSSEL**, veuve **LEMOINE**, 39 ans, meunière, **Louise Adélaïde Clarisse LEMOINE**, 17 ans, leur fille, **Joséphine LENOIR**, 20 ans, domestique, **François PIQUET**, garde-moulin, 19 ans, **Joseph CENDRON**, garde-moulin, 19 ans (vue 79/81).

Le recensement de l'année 1841. Aucune adresse n'est indiquée dans ce recensement.

- **Laurent DUBOIS**, 44 ans, meunier, sa femme **Marie Rosalie DAGORY**, 41 ans, leur fils **Jean Antoine Laurent DUBOIS**, 20 ans, **Ambroisine Camille DUBOIS**, 6 ans leur fille, **Eugène BERTRAND**, 24 ans, domestique (vue 42/80).
- **Claude Alexandre DELISLE**, 32 ans, garde-moulin, sa femme **Félicité Henriette VIOLET**, 26 ans et leur fils **Alexandre DELISLE**, 4 ans (vue 70/80).

Les tanneurs du recensement de 1841 :

- **Edouard DERVILLÉ**, 36 ans, tanneur, sa femme **Léopoldine VINCENT**, leurs 2 enfants et un domestique (vue 68/80).
- **François VIOLET**, 49 ans, tanneur, sa femme **Louise Augustine Joséphine HEVRE**, 36 ans, leurs 2 enfants (vue 67/80).
- **Augustin ENTIER**, tanneur, 53 ans, son épouse **Adélaïde MASSON**, 48 ans et leurs 2 enfants (vue 67/80).
- **Frédéric Jérôme MASSON**, tanneur, 44 ans, son **épouse Marie Thérèse LEFRERE**, 50 ans et leurs 2 enfants (vue 64/80).
- **Pierre Hodanger GOIMBAULT**, 47 ans, tanneur (vue 63/80).
- **Pierre Jean Baptiste HUAN**, tanneur, 70 ans et **Clarisse BOURGEOIS**, 20 ans sa petite-fille (vue 63/80).
- **Maxime LEJEUNE**, 57 ans, tanneur et son épouse **Clotilde Angélique GIROUX**, 61 ans (vue 63/80).
- **Félix LANGLOIS**, 35 ans, tanneur et sa fille **Louise LANGLOIS**, 3 ans (vue 62/80).
- **Roland JOLY**, 48 ans, tanneur, sa femme **Adrienne RESVE**, 45 ans et sa belle-mère, **Marguerite RESVE**, 84 ans (vue 57/80).
- **Jean Marie MOREL** tanneur, 33 ans (vue 57/80).
- **André MALLET**, tanneur, 61 ans, sa femme **Thérèse Pélagie LEFÈVRE**, 55 ans (vue 56/80).
- **Jean L'église RESVE**, tanneur, 40 ans, sa femme **Victoire HAVARD**, 42 ans , leur fils **Auguste RESVE**, 6 mois (vue 46/80). [**Auguste RESVE** devint coiffeur à Meulan en 1862, ndla].
- **Henri LAURAIN**, tanneur, 42 ans, et sa femme **Ursule** ……. (vue 44/80).

Le recensement de l'année 1846.

- Rue Haute **François PRÉVOST**, 30 ans, garde-moulin, sa femme **Clémentine GRIÉ**, 26 ans et leur fille **Clémentine PRÉVOST**, 1 an (vue 32/67).
- Rue Plâtrière : **Laurent DUBOIS**, 49 ans, meunier, sa femme **Marie Rosalie DAGORY**, 46 ans, leur fils **Jacques** (il doit s'agir de **Jean Antoine Laurent** du recensement de 1836 et 1841) **DUBOIS**, 25 ans, **Camille DUBOIS**, 11 ans leur fille, **Alexis BERTRAND**, 24 ans, garde-moulin, **Marie GIROUX**, domestique, 21 ans (vue 50/67).
- Rue Porte de Mantes **Louis COMMISSSAIRE**, garde-moulin, 34 ans, sa femme **Marie PERIER**, 30 ans, **Louise COMMISSAIRE**, 9 ans, **Eugène COMMISSAIRE**, 2 ans (vue 51/67).
- Rue Porte de Mantes **Claude DELISLE**, meunier, 37 ans, **Henriette VIOLET**, sa femme, 31 ans, **(Augustin ?) DELISLE**, 9 ans, leur fils, **Paul DELISLE**, 3 ans, leur fils [**Paul DELISLE** est meunier lors de son mariage à Vaux en 1864], **Louis BOURIENNE**, garçon meunier, 35 ans, (vue 55/67).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le recensement de l'année 1851.

- Rue des Carrières **Isidore TUPPIN**, garde-moulin, 22 ans (vue 52/61).
- Rue Plâtrière **François PRÉVOST**, 34 ans, garde-moulin, sa femme **Clémentine GRIÉ**, 31 ans et leur fille **Louis François PRÉVOST**, 1 an (vue 32/67).
- Rue des Ruelles **Alexis Xavier BERTRAND**, meunier, 28 ans, sa femme **Émelie BOURGEOIS**, 24 ans (vue 23/61).
- Rue Haute **Jean François MACÉ**, marchand boulanger, 60 ans, sa femme **Prudence Alexandrine RESVE**, marchande de farines, 52 ans, **Denis MACÉ**, garçon boulanger, 18 ans et **Edmond MACÉ**, 14 ans, garçon boulanger (vue 31/61).
- Rue Porte de Mantes **Louis COMMISSSAIRE**, garde-moulin, 48 ans (?), sa **femme Elise PERIER**, 35 ans, **Louise COMMISSAIRE**, 14 ans, **Eugène COMMISSAIRE**, 7 ans (vue 47/61).
- Rue Porte de Mantes **Claude Alexandre DELISLE**, meunier, 42 ans, **Henriette VIOLET**, sa femme, 35 ans, **Alexandre DELISLE**, 14 ans, leur fils, Henri **Paul DELISLE**, 8 ans, leur fils [**Paul DELISLE** est meunier lors de son mariage à Vaux en 1864], **François Alexandre GUERPIN**, garçon meunier, 16 ans, **Louis François GIROUX**, 22 ans (vue 47/61).

  Individus de passage présents à Meulan le 15 avril 1851 et dénombrés dans la commune **Alexandre RESVE**, garçon meunier, 25 ans (vue 56/61) qui est peut-être le même que celui recensé en 1836, alors âgé de 11 ans.

Le recensement de l'année 1856.

- Rue Basse (première partie), à la limite de la rue Plâtrière **Etienne Louis LEFÈVRE**, meunier, 42 ans, **Etienne Charles LEFÈVRE**, rentier, vivant avec son fils, 79 ans, **Elisabeth PERREL**, sa femme, 70 ans, **Prosper DELISLE**, 21 ans, garde-moulin (vue 19/72).
- Rue Basse (deuxième partie) **François PRÉVOST**, 42 ans, garde-moulin, sa femme **Clémentine GRIÉ**, 36 ans, **Jules PRÉVOST**, 7 ans, **Léon PRÉVOST**, 5 ans, leurs fils (vue 26/72).
- Rue haute **Louis PINARD**, garde-moulin, 22 ans, sa femme **Clémentine Honorine LEPAPE**, 21 ans (vue 37/72).
- Rue de Beauvais **François PRIEUR**, garde-moulin, 36 ans, **Esther JEAN**, sa femme, 36 ans, et leurs enfants, **François PRIEUR**, 11 ans, **Louise PRIEUR**, 10, **Alphonse PRIEUR**, 5 ans et **Joseph PRIEUR**, 3 ans (vue 58/72).
- Rue des tanneries, **Félix MARÉCHAUX**, garde-moulin, 41 ans sa femme **Élise CROISY**, 36 ans et leurs 3 enfants, 11, 8 et 1 an (vue 61/72).
- Rue des tanneries **Isidore TUPPIN**, garde-moulin, 27 ans, sa femme **Clotilde MASSON**, 27 ans et leurs 2 enfants 3 et 2 ans (vue 63/72).
- Place du Croissant **Félix Jean Baptiste FRÉVILLE**, meunier, 28 ans, **Louis THEVENON**, garde moulin, 18 ans, **Marie Agerne GROUX**, domestique, 53 ans (vue 64/72).
- Rue de Mantes **Désiré COMMISSSAIRE**, garde-moulin, 44 ans, sa **femme Marie Élise VIOLET**, 40 ans, **Élise Eugénie COMMISSAIRE**, 12 ans (vue 68/72).

Le recensement de l'année 1861.

- Carrefour du Croissant **Félix Jean Baptiste FRÉVILLE**, farinier, 33 ans, **Victoire Augustine HALLÉ**, 23 ans, sa femme, **Louise BARTHÉLÉMY**, domestique, 42 ans, **François CHANTAUX**, garde-moulin, 30 ans, **Baptiste DUFOUR**, 23 ans, garde-moulin (vue 43/82).
- Rue de la chaine **Eugène SARRAZIN**, garde-moulin, 28 ans, **Victoire BOURIENNE**, 26 ans, son épouse et leurs 2 enfants.

- Rue du vieux château **François PRIEUR**, 40 ans, garde-moulin, **Esther Louise JEAN**, 40 ans, son épouse et leurs 4 enfants.
- Rue des tanneries **Isidore TUPPIN**, garde-moulin, 32 ans, sa femme **Clotilde MASSON**, 32 ans et leurs 4 enfants **François PRIEUR**, 16 ans, **Louise PRIEUR**, 15, **Alphonse PRIEUR**, 10 ans et **Joseph PRIEUR**, 8 ans (vue 34/82).
- Rue Basse **Etienne Louis LEFÈVRE**, farinier, 47 ans, **Elisabeth PERREL**, sa mère, 74 ans, (vue 19/82).
- Rue Basse **François PRÉVOST**, 46 ans, garde-moulin, sa femme **Clémentine GRIÉ**, 42 ans et leur fils **Louis François PRÉVOST**, 12 ans, **Léon PRÉVOST**, 10 ans, leur fils (vue 16/72).

Le recensement de l'année 1866.

- 9, Grande rue du Fort et Place Saint Nicaise **Maximilien Ferdinand GOUGET**, marchand boulanger, 41 ans, son épouse **Marie Françoise HAVARD**, boulangère, 35 ans et leur fils **Ernest Maximin GOUGET**, 11 ans (vue 3/88).
- 97, rue Basse **Louis Désiré GARNIER**, marchand boulanger, 33 ans 9 mois, **Azélie DUVAL**, son épouse, 30 ans, **Germain Louis GARNIER**, 7 ans, **Albert Léon GARNIER**, 4 ans 6 mois leurs fils et **Pierre GOLARD**, 44 ans, garçon boulanger (vue 19/88).
- 134, rue Basse **Louis Hercule LAMY** marchand boulanger, 40 ans **Victoire FRITEL**, son épouse 34 ans, **Eveline LAMY**, leur fille 10 ans, **Elisabeth TRUFFAUT**, 16 ans, domestique, **Eugène VILLOT**, 27 ans garçon boulanger (vue 25/88).
- 157, rue Plâtrière **François PREVOST** garde-moulin, 52 ans, **Louise Clémentine GRIÉ** son épouse, 46 ans, **Jules Clément PREVOST** 17 ans, **Léon PREVOST** 15 ans leurs fils (vue 29/88).
- 165, rue de Mantes (vue 30/88) **Louis Etienne LEFÈVRE**, farinier, 52 ans, catholique, **Elisabeth Anne veuve LEFÈVRE**, 81 ans, rentière et **Félix DUBRAY**, garde-moulin, 30 ans.
- 219, rue de Beauvais (vue 40/88) **Jean-Baptiste HERARD**, garde-moulin, 44 ans, **Adélaïde LESUEUR**, son épouse, 37 ans, **Louise HERARD**, 20 ans, **Auguste HERARD**, 14 ans, **Eloïse Célestine HERARD**, 8 ans, **Henri Auguste HERARD**, 5 ans et **Ernestine Joséphine HERARD**, 8 mois, leurs enfants.
- 221, rue de Beauvais (vues 40 et 41/88) **Louis Isidore DELAISSE**, boulanger, 36 ans, **Victoire Elisa Rosalie LACOLLÉ**, son épouse, 29 ans, **Louis Alexis DELAISSE**, 8 ans, **Berthe Laurence DELAISSE**, 4 ans, catholiques.
- 230, rue du Vieux Château (vue 42/88), **François PRIEUR**, 45 ans, garde-moulin, **Esther Louise JEAN**, 45 ans, son épouse, **Alphonse PRIEUR**, 15 ans, **Joseph PRIEUR**, 12 ans, **Jules PRIEUR**, 8 ans, **Honorat PRIEUR**, 6 ans, leurs enfants.
- Carrefour du Croissant (vue 45/88), **Félix Jean-Baptiste FRÉVILLE**, farinier, 37 ans, **Victorine** (Victoire en 1861) **Augustine HALLEY**, 28 ans, son épouse, **Arthur FRÉVILLE**, leur fils, 5 ans et demi, **Barthélémy MARCELLINE**, domestique, 16 ans, **Ernest CHABOT**, garde-moulin, 29 ans, **Adolphe FERTON**, garde-moulin, 17 ans.
- 400, rue Haute (vue 74/88) demeure **Jean-François GOUGET**, garçon boulanger.
- 414, rue Haute (vue 78/88) **Denis MACÉ** marchand boulanger, 31 ans, **Berthe MACÉ**, sa fille 3 ans, **Honoré MOZÉ**, garçon boulanger, 21 ans.

Le recensement de l'année 1872.

- Côte Saint Nicolas : **Emile BOUILLY**, 18 ans, meunier, **Florentin LEBRETON**, 23 ans, meunier, tous deux nés dans l'Eure (vue 70/90).

- Rue Haute : **Isidore TUPPIN**, 43 ans, garde-moulin, **Clotilde MASSON**, sa femme, couturière, 43 ans, **Louis TUPPIN**, né à Meulan, tailleur, 19 ans, **Alphonse TUPPIN**, garde-moulin, 17 ans, **Laurence TUPPIN**, 9 ans.
- Rue Basse : **Charles Henri RAVENEAU**, meunier, 49 ans, né dans le département de la Seine et **Henriette DELAPLACE**, 33 ans, né en Seine-et-Oise, sa femme.
- Rue des Tanneries **Louis Etienne LEFÈVRE**, rentier (ancien meunier, ndla) et **Anne Elisabeth PEREL** (vue 59/90).

Le recensement de l'année 1876 (9 M 706/3)

Les emplacements exacts des habitats sont difficiles à définir dans ce recensement car il n'y a pas de numéro dans la rue, qui pour certaines sont définies par côté nord ou côté sud.

- Rue Basse, côté sud (vue 24/86) **Vincent PRUAL**, boulanger, 43 ans, **Catherine PLAMMÉE**, sa femme, journalière, 39 ans, **Pierre PRUAL**, 20 ans.
- Rue Basse, rue Plâtrière et rue Porte de Mantes (vue 25/86), **Henri PETIT**, boulanger, 33 ans, **Amélie Delphine MENIL**, son épouse, 30 ans et **Henri Alfred PETIT**, 8 ans.
- Rue Basse, rue Plâtrière et rue Porte de Mantes (vue 25/86), **Charles RAVENEAU**, meunier, 59 ans, **Henriette DELAPLACE**, sa femme, 37 ans, **Léon Henri RAVENEAU**, garçon meunier.
- Rue Porte de Mantes, sud (vue 26/86), **Louise DESPREZ**, veuve, 48 ans, rentière, **Jules GUERIN**, son fils, boulanger, 24 ans.
- Rue Notre-Dame, (vue 36 et 37/86) **Charles Constant CAFFET**, marchand-farinier, 72 ans, **Annie LEMAIRE**, femme **CAFFET**, faïencière, 69 ans.
- Rue Basse côté nord (vue 54/86) **Alexandre DELACROIX**, boulanger, 24 ans, **Amandine MAURICE**, 24 ans, sa femme, **Julie LUNEAU**, 21 ans, domestique. La photo de la boulangerie **DELACROIX** se trouve page 248.
- Rue Basse, côté nord, (vue 59/86) (la maison est numérotée 343) **Jean Marie ALOUIS**, meunier, 54 ans, **Julie Clémence LALIGNIÉ**, 45 ans, sa femme, **Edouard ALOUIS**, 15 ans, **Alfred Armand ALOUIS**, 14 ans, **Noémie ALLOUIS**, 11 ans, **Clémentine ALLOUIS**, 23 ans (le nom de famille est écrit avec un seul L pour le père et ses 2 fils et avec 2 L pour les 2 filles par l'agent recenseur) mariée à **Alexandre Eugène LOUVET**, garde-moulin 22 ans.
- Rue Haute (vue 60/86) **René François ANJOUBAULT**, boulanger, 40 ans, **Marie Louise Eugénie HOUDOUX**, sa femme, 30 ans, **Eugène René Louis ANJOUBAULT**, 8 ans, **Georges ANJOUBAULT,** 3 ans, leur fils.
- Rue Haute nord (vue 63/86) **Casimir EDON**, boulanger, 40 ans, **Louise Sophie CEL**, 35 ans, sa femme, **Camille Ernestine EDON**, leur fille, 7 ans, **Clément MAILLET**, apprenti-boulanger, 17 ans.
- Rue de Paris, sud (vue 76/86) demeurent **Isidore TUPPIN**, garde-moulin, 47 ans, **Clotilde MANON**, sa femme, couturière, 47 ans, **Louis TUPPIN**, journalier, 23 ans, **Alphonse TUPPIN**, garde-moulin, 22 ans, **Laurence TUPPIN**, 13 ans, **Casimir TUPPPIN**, journalier, 45 ans.

Le recensement de l'année 1881 (9 M 706/3)

- Rue Basse **Alexandre DELACROIX**, boulanger, 29 ans, **Armandine MAUVIER**, 29 ans, sa femme, **Charlotte HALLUY**, 15 ans, domestique, **Louis ARTOIS**, 32 ans, ouvrier, **Alexandre MAURIN**, 27 ans, ouvrier, **DELACROIX** (sans prénom dans le recensement, enfant), 6 ans (vue 2/90).
- Au croissant (carrefour du croissant) **André ALBECQ**, meunier, 39 ans, **Louise MORIN**, 37 ans, sa femme, **André Désiré ALBECQ**, 17 ans, leur fils (vues 13 et 14/90).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le recensement de l'année 1886 (9 M 706/3)

- Grande rue du Fort (vue 4/93**) Henry FRAULT**, 31 ans, boulanger, **Marie Clotilde DUNAN**, 30 ans, sa femme, **Renée FRAULT**, 1 mois, enfant, **Florentin FRAULT**, cousin, 17 ans, employé, **Emile JOUNET**, employé boulanger, 21 ans, **Maria Emilie VAUVILLER**, domestique, 27 ans.
- Rue aux Juifs (vue 14/93) demeure **Adolphe MERA**, 48 ans, garde-moulin, **Ernestine CARON**, 34 ans sa femme et **Léonie MERA**, 7 ans, leur fille.
- Rue Basse (vue 15/93) **Alexandre DELACROIX**, boulanger, 34 ans, **Victorine MAURICE**, 33 ans, sa femme, **Maurice DELACROIX**, 8 ans, enfant, **Juliette MAURICE**, 17 ans, parente, **Louis ARTOIS**, 36 ans, employé, garçon-boulanger.
- Rue Basse (vue 28/93) **Arthur LAMY**, 31 ans, boulanger, **Hélène LEGRAND**, 27 ans, sa femme, **René François LAMY**, 4 ans, enfant.
- Rue des tanneries (vue 42/93) demeurent **Auguste François LIMOUSIN**, 57 ans, mécanicien, **Rosalie MERIE**, 57 ans, sa femme, **Emile Louis LIMOUSIN**, 24 ans, boulanger, **Julien LIMOUSIN**, 21 ans, ouvrier mitron, **Paul Eugène LIMOUSIN**, 16 ans, coiffeur, leurs enfants.
- Plan du Croissant (vue 53/93) **Louis Victor CHARTIER**, 53 ans, meunier, **Désirée PETIT**, 45 ans, sa femme, **Paul CHARTIER**, 21 ans **Georges CHARTIER**, 15 ans, leurs enfants.
- Rue Saint Nicolas (vue 55/93) **Anna KOPP**, rentière, 61 ans, **Eugène Georges SUZANNE**, 25 ans, boulanger, son fils, **René SUZANNE**, 1 an, son petit-fils.
- Rue Haute (vue 66/93) **Louis BEUNECHE**, 26 ans, boulanger, **Madeleine DECKER**, 25 ans, sa femme, **Elie BEUNECHE**, 1an, leur fils.
- Rue Haute (vue 66/93) **Alexandre DAMERMENT**, 42 ans, boulanger, **Marie DROCOURT**, 38 ans, repasseuse, sa femme, **Alexandrine DAMERMENT**, 11 ans, **Alphonse DAMERMENT**, 7 ans, leurs enfants.
- Rue Haute (vue 67/93) **Eugène Alix DELISLE**, 29 ans, ouvrier boulanger, **Angèle DUTEURTRE**, 19 ans, sa femme.
- Rue Haute (vue 68/93) **Magloire BERTHOLLE**, 31 ans, boulanger, **Victorine COLAR**, 27 ans, sa femme, **Théotime BADER**, 16 ans, commis.
- Rue Gambetta, (vue 84/93) demeure **Isidore TUPIN**, 57 ans, garde-moulin.
- Rue de Beauvais, **Jean Pierre AUGUSTIN**, 50 ans, fabricant, **Louise GODET**, 38 ans, sa femme, **Lucien Henri AUGUSTIN**, 19 ans, leur fils, **Angèle AUGUSTIN**, 12 ans, leur fille, **Paul AUGUSTIN**, 8 ans, leur fils, **Louis AUGUSTIN**, 17 ans, leur fils, **Lucie CHAISSE**, 35 ans, domestique (vue 44/93). On se reportera à l'article sur cette famille. Jean Pierre Augustin loua et posséda plusieurs moulins à Hardricourt, Meulan et Tessancourt.

Le recensement de l'année 1891 (9 M 706/3).

- 2, rue des tanneries **Ernest DERVILLÉ**, 54 ans, tanneur, **Louise ROBERT**, 53 ans, sa femme (vue 39/94).
- 1, rue de Beauvais **Jean Pierre AUGUSTIN**, 55 ans, fabricant, **Louise GODET**, 45 ans, sa femme, **Louise AUGUSTIN**, 24 ans, leur fille, **Angèle AUGUSTIN**, 16 ans, leur fille, **Paul AUGUSTIN**, 13 ans, leur fils, **Louis GODET**, 71 ans, rentier, parent (vue 42/94).
- 10, rue de Beauvais, **Louis PARAZOLS**, 17 ans, garde-moulin avec sa mère **Lucie PARAZOLS**, sa sœur **Hélène PARAZOLS**, blanchisseuse et leur beau-père.
- 2, place du Croissant **Hyppolite CARPENTIER**, 82 ans, propriétaire, **Hyppolite MANGIN**, 37 ans, **Marie MANGIN**, 63 ans.
- 67, rue Basse et derrière **Louise MORIN**, 47 ans, meunière, **André ALBEC** 26 ans, enfant, **Thérèse ARMAND**, 16 ans, employée, **Gustave JEAN**, 25 ans, employé, garde moulin (vue 27/94).

- 23, rue de Mantes **Émelie SAVIGNY**, 51 ans, rentière, **Émile GERBE**, 20 ans, meunier, enfant (vue 37/94).
- 24, rue Gambetta **Clotilde MASSON**, 62 ans, chef de famille, **Louis TUPPIN**, 38 ans, journaliste, **Marie TUPPIN**, 28 ans, **Albert TUPPIN**, 34 ans, garde-moulin ses enfants (vue 83/94). Leur père, **Isidore TUPPIN**, âgé de 32 ans, est recensé rue des tanneries en 1861 comme garde-moulin. Il est donc décédé entre 1861 et 1891.

Le recensement de l'année 1896 (9 M 706/3) : le meunier est **André ALBECQ**.

- 13, rue du Fort (vue 4/93) **Emile Théodore CORNET**, 37 ans, boulanger, **Amanda Ismérie DESSERT**, 31 ans, sa femme, **Maurice Paul CORNET**, 9 ans, **Armand Edmond CORNET**, 5 ans, leurs enfants, **Baptiste PERINET**, boulanger, employé, 25 ans, **Victoire Lucienne DOULLÉ**, domestique, 18 ans.
- 2, rue Basse (vue 30/93) **Alexandre DELACROIX**, boulanger, 42 ans, **Victorine MAURICE**, 42 ans, sa femme, **Maurice DELACROIX**, 18 ans, leur fils.
- 51, rue Basse (vue 38/93) demeurent **Firmin CHANTELOUP**, 23 ans, ouvrier boulanger et **Florentine DESMET**, 22 ans, sa femme.
- 61, rue Basse (vue 39/93) **Paul TROCHERIE**, 28 ans, boulanger, **Flore DUVAL**, 20 ans, sa femme, **Henri HAMOT**, boulanger, domestique, 17 ans.
- 67, rue Basse (vue 40/93) **André ALBECK**, 31 ans, meunier, **Aline BLASS**, 22 ans, sa femme, **André ALBECK**, 2 ans, **Madeleine ALBECK**, 2 mois.
- 8, rue Challans (vue 50/93) demeurent **Vincent LARCHET**, 43 ans, domestique, **Célestine MOREAU**, 43 ans, sa femme, **Célestin LARCHET**, 17 ans, boulanger, **Isidore LARCHET**, 13 ans, leurs enfants.
- 8, rue Plâtrière (vue 52/93) **Louis SIMONIN**, 33 ans, boulanger, **Marie DUCLOS**, 29 ans, sa femme, **Emile SIMONIN**, 5 ans, **Marie SIMONIN**, 2 ans, leurs enfants.
- 39, rue Haute (vue 64/93) demeure **Augustin LEGRAS**, 29 ans, boulanger avec sa mère **Alphonsine LOUVEAU**, 63 ans.
- 48, rue Haute (vue 71/93) demeurent **Octave BOUILLANT**, 26 ans, boulanger, **Marie BERTRAND**, 20 ans, sa femme, **Louise CHAPRON**, 29 ans, bonne.
- 13, rue des tanneries (vue 77/93) demeurent **Alfred GALOCHÉ**, 39 ans, boulanger, **Marie DESLOGE**, couturière, sa femme, 34 ans, **Louis GALOCHÉ**, 1 an , leur fils.
- 6, rue des Annonciades (vue 85/93) demeure un certain **DUCANSON** (sans prénom), 40 ans, garde-moulin avec 9 autres personnes dont certaines sont qualifiées d'enfants.
- 1, rue de Beauvais **Jean Pierre AUGUSTIN**, 60 ans, fabricant, **Louise GODET**, 48 ans, sa femme, **Louise AUGUSTIN**, 26 ans, leur fille, fabricant, **Angèle AUGUSTIN**, 21 ans, leur fille, **Paul AUGUSTIN**, 18 ans, leur fils, **Lucien AUGUSTIN**, 29 ans, fils, **Gratin BERRY**, domestique, bonne (vue 82/96).

Le recensement de l'année 1901 (9 M 706/3)

- 13, rue du Fort (vue 3/91), **Ernest GAUTIER**, 30ans est marchand boulanger, sa femme **Angèle GENEST**, 26 ans, **Mathurine MORVAN** domestique, 23 ans, **Arthur DUVIVIER**, 20 ans, garçon boulanger, **Marthe GAUTIER**, 4 ans, sa fille, **Gaston GAUTIER**, 2 ans, son fils.
- 61 rue Basse, (vue 34/91), **Paul TROCHERIE**, 32 ans, marchand boulanger, **Flore DUVAL**, son épouse, 25 ans, **Pauline TROCHERIE**, 6 ans, leur fille, **André TROCHERIE**, 1 an, leur fils.
- 67, rue Basse (vue 36/91), **Aline BLASS**, meunière, 27 ans, **André ALBECQ**, 7 ans, son fils, **Suzanne ALBECQ**, 2 ans, sa fille, **Berthe JOUVIN**, 19 ans, domestique, **Jules DROT**, 29 ans, garde-moulin.

- 16, rue des ruelles (vue 53/91), **Léon MARCHAND**, boulanger, 23 ans, **Juliette FONTAINE**, 34ans, **Maurice VATINÉ**, 7 ans, enfant.
- 3 autres familles de boulangers sont recensées à Meulan mais n'ont pas été répertoriées dans cet ouvrage.

Le recensement de 1906 : Il n'y a qu'un seul meunier recensé à Meulan en 1906 et ce jusqu'au recensement de 1921: **Jules DROT**.

- 13, Rue du Fort (vue /94) **Ernest GAUTIER**, né en 1870 à Guerville, boulanger, **avec Marthe GAUTIER**, née en 1897 et **Gaston GAUTIER**, né en 1899 ses enfants, tous deux nés à Guerville, **Arthur DUVIVIER**, né en 1880 à Seraincourt, garçon boulanger chez M. **GAUTIER**, **Clémence GERVAIS**, née en 1899 à Auffreville, domestique.
- 2, rue Basse (vue 29/94) **Eugène BOURDILLOT**, marchand boulanger, né en 1873 à Vaux, **Louise CIZA**, boulangère, sa femme née en 1874 à Triel, **René BOURDILLOT** né en 1900 à Meulan, **Lucien BOURDILLOT** né en 1902 à Meulan, leurs enfants, **Thérèsa SONNETTE**, domestique née en 1887 à Aneth (Seine-et-Marne).
- 15, rue Basse (vue 35/94) **Julien THIBAULT**, boulanger, né en 1862 à Troly Loire (Aisne), **Charlotte TURPIN**, sa femme, née en 1877 à Estrées-Saint-Denis (Oise), **André THIBAULT**, né en 1896 à Troly Loire, leur fils et **Emile CHARRON**, employé, horloger, né en 1885 à Chartres.
- 61, rue Basse (vue 39/94) **Paul TROCHERIE**, né en 1868 à La Roche-Guyon, boulanger, **Flore DUVAL**, sa femme, née en 1876 à Condécourt (Yvelines), **Pauline TROCHERIE**, née en 1895 à Meulan, **Andrée TROCHERIE**, née en 1900 à Meulan, ses enfants.
- 65, rue Basse (vue 40/94) Il ne s'agit pas là d'une boulangerie mais du lieu d'habitation d'**Auguste LEMOINE**, né en 1876 à Courbeville (Mayenne), boulanger chez **Paul TROCHERIE**. Il y demeure avec son épouse **Louise REDON**, couturière, née à Meulan en 1874.
- 67, rue Basse (vue 40/94) **Jules DROT**, meunier, né à Chasseny (Aisne) en 1871, **Aline BLASS**, épouse, née à Pontoise en 1873, **André ALBECQ**, beau-fils, né à Meulan en 1894, **Suzanne ALBECQ**, belle-fille, née à Meulan en 1899, **Eugénie LEBLANC**, employée, né à Saint-Cyr-sous-Houdan (Yvelines) en 1878, **Marie MALY**, domestique, 1884.
  C'est au 67, rue Basse à Meulan que se situe le moulin du croissant.
- 8, rue de Mantes, (vue 45/94) Là encore, il ne s'agit pas là d'une boulangerie mais du lieu d'habitation de **Louis SIMONIN**, né en 1891 à Meulan, boulanger chez **VALENTIN**. Il demeure à cette adresse avec son épouse **Marie DUCLOS**, née à Anet (Eure-et-Loir) en 1894 et leurs 6 enfants.
- 16, quai Albert Jolly, (vue 49/94) Là encore, il ne s'agit pas là d'une boulangerie mais du lieu d'habitation d'**Auguste PHILIPPE**, boulanger également employé chez **VALENTIN**. Il demeure à cette adresse avec son épouse **Aline PIERREAU**, née à Connerré (Sarthe) en 1885.
- 2, rue des Gamaches (vue 56/94) demeure **Louis ALAIRE**, boulanger né en 1875 à Rennes.
- vue 63/94, rue Saint-Nicolas, **Jules PRODAULT**, garçon-boulanger chez **Jules TROCHERIE**, né en 1877 à Craon en Mayenne
- vue 65/94, rue Haute, **Léon SONNETTE**, garçon-boulanger chez M. **BOURDILLAT**, né en 1861 à Vieilles Maisons (Aisne), son épouse et leurs enfants.
- vue 68/94, Rue Haute, **Blaise GALAMON**, boulanger, né en 1871 à Champigny-sur-Marne, son épouse et leur fils Edmond né en 1904 à Poissy (Yvelines).
- vue 73/94, **Antoine VALENTIN**, 50, rue Haute, boulanger né en 1863 à Tremblay (Seine-et-Oise), sa femme et leurs enfants,
- **Cyrille CARTIER**, rue de la Pierre à Poisson, boulanger, né en 1843 à Auzainvilliers (Oise), avec son épouse.

Recensement de 1911, 9M706 4

- **Jules DROT**, né en 1871 à Chasseny, chef de famille, meunier, patron, **Aline BLASS**, née en 1873 à Pontoise, son épouse, **André ALBECQ**, fils, né en 1894 à Meulan, garçon meunier chez **Jules DROT**, **Marcel DROT**, né en 1906 à Meulan, fils, **Hilaire ESCALIÉ**, né en 1875 à Lamotte- ?, garçon meunier chez **Jules DROT**, **Suzanne ALBECQ**, née en 1898 à Meulan, enfant (vue 35/96).

Recensement de 1921, 9M706 4

- Rue Haute, **Charles Octave COILLEAUX**, né en 1862 à Annois (Aisne), meunier chez **DROT** à Meulan, **Flore COUILLEAUX**, née en 1870, née à Grand Rue (Oise), son épouse, **Cécile COILLEAUX**, leur fille, née en 1908 à Mondécourt (Oise), leur fille (vue 9/93).
- 61, rue Basse **Paul TROCHERIE**, né en 1868 à La Roche-Guyon, boulanger, **Flore DUVAL**, sa femme, née en 1876 à Condécourt (Yvelines), **Pauline TROCHERIE**, née en 1895 à Meulan, sa fille (vue 19/93).
- **Jules DROT**, meunier, né en 1871 à Chasseny (Aisne), patron, **Aline DROT**, sa femme, née en 1873 à Pontoise, **André ALBECQ**, né en 1894 à Meulan, beau-fils, meunier chez **Jules DROT**, **Louis BAERT**, né en 1879 à Bellot (Seine-et-Marne), meunier chez **Jules DROT** (vue 20/93).

Recensement de 1926, 9M706 4

- Au 2, rue Valéry, **Marcel CAILLEAU**, né en 1900 à Condécourt, meunier chez **LE BIHAN** à Hardricourt (au moulin de la Chaussée, ndla), son épouse **Marcelle CAILLEAU**, née en 1905 à Commény, Seine et Oise, contrôleur gare à la Compagnie C.G.B (la Compagnie des chemins de fer de grande banlieue (CGB) est une ancienne compagnie de chemin de fer française qui assura l'exploitation d'un réseau de chemins secondaires à voie normale concédé par le département de Seine-et-Oise au début du XXe siècle (vue 102/105).

  Aucun meunier n'est mentionné à Meulan dans ce recensement.

Recensement de 1931, 9M706 4

- Au 6, rue Malo, **Émile BOURLIER**, née n 1877 à Boissy (Eure-et-Loir), meunier chez M. **LE BIHAN** (à Hardricourt), **Clémence PLANÇON**, sa femme, née en 1884 à Chartres, **Lydia BOURLIER**, née en 1911 à Nogent-le-Roi -Eure-et-Loir), dactylo, leur fille (vue 60/106).
- 42, rue Gambetta, **Charles SCHMITT**, ancien meunier, né en 1868 à Plombières (vue 38/106).

Recensement de 1936 9M706 4

- Avenue des Aulnes, n°14 , (vue 9/115), **Henri BLANC**, meunier chez **M. LE BIHAN**, né le 2 octobre 1897 à Echiré (Deux-Sèvres) et **Eugénie ROLAND**, sa femme, née le 9 décembre 1896 à Saint-Parent (Deux-Sèvres).

Généalogies des familles des meuniers des moulins de Meulan

Généalogie **LE HEURTEUR**

En 1605 **Louis LE HEURTEUR** est cité meunier du grand moulin banal de Meulan, comme prédécesseur de **Michel PAILLEUR** et sa femme **Catherine DORME** qui signe le bail à ferme, pour huit ans, de deux moulins sis à Meulan (dont celui du grand moulin banal) avec **Louis** et **Jacques DE BEAULIEU** (Archives nationales, minutier central, XIX-353, 10 mai 1605).

Quel lien de famille entre ce **Louis LE HEURTEUR** et **André LE HEUTEUR**, qui suit ?

André LE HEURTEUR, meunier (pas de filiation) épouse le 21 mars 1626 à Meulan avec contrat de mariage (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines archives notariales, **Robert BOUILLART**, commis (Liasses), 1610 – 1628, 3E27 398) **Guillemette PINCHEREAU** fille de Gilles demeurant aux Mureaux, en présence de **Jehan LE HEUTEUR**, meunier au grand moulin banal de Meulan, **Pierre QUEVANNE**, **Jehan LEBRUN** demeurant à Meulan.

François LE HEURTEUR est cité le 4 décembre 1737 comme « *prestre et curé de la paroisse St Pierre des Mureaux* » lorsque sa tante, **Françoise MICHEL** lui fait une donation (Archives départementales des Yvelines B 1084, Meulan-en-Yvelines, Insinuations, 1731 – 1743).

Généalogie MARESCHAU

MARESCHAU, **MARECHAU**, **MARECHAUX**, **MARECHAUT, MARESCHAUX** sont les différentes formes d'écriture de ce patronyme assez fréquent dans les Yvelines et le Val d'Oise.

C'est par le contrat de mariage en date du 4 juin 1677 (AD 78, 3 E 27/116 **Jean CHANTIN**, commis du tabellion à Jambville) entre **Jean MARESCHAU**, fils de feu Robert et **Nicolle HIBOUST**, meunière au moulin de Rueil paroisse de Seraincourt et **Louise BALLEUX**, fille de **Robert BALLEUX**, marchand laboureur à Vigny et **Elizabeth CHAULMONT**, que j'ai découvert cette famille.

En effet, **Charles MARESCHAU** est cité comme témoin lors de ce contrat de mariage et qualifié de meunier au moulin de Meulent. Il est le frère de l'époux. Sont également témoins à ce contrat de mariage, **Pierre LESCHAUDÉ**, laboureur à Hardricourt et **Estienne BALLEUX**, marchand à Vigny (FILIPPI, dépouillement notaires de Jambville).

On retrouve dans le recensement de Gaillon-sur-Montcient de 1846, un garde-moulin, **Alexis MARÉCHAUX**, 38 ans chez **Jean Louis LAINÉ**, meunier (au moulin des Marais, ndla).

16 septembre 1623 : *« **Guillaume CHERONNET**, laboureur à Serraincourt et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme à **Eloy DU CLOS**, manouvrier à Oinville »* (AD78 3E 27/178, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

12 novembre 1623 : « *bail à rente par **Jacqueline MARESCHAU** femme de **Guillaume CHERONNET**, laboureur à Serraincourt à **Eloy DU CLOS**, vigneron à Oinville »* (AD78 3E 27/178, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

1er mars 1624 : *« accord, **Supplis GUILLOU**, laboureur à Seraincourt et **Françoise NATHUREL** sa femme, merre desdits **MARESCHAU** et de la femme dudit **CHERONNET** et **Guillaume CHERRONNET** à cause de sa femme et **Robert**, **Guillaume** et **Charles MARESCHAU** »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ**, commis du tabellion à Seraincourt).

1er mars 1624 : *« **Guillaume CHERONNET** à cause de sa femme, **Robert**, **Guillaume** et **Charles MARESCHAU**, héritiers de feu **Pasques MARESCHAU** leur perre que **Supplis GUILLOU** leur beau perre promet la somme de 462 livres 2 sols »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ**, commis du tabellion à Seraincourt).

25 février 1625 : *« **Guillaume CHERONNET**, laboureur à Serraincourt et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme » (*AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ**, commis du tabellion à Seraincourt).

9 avril 1624 : *« **Françoise NATHUREL** femme séparée de biens de **Sulplis GUILLOU**, auparavant veuve de **Pasques MARESCHAU** son premier marry, dune part,*
*et **Guillaume CHERONNET** et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme,*
*et **Guillaume** et **Robert MARESCHAU**, passés a ager en justice,*
*et **Charles MARESCHAU**, en présence et par ladvis et conseil de **Philippes BLANFUME** son curateur, daultre part demeurant à Serraincourt, héritiers de feu **Pasques MARESCHAU** leur perre à **Pierre DE VION**, escuier seigneur d'Oinville et Gaillonnet, en présence de **Jean LEGENDRE** fils de **Louis DE LISLE** et de **Marin DE LISLE** fils d'**Hector DE LISLE**, de Rueil »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ**, commis du tabellion à Seraincourt).

10 novembre 1626 : *« **Jacqueline MARESCHAU** femme séparée de biens davec **Guillaume CHERONNET**, demeurant à Seraincourt, laquelle a dict savoir de vray que cy devant 5 ou 6 années*

ou envirron que ledict ***CHERONNET*** *aurroict faict eschange avec* ***Claude LE COINTRE****, tonnelier à Rueil, de 5 perches de vignes, en charge de rente et que depuis le temps dudit contract deschange que* ***Pierre*** **THIBAULD** *auroict faict appellez ledict* ***LE COINTRE*** *en ypoteque dune rente »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

17 avril 1630 : *« **Guillaume CHERONNET**, laboureur à Serraincourt et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme à **Robert** et **Charles MARESCHAU**, laboureurs du propre de ladite femme de la succession de **Françoise NATHUREL** veuve de **Pasques MARESCHAU** sa merre »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

13 mars 1631 : *« **Guillaume MARESCHAU**, laboureur à Seraincourt à **Robert MARESCHAUX** et **Charles MARESCHAUX**, laboureurs à Seraincourt »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

9 mars1633 : « ***Robert MARESCHAU****, laboureur à Serraincourt et* ***Nicole HIBOUST*** *sa femme à* ***Charles DANGEUGER****, musnier à Rueil paroisse de Serraincourt, en présence de* ***Guillaume MARESCHAU*** *et* ***Charles MARESCHAU****, de Seraincourt* » (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt

9 mars 1633 : *« **Charles DANGEUGER**, musnier à Rueil paroisse de Serraincourt à **Robert MARESCHAU**, laboureur à Serraincourt une travée de maison qui fut à **Pasque MARESCHAU** »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

17 janvier 1634: « *Damoiselle* ***Marguerite VION****, espouze de* ***Jean DE LOMMEAU****, escuier seigneur de Vergez, doinville et Gaillonnet en partie à* ***Charles DANGEUGER****, musnier à Rueil paroisse de Serraincourt, un contract de rente par* ***Jean LENOIR*** *et sa femme, demeurant à Serraincourt, passé pardevant* ***Simon DOULLE****, tabellion roial de Meulant le 08 du présent mois et un aultre contract de rente par* ***Robert MARESCHAU*** *et sa femme passé pardevant* ***Philippe BLANFUME*** *le 9 mars1633* » (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt). Acte passé à Oinville.

13 juin 1634 : *« **Guillaume CHERONNET**, vigneron à Serraincourt et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme par transport de **Pierre LESCHAUDÉ**, demeurant à Hardricourt héritier en portion de feu **Charles LESCHAUDÉ** son père »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

24 décembre 1634 : *« **Guillaume CHERONNET**, laboureur à Serraincourt et **Jacqueline MARESCHAU** sa femme à **Charles DANGEUGER** laboureur à Serraincourt »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

16 avril 1635 : « ***Robert*** *et* ***Charles MARESCHAUX****, laboureurs à Serraincourt, confesse estre proprietairre de une travée de logis au village de Serraincourt quy fut a feu* ***Pasques MARESCHAU*** *leur perre, ont dict seavoir de vray* ***Jean DE LOMMEU****, escuier Seigneur du Vergez doinville et Gaillonnet, commissairre ordinairre des guerres a droict de prendre 14 livres 7 sols 6 deniers tournois de rente faict par* ***Philippe LE ROUX*** *à* ***Louis BOULLET*** » (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

4 février 1636 : *« **Guillaume MARESCHAU**, demeurant à Serraincourt à **Guillaume CHERONNET**, laboureur de vignes à Seraincourt »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

29 avril 1636 : *« **Guillaume MARESCHAU**, laboureur à Seraincourt à **Guillaume HIBOUST**, musnier à Damply paroisse de Jambville »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

13 mai 1636 : *« **Guillaume CHERONNET**, vigneron et **Jacqueline MARESCHAULT** sa femme, demeurant à Seraincourt à **Jean** **DE LUMEAU**, escuyer sieur d'Hoynville et Gaillonnet en partie, capitaine exempt de la garde du corps du Roy »* (AD78 3E 27/198, **Pierre DESCARTE** substitut du tabellion à Seraincourt).

25 juin 1636 : contrat de mariage entre *« **Charles GIROUST**, fils de Claude et **Denise CHERONNET** fille de **Guillaume** et **Jacqueline MARESCHAULT** femme séparée de biens davec ledit Guillaume »* (AD78 3E 27/198, **Pierre DESCARTE** substitut du tabellion à Seraincourt).

12 novembre 1637 : *« **Guillaume MARESCHAU**, laboureur à Serraincourt à **Charles GIROUST**, vigneron à Serraincourt »* (AD78 3E 27/196, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

31 mai 1639 : « ***Guillaume MARESCHAULT**, laboureur à Seraincourt à **Jean BOULLAIN**, pasteur des bestes allaine à Gaillon* » (AD78 3E 27/198, **Pierre DESCARTE** substitut du tabellion à Seraincourt).

7 février 1640 : *« **Robert MARESCHAU**, laboureur à Seraincourt et **Nicole HIBOUST** sa femme à **François GUY**, laboureur à Seraincourt suyvant leur lot de partage au lieu quy fut à défunt **Simon HIBOUST** »* (AD78 3E27/197, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

19 décembre 1646 : *« vendition par **Jacqueline MARESCHAU** veuve de **Guillaume CHERONNET**, demeurant à Seraincourt à **Robert HIBOUST**, manouvrier à Seraincourt »* (AD78 3E27/197, **Philippe BLANFUMÉ** commis du tabellion à Seraincourt).

11 août 1647 : eschanges et permutations entre *« **Charles DANGENGER**, <u>musnier à Rueil</u> paroisse de Seraincourt, a baillez 10 perches de pré qui fut à feu **Pasques MARESCHAU** et **Robert MARESCHAU**, laboureur à Herval paroisse de Juziers, a baillez 10 perches de pré sis à Seraincourt qui fut à feu **Pasques MARESCHAU** »* (AD78 3E27/197, **Philippe BLANFUME** commis du tabellion à Seraincourt).

19 juillet 1661 : **Marguerite DELISLE**, baptisée le 19 juillet 1661 à Seraincourt (Archives départementales du Val d'Oise, Seraincourt, 3E161 1, 1620-1678, vue 49/154). **Marguerite DELISLE** est dite, dans l'acte, fille de **Toussaint DELISLE** et de **Jeanne MARESCHAUX** (Les moulins de Brueil-en-Vexin, pages 138 et 139 par l'auteur).

25 mars 1678 : vente par *« **Pierre FILLEUL**, serrurier à Jambville et **Marie LORMIER** sa femme à **Jean MARESCHAU**, marchand meunier au moulin de Rueil, paroisse de Serraincourt »* (AD 78, 3 E 27/116, **Jean CHANTIN**, commis du tabellion à Jambville, dépouillement de Me FILIPPI).

8 mars 1679 : vente par *« **Jacques DAVID**, vigneron à Rueil paroisse de Seraincourt et **Charlotte DUCLOS** sa femme à **Charles MARESCHAU**, marchand meunier à Meulent »* (Archives départementales des Yvelines, 3 E 27/116, **Jean CHANTIN**, commis du tabellion à Jambville, dépouillement de Me FILIPPI).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Cette généalogie débute par :

I) **Pasques** ou **Pasquier MARECHAU**, meunier, né vers 1580, marié probablement avec **Françoise NATHUREL.** Dont :

1) **Charles MARESCHAU**,

2) **Guillaume MARESCHAU**, né vers 1601, décédé en 1661.

3) **Jacqueline MARECHAUX**, née vers 1601, décédée en 1661, mariée avec **Guillaume CHERONNET**.

4) **Robert MARECHAU**, qui suit en II.

II) **Robert MARESCHAU**, né vers 1603, décédé le 13 mai 1653 à Seraincourt (AD Val d'Oise Seraincourt, 3E161 1 - 1620-1678 Vue 76/154). Il est dit âgé d'environ 50 ans à son décès.

Robert MARESCHAU se marie vers 1631 probablement à Seraincourt avec **Nicole HIBOUST**, meunière au moulin de Rueil, paroisse de Seraincourt en 1677 (contrat de mariage de son fils Jean).

Nicole HIBOUST serait née le 16 décembre 1605 à Seraincourt, décédée le 24 janvier 1675 à Seraincourt, mais il n'y pas d'acte de naissance trouvé dans les Archives départementales de Seraincourt, ni d'acte de décès trouvé dans les Archives départementales de Seraincourt. Elle fut probablement mariée avec **Jean GUILLOU**.

Dont du mariage entre **Robert MARESCHAU** et **Nicole HIBOUST** :

1) **Simon MARÉCHAUX**, contrat de mariage le 30 janvier 1659 à Meulan avec **Nicole COTTRET** (Archives départementales des Yvelines - 3 E 27/332] - Meulan-en-Yvelines, Archives notariales - **Simon DOULLÉ**, notaire (Liasses) | 1659 – 1659).

2) **Denise MARÉCHAUX**, née vers 1643, décédée le 8 avril 1658 à Seraincourt, (AD Val d'Oise, Seraincourt 3E161 1 - 1620-1678, vue 80/154). Il est indiqué dans son acte de décès qu'elle est âgée de 15 ans.

3) **Jean MARESCHAU**, qui suit en III/1.

4) **Richard MARECHAUX**,

5) **Charles MARECHAUX**, qui suit en III/2.

III/1) **Jean MARESCHAU**, receveur du Roy, receveur de la terre et seigneurie de Tessancourt, né en 1649 à Seraincourt (âgé de 28 ans lors de son mariage), décédé avant juillet 1696 (ou après le 4 août 1705 ?), marié le 21 novembre 1677 à Vigny avec **Louise BALLEUX** (AD Val d'Oise, Vigny, 3E178 2, 1674-1686, vue 41/80).
Dont postérité à Tessancourt.

III/2) **Charles MARÉCHAUX**, est qualifié, sur son acte de décès de « *meunier du moulin banal de Meulan* ».

Il est né vers 1638 (il est âgé de 41 ans dans son acte de décès).
Il décède le 18 novembre 1679 à Meulan, paroisse Saint Nicolas et est inhumé dans l'église Saint Nicolas « *après s'estre confessé et reçu l'extrême onction*» en présence de **Jean MARESCHAU**, meunier au moulin de Rueil et **Charles MARECHAU**, frères dudit deffunt **Denis BINET** et **René BOULANGER**, beaux-frères du deffunt qui ont signé (Archives départementales des Yvelines, 4 E 1709, cote de substitution : 5MI 1803 [2083567/2], Meulan, paroisse Saint-Nicolas, BMS, collection du greffe 1670 – 1685, vue 123/249).

Il se marie avant 1668 avec **Gabrielle BINET**.

Dont du mariage entre **Charles MARÉCHAUX** et **Gabrielle BINET** :

1) **Gabrielle MARECHAU**, baptisée le 29 octobre 1668 à Seraincourt (Val d'Oise**).**

2) **Jean MARÉCHAUX**, qui suit en IV.

3) **Philippe MARECHAUX**.

4) **Marie MARECHAUX**, née le 3 novembre 1673 à Hardricourt, (Yvelines)), décédée le 24 mars 1748 à Hardricourt, mariée le 3 juillet 1696 à Hardricourt avec **Barthélémy BOURGEOIS**.

IV) **Jean MARÉCHAUX**, laboureur, baptisé le 19 novembre 1671 à Seraincourt (Val d'Oise), décédé le 4 février 1730 à Hardricourt (Yvelines).
Il se marie le 25 janvier 1695 à Hardricourt avec **Geneviève BOURGEOIS**.
Geneviève BOURGEOIS est née le 20 décembre 1663 à Tessancourt-sur-Aubette (Yvelines), et décédée le 15 octobre 1699 à Hardricourt à l'âge de 35 ans. Elle est la fille de **Jean BOURGEOIS** et de **Marie MAHIEU**.
Veuf, il se marie le 9 février 1700 à Hardricourt avec **Jacqueline PAILLEUR**.

Dont du mariage entre **Jean MARÉCHAUX** et **Geneviève BOURGEOIS** :

1) **Louis MARÉCHAUX**, voiturier, né le 13 juillet 1698 à Hardricourt, décédé le 9 juin 1773 à Bouafle (Yvelines), marié le 28 avril 1728 à Bouafle avec **Marie Jeanne Charlotte LAURENT**, dont postérité à Bouafle.

Dont du mariage entre **Jean MARÉCHAUX** et **Jacqueline PAILLEUR** :

2) **Robert Alexandre MARÉCHAUX**, vigneron baptisé le 24 avril 1708 à Hardricourt, décédé le 24 février 1785 à Hardricourt, marié avant le 16 novembre 1744 avec **Jeanne PHILIPPE**, puis veuf marié le 16 novembre 1744 à Hardricourt avec **Marie Jeanne BATAILLE**, en présence de **Barthélémy BOURGEOIS**, **Jean BOURGEOIS**, **Marc « le jeune » BATAILLE** et **Denis DUVAL**.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie L'HUILLIER

On trouve dans le recensement de 1817 de Meulan un marchand de farine : **Jacques LHUILIER**, 62 ans demeurant rue Basse (vue 28/95) avec son épouse **Magdeleine SAINTAR** (**SAINTARD**) et leurs nièces **Félicité SAINTAR** (**SAINTARD**), 13 ans et **Julienne SAINTAR** (**SAINTARD**), 11 ans.
Le même **Jacques L'HUILLIER** est postillon de la poste aux chevaux de Meulan en 1792. Il semble donc avoir procédé à une reconversion à moins qu'il ne s'agisse pas du même.
Dans le registre civique de Saint-Germain-en-Laye, canton de Meulan (2L/Saint-Germain 35-38, 1790-1795) reproduit page 63, on trouve un **François L'HUILLIER**, épicier à Meulan.

Jacques LHUILLIER « *postillon en la poste aux chevaux à Meulan en 1792, y demeurant depuis 15 ans* », épouse le 7 juillet 1792 à Meulan **Marie Marguerite SAINTARD**, veuve de **François DAVID**.

Ce patronyme est assez fréquent dans les Yvelines et le Val-d'Oise.

Cette famille ne semble donc pas faire partie de ces dynasties de meunier mais le métier de marchand farinier qu'exerce **Jacques L'HUILLIER** semble bien indiquer qu'il fut meunier.

En outre **Pierre Denis LHUILLIER**, né le 22 février 1847 est meunier dans la liste électorale de Condécourt (Val d'Oise) de 1870 - 1871 ([AD 95 - 2M2/10] - Condécourt - Listes électorales | 1870 – 1871, page 4/5).

I) **Pierre L'HUILLIER**, manouvrier, marié avec **Catherine LANCHANTTIN**, tous deux de la paroisse Notre-Dame de Jambville. **Catherine LANCHANTTIN** décède le 24 juillet 1784 à Le Perché (Le Perchay).

Dont du mariage entre **Pierre L'HUILLIER** et **Catherine LANCHANTTIN** :

1) **Jacques L'HUILLIER**, qui suit en II.

2) **Pierre Jean L'HUILLIER**, cité comme témoin au mariage de son frère Jacques., demeurant en la paroisse de Saint Gervais

II) **Jacques L'HUILLIER**, baptisé le 20 juin 1750 à Jambville, paroisse Saint Sauveur, parrain **Jacques Nicolas POLLET**, marraine **Marie Louise BERTRAND**, qui signent tous les 2 (Archives départementales des Yvelines, 136E-DÉPÔT 6, Jambville, paroisse Saint-Sauveur, collection communale, 1730 - 1760 ,vue 98/140, page de droite en bas).

Jacques L'HUILLIER, postillon en la poste aux chevaux à Meulan en 1792, y demeurant depuis 15 ans, épouse le 7 juillet 1792 à Meulan **Marie Marguerite SAINTARD**, veuve de **François DAVID**, fille de **Nicolas SAINTARD**, marchand de vin et de **Marie Marguerite BENOIT**, de la paroisse Saint-Aubin de Limay-les-Mantes. Les témoins au mariage sont **Pierre Jean L'HUILLIER**, frère de l'époux, **Philippe HERMIER**, tailleur d'habits de la paroisse Saint Nicolas de Meulan, d'**Ambroise LÉCUYER**, fils de **Joseph LÉCUYER**, maître de Poste aux chevaux de Meulan, **Jean Pierre Gilles LANDRIN**, maître d'écriture à Meulan, **Nicolas SAINTARD**, père de l'épouse, **Denis BENOIT**, charcutier, **Joseph GROUX**, marchand de vin, tous deux cousins de l'épouse demeurant à Limay, **Ambroise MARTEAU**, marchand vannier, **Claude Ursule GENCY**, maître perruquier tous deux demeurant paroisse Notre Dame de Meuln, **Charles EGREMONT**, maître cordonnier demeurant paroisse Saint Nicolas de Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1726, Meulan Notre-Dame, Baptêmes, Mariages, Sépultures, collection du greffe, 1784 – 1792, vue 222/237).

Jacques L'HUILLIER décède, rentier âgé de 80 ans, le 19 décembre 1830 à Meulan, marié avec **Marie Marguerite SAINTARD** (âgée de 67 ans, elle demeure rue Mâlot à Meulan en 1830 ou son époux est décédé). Au décès de **Jacques L'HUILLIER** sont témoins **Denis François DAVID**, 43 ans, marchand farinier demeurant à Hardricourt, beau-fils du défunt, **Louis François COMMISSAIRE**, 54 ans, boulanger demeurant à Meulan place du boulevard, ami du défunt (Archives départementales des Yvelines, NMD, [1134366], Meulan,1829 – 1836, vue 118/479).

Jacques L'HUILLIER est témoin le 17 août 1801 à Meulan au mariage de **Henry HURÉ** avec **Marie Madeleine DAVID**. Il est le beau-père de l'épouse et est qualifié de marchand de farine demeurant place de la liberté à Meulan.
Le 14 avril 1813 il est cité « *marchand farinier demeurant rue basse à Meulan* » lorsqu'il est témoin au mariage de **Germain BIGNON** avec **Augustine HURÉ**.
Le 4 avril 1826 à Meulan il est témoin au mariage de **Désiré Valentin VIQUE** avec **Antoinette Clara HURÉ**. Il est marchand farinier et âgé de 66 ans, demeurant à Meulan rue basse.

Le 28 germinal an V (17 avril 1797), procuration (par brevet) par **Pierre Jean L'HUILLIER** à **Jacques L'HUILLIER** archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 287/414).

Le 12 floréal an V (1er mai 1797), vente par **Jacques L'HUILLIER** et autres héritiers de **Jean LANCHANTIN** à **Claude TRIPET** père et fils et **Reine Henriette TRIPET** (archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 289/414).

Le 22 floréal an V (11 mai 1797), transport de droits successifs par **Jacques L'HUILLIER** et autres héritiers de **Jean LANCHANTIN** à **Louis Michel EDME** à Paris (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 289/414).

Le 5 nivôse an 6 (25 décembre 1797), remboursement par **Louis VISBECQ** et autres à **Jacques L'HUILLIER** et autres (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 303/414).

Le ( ), quittance par **Jacques L'HUILLIER** et **Pierre Jean L'HUILLIER** à **Claude TRIPET** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 312/414).

Le 19 prairial an VI (7 juin 1798) remboursement par **Philippe RENARD** à **Jacques L'HUILLIER** et autres (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 328/414).

Le 25 frimaire an VII (15 décembre 1798), vente par **Avoye Nicole ALLAIS**, veuve de **Michel BOURGEOIS** et **Marie Angélique BOURGEOIS** à **Jacques L'HUILLIER** et **Marie Catherine SAINTARD** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 328/414).

Le 18 nivôse an VII (7 janvier 1799), cession de bail emphytéotique par **Nicolas BECARD** demeurant à Paris, rue Saintonge, n°29, **Pierre RACINE** et **Geneviève BECARD**, sa femme à

Jacques L'HUILLIER d'une maison à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 330/414).

Le 11 floréal an VII (30 avril 1799) transport des droits successifs par **Louis COMMISSAIRE** à **Jacques L'HUILLIER** et **Marie Madeleine SAINTARD**, sa femme demeurant à Meulan dans les successions de **François DAVID** et **Marguerite MARC…**(Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaire, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 3358/414).

Le 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800), remboursement par **Jacques L'HUILLIER** demeurant à Meulan, **Jean DAVID** demeurant à Seraincourt et autres à **Joseph AUBRY**, demeurant à Jambville et autres (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 361/414).

Le 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800), remboursement par **Jacques L'HUILLIER** et **Marie Madeleine SAINTARD**, sa femme, demeurant à Meulan et autre au fondé de pouvoir de **Françoise Gillette DUBREUIL**, veuve de **Jean HUCHON**, demeurante à Fontainebleau (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 364/414).

Le 10 mars 1841 : inventaire après le décès de **Marie Madeleine SAINTARD**, décédée veuve en premières noces de **François DAVID** et en secondes noces de **Jacques LHUILLIER** (Archives départementales des Yvelines, répertoire de **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1838 – 1853, 3E27 258, vue 145/648).

Généalogie HAMOT

Famille de laboureurs propriétaires que l'on trouve dès le début du XVIIe siècle à Vigny. On y compte quelques meuniers.

- En tout premier lieu **Simon HAMOT**, qui fut meunier à Meulan pendant la révolution (voir ci-dessus pages 59 et 60).
  Simon HAMOT, maître farinier à Meulan en 1790, cultivateur dans son acte de décès. Il nait le 20 août 1751 à Frémainville, parrain **Simon DELISLE**, fils de **Nicolas DELISLE** de la paroisse de Seraincourt, marraine **Marguerite VIOLET**, fille de **Séverin VIOLET** d'Oinville (Archives départementales du Val d'Oise, Frémainville, 3 E 70 6 - 1750-1768, vue 9/110).
  Simon HAMOT décède en sa demeure le 11 octobre 1828 à Frémainville, (Val d'Oise). Lors de son décès, il est alors âgé de 77 ans et époux de **Marie Catherine BOURGEOIS**. Ses 2 fils, **Josse Denis HAMOT**, 30 ans, cultivateur et **François Dominique HAMOT**, 20 ans, cultivateur, tous deux de Frémainville, déclarent le décès de leur père (Archives départementales du Val d'Oise, Frémainville, 3 E 70 12 - 1824-1832, vue 59/116).
  Simon HAMOT se marie le 14 juin 1790 à Fontenay-Saint-Père (Archives départementales des Yvelines, Fontenay-Saint-Père, paroisse Saint-Denis, collection communale, 1MIEC130, BMS, 1762-1792, vues 364 et 365/466) avec **Marie Catherine BOURGEOIS**, fille de **Louis BOURGEOIS** et de **Marie Jeanne THOMAS**.

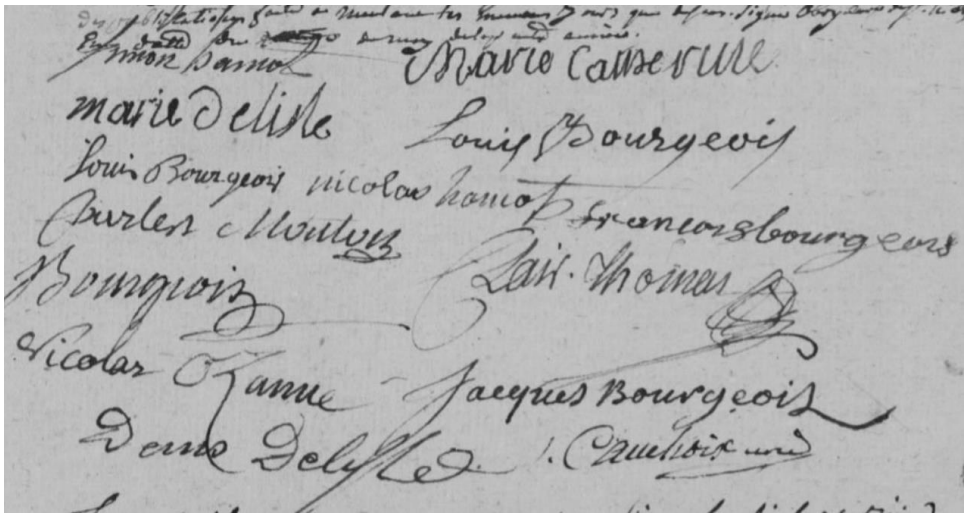

- **Robert Émile HAMOT** qui fut meunier à Duvy (Oise) est le fils de **Louis HAMOT**, receveur de la terre et Seigneurie d'Us, cultivateur de la commanderie d'Ivry-le-Temple (Oise), propriétaire à Saint-Ouen-L'aumône (Val d'Oise), marié avec **Jeanne Madeleine GOUY** puis avec **Marie Anne Denise Adélaïde SAINTARD**, dont postérité des 2 mariages à Us et Ivry-le-temple (Oise).
  De ce couple descendra **Émile HAMOT**, maire de Montherlant, agriculteur, cultivateur, fermier distillateur de Pontavesne à Montherlant (Oise).

- **Louis HAMOT**, cultivateur lorsqu'il se marie en 1820 est meunier propriétaire dans son acte de décès, né le 17 décembre 1773 à Maule, décédé le 29 avril 1833 à Rennemoulin sur la déclaration de **Pierre Félix HAMOT**, 57 ans, propriétaire, frère du défunt, demeurant à Marly-le-Roi et **Pierre Jean Baptiste HAMOT**, frère du défunt (CGVY et Archives départementales des Yvelines, 4E 2319, 5MI 767 [1133273/3], Rennemoulin (Yvelines, France), Naissances, Mariages, Décès, Collection du greffe1793 - 1872 vue 201/329).

- **Pierre Didier HAMOT**, meunier au moulin des quatre pignons, commune de Thiverval lors de son mariage le 1er mars 1802 à Bailly, meunier dans son acte de décès en 1805.
  Pierre Didier HAMOT est né le 23 novembre 1774 à Maule et décédé le 21 juin 1805 à Thiverval-Grignon (Archives départementales des Yvelines, 4E 3154, 5MI 746 [1133155/1], Thiverval-Grignon (Yvelines, France), Naissances, Mariages, Décès, collection du greffe, 1793 – 1815, vue 222/362).

- **Jacques Léonard HAMOT**, meunier du moulin de Dampont à Us, sur la Viosne, né le 20 février 1775 Le Perchay, décédé le 13 octobre 1816 au hameau de Dampont, écart d'Us.
  Jacques Léonard HAMOT, se marie le 20 février 1811 à Génicourt (Val d'Oise) avec **Marie Joséphine GUINARD** (acte de mariage retrouvé sur FILAE).Dont postérité au hameau de Dampont à Us en particulier **Jacques Léonard Désiré HAMOT** né le 23 janvier 1817 à Us qui est né 3 mois après le décès de son père, qualifié de « *meunier de son vivant* ». Placé en nourrice à Haravilliers (Val d'Oise), il décède le 11 mai 1818, son père , décédé, étant qualifié de meunier.

- **Alexandre André HAMOT**, maitre meunier dans l'acte de naissance de sa fille Antoinette en 1839 à Villennes-sur-Seine, ainsi que dans celui de sa seconde fille Maria Antoinette en 1841.
  Alexandre André HAMOT est né le 1er septembre 1810 à Marly-le-Roi, décédé le 19 juin 1852 à Paris-IIème (ancien arrondissement) à l'âge de 41 ans.
  Il se marie le 22 octobre 1833 à Vaucresson (Hauts de Seine) avec **Cécile-Armande BAILLY**.
  Cécile Armande BAILLY, marchande épicière est née le 29 janvier 1814 à Vaucresson et décédée le 25 novembre 1863 à Versailles à l'âge de 49 ans, fille de **Jean-François BAILLY** et de **Elisabeth BOCCAGE**.

Jean Baptiste HAMOT fut maire d'Us de 1813 à 1816. **Robert François HAMOT** fut maire de Courdimanche de 1806 à 1826, un autre, **Jean Modeste HAMOT** fut maire de Sagy de 1817 à 1820. Un des petits-fils de **Gilles César HAMOT**, fils de **Robert François HAMOT**, **Louis Xavier HAMOT** fut maire de Courdimanche de 1848 à 1853 puis de 1860 à 1877.
Ce patronyme est très fréquent dans les Yvelines et le Val d'Oise, mais on le trouve également dans l'Oise.
On trouve également dans cette généalogie, un marchand boucher à Vigny, des laboureurs fermiers à Théméricourt, un receveur de la terre et seigneurie d'Us, un distillateur , des cultivateurs à Osny, des fermiers à Le Perchay.
On trouve dans le recensement de Oinville-sur-Montcient de 1851 (vue 12/19) un **Louis HAMOT**, âgé de 21 ans (donc né vers 1830), garçon-meunier chez **Victor VISBECQ**, meunier et **Augustine BOURIENNE**, sa femme, sans qu'il soit possible de l'identifier au moment de la publication de cet ouvrage.
La généalogie des **HAMOT** a été publiée dans la revue du Cercle Généalogique des Versailles et des Yvelines en 2023.Deux lignées non raccordées sont proposées, qui comptent toutes deux des meuniers.

La seconde lignée **HAMOT**, qui semble originaire de Frémainville dans le Val d'Oise et dont on peut avancer l'hypothèse qu'il s'agit de la même famille que précédemment s'est implantée à Seraincourt au début du XVIIIème siècle et fait apparaitre 2 meuniers :

Jean Louis HAMOT, fils de **Jean HAMOT** et de **Jeanne THOMAS**, est garde-moulin, rhabilleur de moulin (dans l'acte de naissance de son fils Denis Toussaint en 1798 à Seraincourt), marié le 13 janvier 1784 à Seraincourt avec **Marie Anne CAUMONT**.

Louis HAMOT, garçon moulinier demeurant chez le citoyen **Denis DELISLE**, meunier en la commune de Oinville-sur-Montcient lors de son mariage en 1795, baptisé le 26 octobre 1757 à Seraincourt.

Généalogie DUTARTRE

Cette généalogie est étudiée dans le tome consacré au moulin de la Chaussée d'Hardricourt, village ou ils exercèrent le métier de meunier avant de devenir meunier à Meulan. Des compléments sont ajoutés ici.
La famille **DUTARTRE** donna un maire à la commune de Meulan de novembre 1793 à décembre 1794, puis de 1797 à mars 1813 : **Jean DUTARTRE** d'une famille de meuniers au moulin de la Chaussée à Hardricourt.
Les **DUTARTRE** qui devinrent meuniers au moulin de la Chaussée à Hardricourt semblent originaires de Théméricourt (Val-d'Oise). Un lien éventuel avec nos **DUTARTRE** d'Hardricourt et de Théméricourt sera à chercher.
Ils furent meuniers à Meulan : tantôt ils sont dits « *meunier du Grand moulin* », tantôt « *meunier du moulin banal* », moulins étudiés dans les chapitres précédents.
Jean DUTARTRE est cité comme meunier depuis 1790 à l'ancien moulin banal de Meulan lorsque **Nicolas GERVAIS** rachète comme bien National ce moulin. (voir l'article « Qui est ce **Nicolas GERVAIS** et la généalogie **GERVAIS**, pages 381 et 389).

On trouve à Théméricourt la généalogie suivante :

I) **Toussaint DU TARTRE** (**DUTARTRE**) marguillier trésorier de l'église Notre-Dame de Théméricourt, marié avec **Elisabeau LE BALLEUX**, dont :

1) **Gilles DUTARTRE**, marchand à Théméricourt (Val d'Oise) signe un contrat de de mariage le 25 juin 1642 avec **Magdelayne LE BALLEUX** de Meulan (Yvelines). Les parents du futur sont : défunt **Thoussaint DUTARTRE** et défunte **Elisabeau LE BALLEUX** de Théméricourt (Val d'Oise). Les parents de la future sont : défunt **Pierre LE BALLEUX** et **Louise FLICHY** de Théméricourt, en présence de **Jacques RUELLE**, maréchal à Théméricourt, beau-père de la future, **Thoussaint DUTARTRE**, de Théméricourt, frère du futur, **Jean DUTARTRE** de Théméricourt, frère du futur, **Gabriel BALLEUX** de Théméricourt, cousin germain du futur, **Raulin MAZURIER**, prêtre curé de Théméricourt, oncle de la future (Meulan - Yvelines, France) | 1642 - 1642 | AD 78 - 3 E 27/320, Archives notariales - Contrats de mariage - Me **Simon DOULLÉ,** notaire, **NICOLAS**, notaire). Dont postérité **DUTARTRE** à Théméricourt.

2) **Magdelaine DUTARTRE**, décédée le 12 janvier 1680 à Théméricourt. Elle se marie le 6 octobre 1619 à Théméricourt avec **Gilles VICQUE**, fils d'**Antoine VICQUE** et **Marie FOURNIER**. Dont postérité **VICQUE** (Archives départementales du Val d'Oise, Théméricourt, 1572-1576, 1604-1606, 1608-1614, 1617-1620, 1624-1626, 1632-1643, 1668-1674, registre paroissial, vue 26/74).

3) **Toussaint** « le jeune » **DUTARTRE**, cité dans le contrat de mariage de son frère **Gilles DUTARTRE**.

4) **Ysabeau DUTARTRE**,

5) **Agnès DUTARTRE**, mariée le 22 mai 1639 à Théméricourt avec **Pierre DES HYMEURS** (Archives départementales du Val d'Oise, Théméricourt, 1572-1576, 1604-1606, 1608-1614, 1617-1620, 1624-1626, 1632-1643, 1668-1674, registre paroissial, vue 38/74).

6) **Jean DUTARTRE**, cité dans le contrat de mariage de son frère **Gilles DUTARTRE**.

La branche d'Hardricourt, ci-dessous sera à rattacher aux **DUTARTRE** de Théméricourt ci-dessus :

I) **X.. DUTARTRE**, dont :

1) **Louis DUTARTRE** qui suit en II.

2) **Antoine DUTARTRE**, né entre 1644 et 1646 à Théméricourt, (Val d'Oise) ; son lieu de naissance est clairement indiqué dans son acte de mariage. Il se marie le 22 octobre 1669 paroisse Saint Pierre Saint Paul les Mureaux, (Yvelines) avec **Jeanne QUEVANNE**, témoins **Louis DUTARTRE** et **François LESUEUR** (Archives départementales des Yvelines, BMS, Les Mureaux, 1668 -1740, 1168112, vue 24/536).

II) **Louis DUTARTRE**, cité meunier demeurant au moulin d'Hardricourt dans le contrat de mariage de son fils **Marc DUTARTRE**, marié avec **Jeanne CORNAILLE** d'Hardricourt, dont :

1) **Marc DUTARTRE**, qui suit en III.

2) **François DUTARTRE**, baptisé le 26 octobre 1669 paroisse Saint Pierre Saint Paul, les Mureaux, marraine **Jeanne QUEVANNE**.

3) **Nicolas DUTARTRE**, né en 1674 paroisse Saint Pierre Saint Paul, les Mureaux.

4) **Jeanne DUTARTRE**, née le 27 décembre 1677 paroisse Saint Pierre Saint Paul, les Mureaux.

III) **Marc DUTARTRE**, meunier au moulin banal de Meulan lorsqu'il signe un bail à loyer le 6 juillet 1713 avec **Jean Baptiste Nicolas d'ESMÉE DE LA CHESNAYE** (Archives départementales des Yvelines, 3 E 27 424, étude notariale de Meulan de Me **POUSSET**, **Jean Pierre BRISSART de La CONCY**, principal notaire et tabellion royal, répertoires et minutes notariales), meunier du Grand moulin de Meulan dans l'acte de mariage de son fils **Jean DUTARTRE** en 1740.
Marc DUTARTRE, meunier demeurant à Meulan et **Marguerite BOURGEOIS**, demeurant à Hardricourt signent un contrat de mariage le 7 juin 1693 en présence de **Jean THURET**, laboureur à Bècheville - Les Mureaux (Yvelines), oncle de la future, **Philippe THURET**, laboureur à Bois (Yvelines), parent de la future (Archives départementales des Yvelines, Meulan | 1693 - 1693 | AD 78 - 3 E 27/37, Archives notariales - contrats de mariage - Me **Nicolas DOULLÉ**, notaire).
Marc DUTARTRE nait vers 1671. fermier du Grand moulin à Meulan, il décède muni des sacrements de l'église d'une apoplexie âgé de 55 ans le 5 juillet 1726 paroisse Saint Nicolas à Meulan. Il fut inhumé dans l'église en présence de Maître **Simon LE BRUN**, officier de feue Madame la Dauphine, mère du Roi demeurant au Fort de Meulan, **Jean Baptiste LE BRUN**, prieur de Notre Dame des Herbiers, demeurant au même lieu, **Jean DUTARTRE**, fils du défunt, **Pierre CORNAILLE**, cousin germain, **Romain BATAILLE** demeurant à Mézy, Jean Baptiste **VISBECQ**, maître maréchal (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 2083567, BMS, 1726-1755, vue 7/404).

Marc DUTARTRE et **Marguerite BOURGEOIS** se marient le 30 juin 1693 à Hardricourt (Archives départementales des Yvelines, BMS Hardricourt, collection départementale, 1602 – 1692, 5MI496Bis, vue 145/624).
Marguerite BOURGEOIS est la fille de **Jean BOURGEOIS**, laboureur demeurant à Hardricourt et de **Marie MAHIEU** d'Hardricourt (Yvelines). Elle est née le 12 février 1666 à La Falaise (Yvelines) et décède avant 1710.
Le 4 mars 1710 **Marc DUTARTRE**, meunier du moulin « *sur la Chaussée de Meulan à*

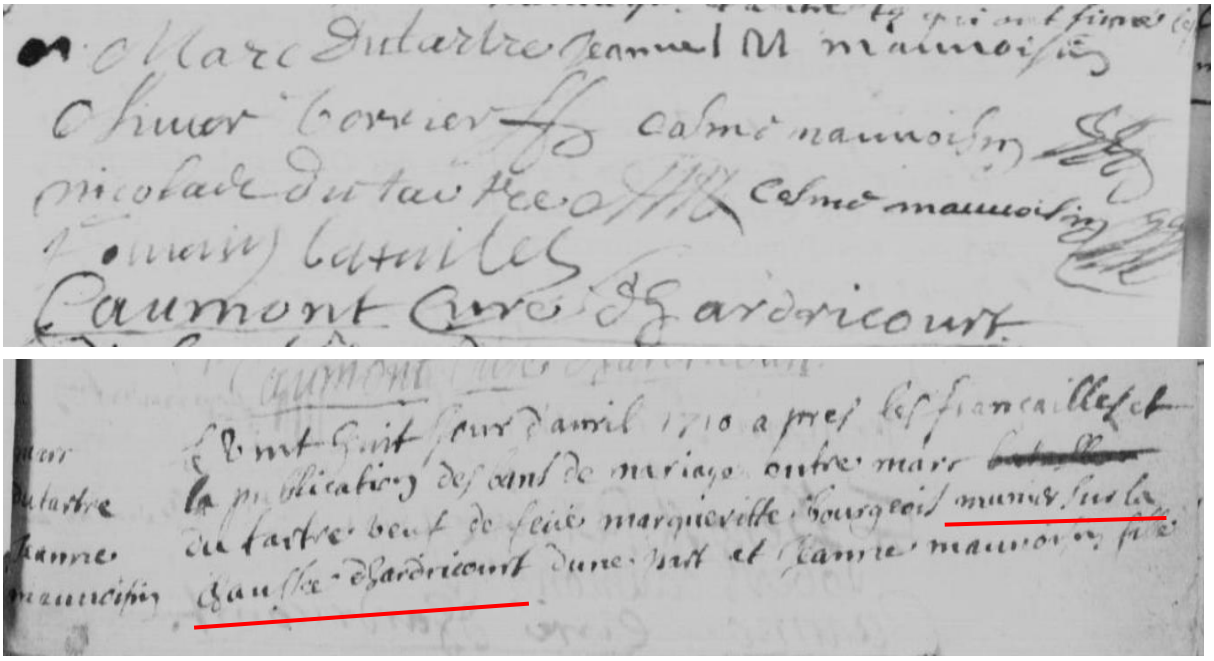

Hardricourt » signe un contrat de mariage avec sa future épouse **Jeanne MAUVOISIN**, demeurant à Hardricourt Meulan. **Jeanne MAUVOISIN** est la fille de **Cosme MAUVOISIN**, l'ainé, vigneron à Hardricourt et de feue **Louise LESCHAUDÉ**, d'Hardricourt (Yvelines). Le contrat de mariage est signé en présence de **Cosme MAUVOISIN**, « le jeune » d' Hardricourt, frère de la future (Meulan | 1708 - 1711 | AD 78 - 3 E 27/422, Archives notariales - Contrats de mariage - **Marin De COMBES**, greffier commis).

Marc DUTARTRE se marie le 28 avril 1710 à Hardricourt avec **Jeanne MAUVOISIN**. Il est veuf de **Marguerite BOURGEOIS** et est « *meunier sur la Chaussée d'hardricourt* » (Archives départementales des Yvelines, BMS Hardricourt, paroisse Saint-Germain-de-Paris, 1700 – 1739, 1 MiEC 234, vues 50 et 51/203).

Le mariage est célébré en présence de **Marc DUTARTRE**, **Jeanne MAUVOISIN**, **Cosme MAUVOISIN**, père de l'épouse, **Cosme MAUVOISIN**, frère de l'épouse, **Olivier** ….., beau-père dudit **DUTARTRE**, **Romain BATAILLE**, de Mézy, « *oncle à la femme de la dite* ***Jeanne MAUVOISIN*** ».

Dont du mariage entre **Marc DUTARTRE** et **Marguerite BOURGEOIS** :

1) **Jean DUTARTRE**, qui suit en IV.

IV) **Jean DUTARTRE**, fermier du Grand moulin à Meu (dans l'acte de naissance de son fils **Jean DUTARTRE** en 1745, vraisemblablement Meulan car je n'ai trouvé aucun lieu-dit ou village portant le nom de Meu), meunier**Erreur ! Signet non défini.** du grand moulin de Meulan dans son acte de mariage.

Jean DUTARTRE se marie le 23 août 1740 à Meulan paroisse Saint Nicolas avec **Agnès DELAISSEMENT**, fille de **Charles DELAISSEMENT**, laboureur à Avernes (Val d'Oise) et de **Marguerite SIROINE**, mariage célébré en présence de **Marguerite SIROINE**, veuve de **Charles DE LAIZEMENT**, mère de la mariée, de **Charles DE LAIZEMENT** demeurant à Théméricourt, **Jean SIROŸ**, « *masson demeurant à Avernes* », son oncle maternel, **Nicolas Ferdinand BONAUDET**, « *commis aux aydes demeurant au fort de Meullent* », **Marin CHÈVREMONT** [ ] de cette ville et fort de Meullent, **Nicolas BOUCHER** [ ], **Nicolas CHÈVREMONT**, marchand tanneur, **Pierre Ambroise AUBÉ**, M^e^ (probablement meunier) du Croissant, **Antoine Louis GAUILLIER**, marchand (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 2083567, BMS, 1726-1755, vues 333 et 334/404).

Jean DUTARTRE, donne une procuration le 19 mars 1751 par acte passé chez le maître **Jean Baptiste FROMENT**, notaire à Meulan dont l'acte est inséré dans les minutes du notaire **Jean Pierre LE COURT**, notaire au Chastelet de Paris qui enregistre le dépôt de procuration du Sr **Jean François GODEFROY** le 11 mai 1751 (minutes et répertoire de **Jean LECOURT**, notaire au Chastelet de Paris, 23 novembre 1740 - 30 juillet 1760, Archives Nationales MC/ET/CI/446, base ARNO) dont transcription ci-dessous :

« *Par devant Maître **Jean Baptiste FROMONT**, conseiller du Roy notaire garde nottes garde scel de sa Majesté et commissaire aux prisées et ventes de meubles des villes fort et baillage du Comté de Meulan soussigné fut présent **Jean DUTARTRE** meusnier du Grand moulin de la ville de Meulan y demeurant lequel a fait et constitué ses procureurs généraux et spéciaux, Sieur **Jean François GODEFROY** officier des gardes de la ville de Paris y demeurant rüe Saint Martin paroisse Saint Merry, et damoiselle **Nicole Charlotte RACINE**, son épouse, l'un deux en l'absence de l'autre, auxquels, et à chacun d'eux séparément il donne pouvoir de pour lui et en son nom, recevoir de qui il apartiendra, les arérages échus et à échoir des rentes tant perpétuelles viagères et qu'autres viagères dites continues ensemble les accroissement d'ycelles qui lui appartiennent ou lui appartiendront par la suite, dont il aura droit de jouir constituées tant par les aydes et gabelles cinq grosses fermes de France, celles d'en sortir, tailles, qu'autres fermes et revenus du Roy sur l'ancien et nouveau Clergé, des reçus donne toutes quittances et décharges valables avec pouvoir de substituer et généralement promettant, obligeant fait et passé au fort de Meulan en l'étude et par devant ledit notaire soussigné l'an mil sept cent cinquante et un le dix neuf mars avant midy en présence de **Robert BIGNON**, clerc desservant l'église Saint Jacques du Fort et .... **JORRE**, marchand demeurant audit lieu du Fort témoins qui ont avec **DUTARTRE** et nous notaire signé en ces présentes* »

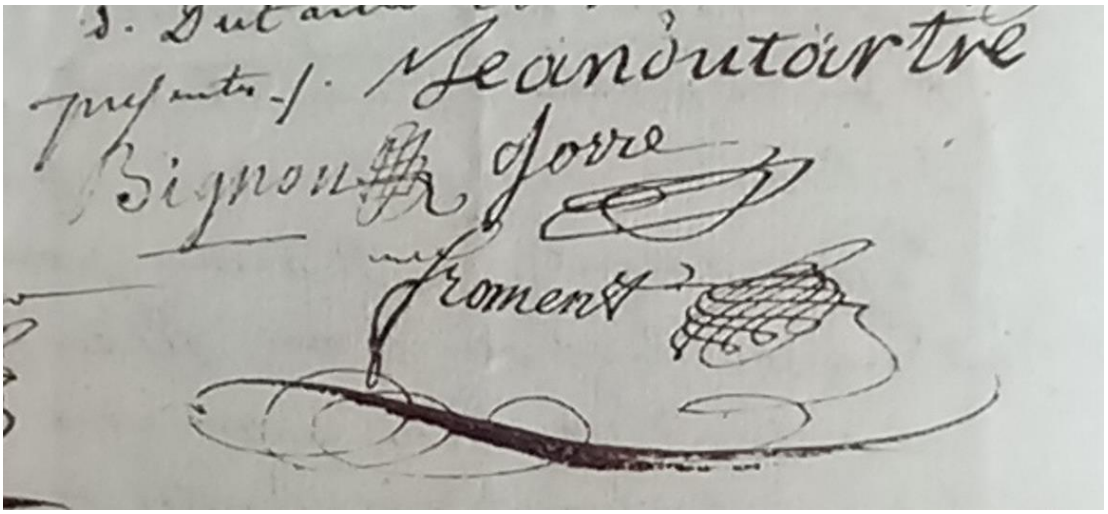

Suit dans la liasse le dépôt de procuration fait le 11 mai 1751 fait par **Jean François GODEFROY** devant le notaire **LECOURT**.

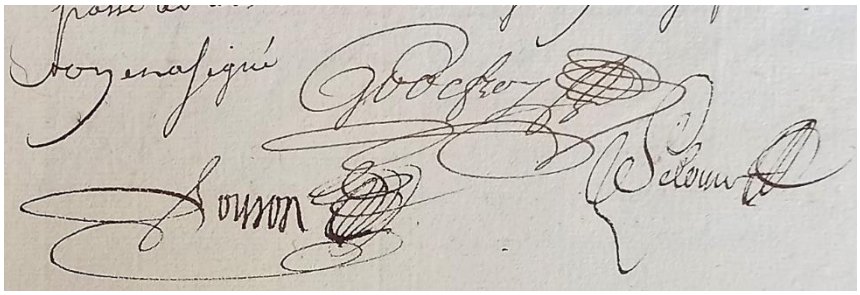

Dont du mariage entre **Jean DUTARTRE** et **Agnès DELAISSEMENT** :

1) **Jean DUTARTRE**, meunier du moulin banal de Meulan, propriétaire, ancien maire de Meulan de novembre 1793 à décembre 1794, puis de nouveau maire de Meulan pendant 17 ans à partir de 1797, membre du conseil municipal, l'un des 4 membres de la commission administrative de l'hospice civil de Meulan, ancien président des administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale Saint Nicolas de Meulan.

   Jean DUTARTRE loue le moulin banal à partir de 1790 pour 9 ans et en 1793 le propriétaire de ce moulin est **Nicolas GERVAIS, Jean DUTARTRE** restant le meunier de ce moulin mais avec une augmentation du loyer.

   Parmi les électeurs du département de Seine-et-Oise réunis à Saint-Germain-en-Laye le 27 septembre 1792, l'an I de la liberté et la première de l'égalité (6 vendémiaire an I), le canton de Meulan par 10 personnes , parmi lesquelles (pour la 1ère section) : **DUTARTRE**, meunier à Meulan. Il s'agit fort vraisemblablement de **Jean DUTARTRE.**

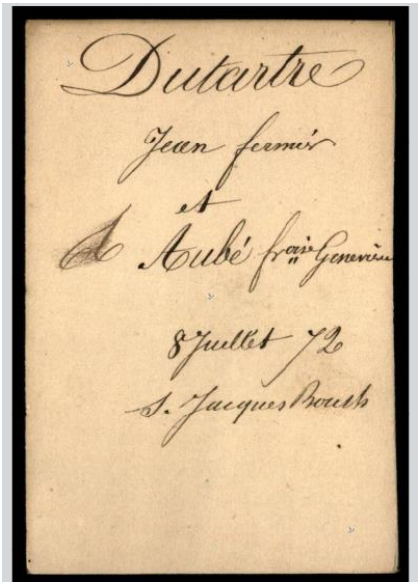
Dutartre
Jean fermier
à
Aubé fr.ie Geneviève
8 juillet 72
S. Jacques Boucherie

   Jean DUTARTRE est né le 2 février 1745 à Meulan, paroisse Saint Nicolas (sur son acte de décès), parrain **Nicolas CHÈVREMONT**, administrateur de l'Hôtel Dieu, du Sr **Antoine MARCHAND**, tanneur de cette paroisse, la marraine **Jeanne MAUVOISIN**, veuve du Sr **Marc DUTARTRE**, de son vivant maître du moulin (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse saint Nicolas, collection départementale, 2083567, BMS, 1726-1755, vue 252/404).
   Jean DUTARTRE est veuf de **Geneviève AUBÉ** (décédée le 6 mai 1802 à Meulan) et demeure rue de Mantes lorsqu'il décède le 19 juin 1817 à Meulan sur la déclaration de **Jean DELAISSEMENT**, cousin germain du défunt, 66 ans, propriétaire demeurant la même maison que celle du défunt, rue de Mantes à Meulan, et d'**Etienne François MARQUIS**, petit-cousin du défunt, propriétaire demeurant rue Haute à Meulan.
   C'est probablement ce **Jean DUTARTRE** qualifié de fermier qui se marie le 8 juillet 1772 à Paris, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie avec **Françoise Geneviève AUBÉ** (fond Andriveau, mariages à Paris, 1613 - 1805) avec contrat de mariage le 7 juillet 1772, **Jean MAUPAS** notaire à Paris (Images des répertoires du notaire **Jean MAUPAS** pour l'étude CI, liste chronologique des actes pour la période du 3

janvier au 31 décembre 1772, cotes Archives Nationales : 343 r°- 373 r°3 janvier - 31 décembre 1772 et cotes : MC/RE/CI/48 octobre 1763 - 31 décembre 1775). Répertoire chronologique pour la période du 8 octobre 1763 au 31 décembre 1775

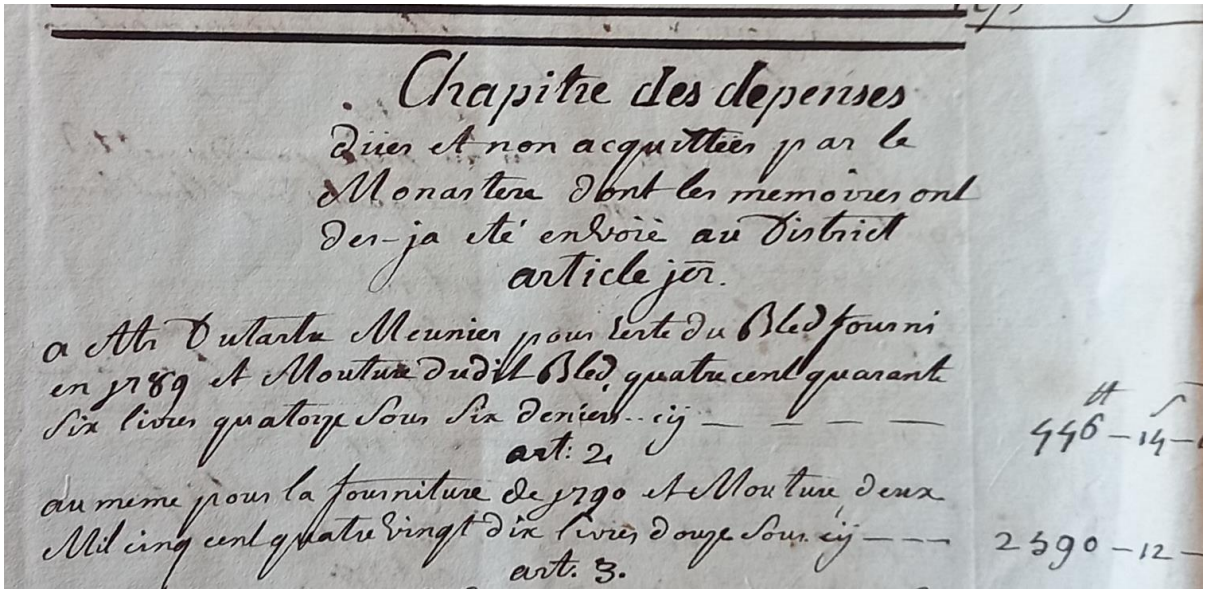

Chapitre des depenses
Dues et non acquittées par le
Monastere dont les memoires ont
deja été envoiés au District
article jer.
a Mr Dutartre Meunier pour Vente du Bled fourni
en 1789 et Mouture dudit Bled quatre cent quarante
Six livres quatorze Sous Six deniers ... cij — — — —
art: 2.
446 — 14 —
au meme pour la fourniture de 1790 et Mouture deux
Mil cinq cent quatre vingt dix livres douze Sous cij — — —
art: 3.
2590 — 12 —

Meulan compta une congrégation des Annonciades, communauté dispersée le 2 octobre 1792. La chapelle est démolie dès 1793. Les autres bâtiments sont vendus comme biens nationaux, divisés en lots. Le monastère des Annonciades devait des sommes d'argent non négligeables, parmi lesquelles M. **DUTARTRE**, meunier à qui il était dû 446 livres 14 sous pour la vente de blé fourni en 1789 ainsi que la mouture de ce blé et 2590 livres 12 sous pour la fourniture de blé et sa mouture en 1790. Il s'agit vraisemblablement de **Jean DUTARTRE**, maire de Meulan cité ci-dessus (Archives départementales des Yvelines, 3Q Séquestre révolutionnaire des biens ecclésiastiques : dossiers individuels, 1790-1822, 3 Q 50 Annonciades de Meulan).

Généalogie BLASS

Cette généalogie figure partiellement dans le tome 3 de cette collection, tome consacré aux moulins de Gaillon-sur-Montcient.
Le 24 avril 1898 **André Désiré ALBECQ** et **Aline Eugénie BLASS** achètent le Grand moulin de Meulan par adjudication à Madame **Eugénie CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M. **Pierre Henri RABOURDIN** et à Madame **Émelie CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Paris, 11 rue Laborde, veuve de M. **Antoine Ernest MICHAUD**, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître **MARQUIS**, notaire à Meulan le 24 avril 1898.

La généalogie **BLASS** débute par :

I) **Georges BLASS**, marié avec **Marguerite JACQUOT**, dont :

1) **Augustin BLASS**, qui suit en II.

II) **Augustin BLASS**, meunier à Gaillon-sur-Montcient (au moulin des Marais selon le recensement de Gaillon de 1891), né le 28 janvier 1834 à Dompaire (Vosges), marié le 30 janvier 1873 à Meulan avec **Marie Delphine FRETON**. **Marie Delphine FRETON** est née en 1846, fille de **Jean François FRETON** (décédé en 1852) et de **Rosalie Julienne FOURNIER** (décédée en1865).

Dont du mariage entre **Augustin BLASS** et **Marie Delphine FRETON** :

1) **Aline Eugénie BLASS** 1873, mariée le 10 mai 1893 à Meulan avec **André ALBECQ**, meunier au Grand moulin de Meulan en 1898, puis veuve de remarie, sans le consentement de ses parents le 19 janvier 1905 à Paris 1er avec **Jules DROT**.

Arbre généalogique d'**Aline BLASS**.

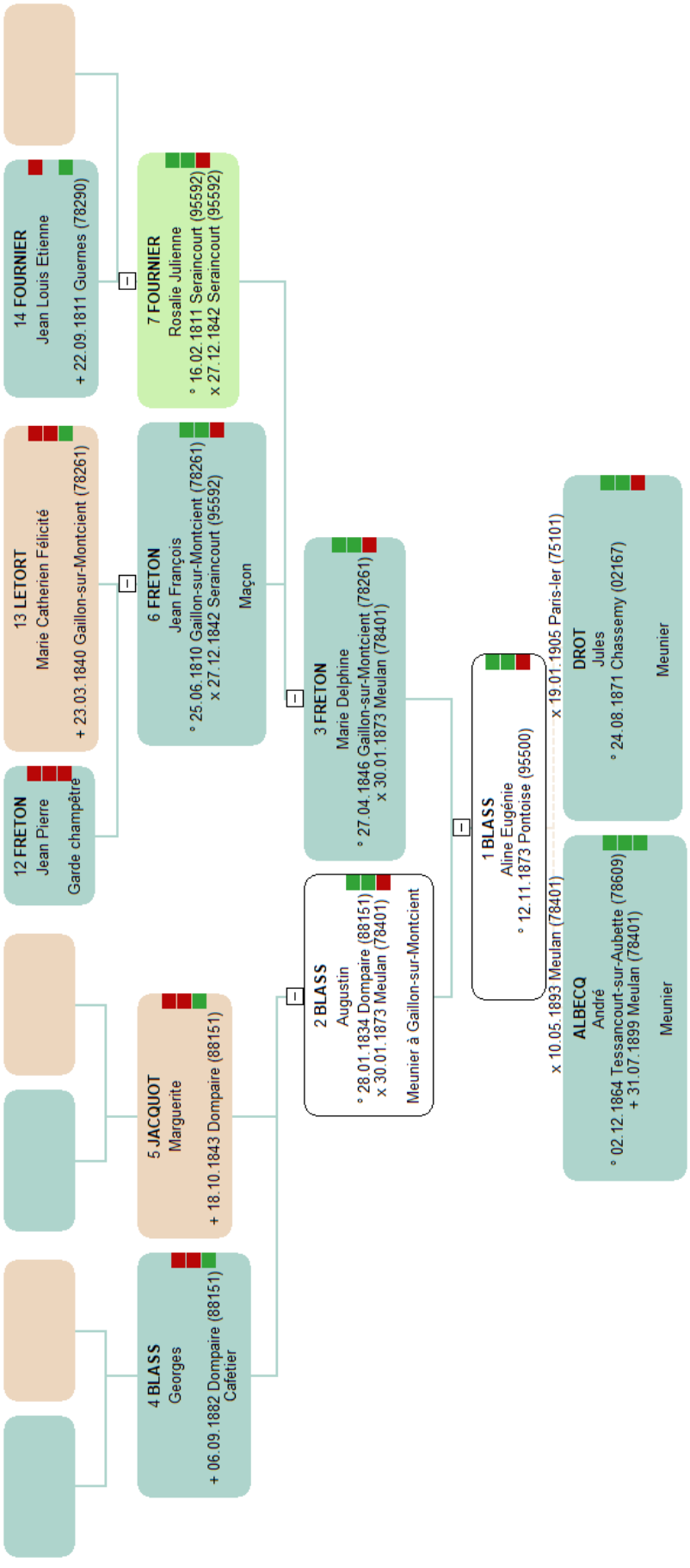

Généalogie ALBECQ et DROT

Avec la généalogie **ALBECQ**, nous avons là au moins 6 générations de meuniers qui exercèrent à Condécourt, probablement au moulin de Villette à Condécourt, sur l'Aubette et au moulin du Croissant rue basse à Meulan, place du Croissant à Meulan (parcelle 426 du cadastre Napoléonien).

Joseph François CARPENTIER, propriétaire à Meulan signe un bail de location pour un moulin à Tessancourt à **André ALBECQ** le 5 avril 1845 pour 6 où 9 ans pour la somme de 2000,00 francs annuels (bail verbal du 19 mai 1845) il s'agit probablement d'**André Hilaire ALBECQ**, ci-dessous en III (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, tables des baux, 1839-1865, 9Q 2450, vue 24/149).

André Désiré ALBECQ fut locataire du moulin du Croissant rue basse en 1898 où il est domicilié alors qu'il achète aux enfants **CARPENTIER** le « Grand moulin » du Croissant. Il décèdera à l'âge de 35 ans, un an après cet achat, non sans avoir investi la somme de 14 000,00 francs pour la rénovation du moulin. Il laissa à sa veuve de nombreuses dettes.

Je débute cette généalogie **ALBECQ** par :

I) **André ALBECQ**, meunier dans l'acte de mariage de son fils **Jean Marie André ALBECQ** en 1815, marié avec **Marie Catherine PASTIÉ**, tous deux demeurant à Boisemont (Val d'Oise), dont :

1) **Jean Marie André ALBECQ**, qui suit en II.

II) **Jean Marie André ALBECQ**, journalier à Condécourt (Val d'Oise) lors de son mariage en 1815, meunier à Tessancourt-sur-Aubette lors du mariage de son fils **André Hilaire ALBECQ** en 1839.
Jean Marie André ALBECQ nait le 29 octobre 1782 à Boisemont (Val d'Oise).
Veuf de **Marie Catherine Adélaïde GERVAIS**, il se marie le 11 avril 1815 à Condécourt (Archives départementales du Val d'Oise, 3 E 50 10 - 1814-1824, Condécourt, état civil, vue 10/127) avec **Marie Avoie Marguerite GUILLON**, fille de **Charles GUILLON**, tailleur d'habits et de **Marguerite LAUTE** de Tessancourt-sur-Aubette. **Marie Avoie Marguerite GUILLON** demeure à Tessancourt en 1839, dont :

1) **André Hilaire ALBECQ**, qui suit en III.

III) **André Hilaire ALBECQ**, meunier, né le 14 janvier 1816 à Condécourt (Archives départementales du Val d'Oise, 3 E 50 10 - 1814-1824, état civil, Condécourt, vue 18/127), marié le 7 mai 1839 à Gaillon-sur-Montcient avec **Marie Julie LAISNÉ**, (Archives départementales des Yvelines, Gaillon-sur-Montcient collection départementale, 5MI496, NMD, 1823-1872, vue 147/462), **Marie Julie LAISNÉ** est née vers 1816. Dont :

1) **André Félix ALBECQ**, qui suit en IV.

IV) **André Félix ALBECQ**, garçon meunier demeurant à la Maresche (probablement au moulin de la Maresche) à Tessancourt-sur-Aubette dans son contrat de mariage en 1863 (Archives départementales des Yvelines, 3E26 4, **Jean Jacques LECOMTE**, Meulan, 1860-1871, vue 82/288), meunier (dans l'acte de naissance de sa fille Louise Marie en 1866).
André Félix ALBECQ est né le 15 décembre 1841 à Tessancourt-sur-Aubette (Archives départementale des Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette, collection départementale 1119191 NMD 1825-1851, vue 224/330). Il décède le 14 mars 1890 à Meulan.

André Félix ALBECQ se marie le 27 octobre 1863 à Théméricourt (Val d'Oise) avec **Marie Louise Clémence MORIN** (Archives départementales du Val d'Oise, NMD, 3E166 15 – NMD 1863-1872 Vues 5-6 / 86).

Un contrat de mariage en date du 17 septembre 1863 chez Mtre **LECOMTE**, notaire, a été établi (Archives départementales des Yvelines, tables de l'enregistrement, 9Q 2453, Meulan, tables des contrats de mariage du 30 avril 1849 à 1856, vue 5/77). Dans ce contrat de mariage il demeure à Tessancourt et apporte 8 500 francs.
Le 19 juin 1881 (suite du 17 février 1880), quittance par M. **André ALBECQ** , meunier à Tessancourt à **Hyppolite LESIEUR**, boulanger et **Denise Elise BOULLAY**, son épouse de la somme de 3000,00 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E26 5, Maître **Albert JOZON**, notaire à Meulan, 1871-1882, page 393/438).

Le 23 juillet 1882, cahier des charges à la requête de M. **André Félix ALBECQ**, meunier et de Me **Louise Léonie MORIN**, son épouse, demeurant à Meulan et ci-devant à Tessancourt, hameau de la Maraiche, pour la vente par adjudication de divers immeubles leur appartenant situés à Tessancourt (Archives départementales des Yvelines, 3E26 5, **Albert JOZON**, Meulan, 1871-1882, page 431/438).
Le 1er mai 1893 Mme **Louise Eulalie MORIN**, meunière demeurant à Meulan, veuve de M. **André Félix ALBECQ** fait donation à Mme **LAINÉ** (sa fille, ndla) de la somme de 1028,00 francs à prendre dans [ ] et à M. **ALBECQ**, son fils de la somme de 2 950,50 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E26 7, **Albert JOZON**, Meulan, 1890-1897, page 135/281).

Dont du mariage entre **André Félix ALBECQ** et **Marie Louise Clémence MORIN** :

1) **André Désiré ALBECQ**, qui suit en V.

2) **Louise Marie ALBECQ**, née le 15 mai 1866 à Tessancourt-sur-Aubette, en présence de **Louis Isidore BOURGEOIS**, journalier, 53 ans et **Jean François POUPIN**, instituteur, 28 ans, tous deux amis des parents et demeurant à Tessancourt-sur-Aubette (Archives départementales des Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette, collection départementale, 1119191, NMD, 1852-1872, vue 186/276).
Louise Marie ALBECQ se marie le 6 octobre 1881 à Tessancourt-sur-Aubette avec **André Alphonse LAINÉ**. Il est né le 15 mars 1855 à Gaillon-sur-Montcient (Yvelines), fils d'**Alphonse LAINÉ** et de **Marie Marcelline CROUISY** (Archives départementales des Yvelines, cote 2084456 NMD 1873-1892 page 106/250).

V) **André Désiré ALBECQ**, meunier demeurant rue Basse à Meulan lors de son mariage en 1893, né le 2 décembre 1864 à Tessancourt-sur-Aubette (Archives départementales des Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette, collection départementale, 1119191, NMD, 1852-1872, vue 167/276). Il décède le 1er août 1899 à Meulan à l'âge de 34 ans.

Sa mère, **Marie Louise Clémence MORIN**, proroge le 1er mai 1893 au profit de son fils **André Désiré ALBECQ**, meunier, demeurant à Meulan jusqu'au 11 novembre 1905 la location d'un moulin sis à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 3E26 7, **Albert JOZON**, Meulan, 1890-1897, page 135/281).

André ALBECQ se marie le 10 mai 1893 à Meulan avec **Aline Eugénie BLASS**, fille d'**Augustin BLASS** et de **Marie Delphine FRETON**, meuniers à Gaillon-sur-Montcient (au moulin des Marais selon le recensement de Gaillon de 1891), demeurant à Hardricourt en 1905. **Aline Eugénie BLASS** demeure à Meulan au 67, rue Basse (qui est le moulin du Croissant) le

jour de son mariage. Elle est née le 12 novembre 1873 à Pontoise. Un contrat de mariage est établi entre **André Désiré ALBECQ**, meunier, demeurant rue Basse, n°67 et Melle **Aline Eugénie BLASS** domiciliée à Gaillon, contenant adoption de la communauté réduite aux acquêts (Archives départementales des Yvelines, 3E26 7, **Albert JOZON**, Meulan, 1890-1897, page 135/281).

André Désiré ALBECQ, meunier demeurant rue basse à Meulan, achète à la suite de la vente aux enchères en date du 24 avril 1898, pour la somme de 18 000,00 francs « *le premier lot consistant en un moulin à eau situé à Meulan, place du Croissant, appelé le Grand moulin du Croissant, acquéreur ici présent qui accepte. Moyennant outre les charges et conditions de l'enchère, le principal de dix-huit mille francs que M. ALBECQ a payé comptant aux venderesses qui le reconnaissance lui en constituant bonne et valable quittance* » (Archives départementales des Yvelines, minutes du notaire **Théophile MARQUIS**, 3E27 866, document de 70 pages recto-verso, cahier des charges à la requête des enfants **CARPENTIER**, adjudication suite à vente aux enchères au plus offrant, à plusieurs, de 35 lots – bâtiments, maisons, granges, terres sur les communes de Meulan, Tessancourt, Hardricourt, Mézy, Le Bellay Chars (Le Bellay-en-Vexin) et Gaillon-sur-Montcient).

Le 1er lot de cette adjudication, est décrit en première page de l'acte notarié « *Premier lot : moulin situé à Meulan Place du Croissant* « *un moulin à eau appelé le grand moulin du Croissant, situé à Meulan, place du Croissant, formant l'angle de cette place et de la rue des Tanneries, mû par la rivière de l'Aubette, garni de meules et de tournants, virants et travaillants, bluterie, vannes et ustensiles servant à son exploitation.*
Ensemble les bâtiments qui renferment le matériel du moulin, et servant aussi à l'habitation du meunier, y compris une pièce au premier étage, mais dont le rez-de-chaussée dans lequel existe une laverie fait partie de la maison composant le deuxième lot ci-après. Le tout tient d'un bout la place du Croissant, d'autre bout ***Ernest DERVILLÉ****, d'autre côté le deuxième lot ci-après et la place du Croissant* ».

Les venderesses de ces 35 lots sont Madame **Eugénie CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, canton sud de Versailles, veuve non remariée de Mr **Pierre Henri RABOURDIN** et Madame **Émélia CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Paris, rue de Laborde n°11, veuve non remariée de Mr **Antoine Ernest MICHAUD** (voir la généalogie **CARPENTIER**, ci-dessous page 282).

André ALBECQ décède le 31 juillet 1899 à Meulan en présence de **Augustin BLASS**, 64 ans, demeurant à Hardricourt, beau-père du défunt et **Honoré MATHUN**, 49 ans, horticulteur demeurant à Mantes, ami du défunt.
« Le soussigné ***Adonis Hyppolite HABERT****, principal clerc de notaire demeurant aux Mureaux, agissant en qualité de mandataire de Me veuve* ***ALBECQ****, née* ***BLASS*** *déclare que M.* ***André Désiré ALBECQ****, âgé de 35 ans, époux de* ***Aline Eugénie BLASS****, exerçant la profession de meunier, domicilié rue Basse, n°67 à Meulan est décédé le 31 juillet 1899 à Meulan, laissant : 1° Me* ***Aline Eugénie BLASS****, son épouse restée sa veuve, sans profession, demeurant 67, rue Basse à Meulan ; 2°* ***André ALBECQ****, né le 5 avril 1894 à Meulan ;* ***Suzanne ALBECQ****, née le 10 mars 1899 à Meulan, ses 2 enfants mineurs issus de son mariage avec son épouse survivante.*
Actif de la succession :
1° Reprise de la jouissance de la liquidation ci-dessus (non détaillée ici, ndla) : 13 057,20 francs.
2° Moitié du boni de la communauté : 28 497,84 francs.

3° Bénéfice d'une assurance vie due par la Compagnie Générale d'Assurance et exigible le 28 mars 1911 : 25 000,00 francs.
4° Créance résultant du renouvellement du mécanisme du moulin (donation ALBECQ devant Maître JOZON du 1er mai 1893 : 14 000,00 francs.

Total : 80 555, 04 francs.

La nue-propriété grevée de l'usufruit de Me ***Louise Eulalie MORIN****, rentière demeurant à Meulan, veuve de M.* ***André Félix ALBECQ****, mère du défunt, d'un moulin sis à Meulan rue Basse et place du Croissant, sur la rivière d'Aubette avec bâtiments et dépendances, loué à M.* ***ALBECQ****, de cujus, en vertu d'un bail devant Maître ? (illisible) notaire à Vigny du 29 avril 1890 moyennant un loyer annuel de 1500,00 francs, etc… »* (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q3 25, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 3 janvier 1900-30 avril 1900 - Volume n°5 -, vue 17/168).

Veuve d'**André ALBECQ**, **Aline Eugénie BLASS** se remarie le 19 janvier 1905 à Paris-Ier avec **Jules DROT**, meunier, (Archives de Paris, 1905, mariages, 01, 1_M_1905_1, vue 11/31) avec contrat de mariage sous le régime de la séparation de biens chez Maître **GRISON**, notaire à Meulan en date du 17 janvier (Archives départementales des Yvelines, étude de maitre **GRISON**, 3 E 26 349). Mariage célébré en présence d'**Henri LEROUX**, marchand de vin, 8 rue de Viarmes, **Henri CHAMAGOU**, 42 ans, hôtelier 86 rue Saint Honoré, **Denis LECLERC**, 63 ans, employé, 14 rue de Viarmes, **Eugène LUPETTE**, 33 ans, restaurateur, 388 rue de Vaugirard. Ce mariage est célébré avec l'opposition des pères et mère de la future, et une main levée du tribunal civil de la Seine du 6 janvier.
Jules DROT est né le 24 août 1871 à Chassemy (Aisne), fils de **Jean Baptiste DROT** et de **Virginie Emma HUAT**.
Lors de son mariage **Jules DROT** apporte les habits, bijoux et objets personnels pour une somme de 6 000 francs tandis qu'**Aline Eugénie BLASS** apporte « *les habits, bijoux, hardes et biens mobiliers pour une valeur de 2000 francs, une somme de 20 000 francs, des créances pour un montant de 20 600 francs, la moitié en indivision avec ses 2 enfants issus de son mariage avec* ***André ALBECQ*** *d'un moulin à Meulan, place du Croissant formant l'angle de cette place et la rue des tanneries* [parcelle 426 du cadastre de 1825, ndla] *, mû par la rivière dite l'Aubette avec tous accessoires acquis par la future épouse et son défunt mari de Me* ***Eugénie CARPENTIER****, propriétaire demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M.* ***Pierre Henri RABOURDIN*** *et de Me* ***Émelie CARPENTIER****, propriétaire demeurant à Paris, 11 rue Laborde, veuve de M.* ***Antoine Ernest MICHAUD****, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître* ***MARQUIS****, notaire à Meulan le 24 avril 1898* ».
Voir 3E27 887, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1898-1902,vue 6/100).

Dans le rôle des frais de traitement du garde-rivière de la rivière de l'Aubette daté de mai 1916, **Jules DROT** apparait 2 fois : il paye 62,58 francs pour un revenu de 1200 francs et 41,90 francs pour un revenu de 800 francs. Ceci pourrait laisser supposer que **Jules DROT** exploitait 2 moulins (Archives municipales de Meulan, carton intitulé syndicat de l'Aubette, livre de détails, O/3 – 1, 1883 – 1925).

Dans le même registre daté de mai 1916, M. **SCHMITT** à Hardricourt paye 47,10 franc pour un revenu de 900 francs. M. **SCHMITT** était meunier au moulin de la Chaussée à Hardricourt (voir le tome 2 de cette collection consacré à ce moulin).

Dont du mariage entre **André ALBECQ** et **Aline BLASS** :

1) **André ALBECQ**, garçon-meunier dans le recensement de 1911 à Meulan, né le 4 avril 1894 à Meulan, en présence de **Louis Irénée PERREL**, 38 ans, marchand grainetier demeurant rue Basse à Meulan et **Eugène Henri FISCHER**, 33 ans, coiffeur demeurant rue Basse à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2MIEC254, N, 1893-1899, vue 44/230).

2) **Madeleine Pauline ALBECQ**, née le 8 février 1896 à Meulan, (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2MIEC254, N, 1893-1899, vue 89/230), décédée le 17 avril 1897 à Meulan.

3) **Suzanne Aline Marie ALBECQ**, née le 10 mars 1899 à Meulan, (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2MIEC254, N, 1893-1899, vue 171/230). Elle se marie le 19 septembre 1912 à Meulan (l'année est incertaine cela pourrait être 1915) avec **Robert GATEVIN** (mention marginale dans son acte de naissance). Elle décède le 14 mars 1988 à Saint-Quentin (Aisne) (source base INSEE des décès).

Dont du mariage entre **Aline BLASS** et **Jules DROT** :

1) **Marcel Georges Jules DROT**, né le 4 mai 1906 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, naissances, 4E 6756, 1901-1906, vue 172/194) en présence de **Vincent DESSEIGNE**, limonadier, demeurant rue Basse à Meulan et **Eugène Emile BOURDILLAT**. **Marcel Georges Jules DROT** décède le 13 juillet 1988 à Meulan. Marié le 4 septembre 1933 à Meulan, avec **Suzanne FRANCOISE** fille d'**Albert Jacques FRANÇOISE** et de **Rosa Adeline SALLARD**.

****

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Ci-dessous, quelques papiers entêtes trouvés dans les Archives de Meulan transmis par M. **P. BLOND**, ancien vice-président de l'AGHYN (association généalogique et historique des Yvelines du nord) et conférencier spécialisé sur la population de Meulan entre 1880 et 1920.

Ces factures concernent le moulin du Croissant.

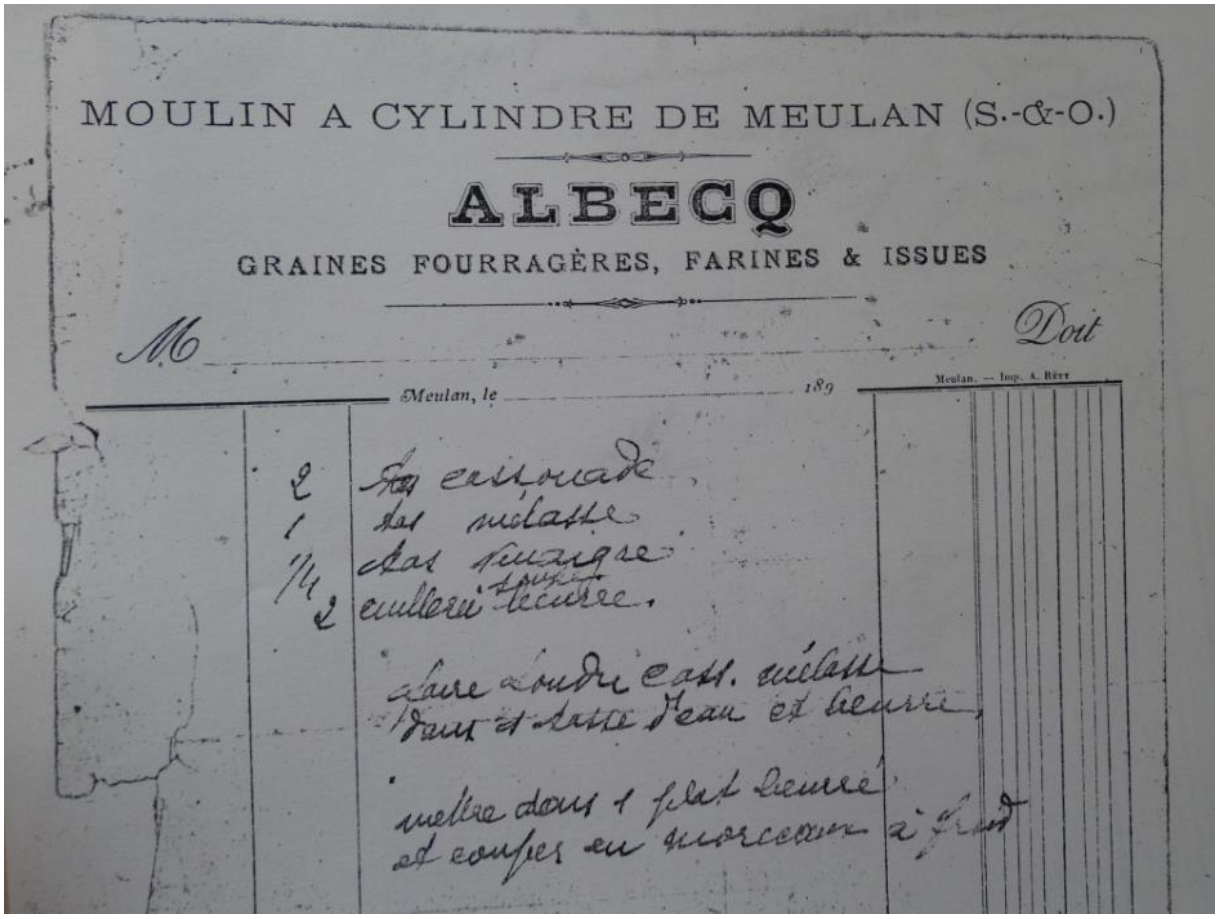
MOULIN A CYLINDRE DE MEULAN (S.-&-O.)

ALBECQ

GRAINES FOURRAGÈRES, FARINES & ISSUES

M^o ... Doit

Meulan, le ... 189

Meulan. — Imp. A. Rivet

2 Sac cassonade
1 Sac mélasse
3/4 Sac fumigène
2 cuillers graisse

faire fondre cass. mélasse dans 1 litre d'eau et beurre,

mettre dans 1 plat beurré et couper en morceaux à froid

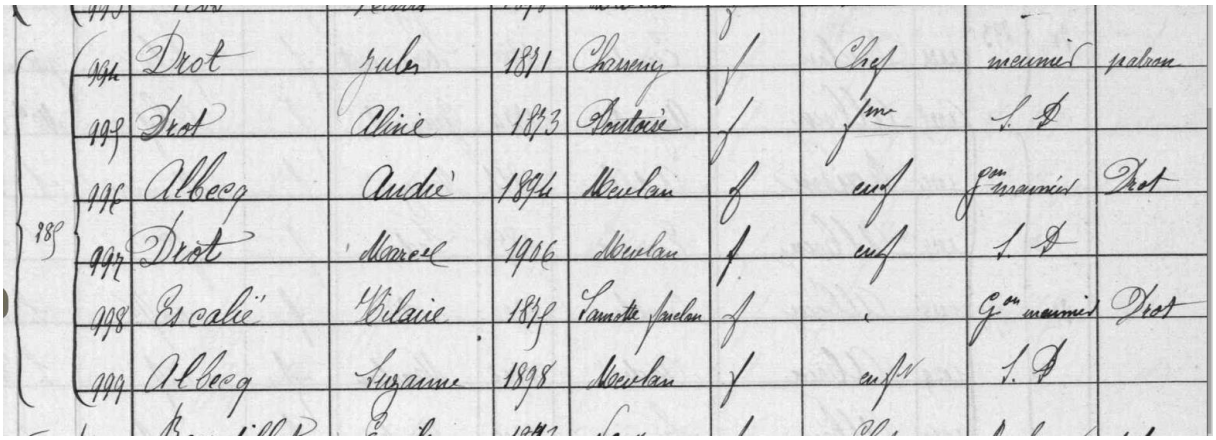

996	Drot	Jules	1871	Chassemy	M	Chef	meunier	patron
997	Drot	Aline	1873	Pontoise	F	Fme	s. P.	
996	Albecq	André	1894	Meulan	M	enf	gon meunier	Drot
997	Drot	Marcel	1906	Meulan	M	enf	s. P.	
998	Escalié	Hilaire	1875	Lamotte ??	M		Gon meunier	Drot
999	Albecq	Suzanne	1898	Meulan	F	enfe	s. P.	

Jules DROT (né à Chassemy, Aisne en 1871) est meunier dans le recensement de Meulan de 1911 au 67 rue Basse, ce qui correspond au moulin du croissant. Il y demeure avec sa femme **Aline DROT** (née à Pontoise en 1873), **André ALBECQ**, (né à Meulan en 1894), garçon meunier, noté comme « enfant », au même titre que **Marcel DROT** (né à Meulan en 1906) qui est sans profession, **Hilaire ESCALIÉ** (né à Lamotte ?? en 1875), garçon meunier et **Suzanne ALBECQ**, née en 1898 à Meulan.
(Archives départementales des Yvelines, Meulan, 9 M 706/4, recensement de 1911, vue 35/96).

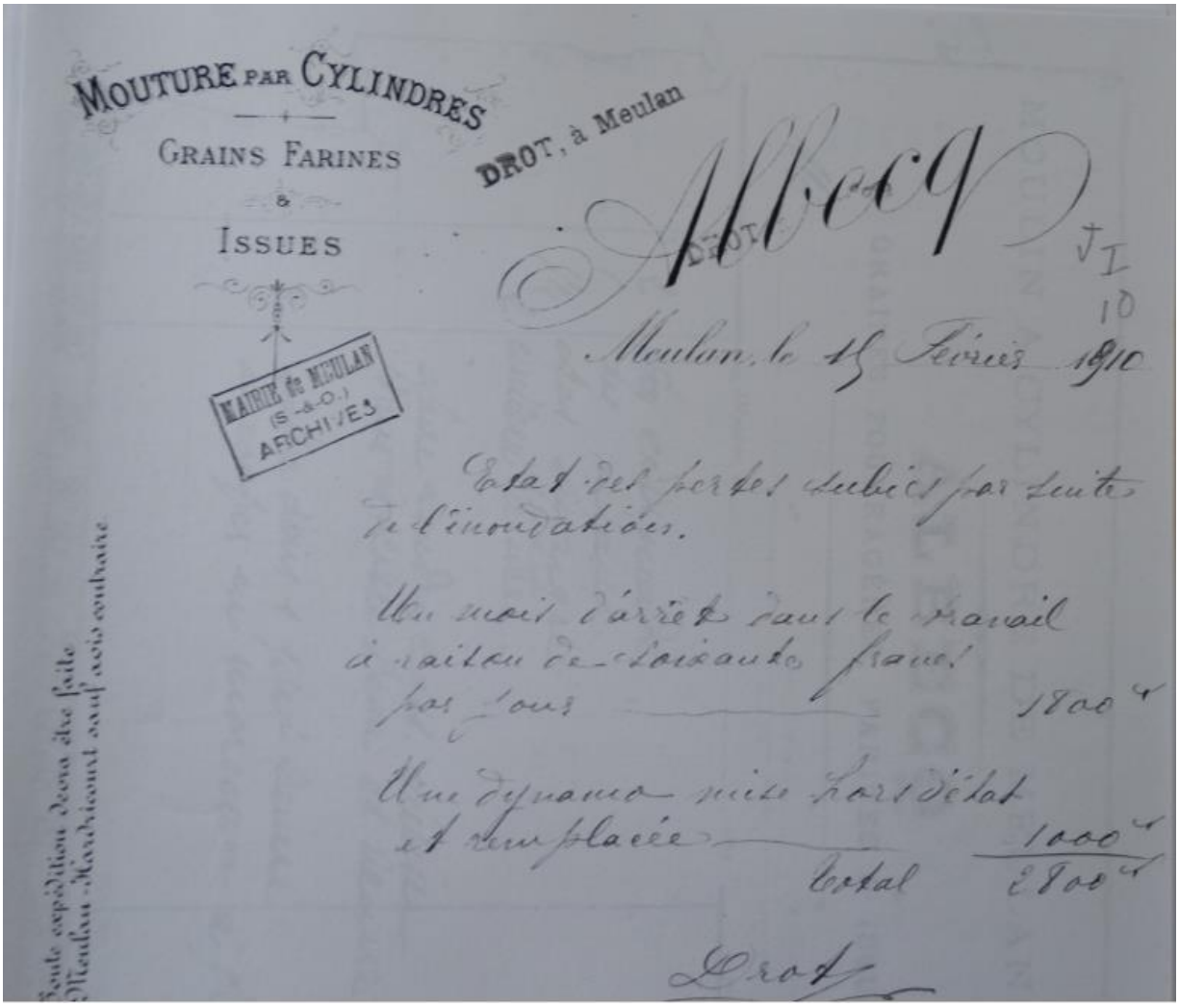

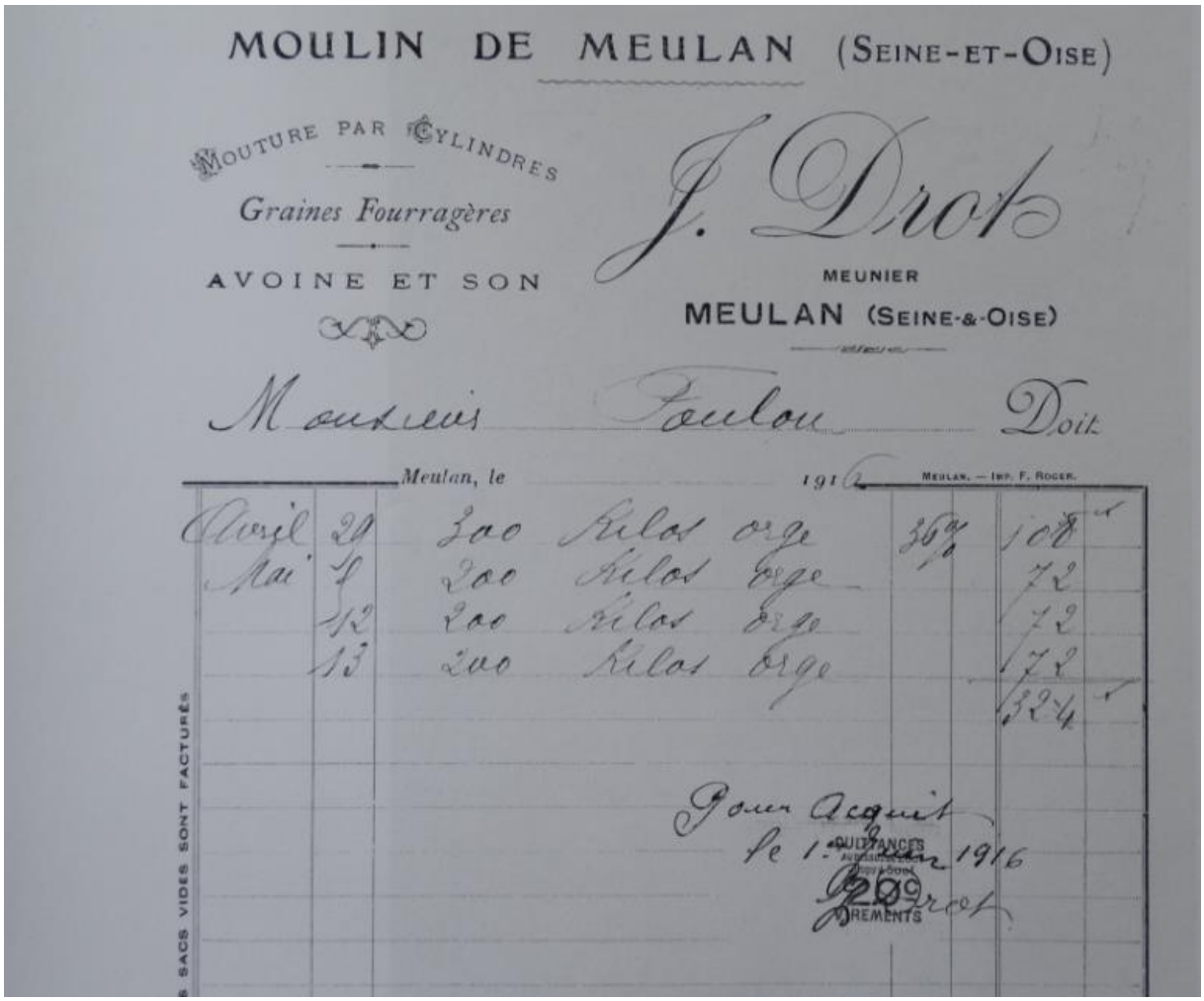
MOULIN DE MEULAN (SEINE-ET-OISE)

MOUTURE PAR CYLINDRES

Graines Fourragères

AVOINE ET SON

J. Drot

MEUNIER

MEULAN (SEINE-&-OISE)

Monsieur Foulon Doit

Meulan, le 1916

Avril	29	200 Kilos	orge	36	108
Mai	1	200 Kilos	Orge		72
	12	200 Kilos	Orge		72
	13	200 Kilos	Orge		72
					324

Pour Acquit
le 1er Février 1916
Drot

QUITTANCES
REMENTS

SACS VIDES SONT FACTURÉS

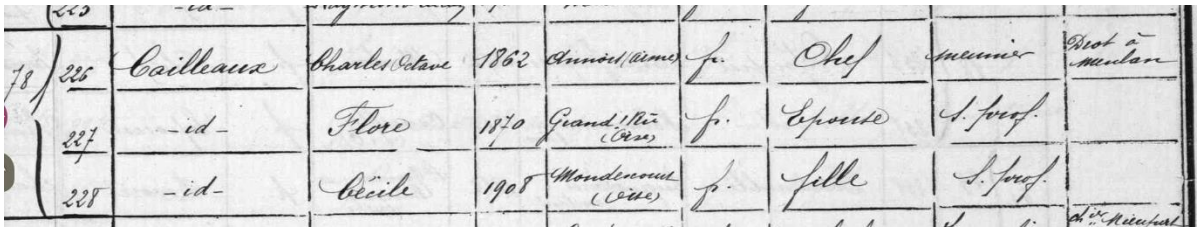
78	225	Cailleaux	Charles Octave	1862	Annois (Aisne)	f.	Chef	meunier	Drot à Meulan
	227	-id-	Flore	1870	Grand'Rue (Oise)	f.	Epouse	S. prof.	
	228	-id-	Cécile	1908	Mondescourt (Oise)	f.	fille	S. prof.	

Au recensement de 1921, **Charles Octave CAILLEAUX** (né en 1862 à Annois, Aisne) est meunier au moulin **DROT** à Meulan.
Il demeure 78 rue haute à Meulan avec son épouse Flore (née à Grand Rue -Oise en 1870) et leur fille **Cécile CAILLEAUX**, née à Mondescourt, Oise en 1908 (Archives départementales des Yvelines, Meulan, 9 M 706/4, recensement de 192, vue 9/93).

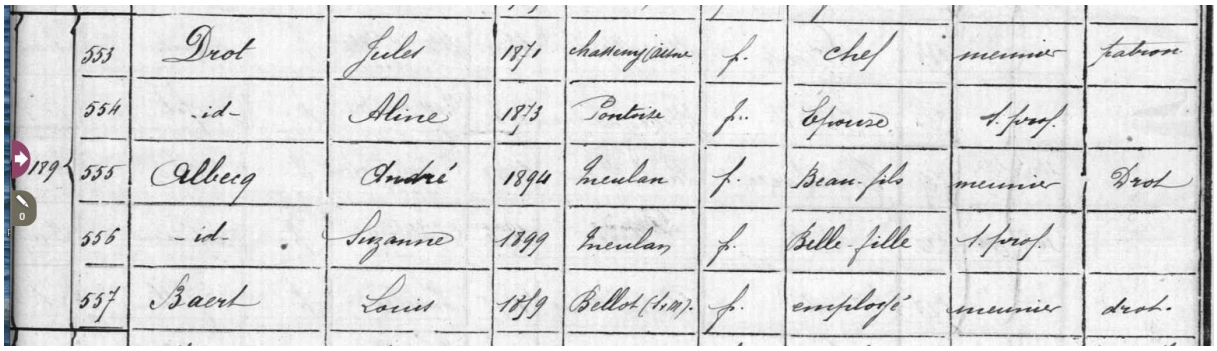

	553	Drot	Jules	1871	Chassemy (Aisne)	f.	chef	meunier	patron
	554	id	Aline	1873	Pontoise	f.	épouse	s. prof.	
179	555	Albecq	André	1894	Meulan	f.	Beau-fils	meunier	Drot
	556	id	Suzanne	1899	Meulan	f.	Belle-fille	s. prof.	
	557	Baert	Louis	1899	Bellot (Seine)	f.	employé	meunier	Drot

Dans ce même recensement de 1921 on retrouve **Jules DROT** (né en 1871 à Chassemy -Aisne), meunier, son épouse **Aline DROT**, **André ALBECQ**, meunier, né en 1894 à Meulan, beau-fils de M. **DROT**, **Suzanne ALBECQ**, sans profession, née en 1899 à Meulan, belle-fille de M. **DROT** et **Louis BAERT**, employé, meunier chez M. **DROT**.

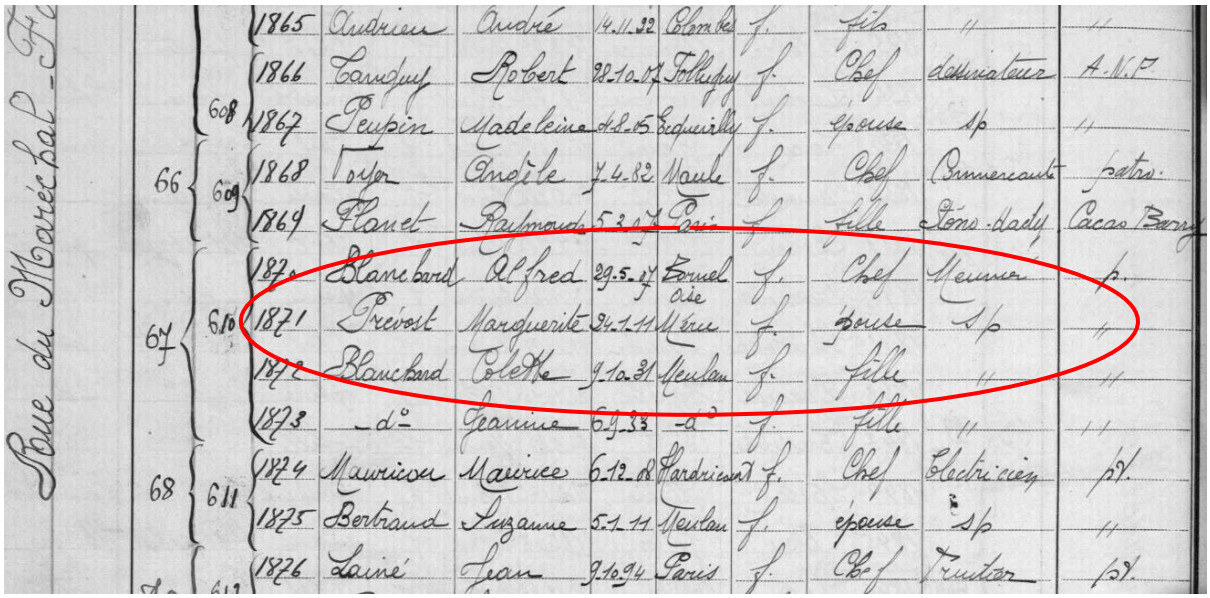

Rue du Maréchal		1865	Audrieu	André	14.11.32	Chambon	f.	fils	"	"
		1866	Landuyt	Robert	28.10.07	Folkestone	f.	Chef	distillateur	A.N.F.
	608	1867	Teupin	Madeleine	4.8.05	Esquerdes	f.	épouse	s/p	"
	66	1868	Tostain	André	7.4.82	Maule	f.	Chef	Commerçant	patron
	609	1869	Planet	Raymonde	5.3.07	Paris	f.	fille	Sténo-dactylo	Cacao Barry
		1870	Blanchard	Alfred	29.5.07	Bernel (Aisne)	f.	Chef	Meunier	p.
	67	1871	Prévost	Marguerite	24.1.11	Mézy	f.	épouse	s/p	"
	610	1872	Blanchard	Colette	9.10.31	Meulan	f.	fille	"	"
		1873	id	Jeanine	6.9.33	id	f.	fille	"	"
		1874	Mauricou	Maurice	6.12.08	Pardrieux	f.	Chef	Electricien	p.
	68	1875	Bertrand	Suzanne	5.1.11	Meulan	f.	épouse	s/p	"
	611	1876	Lainé	Jean	9.10.94	Paris	f.	Chef	Fruitier	p.

Monsieur et madame **BLANCHARD** (entourés en rouge) furent les meuniers au grand moulin du croissant jusqu'en 1957 (Archives départementales des Yvelines, recensement de Meulan, 9 M 706/4, année1936, vue 64/115). On se reportera à « *L'histoire de Nicole BARON*, ma mère » du même auteur.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

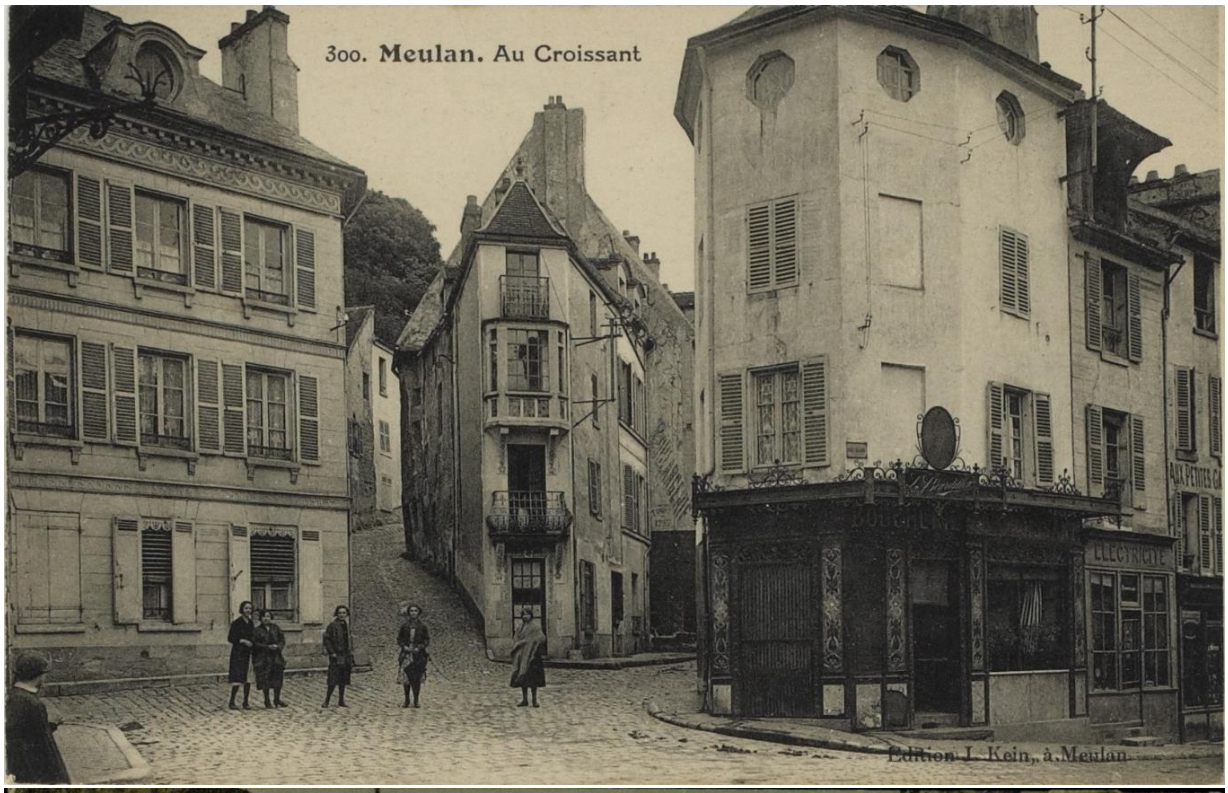

En fait il y a une erreur dans la légende de cette carte postale : il s'agit de la rue de la Porte de Mantes actuellement boulevard Carnot, avec au fond le carrefour du croissant. La rue Basse se situe à droite, derrière la charrette.

La même vue en 2018 : immédiatement à gauche la rue des tanneries, à droite la rue du maréchal Foch (ex-rue Basse), en face (à gauche de la maison avec ses deux balcons), la rue de la chaine et à droite de cette même maison, la rue Haute dont on distingue le début.

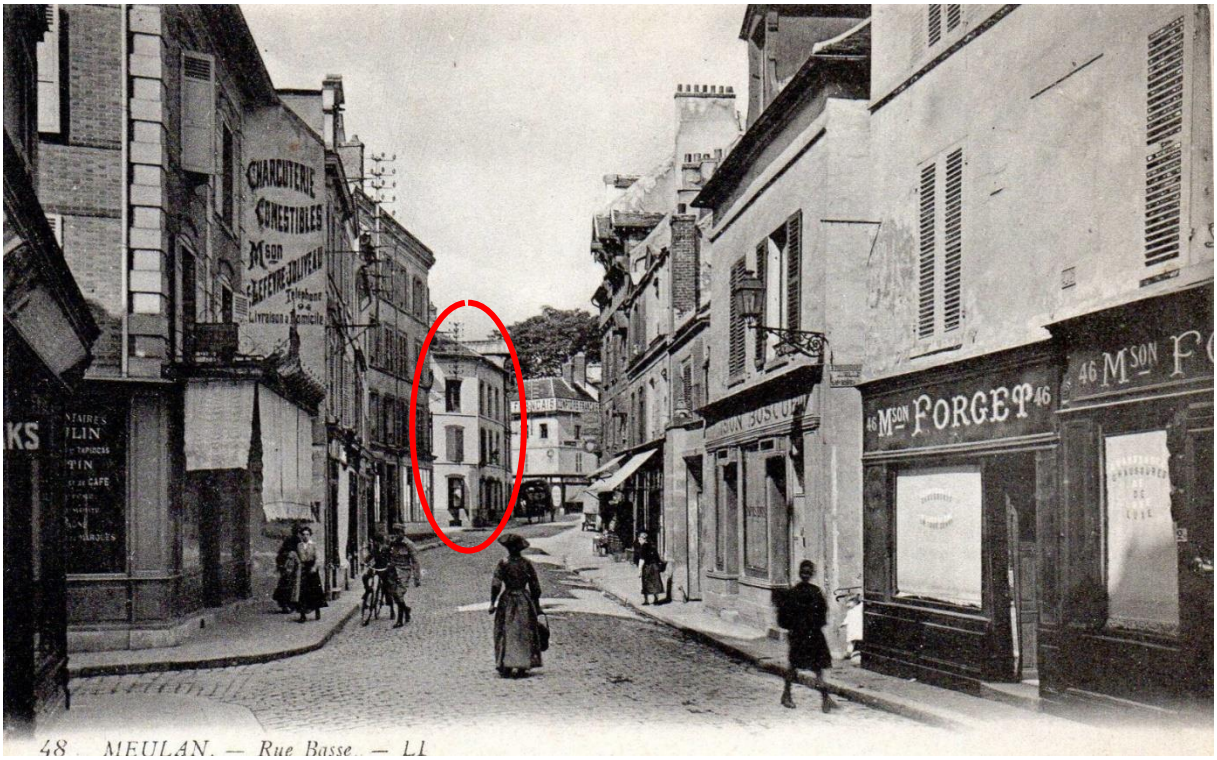

Le moulin du croisant vu sous un angle légèrement différent. Nous sommes dans la rue basse. Au fond, à droite, la rue de Beauvais et la rue des tanneries (non visibles).

Généalogie BÉCART (BÉCARD)

Cette famille, originaire d'Hardricourt, s'installa à la fin du XVIIe siècle à Mézy-sur-Seine, puis au milieu du XVIIIe siècle à Maule où ils furent meuniers au moulin du Radet entre 1754 et 1760 (environ). Nicolas BECCARD est « meunier au moulin de la Chaussée d'Hardricourt en 1769 lors du décès de sa fille Félicité à Gaillon-sur-Montcient.L'alliance de **Marie Louise BÉCARD**, avec **Robert DUVIVIER**, meunier de Oinville, indique encore une fois les relations étroites des différentes familles de meuniers entre elles.
On trouve un **Nicolas BÉCARD** en 1711 dans la liste des habitants de Meulan qui doivent monter la garde le 30 mars 1711 et jours suivants.

Cette généalogie débute par **Nicolas BÉCARD** qui suit :

I) **Nicolas BÉCARD** , décédé avant 1643, marié avec **Jeanne FLEURET**, dont :

1) **Etienne BÉCARD** , qui suit en II.

II) **Etienne BÉCARD** , vigneron (dans son acte de décès), marchand farinier, décédé le 17 septembre 1685 à Hardricourt, inhumé dans le cimetière en présence de **Jean BÉCARD** (signe), son fils, **Pierre LESAGE** (qui signe d'une croix entourée d'un cercle), **Jean BOURGEOIS** (signe d'une croix), son gendre (Archives départementales des Yvelines, BMS, Hardricourt, paroisse Saint Germain de Paris, 1684 – 1699, 1 MIEC234, vue 9/96).

Etienne BÉCARD se marie le 2 mars 1642 à Meulan avec **Catherine DEDREUX** (**de DREUX**). Je n'ai pas trouvé cet acte dans le registre des BMS de la paroisse Notre Dame, registre qui n'est pas relié par ordre chronologique, pour lequel il manque des années et dont l'écriture est très souvent passée. Les naissances et décès de cette année 1642 ont été trouvés mais pas les mariages. Les généalogistes, dont Mme **ARNOLD-TETARD** dans ses dépouillements de la paroisse Notre dame de Meulan, donnent tous cette date mais sans aucune référence de cote.
Catherine de DREUX décède le 14 janvier 1692 à Hardricourt.

Dont du mariage entre **Etienne BÉCARD** et **Catherine de DREUX** :

1) **Louise BÉCARD** , née en 1654 à Hardricourt, mariée avec **Jean BOURGEOIS**. **Jean BOURGEOIS** est né vers 1662, décédé le 22 juillet 1717 à Hardricourt à l'âge d'environ 55 ans (voir la généalogie **BOURGEOIS**, descendance de **Marguerin BOURGEOIS,** dans le tome consacré au moulin de la chaussée d'Hardricourt).

2) **Jean BÉCARD** , qui suit en III.

3) **Elisabeth BÉCARD** décédée le 15 février 1671 à Hardricourt.

4) **Marguerite BÉCARD**.

III) **Jean BÉCARD** , né le 24 octobre 1655 à Hardricourt, marié en janvier 1681 avec **Thomasse PAILLEUR**, puis veuf il se marie avec **Jeanne FLEURET**.
Thomasse PAILLEUR est née le 11 novembre 1656 à Hardricourt et décède le 24 mars 1685 à Hardricourt à l'âge de 28 ans.
Jeanne FLEURET est née le 8 février 1658 à Hardricourt.

Dont du mariage entre **Jean BÉCARD** et **Thomasse PAILLEUR** :

1) **Jeanne BÉCARD** , née avant 1684.

2) **Marie BÉCARD** , née le 24 mars 1685 à Hardricourt,

Dont du mariage entre **Jean BÉCCARD** et **Jeanne FLEURET** :

3) **Avoye BÉCARD** , née le 21 décembre 1690 à Hardricourt, décédée le 7 février 1700 à Hardricourt.

4) **Marie Catherine BÉCARD** , née le 24 novembre 1692 à Hardricourt, décédée le 24 mars 1693 à Hardricourt.

5) **Marie Anne BÉCCARD** , née le 24 mars 1695 (1694 ?) à Hardricourt, décédée le 11 octobre 1696 à Hardricourt à l'âge de 18 mois.

6) **Jean BÉCCARD** , qui suit en IV.

7) **Marie Catherine Angélique BÉCARD** , née le 1er mars 1700 à Hardricourt, décédée à Avernes. Elle se marie avec **Jean LEGUILLON** le 23 juillet 1720 à Hardricourt (Archives départementales des Yvelines, Hardricourt, paroisse Saint-Germain-de-Paris, collection communale, 1MIEC234, BMS, 1700-1739, vue 90/203).

IV) **Jean BÉCARD** « *l'ainé* » (ancêtre direct de Mme **Maryse ROULLOT** qui m'a communiqué ces informations), laboureur à Chennevières écart de Mézy, marchand farinier, né le 24 janvier 1696 à Mézy-Sur-Seine,
Jean BÉCARD décède le 28 juillet 1786 à Mézy, âgé de 91 ans en présence de **Jean BÉCARD**, **Nicolas BÉCARD**, ses fils, **Robert DUVIVIER**, meunier de Oinville, **Nicolas Jacques CHERONNET**, maçon aux Mureaux, **Blaise CHAMPION**, ses gendres.
Jean BÉCARD épouse le 16 mai 1724 à Mézy **Barbe DANGERVILLE** (Archives départementales des Yvelines, BMS Mézy-sur-Seine, 1602 – 1744, vue 439/569).
Jean BÉCARD est dit de la paroisse d'Hardricourt dans son acte de mariage. **Barbe DANGERVILLE**, est la fille de **Blaise DANGERVILLE** et de **Marie Louise MARCHAND**, de cette paroisse de Mézy,

Dont du mariage entre **Jean BÉCCARD** et **Barbe DANGERVILLE** :

1) **Jean BÉCARD** « *le jeune* », fermier habitant Mézy-sur-Seine paroisse Saint Germain (Yvelines) le jour de son mariage. Il est né vers 1725, décédé le 6 mai 1792 à Crespières (Yvelines). **Jean BÉCARD** « *le jeune* » se marie le 30 juin 1760 à Crespières avec **Marie Louise BAGUELIN**, dont postérité à Crespières.

2) **Nicolas BÉCARD**, qui suit en V.

3) **Marie Barbe BÉCARD**, née le 19 juillet 1728 à Mézy (AD78 - BMS 461/569), épouse **Guillaume CHAPPÉE** le 21 janvier 1749 à Juziers.

4) **Marie Jeanne BÉCARD**, née le 9 novembre1730 à Mézy.

5) **Blaise BÉCARD**, né le 24 novembre 1732 à Mézy, décédé le 1er mars 1733 à Mézy.

6) **Jeanne BÉCARD**, née 7 novembre 1734 à Mézy-sur-Seine, décédée le 5 avril 1811 à Mézy-sur-Seine à l'âge de 76 ans. Elle épousera le 18 juillet 1758 à Mézy-sur-Seine, **Claude Emmanuel FOUCAULT**, dont postérité **FOUCAULT** à Mézy.

7) **Marie Louise BÉCARD**, née le 8 décembre 1736 à Mézy. Elle se marie avec **Robert DUVIVIER**, meunier de Oinville, le 27 juillet 1761 à Mézy.

8) **Marie Catherine BÉCARD**, née le 21 avril 1739 à Mézy, décédée le 19 vendémiaire an 12 à Mézy. Elle se marie le 21 mai 1765 avec **Blaise CHAMPION** « *le jeune* ».

9) Un enfant mort-né le 27 avril 1742 à Mézy.

10) **Marie Angélique BÉCARD**, née le 19 août 1743 à Mézy-Sur-Seine (Yvelines), décédée le 21 janvier 1815 aux Mureaux à l'âge de 72 ans. Elle épousera **Nicolas Jacques CHERONNET**, entrepreneur en bâtiments. Dont postérité **CHERONNET** aux Mureaux.

V) **Nicolas BÉCARD**, meunier au moulin du Radet à Maule de 1754 à 1760 (environ), marchand de farine à Hardricourt en 1768, né le 17 avril 1726 à Mézy-sur-Seine, (Yvelines). Il décède le 21 décembre 1787 à Meulan paroisse Notre Dame à l'âge de 61 ans (Archives départementales des Yvelines, BMS, Meulan, paroisse Notre Dame, 1768 – 1792, 1168913, vue 362/522). Il est qualifié d'ancien meunier demeurant paroisse Notre Dame à Meulan, dans son acte de décès ; il est inhumé dans le cimetière en présence de **Jean BÉCARD**, laboureur en la paroisse de Crespières, son frère, de **François BÉCARD**, garde-moulin à Seraincourt, de **Pierre RACINE**, son gendre, aubergiste à l'enseigne de Saint Nicolas paroisse Notre Dame à Meulan,
Nicolas BÉCARD se marie le 11 février 1749 à Gaillon-sur-Montcient avec **Marie Geneviève AUBRY** (Archives départementales des Yvelines, BMS, Gaillon-sur-Montcient, 1595 – 1792, 5 Mi 495 bis, vue 324/531), en présence de **Jean BÉCARD**, père de l'époux, **Jean BÉCARD**, son frère, **Guillaume CHAPÉE** son beau-frère, **Nicolas DELISLE**, oncle maternel, **Claude DELISLE**, **Nicolas AUBRY**, frère.

2 juin 1761 : bail à ferme du moulin de la Chaussée d'Hardricourt par **Jérôme BIGNON** à **Nicolas BÉCARD**, meunier et **Geneviève AUBRY**, sa femme (Archives nationales, Minutes de **Guillaume Charles BIOCHE** (MC/ET/XCVII/254 - MC/ET/XCVII/457) Minutes. 1761, avril - juin (MC/ET/XCVII/384). Ce document est proposé dans le tome 2 de cette collection, tome 2 consacré au moulin de la Chaussée d'Hardricourt.

Nicolas BÉCARD (signe) et **Samuel RICHOMME** (signe) sont témoins au décès du 21 octobre 1759 à Maule, paroisse Saint Nicolas d'une fille (fille de **Nicolas BÉCARD**?), mendiante décédée au moulin du Radet à Maule (base de données du CGVY).

Dont du mariage entre **Nicolas BÉCCARD** et **Marie Geneviève AUBRY** :

1) **Marie Angélique BÉCARD** , née en 1749 Bouafles, décédée le 27 septembre 1815 à Vaux-sur-Seine (ancêtre directe de Mme **Maryse ROULLOT** qui m'a communiqué ces informations). **Marie Angélique BÉCARD** se marie le 20 février 1775 à Bouafles avec **François Joseph VIOLET**, laboureur (quand ils sont arrivés à Vaux ce couple louait une ferme). Ils eurent 12 enfants.

2) **Geneviève BÉCARD**, née le 25 octobre 1749 à Hardricourt, (Archives départementales des Yvelines, BMS, Hardricourt, 1602 – 1792, 5 Mi 496 bis, vue 363/624), le parrain **Jean BÉCARD**, fils de **Jean BÉCCARD** demeurant à Mézy, marraine **Marguerite AUBRY**, fille de feu **Martin AUBRY** demeurant à Gaillon. Aucun métier pour le père de **Geneviève BÉCARD** n'est mentionné dans l'acte.

   Geneviève BÉCCARD décède le 10 avril 1832 à Paris. **Geneviève BÉCCARD** se marie le 22 novembre 1768 à Meulan, paroisse Notre Dame avec **Pierre RACINE**, charcutier à St Germain-en-Laye (Yvelines), aubergiste à Meulan. **Pierre RACINE** est le fils de **Guillaume RACINE**, maître d'hôtellerie (probablement à la Grande Pinte à Hardricourt). Dont 3 enfants.

3) Un enfant mort-né en 1753 (rien trouvé à Maule).

4) **François BÉCAR**, né le 19 septembre 1754 au moulin du Radet à Maule (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 61/211). Il est cité au décès de son père et est qualifié de garde-moulin à Seraincourt en 1787.

5) **Marie Anne BÉCARD**, grainetière demeurant 24 rue de Pologne à Saint-Germain-en-Laye lors de son second mariage. Elle est née le 15 août 1755 au moulin du Radet à Maule (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 75/211). **Marie Anne BÉCCARD** se marie le 16 février 1775 à Seraincourt avec **Jean Baptiste GIROUX**, en présence de **Marie GUERPIN**, mère de l'époux, (qui ne sait pas écrire), **Nicolas GUERPIN**, oncle de l'époux, **René GUERPIN**, grand-père maternel de l'époux, de **Nicolas BECARD**, père de l'épouse, **Nicolas AUBRY**, oncle de l'épouse, **Denis AUBRY**, aussi oncle de l'épouse « *et de plusieurs autres parents et amis qui ont signé avec nous* ». La mère de **Marie Anne BECARD** est dite de Chapet annexe de la paroisse d'Ecquevilly, le père de **Marie Anne BÉCARD** est meunier - sans autre précision - (Archives départementales du Val d'Oise, BMS Seraincourt, registre paroissial, 1770-1779, E-DEPOT 39 E8, vues 46 et 47/91).
   Jean Baptiste GIROUX décède le 23 fructidor an ?

   Veuve, **Marie Anne BÉCARD** se remarie le 28 nivôse an 11 (18 janvier 1803) à Saint-Germain-en Laye (Yvelines) avec **Charles Siméon LEGENDRE**, charcutier, veuf en premières noces d'**Agnès DUBOIS** (Archives départementales des Yvelines, registre des mariages 1802 – 1803, 1139100, Saint-Germain-en-Laye, vue 34/97).

6) **Marie Louise Nicole BÉCARD**, née le 16 août 1756 au moulin du Radet à Maule, (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 90/211). décédée le 27 août 1757 à Maule (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 104/211)..

7) **Jacques Nicolas BÉCARD**, né 11 décembre 1757 au moulin du Radet à Maule (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 107/211). **Jacques Nicolas BÉCARD** se marie le 28 septembre 1779 à Paris, paroisse Saint Nicolas des champs avec **Marie Félicité HAFFLY**. En l'an 7, il habitait 29 rue de Saintonge à Paris.

8) **Marie Hélène BÉCARD**, née le 20 mai 1759 à Maule au moulin du Radet, « *ondoyée à la naissance par la sage-femme*» (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 123/211). décédée le 30 janvier 1844 à Morainvilliers (Yvelines). **Marie Hélène BÉCCARD** épouse le 25 juin 1781 à Chapet (Yvelines) **Jean Baptiste PURGET**.

9) **Marie Barbe BÉCARD**, née le 18 juillet 1760 au moulin du Radet à Maule, (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1751 – 1765, vue 139/211). décédée le 4 mars 1832 à Bouafle (Yvelines), à l'âge de 71 ans. **Marie Barbe BÉCARD** se marie le 2 octobre 1781 à Chapet avec **Gabriel BEURRIER**.

10) **Marie Clotilde BÉCARD**, née le 15 novembre 1761 à Hardricourt, décédée le 15 décembre 1762 Jumeauville (Yvelines) témoins **Charles PORCHER**, **Pierre VIEILLARD** (source base CGVY). Jumeauville est un village près de Maule

11) **Jean François BÉCARD**, né le 21 juin 1763 à Hardricourt

12) **Elisabeth BECARD**, marchande de vin, née le 6 novembre 1765 à Hardricourt, décédée le 26 décembre 1814 à Saint-Germain-en-Laye. **Elisabeth BÉCARD** épouse **Jean Mathieu VIARD** le 2 juillet 1793 à Saint-Germain-en-Laye. **Jean Mathieu VIARD** (né dans l'Eure, marchand de chevaux puis voiturier).

13) **Félicité BECARD**, fille de **Nicolas BECCARD** cité comme « meunier au moulin de la Chaussée d'Hardricourt » lors du décès de sa fille **Félicité BECCARD**, décédée en nourrice le 6 août 1769 paroisse Notre-Dame-de-l 'Assomption de Gaillon-sur-Montcient à l'âge de 2 mois chez **Jacques CAUCHOIS** demeurant à Gaillon-sur-Montcient. **Félicité BECCARD** est née à Hardricourt dudit **Nicolas BECARD** et de **Geneviève AUBRY** (source dépouillement des décès de Gaillon-sur-Montcient par **Laetitia FILIPPI** et Archives départementales des Yvelines, 4E 1159, 5Mi 496 BIS [1120201/3], Hardricourt paroisse Saint-Germain-de-Paris, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1761 – 1792, vue 54/197).

Le moulin du Radet à Maule.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

.

Généalogie RESVE

Cette famille, dont les membres furent pour la plupart vignerons à Évecquemont, village dont elle semble originaire, s'est implantée, pour partie, dès le début du XVIIe siècle à Meulan. Les **RESVE** ont donné nombre de boulangers, marchands grainetier et meuniers, jusqu'à la fin du XIXe siècle à Meulan. La branche meulanaise a probablement exercé des métiers proches des tanneurs de Meulan si l'on en juge par les alliances qu'ils contractèrent avec des familles de tanneurs tels les **LANGLOIS**, les **DUVAL**, les **RACINE**. En outre, dès le début du XVIIIe siècle ils exerçaient le métier de corroyeur (métier consistant en la préparation des cuirs pour les rendre plus souples après tannage et leur donner le dernier apprêt pour les divers usages auxquels ils doivent servir).

Des métiers liés à la tannerie au métier de meunier, du moulin à tan au moulin à farine, il aura fallu quelques décennies pour que les **RESVE** de Meulan fasse la transition en passant par le métier de grainetier et de boulanger.

Dans une moindre mesure, on trouve également ce patronyme à Triel, Vaux, Les Mureaux, Saint-Germain-en-Laye au XIXe siècle mais aussi à Tessancourt-sur-Aubette (AD78, Tessancourt, BMS, 1716-1792, vue 179/398, 14 janvier 1755, décès de **Nicolas Marin RESVE**, fils de **Nicolas RESVE**, vigneron de la paroisse de Tessancourt et de **Marguerite DENYS**).

La séance du conseil municipal (= conseil général à l'époque) de Meulan en date du 1er brumaire an III ( ) mentionne : « *le conseil général ouï l'agent national et sur sa réquisition, le conseil général ; a renvoyé au juge de Paix une plainte portée la veille à la municipalité par le Citoyen **JOURDAIN**, instituteur des filles de refus à lui fait par le Citoyen **RESVES** de lui délivrer pour son argent de la farine pour faire de la bouillie à ses enfans* ». De quel **RESVE** s'agit-il ? **Denis Michel RESVE**, son fils Denis Marie Anne ou d'un autre ? Difficile à déterminer (Archives municipales de Meulan 1 D 1 18 et image 20210611_145056, Meulan_7).

L'orthographe du nom est **RESVE, REVE** ou **RESVES**. J'ai conservé la forme la plus courante : **RESVE**.
Denis RESVE (V) et **Angadrème VAILLANT** furent meuniers du moulin banal de Meulan (parcelle 426), tandis qu'un inventaire après décès de **Denis RESVE** (VI), leur fils, marié **avec Anne Ambroise NICOLLE**, permet de savoir avec certitude que le moulin occupé par le couple **Denis RESVE** - **Anne Ambroise NICOLLE** est le Grand moulin (parcelle 76) et pas l'ancien moulin banal puisqu'il y est question d'une pièce du moulin donnant « *sur la ruelle et la rue Basse* ».

Quelques contrats concernant cette famille ont été répertoriés :

- 27/05/1645 Contrat de mariage entre **Louis FOUCQUE** et **Michelle RESVE** de Meulan (fille de **Jacques RESVE**, l'aîné, d'Evecquemont (Yvelines), père de la future
  Meulan (Yvelines, France) | 1641 - 1650 | AD 78 - 3 E 27/400
  Archives notariales - Contrats de mariage - **Robert BOUILLART**, commis.

- 03/11/1653 Contrat de mariage entre **Estienne LAMY** et **Nicole RESVE** de Meulan (Yvelines) En présence de **Michelle FROYER** de Meulan, mère du futur, **Anthoine LAMY** de Meulan, frère du futur et de **François RESVE**, vigneron à Evecquemont, père de la future
  Meulan (Yvelines, France) | 1651 - 1658 | AD 78 - 3 E 27/401
  Archives notariales - Contrats de mariage - **Mathieu BOUILLART**, commis.

- 11/01/1681 Contrat de mariage entre **Guyon DUBOIS**, vigneron demeurant aux Mureaux et **Marie RESVE**, demeurant à Evecquemont à Meulan en présence de **François RESVE**, vigneron demeurant à Évecquemont et **Estiennette CACHELEU** d'Évecquemont (Yvelines),

parents de la future, **Simon DUBOIS**, demeurant aux Mureaux, père du futur, **Pierre DUBOIS**, demeurant aux Mureaux, frère du futur, **Laurent CACHELEU**, demeurant à Evecquemont
Meulan (Yvelines, France) | 1681 - 1681 | AD 78 - 3 E 27/353.
Archives notariales - Contrats de mariage - Me **Nicolas DOULLÉ**, notaire.

- 22/02/1729 Contrat de mariage entre **Pierre HUE**, demeurant à Meulan et **Marie MABILLE**, demeurant à Meulan, en présence de **Denis HUE**, l'aîné, maître charpentier demeurant à Meulan et **Elisabeth LACQUET** de Meulan, parents du futur, **Georges MABILLE**, maître menuisier demeurant à Meulan et défunte **Marie RESVE** de Meulan, parents de la future, **Claude HUE** de Meulan, frère du futur, **Claude HUE** de Meulan, oncle du futur, **Martin HUE** de Meulan, oncle du futur, **Claude DUCLOS** de Meulan, beau-frère du futur, **Jeanne MABILLE** de Meulan, tante de la future, **Jean Baptiste MAIGNAN** de Meulan, cousin germain de la future.
Meulan (Yvelines, France) | 1729 - 1730 | AD 78 - 3 E 27/440.
Archives notariales - Contrats de mariage - Me **Jean Baptiste D'HARLINGUES**.

Meulan (S.-et-O.) - L'église Notre-Dame, construite dans le premier quart du XVe siècle, devenue Halle aux grains à la Révolution, démolie en 1884. - Gravure de Baude, 1876. Seine-et-Oise artistique et pittoresque (Archives département ales des Yvelines, 4Fi3727).

Arbre généalogique simplifié de la famille **RESVE**

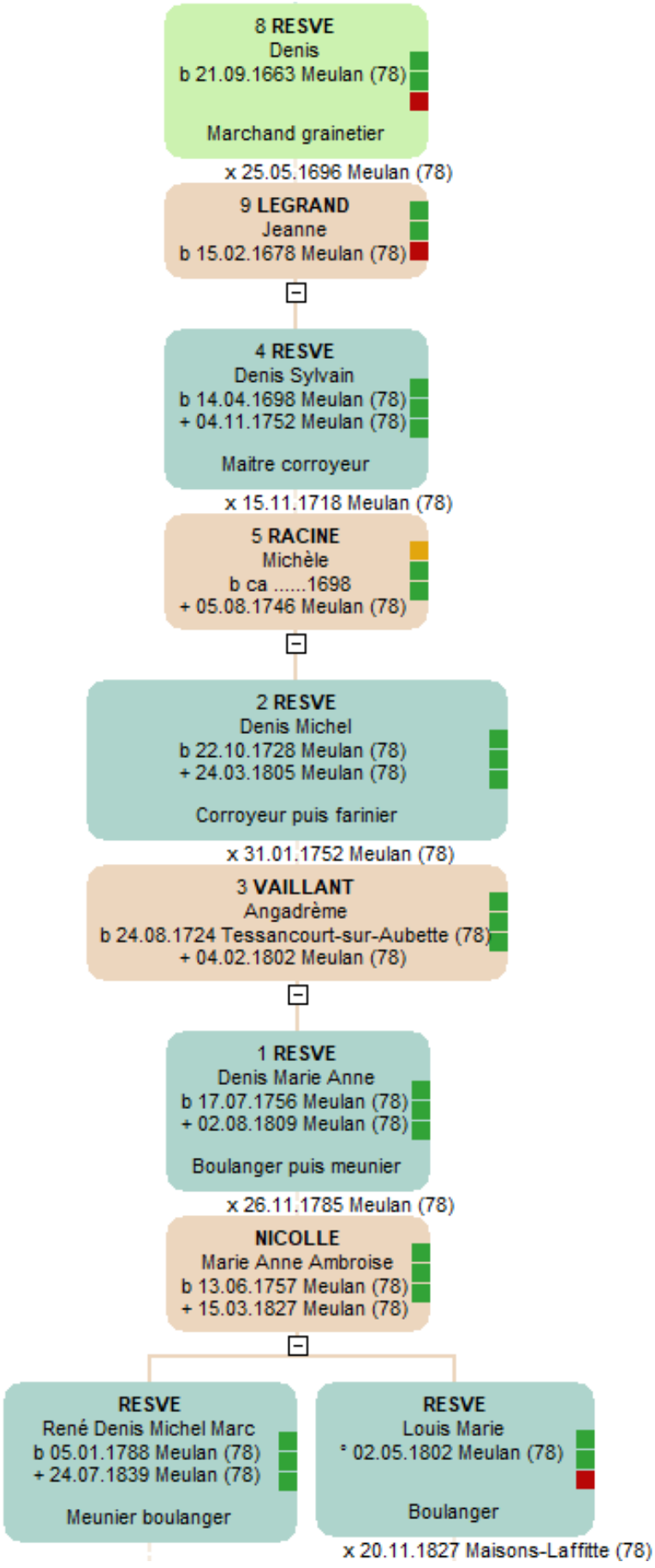

Je débute la généalogie **RESVE** par :

I) **Jean RESVE**, d'Evecquemont marié avec **Anne AUTUN**, tous deux cités décédés dans le contrat de mariage à Meulan de leur fils **Denis RESVE** en 1658. Dont :

1) **Denis RESVE**, qui suit en II.

II) **Denis RESVE**, marchand à Meulan, né vers 1630, marié à Meulan avec contrat de mariage du 19 avril 1658 chez Maître **Simon DOULLÉ,** notaire à Meulan, avec **Catherine LANGLOIS**, en présence de **Nicolas LANGLOIS**, frère de la future (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines, | 1657 - 1658 | AD 78 - 3 E 27/331, Archives notariales - contrats de mariage - Me **Simon DOULLÉ**Erreur ! Signet non défini.).
Denis RESVE est décédé avant le 25 mai 1696. **Catherine LANGLOIS** est la fille de **Florent LANGLOIS**, marchand tanneur à Meulan et de **Antoinette NICOLAS**, tous deux de Meulan.

Dont du mariage entre **Denis RESVE** et **Catherine LANGLOIS** :

1) **Anne RESVE**, baptisée le 28 juillet 1659, paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Maurice PUTEAUX**, marraine **Louise LEBRUN** (relevé de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord, AGHYN).

2) **Denis RESVE**, qui suit en III.

III) **Denis RESVE**, baptisé le 21 septembre 1663 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Louis RACINE**, marchand de Meulan, marraine **Jeanne DUVAL** (relevé de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord, AGHYN).
Denis RESVE est marchand grainetier et demeure à Meulan lorsqu'il se marie avec contrat de mariage du 25 mai 1696 avec **Jeanne LEGRAND**, demeurant à Thun, paroisse Notre Dame de Meulan (Archives départementales des Yvelines, contrat de mariage chez Me **Antoine DOULLÉ**, notaire, 1696, 3 E 27/375). **Jeanne LEGRAND** est la fille de feu **Pierre LEGRAND**, laboureur demeurant à Thun, paroisse Notre Dame de Meulan et de **Madelaine MOREAU** de Meulan, en présence de **Nicolas LEGRAND**, concierge du château de Thun et de **Germaine CAUCHOIS** de Meulan, aïeul et aïeule de la future.
Jeanne LEGRAND est née le 15 février 1678 à Meulan.

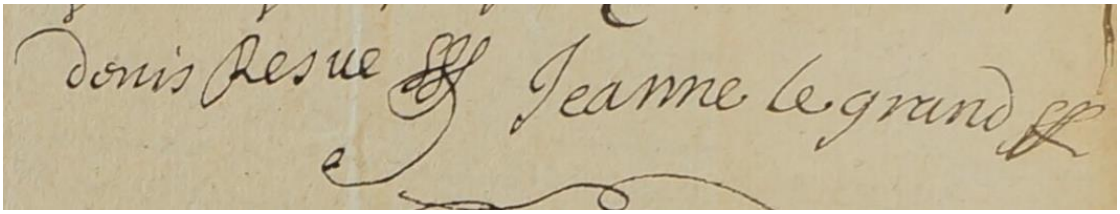

Signatures de **Denis RESVE** et de **Jeanne LEGRAND** au bas de leur contrat de mariage (1696).

Dont du mariage entre **Denis RESVE** et **Jeanne LEGRAND** :

1) **Nicolas RESVE**, décédé âgé de 4 jours, le 22 mai 1697 , paroisse Notre-Dame de Meulan inhumé en présence de **Nicolas LEGRAND**, son grand-père (relevé de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord, AGHYN).

2) **Denis Sylvain RESVE**, qui suit en IV.

3) **Jean RESVE**, baptisé le 19 mai 1704 paroisse Notre-Dame à Meulan.

IV) **Denis Sylvain RESVE**, marchand maître corroyeur dans son contrat de mariage, né le 14 avril 1698 paroisse Notre-Dame à Meulan, marié avec bans paroisse Notre-Dame et paroisse Saint-Jacques de Meulan, le 15 novembre 1718 paroisse Saint Jacques du Fort de Meulan avec **Michelle RACINE.**
Lors de son mariage, son père **Denis RESVE** est décédé et sa mère **Jeanne LEGRAND** est remariée avec **Jérôme DUVAL**, marchand tanneur à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Jacques, collection départementale, 2MIEC179, BMS, 1715-1745, vue 13/186).

Michelle RACINE demeure à Meulan lors de son mariage**.** Elle est née vers 1698 et décède « *femme de Denys RESVE, marchand corroyeur* » le 5 août 1746 à Meulan. Son inhumation à lieu en présence de **Denys RESVE**, son mari, **Denys Michel RESVE**, son fils, **Nicolas RACINE**, « *huissier en ce baillage* », son père, **Pierre François CREPIN**, huissier au Châtelet, **Michel Louis René MARTIN**, maitre maréchal, **Guillaume du BORD**, marchand, beau-frère, **Jean Baptiste VISBECQ** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767,vue 279 et 280/482).
Michelle RACINE est la fille de **Jean Nicolas RACINE**, huissier royal, greffier au baillage de Meulan, archer au Fort de Meulan (dans le contrat de mariage de sa fille **Michelle RACINE**) et de **Jeanne LEBRUN**.
Un contrat de mariage est signé le 9 novembre 1718 chez Me **Jean Pierre BRISSART de La CONCY**, notaire à Meulan, en présence de **Antoine LANGLOIS**, maître cordonnier, cousin et curateur du futur, **Jean Martin HOTOT**, marchand tonnelier demeurant au Fort de Meulan, beau-frère de la future à cause de **Jeanne RACINE**, **Simon LEBRUN**, officier de feue Madame La Dauphine, oncle maternel de la future (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines | 1718 - 1718 | AD 78 - 3 E 27/427, Archives notariales - contrats de mariage - Me **Jean Pierre BRISSART de La CONCY**).
Denis Sylvain RESVE, corroyeur, âgé de 55 ans, décède le 4 novembre 1752 paroisse Notre Dame de Meulan, inhumation en présence de **Denis Michel RESVE**, **Jean Baptiste RESVE** et **Joseph RESVE**, ses fils, **Guillaume DUBORD**, marchand, son beau-frère, **Pierre François CREPIN**, huissier au Châtelet de Paris, **René Michel Martin (HUSSY** ? nom de famille difficile à déchiffrer), **Jean LEGRAND**, son cousin germain, **Ambroise René AUBERT**, maître de l'hôtellerie [mot illisible), **Philippe MAHEU**, marchand, **Jean Baptiste VISBECQ**, maître maréchal, tous demeurant paroisse Notre Dame de Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 219/482).

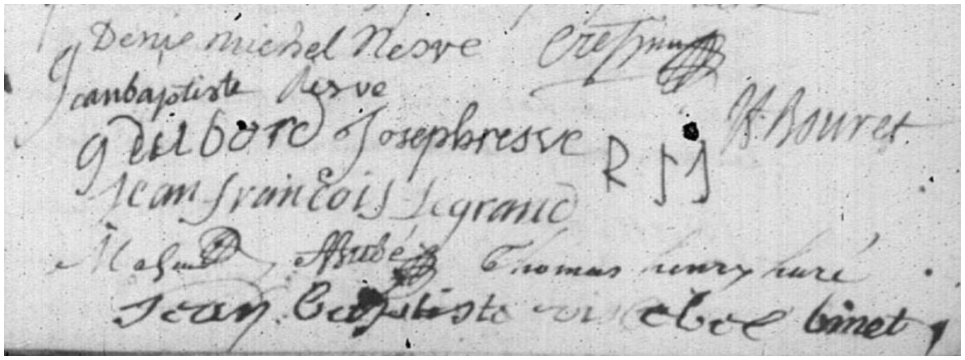

Signatures au bas de l'acte de décès de **Denis Sylvain RESVE** le 5 novembre 1752.

Dont du mariage entre **Denis Sylvain RESVE** et **Michelle RACINE**,

1) **Jean Baptiste RESVE**, cité fils de **Denis Sylvain RESVE** lors de l'inhumation de celui-ci en 1752.

2) **Jean RESVE**, baptisé le 3 octobre 1724 paroisse Saint Jacques de Meulan, parrain **Jean Martin HAUTO**, maître tonnelier, marraine **Catherine RACINE** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, BMS, 1716 - 1745, 4E 1718, vue 49/186).

3) **Denis Michel RESVE**, qui suit en V.

4) **Joseph RESVE**, cité fils de **Denis Sylvain RESVE** lors de l'inhumation de celui-ci en 1752. C'est probablement ce Joseph (Louis Joseph dans son acte de baptême) qui est baptisé « *fils de Denis RESVE et de Michelle RACINE* » le 3 janvier 1737 paroisse Saint Jacques de Meulan, parrain **Joseph LEBRUN**, marraine **Denise Charles GOIMBAULT** (relevé de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord, AGHYN).

5) **Marie Madeleine RESVE**, marraine au baptême de sa nièce **Marie Madeleine RESVE**, ci – dessous.

V) **Denis Michel RESVE**, corroyeur, marchand grainetier, marchand farinier demeurant rue Basse dans son acte de décès.
Il est baptisé le 22 octobre 1728 paroisse Saint Jacques à Meulan, parrain **Jacques Michel LEBRUN**, officier, marraine **Avoye RACINE**, tante de l'enfant (relevé de l'Association Généalogique et Historique des Yvelines du Nord, AGHYN).

Denis Michel RESVE, de la paroisse Notre-Dame se marie le 31 janvier 1752 paroisse Saint Nicolas à Meulan (bans à Saint-Nicolas et à Notre-Dame) avec **Angadrème VAILLANT**, mariage célébré en présence de **Denis Sylvain RESVE**, père du futur, **Philippe VAILLANT**, père de la future, **Pierre François CREPIN**, oncle de l'époux, **Louis Nicolas DUVAL**, marchand farinier à Saint-Germain-en-Laye, cousin de l'époux, **Guillaume DU BORD**, marchand de Meulan, oncle**, Louis Barthélémy** [ ] demeurant à Sagy, oncle de l'épouse, **Louis François BOURGEOIS**, vigneron, demeurant à [ ], beau-frère de l'épouse, de maitre **Jean François POLLARD**, substitut de Mr le Procureur du Roy au bailliage de Meulan, **Jean François LEGRAND**, vigneron demeurant à Évecquemont, et autres témoins qui ont signé (Archives départementales des Yvelines, Cote de l'original 4E 1712, Cote de substitution 5MI 1803 [2083567/4], Meulan, paroisse Saint-Nicolas, BMS, collection du greffe, 1736 – 1755, vues 214 et 215/256).

Denis Michel RESVE décède le 24 mars 1805 (3 Germinal an XIII), âgé de 77 ans à Meulan, sur la déclaration de **Denis RESVE**, 50 ans, son fils, boulanger et **Louis Barthélémy RESVE**, son fils, 40 ans, marchand grainier tous deux demeurant rue Basse à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, NMD, 1801 - 1806, 4E 1728, vue353/433).

Angadrème VAILLANT est baptisée le 24 août 1724 à Tessancourt (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original 4E 3141, cote de substitution 5MI 500 [1119190/1], Tessancourt-sur-Aubette, paroisse Saint-Nicolas, BMS, 1716 – 1764, collection du greffe, vue 24/214, page de droite en bas). Elle décède le 4 février 1802 à Meulan à l'âge de 78 ans. Elle est la fille de **Philippe VAILLANT**, marchand et de **Jeanne LEMAITRE**, de la paroisse Saint

Nicolas de Meulan. **Angadrème VAILLANT** fait son testament le 13 pluviôse an X chez Maitre **Antoine Charles DUHAMEL** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, notaire à Meulan 3 E 27 253, vue 390/414).

Elle décède le 4 février 1802 (15 pluviôse an X) à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1728, 5Mi 819 [1134364] Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1801 – 1806, vues 119 et 120/433).

Le 7 ventôse an X un inventaire est fait après décès d'**Angadrème VAILLANT,** femme de **Denis RESVE**, demeurant à Meulan, à la demande dudit **RESVE** et des présomptifs héritiers de ladite **VAILLANT** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, notaire à Meulan 3 E 27 253, vue 392/414).

Le 9 messidor an X (28 juin 1802), délivrance de leg par **Denis RESVE** demeurant à Meulan et autres héritiers d'**Angadrème VAILLANT**, femme de **Denis Michel RESVE** en faveur dudit **RESVE** demeurant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, notaire à Meulan 3 E 27 253, vue 399/414).

Denis Michel RESVE est qualifié de marchand corroyeur, corroyeur dans les actes de baptême de ses enfants jusqu'en septembre 1758 (naissance de son fils **Jean Baptiste RESVE**). En novembre 1759 (baptême de son fils **Pierre Joseph RESVE**), il est qualifié de marchand grainetier et, en 1761 (baptême de sa fille Rose **Honorine RESVE**) de « *marchand grenettier*». En 1768, le Sieur **RESVE**, fermier des droits de minage [(1)] et mesurage dans les villes, faubourgs et ports de Meulan, poursuivit en justice le Sieur **PETIT**, laboureur à Théméricourt, qui avait vendu des grains de sa récolte dans sa ferme de Théméricourt, qui en avait vendu en outre à plusieurs seigneurs ayant des châteaux aux environ de Meulan et à une communauté religieuse et à des boulangers de Meulan. Le Sieur **RESVE** prétendait que les grains ne peuvent être vendus que dans les marchés publics. Le mémoire en défense du Sieur **PETIT** est à la Bibliothèque Nationale 4° Fm 25735. C'était l'époque où les Physiocrates préconisaient la liberté du commerce des grains (Voir à ce propos **H. MARTIN**, tome 16, page 291, 294) ».

L'affermage du moulin banal de Meulan en 1770 est attribué à un certain sieur **REVE** (**RESVES**) pour 1100 livres – dans ce prix était compris également le four banal loué au même personnage où l'on amenait cuire son pain - (d'après la monographie de l'instituteur **Paul AUBERT**, Archives départementales des Yvelines, J 3211/15 [1], Meulan-en-Yvelines, Monographie communale de Paul Aubert, 1863-1949, vue 110/182). Néanmoins, après une recherche dans les 2 études notariales c (3E27 251, **François CHENOU, notaire**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1763 – 1791 et **Claude Jérôme FRANÇOIS** 3E27 252, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1766 – 1787), aucun acte d'affermage n'a été retrouvé pour l'année 1770.
*....Nous avons reçu et recevrons lesdits **RESVES**, père et fils, èsdites fonctions de mesureurs et percepteurs des droits de banalité…* », suivent les droits à percevoir sur chaque « *septier d'avoine, orge, seigle, pois, vesces, lentilles, lentillons, fèves e marais, féverolles, haricots, graines de Bourgogne* »… « *ordonnons que, suivant et conformément à la déclaration du Roi du 19 avril 1783, registré en Parlement le 4 mai audit an, et en ce baillage, les bleds, farines, orges, avoines et autre grains ne pourront être vendus et achetés ni mesurés ailleurs que dans*

(1) Sur le droit de minage : « minage » est ainsi défini au dictionnaire Larousse : « *droits perçu par le seigneur pour le mesurage des blés qui se vendraient dans l'étendue de sa seigneurie* ».

les Halles et marchés, ou sur les ports ordinaires des villes et fort de Meullent ; et en conséquence, faisons très expresse inhibitions et défenses à tous marchands, laboureurs, fermiers, boulangers, pâtissiers, meuniers, grainetiers et à tous autres généralement quelconques, de quelque qualité et condition….. » (l'affiche de la sentence est reproduite ci-après).

Denis Michel RESVE et son épouse, **Angadrème VAILLANT** ainsi que leur fils **Denis RESVE** se voient, par « *sentence du baillage royal et siège capital des ville, fort et comté de Meullent portant commission pour la perception des droits de minage et mesurage des grains et de banalité de four à Meullent* » dans les termes suivants : « *un bail fait audit **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT** sa femme, par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de CONTY par devant les notaires royaux de Meullent, dont **CHENOU**, notaire, l'un deux, a gardé minute le 24 novembre 1782* [(1)] *…..*

Dont du mariage entre **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT** :

1) **Edmée Julie RESVE**, née le 10 mai 1753 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Guillaume DUBORD**, marchand de la paroisse Notre Dame de Meulan, marraine **Marie Madeleine MOREL**. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 202/482). Elle décède, âgée de 73 ans, le 18 septembre 1826, veuve de **Charles Marie HUCHE** qu'elle avait épousé le 4 mai 1784 à Meulan.

2) **Marie Prudence RESVE**, née le 9 juillet 1754 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Pierre François CREPIN**, huissier de justice au Châtelet de Paris, marraine **Marie Geneviève VANNIER**, femme de Maître **LE COMTE**, marchand tanneur en la paroisse Saint Nicolas de Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 189/482). Elle décède à l'âge de 1 an le 20 juillet 1755 à Mézy.

3) **Marie Félicité RESVE**, né le 27 juin 1755 paroisse Notre-Dame de Meulan, parrain **Jean Baptiste Robert DALLOT**, marchand de bois de la paroisse Notre-Dame, marraine **Marie Madeleine RESVE**, sa tante, demeurant à Versailles. Le parrain et le père signent (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913,BMS, 1729-1767, vue 174/482).

[(1)] bail accordé par Monseigneur le Prince de **CONTI** à **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT**, sa femme (Archives départementales des Yvelines, 3E27 251, **François CHENOU**, notaire, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1763-1791, page 282/476).

Marie Félicité RESVES âgée de 21 ans, déclare une grossesse de 5 mois et 3 jours environ (!!!) le 21 juillet 1776 des œuvres de **Robert DUVIVIER**, charretier chez le sieur **ROCHIAUD** de Tessancourt.
3 ans plus tard, **Marie Félicité RESVES** âgée de 24 ans, farinière demeurant à Meulan dans la même maison que le futur père, déclare une grossesse le 20 juillet 1779 des œuvres de **Pierre Philippe CASTILLARD**, marchand farinier demeurant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, déclarations de grossesses, baillage, juridiction de Mantes-Meulan, série B1118, 10B220 1769 – 1790 pour les 2 déclarations de grossesse).

Marie Félicité RESVES se mariera avec **Pierre Philippe CASTILLARD** avec contrat de mariage du 24 septembre 1780 à Versailles chez Maitre **Pierre Mathieu THIBAULT** (source base du CGVY).

4) **Denis Marie Anne RESVES**, qui suit en VI.

5) **Jean-Baptiste RESVE**, né le 14 septembre 1758 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Jean CHEVRET**, marraine **Charlotte DUBORD**. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913,BMS, 1729-1767, vue 136/482).

6) **Pierre Joseph RESVE**, né le 7 novembre 1759 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Pierre Joseph HURÉ**, fils de **Charles Joseph HURÉ**, marchand boucher, marraine **Elisabeth PINSART**, fille de **Charles PINSART**, « *maître boullanger* », tous deux de la paroisse Notre-Dame. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 123/482). Il décède, âgé de 3 jours le 10 novembre 1759 à Menucourt.

7) **Rose Honorine RESVE**, née le 14 avril 1761 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Pierre DUTARTE**, fils de défunt **Jean DUTARTRE** [(1)], marraine **Julie Angadrème RESVE**, sa sœur. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 89/482). Elle décède, épouse de **Michel VEXEL**, marchand demeurant à Cayenne en Guyane, âgée de 60 ans, le 3 janvier 1822 à l'hospice civil de Meulan, décès déclaré par **Louis Barthélémy RESVE**, son frère, âgé de 56 ans, marchand grainetier et **Augustin VICQUE**, 37 ans, cordonnier, tous deux demeurant rue Basse à Meulan (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original 4E 1731, cote de substitution 5MI 821 [1134366/1], Meulan, NMD, collection du greffe, 1821 – 1828, vue 106/552).

---

(1) Sur la généalogie **DUTARTRE** voir le tome consacré au moulin de la Chaussée d'Hardricourt. Un **Jean DUTARTRE** y est cité comme meunier en 1790 dans la liste des citoyens inscrits sur le registre de la Garde Nationale et des citoyens non-inscrits sur le registre de la Garde Nationale. Il a été maire de Meulan.

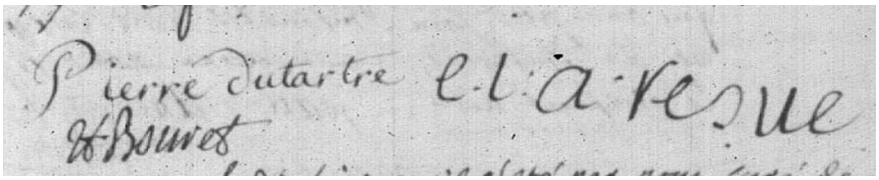

Signatures de **Pierre DUTARTRE** et de **Julie Angadrème RESVE** sur l'acte de baptême de **Rose Honorine RESVE**.

8) **Jean Barthélémy RESVE**, né le 24 août 1762 paroisse Notre-Dame de Meulan, parrain **Jean Jacques MARCHAND** (ou **Jean JACQUES**, marchand ?), tapissier, marraine **Marie Jeanne HUCHE**, fille

de **Jean Baptiste HIUCHE**, marchand voiturier par eau, tous deux de la paroisse Notre-Dame. La marraine signe, le parrain ne signe pas (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 83/482). Il décède le 9 août 1763 à Frémainville âgé de 11 mois.

9) **Denise Auguste RESVE**, née le 22 avril 1764 à Meulan, parrain **Philippe MARÉCHAUX**, marraine **Avoye Elisabeth HURÉ**, fille de **Denis HURÉ**, marchand boucher, tous deux de la paroisse Saint Nicolas de Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 51/482). Elle décède le 24 avril 1764 à Verneuil, âgée de 2 jours.

10) **Louis Barthélémy RESVES**, marchand grainetier dans son acte de décès, baptisé le 22 août 1765 paroisse Notre Dame à Meulan, parrain **Louis LEGAT**, marraine **Louise VAILLANT**, sa marraine, tous deux de la paroisse Notre-Dame. Le parrain signe, la marraine déclare ne pas savoir écrire (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 43/482).

Louis Barthélémy RESVES se marie avec contrat de mariage du 12 floréal an X (2 mai 1802) chez **Antoine Charles DUHAMEL** notaire à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 395/414) avec **Marie BRAUT** demeurant à La Villeneuve Saint Martin.

Louis Barthélémy RESVES décède le 9 octobre 1833 à Meulan, âgé de 68 ans. Les témoins sont **François Etienne BRAULT**, 50 ans, marchand grainetier demeurant à Triel, beau-frère du défunt et **Louis Armand DUVAL**, 25 ans, maçon, demeurant rue Haute à Meulan, gendre du défunt (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original 4E 1732, cote de substitution 5MI 821 [1134366/2], Meulan, NMD, collection du greffe, 1829 – 1836, vue 309/479).

Lors de son décès, **Louis Barthélémy RESVE** est marié avec **Marie BRAUT** qui demeure rue Basse à Meulan. Ils eurent **Aimée Apolline**

RESVE, née le 3 avril 1806 (à Meulan ?), mariée le 15 mai 1827 à Meulan avec **Marie François Joseph VAUDIN**, tourneur en or.

11) **Marie Catherine Avoye RESVE**, baptisée le 31 mars 1767 paroisse Notre Dame à Meulan, fille de **Denys RESVE**, marchand de grain, parrain **Denys RESVE**, père de l'enfant, marraine **Marie Catherine LEGAT**. Le père et parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, BMS, 1750 - 1767, 4E 1724, vue 12/482).

12) **Marie Madeleine Honorine RESVE**, «*fille de Denys Michel RESVE, marchand farinier et d'Angadrème VAILLANT* » lors de son mariage en 1788. Elle est née le 28 aout 1768 paroisse Notre-Dame de Meulan, parrain **Antoine VERNIER**, concierge de **M. Gilbert DE VOISINS** en son château de Villennes, marraine **Marie Magdelene MAITRE**, cousine germaine de la mère de l'enfant. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 11/522).
Marie Madeleine Honorine RESVE se marie le 10 juin 1788 paroisse Notre-Dame de Meulan avec **Pierre Michel AUBRUN** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vues 376 et 377/522).

VI) **Denis Marie Anne RESVE**, boulanger à Meulan, baptisé le 17 juillet 1756 à Meulan, parrain **Nicolas VAILLANT**, marchand, oncle « *à cause de la femme dudit enfant* » - le prêtre s'est un peu trompé, marraine **Catherine TAILLEFER**, femme de **Sébastien THEURET**, concierge du château de l'Ile Belle paroisse Saint Jacques de Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1729-1767, vue 161/482).
Denis RESVES se marie le 26 novembre 1785 à Meulan avec **Anne Ambroise NICOLLE**, fille de défunt **Nicolas NICOLLE**, maître cordonnier et de défunte **Françoise TEURÉ**, de la paroisse Saint Nicolas de Meulan, mariage célébré en présence des parents du futur, de **Louis Barthélémy RESVE**, frère du futur, de Maître **François CHENOU**, notaire, avocat au Baillage de Meulan et Maire des Îles et Fort de Meulan, Maître **Pierre François CRESPIN**, juré audit Baillage demeurant au Fort de Meulan, Maître **GOIMBAULT**, marchand tanneur demeurant à Meulan et, du côté de l'épouse de **Charles TEURÉ**, jardinier demeurant à Avernes, son oncle à cause de **Marguerite TEURÉ**, sa femme, de **René DREUX** et **Pierre DREUX**, fils de **Mathurin DREUX**, maître menuisier, de **Jacques GALLOT**, marchand épicier, tous demeurant à Meulan, de **François LARCHEVEQUE** [3 mots non déchiffrés] à Vaux (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 312/522).
Un contrat de mariage est signé entre **Denis RESVE** et **Marie Anne Ambroise NICOLLE** le 19 novembre 1785 chez **Maître CHENOU,** notaire à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 251, **François CHENOU**, notaire, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1763-1791, vue 354/476).

Anne Ambroise NICOLLE demeure depuis 4 ans chez le Sieur **René DREUX**, marchand bonnetier, lors de son mariage. Elle est née le 15 juin 1757 à Meulan.

Le 24 novembre 1808, **Anne Rosalie CHÈVREMONT**, veuve de **Charles GOIMBAULT**, **Nicole Rosalie GOIMBAULT**, **Nicolas GOIMBAULT**, **Marin François GOIMBAULT** et **Guillaume Philippe GOIMBAULT**, tous de Meulan signent un bail à loyer et ferme pour 9

ans à **Denis RESVE et Marie Anne Ambroise NICOLLE**, sa femme d'un moulin à eau et dépendances sis à Meulan, moyennant 900,00 francs par an de principale (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 26 1, vue 269/434, acte 2477 du 24 novembre 1808, Maîtres **Louis LAISNÉ** et **Louis Augustin LAISNÉ**, notaires, Meulan, 1795 – 1816).

Denis Marie Anne RESVE décède le 2 août 1809 à Meulan l'âge de 53 ans, sur la déclaration de **Louis Barthélémy RESVE**, marchand grainetier, frère du défunt et **Jacques Antoine MARTEAU**, 59 ans, marchand vannier, tous deux demeurant rue Basse à Meulan (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original 4E 1729, cote de substitution 5MI 819 BIS [1134365], Meulan, NMD, collection du greffe, 1807 – 1813, vue 202/478).
Un inventaire après le décès de **Denis Marie Anne RESVE** est établi par Maître **Antoine Charles DUHAMEL**, notaire à Meulan, le 5 décembre 1809 à la requête de **Marie Anne NICOLLE**, sa veuve et pour ses 9 enfants. La transcription partielle de cet inventaire figure page 228, ci-dessous. Cet inventaire permet de savoir avec certitude que le moulin occupé par le couple **Denis RESVE - Anne Ambroise NICOLLE** est le Grand moulin et pas l'ancien moulin banal puisqu'il y est question d'une pièce du moulin donnant « *sur la ruelle et la rue Basse* ».

9 juillet 1813 : location du grand moulin de Meulan à **Denis René Marc RESVE** par **Marie Anne NICOLLE**, veuve **de Denis RESVE**, sa mère Archives départementales des Yvelines, répertoire cote 3E27 254, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, Maitre **Antoine Charles DUHAMEL**, ventôse an XI - 5 février 1817, vue 291/327). La première page de la minute et sa transcription complète de l'acte est reproduite pages suivantes.

En 1817, la veuve **Marie Anne Ambroise RESVES**, 48 ans, boulangère rue Basse vit avec ses 3 enfants **Prudence RESVES**, 17 ans, **Henriette RESVES**, 16 ans et **Louis RESVES**, 14 ans ainsi qu'avec **Charles GODARS**, garçon boulanger (Archives départementales des Yvelines, recensements Meulan, 9M706 1, 1817, vue 24/95).

Marie Anne Ambroise NICOLLE, âgée de 70 ans, (veuve de **Denys RESVE**, fille de feu **Nicolas NICOLLE** marchand cordonnier et de feue **Françoise TENZÉ**), propriétaire, décède en son domicile plan du Croisant à Meulan le 15 mars 1827 en présence de **René Denis Michel Marc RESVE**, 39 ans, marchand boulanger, demeurant rue Basse à Meulan et de **Jean François MACÉ**, 35 ans, boulanger, demeurant rue Haute à Meulan, gendre de la défunte (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134366, NMD, 1821-1828, vue 477/549).

La veuve **Denis RESVE** est meunière au moulin du croissant à Meulan dans le cadastre de 1825.
Marie Anne Ambroise NICOLLE décède le 15 mars 1827 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1731, 5Mi 821 [1134366/1], Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1821 – 1828, vue 480/552).

Le 19 mars 1827, inventaire après décès de **Marie Anne Ambroise NICOLLE** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 257, vue 116/678, **Louis Jean Bonaventure RENOUARD MENNEVILLE**, **Hippolyte Léon GABRIE**, **Antoine Alphonse LAVALLARD**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1825 – 1838). La minute est introuvable aux Archives départementales en septembre 2022.

Le 28 juin 1828, le moulin à eau de la rue Basse à Meulan est mis en vente par licitation [(1)]. Le détail de l'annonce de cette vente par licitation est transcrit pages suivantes.

Le 20 février 1836, liquidation de la succession de **Marie-Anne Ambroise NICOLLE**, veuve de **Denis RESVE**, décédée à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 257, **RENOUARD MENNEVILLE, Louis Jean Bonaventure**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1825-1838, vue 582/678). La minute de cet acte, classée 3 E 27 611 aux Archives départementales des Yvelines est introuvable.

Dont du mariage entre **Denis Marie Anne RESVE** et **Anne Ambroise NICOLLE** :

1) **Marie Madeleine Julienne RESVE**, née le 30 août 1786 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Denis Michel RESVE**, marchand grainetier à Meulan, marraine **Marie Madeleine CAFIN**, femme de **Charles TAURÉ**, jardinier de Mgr le **Prince de TINGRI** à Avernes et tante maternelle de l'enfant. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 331/522). Elle se marie le 19 juillet 1809 à Meulan avec **Pierre Jean DAUBIGNY**, originaire de Sagy (Archives départementales des Yvelines, cote 1134365 NMD 1807-1813, pages 172 et 173/474). Elle n'est pas citée dans l'inventaire après décès de son père.

2) **Marie Anne Edmée RESVE**, née vers 1789, mariée le 31 décembre 1810 à Meulan avec **Charles Barthélémy PARQUET**, conducteur de voiture publique à Meulan (Archives départementales des Yvelines, cote 1134365 NMD 1807-1813 pages 244 et 245/474). Elle est citée, âgée de 20 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 231, ci-dessous)

3) **René Denis Michel Marc RESVES**, qui suit en VII/1.

4) **Marie Anne RESVE**, baptisée le 21 mars 1790 paroisse Notre Dame de Meulan, parrain **Louis Barthélémy RESVE**, fils de **Denis RESVE**, marchand grainetier à Meulan, oncle de l'enfant, marraine **Marie Anne DREUX**, fille de **Mathurin DREUX**, marchand menuisier, tous deux demeurant paroisse Notre-Dame à Meulan. Le parrain et la marraine signent (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 421/522). Elle se marie le 26 juillet 1809 à Meulan avec **Jacques Jérôme MARTEAU**, marchand vannier à Houilles, près Argenteuil (Archives départementales des Yvelines, Meulan, 1134365, NMD 1807-1813, vue 175/474).

[(1)] La "licitation" est une autre dénomination de la vente publique d'un bien meuble ou immeuble généralement pour mettre fin à une indivision, soit après divorce, soit dans le cadre d'une succession. Un tribunal ordonne le partage, s'il peut avoir lieu, ou la vente par licitation, si tous les indivisaires sont capables et présents ou représentés, ils peuvent décider à l'unanimité que l'adjudication se déroulera entre eux, c'est à dire sans appel au public.

5) **Victoire Geneviève RESVE**, baptisée le 7 mai 1791 paroisse Notre-Dame de Meulan, parrain **Jean Baptiste Nicolas Joseph MOTTE**, marraine **Marie Anne Geneviève MOTTE**, tous deux enfants de **Jean-Baptiste MOTTE**, maître menuisier au Fort de Meulan. Le parrain et la marraine signent l'acte de baptême (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 450/522). Elle est citée, âgée de 18 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 231, ci-dessous).

   Victoire Geneviève RESVE épouse le 9 janvier 1816 à Meulan **Jean André PRIEUR** de Saint-Germain -en-Laye (Archives départementales des Yvelines, cote 1134365, NMD, 1814-1820, vues 144 et 145/448).

   Elle décède le 30 juillet 1859 à l'hospice de Saint-Germain-en-Laye à l'âge de 68 ans (Archives départementales des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, collection départementale, 2084123, D, 1856-1860, acte n°247, vue 261/364).

6) **Marie Adélaïde RESVE**, grainetière en 1825, née le 24 août 1792 à Meulan, parrain **Jacque Crépin BINET**, fils de **Jacques BINET**, maître cordonnier, marraine **Madeleine Julienne RESVE**, sœur de l'enfant (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1168913, BMS, 1768-1792, vue 481/522).
   Marie Adélaïde RESVE se marie le 1er février 1825 à Meulan avec **Jean Pierre CHRÉTIEN**, marchand forain. Elle demeure avec sa mère au plan du Croissant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134366 NMD, 1821-1828,vue 326/549). Elle est citée, âgée de 17 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 231, ci-dessous)

7) **Jacques RESVE**, né le 22 septembre 1793 à Meulan, sur la déclaration de **Louis Jacques CHERONNET**, maçon, âgé de 25 ans, fils de **Jacques CHERONNET**, entrepreneur de bâtiments et de **Marie Anne MABILLE**, demeurant paroisse Notre-Dame à Meulan, plan du boulevard, **Madeleine TAURÉ**, 23 ans, jardinière, fille de **Charles TAURÉ**, jardinier et de **Marie Madeleine CAFFIN**, demeurant paroisse d'Avernes, grand cousine germaine de l'enfant (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134364, NMD, 1793-1800, vue 29/586). Il est cité, âgé de 16 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 231, ci-dessous).

   Le 26 juillet 1836 et le 2 août 1836, partage provisionnel de la succession de **Jacques RESVE** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **RENOUARD MENEVILLE**, 3 E 27 257, page 600/678)

8) **Marguerite Françoise RESVE**, née le 19 février 1796 à Meulan, mariée avec **Pierre François Stanislas DUPAIN**, marchand limonadier à Paris, rue Godot Maurois, n°24. Elle est citée, âgée de 13 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 231, ci-dessous).

9) **Pierre Michel Félix RESVE**, garçon boulanger en 1827, né le 14 mars 1797 à Meulan. Il est cité, âgée de 12 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 228, ci-dessous).

10) **Marie Geneviève RESVE**, mariée avec **André PRIEUR**, marchand épicier à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris.

11) **Prudence Alexandrine RESVE**, boulangère en 1822, marchande de farines en 1851, demeure rue Haute à Meulan en 1851, née le 3 janvier 1799 à Meulan. Mariée le 15 octobre 1822 à Meulan avec **Jean François MACÉ**, marchand boulanger rue Haute à Meulan en 1851. Dont 2 fils, **Denis MACÉ** et **Edmond MACÉ**, tous deux garçons boulanger en 1851. Un autre fils **Charles MACÉ** se mariera en 1864 à Paris 7^{e} arrondissement. Elle est citée, âgée de 10 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 228, ci-dessous).

12) **Henriette RESVE**, née en 1801, mariée avec **Jean Baptiste MARIE**, charcutier à Versailles, rue Saint Pierre. Elle est citée, âgée de 9 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 228, ci-dessous).

13) **Louis Marie RESVE**, qui suit en VII/2.

VII/1) **René Denis Michel Marc** (Marthe dans les répertoires de notaires consultés, trouvé une fois Martin) **RESVE**, meunier, boulanger, né le 5 janvier 1788 à Meulan.

Il se marie le 20 avril 1819 à Maudétour-en-Vexin (Val-d'Oise) avec **Louise Honorine PELLÉ**.
René Denis Michel Marc RESVE, fils, âgé de 24 ans, est recensé en 1817 à Meulan comme meunier rue basse (vue 23/95), accompagné de **Nicolas BOUILLETTE**, 34 ans, garçon meunier (voir **LAVALLARD**, 3^{E}27 258, vues 406/648 et 411/648).
Sa mère **Marie Anne NICOLLE**, veuve **RESVES** lui loue le moulin du Croissant le 9 juillet 1813 (voir ci-après) pour une durée de 20 ans en lui vendant les tournants, travaillants et harnois du moulin moyennant 150 francs par an pendant 21 ans.

« *Du 12 septembre 1827 est comparu **Denis René Michel Martin RESVE**, boulanger à Meulan, agissant pour lui et se portant fort pour **Marie Madeleine Julienne RESVE**, femme **DAUBIGNY**, demeurant à Meulan, **Marie Anne Edmée RESVE**, femme de **Charles Barthélémy PARQUET**, conducteur de voiture publique à Meulan, **Adélaïde RESVE** femme séparée quant aux biens de **Jean Pierre CHRÉTIEN** demeurant à Meulan, **Prudence Alexandrine RESVE**, femme de **Jean François MASSÉ**, boulanger à Meulan, rue Haute, **Pierre Michel Félix RESVE**, garçon boulanger à Paris, **Henriette RESVE**, femme de **Jean Baptiste MARIE**, charcutier à Versailles, rue Saint Pierre, **Marie Geneviève RESVE**, femme d'**André PRIEUR**, marchand épicier à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris, **Marguerite Françoise RESVE**, femme de **Pierre François Stanislas DUPAIN**, marchand limonadier à Paris, rue Godot Maurois, n°24, **Louis RESVE**, marchand boulanger à Versailles, **Marie Anne RESVE**, femme de **Jacques Jérôme MARTEAU**, marchand vannier à Houilles, près Argenteuil et **Jacques RESVE**, militaire absent, tous héritiers pour un douzième de **Marie Anne Ambroise NICOLLE**, veuve de **Denis RESVE**, leur mère, décédée à Meulan le 14 mars 1827 et lesdites Dame **DAUBIGNY** et **CHRÉTIEN** légataires particulières de la portion disponible suivant testament olographe du 28 juin 1819,*
Lequel a déclaré que de cette succession il dépend :

*Meubles : les meubles valent neuf cent cinquante-six francs huit centimes d'après l'inventaire fait par Maître **DUBOSC**, notaire le 19 mai 1827,*
Créance de quatre mille cinq cents francs pour [ ] abandonné par liquidation du 17 août 1816
*Créance de deux mille francs par le Sieur **DUCAROUGE** suivant acte reçu par Maître **DUBOSC**, notaire le 23 août 1826,*
*Immeubles : 1° Un moulin situé carrefour du Croissant loué au comparant par acte devant Maître **DUHAMEL**, notaire, le 9 juillet 1813 pour 1000,00 francs ; 2° un petit magasin sis à Meulan, rue Plâtrière, non loué, d'un revenu de 40,00 francs ; 3° un corps de bâtiments appelé le Carré sis à Meulan rue Plâtrière, loué au comparant, la femme **CAUCHOIS** et autre pour la somme de 400,00 francs ; 4° huit ares quarante-deux centiares de terre à Hardricourt, louées verbalement à [pas de nom] pour 12 francs, Signé **RESVE**.* » (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2462, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 10 mai 1824-18 décembre 1827 - Volume n°66 -, page 194/210).

Le 17 octobre 1832, **Pierre GOIMBAULT**, propriétaire et tanneur demeurant à Meulan, signe un bail à **Denis René Michel Marc RESVE**, boulanger et à dame **Louise Honorine PELLÉ**, son épouse, demeurant à Meulan, d'un moulin à eau situé à Meulan moyennant 1500 francs de fermage annuel (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 257, vue 384/678, 17 octobre 1832, **Louis Jean Bonaventure RENOUARD MENNEVILLE**, **Hippolyte Léon GABRIE**, **Antoine Alphonse LAVALLARD**, notaires à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1825 - 1838).

4 jours avant son décès, le 10 juillet 1839, **René Denis Michel Marthe RESVE**, marchand boulanger, vend tant en son nom que comme se portant fort de ses enfants mineurs, une maison sise à Meulan, rue basse, à M. **Louis RESVE**, son frère, ancien boulanger demeurant à Versailles, moyennant 10 000 francs de prix principal. Le même jour, il cède le fonds de commerce de boulangerie moyennant 10 000 francs à son frère **Louis RESVE** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 258, vue 50/648, 10 juillet 1839, **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1838 – 1853).
René Denis Michel Marc RESVE, marchand boulanger, âgé de 55 ans , né à Meulan, décède le 24 juillet 1839 à Meulan en sa demeure, rue basse, veuf de **Louise Honorine PELLET**, décédée le 11 janvier 1838 à Meulan, témoin **Jean François MACÉ**, 47 ans, boulanger demeurant rue haute à Meulan, beau-frère du défunt et **Charles Barthélémy PARQUET**, 56 ans, marchand grainetier, demeurant à Meulan, rue grande du fort, beau-frère du défunt (Archives départementales des Yvelines, 4E 1733, 5MI 822 [1134367], Meulan, NMD, collection du greffe, 1837 – 1845, vue 198/558).

Le 1er août 1839 un inventaire après décès de **René Denis Michel Marthe RESVE**, boulanger à Meulan, est fait à la requête de M. **François PELLÉ**, ancien marchand épicier demeurant à Magny, en qualité de tuteur des 7 enfants mineurs dudit **RESVE** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 258, vue 51/648, 1er août 1839, **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET** 1838 – 1853).

Le 15 septembre 1839, **Pierre GOIMBAULT**, propriétaire demeurant à Meulan signe un bail à **Jean François MACÉ**, marchand boulanger et Dame **Alexandrine Prudence RESVE**, sa femme, pour un moulin à eau sis à Meulan, appelé le moulin du Croissant, moyennant un loyer annuel de 1700,00 francs (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 258, vue 59/648, 15 septembre 1839, **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1838 – 1853).

Le 29 septembre 1839 (suite du 17 octobre 1832), brevet de résiliation de bail du moulin entre M. **Pierre GOIMBAULT**, propriétaire à Meulan et M. **François PELLÉ**, ancien marchand épicier, demeurant à Magny, tuteurs des mineurs de **René Désiré Michel Marthe (Marc) RESVE**, décédé, boulanger à Meulan, et quittance de 4073,10 francs par ledit Sr **PELLÉ** au Sr **Jean François MACÉ**, marchand boulanger et Dame **Alexandrine Prudence RESVE**, son épouse, de Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 258, vue 63/648, 29 septembre 1839, **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1838 – 1853).

Le 20 octobre 1839, cahier des charges à la requête de M. **François PELLÉ**, propriétaire à Magny, tuteur des 7 enfants mineurs de feu **Denis Michel Marthe (Marc) RESVE**, décédé, boulanger à Meulan de Dame **Louise Honorine PELLÉ**, sa femme, aussi décédée (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E 27 258, vue 66/648, 20 octobre 1839, **Pierre Denis Napoléon PETIT**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1838 – 1853).

Dont du mariage entre **René Denis Michel Marc RESVES** avec **Louise Honorine PELLÉ** :

1) **Jacques Denis RESVE**, né le 20 janvier 1820, à Meulan, fils de **René Denis Michel Marc RESVE,** meunier et de **Louise Honorine PELLÉ** ses père et mère demeurant à Meulan rue Porte de Mantes, témoins **Jacques PELLÉ**, grand-père maternel, âgé de 73 ans, propriétaire demeurant à Magny et **Pierre VAUDIN**, 54 ans, fabricant de bas demeurant à Meulan place du marché du boulevard, signature de **Marie BRAUT**, femme de **Louis RESVE**, tante paternelle.

   Jacques Denis RESVE décède, âgé de 12 ans, le 3 avril 1832 à Meulan en la demeure de ses père et mère demeurant rue basse à Meulan, lui boulanger, témoins **Louis François COMMISSAIRE**, 56 ans, boulanger demeurant place du boulevard à Meulan, ami du père de l'enfant et **Joseph EMARD**, 58 ans, horloger, demeurant à Meulan rue basse, voisin du père de l'enfant.

2) **Louis Antoine RESVE**, né le 29 janvier 1821 à Meulan, décédé le 30 janvier 1838 à Meulan au domicile de ses parents, rue basse, âgé de 17 ans le père de l'enfant étant boulanger, témoins **Jean François MACÉ**, 46 ans, boulanger, demeurant à Meulan rue haute, oncle de l'enfant et **Joseph EMARD**, 64 ans, horloger, demeurant à Meulan rue basse, voisin du père de l'enfant (le 14 avril 1846 une procuration sous forme de brevet est donné à **François PELLÉ** demeurant Magny, comme tuteur de M. **RESVE** à x à l'effet d'assister à l'inventaire après décès de **Louis Antoine RESVE** . A la même date procuration en brevet à **Alphonse Louis RESVE** de Septeuil en blanc pour assister au même inventaire. Il ne s'agit vraisemblablement pas du même **Louis Antoine RESVE**, voir **LAVALLARD**, 3E27 258, vues 393/648 et 394/648).

3) **Charles Hyppolite RESVE**, né le 4 octobre 1822 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, [1134366] – Meulan, NMD,| 1821 – 1828, vue 80/210). décédé le 30 janvier 1838 à Meulan au domicile de ses parents, rue basse, âgé de 15 ans le père de l'enfant étant boulanger, la mère **Louise Honorine PELLÉ** étant décédée le 11 janvier 1838, témoins **Jean François MACÉ**, 46 ans, boulanger, demeurant à Meulan rue haute, oncle de l'enfant et **Joseph EMARD**, 64 ans, horloger, demeurant à Meulan rue basse, voisin du père de l'enfant.

4) **Louise Honorine RESVE**, sans profession, rentière née le 4 octobre 1823 à Meulan, fille de **René Denis Michel Marc RESVES** , meunier et de **Louise Honorine PELLÉ** ses père et mère demeurant à Meulan, rue basse, témoins **Louis Barthélémy RESVE**, son grand-oncle, 58 ans, demeurant rue basse à Meulan et **Pierre Louis Roger BOUILLARD**, 69 ans, propriétaire demeurant à Meulan rue de Paris.
Louise Honorine RESVE décède le 11 juin 1899 à Gisors, (Eure) à l'âge de 75 ans. Mariée le 11 juin 1841 à Magny-en-Vexin, (Val-d'Oise), avec **Pierre Denis AMETTE** dont postérité **AMETTE** à Paris et Gisors.

5) **Alexandre Louis RESVE**, né le 16 novembre 1824 à Meulan chez ses parents rue basse, témoins **Louis Barthélémy RESVE**, marchand grainetier à Meulan, demeurant rue basse 60 ans, oncle et **Pierre VAUDIN**, 59 ans, fabricant de bas demeurant à Meulan place du boulevard (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original : 4E 1731, cote de substitution : 5MI 821 [1134366/1], Meulan, NMD, collection du greffe, 1821 – 1828, vue 248/552).
Alexandre Louis RESVE est recensé comme garde-moulin en 1872 à Brignancourt (Val d'Oise) avec ses 3 enfants, **Marie RESVE**, âgée de 17 ans, **Berthe RESVE**, âgée de 14 ans et **Louis RESVE**, âgé de 8 ans. Il semble être veuf, son épouse n'étant pas citée dans le recensement.

6) **Adolphe RESVE**, né le 9 novembre 1826 à Meulan chez ses parents rue basse, témoins **Louis Barthélémy RESVE**, marchand grainetier à Meulan, demeurant rue basse 62 ans, oncle et **Pierre VAUDIN**, 62 ans, ancien fabricant de bas demeurant à Meulan place du boulevard.

7) **Léon RESVE**, marchand grainetier, né le 2 février 1828 à Meulan, décédé le 2 décembre 1863 à Bazoncourt (Moselle), Marié le 8 juillet 1854 à Mantes-La-Jolie, avec **Eulalie Alexandrine MONTALAND**, dont **Marie Louise RESVE**, née le 27 août 1855, rue haute à Meulan qui se mariera avec **Désiré POITEVIN** (dont postérité).

8) **Eugène RESVE**, né le 6 février 1829 à Meulan rue basse chez ses parents (le père est qualifié de marchand boulanger), témoins **Louis Barthélémy RESVE**, marchand grainetier à Meulan, demeurant rue basse 63 ans, oncle et **Pierre VAUDIN**, 63 ans, ancien fabricant de bas demeurant à Meulan place du boulevard.

9) **Edouard RESVE**, né le 6 septembre 1833 à Meulan chez ses père et mère, boulanger demeurant rue basse, témoins **Louis François COMMISSAIRE**, 57 ans, boulanger demeurant place du boulevard à Meulan, ami du père et **Jean François MACÉ**, boulanger demeurant rue haute à Meulan.

10) **François Alfred RESVE**, né le 18 mars 1836 chez ses père et mère à Meulan, boulanger rue basse, témoins **Louis François COMMISSAIRE**, 60 ans, boulanger demeurant place du boulevard à Meulan, ami du père de l'enfant et **Augustin Antoine VAUDIN**, 35 ans, fermier des marchés de Meulan.

VII/2) **Louis Marie RESVE**, boulanger demeurant à Versailles en 1827, né le 2 mai 1802 (12 Floréal an X) à Meulan. marié le 20 novembre 1827 à Maisons-sur-Seine (Maisons-Laffitte) avec **Marguerite Elisabeth Nicolle POITOU** (Archives départementales des Yvelines, Maisons-Laffitte, collection départementale, 1140200, NMD, 1824-1839, vues 114 et 115/513). Mariage célébré en présence de **René Denis Michel Marc RESVES**, boulanger demeurant à Meulan,

Jean Baptiste Honoré MARIE, charcutier à Versailles, **Pierre Michel DELAUBÉ**, demeurant à la Chaussée de Bougival, **Pierre POITOU**, aubergiste domicilié à Poissy,

Il est cité, âgée de 7 ans, dans l'inventaire après décès de son père en date du 5 décembre 1809 (voir page 228, ci-dessous).

Marguerite Elisabeth Nicolle POITOU est la fille de **Jean François POITOUx**, meunier à Maisons-Laffitte décédé à Poissy le 19 novembre 1822, et de **Marguerite Françoise LE FEBVRE**, domiciliée à Maisons-Laffitte en 1827.

Dont :

1) **Henri Théodore RESVE**, qui suit en VIII.

VIII) **Henri Théodore RESVE**, boulanger, né en 1830, marié civilement le 2 février 1854 à Paris 12ème arrondissement et religieusement à l'église Saint-Nicolas des Champs (Saint Nicolas du Chardonnet) à Paris 3ème arrondissement avec **Émelie VIVIÉ** (Fond Andriveau). Il demeure 25 rue Meslay à Paris 3ème arrondissement lors de son mariage. Le 9 août 1909 il est inhumé au cimetière de Montparnasse à Paris 14e.

Il est recensé à Versailles en 1906 demeurant 9, rue de l'Orient (en 2021, il y a toujours une boulangerie à cette adresse).

Dont du mariage entre **Henri Théodore RESVE** et **Émelie VIVIÉ** :

1) **Joseph Henri RESVE**, boulanger, né le 16 avril 1857 à Versailles, naissance déclarée par **Alexis Simon SERRE**, marchand épicier, 53 ans, demeurant 54 , rue d'Anjou et **Auguste Nicolas MANGUY**, coiffeur, 29 ans, demeurant 29, rue d'Anjou (Archives départementales des Yvelines, cote de l'original 4E 3959, cote de substitution 5MI 222 [1112644/1], Versailles, N, collection du greffe, 1857, vue 75/192).

2) **Félix Alexis RESVE**, boulanger (dans son acte de mariage) né le 2 (déclaré le 4) juillet 1860 à Versailles, marié le 21 juin 1886 à Plessis-Saint-Benoît (Plessis-Saint-Benoist, Essonne) avec **Louise Marie BARBIER**. Un contrat de mariage a été passé le chez maître **Jules Aimé MARCHON**, notaire à Dourdan en date du 21 juin 1886.

3) **Jenny Elisabeth RESVE**, née le 16 mai 1863 à Versailles, naissance déclarée par **Jean Baptiste MARIE**, rentier, 67 ans demeurant à Versailles et **Frédéric DALLERÉ**, marchand de vins en gros, 47 ans, demeurant à Versailles.

La famille **RESVE** fait baptiser ses enfants dans l'église Saint Nicolas de Meulan, puis dans l'église Notre-Dame. Entre 1718 et 1737 on voit les enfants de **Denis Sylvain RESVE** et **Michelle RACINE** baptisés paroisse Saint-Jacques alors que leur fils Denis est dit « *de la paroisse Notre-Dame* » lors de son mariage.
Meulan avait jadis quatre églises : l'église Saint-Jacques (XVIe siècle) qu'on avait laissé tomber en ruine dès le XVIIIe siècle, dans l'île du Fort, l'église Saint-Nicaise (XIe siècle), chapelle du prieuré bénédictin du même nom, dans l'île Belle, qui fut détruite en 1793; et, dans la basse ville, une superbe église de style flamboyant, Notre-Dame, qui fut transformée en halle au blé à la même époque, puis rasée en 1883; enfin l'église Saint-Nicolas, seule subsistante (source site de la ville de Meulan).

Saint Jacques (sur l'île du Fort, flèche rouge), Saint Nicolas (flèche verte) et Notre Dame (flèche bleue).

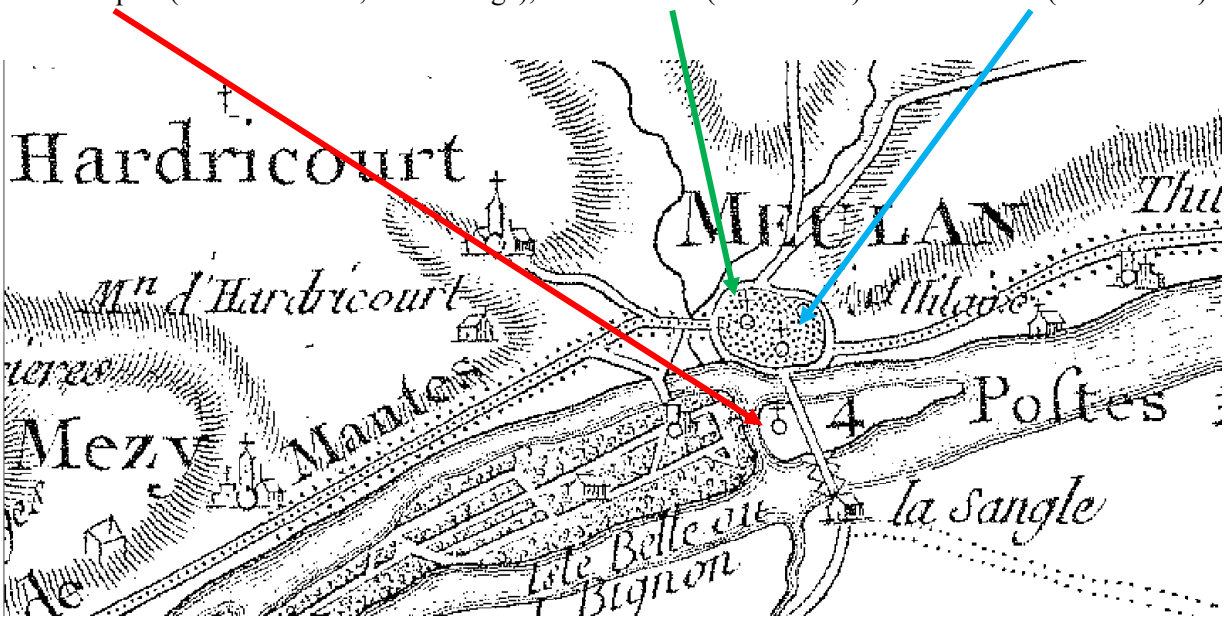

Sur la paroisse Saint Jacques, on consultera « *Histoire du Canton de Meulan* » par **Edmond BORIES**, page 129 et suivantes.

Meulan existait déjà pendant l'invasion romaine. C'était un port fortifié célèbre au Moyen-Age. Jusqu'à la Révolution, son territoire était partagé entre deux diocèses et comprenait trois paroisses. La ville sur la rive droite de la Seine formait deux paroisses relevant du diocèse de Rouen : Saint-Nicolas (apparue au VIIe siècle) et Notre-Dame (apparue en 1282). L'île appelée Le Fort formait la paroisse Saint-Jacques, apparue en 1269, et qui relevait du diocèse de Chartres

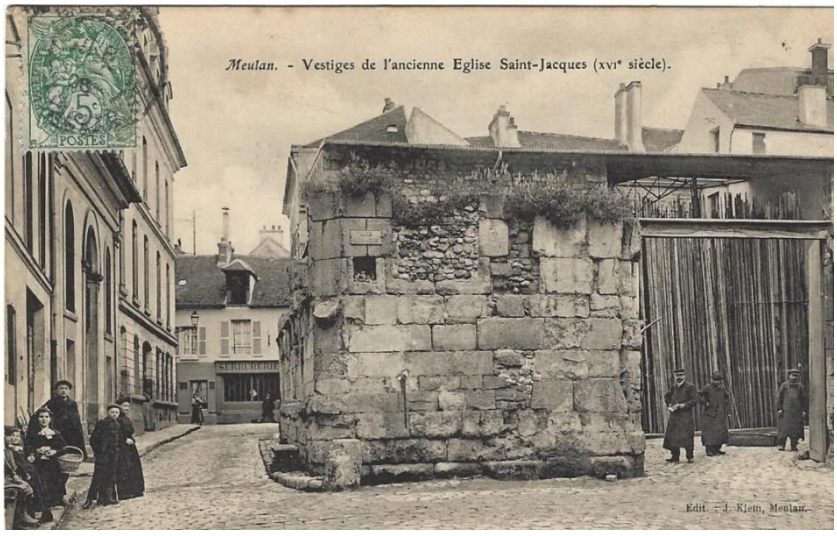

En 1801 une nouvelle carte des paroisses et diocèses de France fut dessinée. La paroisse Saint-Nicolas fut rétablie comme paroisse principale de Meulan, avec Saint-Jacques et Notre-Dame comme paroisses annexes, toutes trois relevant du nouveau diocèse de Versailles. Mais Saint-Nicolas resta vite l'unique paroisse de Meulan; les églises Saint-Jacques et Notre-Dame, trop abîmées, furent démolies entre 1802 et 1876.

1782, bail des droits de four banal, minages et mesurages des villes et Fort de Meulan, accordé par Monseigneur le Prince de CONTI à Denis Michel RESVE et Angadrème VAILLANT, sa femme (première page).

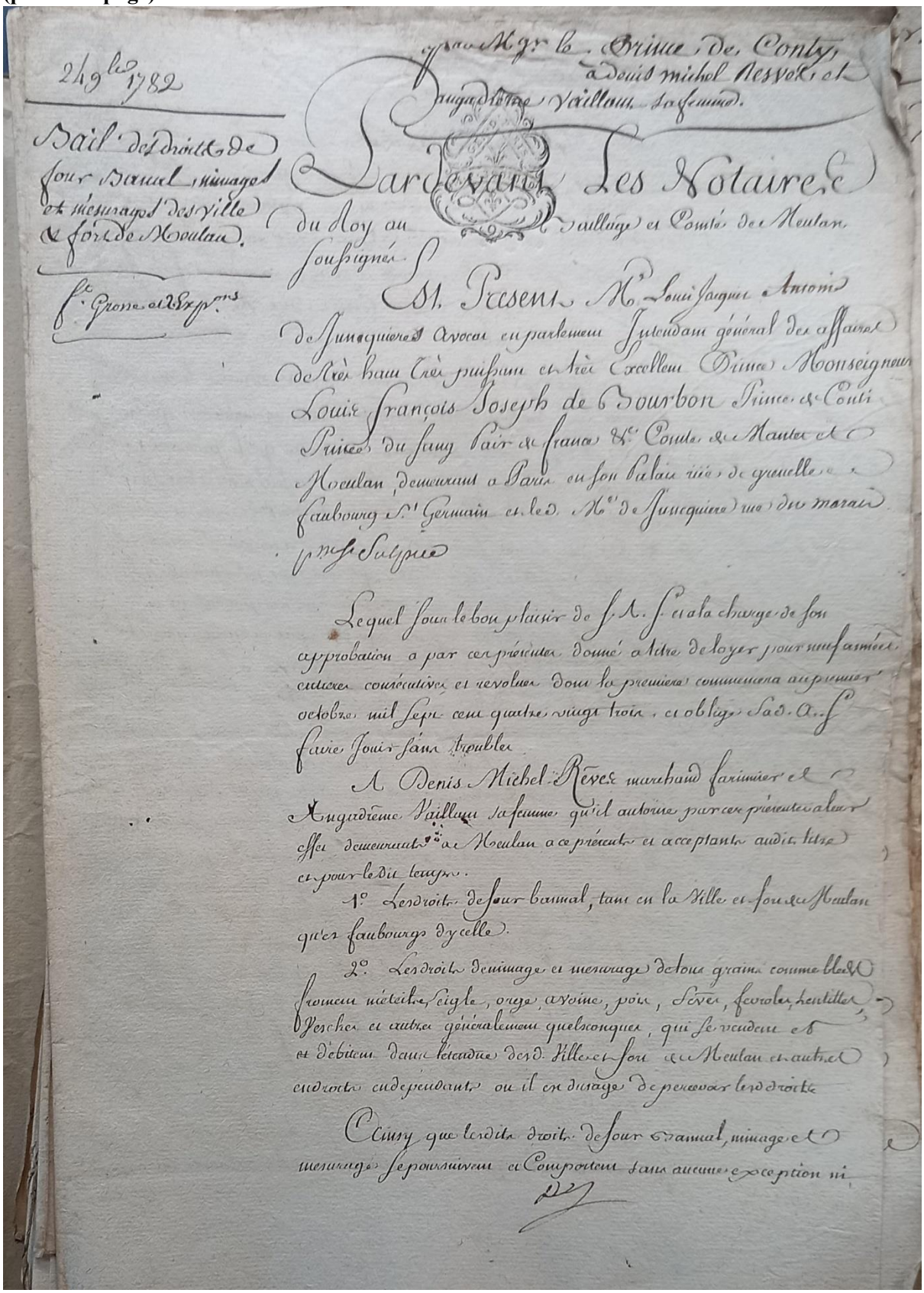

24 9bre 1782

Bail des droits de four Banal, minages et mesurages des villes & fort de Meulan.

f.e Grosse et 2 Exp.ons

Pour Mgr le Prince de Conty, à Denis Michel Resve et Angadrême Vaillant sa femme.

Par devant les Notaires du Roy au Bailliage et Comté de Meulan soussignés

A Présent M.e Louis Joseph Antoine de Junquiere Avocat en parlement Intendant général des affaires de Mgr très puissant et très excellent Prince Monseigneur Louis François Joseph de Bourbon Prince de Conti Prince du Sang Pair de France M.is Comte de Mantes et Meulan demeurant à Paris en son Palais rue de Grenelle Faubourg St Germain et led. M.e de Junquiere me des marais présent Salpire

Lequel sous le bon plaisir de S.A.S. et à la charge de son approbation a par ces présentes donné à titre de loyer pour neuf années entières consécutives et révolues dont la première commencera au premier octobre mil sept cent quatre vingt trois, et obligé led. A.e S.e faire jouir sans trouble

A Denis Michel Resve marchand farinier et Angadrême Vaillant sa femme qu'il autorise par ces présentes à leur effet demeurant à Meulan à ce présents et acceptants audit titre et pour ledit temps.

1.° Les droits de four banal, tant en la Ville et fort de Meulan que ses faubourgs dycelle.

2.° Les droits de minage et mesurage de tous grains comme bled froment méteil seigle, orge, avoine, pois, féves, feverolles, lentilles Vesches et autres généralement quelconques, qui se vendent et débitent dans l'étendue desd. Villes et fort de Meulan et autres endroits cy dépendants ou il en dusage de percevoir les droits

Ceux que lesdits droits de four banal, minage et mesurages se poursuivent et comportent sans aucune exception ni

(Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **François CHENOU, notaire**, étude **POUSSET**, 3 E 27 251, vue 282/476, minute du 24 novembre 1782 3 E 27 496).

1782, transcription du bail des droits de four banal, minages et mesurages des villes et Fort de Meulan, accordé par Monseigneur le Prince de CONTI à Denis Michel RESVE et Angadrème VAILLANT, sa femme.

« *Furent présents Me* ***Louis Jacques Antoine de JUNQUIERES*** *avocat au parlement, intendant général des affaires de très haut et très puissant et très excellent Prince Monseigneur* ***Louis François Joseph*** **de BOURBON** *Prince de Conti, Prince du Sang Pair de France et Comte de Mantes et Meulan, demeurant à Paris en son palais, rue de Grenelle faubourg Saint Germain et ledit M^e^* ***de JUNQUIERES*** *rue du marais paroisse Saint Sulpice*

Lequel sous le bon plaisir de SAS et à la charge de son approbation a par ces présentes donné à titre de loyer et pour neuf années entières et consécutives et révolues dont la première commence au premier octobre 1783 et oblige ladite à faire jouir sans troubler

A ***Denis Michel REVES*** *marchand farinier et* ***Angadrème VAILLANT*** *sa femme qu'il autorise par ce présent à leur effet demeurant à Meulan à ce présent et acceptant audit titre et pour ledit temps*

1° Les droits de four banal, tant en la ville et fort de Meulan qu'es faubourg d'icelle,

2° Les droits de minage et de mesurage de tous grains comme bleds, froments, méteils, orge, avoine, pois, fèves, févroles, lentilles, vesches et autres généralement quelconques, qui se vendent et débitent dans l'étendue des dites villes et fort de Meulan et autres endroits en dépendants ou il est en usage de percevoir les droits

Ainsy que lesdits droits de four banal minage et mesurage se poursuivent et comportent sans aucune exception ni réserve ainsy qu'il est de droit et d'usage de les percevoir Ledit M^e^ de JUNQUIERES n'entendant affermer que ce que SAS adroit de jouir suivant ses titres et suivant les règlemens intervenus au sujet desquels droits lesdits preneurs déclarent avoir une parfaite connaissance n'en dérivant par de plus détails en ayant fait la perception précédemment comme fermier de M.M. de LORRAINE qui en jouissait alors.

Pour par lesdits preneurs en jouir pendant le cour du présent bail en tous fruits, profits, revenus et émoluments quelconques sous les charges clauses et conditions suivantes qu'ils promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre un seul pour le tout sous les renonciations aux bénéfices et exceptions de droit d'exécuter et accomplir

1°Lesdits preneurs seront tenus de garder et conserver les droits et possession de SAS aux objets qui leurs sont présentement affermés sans y laisser commettre aucune entreprise ni usurpation ni même y laisser donner atteinte en façon quelconque et en cas que cela arrive lesdits preneurs en donneront aussitôt avis à l'agent des affaires de SAS sur les lieux à peine de résiliation du présent bail et de toutes pertes dépenses dommages et intérêts

2°Les preneurs seront tenus d'établir et entretenir à leurs frais un four bannal dans la ville de Meulan et un autre pareil four dans le fort deladite ville de construction convenable et à la commodité du public

3°Pourront lesdits preneurs abonner si bon leur semble par acte devant notaire et non autrement les particuliers qui désireront avoir des fours pour cuire chez eux ou avoir la permission de cuire chez d'autres particuliers qui auront droit par abonnement d'avoir des fours chez eux de manière que dans tous les cas le public ait lieu d'être satisfait et les droits de SAS soient conservé à l'effet de quoi les preneurs remettront à l'agent des affaires de SAS des expéditions en forme desdits actes d'abonnement lesquels abonnements n'auront cependant lieu que pour le temps que durera le présent bail

4°De ne percevoir pour les droits de four bannal et ceux de minage que les droits réglés par les titres originaires et les règlements intervenants depuis ou qui pourraient intervenir dans la suite et de se conformer également auxdits titres et règlements pour le service du public

5°Les preneurs intenteront à leurs frais tous les procès qui pourront se lever relativement auxdits droits qui leurs sont affermés par ces présentes jusqu'à sentences et arrêtés définitifs à moins que lesdits procès nayant pour objet des contestations qui le fond et propriété des susdits droits auquel cas les preneurs seront tenus de les dénoncer à SAS dans huitaine du jour quelles seront signifiées pour par SAS intervenir audy procès et y prendre le fait et cause desdits preneurs si bon lui semble

6° Ne pourront lesdits preneurs cedder ni transporter le droit du présent bail à qui que ce soit sans le consentement par écris de SAS si ce n'est la bannalité du four au fort de Meulan que lesdits preneurs pourront sous fermer si bon leur semble en demeurant toutefois responsables de la pleine exécution du présent bail

7°Les preneurs se fourniront à leurs frais de minots et autres mesures nécessaires si mieux ils [ ] prendre à l'estimation les minots et autres mesures du fermier actuel auquel ils seront tenus d'en payer le prix conformément à la clause de son bail que les preneurs promettent et s'obligent d'exécuter à leur égard de manière que SAS ne soit à cet égard autrement inquiétée et il en fera une deuxième pour les preneurs à la fin de leur bail

8° Les preneurs fourniront à leur frais une grosse des présentes en forme exécutoire ou ils en rendront le débourré et ils fourniront aussi une expédition pour être remise aux Archives de SAS

Ce bail est fait sous les dites charges clauses et conditions et en outre moyennant le prix et somme de douze cent livres de loyer et fermage pour et par chacune année du présent bail que les dits preneurs promettent et s'obligent solidairement comme dessus sous l'hypothèque de leurs biens présents et à venir de payer à SAS es mains du receveur des domaines à Meulan en sa demeure où au porteur par chacun an en deux termes et payement égaux qui seront les premiers juin et premier octobre dont le premier terme pour la première année échera et le payement le premier juin mil sept cent quatre-vingt-quatre et le second au premier octobre suivant pour ainsy payer et continuer d'année en année et de termes en termes jusqu'à l'expiration du présent bail et parfait payement desdits loyers

Car ainsy promettant et s'obligeant fait et passé au fort de Meulan en l'étude et par devant notaire le vingt-quatre novembre 1782 après midi et ont les parties signé devant clerc de notaire ces présentes et CHENOU, notaire»

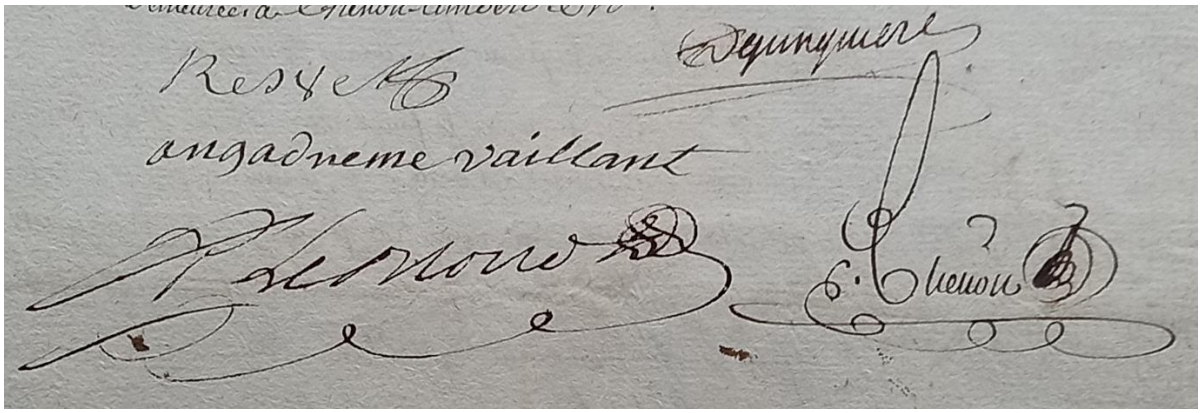

Signatures de **Denis Michel RESVE**, **Angadrème VAILLANT**, **Louis Jacques Antoine DEJUNQUIERES**, avocat, procureur au Parlement de Paris, député de Seine et Oise (1804-1808) **CHENOU,** notaire et une signature non identifiée (probablement celle du clerc de notaire).

1784, Denis Michel RESVE et son fils se voient attribuer le droit de mesurage et le droit de minage des grains à Meulan.

SENTENCE
DU BAILLIAGE ROYAL
ET SIÈGE CAPITAL
DES VILLE, FORT ET COMTÉ
DE MEULLENT,

Portant Commission pour la perception des droits de Minage & Mesurage des Grains & de Bannalité de Four à Meullent.

DU VINGT-TROIS OCTOBRE MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE.

DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR. 1785.

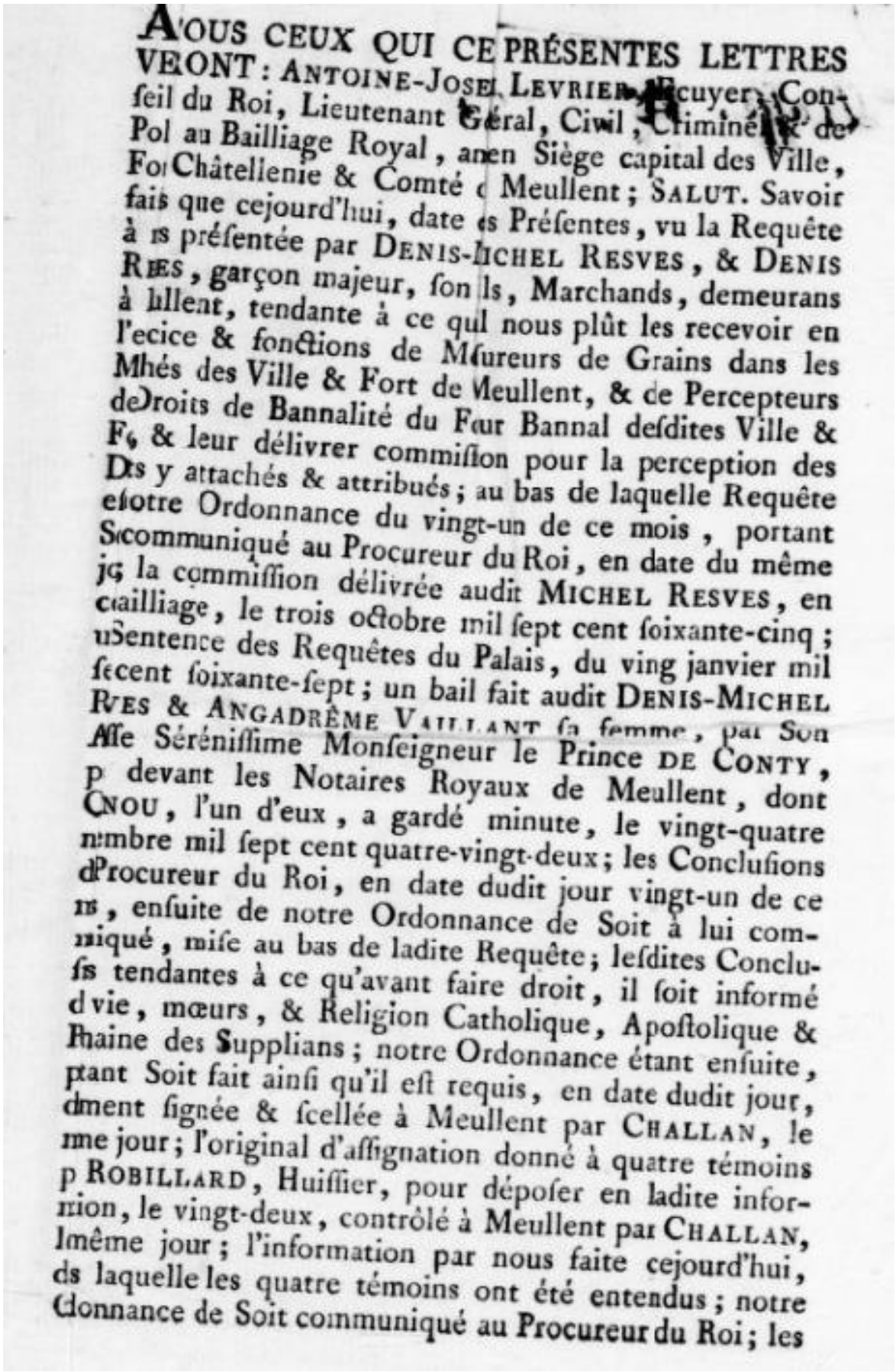

A TOUS CEUX QUI CE PRÉSENTES LETTRES VERONT : ANTOINE-JOSEPH LEVRIER, Ecuyer, Conſeil du Roi, Lieutenant Géral, Civil, Criminel & de Pol au Bailliage Royal, ancien Siège capital des Ville, Fo Châtellenie & Comté de Meullent ; SALUT. Savoir fais que cejourd'hui, date des Préſentes, vu la Requête à ns préſentée par DENIS-MICHEL RESVES, & DENIS RES, garçon majeur, fons ls, Marchands, demeurans à Mllent, tendante à ce qul nous plût les recevoir en l'ecice & fonctions de Mreurs de Grains dans les Mhés des Ville & Fort de Meullent, & de Percepteurs deroits de Bannalité du Four Bannal deſdites Ville & F & leur délivrer commiſſion pour la perception des Drs y attachés & attribués ; au bas de laquelle Requête eſtre Ordonnance du vingt-un de ce mois, portant Scommuniqué au Procureur du Roi, en date du même jr la commiſſion délivrée audit MICHEL RESVES, en cailliage, le trois octobre mil ſept cent ſoixante-cinq ; uSentence des Requêtes du Palais, du ving janvier mil ſecent ſoixante-ſept ; un bail fait audit DENIS-MICHEL RES & ANGADRÊME VAILLANT ſa femme, par Son Aſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince DE CONTY, p devant les Notaires Royaux de Meullent, dont CNOU, l'un d'eux, a gardé minute, le vingt-quatre nmbre mil ſept cent quatre-vingt-deux ; les Concluſions dProcureur du Roi, en date dudit jour vingt-un de ce ns, enſuite de notre Ordonnance de Soit à lui communiqué, miſe au bas de ladite Requête ; leſdites Concluſs tendantes à ce qu'avant faire droit, il ſoit informé d vie, mœurs, & Religion Catholique, Apoſtolique & Rhaine des Supplians ; notre Ordonnance étant enſuite, ptant Soit fait ainſi qu'il eſt requis, en date dudit jour, dment ſignée & ſcellée à Meullent par CHALLAN, le me jour ; l'original d'aſſignation donné à quatre témoins p ROBILLARD, Huiſſier, pour dépoſer en ladite informion, le vingt-deux, contrôlé à Meullent par CHALLAN, lmême jour ; l'information par nous faite cejourd'hui, ds laquelle les quatre témoins ont été entendus ; notre Donnance de Soit communiqué au Procureur du Roi ; les

Concluſions dudit Procureur du Roi, le tout en date de ce jour ; tout vu & conſidéré :

NOUS AVONS reçu & recevons leſdits RESVES, père & fils, èſdites fonctions de Meſureurs & Percepteurs des Droits de Bannalité ; en conſéquence mandons au premier Huiſſier de ce Bailliage, ou autre Huiſſier ou Sergent Royal premier ſur ce requis, à la requête deſdits RESVES père & fils, de ſignifier & faire ſavoir à tous qu'il appartiendra, qu'ils ſont Fermiers des Droit de Minage & de Meſurage, & du Four Bannal de cette Ville & Fort de Meullent, à ce que perſonne n'en ignore, & n'ait à s'immiſcer en la fonction & perception des Droits y appartenans, qui ſont à raiſon de deux ſols par ſeptier de Bled & autres menus grains; à deux ſols ſix deniers pour chaque ſeptier d'Avoine, Orge, Seigle, Pois, Veſces, Lentilles, Lentillons, Fèves de marais, Féverolles, Haricots, Graine de Bourgogne, qui ſe vendent tant èſdits Marchés, Places publiques, qu'aux Maiſons des Ville, Fort & Banlieue de Meullent.

Les mêmes Droits ſeront payés par les Hôtelliers & Cabaretiers qui vendent en détail leurs Grains au minot.

Enjoignons aux Bourgeois & Habitans de la Ville & Fort de Meullent, qui font venir du Bled dans leurs maiſons hors les jours de marché, & pour leurs proviſions, d'en avertir leſdits RESVES père & fils, Meſureurs, pour les venir meſurer, & leur payer les droits, à peine de cinquante livres d'amende pour la première fois, & de plus forte amende en cas de récidive.

Ordonnons que, ſuivant & conformément à la Déclaration du Roi du dix-neuf avril mil ſept cent quatre-vingt-trois, regiſtrée en Parlement le quatre mai audit an, & en ce Bailliage, les Bleds, Farines, Orges, Avoines, & autres Grains, ne pourront être vendus & achetés ni meſurés ailleurs que dans les Halles & Marchés, ou ſur les Ports ordinaires des Ville & Fort de Meullent ; & en conſéquence faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Marchands, Laboureurs, Fermiers, Boulangers, Pâtiſſiers, Meûniers, Grainetiers, & à tous autres généralement quelconques, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de vendre ni débiter ailleurs que dans les Ports, Halles & Marchés

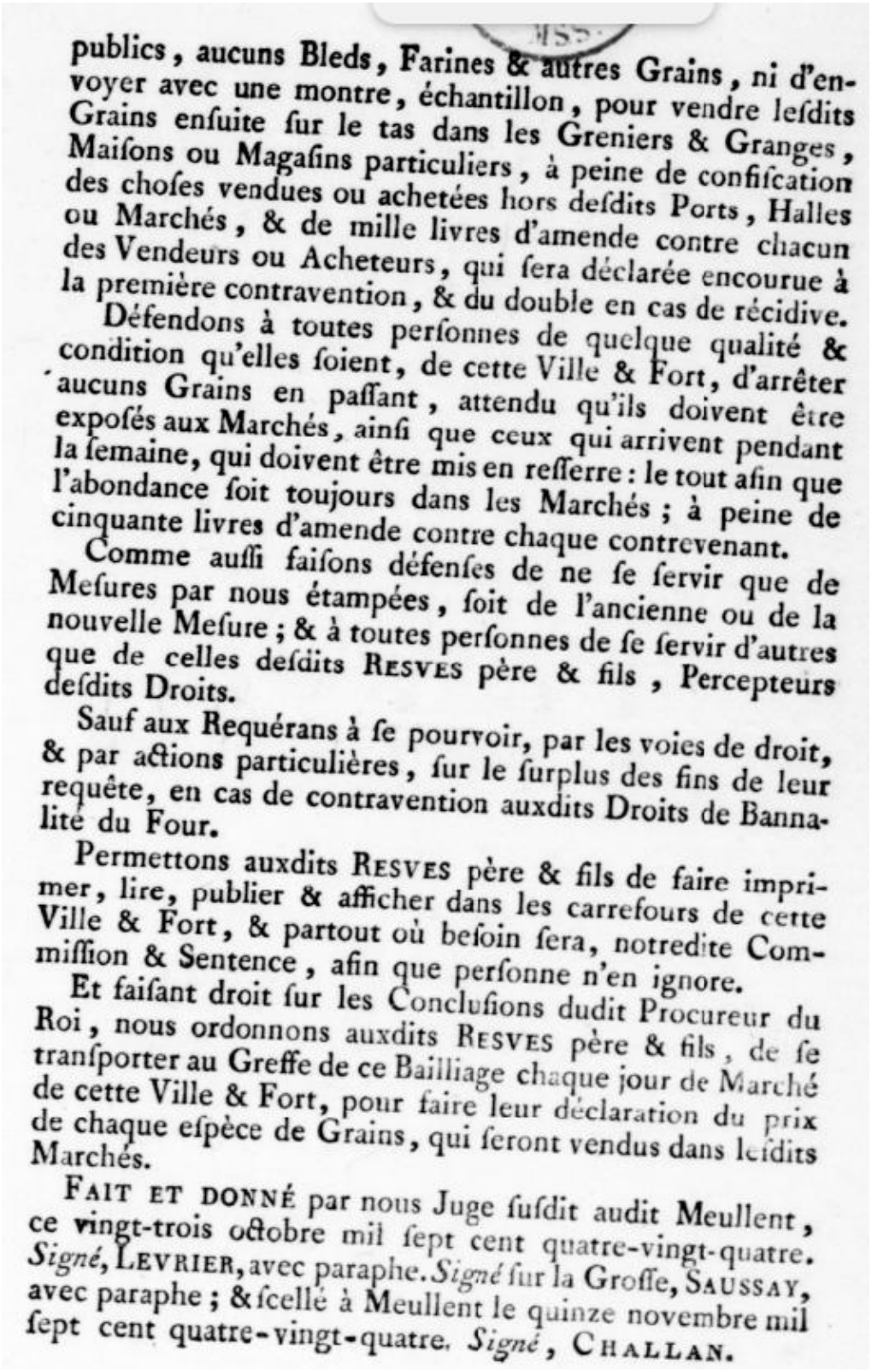

publics, aucuns Bleds, Farines & autres Grains, ni d'envoyer avec une montre, échantillon, pour vendre leſdits Grains enſuite ſur le tas dans les Greniers & Granges, Maiſons ou Magaſins particuliers, à peine de confiſcation des choſes vendues ou achetées hors deſdits Ports, Halles ou Marchés, & de mille livres d'amende contre chacun des Vendeurs ou Acheteurs, qui ſera déclarée encourue à la première contravention, & du double en cas de récidive.

Défendons à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de cette Ville & Fort, d'arrêter aucuns Grains en paſſant, attendu qu'ils doivent être expoſés aux Marchés, ainſi que ceux qui arrivent pendant la ſemaine, qui doivent être mis en reſſerre : le tout afin que l'abondance ſoit toujours dans les Marchés ; à peine de cinquante livres d'amende contre chaque contrevenant.

Comme auſſi faiſons défenſes de ne ſe ſervir que de Meſures par nous étampées, ſoit de l'ancienne ou de la nouvelle Meſure ; & à toutes perſonnes de ſe ſervir d'autres que de celles deſdits RESVES père & fils, Percepteurs deſdits Droits.

Sauf aux Requérans à ſe pourvoir, par les voies de droit, & par actions particulières, ſur le ſurplus des fins de leur requête, en cas de contravention auxdits Droits de Bannalité du Four.

Permettons auxdits RESVES père & fils de faire imprimer, lire, publier & afficher dans les carrefours de cette Ville & Fort, & partout où beſoin ſera, notredite Commiſſion & Sentence, afin que perſonne n'en ignore.

Et faiſant droit ſur les Concluſions dudit Procureur du Roi, nous ordonnons auxdits RESVES père & fils, de ſe tranſporter au Greffe de ce Bailliage chaque jour de Marché de cette Ville & Fort, pour faire leur déclaration du prix de chaque eſpèce de Grains, qui ſeront vendus dans leſdits Marchés.

FAIT ET DONNÉ par nous Juge ſuſdit audit Meullent, ce vingt-trois octobre mil ſept cent quatre-vingt-quatre. *Signé*, LEVRIER, avec paraphe. *Signé* ſur la Groſſe, SAUSSAY, avec paraphe ; & ſcellé à Meullent le quinze novembre mil ſept cent quatre-vingt-quatre. *Signé*, CHALLAN.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365139/f330.item.r=Recueil%20d'affiches%20et%20placards%20imprim%C3%A9s%20relatifs%20au%20Vexin.zoom vue 330/371
Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin.

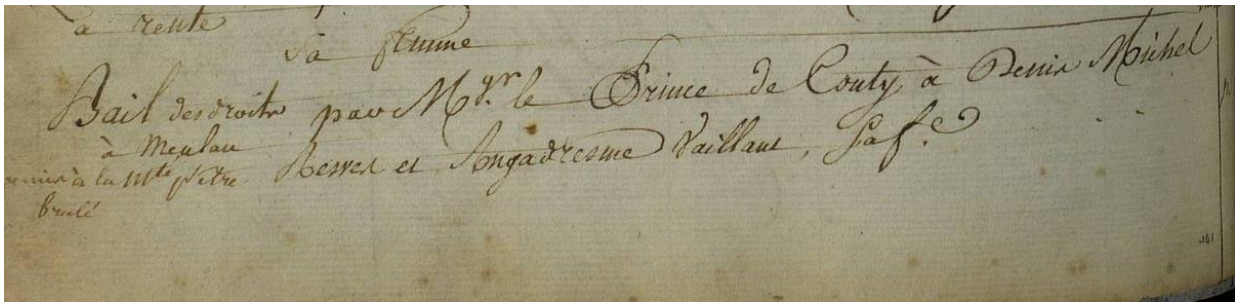

24 septembre 1782, bail par Mgr le Prince **de CONTY** [(1)] à **Denis Michel RESVE** et **Angadrème VAILLANT**, sa femme (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, E27 251, **François CHENOU**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1763-1791, vue 282/476, voir ci-dessus la première page du contrat).

[(1)] Sur la Maison **DE CONTY** on consultera le répertoire numérique détaillé des papiers séquestres à la révolution Française par **Marie-Adélaïde NIELEN** , conservateur aux Archives nationales, Paris, 2003, Centre historique des Archives nationales. En particulier :

R³ 258. Brevet de garde des Archives des propriétés de Louis-François-Joseph, prince de Conti. Décharges de remise de titres et inventaire des titres des domaines cédés à Louis-Stanislas-Xavier de France, frère de Louis XVI, par Louis-François-Joseph, prince de Conti : L'Isle-Adam, Mouy, Ivry-la-Garenne, Clermont-en-Beauvaisis, Beaumont-sur-Oise, Stors, Léry, Prérolles, Courcelles, Mours, Champagne, Presles, Villiers Adam, Nointel, Pontoise, Valmondois, Nantouillet, Nerville, Verville, Val Pendant, Chambly, Nogent, Le Mesnil-Saint-Honorine, Mont-au-Gland, Meulan, Mantes, Baillet, Gonneville, Nuits, Argilly, Grenade, Beaumont-de-Lomagne, Trie, Méru, Pierrelatte, Fontenelles, Nesles, Osny, Bagnols, Portes, Peyremale, Pézenas. 1784-1788.
113 pièces.

R³ 259. Inventaires de pièces relatives aux biens appartenant aux Conti. XVIIIe s.
6 pièces.

R³ 260. Inventaires des titres des terres en Ile-de-France, dans le Vexin, le Beauvaisis, la Normandie, le Perche, le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne et la Bourgogne. 1676-1764 (27 p).

R³ 263. Cession par Louis XV à Louis-François, prince de Conti, des comtés et seigneuries de Chaumont-en-Vexin, Beaumont-sur-Oise, Chambly, Angy, Mantes, Meulan, Pontoise, Pézenas et Bagnols, contre Ivry et La Garenne et évaluation des biens échangés. 1747-1791.
(73 p).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

173

SENTENCE DU BAILLIAGE DE MEULLENT,

Portant défenſes à RENÉ LAMY, *Maître Boulanger, demeurant à Meullent, & à tous autres Boulangers des Villes & Fort de Meullent, de recevoir chez eux des Farines ou Pâtes appartenantes, ſoit aux Habitans deſdites Ville & Fort, ſoit aux Habitans de la Campagne, pour les cuire dans leurs Fours, au préjudice des Drois de Banalité dont les ſieurs* RÉVE *Père & Fils ſont Fermiers.*

Et auxdits Boulangers, d'avoir chez eux des Pains d'autres poids que ceux fixés par l'Article III de la Sentence de Police dudit Bailliage, du 4 Août 1757; ſavoir, outre le Pain mollet, du Pain blanc de pâte ferme de pur froment, du Pain bis-blanc, & du Pain bis, de chacune deſquelles ſortes ils n'en pourront faire que du poids de deux, quatre & huit livres, marqués, ſuivant les Réglemens, de ce que chaque pain pèſera, & du nom du Boulanger : le tout à peine de dix livres d'amende, & de plus grande peine ſi le Pain n'étoit pas de poids ſuffiſant, & à peine auſſi de toutes pertes, dépens, dommages & intérêts envers les Propriétaires ou Fermiers des Droits de Banalité, &c.

Du 4 Juin 1787.

A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT: Antoine-Joſeph Levrier, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-général civil criminel & de police, au Bailliage Royal, ancien Siége capital des ville, fort, châtellenie & comté de Meullent, SALUT : Savoir faiſons que cejourd'hui, date des préſentes, en la cauſe d'entre Denis-Michel Rêve, & Denis Rêve ſon fils, demeurans en cette ville de Meullent, tous deux Fermiers du four banal de la ville & fort de Meullent, appartenant à MONSIEUR, frère du Roi, reçus en cette qualité par ſentence rendue en ce Bailliage le 23 octobre 1784, demandeurs aux fins de leur requête répondue de notre Ordonnance du 23 mars dernier, ſcellée audit Meullent le même jour, par Roblin, & ſuivant l'exploit fait par la Chauſſée, Sergent Royal en ce Bailliage, du même jour, duement contrôlé à Meullent le même jour par Roblin, le tout tendant à ce que défenſes ſoient faites au Défendeur ci-après nommé, de plus à l'avenir recevoir chez lui de farines & pâtes, ni cuire dans ſon four des pains autres que ceux du poids fixé par les Réglemens de Police, même pour aucun habitant banier de cette ville & fort, ni pour les habitans de la campagne, en fraude & en contravention aux droits du four banal de cette ville & fort, à peine d'être pourſuivi extraordinairement, de confiſcation & de toutes pertes, dépens, dommages & intérêts; & pour les contraventions par lui commiſes, conſtatées par notre procès-verbal de Police du 9 février dernier, à ce que ledit défendeur ci-après nommé ſoit condamné en trois mille livres de dommages-intérêts envers les Demandeurs, & à ce qu'il ſoit dit que notre Sentence à intervenir ſoit imprimée, au nombre de trois cents exemplaires, lue, publiée & affichée en cette ville, fort & banlieue, par-tout où beſoin ſeroit, le tout aux frais & dépens du Défendeur, & à ce qu'il ſoit condamné en outre au ſurplus des dépens, même en ceux de l'expédition dudit procès-verbal, & ceux faits pour y parvenir; à quoi leſdits Demandeurs ont conclu, ſous les réſerves, en cas de conteſtation, d'appeler & mettre en cauſe MONSIEUR, frère du Roi, pour faire valoir les droits dudit four banal affermé aux Demandeurs, pourſuivans l'audience par avenir, ſignifié à Procureur, comme procédure d'inſtance, par Robillard, Huiſſier, en date du 22 mai dernier, comparans par Me Jean-Baptiſte-Marc François, Procureur en ce Bailliage, leur Procureur, lequel s'eſt préſenté au greffe des préſentations de ce ſiége, ſur cédule, le 29 mars dernier, d'une part.

Contre René Lamy, maître Boulanger, demeurant en cette ville de Meullent, rue haute, Défendeur, comparant par Me Jean-Charles Lebond, auſſi Procureur en ce Bailliage, ſon Procureur, lequel s'eſt auſſi préſenté au greffe des préſentations de ce ſiége, ſur cédule, le 21 mai dernier, d'autre part.

Sans que les qualités puiſſent nuire ni préjudicier.

A l'appel de la cauſe, parties ouïes, enſemble l'Avocat du Roi en ſes concluſions, nous donnons acte à la Partie de le Blond de la déclaration qu'elle faite à la Barre, de ce qu'elle s'en rapporte à Juſte, & offre de ſe conformer à ce qui ſera ordonné ſur la place de la banalité; en conſéquence, ordonnons que la Sentence de Police rendue en ce Bailliage le 4 août 1757 entre celle contradictoirement rendue entre les parties, le 8 janvier dernier, ſeront exécutées ſelon leur forme & teneur, en conſéquence faiſons défenſes à René Lamy, Partie de Blond, & à tous autres Boulangers de cette ville & fort, de recevoir chez eux des farines en pâtes, appartenantes, ni aux habitans de cette ville & fort, ſoit aux habitans de la campagne, pour les cuire dans leurs fours, au préjudice des droits de banalité dont les Parties de François ſont fermières; comme auſſi d'avoir chez eux des pains d'autre qualité ou d'autres poids que ceux fixés par l'article III de ladite Sentence de Police de ce Siége, du 4 août 1757 : ſavoir, outre le pain mollet, du pain blanc de pâte ferme de pur froment, du pain bis-blanc, & du pain bis; de chacune deſquelles ſortes ils n'en pourront faire que du poids de *deux*, *quatre* & *huit* livres, marqués, ſuivant les réglemens, de ce que chaque pain pèſera, & du nom du Boulanger; le tout à peine de dix livres d'amende, & de plus grande peine, ſi le pain n'étoit pas de poids ſuffiſant, & à peine de toutes pertes, dommages & intérêts envers les Propriétaires ou Fermiers des droits de banalité; & pour les contraventions commiſes par ledit Lamy, conſtatées par notre procès-verbal du 9 février dernier, le condamnons, pour tous dommages & intérêts, en tous les dépens, même en ceux de la levée dudit procès-verbal, & ceux faits pour y parvenir : Ordonnons que notre préſente Sentence ſera imprimée au nombre de cent exemplaires, lue, publiée & affichée en cette ville & fort, & par-tout où beſoin ſera, aux frais de ladite Partie de Leblond; ce qui ſera exécuté nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans préjudice d'icelles, attendu ce dont il s'agit. Si mandons au premier Huiſſier-audiencier de ce Bailliage, ou autre Huiſſier ou Sergent Royal, premier ſur ce requis, ces préſentes il ſignifie & mette à due, pleine & entière exécution, de point en point, ſelon leur forme & teneur; de ce faire lui donnons pouvoir & commiſſion. Fait & donné par nous Juge ſuſdit, l'audience tenant audit Meullent, le lundi quatrième jour de juin mil ſept quatre-vingt-ſept. *Signé* ſur le regiſtre des Audiences, LEVRIER, avec paraphe; *ſigné* en fin de la groſſe, SAUSSAY, Greffier en chef; & ſcellée à Meullent le onze juin mil ſept cent quatre-vingt-ſept. *Signé* ROBLIN.

A PARIS, DE L'IMPRIMRIE DE MONSIEUR, 1787.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365139/f346.item.r=Recueil%20d'affiches%20et%20placards%20imprim%C3%A9s%20relatifs%20au%20Vexin.zoom Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin, vue 346/371).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

128

DE PAR LE ROI.

SENTENCE

DE M. LE PRESIDENT,

LIEUTENANT GENERAL AU BAILLIAGE ROYAL

DU COMTÉ DE MEULAN,

Portant fixation de ce qui doit être payé par les Particuliers qui font cuire leur Pain au Four bannal de Meulan.

Du dix Janvier mil sept cens soixante-six.

A TOUS ceux qui ces presentes Lettres verront : Claude-Joseph Levrier, Ecuyer, Seigneur de Champion & autres lieux, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police au Bailliage Royal du Comté de Meulan, Salut. Sçavoir faisons, que vu la Requête à Nous presentée par Denis Reuve, Marchand farinier, demeurant à Meulan, Fermier du Four bannal de la ville & fort de Meulan, & fauxbourgs d'icelle, ensemble du droit de mesurage des grains, suivant le bail qui lui en a été fait par les sieurs Créanciers, Syndics & Directeurs des droits des autres Créanciers des successions des sieur & dame Billard de Lorière, passé devant Peron, Notaire à Paris le 31 Août 1761, & notre Sentence du 3 Octobre dernier ; expositive, qu'il éprouve tous les jours nombre de difficultés de la part de plusieurs habitans de cette ville & fort pour le payement des droits qu'ils lui doivent pour la cuisson de leur pain : les uns font des pains d'un poids médiocre, d'autres les font d'une grosseur énorme, pesant jusqu'à vingt & trente livres, & ne veulent payer que le même droit qui est perçu pour la cuisson d'un petit pain : cette prétention est injuste, & il en résulte de grands inconvéniens, même pour le public. En effet, il faut pour cuire des pains de cette espèce, un degré de chaleur qui ne convient pas à ceux qui sont d'un poids ordinaire, auquel cas les derniers sont brûlés quand les autres commencent à cuire ; il faut encore laisser ces gros pains dans le Four un tems considérable, de façon que le Supliant ne pourroit faire plusieurs fournées en un jour ; d'ailleurs ces gros pains occasionnent une dépense plus considérable en bois ; il seroit donc juste qu'ils payassent davantage. Ces différentes considérations obligent le Supliant de recourir à notre autorité, & à nous supplier de régler pour l'avenir les droits que devront payer ces particuliers sujets à la bannalité, suivant les différens poids qu'ils donneront à leur pain, & même défendre d'en faire d'un poids excédant seize livres, qui est encore considérable : il paroit même que notre intention a été de faire cette fixation, puisque nous avons ordonné par notre Sentence du 3 Octobre dernier, que le Supliant ne percevroit qu'un droit uniforme ; c'est donc pour y parvenir qu'il nous donne ladite Requête, à ce qu'il Nous plaise ordonner que le prix qui sera payé pour la cuisson du pain, sera & demeurera fixé à raison de trente sols par chaque Septier de bled, soit sur le pied du poids du pain.

S Ç A V O I R,

Pour chaque pain pesant huit livres & au-dessous, un sol.

Pour celui au-dessus de huit livres, jusqu'à douze inclusivement, un sol six deniers.

Et pour celui de douze à seize livres, deux sols.

Faire défenses aux particuliers & habitans d'en presenter d'un poids au-dessus de seize livres, sous telle peine qu'il Nous plaira ; & en cas de contravention, permettre au Supliant d'en refuser la cuisson, & d'ordonner que notre Sentence qui interviendra, sera imprimée, lue, publiée & affichée par-tout où besoin sera, & exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles ; ladite Requête signée Le Blond, Procureur : ensuite de laquelle est notre Ordonnance du neuf de ce mois, portant : Soit montré au Procureur du Roi, Conclusions dudit Procureur du Roi de cejourd'hui : Tout vu & considéré.

Nous, faisant droit sur ladite Requête, ordonnons que le prix qui sera payé pour la cuisson du pain, sera & demeurera fixé à trente sols par chaque Septier de bled, pour ceux avec qui le Supliant voudra ne pas percevoir ses droits par détail pour chaque pain qui sera cuit au Four bannal ; & dans le cas où il estimera percevoir les droits sur chaque pain lors de leur cuisson, alors ils seront fixés :

S Ç A V O I R,

Pour chaque pain pesant huit livres & au-dessous, un sol.

Pour celui au-dessus de huit livres, jusqu'à douze livres inclusivement, un sols six deniers.

Et pour celui de douze à seize livres, deux sols.

Faisons défenses aux particuliers qui font dans le cas d'aller cuire audit Four bannal, d'en presenter d'un poids au-dessus de seize livres ; & en ce cas, autorisons le Supliant d'en refuser la cuisson ; ordonnons que notre presente Sentence sera imprimée, lue, publiée & affichée par-tout où besoin sera, & exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles, attendu ce dont il s'agit.

Si mandons au premier Huissier Audiencier de ce Bailliage, ou autre Huissier ou Sergent Royal premier sur ce requis, ces presentes il signifie & mette à duc, plaine & entière exécution, selon leur forme & teneur ; de ce faire te donnons pouvoir & commission.

Donné & fait audit Meulan, en la Chambre du Conseil & de Police, par Nous Juge susdit, le dix Janvier mil sept cens soixante-six. Contrôlée & scellée à Meulan le 13 dudit mois & an. Signé, POLLARD.

ROUEN. De l'Imprimerie de BACHUEL, rue Saint-Lo.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

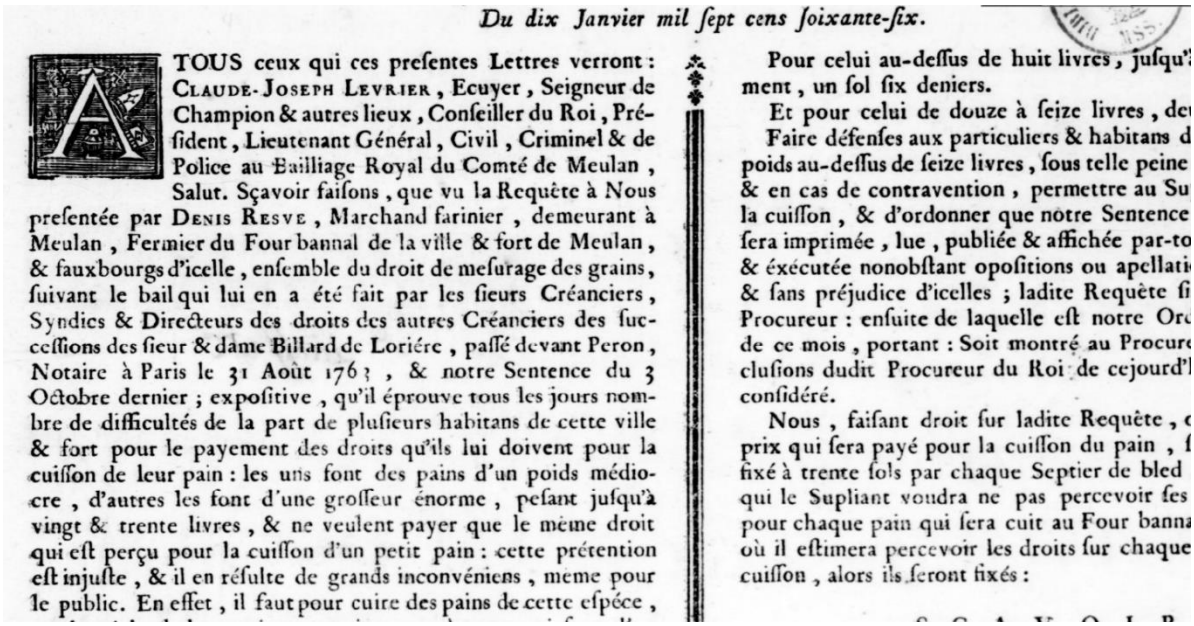

Du dix Janvier mil ſept cens ſoixante-ſix.

A TOUS ceux qui ces preſentes Lettres verront : CLAUDE-JOSEPH LEVRIER, Ecuyer, Seigneur de Champion & autres lieux, Conſeiller du Roi, Préſident, Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police au Bailliage Royal du Comté de Meulan, Salut. Sçavoir faiſons, que vu la Requête à Nous preſentée par DENIS RESVE, Marchand farinier, demeurant à Meulan, Fermier du Four bannal de la ville & fort de Meulan, & fauxbourgs d'icelle, enſemble du droit de meſurage des grains, ſuivant le bail qui lui en a été fait par les ſieurs Créanciers, Syndics & Directeurs des droits des autres Créanciers des ſucceſſions des ſieur & dame Billard de Loriére, paſſé devant Peron, Notaire à Paris le 31 Août 176? , & notre Sentence du 3 Octobre dernier ; expoſitive, qu'il éprouve tous les jours nombre de difficultés de la part de pluſieurs habitans de cette ville & fort pour le payement des droits qu'ils lui doivent pour la cuiſſon de leur pain : les uns font des pains d'un poids médiocre, d'autres les font d'une groſſeur énorme, peſant juſqu'à vingt & trente livres, & ne veulent payer que le même droit qui eſt perçu pour la cuiſſon d'un petit pain : cette prétention eſt injuſte, & il en réſulte de grands inconvéniens, même pour le public. En effet, il faut pour cuire des pains de cette eſpéce,

Pour celui au-deſſus de huit livres, juſqu'
ment, un ſol ſix deniers.

Et pour celui de douze à ſeize livres, de

Faire défenſes aux particuliers & habitans d
poids au-deſſus de ſeize livres, ſous telle peine
& en cas de contravention, permettre au Su
la cuiſſon, & d'ordonner que notre Sentence
ſera imprimée, lue, publiée & affichée par-to
& éxécutée nonobſtant opoſitions ou apellati
& ſans préjudice d'icelles ; ladite Requête ſi
Procureur : enſuite de laquelle eſt notre Or
de ce mois, portant : Soit montré au Procur
cluſions dudit Procureur du Roi de cejourd'
conſidéré.

Nous, faiſant droit ſur ladite Requête,
prix qui ſera payé pour la cuiſſon du pain,
fixé à trente ſols par chaque Septier de bled
qui le Supliant voudra ne pas percevoir ſes
pour chaque pain qui ſera cuit au Four banna
où il eſtimera percevoir les droits ſur chaque
cuiſſon, alors ils ſeront fixés :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365139/f256.item.r=Recueil%20d'affiches%20et%20placards%20imprim%C3%A9s%20relatifs%20au%20Vexin.zoom vue 258/371

Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin.

182

ARRETÉ
DU COMITÉ-MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MEULAN,

Concernant la Police des Marchés aux grains, pour prévenir les fraudes des Boulangers & Fariniers.

Du Mercredi 30 Septembre 1789.

LE Marché s'ouvrira, pour la vente des grains, à midi précis.

Il ne ſera délivré des grains, qu'à ceux qui rapporteront des certificats qui atteſteront leurs beſoins.

La premiere heure ſera deſtinée aux Habitants de la Ville & de la banlieue.

La ſeconde heure, aux Boulangers de ladite Ville.

Les Fariniers de la Ville, ainſi que les Boulangers & Fariniers étrangers, ne pourront paroître ſur la place, que pour la troiſieme heure, & autant qu'ils ſeront porteurs de permiſſions viſées au Comité.

Au ſurplus, le Comité ifnormé que les Boulangers, abuſant de la facilité qu'on leur procure d'avoir du bled du Gouvernement à un prix modique, ſe permettent de vendre du pain à charge de bêtes de ſomme, à des étrangers qui en trafiquent & le revendent avec profit, en ſorte que ce qui eſt deſtiné à la conſommation de la Ville, ſe trouve diſperſé: requiere les Corps-de-Garde de la Milice Pariſienne & de cette Ville, & invite tous les Habitants d'y veiller, & de dénoncer toutes les contraventions, même d'arrêter les charges exceſſives de pain qu'on voudroit exporter, & promet une récompenſe honnête à ceux qui fourniront la preuve de manœuvres, accaparements & fraudes de tout genre concernant les Subſiſtances.

Arrêté à l'Hôtel de Ville, les jour & an ci-deſſus.

LEVRIER, *Préſident.*

Par MESSIEURS,

FRANÇOIS, *Secretaire.*

De l'Imprimerie de L. JORRY, Libraire-Imprimeur de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN & des ENFANTS DE FRANCE, rue de la Huchette, 1789.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100365139/f362.item.r=Recueil%20d'affiches%20et%20placards%20imprim%C3%A9s%20relatifs%20au%20Vexin.zoom Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin, 1601 – 1800, vue 362/371).

19 novembre 1785, contrat de mariage entre **Denis RESVE et Marie Anne Ambroise NICOLLE,** 1ère page (Archives départementales des Yvelines, Maitre **CHENOU** notaire à Meulan, 3 E 27/499).

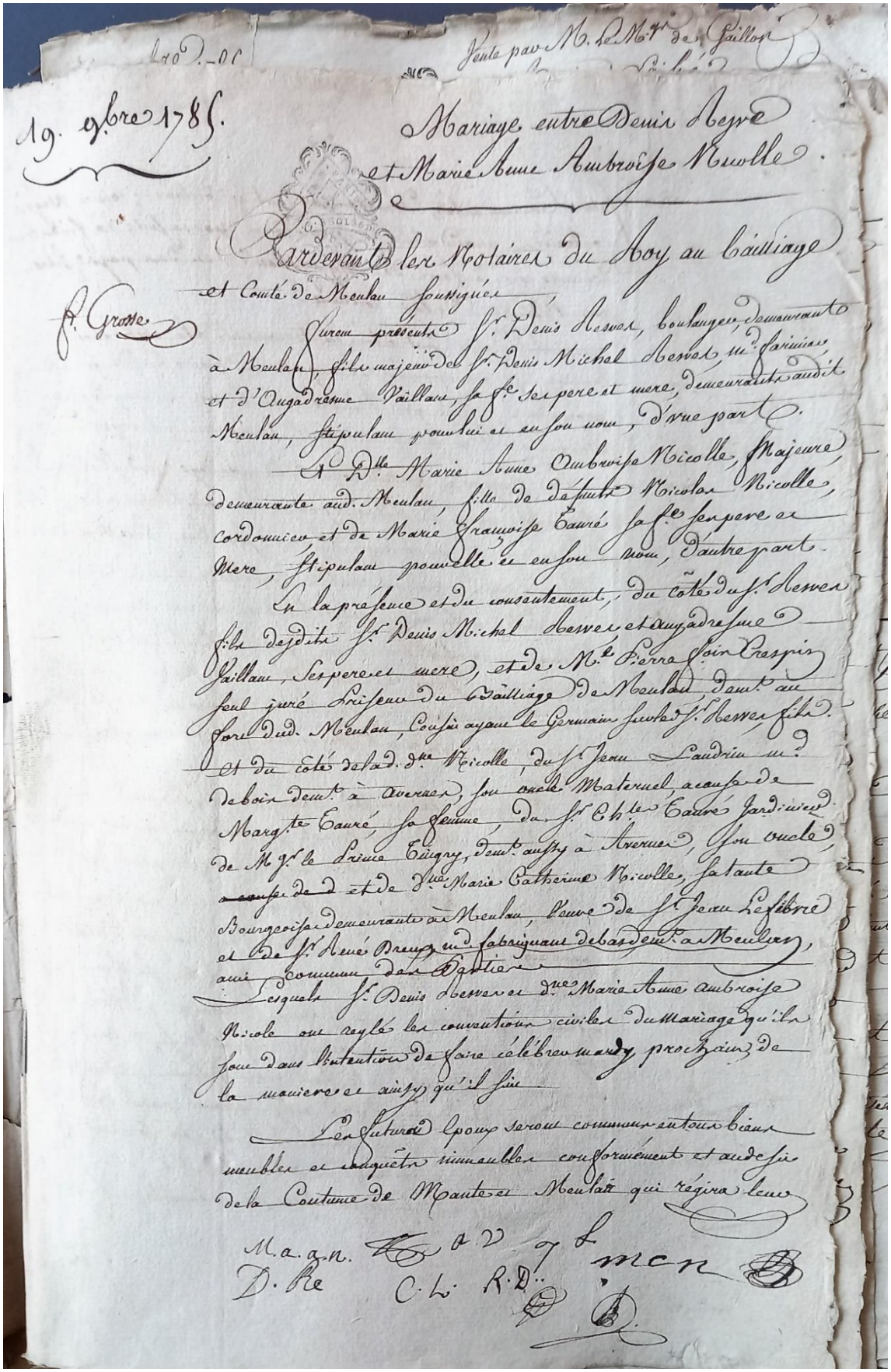
19. 9bre 1785.

Mariage entre Denis Resve et Marie Anne Ambroise Nicolle.

Par devant les Notaires du Roy au bailliage et Comté de Meulan soussignés

Furent présents S.r Denis Resve, boulanger, demeurant à Meulan, fils majeur de S.r Denis Michel Resve, m.e farinier, et d'Augadresme Vaillant, ja s.e, son père et mère, demeurants audit Meulan, stipulant pour lui et en son nom, d'une part.

Et D.lle Marie Anne Ambroise Nicolle, majeure, demeurante aud. Meulan, fille de défunt Nicolas Nicolle, cordonnier, et de Marie Françoise Caurré ja s.e, son père et mère, stipulant pour elle et en son nom, d'autre part.

En la présence et du consentement, du côté du s.r Resve fils de défunt S.r Denis Michel Resve et augadresme Vaillant, ses père et mère, et de M.e Pierre Jean Crespin seul juré priseur du bailliage de Meulan demt au fort dud. Meulan, cousin issu de germain fut. S.r Resve fils. Et du côté de lad. d.lle Nicolle, du s.r Jean Claudin m.d de bois demt à Avernes, son oncle maternel, à cause de Marg.te Caurré, sa femme, de s.r Charles Caurré jardinier de M.gr le Prince Conty, demt aussy à Avernes, son oncle, cousin de d.lle et de d.lle Marie Catherine Nicolle, ja tante Bourgeois demeurante à Meulan, veuve de s.r Jean Lefebvre et de s.r René Brun m.d fabriquant de bas demt à Meulan, aussi commun dans la paroisse

Lesquels s.r Denis Resve et d.lle Marie Anne Ambroise Nicole ont reglé les conventions civiles du mariage qu'ils font dans l'intention de faire célébrer incessamment, prochainement de la manière et ainsy qu'il suit

Les futurs époux seront communs en tous biens meubles et conquets immeubles conformément et aux dispositions de la Coutume de Mantes et Meulan qui régira leurs

M.a.g.n. D.Re C.L. R.D.

19 novembre 1785, contrat de mariage entre Denis RESVES et Marie Anne Ambroise NICOLLE, transcription partielle.

Par devant les notaires du Roy au bailliage et Comté de Meulan soussignés,

*Furent présents S^r^ **Denis RESVES**, boulanger, demeurant à Meulan fils majeur de S^r^ **Denis Michel RESVES**, marchand farinier et d'**Angadrème VAILLANT**, sa femme, ses père et mère, demeurant audit Meulan, stipulant pour lui et en son nom, d'une part,*

*Et D^elle^ **Marie Anne Ambroise NICOLLE**, f. majeure demeurante aud. Meulan, fille de défunt **Nicolas NICOLLE**, cordonnier et de **Marie Françoise TAURÉ**, sa femme, ses père et mère, stipulant pour elle et en son nom, d'autre part,*

*En la présence et du consentement du côté du S^r^ **RESVES**, fils desdits S^r^ **Denis Michel RESVES**, et d'**Angadrème VAILLANT** ses père et mère, et de Me **Pierre François CRESPIN** seul juré priseur du bailliage de Meulan, demeurant au Fort dudit Meulan, cousin ayant le germain sur le d. S^r^ **RESVES** fils et du côté de lad. Dame **NICOLLE**, du S^r^ **Jean LANDRIN**, Md de bois, dem^t^ à Avernes, son oncle maternel, à cause de **Marguerite TAURÉ**, sa femme, du S^r^ **Charles TAURÉ**, jardinier de Monseigneur le Prince **TINGRY**, demeurant aussy à Avernes, son oncle et de D^me^ **Marie Catherine NICOLLE**, sa tante, bourgeoise demeurante à Meulan, V^ve^ de Sr **Jean LEFÈBVRE** et de S^r^ **René DREUX**, fabricant de bas demeurant à Meulan, ami commun des…*

*Lesquels **Denis RESVES** et **Marie Anne Ambroise NICOLLE** ont réglé les conventions civiles du mariage qu'ils sont dans l'intention de faire célébrer mardy prochain, de la manière ainsy qu'il suit*

Les futurs époux seront communs en tous biens meubles et … immeubles conformément et … de la Coutume de Mantes et Meulan qui régira la future communauté dérogeant à toutes coutumes, lois et usages contraires, quand même ils viendraient par la suite à fixer leur demeure ou à faire des acquisitions dans des pays situés hors de l'étendue de ladite commune.

Les dettes conrtactées antérieurement à la célébration dudit mariage seront payées et acquittées par celui de qui elles procéderont, sans que l'autre, ses biens, ni ceux de leur future communauté n'en soient aucunement tenus ni chargés.

*En faveur et considération du mariage ledit Sr **RESVES** et sa femme, père et mère du futur époux lui constituent en dot et lui abandonnent en avance d'hoirie sur leurs successions futures,*

*Une maison de fond en comble, couverte en tuiles, consistant en une salle, un fournil, deux chambres et un grenier, sur le devant, une chambre et un grenier sur le derrière, ladite maison située en cette ville rue Basse et rue Plâtrière T.D.C **Pierre HUAN**, D.C le nommé **BALLEUX** …. sa femme, d.c. pardevant la rue Basse et D.C par derrière la rue Plâtrière,*

Ainsy que ladite maison, circonstances et dépendances avec tous les droits de servitude actifs et passifs qui y sont attachés se pour faire et comporte sans aucune exception ni réserve.

*Auxdits S^r^ **RESVES** et sa femme, père et mère, appartenant par l'acquisition qu'ils en ont faites de **Louis Antoine GAVILLIERS**, marchand à Meulan et **Marie JEAN**, sa femme par contrat passé devant Mtre **Jean Baptiste FROMENT**, notaire à Meulan, le 27 février 1757, contrôlé et insinué à Meulan le 8 mars suivant par **POLLARD** et ensaisiné le 15 avril aussy suivant par le fondé de pouvoir de la Dame Vve **BILLIARD de LORRIÉRE**, dame engagiste du Domaine de Meulan.*

Ladite maison tenue et mouvante en censive du Domaine et Comté de Meulan, et vers lui chargée de tels droits de ceux et autres qu'elle peut que les parties de ces interpellées n'ont su précisément déclarer, franche et quitte desdits droits de tout le passé jusques et comprise la dernière échéance, et de toutes rentes, charges et hypothèques excepté de la rente cy-après,

*Pour par ledit **RESVES** fils en jouir et disposer en toutes propriétés, fruits et revenus, à compter de ce jour au moyen des présentes.*

Lui transportant ses dits père et mère tout et tels droits de propriété, possession et jouissance, noms, raisons et actions, sien dessaisissant et consentant et voulant … le porteur et donnant pouvoir.

Cet abandonnement en avancement d'hoirie, est fait à la charge par ledit futur époux, ainsy qu'il le promet et s'y oblige, sous l'hypothèque spéciale de ladite maison et générale de tous les autres biens

1° De payer et acquitter annuellement et à l'avenir ledit droit de censive,

2° Et en outre moyennant la somme de cent cinquante livres de rente, annuelle et perpétuelle, foncière et de bail de ladite maison, que ledit futur époux promet et s'oblige de payer à ses dits père et mère annuellement de convention expresse le premier janvier, et dont la première année échera et le payement se fera à pareil jour de l'année mil sept cent quatre vingt sept, pour ainsy payer et continuer annuellement jusqu'au remboursement, que le futur époux pourra en faire à toujours et néanmoins de convention expresse après le décès du survivant de sesdits père et mère pas effectué, les deniers nécessaires se prélèveront sur les effets de ladite communauté et s'il en subsiste à l'égard de la future épouse subsidiairement sur les propres dudit futur époux, pourquoy elle y acquiert hypothèque à compter de ce jour.

Suivent quelques clauses du contrat non reproduites ici.

Denis Michel RESVES et **Angadrème VAILLANT** « *cèdent également le droit de four banal des villes et fort de Meulan qu'ils ont pris à loyer de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince **de CONTI**, alors Seigneur du Comté de Meulan par bail passé devant les notaires soussignés dont Maître **CHENOU**, l'un d'eux a gardé la minute le 24 octobre 1782 et ce pour les 6 années et 9 mois qui a compté du 1er janvier prochain resteront à expirer* ».

Cession faite moyennant 300 livres de loyer par an, etc…..

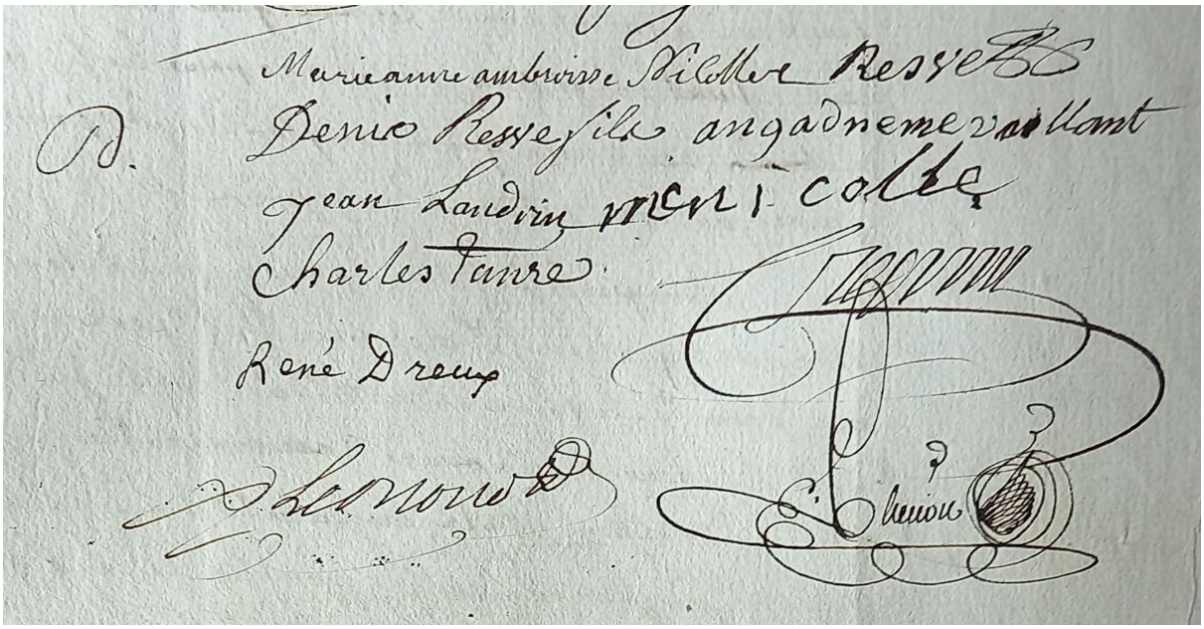

19 novembre 1785 : signatures au bas du contrat de mariage entre **Denis RESVES** et **Marie Anne Ambroise NICOLLE**.

5 décembre 1809 : inventaire après décès du sieur Denis RESVE (Archives départementales des Yvelines, Meulan, répertoire de l'étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET** cote 3E27 254, **Antoine Charles DUHAMEL**, ventôse an XI - 5 février 1817, vue 196/387).

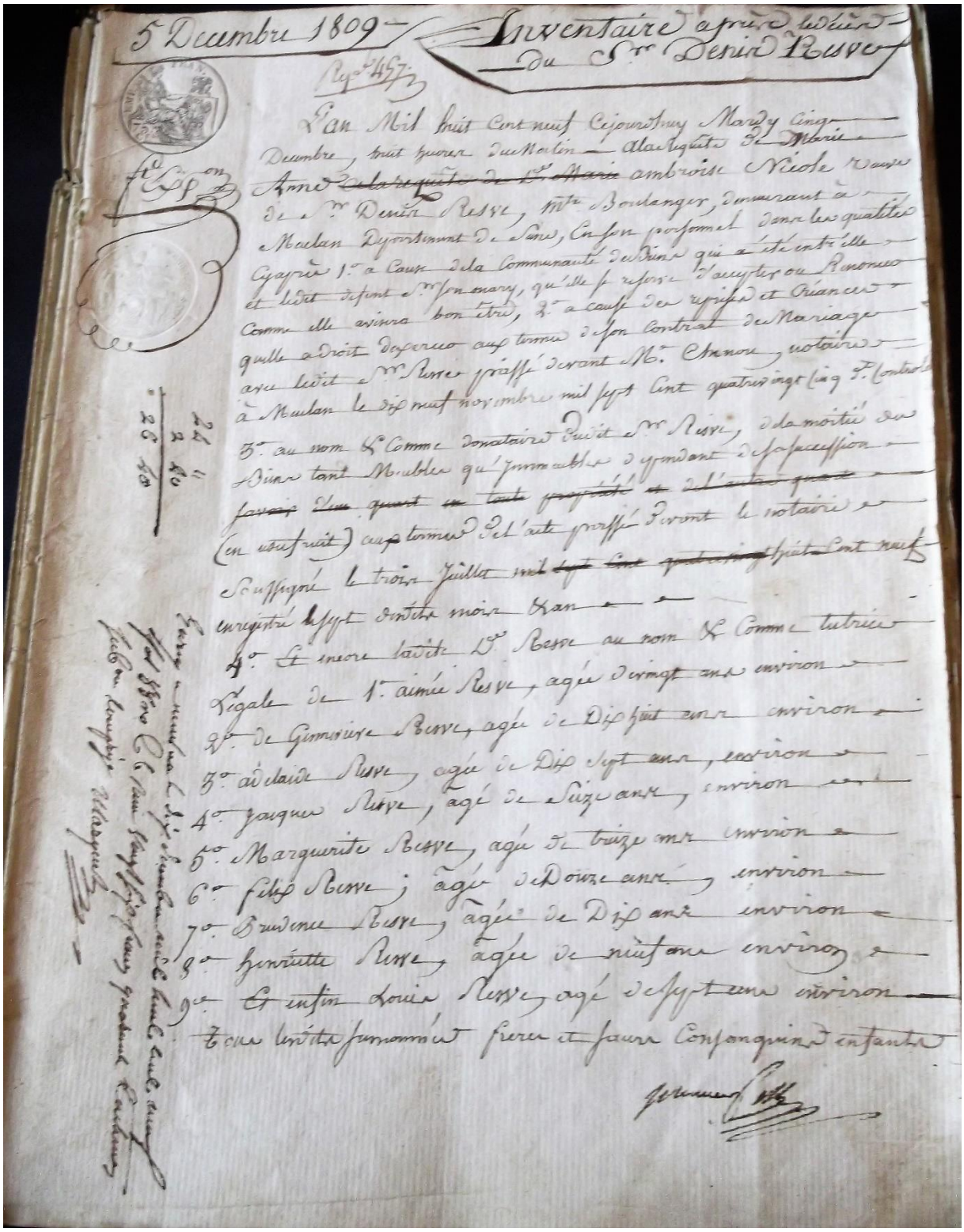

5 Decembre 1809 — Inventaire après décès du Sr Denis Resve

Rep. 457

L'an Mil huit Cent neuf Cejourdhuy Mardy cinq Decembre, huit heures du Matin — a la requête de Marie Anne ~~la requête de Marie~~ ambroise Nicole Veuve de Sr Denis Resve, Mte Boulanger, demeurant à Meulan Dpartement de Seine, En son profomet dans les qualités Cy après 1°. a Cause de la Communauté de biens qui a été entr'elle et Ledit defunt Son mary, qu'elle se reserve d'accepter ou Renoncer Comme elle avisera bon etre, 2°. a cause de reprises et Creances quelle a droit de exercer aux termes de Son Contrat de Mariage avec Ledit Sr Resve passé devant Me. Chanon, notaire à Meulan le dix neuf novembre mil sept Cent quatre vingt cinq Controlé

3°. au nom Qualité Comme donataire Dudit Sr Resve, de la moitié des Biens tant Meubles qu'immeubles dependant de Sa succession ~~Sauf~~ ~~Un quart en toute propriété et de l'autre quart~~ (en usufruit) aux termes dudit acte passé devant le notaire Soussigné le trois Juillet mil ~~huit Cent quatre vingt~~ sept Cent neuf Enregistré Sept Octobre mois An

4°. Encore ladite Dlle Resve au nom Qualité Comme tutrice legale de 1°. aimée Resve, agée d'vingt ans environ

2°. de Gimoisse Resve, agée de Dix Sept ans environ

3°. adelaide Resve, agée de Dix Sept ans, environ

4°. jacque Resve, agé de Seize ans, environ

5°. Marguerite Resve, agée de treize ans environ

6°. felix Resve, agé de Douze ans, environ

7°. Eudoxie Resve, agée de Dix ans environ

8°. Henriette Resve, agée de neuf ans environ

9°. Et enfin Louis Resve, agé de Sept ans environ

Tous lesdits Jumommés Freres et Sœurs Consanguins enfants

Première page de l'inventaire après décès de **Denis RESVE** à la requête de sa veuve **Marie Anne NICOLLE**, dont la transcription partielle suit.

5 décembre 1809 : transcription (partielle) de l'inventaire après décès du sieur Denis RESVE.

Cet inventaire comprend 72 pages manuscrites. Certaines pages ou certains éléments (comme les vacations par exemple) n'ont pas été transcrites. Les pages concernant le moulin dont **Denis RESVE** fut locataire ont été transcrites dans cet ouvrage, ainsi que celles décrivant ses biens lors de son décès.

« *L'an mil huit cent neuf, ce jourd'huy, Mardi cinq décembre, huit heures du matin, à la requête de* ***Marie Anne Ambroise NICOLE****, V^ve^ de Sr* ***Denis RESVE****, M^tre^ boulanger, demeurant à Meulan, département de Seine-et-Oise, en son nom personnel dans les qualités cy-après : 1° à cause de la communauté de biens qui a été entr'elle et ledit défunt S^r^ son mary, qu'elle se réserve d'accepter ou de renoncer comme elle avisera bon être, 2° à cause des reprises et créances qu'elle a droit d'exercer aux termes de son contrat de mariage avec ledit S^r^* ***RESVE*** *passé devant M^tre^* ***CHENOU, notaire****, notaire à Meulan, le dix-neuf novembre 1785 et contrôlé, 3° au nom et comme donataire dudit S^r^* ***RESVE****, de la moitié des biens tant meubles qu'immeubles dépendants de sa succession, ~~savoir d'un quart en toute propriété et de l'autre quart~~ (en usufruit) aux termes de l'acte passé devant le notaire soussigné le trois juillet mil ~~sept cent quatre~~ huit cent neuf enregistré le sept dudit mois et an.*
4° et encore ladite Dame ***RESVE*** *au nom et comme tutrice légale de 1°****Aimée RESVE*** *âgée de vingt ans environ, 2° de* ***Geneviève RESVE****, âgée de dix-huit ans environ, 3°* ***Adélaïde RESVE****, âgée de dix-sept an environ, 4°* ***Jacques RESVE****, âgé de seize ans environ, 5°* ***Marguerite RESVE*** *âgée de treize ans environ, 6°* ***Félix RESVE****, âgé de douze ans environ, 7°* ***Prudence RESVE****, âgée de dix ans environ, 8°* ***Henriette RESVE****, âgée de neuf ans environ, 9° et enfin* ***Louis RESVE****, âgé de sept ans environ.*

*Tous lesdits susnommés frères et sœurs consanguins enfin desdits S^r^* ***RESVE*** *et V^ve^* ***RESVE****.*

*A la requête de S^r^* ***Louis Barthélémy RESVE****, M^d^ [marchand, ndla]grainetier demeurant à Meulan, au nom et comme subrogé tuteur desdits mineurs* ***RESVE****, ses neveux et nièces ~~maternels~~ paternels, nommé à cette qualité par l'assemblée de famille desdits mineurs tenue et présidée par M.* ***DUVAL****, Juge de Paix du canton de Meulan, selon le procès-verbal étant au greffe de ladite Justice de Paix du canton de Meulan, le onze octobre mil huit cent neuf, enregistré audit Meulan le quatorze dudit mois et an dont une copie ~~représentée~~ délivrée par M^tre^* ***CONSTANT****, greffier dudit tribunal, a été représentée par ladite Dame* ***RESVE*** *et à l'instant rendue.*

*A la requête de S^r^* ***Pierre Jean DAUBIGNY****, Md mercier et Dame* ***Marie Madeleine Julienne RESVE****, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Meulan,*

*A la requête de S^r^* ***Denis René Michel Marthe RESVE****, majeur, demeurant chez ladite Dame, sa mère à Meulan,*

*A la requête de S^r^* ***Jacques Jérôme MARTEAU****, M^d^ vanier, encore mineur, et de Delle* ***Louise Marie Anne RESVE****, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Meulan,*

Et enfin à la requête de ***Jacques Antoine MARTEAU****, M^d^ vanier demeurant à Meulan, au nom et comme tuteur ad hoc dudit S^r^* ***Jacques Jérôme MARTEAU****, son fils, ci-dessus nommé ; nommé à cette qualité de l'avis des parents et amis dudit mineur* ***MARTEAU****, d'après l'assemblée de famille tenue et présidée par M.* ***DUVAL****, Juge de Paix du canton de la ville de Meulan, laquelle charge il a accepté suivant le procès-verbal étant au Greffe de la Justice de Paix dudit Meulan, en date du treize octobre mil huit cent neuf, enregistré le quatorze dudit mois et an dont une copie ~~représentée~~ délivrée par M^tre^* ***CONSTANT****, greffier dudit tribunal, a été représentée par ladite Dame* ***RESVE*** *et à l'instant rendue.*

*Lesdits neuf mineurs, cy devant nommés, ladite D^me^* ***DAUBIGNY****, ledit Sr* ***RESVE****, majeur et ladite D^me^* ***MARTEAU****, habiles à faire et porter seuls et uniques héritiers, chacun pour un douzième, dudit défunt, Sr Denis* ***RESVE****, leur père.*

A la conservation du droit desdits parties et de tout autre qu'il appartiendra, il va être pour nous ***Antoine Charles DUHAMEL****, notaire à Meulan, département de Seine-et-Oise, y résidant, soussigné et en présence des témoins cy après nommées et aussy soussignés, procédé à l'inventaire et description fidèle des biens meubles (*) meublants, bijoux argenterie deniers ….., titres papiers et renseignements dépendants de la succession audit S^r^* ***RESVE****, de la communauté qui a eu lieu entre lui et ladite D^me^* ***RESVE*** *aujourd'hui sa V^ve^, et de la continuation de communauté qui a aussi eu lieu de par le décès audit S^r^* ***RESVE*** *entre ladite D^me^* ***RESVE*** *et ses dits enfants faute d'avoir fait faire un inventaire dans le temps prescrit par la Loi.*

*(*) lesdits meubles trouvés et étant dans les lieux cy après désignés dépendants d'une maison située à Meulan appartenant audit défunt S^r^* ***RESVE*** *de son chef et dans laquelle il est décédé le deux août dernier*

La prisée desdites choses qui y seront sujettes sera faite par nous notaire soussigné du consentement et à la réquisition des parties à juste valeur et sans …. eu égard au cours du temps actuel,

*Et le tout sera représenté et mis en évidence par ladite D^me^ V^ve^* ***RESVE*** *après serment par elle fait ès main de nous notaire et en présence desdits témoins cy après nommées soussignés de n'avoir rien caché ni détourné … ni sue qu'il n'ait été rien caché ni détourné desdits biens et effets desdites successions, communauté et continuation de communauté, pour ledit prime du droit qui lui ont été expliquées par ledit notaire soussigné et qu'elle a dit bien entendre.*

Ce fait en présence de ***Victor DUPRÉ****, perruquier demeurant à Meulan, et de* ***Christophe THIRION****, pensionnaire de l'état demeurant à Hardricourt, tous deux témoins requis qui ont avec lesdits parties et ledit notaire signé ces présentes, lecture faite.*

Dans la cave

Premièrement trois demi-muids de vin cru du pays, quatre ….. de chantier prisés ensemble la somme de quarante francs, cy……

Dans un petit caveau à côté

Item différents paniers d'oziers et un tas de vieux bois ne méritant aucune description prisés ensembles la somme de quatre francs, cy……

Dans l'escalier de la cave

Item un rouet à filer et différents morceaux de bois prisés ensemble la somme de quarante sols, cy….

Dans la cuisine au ré de chaussée éclairée par une porte donnant dans la boutique

Item une pelle et pincette une crémaillère un gril une chevrette le tout de fer prisés la somme de quarante sols, cy….

Item une lèche fritte une passoire deux casseroles un couvercle un entonnoir le tout en fer blanc et prisés ensembles avec quatre chandeliers de cuivre la somme de trois francs cinquante centimes, cy…

Item trois passinoires, trois poilons, une passoire, une tourtière, deux casseroles une petite casserole une cuillère à pot ; deux chandeliers un porte mouchette trois chaudrons, un ……., deux écumoires une cuillère à poêlon, prisés ensemble la somme de quarante francs cinquante centimes, cy…

Item un vase d'étain, deux poêles à frire, deux marmites en fer avec leur couvercle prisés ensemble la somme de neuf francs cinquante centimes, cy….

Dans un entre deux et armoire pratiqué à droite à côté de la cheminée

Item trente-quatre tant plats qu'assiettes le tout de … avec quelques verrerie ne méritant description prisés la somme de trois francs cinquante centimes, cy…

Dans un autre entre deux de cheminée à gauche..

Item trente pièces tant poteries mauvaises fayence et verreries ne méritant description prisés ensemble la somme de cinq francs vingt centimes, cy…

Item un trumeau de cheminée composé d'une petite glace prisé la somme de trois francs, cy…

Item une table ployante un petit bar de buffet à .. fermant une vieille cuisinière de fer blanc avec sa broche, deux vases de fer jaune prisés ensemble la somme de huit francs cinquante centimes, cy…

Dans la boutique ensuite donnant sur la rue ayant son entrée par l'allée par une croisée sur la rue

Item un bar du buffet servant de comptoir et avec tiroir fermant à clef une pendule avec ses poids et codage marquant les heures, une banquette, deux marchepieds, trois tablettes de mauvais bois, un vieux minots six mauvais paniers d'oziers un vieux ballay de crin, un petit miroir et deux mauvais tableaux une chope deux cages d'oizeaux prisés ensemble la somme de quinze francs cinquante centimes, cy…

Dans l'allée attenant à la boutique

Item une vieille hotte et un panier à braize une corde à puit et sa poulie un seau ferré prisés ensemble la somme de trois francs cinquante centimes, cy…

Dans le fournil ensuite de l'allée éclairer sur la rue de derrière la maison ou est décédé ledit RESVE

Item un bouchoir de four en fonte deux rabots en fer avec leur …huit vieilles pelles en bois, trente sébilles en bois tant grandes que petites, deux grands fours, un tabouret de bois quatre tablettes servant de couche à pain trois montant servant aux tablettes, un mauvais réveil avec sa corde et plomb, vieux tamis prisés ensemble la somme de quinze francs vingt centimes, cy…..

Item dix viel bannetons, quatre vieilles corbeilles avec une main de fer blanc plus dix vieilles couches servant au pain étant sur les tablettes cy devant inventoriées, une vieille brosse à pain, prisés ensemble la somme de deux francs cinquante centimes, cy….

Item un étouffoir en cuivre rouge avec son couvercle, une vieille pelle de.. . avec son manche, un bassin de cuivre étamé, une paire de balance avec ses fers … rouillés en faire [fer, ndla] jaune et son fléau, vingt-quatre livres de poids en fonte, un merlin en fer avec son manche, une petite huchette de même avec deux coins, une paire de pincette, une petite …, deux rondeaux en bois, une plane prisés ensemble avec trois vieux coupes pâte en fer et deux vieux matelas en bois couverts de grosse toile la somme de trente-cinq francs vingt centimes, cy..

Item deux pétrins avec leurs couvercles prisés comme très mauvais douze francs, cy…

Item une vielle … à main prisée soixante-quinze centimes, cy….

Dans la chambre à coucher de ladite Dame RESVE au premier éclairée sur la rue par une croisée

Item un soufflet et petit ballay de crin, un trumeau de cheminée, d'une petite glace dans son cadre de bois doré avec tableau au-dessus, deux chandeliers de cuivre prisés ensemble la somme de six francs cinquante centimes, cy….

Item six … de paille, une table ronde de bois de noyer une commode pareille à trois grands tiroirs fermant à clef un miroir dans son cadre de bois doré avec son chapiteau pareil une pendule avec

cordage poids et boite marquant les heures une serviette prisés ensemble la somme de quarante-sept francs cinquante centimes y compris une petite glace à main, cy……

Item une armoire à deux vantaux fermant à clef bascule et crochet en bois de chêne prisée la somme de soixante-quinze francs, cy….

Item un lit composé d'une couchette à bas piliers composée d'une couchette en bois de chêne avec roulettes à …. , une paillasse couverte de toile à carreaux, quatre matelas, un lit de plumes, le tout couvert de toile à carreaux rayée bleu et blanc une couverture de laine blanche un traversin et deux oreillers remplis de plumes un couvre pieds de …., deux draps élimés, la housse dudit lit avec fer, rideaux en toile flambée prisés le tout ensemble la somme de trois cents vingt-cinq francs cinquante centimes, cy….

Item deux rideaux de croisée avec une tringle de fer prisés la somme de dix francs, cy….

Dans l'armoire cy devant inventoriée

Item quarante-six draps tant à lez et demy qu'à deux lez, quarante et une nappes de grosse toille, vingt-six serviettes, prisés ensemble la somme de cinq cent vingt-cinq francs, cy..

Item quarante chemises à usage d'homme prisées la somme de quatre-vingts francs, cy…

Item vingt-deux bonnets de coton prisés, ensemble la somme de dix francs cinquante centimes, cy…

Item trente-six mouchoirs tant de poche que de col partie en mauvais état prisés ensemble dix-huit francs, cy…

Item neufs (tayer ?) douillets prisés sept francs cinquante centimes, cy..

Item un parapluie en taffetas prisé le somme de cinq francs, cy..

Suit la garde-robe d'homme

Item une redingote de draps gris en mauvais état un gilet à manche de drap gris, deux habits de drap l'un griset l'autre olive, une veste à manche de drap gris, deux culottes de drap et deux gilets en piqué de différentes couleurs un pantalon de drap gris doublé à futaine, trois vieilles culottes de couleur et un gilet à manche tricotté le tout enveloppé dans deux nappes, prisés ensemble la somme de quatre-vingt-quatre francs, cy…. »

Ici se termine la fin de la 8ème page de cet inventaire. La suite décrit le contenu des commodes et armoires, des chambres du premier, second et troisième étage dont certaines sont indiquées comme « *éclairées par une croisée donnant sur la rue Basse* ».

Mais reprenons cet inventaire à la page 15 :

« Dans la grange étant dans la rue Plâtrière dépendant d'une maison acquise pendant la communauté et en laquelle nous nous sommes transportés à la réquisition des parties »

Suit la prisée de quelques objets dans cette grange (dont une charrette), La vacation du notaire se termine pour le mardi et il est convenu qu'elle reprendra le mercredi matin :

« *Mercredy 10 décembre : avant que de procéder les parties ont déclaré que ledit feu Sr* ***RESVE*** *tenait à loyer pour bail passé devant Mtre* ***LAISNÉ*** notaire *à Meulan le* [la date n'est pas indiquée dans l'inventaire, mais l'acte a été retrouvé dans le répertoire de Mtre **LAISNÉ**, Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires **Louis LAISNÉ** 14 pluviôse an III - 25 août 1809 et **Louis Augustin LAISNÉ** 26 août 1809 - 9 avril 1816, cote 3E26 1, vue 269/434, en date du 24 novembre 1808 : « *bail à loyer ferme pour une durée de 9 ans par* ***Anne Rosalie CHÈVREMONT****, veuve de* ***Charles GOIMBAULT****,* ***Nicole Rosalie GOIMBAULT****,* ***Nicolas GOIMBAULT****,* ***Marin François***

***GOIMBAULT** et **Guillaume Philippe GOIMBAULT**, tous de Meulan à **Denis RESVE** et **Marie Anne Ambroise NICOLLE** sa femme, dudit Meulan d'un moulin à eau et dépendances sis à Meulan, moyennant 900 francs par an de principal* », ndla] *de Mme Vve **GOIMBAULT**, un moulin situé à Meulan rue Basse, dont la prisée appartenait aux dites succession et communauté pourquoy les parties tant en leurs noms qu'endits noms, nous ont requis de nous y transporter à l'effet pour nous notaire soussigné de constater la prisée dudit moulin, de concert et de l'avis de Sr **Philippe CASTILLARD**, Md farinier demeurant à Magny, département de Seine-et-Oise, étant ce jour à Meulan à ce présent, que les dites parties ont désigné pour donner sondit avis en son âme et conscience lequel a promis de faire ladite prisée et de donner son avis en juste valeur et pour bien ce fait en présence desdits Sr **DUPRÉ** et **THIRION**, témoins dénommés en l'intitulé dudit et autre parti qui ont avec les parties le dit Sr **CASTILLARD** et ledit notaire signés les présentes lecture faite,*

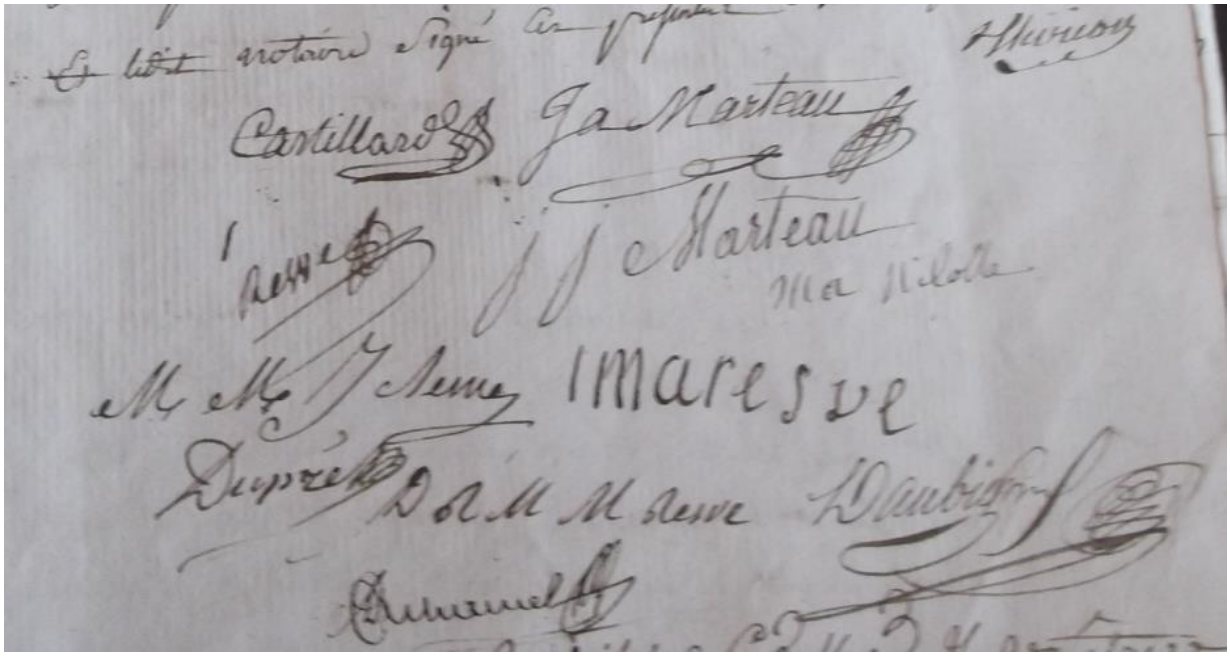

Obtempérant à la réquisition ci-dessus il v va être procédé à la prisée dudit moulin ès mêmes réquisitions de forme et qualité que dessus à la manière et ainsy qu'il suit.

Dans le moulin cy devant désigné

1° trois planches de sapin, composant ensemble trente-six pieds de long avec deux agraffes de fer à la tête ….

2° trois poteaux de quatre pieds de haut, deux chapeaux et deux vannes, l'une de décharge et l'autre pour conduire l'eau sur la roue avec une planche de travers pour laver les dites vannes scellés d'un bout dans le mur, une autre planche au-dessus des vannes servant de rayère pour la dite roue,

3° La roue de treize pieds et demi, ancienne mesure, de diamètre, garnie de six embrasures et de trente-six aubes et coyaux(1 voir page 406) *plus de vingt-quatre boulons de fer à écrous avec ses coins de fermeture,*

4° Le chevecier(2 voir page 406)*de dehors de quatre pieds six pouces de long, garni de son plumat*(3 voir page 406)*la chaise au-dessous dudit chevetsier, assemblée de deux entretoises garnies de ses coins et calles,*

5° L'arbre tournant de douze pieds six pouces de long ancienne mesure, garni de dix frettes de fer, et deux tourillons

6° Le rouet, la lanterne, garnie de deux frettes de fer avec ses embrasures et chevilles et coins de fermeture, le chevetsier de dedans servant à porter l'arbre tournant garni de son plumats, et de ses coins et fermetures

7° Le befroy[4 voir page 406]*garni de deux pièces sur le devant un autre en bas et deux sur le derrière et l'autre en bas avec quatre entretoises deux en haut et deux en bas, quatre (plusieurs mots illisibles) et deux sur le derrière, garnis chacun de trois….assemblés pour tenir l'écartement dudit befroy, un autre au bout, un autre au bout du palier garni de deux…….. en tête servant à porter les meules du moulin. Le palier qui sert à porter la meule courante garnie de sa ……et son noyau, avec ses coins de fermeture, les deux brins servant à porter le palier, la branle* [5 voir page 406]*garnie de quatre boulons de fer, deux épées* [6 voir page 406]*en fer, et un cordage pour tenir la bascule, servant à donner ou retirer du fer à meules courante,*

8° Le grand et le petit blutage, garnis de leur flettre de fer, une bourdonnière en fer avec un noyau et une bourdonnière en bois et un noyau en fer garni de leur batte [7, 8 voir page 407]*et quenouilles.*

9° La grande et petite huche, garnies de leurs toile pardevant, quatre tirasses [9 voir page 407]*en fer et crémaillère en bois, quatre crochets et pitons à ladite huche, une planche sur deux supports en bois servant à tirer la farine,*

10° L'anche [10 voir page 407]*pour conduire la farine dans la huche,*

11° Le grand fer, l'anille [11 voir page 407] *et la clé, la lanterne* [12 voir page 407] *avec sa croisée,*

12° La meulle gissante de six pieds trois pouces ancienne mesure de diamètre, et la meulle courante de même mesure de diamètre, quatre pièces d'enchevêtrure servant à entretenir l'écartement de la meule gissante ,

13° Le plancher des meulles à l'entrée du moulin, la chaise avec fer deux boulons servant à lever la meulle,

14° Les cerses servant à enclore ladite meulle courante garnis de leurs crochets et pitons, les planchers de couverture, la trémie, les trémions, porte trémion, le freyon [13 voir page 407] *avec son chapeau, et laugé* [14 voir page 407] *et son cordage avec la sonnette son montant et son support,*

15° Le grand treuil avec ses supports, vingtaine [15 voir page 407] *et cabre* [16 voir page 407] *servant à lever la meulle avec le petit treuil et deux leviers,*

16° La pince, la masse, huit marteaux à rhabiller un ciseaux à piper,

17° Deux corbeilles d'ozier et une pelle de bois,

18° Un moulinet sans fin garni de deux supports en bois et seize pieds de biche en fer avec cordaguet,

19° Deux coins de levée, un rouleau et une cervisse,

20°Une poche en toile servant à engrainer le blutage,

21°Un escalier pour monter du bassin du moulin au plancher des meulles garni de treize marches en planche et deux en pierre,

22°Un lit sur l'escalier pour le garde-moulin avec une petite porte à coulisse,

23° Un fléau pour peser la farine avec fer plateau et cordages chaine et bascule de fer,

24° Trois cent quarante-trois livres de poids ancienne mesure en fonte,

Tous les objets ci-dessus composant la garniture dudit moulin prisés et estimés d'après la vraie valeur actuelle à la somme de quinze cents francs, cy…

Dans le grenier dudit moulin

Item une montre pour mettre du pain, prisé la somme de trois francs, Cy..

Item quarante planches de sapin un râteau une paire de crochet à cheval (?) un … tant de chevilles qu'à fuzeaux à Moulin, une vieille étoufoire de ….avec un tas de boizerie et quelques ferailles ne nécessitant description prisées ensemble la somme de douze franc, cy…

Dans un petit cabinet proche du Ru

Item un tonneau à gueule bay un tabouret un vieux panier diforme un sac, prisés ensemble la somme de deux francs cinquante centimes, cy….

Dans la chambre sur le moulin

Item un tamard servant à cribler les bleds avec toutes ses dépendances, prisé la somme de six francs, cy…

Item trente sacs de bleds de différentes qualité prisés avec les sacs la somme de cinq cent dix francs, cy…

Dans une autre pièce à côté ayant vue sur la ruelle et la rue Basse

Item trente sacs aussy de bleds de différentes qualité prisés avec les sacs la somme de cinq cent dix francs, étant l'objet de pareil valeur que celui ci-dessus, cy…

Item un chambranle de cheminée avec son trumeau à petite glace et tableau au-dessous, prisés ensemble la somme de six francs, cy….

Dans une petite chambre appelée la cuisine du moulin ayant vue sur le Ru

Item quinze sacs de…….avec les sacs prisés ensemble la somme de quarante et un francs vingt-cinq centimes avec un vieux minot et une vieille corde, cy…

Item autour des meules du moulin douze sacs de gruaux et gros blé prisés avec les sacs la somme de trente-six francs, cy..

Dans une chambre à côté des meulles

Item une alcôve peinte en bois gris avec une porte vitrée aussy peinte en bois gris prisée cinq francs, cy…

Dans ladite alcôve

Item une couchette en ….. une paillasse un matelas de laine couvert de toille à carreaux deux draps de grosse toile élimée une couverture de laine blanche un traversin de coutil rempli de plumes prisés ensemble avec un vieux … de fer la somme de dix-huit francs, cy…

Item dix-huit grand sacs de farine de différentes qualités prisée ensemble avec les sacs la somme quatre cent cinquante francs, cy…

Item six sacs remplis de son prisés avec lesdits sacs à la somme de dix-huit francs, cy….

Dans l'écurie

Item une jument pour poils rouge, hors d'âge avec son harnachement, la somme de trente francs, cy…

Suit l'argenterie étant dans la maison ou est décédé ledit Sieur RESVE

Premièrement douze couverts complets une cuillère à potage une cuillère à ragout quatre goblets assortis et deux timballes, le tout d'argent poinçon de Paris pesant ensemble ancienne mesure douze marc prisés estimés le tout ensemble la somme de six cents francs, cy…

Item une montre d'argent marquant l'heure la minute avec chaîne de fer prisés ensemble la somme de dix-huit francs, cy….

Total du mobilier ……6959,40 francs

Il a été vacqué par double vacation jusqu'à deux heures sonnées tant au transport indiqué ci-dessus à la prisée et estimation de tous les objets composant le moulin appartenant à ladite Dame Vve GOIMBAULT et à ma mise en ordre de partie des papiers. Ce fait étant sur le point d'aller diner la vacation a été remise à quatre heures d'après-midi du consentement de toutes les parties

Et ont toutes les parties témoins Sr CASTILLARD et ledit notaire signé ces présentes lecture faite

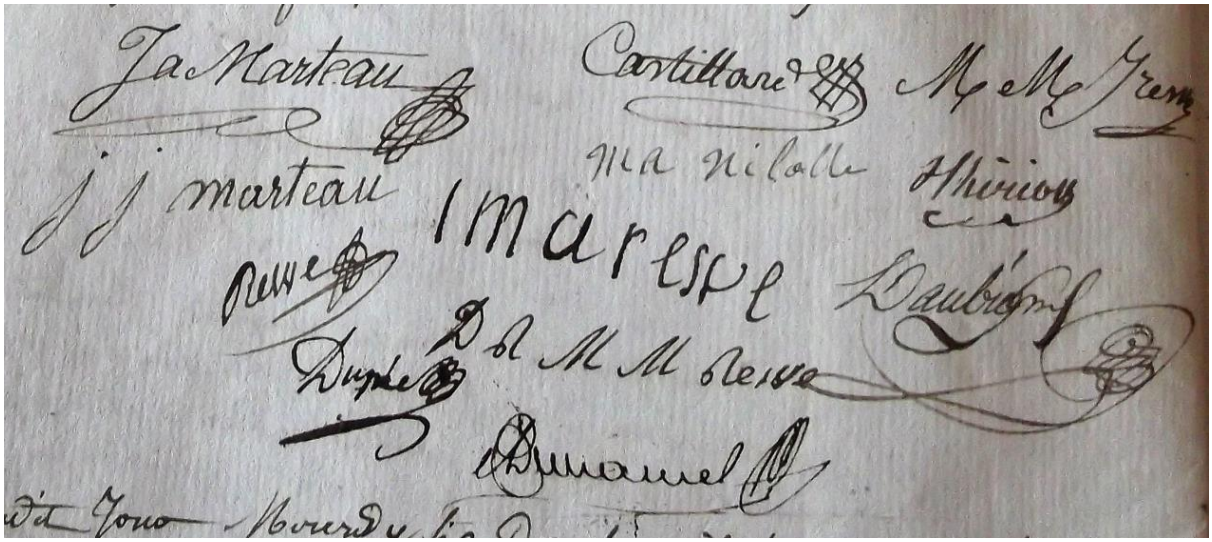

Dudit jour six décembre mil huit cent neuf quatre heures de relevé en conséquence de l'assignation prise pour la clôture de la dernière vacation le présent inventaire a été continué en même requête présence et qualité que dessus

Suivent les papiers

Item deux pièces

La première expédition en parchemin du contrat de mariage entre le S^r^ Denis RESVE avec ladite D^elle^ NICOLLE, son épouse passé devant Maitre CHENOU notaire à Meulan du dix-neuf à Meulan le novembre mil sept cent quatre-vingt-cinq dument contrôlé à Meulan le 1^er^ décembre suivant, dument insinué, par lequel il a été stipulé communauté des biens entre lesdits S^r^ et D^me^ RESVE avec séparation des dettes antérieures à la célébration de leur mariage

En considération dudit mariage les père et mère dudit S^r^ Denis RESVE, lui ont constitué en dot et lui ont abandonné en avancement d'hoirie, sur leurs successions futures,

Une maison de fond en comble couverte de thuilles qui est celle dans laquelle nous procédons présentement située à Meulan rue Basse,

Lequel abandonnement a été fait à la charge d'acquitter tous les droits et en outre moyennant la somme de cent cinquante livres de rente annuelle et perpétuelle, payable aux père et mère dudit S^r^ Denis RESVE, est la manière et ainsy qu'il est porté audit acte ; observant que la succession dudit défunt S^r^ Denis RESVE confond la propriété d'un quart, au moyen du décès de ses père et mère,

Ledit S^r^ Denis RESVE a déclaré apporter en sus audit mariage la somme de quinze cents livres en mobilier ainsy qu'il a été reconnu

Et de la part de ladite future épouse il a été apporté audit mariage la somme de mille livres aussy en effets mobiliers provenant de ses gains et épargne

Il a été dit qu'il entrerait en communauté de part et d'autre la somme de mille livres et que le surplus qui leur appartiendrait leur seront et demeurerait propre et ainsy leur côté

La clause de réemploi a été stipulée à l'ordinaire

Le dit S^r^ Denis RESVE a doué la future épouse du douaire coutumier ou de la somme de huit cents livres de douaire préfix une fois payée la …. … douaire a été dit devrait demeurer propre aux enfants à naitre dudit mariage ---- le préciput pour la D^me^ RESVE a été fixé à six-cents francs soit en meubles et effets ou deniers comptants et en outre à l'égard de la future épouse si c'est elle qui survit son deuil en nature, et ses bagues et joyaux jusqu'à concurrence de cent livres.

Et la clause de remploi a été stipulée à l'ordinaire.

La seconde est l'expédition d'un acte passé devant Maitre DUHAMEL **notaire** *soussigné en présence de témoins le trois juillet mil huit cent neuf enregistré le sept dudit mois et an, contenant donation par ledit S^r^ Denis RESVE, à ladite D^me^ NICOLLE, son épouse, de la moitié de tous les biens meubles et immeubles généralement quelconques qui se trouveront appartenir audit S^r^ RESVE au jour de son décès, pour ladite D^me^ RESVE en jouir à compter du jour du décès dudit S^r^ RESVE en usufruit seulement.*

Lesdites deux pièces inventoriées cote un.

Cinq pièces qui sont testament, opposition de scellées, inventaire le tout fait desdits Sr et Dme Denis Michel RESVE et de son épouse, père et mère dudit Sr Denis RESVE et expédition d'actes …. …. … concernant la succession dudit Sr et Dme Denis Michel RESVE.

Desquelles pièces à la réquisition des parties il n'a été fait plus ample description mais pour les constater elles ont été ….. et paraphées par premier et dernier et inventoriées sur lesdites première et dernière cotte deux, cy…..

Item extrait d'un acte passé devant M^tre^ DUHAMEL, notaire soussigné le douze février mil huit cent six, enregistré à Meulan le quatorze dudit mois et an

Contenant partage des biens des successions du Sr Denis Michel RESVE et de Delle Angadrème VAILLANT père et mère dudit Sr Denis RESVE, duquel il était héritier pour un cinquième et auquel pour le remploi de son cinquième dans lesdites successions il lui a été abandonné par ses cohéritiers dans ladite succession les objets cy-après

Premièrement dix ares vingt et un centiare ou vingt perches de terres terroir de Théméricourt, lieu-dit le Bordeau de Vigny,

Item quatre-vingt-quatre ares vingt et un centiare ou cent soixante-cinq perches de terres terroir de Longuesse, lieu-dit le ……

Item quinze ares quatre-vingt-deux centiares ou trente une perches de terres terroir d'Ableiges, lieu-dit Le Vaux Martin,

Item soixante-quatre ares soixante-dix centiares ou cent vingt-six perches trois quart et demi de terres terroir de Vaux lieu-dit la Rivière,

Item quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-cinq centiares ou cent soixante-dix perches de terres terroir d'Évecquemont lieu-dit le Mont Avant,

Item quarante-six ares quatre-vingt-seize centiares ou quatre-vingt-douze perches de terres terroir de Meulan lieu-dit les Charreaux

Item sept ares soixante-cinq centiares ou quinze perches de terres terroir d'Évecquemont lieu-dit les frilleuses,

Item huit ares seize centiares ou seize perches de bois terroir d'Évecquemont lieu-dit les Ruberts,

Item dix-huit ares quatre-vingt-dix-huit centiares ou trente-sept perches de terres terroir de Meulan lieu-dit les fortes terres,

Item cinquante et un ares quatre centiares ou cent perches de terres terroir de Théméricourt lieu-dit le val

Item seize ares quatre-vingt-quatre centiares ou trente-trois perches de terres terroir de Sagy Sur le Ru,

Item cinquante-quatre ares dix centiares ou cent six perches de terres même lieu,

Item vingt ares quarante-quatre centiares ou quarante-deux perches de terres audit terroir lieu-dit le veau roux

Item trois ares cinquante-sept centiares ou sept perches de bois terroir de Sagy lieu-dit Launé,

Item trente-huit ares vingt-huit centiares ou soixante-quinze perches de terres terroir de Longuesse lieu-dit Le Clos à la vieille,

Item douze ares soixante-seize centiares ou vingt-cinq perches de terres audit terroir lieu-dit les Marcest,

Item neuf cent trois livres dix-sept sols six deniers formant le principal de quarante-cinq livres trois sols onze deniers en rente tournois à prendre sur la rente de cent cinquante livres dus pour ledit défunt S^r^ Denis RESVE, ainsy qu'il est mentionné audit contrat de mariage cy devant inventorié,

Item cent soixante-deux livres dix sols principal des huit livres deux sols six deniers à prendre dans trente-deux livres dix sols de rente du)par Jean Jacques Claude DELAFORGE, vigneron à Évecquemont, ainsy qu'il est mentionné audit partage présentement extrait et dont le titre sera inventorié dans le cours du présent inventaire,

Ledit extrait inventorié cote trois

Item deux pièces qui sont la première l'expédition d'un acte passé devant Mtre DUHAMEL notaire à Meulan le quatre nivôse an dix, dument enregistré portant constitution par Sr Jean Jacques Claude LAFORGE cy devant nommé et Marie Jeanne CACHELEUX, sa femme… à Évecquemont à Denis Michel RESVE,, père du défunt Denis RESVE de trente-deux francs cinquante centimes de rente perpétuelle, exempte de toutes ….. au principal au principal de six cent cinquante francs,

Observant que dans cette rente le dit Sr Denis RESVE est propriétaire de huit livres deux sols six deniers de rente ainsy qu'il est mentionné au partage dudit Sr Denis RESVE, cy devant inventorié,

Et la seconde est l'inscription prise par lesdits Sr RESVE et LAFORGE par ledit Sr Denis Michel RESVE

Lesdites deux pièces inventoriées l'une comme l'autre cote quatre.

Item vingt-six pièces qui sont anciens titres de propriété concernant les biens propres dudit Sr Denis RESVE

Desquelles pièces à la réquisition des dits parties il n'a été plus ample description mais pour ledit constater ont été cottées et paraphées par première et dernière et inventoriées sur lesdites premières et dernières cotes cinq, cy,

Suit le rappel des actes passés devant notaire au cours de la vie de **Denis Michel RESVE** (23 cotes, certaines n'étant pas transcrites ci-dessous, s'agissant de terre pour la plupart du temps) :

- ✓ *Expédition d'un acte passé devant maître **LAINÉ**, notaire à Meulan, le 7 prairial de l'an 12 contenant vente par **Jean Baptiste BOURGEOIS**, bourrelier à Meulan, veuf de **Marie Claude LEGENDRE** avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté de biens, agissant tant en son nom à cause de ladite communauté que comme procureur de **Marc Antoine BOURGEOIS**, son fils, **Antoine Marie Martin Gratien LANGLOIS**, bourrelier et **Marie Anne BOURGEOIS**, sa femme, **Marie Louise Angélique BOURGEOIS**, majeure, fille dudit **Jean Baptiste BOURGEOIS**, demeurante à Meulan, **Jean Pierre FAUCONNIER**, maçon et **Marie Rose Adélaïde BOURGEOIS**, sa femme demeurant à Hardricourt,*

  *Lesdits **Marc Antoine BOURGEOIS**, **Marie Anne BOURGEOIS**, **Marie Louise Angélique BOURGEOIS**, **Marie Rose Adélaïde BOURGEOIS**, héritiers pour un quart de ladite **Marie Claude LEGENDRE**, leur mère, à son décès veuve dudit **Jean Baptiste BOURGEOIS**,*

  *A **Denis RESVE**, boulanger à Meulan et **Marie Anne Ambroise NICOLE**, sa femme d'une maison sise à Meulan rue Basse consistant en une cuisine, cabinet et chambre et autres objets énoncés à ladite vente au prix de 7000,00 francs.*

- ✓ *Expédition d'un acte passé le 7 messidor an 12 devant le notaire soussigné, contenant vente par Mr **Simon BOURLIER**, demeurant à Meulan au nom et comme fondé de la procuration énoncée audit acte de **Charles DUCAROUGE**, sellier demeurant à Beaumont et Dame **Marie Ambroise Thérèse DUCAROUGE**, veuve de **Louis Michel RATEAU**, architecte à Meulan et y demeurant, Sr **Louis DUCAROUGE**, menuisier à Meulan et **Marie Anne Mélanie LEPRINCE**, sa femme, demeurante à Meulan, Sr **Joseph Pierre DUCAROUGE**, menuisier à Meulan, lesdits Sr **DUCAROUGE** et **RATEAU**, héritiers chacun pour un cinquième de défunts Sr **Louis DUCAROUGE** et **Marie Renée MARTIN**, sa femme, leurs père et mère, Dame **Marie Jeanne BILLETTE**, fille majeure demeurante à Meulan, Sr **Nicolas ALLAIN**, huissier demeurant à Meulan, au nom et comme fondé de la procuration de Delle **Hélène Eulalie BILLETTE**, héritières chacune pour moitié du dernier cinquième de **Louis DUCAROUGE** et **Marie Renée MARTIN**, leurs aïeux, toutes deux filles de **Marie Louise DUCAROUGE**, leur mère, décédée femme de **Denis BILLETTE**, leur père,*

  *A **Denis RESVE**, boulanger à Meulan et **Marie Anne Ambroise NICOLE**, sa femme d'une maison de fond en comble située à Meulan, rue Plâtrière pour la somme de 4500,00 francs.*

- ✓ *L'expédition d'un acte passé devant **LEBLOND**, notaire à Meulan, le 30 novembre 1789 contenant la vente par Dame **Anne Agnès DUMONT**, veuve de **Raphaël GAVILLIERS**, boulanger, demeurante à Meulan, tant en son nom que comme se portant fort de **Pierre Raphaël GAVILLIERS**, **Marie Anne Agnès GAVILLIERS**, **Marie Henriette GAVILLIERS**, **Marie Jeanne Agnès GAVILLIERS** et **Marie Marguerite GAVILLIERS**, ses enfants mineurs,*

  *A **Denis RESVE**, boulanger à Meulan et **Marie Anne Ambroise NICOLE**, sa femme, d'une cour dans laquelle il y a un appentis en pierre situé en cette ville de Meulan, rue Basse pour la somme de 900 livres tournois.*

- ✓ *L'expédition d'un acte passé devant le notaire soussigné, le 2 frimaire an III contenant vente par Sr **Joseph Pierre DREUX**, **Claude DREUX** citoyens français demeurants à Meulan, **René DREUX**, marchand bonnetier demeurant à Meulan, **Marie Anne DREUX**, veuve de **Martin CHERONNET**, en son vivant maçon entrepreneur de bâtiment demeurant à Meulan, **Martin DREUX**, menuisier et **Denise CHERONNET**, sa femme, demeurants à Meulan,*

*A **Denis RESVE**, boulanger à Meulan et **Marie Anne Ambroise NICOLE**, sa femme, d'un jardin clos de murs contenant environ trois perches situé à Meulan rue de la Vérité moyennant 7000,00 francs payés en assignats.*

*L'expédition d'un acte passé devant maître **CHENOU**, notaire à Meulan le 30 mai 1788 contenant la vente par Dame **Marie Catherine VISBECQ**, femme de **Charles DEVAUX** [(1)] , maréchal-ferrant demeurant à Louveciennes au nom et comme fondé de procuration dudit **DEVAUX**, son mari et de luy autorisée,*

*A **Denis RESVE**, boulanger à Meulan et **Marie Anne Ambroise NICOLE**, sa femme, d'une cour, un cellier, un grenier dessus situés en cette ville de Meulan, rue Plâtrière tenant d'un côté les enfants du Sr **POSTEL**, héritiers du Sr **Pierre LANGLOIS**, d'autre côté **Jean Baptiste MARTIN** et d'autre bout ladite rue Plâtrière, au prix de trois cent quatre-vingt-quatre livres tournois payés comptant,*

[(1)] **Charles DEVAUX** (**DES VAULT**), maréchal-ferrant, (maître maréchal habitant Meulan le 8 février 1785 lorsqu'il marie sa fille Marie Philippe), fils de **Louis DES VAULT** et de **Anne TIPHAINE** demeurant à Seuilly, diocèse de Tours, Indre-et-Loire.

Louis DES VAULT, qui est décédé lors du mariage de son fils **Charles DESVAULT** est cité comme meunier (Archives départementales des Yvelines, Meulan, BMS 1750-1767 vue 174/251).

Charles DESVAULT se marie le 22 juin 1762 à Meulan, paroisse Notre-Dame avec **Marie Catherine Antoinette VISBEC**, fille de **René VISBEC**, maréchal-ferrant et de **Marie Catherine CHAMPION** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, BMS 1750-1767 vue 174/251).

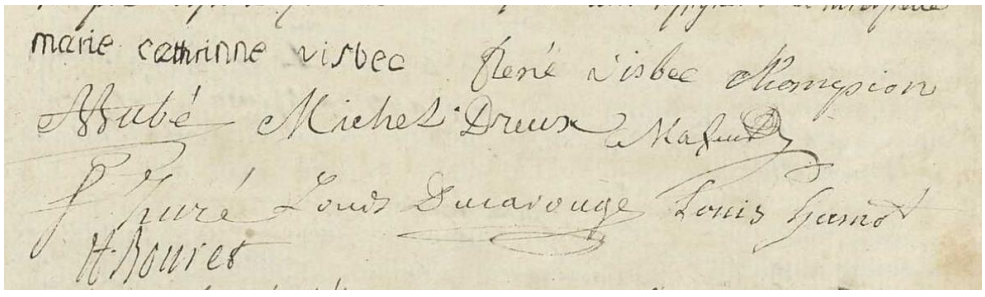

Signatures au bas de l'acte de mariage de **Charles DESVAULT** le 22 juin 1762 à Meulan, paroisse Notre-Dame avec **Marie Catherine Antoinette VISBEC**. On remarquera la signature de **Louis DUCAROUGE** et de **Louis HAMOT**.

Charles DEVOT, qualifié de mendiant, décède le 22 germinal an VII à Louveciennes ([1135618] - Louveciennes (Yvelines, France) - État civil (Naissances, Mariages, Décès) | 1793 – 1807)

Marie Catherine Antoinette VISBEC décède, âgée de 63 ans le 3 pluviôse an 11 (23 janvier 1803) à Louveciennes, épouse de **Charles DEVAUX**, demeurant à Louveciennes (Archives départementales des Yvelines, Louveciennes, NMD, 1793-1807 vue 369/491).

La grosse d'un jugement rendu à l'audience des Criées au département de Paris sur l'enchère mise au greffe desdites Criées le 9 fructidor an III, par ***Jérôme Jacques Martin CHERONNET****, homme de loi à Paris y demeurant rue de la harpe, N°15 au nom et comme fondé de pouvoir de* ***Georges Pierre POSTEL****, marchand demeurant rue Saint Denis N°61, de* ***Pierre Alexis SURBLED****, marchand fayencier et* ***Geneviève Ursule POSTEL****, son épouse demeurante à Paris rue Sainte Marguerite, de* ***Jacques CHERONNET*** *et* ***Jeanne Françoise POSTEL*** *son épouse demeurant à Meulan, ledit Sr* ***POSTEL*** *et lesdites femmes* ***SURBLED*** *et* ***CHERONNET*** *propriétaires chacun pour un tiers d'une maison à Meulan, rue Voltaire et de la Vérité, nommée l'hôtel de Bourgogne* [(1)] *, plus d'une autre maison avec ses dépendances, plus d'une autre maison aussy avec ses dépendances le tout attenant à la première cy dessus décrite et située rue Voltaire et de la Vérité, détaillée au long audit jugement rendu le 9 fructidor an III, enregistré le 13 dudit mois et an portant adjudication au profit dudit Denis RESVE desdites trois maisons et dépendances cy devant énoncées moyennant la somme de 25 000 livres, assignats outre les charges, clauses et conditions portées audit …. enchères, le tout payé comptant.*
Observant les parties que les trois maisons cy dessus décrites n'en forment plus actuellement qu'une au moyen des différents changements qui ont été faits par le Str Denis RESVE de son vivant.

- ✓ *L'expédition d'un acte passé devant Maître DUHAMEL, notaire soussigné le 18 avril 1806, enregistré à Meulan le 22 dudit mois et an,*
Contenant vente par M. Pierre Philippe CASTILLARD, cultivateur demeurant à Danger [lieu non identifié, s'agit-il de la ville d'Angers ? En tout cas Pierre Philippe CASTILARD est très fréquemment dit habitant à Magny-en-Vexin, ndla] *en son nom et comme mari et fondé de la procuration de Dame Marie Félicité RESVE, son épouse pour laquelle il l'a autorisé, passé devant LOUVET, notaire à la résidence de Magny le 4 avril 1806, enregistré le même jour, annexé à la suite dudit acte,*

---

(1) Ainsi nommé en souvenir du duc Jean Ier de Bourgogne qui s'empara s'empare de Meulan en 1417 ?

Photographie de l'hôtel de Bourgogne après 1929 (la rue basse devint rue du Maréchal Foch en 1929. Il semblerait que la rue basse ait été dénommée rue Voltaire et de la Vérité pendant la Révolution).

A Sieur Denis RESVE, boulanger à Meulan, de 26 ares 80 centiares ou 52 perches et demi… sis à Meulan, porte de Paris tenant d'un côté le Sr BOUDEVILLE, d'autre côté la Plâtrière, d'un bout M. DESPREZ et d'autre bout le grand chemin,
Moyennant la somme de 1800 francs payés comptant,

- ✓ *L'expédition d'un acte passé devant Maître LAISNÉ, notaire à Meulan le 10 janvier 1806 enregistré à Meulan le 18 dudit mois et an contenant vente par Dame Marie Louise AUBIN, veuve de Louis LEDOUX demeurant à Saint-Germain-en-Laye, rue du Mariel, N°48*
A Sr Denis RESVE, marchand boulanger à Meulan, une pièce de terres sise au terroir d'Hardricourt au lieudit la Noue Saint Nicaise tenant d'un côté François GUYON à cause de sa femme, d'autre côté Jean Pierre LAISNÉ à cause de sa femme, d'un bout M. de VION de GAILLON et d'autre bout Jacques PAILLEUR, ladite pièce contenant 10 perches,
Moyennant 100 francs de principal payés comptant.

- ✓ *L'expédition d'un acte passé devant Maître LAISNÉ, notaire à Meulan le 17 Brumaire an X, dument enregistré le 20 dudit mois et an, contenant vente par Sr Denis Étienne LARCHEVESQUE, boulanger et Marie Antoinette LETU, sa femme, qu'il a autorisé demeurant à Vaux,*

  A Sr Denis RESVE, marchand boulanger à Meulan, des objets cy après, à savoir :

  1°Dix ares 21 centiares de terre ou 14 perches ancienne mesure situé au même terroir lieudit la Plâtrière.

  2°Sept ares 14 centiares ou environ de terre ou 14 perches ancienne mesure au même terroir lieudit Les carrières

  3° Et cinq ares 10 centiares ou environ de terre ou 14 perches ancienne mesure dudit terroir lieudit la Coudraie

Aux charges, clauses et conditions portées audit acte en outre moyennant la somme et le prix de 400 francs de principal payés au comptant.

Suivent l'expédition d'un acte passé devant maître ***DUBUS*** *notaire* à Marines le 30 mars 1806 (vente de terres par les frères et sœur de **Denis RESVE**), la grosse d'un acte passé devant maitre **LEBLOND**, notaire à Meulan le 8 décembre 1788 portant constitution d'une rente par **Marc Antoine AMIOT** à **Denis RESVE**, la grosse d'un bail accordé par **Denis RESVE** à **Joseph VIOLET** pour des terres à Vaux, puis suivent les dettes de la communauté.

Puis le notaire clôt l'acte, acte qui est continué par des documents détenus par le Sieur **PAINLEVÉ**, huissier à Meulan, qui n'ont pas été déclarés : l'expédition d'un acte passé devant maître **DUHAMEL**, notaire à Meulan, le 29 décembre 1807 par **Aimée Julienne Angadrème RESVE** d'une maison sise à Meulan, porte de Paris dite la Plâtrière, avec cour et dépendances, à **Denis RESVE** pour la somme de 4000 francs ; l'expédition d'un acte passé devant maître **DUHAMEL**, notaire à Meulan, le 15 Messidor an XIII, d'un magasin, rue Plâtrière à Meulan par **Nicolas Charles PREVOTEAU**, marchand arquebusier à Paris à **Denis RESVE** pour la somme de1600 francs.

9 juillet 1813 : location du grand moulin de Meulan à Denis René Marc RESVE par Marie Anne NICOLLE, veuve de Denis RESVE, sa mère.

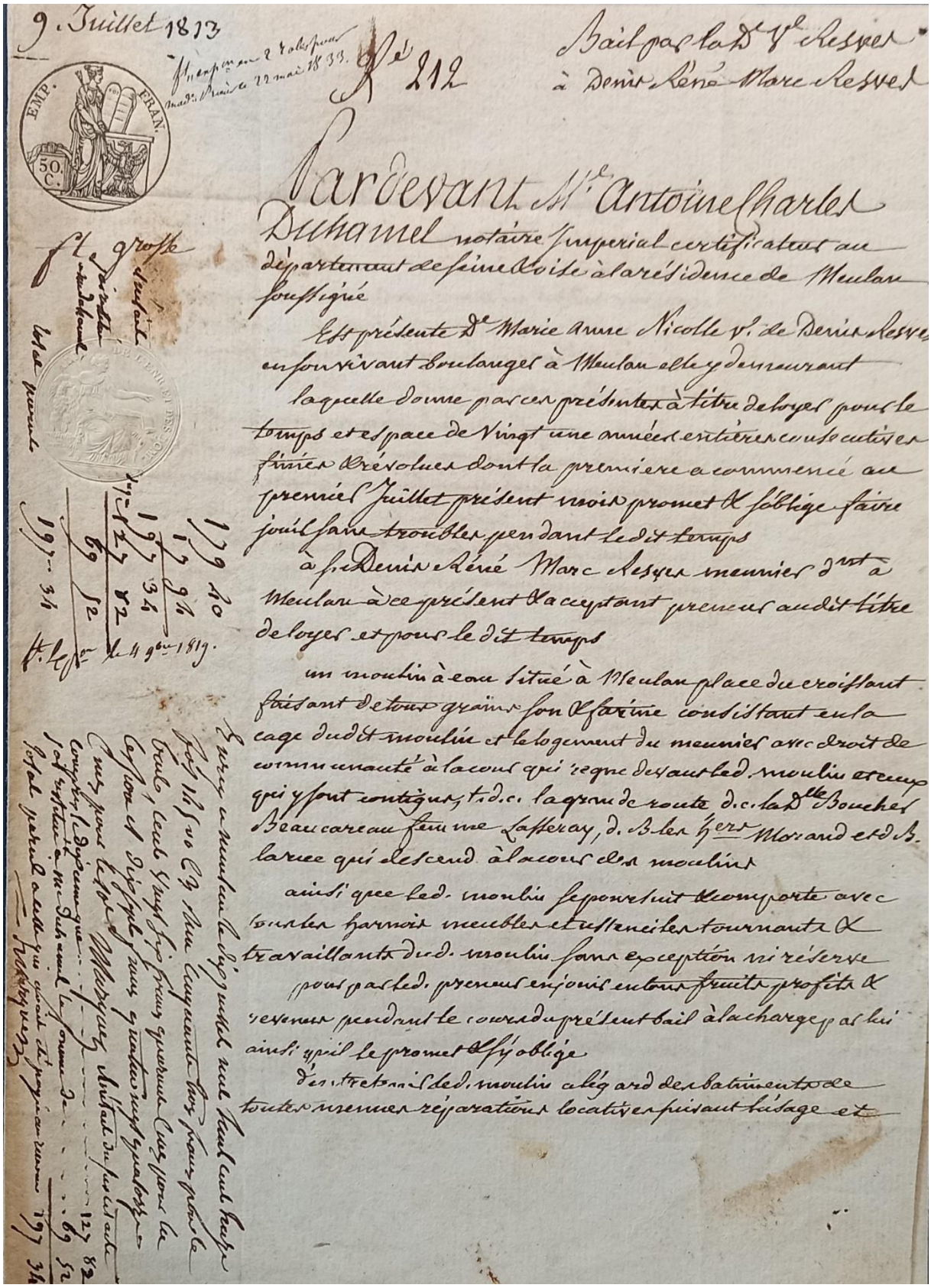

9. Juillet 1813

Bail par la Vve Resve à Denis René Marc Resve

Enregistré à Poissy le 22 mai 1833. Reçu 1 f 10 c. Le Receveur

N° 212

Par devant Me Antoine Charles Dumanel notaire Impérial certificateur au département de Seine et Oise à la résidence de Meulan soussigné

Est présente Dlle Marie Anne Nicolle Vve de Denis Resve en son vivant boulanger à Meulan elle y demeurant

laquelle donne par ces présentes à titre de loyer pour le temps et espace de vingt une année entières consécutives finies révolues dont la première a commencé au premier Juillet présent mois promet & s'oblige faire jouir sans trouble pendant ledit temps

à ce présent Denis René Marc Resve meunier dmt à Meulan à ce présent & acceptant preneur audit titre de loyer et pour ledit temps

un moulin à eau situé à Meulan place du croissant faisant de tours grains son & farine consistant en la cage dudit moulin et le logement du meunier avec droit de communauté à la cour qui règne devant led. moulin et ceux qui y sont contigus, t. d. c. la grande route d. c. la Dlle Boucher d'Beaucaireau femme Lafferay, d. B. les Hers Morand et d. B. la rue qui descend à la cour des moulins

ainsi que led. moulin se poursuit et comporte avec toutes harnois meubles et ustensiles tournants & travaillants dud. moulin sans exception ni réserve

pour par led. preneur en jouir en tous fruits profits & revenus pendant le cours du présent bail à la charge par lui ainsi qu'il le promet & s'y oblige

de tenir led. moulin en bon état de bâtiments de toutes menues réparations locatives suivant l'usage et

9 juillet 1813 transcription du bail de location du Grand moulin de Meulan à Denis René Marc RESVE par Marie Anne NICOLLE, veuve de Denis RESVE, sa mère.

« *Par devant Maitre **Antoine Charles DUHAMEL**, notaire Impérial, certificateur au département de Seine-et-Oise à la résidence de Meulan soussigné,*

*Est présente De **Marie Anne NICOLLE** veuve de **Denis RESVE** en son vivant boulanger à Meulan et y demeurant,*

Laquelle donne par ces présentes à titre de loyer pour le temps et espace de vingt et une années entières consécutives fixées et révolues dont la première a commencé au premier juillet présent mois promet et s'oblige faire jouir sans trouble pendant le dit temps

*A Sr **Denis René Marc RESVE** meunier d^mt^ à Meulan à ce présent et acceptant preneur audit titre de loyer et pour ledit temps*

*Un moulin à eau situé à Meulan place du Croissant faisant de tous grains son et farines consistant en la cage dudit moulin et le logement du meunier avec droit de communauté à la cour qui règne devant ledit moulin et ceux qui y sont contigus [c'est à dire ?] la grande route [ ] la D^elle^ **BOUCHER BEAUCAREAU** femme **LASSERAY**, [ ] [ ] **MORAND** et [ ] la rue qui descend à la cour des moulins*

Ainsi que ledit moulin se poursuit et comporte avec tous les harnois meubles et ustensiles tournants et travaillants dudit moulin sans exception ni réserve

Pour par ledit preneur en jouir en tous fruits profits et revenus pendant le cours du présent bail à la charge par lui ainsi qu'il le promet et s'y oblige

D'entretenir ledit moulin à l'égard des bâtiments de toutes nécessaires réparations locatives suivant l'usage et à l'égard des harnois meubles tournants du moulin de toute réparation pour que le tout soit toujours en bon état

*D'entretenir ledit moulin tournant et travaillant sans pouvoir cedder ni transporter le droit au présent bail à qui que ce soit sans le consentement exprès et par écrit de ladite V^ve^ **RESVE** à laquelle ledit preneur fournira les frais grosse exécutoire des présentes*

*De ne pouvoir par ledit preneur prétendre aucune indemnité ni récompenses pour raison des vacances ou chaumage dudit moulin soit qu'elles proviennent de forces majeures ou de toutes autres causes non procédant du fait de ladite D^e^ V^ve^ **RESVES** soit même que cela soit occasionné par la nécessité de faire de grosses réparations*

De payer et acquitter annuellement les impositions auxquelles ledit moulin pourra être assujetti sous quelques dénomination que ce soit et à quelque taux qu'elles puissent monter en diminution du prix du loyer cy- après

*De ne pouvoir à l'expiration du présent bail rien enlever de ce qui compose le travail et les harnois dudit moulin mais au contraire de les laisser à l'estimation qui en sera faite alors au fermier qui lui succédera au moins des arrangements qui vont être pris à cet égard entre ladite D^e^ V^ve^ **RESVES** et ledit preneur*

*Démontre le présent bail est fait moienant mille francs de loyer par chaque année du présent bail que le dit preneur s'oblige de payer annuellement le premier juillet à ladite D^e^ V^ve^ **RESVES**, dont la première année échoira et sera payée le premier juillet de l'année prochaine pour ensuite payer et continuer annuellement ledit jour jusqu'à l'expiration du présent bail et parfait payement desdits loyers*

*Par ces mêmes présentes la dite D^e^ V^ve^ **RESVES** ce dole et abandonne audit Sr **RESVES** son fils ce acceptant la propriété du tournant travaillant et des harnois dudit moulin*

*Pour par lui en jouir en toute propriété pendant le cour du présent bail à la charge de laisser le tout dans ledit moulin à l'expiration du présent bail plus la somme à laquelle le tout se trouvera d'après la prisée et estimation qui en sera faite alors par expert laquelle somme sera alors remboursée audit preneur soit par ladite D^e^ V^ve^* ***RESVES*** *soit par le meunier qui succédera audit preneur*

Le présent abandonnement est fait moienant le prix et somme de trois mille cent cinquante francs de prix ppal que ledit fils ***RESVE*** *s'oblige de payer à la dite D^e^ V^ve^* ***RESVES*** *dans l'espace de vingt ans à compter du premier juillet présent en vingt et un payements égaux cent cinquante francs lesquelles payements se feront annuellement en même temps que ceux du loyer du présent bail sans diminution desdits loyers*

[ ] fait et passé au fort de Meulan en l'étude l'an mil huit cent treize le neuf juillet en présence de ***Victor DUPRÉ*** *perruquier à Meulan et de* ***Christophe THIRION*** *pensionnaire de l'état d^mt^ à Hardricourt témoins requis qui ont avec les parties et le notaire signés ce présent lecture faite* »

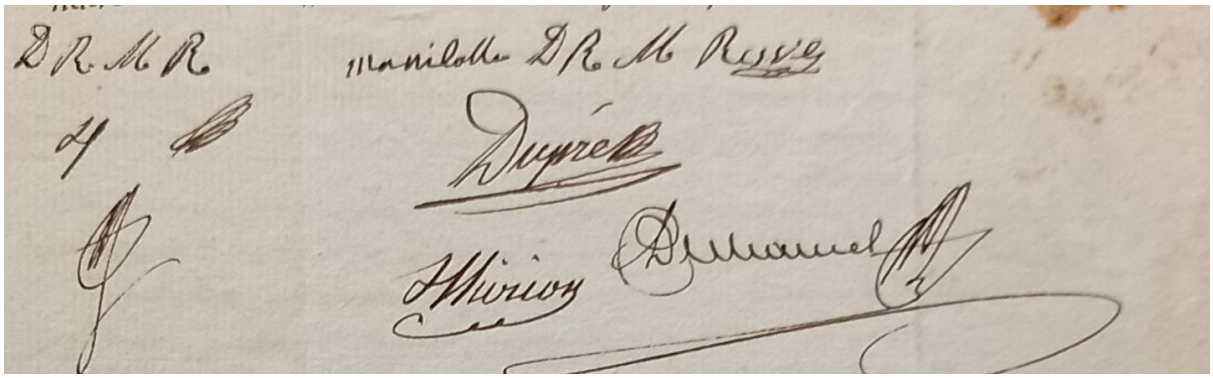

Signatures de **Marie Anne NICOLLE**, **Denis René Marc RESVES**, **Victor DUPRÉ**, **DUHAMEL**, notaire et **Christophe THIRION**.

Source : Archives départementales des Yvelines, 9Q 2448, Meulan, tables des baux, 1 nivôse an XII - 1 février 1814, vue 46/69 et minutes du notaire **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 553.

21 septembre 1814 : demande de réparation du « Grand moulin » du Croissant à Meulan par Anne NICOLLE veuve de Denis Marie Anne RESVE, ancien boulanger à Meulan.

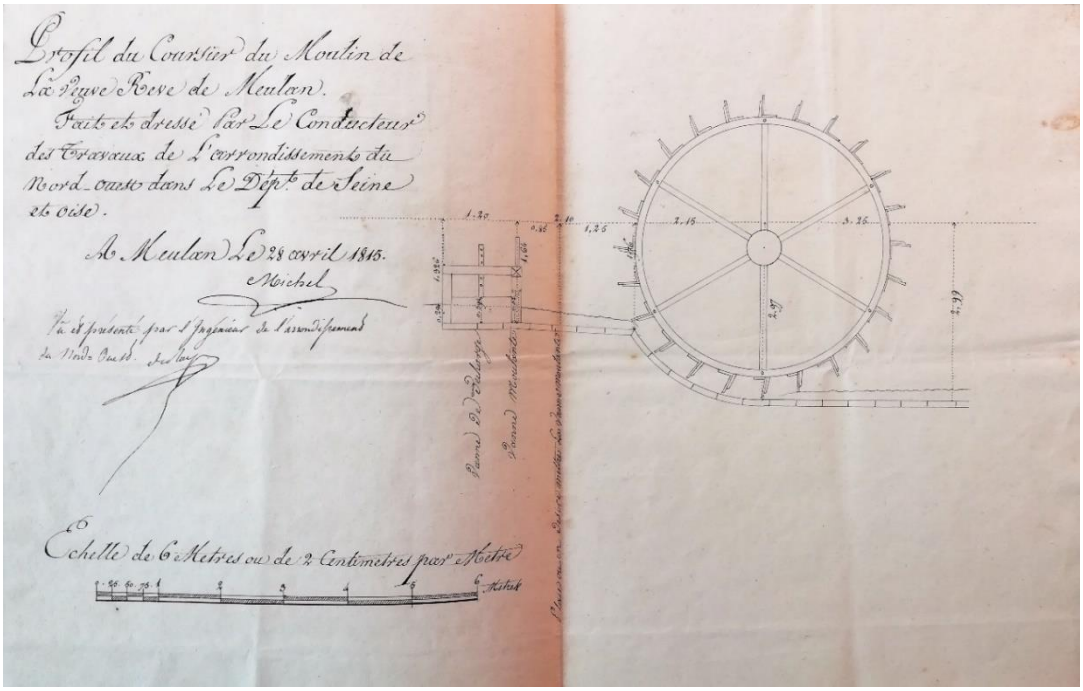
Profil du Courtier du Moulin de la Veuve Resve de Meulan.
Fait et dressé par Le Conducteur des Travaux de L'arrondissement du Nord ouest dans Le Dépt. de Seine et Oise.
A Meulan Le 28 avril 1815.
Michel
Vu et présenté par l'Ingénieur de l'arrondissement du Nord Ouest de Mantes
Echelle de 6 Metres ou de 2 Centimetres par Metre

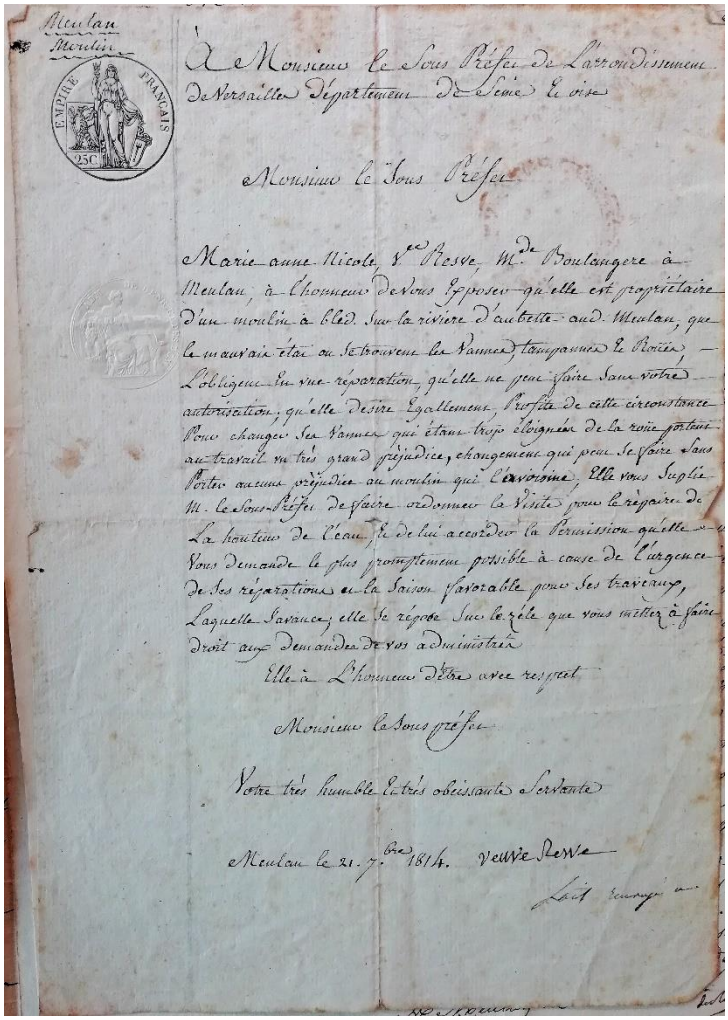
Meulan
Meulier
EMPIRE FRANÇAIS
25C
A Monsieur le Sous Préfet de L'arrondissement de Versailles Département de Seine et oise
Monsieur le Sous Préfet
Marie anne Nicole Vve Resve, Mde Boulangere à Meulan, a l'honneur de vous exposer qu'elle est propriétaire d'un moulin à bled sur la rivière d'aubette aud. Meulan, que le mauvais état ou se trouvent les vannes tampannes et roues, l'obligent en vue d'une réparation qu'elle ne peut faire sans votre autorisation, qu'elle désire également profiter de cette circonstance pour changer ses vannes qui étaient trop éloignées de la roue portant au travail un très grand préjudice, changement qui peut se faire sans porter aucun préjudice au moulin qui l'avoisine. Elle vous supplie Mr le Sous-Préfet de faire ordonner pour la visite pour le repaire de la hauteur de l'eau et de lui accorder la permission qu'elle vous demande, le plus promptement possible à cause de l'urgence de ses réparations en la saison, faisable pour ses travaux, laquelle s'avance ; elle se repose sur le zèle que vous mettrez à faire droit aux demandes de vos administrés.. Elle a l'honneur d'être avec respect, etc…
Elle a L'honneur d'être avec respect
Monsieur le Sous préfet
Votre très humble Et très obéissante Servante
Meulan le 21. 7bre 1814. Veuve Resve

28 juin 1828, vente sur licitation du moulin à eau rue Basse à Meulan, de trois corps de bâtiment, un jardin, un autre corps de bâtiment servant de magasin et de trois pièces de terres le tout situé à Meulan et sur les territoires de Meulan, de Sagy et Hardricourt.

……A la requête de **Jean Baptiste MARIE**, marchand charcutier et dame **Henriette RESVE**, [fille de **Marie Anne Ambroise NICOLLE**], son épouse, demeurant à Versailles,
De **Pierre Michel Félix RESVE**, ancien bonnetier demeurant à Meulan, de **René Denis Michel Marc RESVE**, marchand boulanger demeurant rue Basse à Meulan, **Jacques RESVE**, militaire, absent, dame **Marie Anne RESVE**, épouse de **Jacques Jérôme MARTEAU**, marchand boulanger et vannier, demeurant à Houilles, **Stanislas DUPUIS**, marchand limonadier et son épouse **Marguerite Françoise RESVE** demeurant rue Gaudot-de-Mauroy à Paris, le sieur **Marie RESVE**, marchand boulanger demeurant à Versailles, rue des Chantiers, dame Marie **Madeleine Julienne RESVE** épouse de **Pierre Jean DAUBIGNY**, marchand bonnetier demeurant rue Base à Meulan, dame **Aimée RESVE** épouse de sieur **PARQUET**, conducteur de voitures publiques, demeurant au Fort de Meulan, dame **Marie Adélaïde RESVE** épouse de sieur **Jean Pierre CHRÉTIEN**, marchand forain, demeurante à Meulan, rue Basse, ladite dame séparée de biens de son mari, la dame **Prudence RESVE**, épouse du sieur **MACÉ**, marchand boulanger, tous deux demeurant à Meulan, dame **Marie Geneviève RESVE**, épouse de sieur **André PRIEUR**, marchand épicier, demeurant rue de Paris à Saint-Germain en Laye,

1er lot :
Un moulin à eau situé à Meulan rue Basse, n°222 avec sa machine et tous ses accessoires ; ledit moulin composé de sa cage, du logement du meunier, avec droit de communauté à la cour qui règne devant ledit moulin et ceux qui y sont contigus.
La cage du bâtiment, fait en construction de pierre et moellon, a sa principale entrée sur le carrefour du Croissant par une porte à deux vantaux ferrés.
La pièce est éclairée par une croisée à deux vantaux ferrés, garnis de contrevents à l'extérieur ; le plancher de ladite pièce est planchéié en chêne ; dans ledit planché est pratiquée une trappe.
A la suite de cette pièce est une salle à cheminée, éclairée sur la cour par une croisée à deux vantaux ferrés ; ladite salle est garnie de deux armoires fermant à clef ; devanture d'alcôve en menuiserie, le reste en lambris de hauteur ; dans l'intérieur de l'alcôve, porte de dégagement sous l'escalier ; le plancher est plafonné, et le bas carrelé en grands carreaux de terre cuite,
Autre pièce à droite, à laquelle on monte par un degré de 7 marches ; cette pièce est éclairée par une porte et une croisée sur le carrefour du Croissant ; lesdites portes et croisées ferrées de toutes leurs ferrures.
Ladite pièce au-dessus de la roue à eau, planchéiée en charpente, solives apparentes en-dessous, airée en plâtre, et carrelé en grands carreaux de terre cuite ; au plancher haut les solives sont apparentes.
Derrière ladite pièce est une autre pièce à cheminée, à l'usage de cuisine, éclairée sur la cour où passe la rivière par une croisée à deux vantaux ferrés ; pierre à évier versant ses eaux sur la cour.
Le plancher haut est plafonné, et le plancher bas à solives par-dessous airé en plâtre et carrelé en grands carreaux de terre cuite.
Le bout de l'escalier est en charpente et plâtre et sert à joindre l'escalier aux chambres.
Premier étage :
Il est composé de quatre pièces à l'usage de chambre à farine et grains.
1°) La pièce au-dessus de celle où est la trémie a son entrée par une grande porte à deux vantaux sur le carrefour du Croissant ; elle est éclairée par une croisée sur l'autre face ; le plancher bas de ladite pièce est en fortes planches de chêne, dans lequel est une trappe pour le passage des sacs, ainsi qu'au plancher haut, où les solives sont apparentes.
2°) La pièce ensuite est éclairée sur le carrefour du Croissant par une croisée ; le plancher bas est en chêne ; au plancher haut les solives sont apparentes, aire en plâtre et entrevous par-dessus.

3°) Une autre pièce à cheminée, avec croisée sur le carrefour du Croissant ; devanture d'armoire et glace dans ladite pièce ; au plancher haut solives apparentes et entrevous par-dessous ; plancher bas carrelé en grands carreaux de terre cuite.
4°) Et l'autre pièce est éclairée par une croisée à coulisse, sur le passage de la rivière ; les planchers haut et bas en tout semblables au précédent.
Grand grenier éclairé par deux croisées, l'une sur le carrefour du Croissant, l'autre sur l'autre face ; ledit grenier airé en plâtre, dans lequel est une trappe pour le passage des sacs.
Au-dessus des autres pièces, un grenier séparé d'avec le précédent par une cloison et airé en plâtre.
L'escalier desservant lesdits pièces et grenier, établi en charpente, éclairé à chaque étage par une croisée donnant sur la cour, passage de la rivière.
La pièce basse, où est le moulin, a son entrée principale sur le passage commun par une baie de porte à deux vantaux ferrés ; elle est éclairée sur ledit passage commun par une croisée.
Escalier en charpente conduisant à la pièce au-dessus ; dans ladite pièce, lit du garde-moulin ; au plancher haut les solives sont apparentes.
Combles en charpente formant croupe, couvert en tuiles et à trois égouts.

Ledit moulin tient d'un côté à M. VAVASSEUR, d'un bout M. GOIMBAULT Audangé, par derrière M. GOIMBAULT, d'autre bout sur la cour commune et, par devant sur le carrefour du Croissant

Deuxième lot :

Trois corps de bâtimens contigus et leurs dépendances, situés audit Meulan, rue Platrière, dont un occupé par M . CAUCHOIS, partie bâtie sur caves, composé d'un rez-de-chaussée, deux étages carré sur ladite rue, escalier dans l'œuvre.

« Ledit moulin tient d'un côté à M. VAVASSEUR, d'un bout M. GOIMBAULT Audangé, par derrière M. GOIMBAULT, d'autre bout sur la cour commune et, par devant sur le carrefour du Croissant »

Ci-dessous plans du cadastre de Meulan de la Préfecture de Seine-et-Oise (Archives départementales des Yvelines, 3P2 216, Meulan-en-Yvelines, 1821). Détail du carrefour du Croissant.

Ci-dessus plan du cadastre de Meulan de la Préfecture de Seine-et-Oise (Archives départementales des Yvelines, 3P2 216, Meulan-en-Yvelines, 1821). Détail du carrefour du Croissant.

En 1825, la parcelle 73 (maison) et la parcelle 74 (cour), appartiennent à **André VICQUE**, la parcelle 75 est une maison qui appartient à **Jean Baptiste Noël VAVASSEUR**, la parcelle 76 est un moulin à blé et une maison qui appartiennent à la veuve **Denis RESVE**, les parcelles 77 (moulin à eau) et 78 (cour), rue plâtrière, appartiennent au **sieur GOIMBAULT BOUCHER** [(1)] , la parcelle 79 (moulin) et la parcelle 80 (maison) appartenant à **Joseph François CARPENTIER** (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan-en-Yvelines, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825, vue 7/182).

La description de l'annonce de la vente pat licitation comparée au cadastre de 1825 confirme bien que le grand moulin était bien propriété de **Denis RESVE** et de son épouse **Marie Anne Ambroise NICOLLE**.

(1) Voir la généalogie **GOIMBAULT** ci-après.

Ci-dessus, la boulangerie de la mairie de Meulan (à l'autre extrémité de la Rue Basse par rapport au moulin Blanchard ou moulin du croissant). Cette boulangerie a été tenue par **Denis RESVE**, décédé le 2 août 1809 à Meulan (information **Maryse ROULLOT**, mars 2020). La famille **DELACROIX**, boulangers rue Basse à Meulan y est recensée dès 1876 (voir pages 146, 147 et 148).

En mai 2020, il y a toujours une boulangerie ! (© photographie **François BARON**)

Généalogie AUGUSTIN

Cette famille fait partie de ces familles d'optant, c'est-à-dire qu'elle a choisi de quitter la région Mosellane ou elle demeurait, alors envahie par les troupes Prussiennes pour rester française. C'est en effet le 24 juin 1872 que **Jean Pierre AUGUSTIN**, originaire de Bouzonville dans le département de la Moselle, opte pour rester français et se domicilie à Oinville avant de s'installer à Meulan. Ses fils **Louis Nicolas AUGUSTIN** et **Lucien Henri AUGUSTIN**, âgés de 5 ans et 3 ans sont déclarés par leur père comme optants à cette même date (liste des optants à la nationalité française (Alsace-Lorraine) sur FILAE).

Ce n'est pas une famille de meuniers **Jean Pierre AUGUSTIN** fut industriel et utilisa la force motrice de plusieurs moulins pour polir les pièces d'acier dont il faisait de bijoux.

1836 Naissance de **Jean Pierre AUGUSTIN** le 16 décembre 1836 à Bouzonville (Moselle).

1859 mariage **WAGNER** **Jean Pierre AUGUSTIN** se marie le 8 octobre 1859 à Paris La Villette avec **Marie WAGNER**.

1864 mariage **GODET** 18 octobre 1864 Sailly (Yvelines) : **Jean Pierre AUGUSTIN**, polisseur sur acier, âgé de 28 ans, né à Bouzonville (Moselle) demeurant actuellement à Oinville-sur-Montcient et ci-devant à Paris, rue Droin quintaine n°25 (La Villette, 19ème arr.), veuf de **Marie WAGNER**, épouse **Louise Augustine GODET**, 16 ans, sans profession. Un contrat de mariage a été signé chez maître **RAGOT** le 12 octobre courant.

Les témoins sont **Clodomir VICQ**, marchand de vin, 31 ans, oncle maternel de l'époux, **Théophile CORNU**, bijoutier, 28 ans, ami de l'époux, demeurant à Oinville, **Charles Noel ANDRIEU**, maçon, 35 ans demeurant à Sailly, parrain de l'épouse et **Jean Baptiste GODET**, cultivateur, 55 ans demeurant Montalet-le-Bois, oncle paternel de l'épouse.

1866 **Jean Pierre AUGUSTIN** et son épouse **Augustine GODET** sont recensés, lui comme employé, elle sans profession, rue de Bachambre à Oinville-sur-Montcient (Archives départementales des Yvelines, recensement année 1866, Oinville-sur-Montcient, 9M766 1, vue 14/28).

1867 et 1869 naissance de 2 enfants à Oinville-sur-Montcient (Oinville qui a compté un moulin appelé le moulin de la Jarretelle).

3 avril 1870 (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 260 **Simon Auguste VERET**, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1867-1872, page 75/112), bail par **Guillaume Édouard DERVILLÉ** demeurant à Meulan à 1° **Jean Théophile CORNU** et **Angélique MIROCHAUX**, son épouse, demeurant à Poissy ; 2° **Jean Pierre AUGUSTIN** et **Louise Augustine GODET**, son épouse, demeurant aussi à Poissy, d'un moulin à tan, situé à Meulan, rue des tanneries, n°8 moyennant un loyer annuel de 1200,00 francs.

Nicolas AUGUSTIN, fils de **Jean Pierre AUGUSTIN** fut locataire du moulin à tan à Meulan, connu également comme le moulin **DERVILLÉ**. Après que le moulin appartenant à M. **DERVILLÉ** fut cédé par son propriétaire à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour la construction de la ligne Argenteuil à Mantes, et donc que son locataire M. **AUGUSTIN** fut obligé de quitter son usine pour la construction de la passerelle, M. **AUGUSTIN** fit l'acquisition du moulin d'Horzeaux à Tessancourt-sur-Aubette où il installa sa nouvelle usine.

1872 Cette famille fait partie de ces familles d'optants, c'est-à-dire qu'elle a choisi de quitter la région Mosellane où elle demeurait, alors envahie par les troupes Prussiennes pour rester française. C'est en effet le 24 juin 1872 que **Jean Pierre AUGUSTIN**, originaire de Bouzonville dans le département de la Moselle, opte pour rester français et se domicilie à Oinville avant de s'installer à Meulan. Ses fils **Louis Nicolas AUGUSTIN** et **Lucien Henri AUGUSTIN**, âgés de 5 ans et 3 ans sont déclarés par leur

père comme optants à cette même date (liste des optants à la nationalité française d'Alsace-Lorraine sur FILAE).

1872 Jean Pierre AUGUSTIN, fabricant de bijouterie, fabricant en article de Paris, fabricant de chaines. Il est âgé de 34 ans au recensement de 1872 à Meulan avec **Louise GODET**, 48 ans, son épouse (Archives départementales des Yvelines, recensement Meulan, 9 M 706/2, 1872, vue 17/90).

Les époux demeurent 1, rue de Beauvais à Meulan au recensement de 1896

1874 Théophile CORNU est témoin en 1874 à Meulan à la naissance de **Louise** (ou **Lucie**) **AUGUSTIN**, fille de **Jean Pierre AUGUSTIN**.

1878 Le 13 mars **François Alphonse DUBRAY** (voir l'article sur le moulin de la Chaussée d'Hardricourt), rentier, et sa femme **Mélie Françoise Rosalie LEGRAND**, demeurant à Paris, 40, rue du Poteau vendent à **Jean Théophile CORNU**, fabricant de bijoux d'acier poli et **Angelina MIRAUCHAUX**, son épouse demeurant à Meulan, rue de Paris et à **Jean Pierre AUGUSTIN**, aussi fabricant de bijouterie en acier poli et **Louise Augustine GODET**, son épouse, demeurant à Meulan, rue Plâtrière, un moulin à la Chaussée d'Hardricourt moyennant 5000,00 francs. 1878 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 136/200),

MM. **CORNU** et **AUGUSTIN** deviennent par cet acte, les propriétaires du petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt.

1880 Jean Pierre AUGUSTIN est cité propriétaire du 1er moulin de la Chaussée en 1880 (liste des meuniers et propriétaires de moulin dans le procès-verbal de visite des lieux à la suite de la pétition que M. le Marquis de Gaillon pour la création de prises d'eau sur la rivière de la Montcient pour irrigation d'une prairie lui appartenant du 23 novembre 1880.

1882 Suite du 13 mars 1878 Le 11 mai 1882, soit 4 ans plus tard, quittance est délivrée par **François Alphonse DUBRAY**, rentier et **Mélie Françoise Rosalie LEGRAND**, son épouse, demeurant à Paris, rue du Poteau n°40, à **Jean Théophile CORNU** fabricant de bijouterie d'acier poli demeurant à Paris, rue Beaurepaire, n°31 et **Jean Pierre AUGUSTIN**, même profession demeurant à Meulan de 5200 francs prix de vente. Le petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt est payé (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON, Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, vue 39/100).

28 octobre 1882 (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E27 262, vue 49/100) adjudication par **PICHON** à **Jean Pierre AUGUSTIN** de sable détenu sur Tessancourt, au Pré aux loups, moyennant 151 francs.

1883 Le 3 février 1883 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON, Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, vue 54/100), création d'une société en nom collectif entre **Jean Pierre AUGUSTIN**, fabricant de bijouterie d'acier poli à Meulan, demeurant rue des tanneries, n°8 et **Jean Théophile CORNU**, fabricant de bijouterie d'acier poli, demeurant à Paris, 31 rue Beaurepaire et dont le siège social est à cette même adresse à Paris, pour une durée de 11 années et avec un capital de 111 600,00 francs.

Le 24 mars 1883 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON, Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, vue 57/100), un dépôt de pièces sera fait par **Jean Pierre AUGUSTIN**.

Le 14 novembre 1883 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON, Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude

POUSSET, 1880-1885, vue 71/100), ayant probablement besoin de liquidités pour sa société, **Jean Pierre AUGUSTIN** vend 5 ares 62 centiares de terre sis au Pré du loup à Tessancourt.

1888 Le moulin que loue M. **AUGUSTIN** à M. **DERVILLÉ** est clairement identifié sur les relevés des ingénieurs des services des travaux publics qui interviennent dans les règlements d'eau des usiniers.

Ce moulin fut détruit en 1888 pour la construction de la passerelle du chemin de fer comme en atteste l'article du journal « L'éclaireur » du 9 décembre 1888 reproduit ci-dessous.

1888 29 novembre 1888, Quittance donnée à : 1° **Ernest Louis DERVILLÉ**, demeurant à Meulan, rue des Tanneries n°2 ; 2° **Charles DERVILLÉ**, demeurant à Vincennes, avenue de la Dame Blanche, n°3bis ; 3° **Paul DERVILLÉ**, demeurant à Paris, rue de Constance n°15 ; 4° **Clotilde DOPFELD**, demeurant à Paris, rue Saint Denis n°68, veuve de **Victor DERVILLÉ**, en son nom et au nom et comme curatrice légale de : 1° **Emile DERVILLÉ** ; 2°et **Charlotte Mathilde DERVILLÉ**, à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de la somme de 31 498,88 francs, montant négocié suite à l'expropriation de 6 ares 62 centiares de friches, hangar, bâtiment, cour, usine à Meulan en 5 parcelles(Archives départementales des Yvelines, 3E27 263 **Alfred Théophile MARQUIS**, notaire à Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1885-1889, vue 74/100).

A VENDRE aussi : poulies, transmissions et autres pièces mécaniques provenant d'un moulin et d'une usine hydraulique.
S'adresser à M. AUGUSTIN, à Meulan.

Monsieur **Jean Pierre AUGUSTIN**, exproprié pour la construction de son moulin (ancien moulin à tan, ou moulin **DERVILLÉ**) vend le matériel de celui-ci le 16 juin 1889 (publication dans L'éclaireur).

Ci-contre affiche de la Compagnie de chemin de fer de l'Ouest.

Source : Gallica, chemins de fer de l'Ouest. Argenteuil à Mantes : [affiche] / G. Fraipont ; Paris, Fraipont et Moreau, 95 rue de Vaugirard Fraipont, Gustave (1849-1923). Illustrateur.

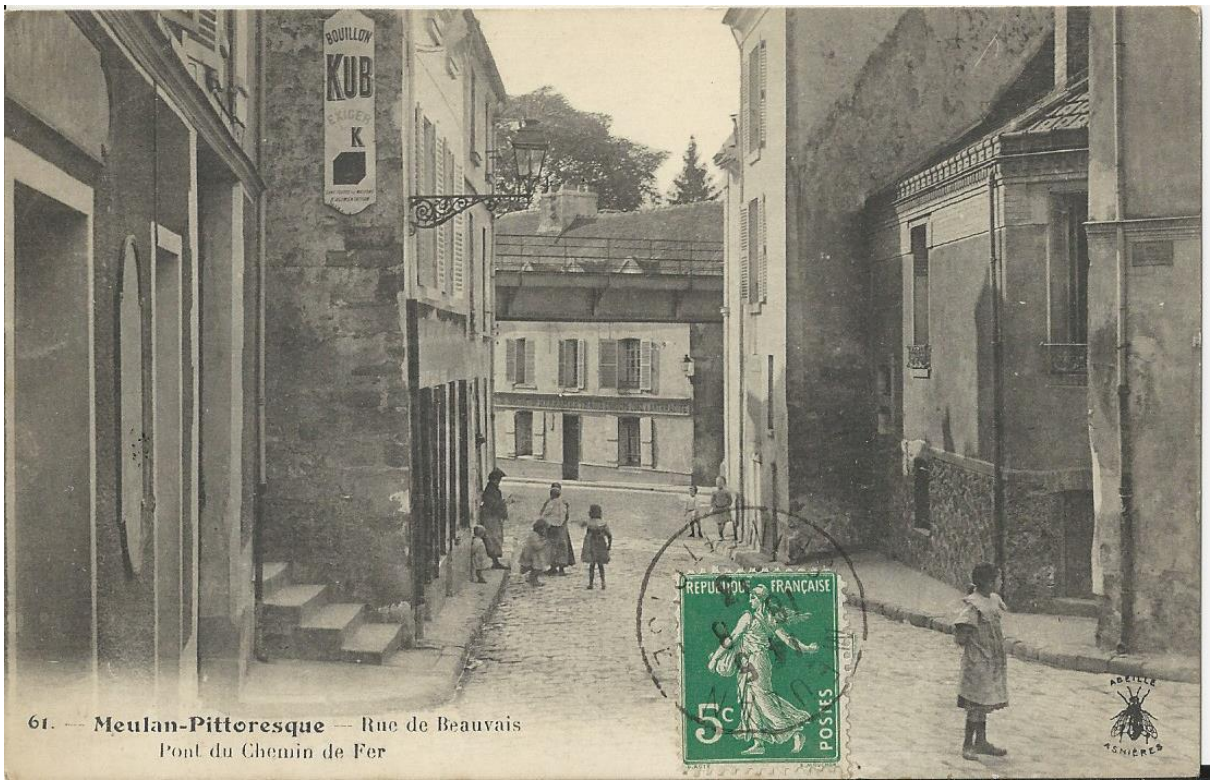

Au fond, la passerelle métallique de la voie de chemin de fer Argenteuil – Mantes construite à l'emplacement du moulin de la parcelle 434.

1888 31 décembre 1888, **Jean Pierre AUGUSTIN** après l'expropriation de l'usine qu'il louait aux **DERVILLÉ** (l'ancien moulin à tan moulin de la rue des Tanneries, ex-moulin **DERVILLÉ** pour la construction de la passerelle de chemin de fer de la ligne d'Argenteuil à Mantes, alors qu'il est encore propriétaire du petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt, racheta le moulin d'Horzeaux à **Gabriel Jean vicomte de VION de GAILLON** et à son épouse **Marie Zoé Marthe PUISSANT de la VILLEGUERIF**, moulin que **Jean Pierre AUGUSTIN** possède encore en 1898 lors de son décès (voir l'acte de partage et succession). (3E27 263 **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**,1885 – 1889, vue 78/100).

« *Désignation du bien (extrait)*
Un moulin à eau, appelé moulin d'Horzeaux, situé commune de Tessancourt, canton de Meulan, sur la rivière de l'Aubette, avecc les mouvements tournants, virants, travailant, avec les ustensiles de toute nature en dépendant, ledit moulin comprenant une chute d'eau d'une frce motrice de sept chevaux vapeur, la cage en partie détruite par un incendie, bâtiments d'habitatioon, grange, écurie et remise.
Le tout d'une contenance de 6 ares 23 centiares et porté au cadastre de la commune de Tessancourt section B, numéro 1064 et partie du numéro 1066 ».
…
« *Origine de propriété*

L'immeuble dont il est question ci-dessus désigné appartenant en propre à Mr ***Gabriel Jean vicomte de GAILLON*** *au moyen de l'attribution qui lui a été faite suivant acte reçu par maître* ***QUILLIER*** *notaire à Décize (Nièvre) le 22 décembre 1886 et 3 janvier 1887, enregistré, arrêté entre :*
1° M. ***Joseph Charles de VION, comte de GAILLON*** *demeurant au château de Rozières, commune de Sougy, canton de Décize (Nièvre),*

*2° Madame **Antoinette Elisabteth de VION de GAILLON**, **marquise de BIZEMONT**, épouse de Mr **Arthur Ferdinand Louis Vespasien marquis de BIZEMONT**, propriétaire, avec qui elle demeurait à Paris, rue de Grenelle Saint Germain n°109,*
http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Vion.pdf
*Mr le marquis et Mme la marquise **de BIZEMONT** mariés sous le régime de la communauté de bien sans conditions d'emploi ou de remploi des deniers de l'épouse aux termes de leur contrat de mariage passé devant maître **MARTENET**, notaire à Décize, prédecesseur immédiat de **QUILLIER**, sus-nommé, le 8 juin 1868, enregistré.*
*Madame la marquise **de BIZEMONT** ayant agi en vertu de l'autorisation que lui avait donné Mr le marquis **de BIZEMONT**, son mari, aux termes d'un acte reçu par maître **QUARTIER**, notaire à Meung-sur-Lire (Loiret) le 29 novembre 1886, etc,*
*3° Et Mr **Jean Gabriel de VION, vicomte de GAILLON**, mandant de Mr **DUMOULIN** comparant,*
*Ledit acte contenant entre les sus-nommés le partage des successions de Mr **Hippolythe Louis Antoine de VION, comte de GAILLON** et Mme **Caroline GONTIER de VERNIZY, comtesse de GAILLON**, leur mère, en leur vivant propriétaires demeurant au château de Rozières, commune de Sougy, où ils sont décédés ab intestat savoir*
*Mme la **marquise de GAILLON** le 20 janvier 1886 [**Caroline GONDIER de VERNIZY**, ndla]*
*Desquels Mr **le comte de GAILLON**, Mme la **marquise de BIZEMONT** et Mr le **vicomte de GAILLON** étaient les seuls héritiers, conjoints tenant pour le tout et indivisément chacun pour un tiers.*

*Ainsi d'ailleurs que ces qualités héréditaires étaient constatées par un acte de notoriété dressé à défaut d'inventaire après ledit décès par maître **QUILLIER**, notaire sus nommé, le 15 décembre 1886, enregistré.*
Le partage a eu lieu sans soulte ni retour à la charge de Mr le vicomte de GAILLON.

*En la personne de M.M. **de VION de GAILLON** :*

*Monsieur **Hippolythe Louis Antoine comte de GAILLON** était propriétaire desdits immeubles [dont le moulin d'Horzeaux, ndla]à titre de propre, au moyen de la vente à titre de licitation qui en a été consentie à son profit par le mandataire par acte authentique de Mr **Isidore Charles de VION de GAILLON, marquis de GAILLON**, demeurant à Gaillon, canton de Meulan et résidant alors momentanément à Juillé, canton de Beaumont-sur-Sarthe au terme d'un contrat reçu par maître **LECOMTE**, notaire à Meulan le 6 octobre 1859, enregistré.*
Cette licitation a eu lieumoyennant un principal de 12 500,00 francs payés comptant par le contrat même qui en contient quittance.
Et attendu son caractère de licitation, ledit contrat n'a pas été transcrit au bureau des hypothèques.

*En la personne de M.M. **de VION de GAILLON** :*

*Monsieur le marquis et monsieur le comte de Gaillon étaient propriétaires des mêmes immeubles, indivisément et chacun pour moitié comme les ayant recueillis dans la succession de M. **Gabriel Justin de VION de GAILLON**, leur oncle,*

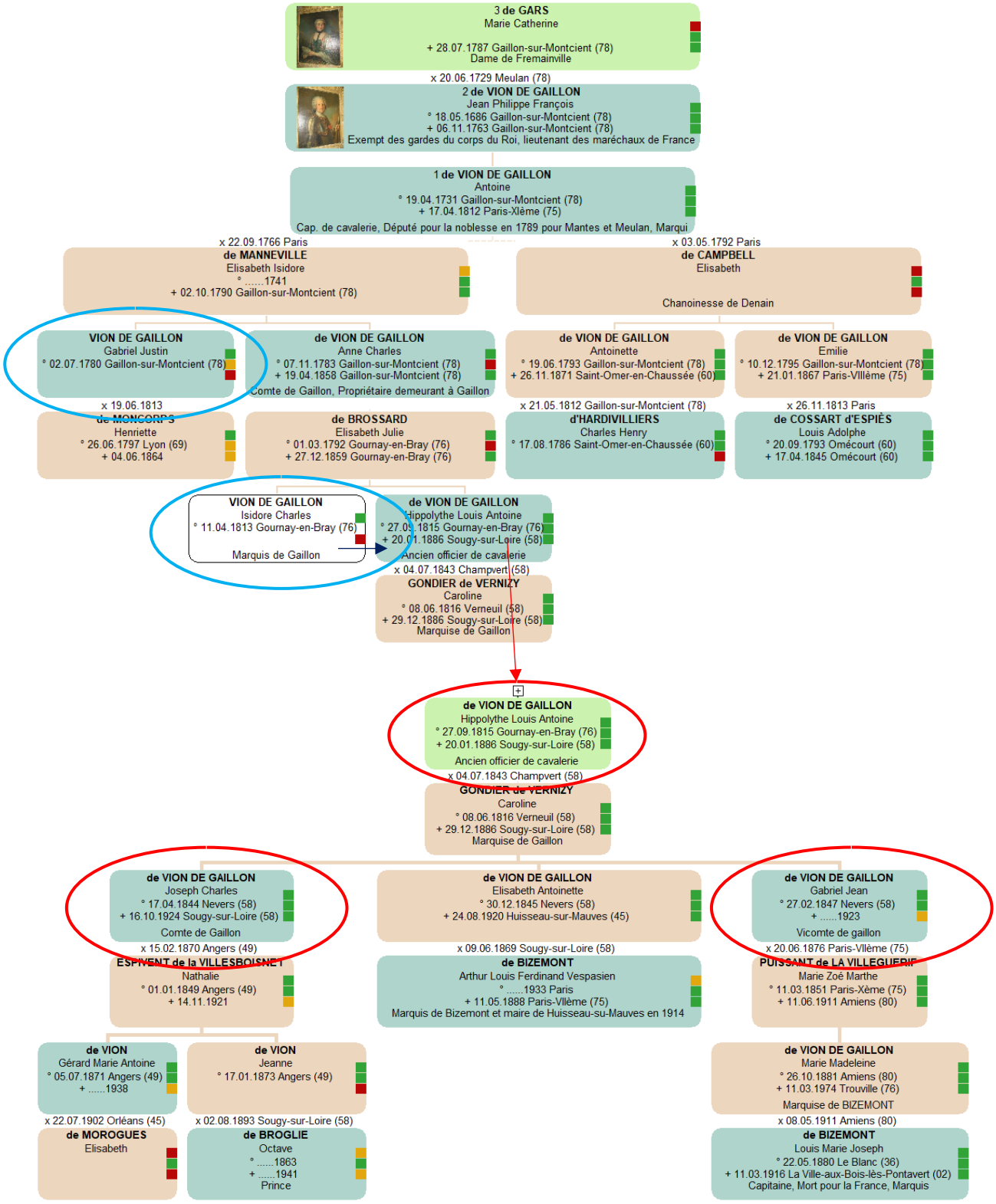

Page précédente, entouré en rouge , les propriétaires du moulin d'Horzeaux à Tessancourt-sur-Aubette qui vendent le 31 décembre 1888 à M. **Jean Pierre AUGUSTIN** ce moulin, ainsi que quelques terres et bâtiments.

1892 **Jean Pierre AUGUSTIN** loue une maison à Sailly à M. **Emile JULIENNE** par un bail en date du 29 janvier 1892 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 264, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1899-1893, vue 70/120).

1895 11 mai 1895 vente du Petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt par M. **AUGUSTIN**. **Jean Pierre AUGUSTIN** et **Louise Augustine GODET**, son épouse, demeurant à Meulan, 1, rue de Beauvais, Madame **Eloïse Angéline MIRAUCHAUX**, demeurant à Paris, 2, rue Beaurepaire, épouse de **Jean Théophile CORNU** et **Paul Jean Marie CORNU** et **Léonie Julie FEUQUERE**, son épouse, demeurant à Paris, 2 rue Beaurepaire vendent à **François Eugène Désiré LEFÈVRE**, entrepreneur de peinture demeurant à Meulan, rue Basse n°59 et **Marie Antoinette PINCHON**, son épouse demeurant avec lui, une maison, moulin à eau, commune d'Hardricourt, sur la Chaussée d'Hardricourt et la rivière Montcient, moyennant 2000,00 francs, payables à terme : il s'agit ici de la vente du petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt (Archives départementales des Yvelines, 3E27 265, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1893-1898, vue 16/52).

1898 **Jean Pierre AUGUSTIN** décède âgé de 63 ans, le 18 mars 1898 à Meulan en son domicile 1, rue de Beauvais sur la déclaration de son fils **Nicolas AUGUSTIN**, 29 ans, et **Auguste Louis SIMONIN**, non parent, 39 ans, tous les deux bijoutiers sur acier demeurant à Meulan. Il est veuf de **Louise GODET** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2MIEC255, D, 1893-1899, vue 174/230).

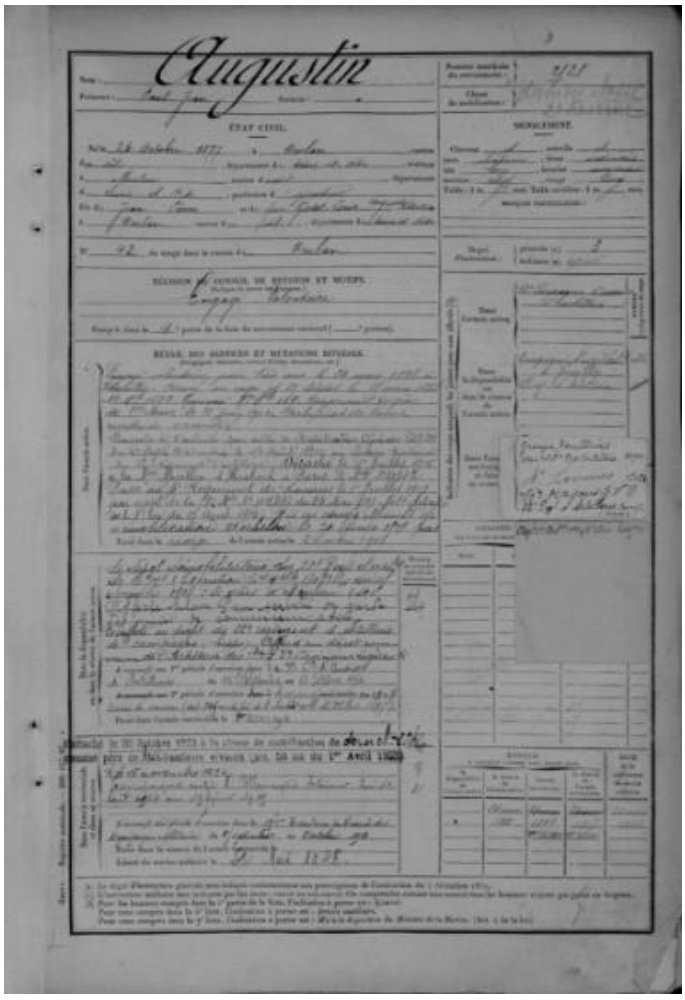
Augustin

ÉTAT CIVIL

SIGNALEMENT

1898 24 mars 1898 **Paul AUGUSTIN** s'enrôle comme volontaire à Versailles. (Archives départementales des Yvelines, recrutement militaire, bureau de recrutement de Versailles, matricule 2528, 1R/RM 281).

1898 Acte de succession de M. **Jean Pierre AUGUSTIN** (Archives départementales des Yvelines, 9Q3 21 Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 3 août 1898-14 novembre 1898, volume n°1, vue 21/152 et suivantes) :

« *Le soussigné HABERT, clerc de notaire à Meulan, agissant en qualité de mandataire de Louis Nicolas AUGUSTIN, fabricant de bijouterie d'acier, demeurant 1, rue de Beauvais, déclare que M. Jean Pierre AUGUSTIN (veuf de dame Louise Augustine GODET, décédée à Meulan le 14 juillet 1897), exerçant la profession de fabricant de bijouterie d'acier, domicilié à Meulan, 1 rue de Beauvais, est décédé le 17 mars 1898.*

Laissant : 1°M. Louis Nicolas AUGUSTIN, ci-dessus nommé, 2° Melle Angèle Lucie Victorine AUGUSTIN, sans profession, majeure, demeurant à Meulan, 1 rue de Beauvais, 3°et M. Paul Jean AUGUSTIN, mineur comme étant né à Meulan le 23 octobre 1877, domicilié au même lieu, émancipé par délibération de son conseil de famille tenu parmi le Juge de Paix de Meulan le 28 mars 1898 et ayant pour curateur à son émancipation, Anatole Clodomir VICQ, marchand boucher, demeurant à Oinville, nommé par la même délibération.

Ses trois enfants issus de son union avec sa défunte épouse, née GODET, sus nommée, pour ses seuls héritiers pour 1/3, notoriété devant Mtre MARQUIS, notaire à Meulan du 28 juillet 1898.

Préalablement, il est exposé ce qui suit :

M. et Mad^e^ AUGUSTIN -GODET étaient mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur union célébrée à la mairie de Sailly (S. et O.) le 19 octobre 1864.

A son décès Mad^e^ AUGUSTIN a laissé :

1° A M. Jean Pierre AUGUSTIN son mari [ ] d'1/4 en toute propriété et d'un autre ¼ en usufruit, sa vie durant, en vertu d'un acte reçu par Mtre MARQUIS notaire à Meulan le 11 mai 1895, enregistré,
2° Et à M. Lucien Henri AUGUSTIN en son vivant célibataire majeur, fabricant, domicilié à Meulan, interné à la maison de santé de Clermont (Oise), depuis décédé à Clermont le 17 septembre 1897,
3° Et à M. louis Nicolas AUGUSTIN, Melle Angèle Lucie Victoire AUGUSTIN, etc… »

Suit l'actif de la communauté en valeur mobilières, puis l'actif en valeurs immobilières :
« *1° <u>Une usine dite le moulin d'Horzeaux</u>, situé à Tessancourt, canton de Meulan, sur la rivière d'Aubette avec chute d'eau, bâtiments d'habitation et dépendances d'une contenance de 6 ares 3 centiares, deux terrains plantés d'une contenance de 14 ares 74 centiares, pièce de terre d'une contenance de 1 hectare 31 ares, pré contenance 84 ares 14 centiares, le tout d'un seul ensemble et d'un revenu brut de 750 francs*
Capital 15 000,00 francs
2° Une maison d'habitation et ses dépendances , sis à Meulan, rue de Beauvais, d'un revenu annuel brut de 140,00 francs
Capital 2800,00 francs
3° Et un terrain en nature de pré, terroir de Meulan, en bordure du chemin de Meulan à Tessancourt, contenant 12 ares 85 centiares, d'un revenu brut annuel de 40,00 francs
Capital 1000,00 francs »

Suit la liquidation de la communauté **AUGUSTIN- GODET** et la liquidation de la succession de M. **Lucien Henri AUGUSTIN.**

.

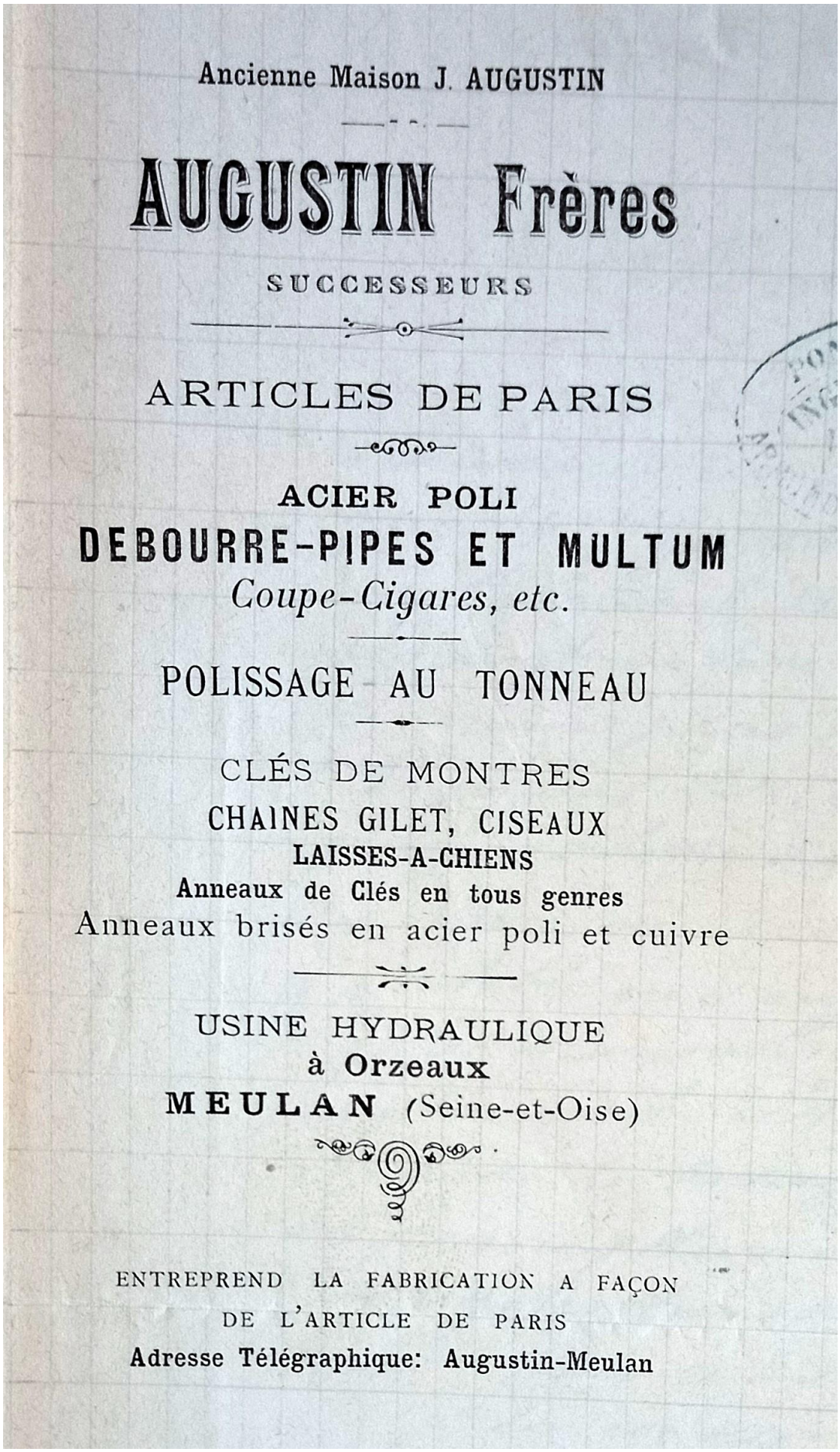

Ancienne Maison J. AUGUSTIN

AUGUSTIN Frères

SUCCESSEURS

ARTICLES DE PARIS

ACIER POLI

DEBOURRE-PIPES ET MULTUM

Coupe-Cigares, etc.

POLISSAGE AU TONNEAU

CLÉS DE MONTRES

CHAINES GILET, CISEAUX

LAISSES-A-CHIENS

Anneaux de Clés en tous genres

Anneaux brisés en acier poli et cuivre

USINE HYDRAULIQUE

à Orzeaux

MEULAN (Seine-et-Oise)

ENTREPREND LA FABRICATION A FAÇON

DE L'ARTICLE DE PARIS

Adresse Télégraphique: Augustin-Meulan

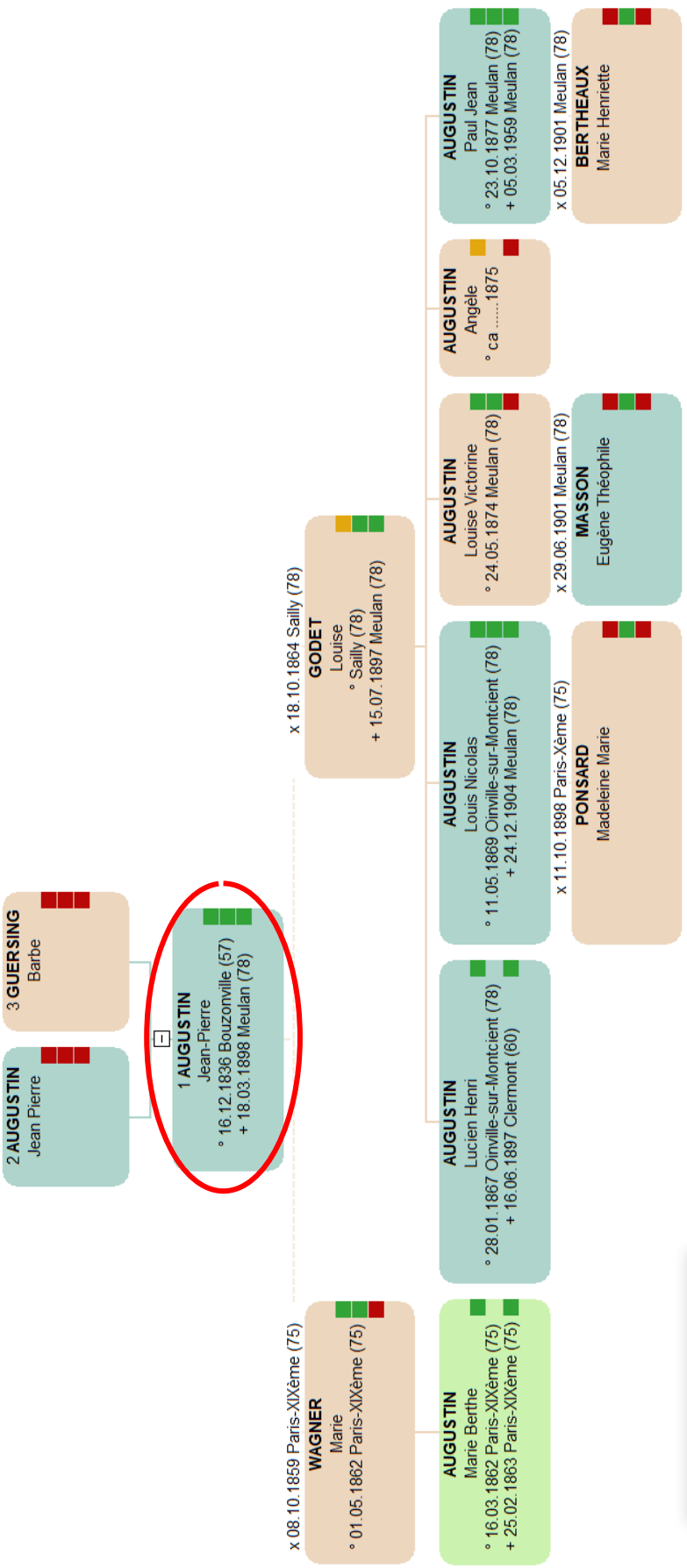

Généalogie **AUGUSTIN** (entouré en rouge **Jean-Pierre AUGUSTIN**).

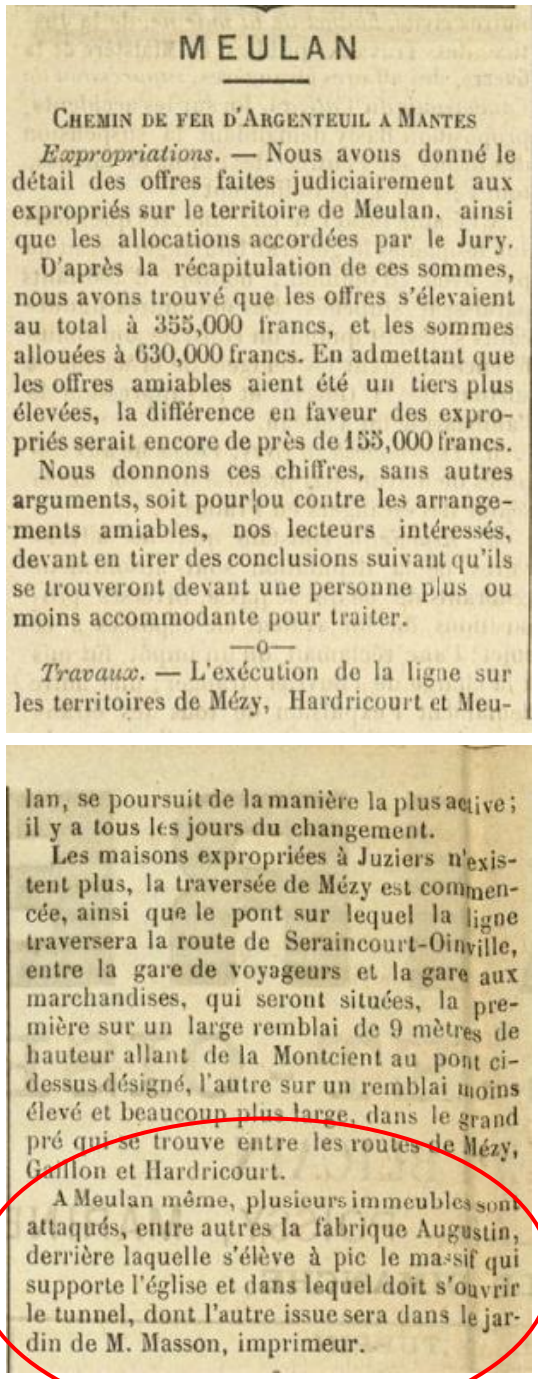

MEULAN

CHEMIN DE FER D'ARGENTEUIL A MANTES

Expropriations. — Nous avons donné le détail des offres faites judiciairement aux expropriés sur le territoire de Meulan, ainsi que les allocations accordées par le Jury.

D'après la récapitulation de ces sommes, nous avons trouvé que les offres s'élevaient au total à 355,000 francs, et les sommes allouées à 630,000 francs. En admettant que les offres amiables aient été un tiers plus élevées, la différence en faveur des expropriés serait encore de près de 155,000 francs.

Nous donnons ces chiffres, sans autres arguments, soit pour ou contre les arrangements amiables, nos lecteurs intéressés, devant en tirer des conclusions suivant qu'ils se trouveront devant une personne plus ou moins accommodante pour traiter.

—o—

Travaux. — L'exécution de la ligne sur les territoires de Mézy, Hardricourt et Meulan, se poursuit de la manière la plus active; il y a tous les jours du changement.

Les maisons expropriées à Juziers n'existent plus, la traversée de Mézy est commencée, ainsi que le pont sur lequel la ligne traversera la route de Seraincourt-Oinville, entre la gare de voyageurs et la gare aux marchandises, qui seront situées, la première sur un large remblai de 9 mètres de hauteur allant de la Montcient au pont ci-dessus désigné, l'autre sur un remblai moins élevé et beaucoup plus large, dans le grand pré qui se trouve entre les routes de Mézy, Gaillon et Hardricourt.

A Meulan même, plusieurs immeubles sont attaqués, entre autres la fabrique Augustin, derrière laquelle s'élève à pic le massif qui supporte l'église et dans lequel doit s'ouvrir le tunnel, dont l'autre issue sera dans le jardin de M. Masson, imprimeur.

L'Éclaireur, 6 janvier 1889.

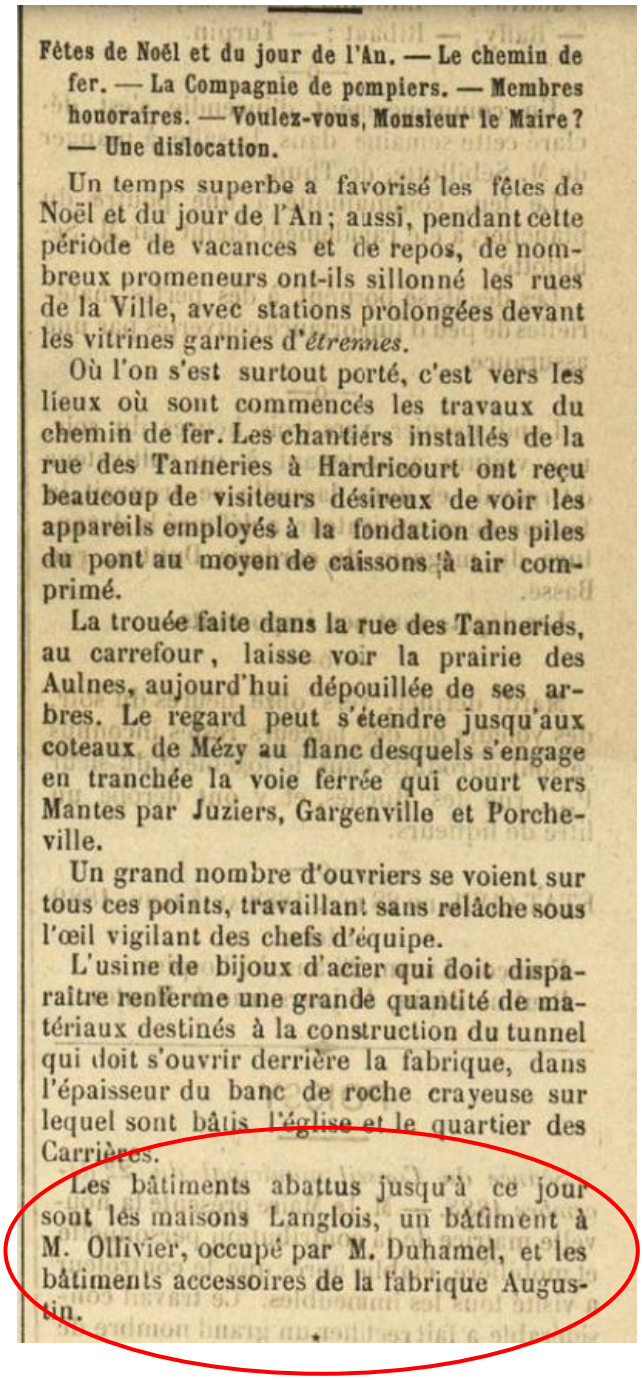

Fêtes de Noël et du jour de l'An. — Le chemin de fer. — La Compagnie de pompiers. — Membres honoraires. — Voulez-vous, Monsieur le Maire? — Une dislocation.

Un temps superbe a favorisé les fêtes de Noël et du jour de l'An; aussi, pendant cette période de vacances et de repos, de nombreux promeneurs ont-ils sillonné les rues de la Ville, avec stations prolongées devant les vitrines garnies d'*étrennes*.

Où l'on s'est surtout porté, c'est vers les lieux où sont commencés les travaux du chemin de fer. Les chantiers installés de la rue des Tanneries à Hardricourt ont reçu beaucoup de visiteurs désireux de voir les appareils employés à la fondation des piles du pont au moyen de caissons à air comprimé.

La trouée faite dans la rue des Tanneries, au carrefour, laisse voir la prairie des Aulnes, aujourd'hui dépouillée de ses arbres. Le regard peut s'étendre jusqu'aux coteaux de Mézy au flanc desquels s'engage en tranchée la voie ferrée qui court vers Mantes par Juziers, Gargenville et Porcheville.

Un grand nombre d'ouvriers se voient sur tous ces points, travaillant sans relâche sous l'œil vigilant des chefs d'équipe.

L'usine de bijoux d'acier qui doit disparaître renferme une grande quantité de matériaux destinés à la construction du tunnel qui doit s'ouvrir derrière la fabrique, dans l'épaisseur du banc de roche crayeuse sur lequel sont bâtis l'église et le quartier des Carrières.

Les bâtiments abattus jusqu'à ce jour sont les maisons Langlois, un bâtiment à M. Ollivier, occupé par M. Duhamel, et les bâtiments accessoires de la fabrique Augustin.

L'Éclaireur, 9 décembre 1888.

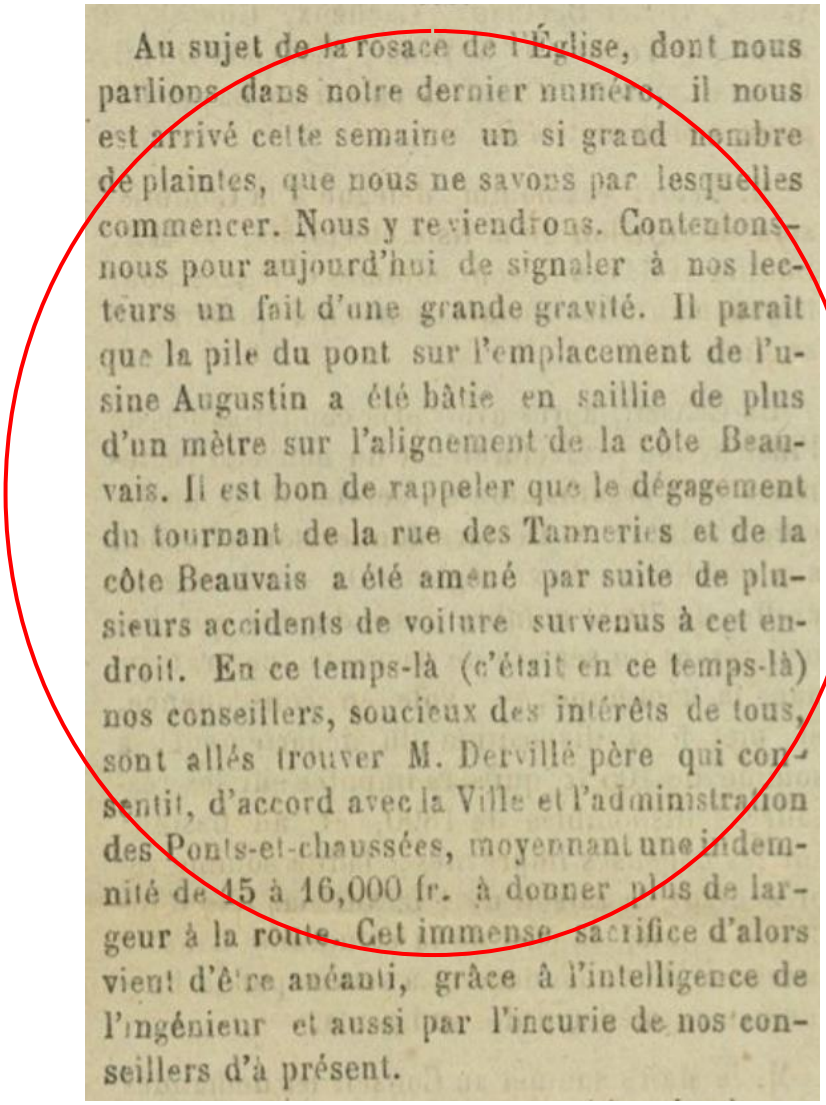

Au sujet de la rosace de l'Église, dont nous parlions dans notre dernier numéro, il nous est arrivé cette semaine un si grand nombre de plaintes, que nous ne savons par lesquelles commencer. Nous y reviendrons. Contentons-nous pour aujourd'hui de signaler à nos lecteurs un fait d'une grande gravité. Il paraît que la pile du pont sur l'emplacement de l'usine Augustin a été bâtie en saillie de plus d'un mètre sur l'alignement de la côte Beauvais. Il est bon de rappeler que le dégagement du tournant de la rue des Tanneries et de la côte Beauvais a été amené par suite de plusieurs accidents de voiture survenus à cet endroit. En ce temps-là (c'était en ce temps-là) nos conseillers, soucieux des intérêts de tous, sont allés trouver M. Dervillé père qui consentit, d'accord avec la Ville et l'administration des Ponts-et-chaussées, moyennant une indemnité de 15 à 16,000 fr. à donner plus de largeur à la route. Cet immense sacrifice d'alors vient d'être anéanti, grâce à l'intelligence de l'ingénieur et aussi par l'incurie de nos conseillers d'à présent.

La revue de Meulan 24 novembre 1889.

Dans cet article, il est clairement indiqué que l'usine de M. **AUGUSTIN** est bien à l'emplacement du moulin **DERVILLÉ**, identifié sur le plan de l'ingénieur du service hydraulique de 1855 (voir page 262).

L'Éclaireur, 6 janvier 1889.

L'éclaireur, 7 juillet 1889.

Fêtes de Noël et du jour de l'An. — Le chemin de fer. — La Compagnie de pompiers. — Membres honoraires. — Voulez-vous, Monsieur le Maire? — Une dislocation.

Un temps superbe a favorisé les fêtes de Noël et du jour de l'An; aussi, pendant cette période de vacances et de repos, de nombreux promeneurs ont-ils sillonné les rues de la Ville, avec stations prolongées devant les vitrines garnies d'*étrennes*.

Où l'on s'est surtout porté, c'est vers les lieux où sont commencés les travaux du chemin de fer. Les chantiers installés de la rue des Tanneries à Hardricourt ont reçu beaucoup de visiteurs désireux de voir les appareils employés à la fondation des piles du pont au moyen de caissons à air comprimé.

La trouée faite dans la rue des Tanneries, au carrefour, laisse voir la prairie des Aulnes, aujourd'hui dépouillée de ses arbres. Le regard peut s'étendre jusqu'aux coteaux de Mézy au flanc desquels s'engage en tranchée la voie ferrée qui court vers Mantes par Juziers, Gargenville et Porcheville.

Un grand nombre d'ouvriers se voient sur tous ces points, travaillant sans relâche sous l'œil vigilant des chefs d'équipe.

L'usine de bijoux d'acier qui doit disparaître renferme une grande quantité de matériaux destinés à la construction du tunnel qui doit s'ouvrir derrière la fabrique, dans l'épaisseur du banc de roche crayeuse sur lequel sont bâtis l'église et le quartier des Carrières.

Les bâtiments abattus jusqu'à ce jour sont les maisons Langlois, un bâtiment à M. Ollivier, occupé par M. Duhamel, et les bâtiments accessoires de la fabrique Augustin.

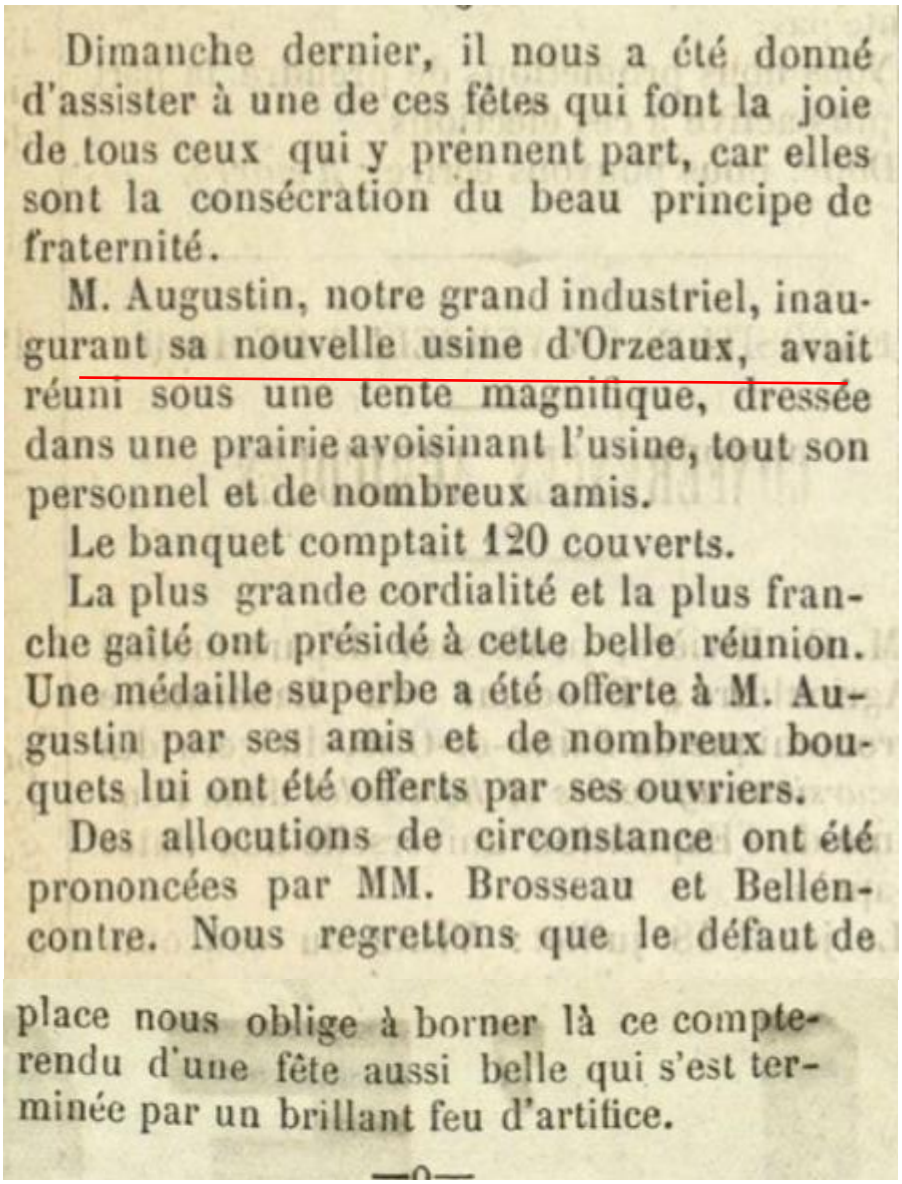

Dimanche dernier, il nous a été donné d'assister à une de ces fêtes qui font la joie de tous ceux qui y prennent part, car elles sont la consécration du beau principe de fraternité.

M. Augustin, notre grand industriel, inaugurant sa nouvelle usine d'Orzeaux, avait réuni sous une tente magnifique, dressée dans une prairie avoisinant l'usine, tout son personnel et de nombreux amis.

Le banquet comptait 120 couverts.

La plus grande cordialité et la plus franche gaîté ont présidé à cette belle réunion. Une médaille superbe a été offerte à M. Augustin par ses amis et de nombreux bouquets lui ont été offerts par ses ouvriers.

Des allocutions de circonstance ont été prononcées par MM. Brosseau et Bellencontre. Nous regrettons que le défaut de place nous oblige à borner là ce compte-rendu d'une fête aussi belle qui s'est terminée par un brillant feu d'artifice.

—0—

Inauguration de la nouvelle usine de **Jean Pierre AUGUSTIN** au moulin d'Horzeaux à Tessancourt-sur-Aubette.

Jean Pierre AUGUSTIN, fabricant de bijoux en acier poli est décédé le 18 mars 1898. C'est donc de lui que parle cet article.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Entouré de rouge, le moulin loué par **Jean Pierre AUGUSTIN** à **Edouard Guillaume DERVILLÉ** en 1870. Ce moulin disparu en 1888 pour la construction de la ligne de chemin de fer Mantes – Argenteuil.

Sur ce plan figurent les roues (symbolisée par ¤) du grand et du petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt (en bas), et de 3 autres moulins dans le centre de Meulan (place du Croissant).

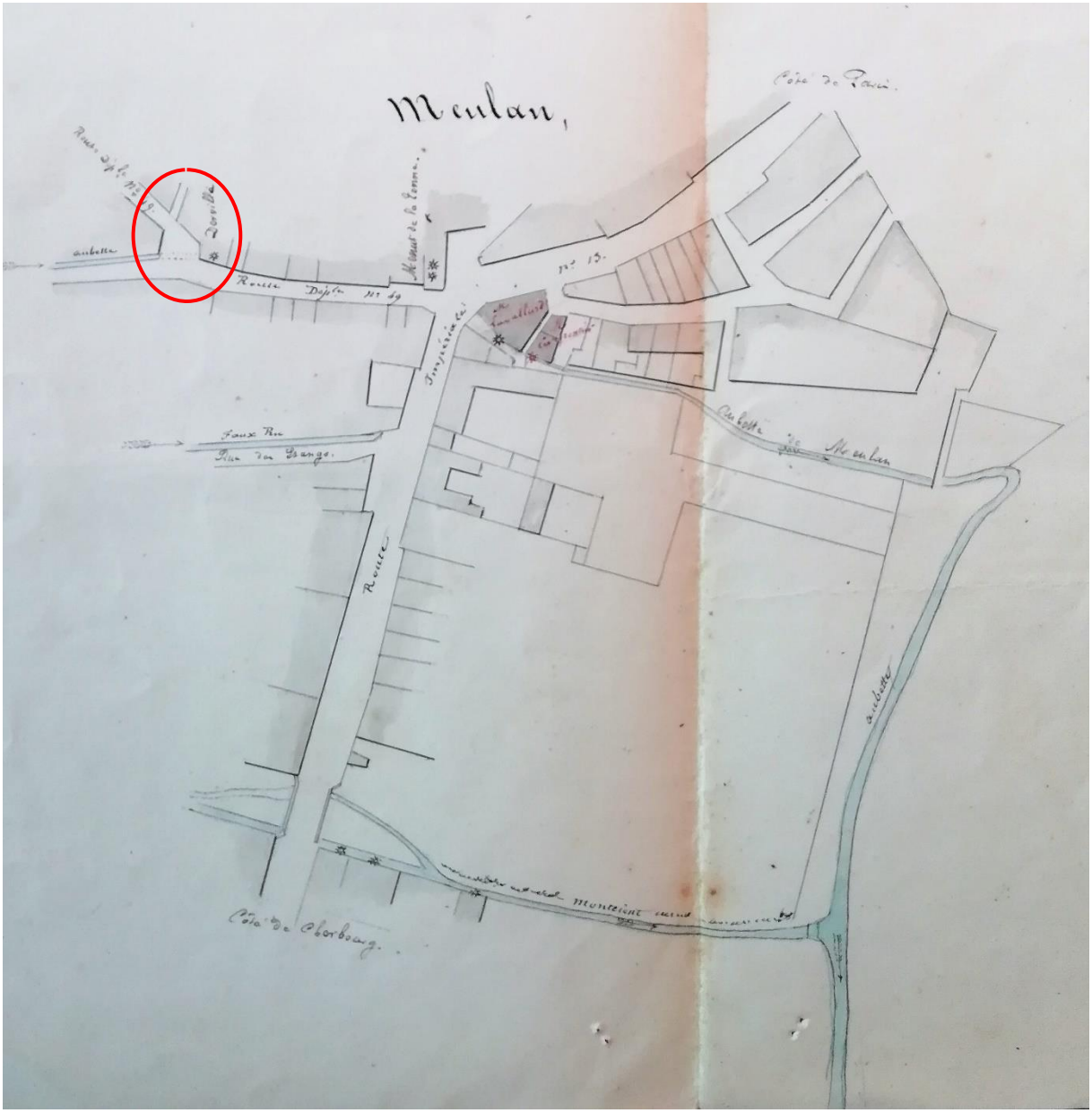

Nécrologie.

Au moment où toute la population de Meulan accompagnait à sa dernière demeure l'honorable M. Franco, un nouveau deuil frappait encore le Conseil municipal et l'une des familles les plus estimées de la ville en la personne de M. Augustin, l'industriel bien connu, qui était enlevé à l'affection des siens après une longue et cruelle maladie.

M. Augustin était venu s'installer à Meulan quelques mois après la guerre, et s'était mis à fabriquer des articles de bimbeloterie et de bijouterie en acier cémenté. Petit à petit, M. Augustin, à force de labeur et de courage, parvint à amasser un petit pécule qui lui permit de monter une petite usine dans la côte de Beauvais, où se trouve actuellement le pont du chemin de fer de la ligne de Mantes par Argenteuil. Là il s'adjoignit plusieurs ouvriers et commença à apporter de nombreux perfectionnements dans la fabrication des objets dont il s'était fait une spécialité.

Lorsqu'on construisit la ligne du chemin de fer, M. Augustin fut exproprié. Il alla s'installer alors dans l'ancien moulin des Orzeaux, près du hameau de Tessancourt, et profita de cette nouvelle occasion pour donner encore une plus grande extension à son industrie.

M. Augustin joignait à un cœur d'or une affabilité parfaite.

Aussi laisse-t-il parmi nous d'unanimes regrets.

Les obsèques ont eu lieu hier, suivies par un cortège de près de six cents personnes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bellangé, maire ; Letort, adjoint ; Berthaux, conseiller municipal ; Marquis, notaire et conseiller municipal.

Tous les membres du Conseil municipal, un grand nombre d'amis de toutes les communes de la circonscription avaient tenu à manifester une dernière fois leur sympathie à la mémoire du défunt.

Au cimetière, M. Bellangé a lu un discours. Il a retracé la vie de dévouement de M. Augustin, l'intérêt constant qu'il a pris aux affaires de la ville et au syndicat de l'Aubette dont il était président.

De magnifiques couronnes ont été déposées sur la tombe du regretté M. Augustin, au nom du Conseil municipal, de la Société de secours mutuels et de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Des délégations de la Société de secours mutuels et des sapeurs-pompiers ont accompagné le regretté défunt à sa dernière demeure.

M. Berteaux, député, absolument empêché de quitter Paris, s'était fait représenter par son secrétaire M. Pécriaux.

Nous adressons à la famille de M. Augustin nos vifs compliments de condoléances.

Ci-dessus et page précédente : Archives départementales des Yvelines, PER1121, article relatant le décès et l'inhumation de M. **Jean Pierre AUGUSTIN** dans le Réveil d'Argenteuil, St Germain et Poissy, numéro de parution 22 en date 20 mars 1898, ressort : Argenteuil (Val-d'Oise, France).

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

La généalogie AUGUSTIN débute comme suit :

I) **Jean Pierre AUGUSTIN**, charpentier en 1864, marié avec **Barbe GUERSING**, dont **:**

1) **Jean Pierre AUGUSTIN**, qui suit en II.

II) **Jean Pierre AUGUSTIN**, fabricant de bijouterie, fabricant en article de Paris, fabricant de chaines. Il est né le 16 décembre 1836 à Bouzonville (Moselle). Il est âgé de 34 ans au recensement de 1872 à Meulan avec **Louise GODET**, 48 ans, son épouse (Archives départementales des Yvelines, recensement Meulan, 9 M 706/2, 1872, vue 17/90).
Les époux demeurent 1, rue de Beauvais à Meulan au recensement de 1896. Il semble s'être installé à Oinville vers 1867, en tout cas il ne figure pas sur le recensement de ce village en 1866. Il se marie le 18 octobre 1864 à Sailly avec **Louise GODET** (Archives départementales des Yvelines).
Jean Pierre AUGUSTIN décède âgé de 63 ans, le 18 mars 1898 à Meulan en son domicile 1, rue de Beauvais sur la déclaration de son fils **Nicolas AUGUSTIN**, 29 ans, et **Auguste Louis SIMONIN**, non parent, 39 ans, tous les deux bijoutiers sur acier demeurant à Meulan. Il est veuf de **Louise GODET** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2MIEC255, D, 1893-1899, vue 174/230).
Jean Pierre AUGUSTIN loue une maison à Sailly à M. **Emile JULIENNE** par un bail en date du 29 janvier 1892 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 264, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1899-1893, vue 70/120).

Acte de succession de M. **Jean Pierre AUGUSTIN** (Archives départementales des Yvelines, 9Q3 21 Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 3 août 1898-14 novembre 1898, volume n°1, vue 21/152 et suivantes) :

« *Le soussigné HABERT, clerc de notaire à Meulan, agissant en qualité de mandataire de Louis Nicolas AUGUSTIN, fabricant de bijouterie d'acier, demeurant 1, rue de Beauvais, déclare que M. Jean Pierre AUGUSTIN (veuf de dame Louise Augustine GODET, décédée à Meulan le 14 juillet 1897), exerçant la profession de fabricant de bijouterie d'acier, domicilié à Meulan, 1 rue de Beauvais, est décédé le 17 mars 1898.*
Laissant : 1°M. Louis Nicolas AUGUSTIN, ci-dessus nommé, 2° Melle Angèle Lucie Victorine AUGUSTIN, sans profession, majeure, demeurant à Meulan, 1 rue de Beauvais, 3°et M. Paul Jean AUGUSTIN, mineur comme étant né à Meulan le 23 octobre 1877, domicilié au même lieu, émancipé par délibération de son conseil de famille tenu parmi le Juge de Paix de Meulan le 28 mars 1898 et ayant pour curateur à son émancipation, Anatole Clodomir VICQ, marchand boucher, demeurant à Oinville, nommé par la même délibération.
Ses trois enfants issus de son union avec sa défunte épouse, née GODET, sus nommée, pour ses seuls héritiers pour 1/3, notoriété devant Mtre MARQUIS, notaire à Meulan du 28 juillet 1898.
Préalablement, il est exposé ce qui suit :
M. et Mad^e^ AUGUSTIN-GODET étaient mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur union célébrée à la mairie de Sailly (S. et O.) le 19 octobre 1864.
A son décès Mad^e^ AUGUSTIN a laissé :
1° A M. Jean Pierre AUGUSTIN son mari [ ] d'1/4 en toute propriété et d'un autre ¼ en usufruit, sa vie durant, en vertu d'un acte reçu par Mtre MARQUIS notaire à Meulan le 11 mai 1895, enregistré,
2° Et à M. Lucien Henri AUGUSTIN en son vivant célibataire majeur, fabricant, domicilié à Meulan, interné à la maison de santé de Clermont (Oise), depuis décédé à Clermont le 17 septembre 1897,
3° Et à M. louis Nicolas AUGUSTIN, Melle Angèle Lucie Victoire AUGUSTIN, etc… »

Suit l'actif de la communauté en valeur mobilières, puis l'actif en valeurs immobilières :
« *1° <u>Une usine dite le moulin d'Horzeaux</u>, situé à Tessancourt, canton de Meulan, sur la rivière d'Aubette avec chute d'eau, bâtiments d'habitation et dépendances d'une contenance de 6 ares 3 centiares, deux terrains plantés d'une contenance de 14 ares 74 centiares, pièce de terre d'une contenance de 1 hectare 31 ares, pré contenance 84 ares 14 centiares, le tout d'un seul ensemble et d'un revenu brut de 750 francs*
Capital 15 000,00 francs

2° Une maison d'habitation et ses dépendances , sis à Meulan, rue de Beauvais, d'un revenu annuel brut de 140,00 francs
Capital 2800,00 francs
3° Et un terrain en nature de pré, terroir de Meulan, en bordure du chemin de Meulan à Tessancourt, contenant 12 ares 85 centiares, d'un revenu brut annuel de 40,00 francs
Capital 1000,00 francs »
Suit la liquidation de la communauté **AUGUSTIN- GODET** et la liquidation de la succession de M. **Lucien Henri AUGUSTIN**

Dont du mariage entre **Jean Pierre AUGUSTIN** et **Louise GODET** :

1) **Lucien Henri AUGUSTIN**, né le 28 janvier 1867 à Oinville (il est âgé de 5 ans au recensement de 1872 à Oinville). Il décède, célibataire, le 16 septembre 1897 à Clermont (Oise).

2) **Louis Nicolas AUGUSTIN** qui suit en III.

3) **Louise Victorine (en famille Angèle) AUGUSTIN**, « *fille de Jean Pierre AUGUSTIN, fabricant d'objets en acier poli et de Louise GODET, tous deux demeurant rue Plâtrière à Meulan* », née le 24 mai 1874 à Meulan, témoin **Jean Théophile CORNU**, fabricant d'objets en acier poli, 37 ans, demeurant rue de Beauvais et **Clodomir Ambroise VICQUE**, marchand boucher, 41 ans, demeurant à Oinville. Elle se marie à **Eugène Théophile MASSON** le 29 juin 1901 à Meulan (AD 78 cote 4E6780 M 1900-1906 pages 48 et 49/200). **Angèle AUGUSTIN**, comme on la retrouve nommée dans les recensements est née suivant ceux-ci vers 1875, citée sur les recensements de Meulan de 1886, 1891 et 1896. Recensée en 1901 chez son frère **Louis Nicolas AUGUSTIN** ; c'est dans son acte de mariage qu'elle est nommée Lucie Victorine (Angèle en famille).

4) **Paul Jean AUGUSTIN**, né le 23 octobre 1877 à Meulan, « *fils de Jean Pierre AUGUSTIN, bijoutier en faux* », en présence de **Jean Théophile CORNU** , 40 ans, bijoutier en faux, et **Eugène Joseph Gaëtan RABETTE**, 78 ans, propriétaire demeurant tous deux rue de Paris à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2082755, NMD, 1877-1880, vue 17/243). **Paul Jean AUGUSTIN** se marie avec **Marie Henriette BERTHAUX** le 5 décembre 1901 à Meulan (AD 78 cote 4E6780 M 1900-1906 pages 55 et 56/200). **Paul Jean AUGUSTIN** décède le 5 mars 1959 à Meulan (mention marginale dans son acte de naissance).

III) **Louis Nicolas AUGUSTIN**, bijoutier sur acier, industriel demeurant rue de Beauvais à Meulan (dans l'acte de naissance de son fils **Jean Pierre AUGUSTIN** en 1901), né le 11 mai 1869 à Oinville, « *fils de **Jean Pierre AUGUSTIN** contre maître en fabrique d'acier poli* », témoin **Ambroise Clodomir VICQ**, boucher, 36 ans et **Basile Louis GIBERT**, maréchal, 35 ans, tous deux demeurant à Oinville. Il est âgé de 3 ans au recensement de 1872 à Oinville et est témoin lors de la déclaration de décès de son père en 1898 à Meulan.

Louis Nicolas AUGUSTIN est cité comme industriel à Meulan lors de la naissance en 1901 de son propre fils, également prénommé Jean Pierre (comme son grand-père).

Louis Nicolas AUGUSTIN, industriel, 32 ans est recensé en 1901 demeurant 1, rue de Beauvais à Meulan avec son épouse **Marthe PONSARD**, 24 ans, **Jean AUGUSTIN**, leur fils, 6 mois, **Angèle AUGUSTIN**, 27 ans, sœur de **Louis AUGUSTIN**, **Paul AUGUSTIN**, 23 ans, frère de **Louis AUGUSTIN** et **Pauline BOITOU**, 19 ans, domestique (Archives départementales des Yvelines, recensement, Meulan 9 M 706 3, 1901, vue 83/91).

Louis Nicolas AUGUSTIN se marie le 11 octobre 1898 à Paris 10ème arrondissement avec **Madeleine Marie PONSARD**, en présence d'**Émile CHERVILLÉ**, 31 ans, demeurant rue de la ferme Saint Lazare, marchand d'abats, **Sylvain PLANTADE**, fabricant de parapluies, 53 ans, 13 rue Troudut, **Eugène VALLOIS**, suppléant du Juge de Paix, 49 ans à Arpajon, **Pierre PONSARD**, architecte, 27 ans, 10 boulevard Magenta. Un contrat de mariage est rédigé le 7 octobre 1898 chez Maître **MARAGNE**, notaire à Pontoise.

Dont de son mariage avec **Madeleine Marie PONSARD** :

Jean Pierre AUGUSTIN, né le 10 février 1901 à Meulan en présence de **Marie Joséphine ROCH**, veuve **PONSARD**, 52 ans, sans profession, demeurant 108 boulevard Magenta à Paris et **Lucie Victorine AUGUSTIN**, 27 ans, sans profession, demeurant rue de Beauvais à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 4E 6756, N, 1901-1906, vue 8/194). Il décède le 26 octobre 1980 à Gisors (Eure) base INSEE.

Généalogie CORNU

Je propose ici quelques éléments de la généalogie **CORNU**, bien qu'ils ne soient pas meuniers. Pourquoi ? Parce qu'un sieur **AUGUSTIN** et un sieur **CORNU** sont mentionnés dans le contrat de mariage du meunier du grand moulin de la Chaussée **SCHMITT** – **LE BIHAN** en 1920.

Il ne peut pas s'agir de **Jean Pierre AUGUSTIN** associé à **Théophile CORNU** dans une société constituée en 1883, **Jean Pierre AUGUSTIN** étant décédé en 1898. Son fils, **Louis Nicolas AUGUSTIN** par contre, est un parfait candidat pour être ce témoin puisqu'il aurait été âgé de 51 ans en 1920. Mais qui est le **CORNU**, témoin à ce contrat de mariage ?

En mai 1895, **Jean Pierre AUGUSTIN** et **Louise Augustine GODET**, son épouse, vendent à **Eloïse Angéline MIRAUCHAUX**, épouse de **Jean Théophile CORNU** et à **Paul Jean Marie CORNU** et **Léonie Julie FEUQUERE**, son épouse, le petit moulin de la Chaussée ; On peut penser qu'il s'agit de **Paul Jean Marie CORNU** ci-dessus, qui aurait été âgé de 54 ans en 1920.

I) **Théophile Jean CORNU**, bijoutier âgé de 30 ans lors de la naissance de son fils Paul Jean Marie en 1866, marié à Clervaux avec **Angéline Stéphanie MIRAUCHAUX**, dont :

1) **Paul Jean Marie CORNU**, né le 24 décembre 1866 à Poissy. C'est probablement lui qui était encore ami de **Louis Nicolas AUGUSTIN**, fils de **Jean Pierre AUGUSTIN**. Et qui fut témoin au contrat de mariage **SCHMITT**Erreur ! Signet non défini.**-LE BIHAN**.

Généalogie DUPILLE

Pierre Philippe DUPILLE, marchand épicier fait l'acquisition du « Petit moulin » du Croissant à Meulan en 1874 mais il n'en est pas le meunier. Il se marie le 11 janvier 1840 à Noyon (Oise) avec **Marie Rosalie DORTU**. Décédé en 1879, c'est sa veuve **Marie Rosalie DORTU** qui fit une réclamation en 1882 contre l'exhaussement des eaux pour l'obtention d'une indemnité.

I) **Jean Pierre Ambroise DUPILLE**, marchand farinier à Avilly-Saint-Léonard (Oise) en 1817, propriétaire demeurant à Nanteuil-le-Haudouin (Oise) en 1840, né le 6 janvier 1780 à Roissy-en-France (Val-d'Oise), décédé le 29 septembre 1841 à Nanteuil-le-Haudouin, (Oise), sur la déclaration de **Jean Pierre Victor DURIEZ**, propriétaire, chevalier de la légion d'honneur, 71 ans et **Charles Alexis MAGDELAIN**, propriétaire âgé de 58 ans, tous deux demeurant à Nanteuil-le-Haudouin et beau-frère du défunt. **Jean Pierre Ambroise DUPILLE** se marie avec **Madeleine Chantal MAGDELAIN**, dont **:**

1) **Pierre Philippe DUPILLE**, qui suit en II.

II) **Pierre Philippe DUPILLE**, marchand épicier lors de son mariage, marchand épicier à son décès en 1879, féculier en 1852.

Il est né le 10 mai 1818 à Avilly-Saint-Léonard (Oise).

Pierre Philippe DUPILLE se marie le 11 janvier 1840 à Noyon (Oise) avec **Marie Rosalie DORTU** (l'acte n'est pas accessible sur le site des Archives départementales du département de l'Oise). Un contrat de mariage a été signé le 10 janvier 1840 chez Maître **LECLERC**, notaire à Noyon (Oise).

Pierre Philippe DUPILLE décède le 27 novembre 1879 à Meulan sur la déclaration de **Gustave Edouard RIBAULT**, marchand épicier, 30 ans demeurant rue Basse à Meulan. Un inventaire après son décès est rédigé le 10 novembre 1879 à la suite de son décès survenu le 26 novembre 1879, à la requête de : 1° **Marie Rosalie DORTU**, sa veuve ; 2° **Jean Claude TESTERAIDE** des Mureaux ; 3° **Édouard RIBAULT** et **Marie Virginie Héloïse DUPILLE**, son épouse, de Meulan, rue Basse,n°4 ; 4° **Adolphe Philippe DUPILLE**, de Villeneuve-Saint-Georges ; 5° **Auguste Philippe DUPILLLE**, de Meulan ; 6° **Antoine Prudent ROGNON**, de Paris, Grande rue de Passy, n°10. Une suite de l'inventaire est faite les 11 décembre 1879, 3 et 16 janvier 1880, 14, 16, 18, 19 février 1880, 10 mars 1880 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 178/200).

« Du 26 mai 1880, a comparu M. G. BOUTHILLIER, employé à Meulan, comme mandataire suivant réquisition faite par Auguste ,

Lequel a déclaré que Pierre Philippe , marchand épicier à Meulan est décédé in testat en son domicile le 26 novembre 1879, époux de Marie Rosalie DORTU, restée sa veuve, avec laquelle il était commun en biens, au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LECLERC, notaire à Noyon le 10 janvier 1840 laissant pour seul héritiers : Marie Virginie Héloïse DUPILLE, femme d'Edouard RIBAULT, épicier à Meulan, Adolphe Philippe DUPILLE, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, Auguste Philippe DUPILLE, mandant, Joséphine Ernestine DUPILLE, femme d'Antoine Prudent ROGNON, papetier libraire à Paris, grande rue de Passy, n°10, ses 5 enfants ».

La succession consiste en (extrait) : *«marchandises d'épicerie, vins et liqueurs, fond de commerce de marchand de vin, loyers, créances de commerce pour un total de 26 222,65 francs,*

Une usine sise à Meulan, rue Plâtrière, n°31, avec ses dépendances d'un revenu de 1400,00 au capital de 28 000,00 francs, deux terrains à Hardricourt, lieudit les Carrières, (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2514, vues 29, 30 et 31/105).

Le 22 août 1880 (suite du 30 juillet 1880), adjudication à la requête de **Marie Rosalie DORTU**, de Meulan, veuve de **Pierre Philippe** , en présence et après appel des héritiers de M. **DUPILLE** au profit de Mme veuve **DUPILLE** de : 1° une usine sise à Meulan, rue Plâtrière moyennant 8000,00 francs ; 2° de 7 pièces de bois, terroir d'Hardricourt, lieu-dit les Carrières, 2000,00 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 199/200).

Le 27 août 1884, vente par **Marie Rosalie DORTU**, demeurant à Meulan, rue Basse n°49, veuve de **Pierre Philippe DUPILLE**, d'une usine hydraulique sise à Meulan, rue Plâtrière, n°31 moyennant 10 000,00 francs dont 5646,00 francs [ ] et le surplus à terme (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON**, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, page 85/100).
Pierre Philippe se marie le 11 janvier 1840 à Noyon (Oise) avec **Marie Rosalie DORTU**, épicière demeurant rue Basse à Meulan en 1879, dont :

1) **Marie Virginie Héloïse DUPILLE**, mariée avec **Edouard RIBAULT**, épicier à Meulan.

2) **Adolphe Philippe DUPILLE**, né vers 1846 (c'est peut-être lui qui est né le 31 mai 1846 à Passy et qui est recensé en 1872 comme employé à Argenteuil Val d'Oise).

3) **Auguste Philippe DUPILLE**, né le 3 mars 1852 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134367, NMD 1846-1854, vue 356/524), témoins **Jean Baptiste Charles Lancelot CHENARD**, 56 ans, employé, demeurant Cote Saint Nicolas à Meulan et **Jean Amand LAIDEL**, 39 ans, marchand épicier, demeurant rue Basse à Meulan. Les parents demeurent quai du petit pont à Meulan, son père est qualifié de féculier [la fécule est un amidon extrait de la pomme de terre, sous forme d'une poudre fine].

4) **Philippe Henri DUPILLE**, né le 6 janvier 1855 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134368, NMD 1855-1863, vue 6/550) sur la déclaration de **Alfred Joseph Pierre ROBERT**, 36ans, marchand bourrelier et **Charles Jules Léopold CHAUDRON** horloger, 32 ans, tous deux demeurant rue de Paris à Meulan. Les parents demeurent rue de Paris à Meulan, son père est qualifié de commerçant. **Philippe Henri DUPILLE** décède le 10 janvier 1855 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134368, NMD 1855-1863, vue 53/550).

5) **Joséphine Ernestine DUPILLE**, née le 24 avril 1856 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134368, NMD 1855-1863, vue 83/550), décédée le 19 juillet 1934 à Alger (Algérie), mariée le 25 mai 1878 à Meulan avec **Antoine Prudent ROGNON**, négociant, avec contrat de mariage du 25 mai 1878 chez Maître **FOULLON** notaire à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 2082755 NMD 1877-1880, vue 88/243). Dont postérité **ROGNON** à Alger.

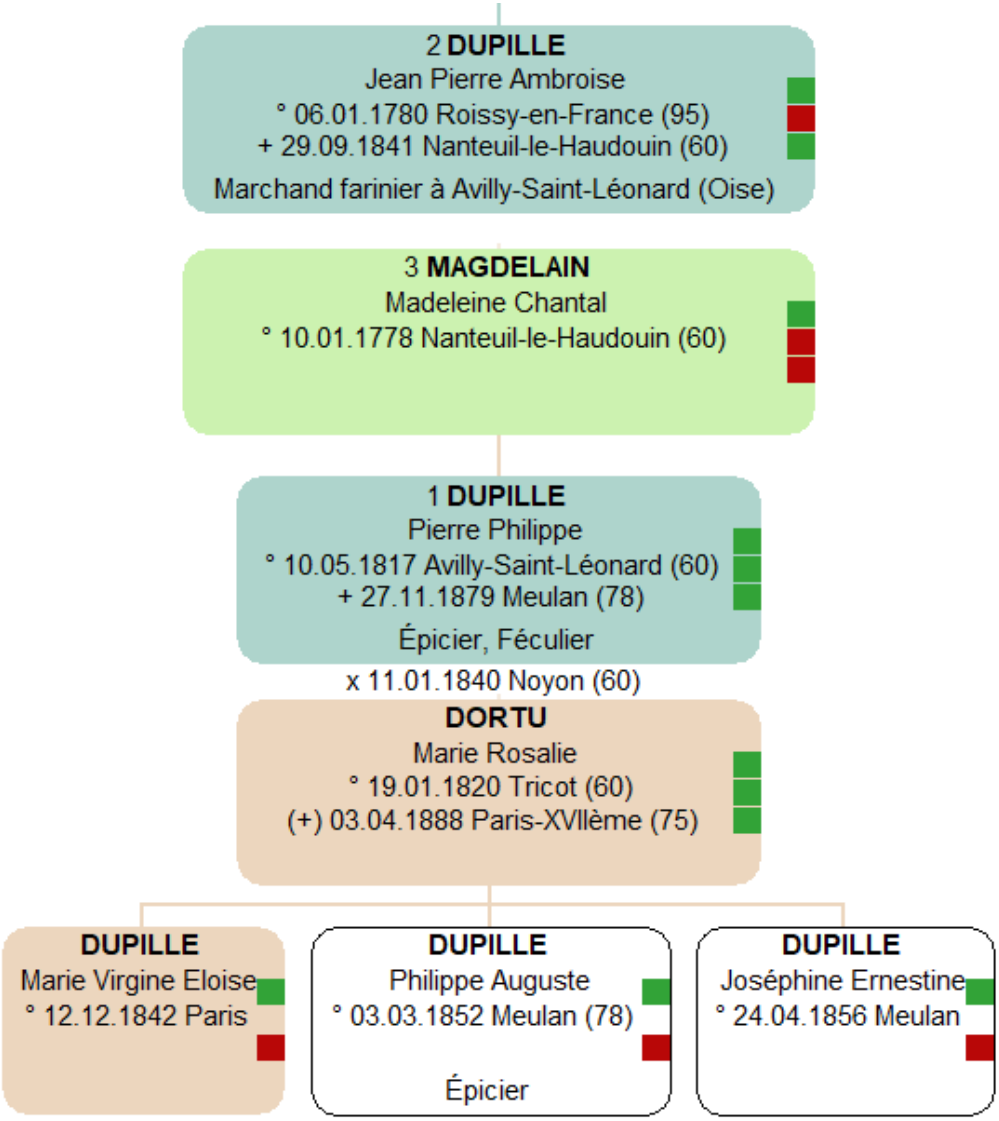
2 DUPILLE
Jean Pierre Ambroise
° 06.01.1780 Roissy-en-France (95)
+ 29.09.1841 Nanteuil-le-Haudouin (60)
Marchand farinier à Avilly-Saint-Léonard (Oise)
3 MAGDELAIN
Madeleine Chantal
° 10.01.1778 Nanteuil-le-Haudouin (60)
1 DUPILLE
Pierre Philippe
° 10.05.1817 Avilly-Saint-Léonard (60)
+ 27.11.1879 Meulan (78)
Épicier, Féculier
x 11.01.1840 Noyon (60)
DORTU
Marie Rosalie
° 19.01.1820 Tricot (60)
(+) 03.04.1888 Paris-XVIIème (75)
DUPILLE
Marie Virgine Eloise
° 12.12.1842 Paris
DUPILLE
Philippe Auguste
° 03.03.1852 Meulan (78)
Épicier
DUPILLE
Joséphine Ernestine
° 24.04.1856 Meulan

Généalogie CARPENTIER

Le sieur **Joseph François CARPENTIER** en 1825 possédait la scierie au Petit moulin du Croissant à Meulan (Archives départementales des Yvelines). Un sieur **CARPENTIER** sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit du même que celui qui possède le Petit moulin du Croissant, lance une pétition le 25 juillet 1853 avec le sieur **CHANTRELLE** qui possède des fosses à eau. Il est néanmoins probable qu'il s'agisse bien de la même personne, en l'occurrence **Joseph François CARPENTIER**.

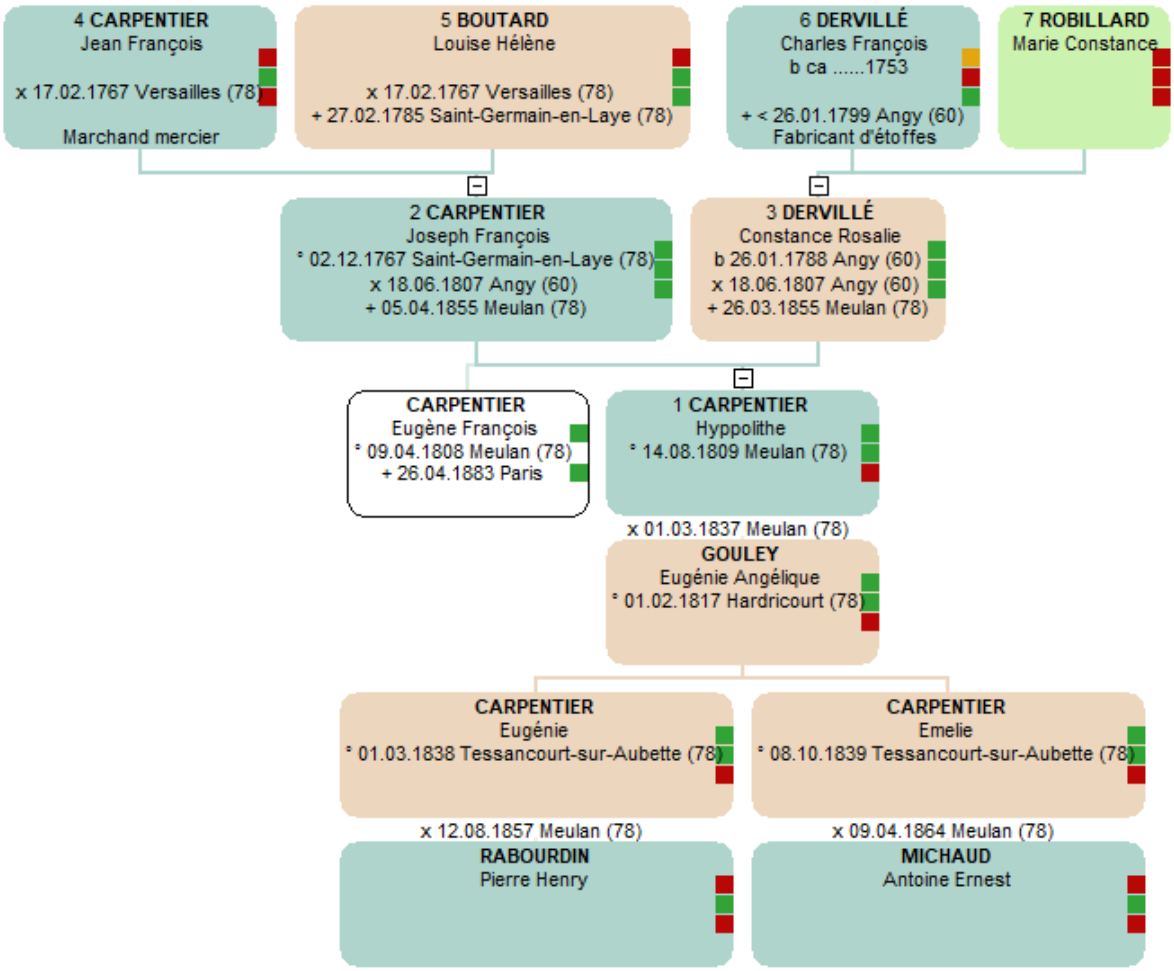

La généalogie **CARPENTIER** débute comme suit :

I) **Joseph CARPENTIER**, marchand, de fait de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye, de droit de la paroisse de Gaillon, marié avec **Marie Marthe ALONDY**, dont :

1) **Jean François CARPENTIER**, qui suit en II.

2) **Joseph Nicolas CARPENTIER**, cité comme témoin au mariage de son frère **Jean François CARPENTIER**.

II) **Jean François CARPENTIER**, marchand meunier dans son acte de mariage en 1767, marchand meunier dans l'acte de mariage de son fils **Joseph François CARPENTIER** en 1807. Il semble originaire de Notre-Dame de Gaillon (Gaillon-sur-Montcient dans les Yvelines). Il épousa le 17 février 1767 à Versailles, paroisse Notre-Dame, **Louise Hélène BOUTARD**, tous deux de Saint-Germain-en-Laye (Archives

départementales des Yvelines, Versailles, paroisse Notre-Dame, collection départementale, 1112505, 4E 3499, 5MI 178, mariages, 1767-1767, vue 16/62), dont :

1) **Joseph François CARPENTIER**, qui suit en III.

III) **Joseph François CARPENTIER**, né le 2 décembre 1767 à Saint-Germain-en-Laye, décédé le 5 avril 1855 à Meulan en son domicile au carrefour du Croissant, veuf de **Constance Rosalie DERVILLÉ**.
Joseph François CARPENTIER, marchand de laine demeurant à Paris, rue Vieille du Temple épouse le 18 juin 1807 à Angy (Oise) **Constance Rosalie DERVILLÉ**, fille de **Charles François DERVILLÉ** fabricant d'étoffes et de **Marie Constance ROBILARD**, tous deux demeurant au hameau d'Egypte à Angy.
En 1825, **Joseph François CARPENTIER**, possède un moulin, le sol, une maison et son sol et la cour à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan, cadastre napoléonien, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825-1825, vue 7/182).

Le 5 avril 1845, **Joseph François CARPENTIER**, propriétaire à Meulan loue un moulin à Tessancourt à **André ALBECQ** pour la somme de 2000,00 francs annuels par un bail verbal du 19 mai 1845 (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, tables des baux, 1839-1865, 9Q 2450, vue 24/149).

Constance Rosalie DERVILLÉ, née le 26 janvier 1788 à Angy (Oise), propriétaire âge de 67 ans, décède le 26 mars 1855 à Meulan en son domicile carrefour du Croissant, épouse de **Joseph François CARPENTIER**, 87 ans, propriétaire demeurant carrefour du Croissant à Meulan. Les témoins au décès de **Constance Rosalie DERVILLÉ**, sont **Eugène François CARPENTIER**, marchand de laine, 46 ans, demeurant à Mouy et **Hippolyte CARPENTIER**, marchand de laine, 45 ans demeurant à Meulan, rue des tanneries, tous deux fils de la défunte.

Dont du mariage entre **Joseph François CARPENTIER** et **Constance Rosalie DERVILLÉ** :

1) **Eugène François CARPENTIER**, qui suit en IV/1.

2) **Hyppolite CARPENTIER**, qui suit en IV/2.

IV/1) **Eugène François CARPENTIER**, né le 9 avril 1808 à Meulan en présence de **Nicolas GOIMBAULT**, marchand tanneur, 47 ans, demeurant rues des Tanneries à Meulan et **Antoine André DUCHESNE**, 58 ans, curé desservant l'église de Gaillon-sur-Montcient (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134365, NMD, 1807-1813, vues 77 et 78/474 et sur son acte de mariage), 46 ans, marchand de laines demeurant à Mouy en 1855. Il se marie « *fils majeur de Joseph François CARPENTIER, marchand de laines et de Constance Rosalie DERVILLÉ* » le 7 mai 1835 avec **Constance Aspasie DERVILLÉ** fille de **Charles Ambroise DERVILLÉ** ancien fabricant de draps, propriétaire demeurant à Mouy et de **Constance Aimable CARON**.

Eugène François CARPENTIER, décède le 26 avril 1883 à Paris, inhumé à Mouy (Oise).

Le 9 février 1876, quittance par suite d'ordre amiable par le mandataire de M. **Eugène François CARPENTIER** et Dame **Constance Rosalie DERVILLÉ**, son épouse de Paris, à **Pierre Philippe**, de Meulan, de la somme de 2703,00 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E26 5, **Albert JOZON**, Meulan, 1871-1882, page 158/438).

Le 23 septembre 1878, **Eugène François CARPENTIER**, propriétaire, demeurant à Paris, 32 quai de Béthune, signe un bail à **Claude BROCHARD**, garde-moulin à Gaillon, d'un moulin sis à Tessancourt et diverses dépendances pour 9 années moyennant 1850,00 francs de loyer annuel (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872- 1880, vue 147/200).

Dont du mariage entre **Eugène François CARPENTIER** et **Constance Aspasie DERVILLÉ :**

1) **Léontine Aspasie CARPENTIER**, née le 8 juin 1841 à Mouy (Oise), mariée le 7 avril 1863 à Paris 4ème avec **Félix Ernest SCOTÉ**, 36 ans, juge d'instruction près le tribunal civil de Compiègne. **Léontine Aspasie CARPENTIER** demeure chez ses parents, 32 quai de Béthune à Paris lors de son mariage.

   Le 30 octobre 1887, bail par **Jules François CARPENTIER**, demeurant à Paris, rue Bourdaloue, n°9 en son nom et comme mandataire de : 1° **Félix Ernest SCOTÉ** et **Léontine Aspasie CARPENTIER**, son épouse, demeurant à Clermont (Oise) ; 2°**Gabriel Félix Alfred DUCHAUFFOUR**, demeurant à Mantes en son nom et comme se portant fort de **Lucie Eugénie CARPENTIER**, son épouse, pour 12 années à compter du 5 novembre 1887 à **Pierre BOULLIER** et **Germaine PONTET**, son épouse, demeurant à Paris, rue Voltaire, n°7, d'un moulin à eau appelé le petit moulin de Tessancourt, moyennant un loyer annuel de 1000,00 francs payables les 5 mai et 5 novembre (Archives départementales des Yvelines, 3E27 2, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1885-1889, page 50/100).

2) **Lucie Eugénie CARPENTIER**, née le 13 octobre 1862 à Paris 14ème arrondissement, décédée en 1928, à l'âge de 66 ans. Elle se marie avec contrat de mariage chez Maître **MOREL D'ARLEUX**, notaire à Paris, le 9 août 1882 à Paris 14ème arrondissement avec **Gabriel Félix Alfred DUCHAUFFOUR**, docteur en droit, procureur de la république à Avallon en 1882. Mariage célébré en présence de **Charles JOZAN**, 49 ans, ingénieur civil, chevalier de la légion d'honneur, **Léon du CAZAL,** 39 ans, médecin major de 1ère classe, professeur agrégé au Val-de-Grâce, rue Claude Bernard, **Jules CARPENTIER**, 45 ans, commissaire-priseur, rue Bourdaloue, **Ernest SCOTÉ**, président du tribunal de Clermont (Oise). Gabriel **Félix Alfred DUCHAUFFOUR** est le fils d'**Alexandre Alfred DUCHAUFFOUR**, de son vivant notaire honoraire et d'**Aimée Louise BOULANGER**.

IV/2) **Hyppolite CARPENTIER**, employé en 1837, représente son frère lors du récolement en date du 11 septembre 1855 de l'usine de M. **LAVALLARD**. **Hyppolite CARPENTIER** « *fils de Joseph François CARPENTIER, marchand de laines et de Constance Rosalie DERVILLÉ, demeurant place du Croissant à Meulan* » est né le 14 août 1809 à Meulan en présence de **Louis DUCAROUGE**, 62 ans, menuisier, demeurant place du marché à Meulan et **Jean Jérôme MARTINEAU**, 45 ans, perruquier, demeurant place du Croissant (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134365, NMD, 1807-1813, vues 145/474), âgé de 45 ans lors du décès de son père en 1855, marchand de laines demeurant rue des Tanneries à Meulan.
Hyppolite CARPENTIER se marie le 1er mars 1837 à Meulan avec **Eugénie Angélique GOULLE (GOULEY)**, née le 1er février 1817 à Hardricourt, fille de **Louis GOULLE** (né vers 1769), marchand de vin, et de **Marie Cécile DERLOT**.

Hyppolite CARPENTIER, propriétaire à Meulan, loue un moulin et ses bâtiments à Tessancourt, moulin dit de la Maraiche le 1er mai 1859 (où 1855 ?) pour 12 ans pour la somme de 1800,0 francs annuels à **Jules LECHEVEREL**, bail chez Maître **SCHLESSINGER** du 20 avril 1859 (où 1855), notaire (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, tables des baux, 1835 – 1865, 9Q 2450, vue 26.149).
Hyppolite CARPENTIER loue au même Jules **LECHEVEREL** une construction devant faire partie d'un moulin à Tessancourt le 1er janvier 1855, pour 12 ans pour la somme de 400,00 francs annuels, acte sous seing privé (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, tables des baux, 1835 – 1865, 9Q 2450, vue 27/149).

Hyppolite CARPENTIER, demeurant à Meulan, se voit adjuger le 9 mai 1875 (suite de l'acte du 11 avril 1875) un moulin à eau , plan du Croissant moyennant 35 200,00 francs. Adjudication faite suite au décès de Me **Françoise Julie FOUQUE**, épouse de M. **MENUT DE LATONNE**, décédée le 11 janvier 1875 à Rouen à la requête de ses héritiers : 1° **Hyacinthe FOUQUE**, demeurant à Rouen ; 2° **Victor Adrien FOUQUE**, demeurant à Londinières ; et autres héritiers (Archives départementales des Yvelines, 3E26 5, **Albert JOZON**, Meulan, 1871-1882, vue 142/438).
Hyppolite CARPENTIER, fait une vente le 5 mars 1876 à **Louis DERVILLÉ** demeurant à Meulan de 24 ares 50 centiares de terres au terroir de Meulan, lieudit la rivière d'Aubette moyennant 2000,00 francs payés comptant (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 91/200).

Hyppolite CARPENTIER, propriétaire, signe un bail le 17 avril 1877 à **Gaston Michel LEMOINE**, chamoiseur à Tessancourt, d'un moulin à Tessancourt servant à la fabrication de buffleterie et d'armoiserie pour une durée de 12 ans, moyennant 2500,00 francs de loyer annuel et cautionnement par **Michel LEMOINE**, rentier, demeurant à Paris 95 rue des Feuillantines (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872- 1880, vue118/200).

Le 31 décembre 1879 un bail est signé entre **Hyppolite CARPENTIER**, propriétaire demeurant à Meulan, place du Croissant, tant en son nom que comme se portant fort de : 1° **Pierre Henri RABOURDIN** et **Eugénie CARPENTIER**, son épouse, de Villacoublay, commune de Vélizy ; 2°Antoine **Ernest MICHAUD** et **Émelie CARPENTIER**, son épouse, de Paris, 34 rue Maubeuge, d'une ferme sise à Tessancourt appelée la Maraische et de plusieurs pièces de terres, sises terroir de Tessancourt, Gaillon, Condécourt pour 12 années à partir du 11 novembre 1881, moyennant un fermage annuel de 4199,00 francs payable en 2 termes, à **François ROGER** et **Clémentine PASSOIR**, son épouse, de Tessancourt (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872-1880, vue 179/200).

Le 24 mars 1882, bail par **Hyppolite CARPENTIER**, propriétaire à Meulan, à **Louis Victor CHARTIER**, marchand de farine et meunier et à son épouse **Caroline PETIT**, tous deux de Meulan pour 15 ans, du moulin du Croissant, sis à Meulan place du Croissant formant « *l'angle de cette place et la rue des tanneries* » moyennant 3500,00 francs de loyer annuel. Il s'agit de la parcelle 426, l'ancien moulin banal, connu comme le vieux moulin. (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON**, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, page 35/100).
Le 5 janvier 1891, bail par **Hyppolite CARPENTIER**, propriétaire à Meulan, place du Croissant en son nom et comme s'étant porté fort de **Pierre Marie RABOURDIN** et **Eugénie**

CARPENTIER, son épouse, demeurant ensemble à Villacoublay, commune de Vélizy et de **Émelie CARPENTIER**, demeurant à Paris, rue Laborde, n°11, veuve de M. **Antoine Ernest MARCHAND**, à **François ROGER** et **Clémentine PASSOIR**, sa femme demeurant ensemble à Tessancourt à la ferme de la Maraiche, de la ferme de la Maraiche, sise à Tessancourt, et de ses dépendances, ce pour 15 années qui finiront le 11 novembre 1908, moyennant un fermage annuel de 4113,20 francs (Archives départementales des Yvelines, 3E27 264, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1899-1893, page 47/120).

Le 4 octobre 1892, bail par **Hyppolite CARPENTIER** demeurant à Meulan, place du Croissant à **Arsène Charles POULTIER** et Mme **Angèle Alphonsine MORIN**, son épouse demeurant ensemble à Cailly-sur-Eure, commune de Gaillon, arrondissement de Louviers (Eure), d'un moulin, appelé le Grand moulin du Croissant et un bâtiment situé à Meulan, rue des tanneries pour 9 années, 2 mois, 21 jours ou 12 années 2 mois 21 jours, moyennant un loyer annuel de 3600,0francs à compter du jour de l'acte pour la jouissance et au 29 décembre 1892 pour le loyer (Archives départementales des Yvelines, 3E27 264, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1899-1893, page 92/120).
[**Charles Arsène POULTIER**, 27 ans lors de son mariage, meunier demeurant à Asnière, canton de Cormeilles (Eure), né à Saint-Ellier, canton de Conches le 5 juin 1857 épouse **Angèle Alphonsine MORIN** (**MORINE**) le 27 novembre 1884 à Cailly-sur-Eure].

Le 16 avril 1898, cahier des charges à la requête de : 1° Mme **Eugénie CARPENTIER**, demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M. **Pierre Henri RABOURDIN** ; 2° Mme **Émelie CARPENTIER**, demeurant à Paris, rue Laborde, n°11, veuve de M. **Ernest Antoine MICHAUD**, pour parvenir à la vente de divers immeubles situés communes de de Condécourt, Hardricourt, Mézy, Le Belloy, Gaillon, leur appartenant indivisément (Archives départementales des Yvelines, 3E27 887, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 898-1902, page 6/100).

Hyppolite CARPENTIER décède en son domicile au Croissant à Meulan le 28 octobre 1897, âgé de 85 ans et demi (Archives départementales des Yvelines, Meulan, 4E 4949, cote de substitution : 2MI-EC 255, décès, collection du greffe, 1893 – 1899, vue 156/230).

Dont du mariage entre **Hyppolite CARPENTIER** et **Eugénie Angélique GOULLE (GOULEY)** 2 filles nées à 7 mois et 8 jours d'intervalle (les actes ont été vérifiés) :

1) **Eugénie CARPENTIER**, née le 1er mars 1838 à Tessancourt-sur-Aubette, mariée le 12 août 1857 à Meulan avec **Pierre Henry RABOURDIN**, dont postérité **RABOURDIN** à Saclay (Essonne). Un contrat de mariage est signé le 30 juillet 1857 chez Maître **SCHLESINGER** notaire à Meulan et Maître **CHATELAIN** notaire à Paris.

   Elle vend, le 16 avril 1898, avec sa sœur, un ensemble de biens comprenant entr'autres le Grand moulin de Meulan (parcelle 76 du cadastre napoléonien de 1825) qui sera attribué à **André Désiré ALBECQ** (voir page 279).

2) **Émelie CARPENTIER**, née le 8 octobre 1839 à Tessancourt-sur-Aubette, mariée le 9 avril 1864 à Meulan avec **Antoine Ernest MICHAUD** (Archives départementales des Yvelines, cote 1134368 NMD 1864-1872 pages 26 et 27 /574. Elle est veuve de M. **Antoine Ernest MICHAUD** en 1898.

Etude de Me MARQUIS, notaire à Meulan

ADJUDICATION

En l'étude de Me MARQUIS, notaire

Le Dimanche 24 Avril 1898, à 1 heure

UNE

MAISON BOURGEOISE

ET UN

MOULIN A EAU

Situés à MEULAN, place du Croissant

Une MAISON et un BATIMENT

AVEC JARDIN

Situés à MEULAN, rue des Tanneries

DEUX GRANDS CLOS

Propres à la construction

Situés à MEULAN, rue de Beauvais

DEUX PRÉS

Situés communes de MEULAN et de GAILLON

Une FERME

ET

UNE USINE

pour la fabrication de chamoiserie

ET UNE

MAISON

Situées à TESSANCOURT, canton de Meulan

ET UN LOT DE

TERRE LABOURABLE

Situé communes du BELLAY et de CHARS

Dépendant de la succession de M. CARPENTIER

S'adresser :

1° Soit à Me PLICQUE, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs ;

2° Soit audit Me MARQUIS, notaire, dépositaire de l'enchère. 3 — 3

Le 16 avril 1898 (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E27 887, Alfred Théophile **MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1898-1902, vue 6/100) cahier des charges à la requête de 1° Madame **Eugénie CARPENTIER**, demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M. **Pierre Henri RABOURDIN**, 2° et Madame **Émelie CARPENTIER**, demeurant à Paris, rue de Laborde, n°11, veuve de **Antoine Ernest MICHAUD** pour parvenir à la vente de divers immeubles situés communes de Condécourt, Hardricourt, Mézy, Le Bellay-en-Vexin, Gaillon leur appartenant indivisément.

Le 24 avril 1898 (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3 E27 887, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1898-1902, vue 6/100) adjudication à la requête de 1° Madame **Eugénie CARPENTIER**, demeurant à Villacoublay, commune de Vélizy, veuve de M. **Pierre Henri RABOURDIN**, 2° et Madame **Émelie CARPENTIER**, demeurant à Paris, rue de Laborde, n°11, veuve de **Antoine Ernest MICHAUD** au profit de :

1° **André Désiré ALBECQ**, demeurant à Meulan, rue Basse, d'un moulin à eau situé à Meulan, place du Croissant appelé le Grand moulin du Croissant, moyennant 18 000,00 francs, payés comptant.

2° M. **Adrien Marie Georges HELIOT**, demeurant à Meulan, d'une maison bourgeoise située à Meulan, place du Croissant n°4 et rue de la chaine n°3, moyennant 25 000,00 francs, payables à terme,

3° A **Madame MICHAUD**, à titre de licitation, 1° une maison sise à Meulan, rue des tanneries n°12, moyennant 6 900,00 francs payables à terme, 2° un jardin situé à Meulan, rue de Beauvais, appelé clos Fleury, d'une contenance de 1 ha 02 ares 08 centiares, moyennant 8000,00 francs de prix principal, 3° un grand clos situé à Meulan avec pavillon, rue de Beauvais, divisé en 4 parties ; la première de 4213 mètres carrés, moyennant 3000,00 francs ; la seconde de 2903 mètres carrés moyennant 2000,00 francs ; la 3ème de 2319 mètres carrés moyennant 2000,00 francs ; la 4ème de 5362 mètres carrés avec le pavillon et ses dépendances moyennant 7500,00 francs ; ensemble 14 500,00 francs ; 4° Une ferme dite de la Maraische sise à Tessancourt et parc extérieur au terroir de Condécourt d'une contenance totale de 68 hectares 93 ares 37 centiares comprenant les bâtiments de la ferme et 7 pièces de terres en différents lieudits et 54 ares 59 centiares en nature de terres et carrières, commune de Condécourt, lieudit les petits prés ou la carrière, le tout moyennant 89 000,00 francs ; 5° Un moulin servant à la fabrication de buffleterie et de chamoiserie et une maison bourgeoise ave leurs dépendances.

Généalogie DERVILLÉ

Le moulin **DERVILLÉ** en 1866 à Meulan est un moulin à tan. Cette famille ne fait pas partie des meuniers à proprement parler puisqu'on retrouve les **DERVILLÉ** comme tanneurs à Meulan mais ils possèdent un moulin sur l'Aubette de Meulan. On se reportera aux différents plans reproduits dans cet ouvrage. Il existe en 2021 une association des **DERVILLÉ**.

I) **Simon Pierre André DERVILLÉ**, juge au tribunal criminel de Beauvais en 1803, homme de loi au tribunal criminel de Beauvais en 1813, né vers 1746, marié avec **Marie Anne Adélaïde HERAULT**. Il décède le 9 février 1813 à Beauvais (Archives départementales de l'Oise, NMD 1812 - novembre 1813, 5 Mi 170, vues 127 et 128/591).
Dont :

1) **Pierre André Victor DERVILLÉ**, qui suit en II.

II) **Pierre André Victor DERVILLÉ**, tanneur demeurant Meulan depuis 11 mois le jour de son mariage, né le 20 juillet 1776 à Beauvais (Oise), décédé le 1er avril 1822 à Meulan, marié le 17 février 1803 à Meulan avec **Victoire Emelie LANGLOIS**.
Victoire Emelie LANGLOIS est la fille de **Guillaume LANGLOIS** marchand tanneur (dans l'acte de mariage de sa fille) et de **Catherine Sophie DELARUELLE**. Elle nait le 19 octobre 1782 à Meulan et décède le 17 juillet 1832 à Meulan, dont :

1) **Guillaume Édouard DERVILLÉ**, qui suit en III/1.

2) **Adolphe DERVILLÉ**, épicier, né le 18 février 1810 à Meulan, décédé le 8 juin 1876 à Mantes-la-Jolie, marié le 24 octobre 1835 à Mantes-la-Jolie avec **Louise Désirée DUPRÉ**, dont postérité **DERVILLÉ** à Mantes-la-Jolie.

3) **Victor DERVILLÉ**, qui suit en III/2.

4) **Victoire Elisabeth DERVILLÉ**, née le 26 avril 1817 à Meulan, décédée après 1884, mariée le 5 juin 1834 à Versailles avec **Pierre Étienne Désiré DRAPIER**, dont postérité **DRAPIER** à Versailles.

III/1) **Guillaume Édouard DERVILLÉ**, tanneur âgé de 36 ans au recensement de 1841 de Meulan, vit avec sa femme **Léopoldine VINCENT**, leurs 2 enfants et un domestique (vue 68/80).
Il nait vers 1805. Se marie le 3 juillet 1835 à Hardricourt avec **Léopoldine VINCENT**, fille de **Jean Marie VINCENT** (décédé le 17 décembre 1830 à Hardricourt) et de **Marie Marguerite Ursule DEBAUWE** (née vers 1785).
Léopoldine VINCENT décède le 6 mars 1884 à Meulan où elle demeure, rue des tanneries. Un inventaire après son décès est dressé en date du 19 mars 1884 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON**, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, vue 77/200) avec continuation les 20 mars, 24, 25, 26, 27 et 28 mars 1884.

Le 14 décembre 1878 **Guillaume Edouard DERVILLÉ**, propriétaire à Meulan, proroge un bail au profit de **Jean Théophile CORNU**, fabricant de bijouterie d'acier et **Rose Angélique MIRAUCHAUX**, son épouse (voir la généalogie **AUGUSTIN**) à Meulan d'un moulin situé à Meulan, rue des tanneries, moyennant 1200,00 francs de loyer annuel (Archives départementales des Yvelines, 3E27 261, **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1872- 1880, vue 152/200).

Guillaume Édouard DERVILLÉ décède le 9 juillet 1889 à Paris. Un inventaire après son décès est fait à la requête de : 1° **Ernest Louis DERVILLÉ**, demeurant 2, rue des tanneries à Meulan ; 2° **Victor DERVILLÉ**, demeurant 28 rue des tanneries à Meulan ; 3° **Charles DERVILLÉ**, demeurant 15, rue Constance à Paris, ci-devant et actuellement 21, rue Caulaincourt ; **Paul DERVILLÉ**, demeurant à Paris, 15 rue Constance (Archives départementales des Yvelines, 3E27 263, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1885-1889, vue 4/100). Le 9 octobre 1885 sera rédigé l'acte de liquidation et partage (même source, page 9/100), l'acte définitif d'adjudication et partage ayant lieu chez le même notaire, à la requête d'Ernest Louis **DERVILLÉ**, le 29 décembre 1885 (vue 13/100).

Dont du mariage entre **Guillaume Édouard DERVILLÉ** et **Léopoldine VINCENT** :

1) **Charles DERVILLÉ**, papetier en 1869, demeurant à Paris 1er, Galerie d'Orléans, 28 Palais Royal, en 1904, rentier, demeurant à Vincennes, 14, rue Lejemptel. **Charles DERVILLÉ** est né le 15 mars 1843 à Meulan, décédé le 26 avril 1904 à Neuilly-sur-Marne à l'hôpital au 160 rue de Paris. Il se marie le 14 octobre 1869 à Paris 1er avec **Marie Mélanie BABLIN** avec contrat de mariage reçu le 29 septembre 1869 par Maitre **SEBERT**, notaire.

2) **Ernest Louis DERVILLÉ**, membre du Conseil municipal dès 1888, directeur de la Caisse d'épargne de Meulan dès 1905.
Il est né le 21 avril 1836 à Meulan sur la déclaration de **Jean Louis LANGLOIS**, 59 ans, marchand tanneur, demeurant rue des tanneries à Meulan, **Augustin Antoine VAUDIN**, 35 ans, fermier des marchés de Meulan y demeurant, place du Boulevard (Archives départementales des Yvelines, vue 428/479).

Ernest Louis DERVILLÉ est photographié en 1899 avec le conseil municipal de Meulan devant le club photo de Meulan (document **Patrick BLOND**, Archives municipales de Meulan, page suivante). Au centre de cette photo, **Ernest DERVILLÉ**.

Il décède le 25 janvier 1922 à Meulan, chez lui rue de Tessancourt.

III/2) **Victor DERVILLÉ**, demeurant à Bourg-la-Reine en 1831, âgé de 27 ans en 1831, fils de **Pierre André Victor DERVILLÉ** et de **Victoire Émelie LANGLOIS**, se marie le 6 octobre 1831 à Paris paroisse Saint Merry avec **Marie Geneviève COTEL** (Source : Paris | 1795 - 1862 | AD75 Mayet T073, Collection Mayet (registres parisiens de catholicité) - Fichier des mariages parisiens (collection Mayet) T73 depercin - desaille cf projet numérisation Généalilas sur Généanet, vue 188/199). Probablement veuf il se marie le 4 août 1868 à Paris 6ème avec **Clotilde DOPFELD**, originaire de la Meuse (Archives_AD075EC_V4E_00736, numéro acte : 494).

Victor DERVILLÉ décède le 29 novembre 1886 à Paris, 54, boulevard de Clichy mais il demeure 28 rue des tanneries à Meulan. Un inventaire après son décès est établi le17 décembre 1886 (Archives départementales des Yvelines, 3E27 263, **Alfred Théophile MARQUIS,** Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1885-1889, vue 32/100) à la requête de **Clotilde DOPFELD**, demeurant 68, rue Saint Denis à Paris, veuve de **Victor DERVILLÉ**, en son nom et comme tutrice légale de : 1° **Émile DERVILLÉ**, né à Meulan le 15 mars 1870 ; 2° **Charlotte Mathilde DERVILLÉ**, née audit lieu le 13 juin 1874, en présence de Ernest Louis **DERVILLÉ**, demeurant à Meulan, 2 rue des tanneries, au nom et

comme subrogé tuteur des 2 mineurs **DERVILLÉ**. Continuation de l'inventaire le 10 mai 1887 chez le même notaire.

Dont du mariage entre **Victor DERVILLÉ et Clotilde DOPFELD :**

1) **Émile DERVILLÉ**, né le 15 mars 1870 à Meulan.

2) **Charlotte Mathilde DERVILLÉ**, née le 13 juin 1874 à Meulan.

Joseph François CARPENTIER, né le 2 décembre 1767 à Saint-Germain-en-Laye, décédé le 5 avril 1855 à Meulan en son domicile au carrefour du Croissant, veuf de **Constance Rosalie DERVILLÉ**.

Constance Rosalie DERVILLÉ, fille de **Charles François DERVILLÉ** fabricant d'étoffes et de **Marie Constance ROBILARD**, tous deux demeurant au hameau d'Egypte à Angy. **Charles François DERVILLÉ**, né vers 1753, est décédé le 7 Prairial an VII (29 janvier 1799) à Angy en présence de **Simon ROBILLARD** et **Joseph ROBILLARD**, tous deux ses beaux-frères (Archives départementales de l'Oise, BMS, 1768 – 1818, Angy, 5Mi 1417, vue 316/631).

En 1825, **Joseph François CARPENTIER**, possède un moulin, le sol, une maison et le sol et la cour (Archives départementales des Yvelines, 3P3 1495, Meulan, cadastre napoléonien, états de sections des propriétés non bâties et bâties, 1825-1825, vue 7/182).

Constance Rosalie DERVILLÉ, née le 26 janvier 1788 à Angy (Archives départementales de l'Oise, 5Mi 1417, BMS 1768 – 1818, vue 128/631), propriétaire âgée de 67 ans, décède le 26 mars 1855 à Meulan en son domicile carrefour du Croissant, épouse de **Joseph François CARPENTIER**, 87 ans, propriétaire demeurant carrefour du Croissant à Meulan. Les témoins au décès de **Constance Rosalie DERVILLÉ**, sont **Eugène François CARPENTIER**, marchand de laine, 46 ans, demeurant à Mouy et **Hippolyte CARPENTIER**, marchand de laine, 45 ans demeurant à Meulan, rue des tanneries, tous deux fils de la défunte.

1899 : le conseil municipal de Meulan devant le club photo (document **Patrick BLOND**, Archives municipales de Meulan). Au centre **Ernest DERVILLÉ**, né le 21 avril 1836 à Meulan, décédé le 25 janvier 1922 à Meulan, chez lui rue de Tessancourt, membre du Conseil municipal dès 1888, directeur de la Caisse d'épargne de Meulan dès 1905.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie BOUCHER

Une lignée de cette famille est originaire de Valmondois dans l'actuel département du Val d'Oise. Plusieurs générations de cette famille sont meuniers à Pontoise puis à Meulan.
Laurent BOUCHER s'implante comme meunier à Meulan en 1784, tandis que son fils **Pierre BOUCHER** reprend le bail de son père en 1804.
Un **Jean Charles BOUCHER**, meunier, né à Pontoise en 1805, est incarcéré pour vol le 6 décembre 1841. Il est fils de **Jean Charles BOUCHER** et de **Rosalie CHENEVIERE** (Archives départementales des Yvelines, - 2Y3 21, Rambouillet, registres d'écrou | 12/02/1840 - 21/02/1842).

Un **Nicolas BOUCHER**, issu d'une vieille famille de tanneurs de Meulan marie sa fille **Elisabeth Avoie BOUCHER** à **Nicolas GOIMBAULT**, également d'une famille de tanneur mais le lien entre nos **BOUCHER** venus de Valmondois et les **BOUCHER** implantés à Meulan depuis au moins la fin du XVIIe siècle n'a pas été fait, si tant est qu'il puisse l'être (**Nicolas BOUCHER**, marchand tanneur, né vers 1743, décédé après le 11 aout 1795 à Meulan, se marie avec **Marie Jeanne Elisabeth HEDOUIN**, dont une fille **Elisabeth Avoie BOUCHER**, née le 23 avril 1770 à Meulan qui épousera le 4 mars 1793 à Meulan, **Nicolas GOIMBAULT** (Archives départementales des Yvelines, collection départementale, 1793-1800, Meulan NMD, 1134364 , vue 46/586).

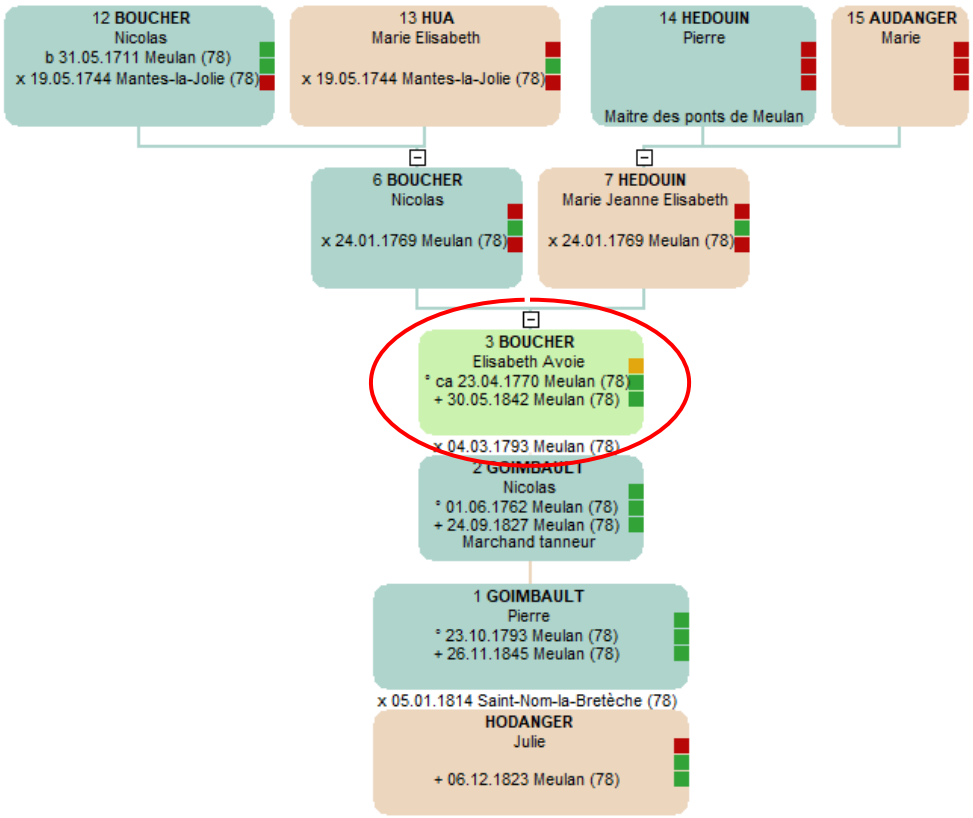

Elisabeth Avoie BOUCHER, entouré en rouge n'a pas pu être reliée à la famille **BOUCHER** ci-dessous étudiée.

Le 3 frimaire an XI (24 novembre 1802), bail par la tutrice de **Camille Lydie BOUCHER**, fille mineure, à **Jean Louis LANGLOIS** et **Pierre André Victor DERVILLÉ** demeurant à Meulan de la moitié d'un moulin à tan et tannerie sis à Meulan (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, **Antoine Charles DUHAMEL**, 3 E 27 253, vue 408/414).

MAISON,

TANNERIE, ET MOULIN A TAN,

A LOUER PRÉSENTEMENT,

A MEULAN-SUR-SEINE.

CETTE Maiſon, vaſte & belle, eſt compoſée d'un Corps-de-Logis, d'une Cour, Grange, Remiſe, Ecurie & Bâtiments adjacents; elle a deux entrées, l'une ſur la Route de Rouen, & l'autre dans une des principales rues de la Ville.

La Tannerie eſt en bon état, bien ſituée, avec toutes les commodités néceſſaires pour le Commerce.

Le Moulin à Tan eſt pareillement avantageuſement ſitué, & travaille en tout temps.

On louera le tout enſemble ou ſéparément.

La Maiſon meublée ou non meublée.

La Tannerie avec tous ſes Uſtenſiles.

L'on prendroit même des arrangements pour les Marchandiſes en Foſſes.

S'adreſſer, à Paris, *à M. DEMEAUX, rue Bar-du-Bec*, N°. 25.

Et à Meulan, *à M. BOUCHER BEAUCAREAU*, Propriétaire.

Camille Lydie BOUCHER est née le 22 juin 1788 à Meulan, fille de **Jean Pierre BOUCHER**, dit « *Beaucareau* », marchand tanneur et de **Geneviève Catherine ROUSSEAU**.
Camille Lydie BOUCHER se marie le 27 novembre 1809 à Meulan avec **Denis Léger LASSERAY**, tanneur (voir la généalogie **LASSERAY** dans le tome consacré aux moulins de Gaillon-sur-Montcient).
L'acte de mariage entre **Camille Lydie BOUCHER** avec **Denis Léger LASSERAY**, précise bien que le père de celle -ci se nomme **Jean Pierre BOUCHER** dit « *Beaucareau* « *et qu'il est marchant tanneur et « qu'il a disparu de cette ville de Meulan ou il demeurait vers le milieu de l'année 1789 sans qu'on ait de ses nouvelles* » (Archives départementales des Yvelines, 4E 1729, 5Mi 819 BIS [1134365], Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1807 – 1813, vue 184 et 185/478).

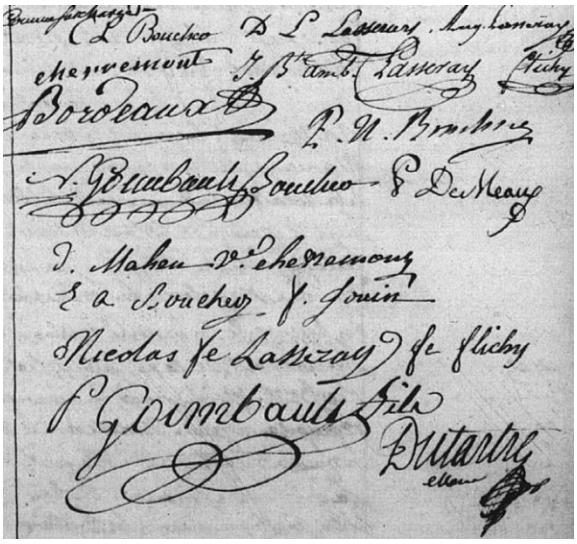

Signatures au bas de l'acte de mariage entre **Camille Lydie BOUCHER** et **Denis Léger LASSERAY** :
Y figure les noms de nombreux tanneurs comme les **GOIMBAULT BOUCHER**, **GOIMBAULT** fils, **CHEVREMONT**, **BOUCHER**, **MAHEU** veuve **CHEVREMONT**, **DEVAUX**.

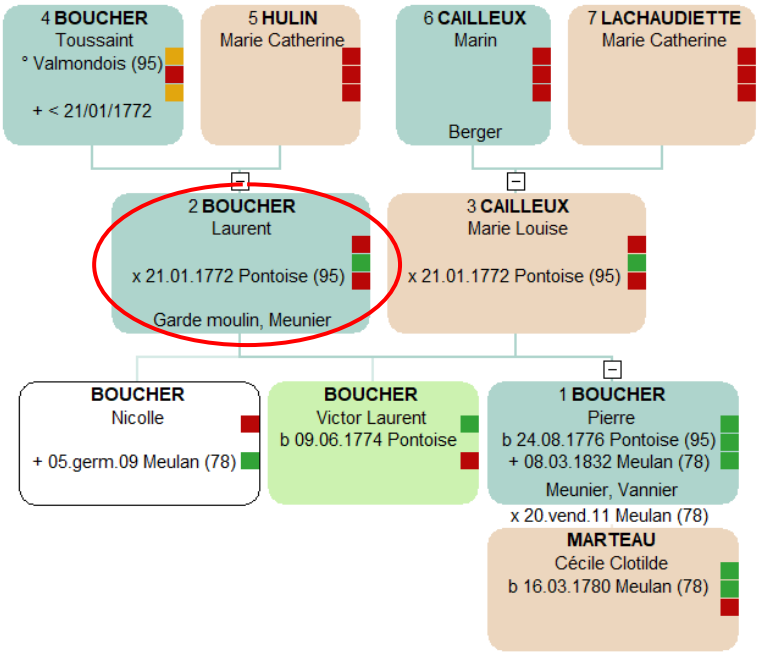

Le 27 juin 1784, bail du moulin à eau appelé **DEVAUX** par « ***Jean Baptiste LE COMTE*** *bourgeois de Meulan et y demeurant lequel donne par les présentes à titre de loyer en prix d'argent pour 3, 6 ou 9 années au choix dudit preneur et cy après nommé seulement… la première des 3, 6 ou 9 années a commencé le 18 novembre dernier a promis et s'oblige pendant ce temps faire jouir sans troubles à S^r* ***Laurent BOUCHER****, marchand meunier et* ***Marie Louise*** **CAILLEU** *sa femme qu'il autorise par ces présente…..demeurant audit Meulan…..Un moulin à eau appelé le petit moulin De Vaux (****DEVAUX****) sis en cette ville de Meulan, lieudit les moulins à tan consistant en la cage dudit moulin, une maison habitable, cour, étable à porc et grenier sur tout le bâtiment tenant par… d'un côté* ***Pierre GAVILLIERS*** *et la ruelle commune qui descend au ru et la place qui est devant ledit moulin des Sr* ***BOUCHER*** *et* ***CHÈVREMONT****…..par devant…..Plâtrière avec tous les harnois et ustensiles dudit moulin dont la valeur pour en former et composer la somme demeure fixée entre les parties à la somme de trois mille quatre cent cinquante-huit livres suivant l'état que les parties en ont fait à l'amiable et qui à leur réquisition est demeuré cy après en annexe après avoir été desdites parties certifié et parafées en présence dudit notaire, etc..* » - suit l'état des pièces du moulin (Archives départementales des Yvelines, répertoire, cote 3E27 251, fonds d'étude notariale Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, notaire **François CHENOU**, 2 mai 1763 - 11 janvier 1791, vue 323/476).

Laurent BOUCHER, meunier et **Marie Louise CALLIEUX** eurent un fils **Pierre BOUCHER**, meunier lors de son mariage, demeurant à Meulan, né à Pontoise le 24 août 1776.

Pierre BOUCHER se marie le 20 vendémiaire an 11 (12 octobre 1802) à Meulan avec **Cécile Clotilde MARTEAU**, ouvrière demeurant à Meulan.
Cécile Clotilde MARTEAU est née en la paroisse Saint Nicolas de Meulan, le 16 mars 1780 de **Jacques Antoine MARTEAU**, marchand vannier et de **Clotilde LENOIR**, tous deux demeurant à Meulan, mariage en présence de **Jean Jacques LAMBERT**, 33 ans, perruquier, beau-frère de l'époux, demeurant Pontoise, **Jean François BAILLY**, 51 ans, menuisier demeurant Meulan rue Basse, **François PELISSIER**, 44 ans, cordier demeurant Magny, oncle de l'épouse, **Jacques RESVE**, 45 ans, fabricant de bas, demeurant rue Plâtrière à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, NMD, 1801 – 1806, collection du greffe, cote de l'original : 4E 1728, cote de substitution : 5MI 819 [1134364], vue 170/433).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le 22 nivôse an 12 (15 janvier 1804) un bail est signé par le citoyen **Thomas Jacques ARMAGIS**, marchand mercier demeurant à Saint-Germain-en-Laye, au nom et comme tuteur de son enfant mineur au citoyen **Pierre François DUVIVIER** (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 254, **Antoine Charles DUHAMEL**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1802-1817, vue 24/387).
Thomas Jacques ARMAGIS, veuf de **Marie Philippe Ursule LECOMTE** (elle décède le 5 décembre 1787 à Saint-Germain-en-Laye, Archives départementales des Yvelines, 4E 2607, 5MI 931 [1135487/2], Saint-Germain-en-Laye, paroisse Saint-Germain de Paris, Sépultures, collection du greffe, 1787, vue 50/54) demeurant Saint-Germain-en-Laye, signe un bail pour le moulin et les biens en dépendant, nommé **DEVAUX**, sis à Meulan à **Pierre François DUVIVIER**, meunier à Meulan, notaire Maître **DUHAMEL**, pour la somme de 600,00 francs par an, pour une durée de 9 ans (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1803- 1814, 9Q 2448, page 5/69).

I) **Jacques BOUCHER**, né vers 1682, décédé le 13 juin 1740 à Valmondois (Val d'Oise), marié avec **Madeleine NOEL**, dont :

1) **Toussaint BOUCHER** qui suit en II.

2) **François BOUCHER**, meunier, marié le 7 janvier 1755 à Marquemont–Monnerville (Oise) avec **Geneviève CAFFIN**.

II) **Toussaint BOUCHER**, décédé en 1772, ancien garde-moulin dans l'acte de mariage de son fils **Laurent BOUCHER. Toussaint BOUCHER** fut marié à **Marie Catherine HULIN** de la paroisse de Valmondois, dont :

1) **Laurent BOUCHER**, qui suit en II.

2) **Philippe Toussaint BOUCHER**, boulanger, propriétaire de voiture publique, né vers 1754 à Jouy le Peuple (Jouy-En-Josas), décédé le 8 décembre 1811, rue de l'arbre du bourg à Poissy, à l'âge d'environ 57 ans (Archives départementales des Yvelines, Poissy NMD 1809-1811 1133331 page 442-443/451 acte 56). **Philippe Toussaint BOUCHER** épouse **Dorothée CAILLEUX** dont postérité **BOUCHER** à Saint Ouen l'Aumône et à Poissy (entr'autres un fils qui fut boulanger et une fille qui fut marchande de grain et farines).

III) **Laurent BOUCHER**, garde-moulin dans l'acte de baptême de son fils Victor Laurent, marchand meunier dans le bail qu'il signe avec sa femme, **Marie Louise CAILLEU**, en 1784, avec le Sieur **LE COMTE** pour la location d'un moulin à Meulan**. Laurent BOUCHER** se marie le 21 janvier 1772 à Pontoise. Il est garde-moulin lors de son mariage chez M. **RAINBOURG (RAMBOURG)**, meunier à Pontoise (Archives municipales de Pontoise, acte n°67, GG69/69628). Les témoins au mariage de **Laurent BOUCHER** avec **Marie Louise CAILLEU** sont **Marie Geneviève SAUVAGE**, veuve de **Louis BOUCHER**, meunier, **Laurent MAUNOURY**, meunier, parrain de l'époux, tous deux de la paroisse Notre-Dame à Pontoise. Il décède entre 1784 et 1790, peut-être à Meulan ND.

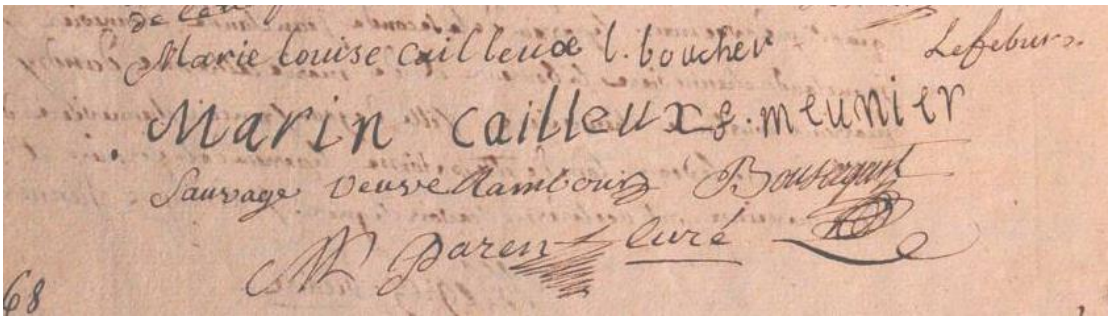

Signature au bas de l'acte de mariage entre **Laurent BOUCHER** et **Marie Louise CAILLEU**.

Marie Louise CAILLEUX, son épouse, meunière, se remarie le 27 novembre 1792 à Meulan, paroisse Notre-Dame avec **Michel Marie PETIT** de Seraincourt Archives départementales du Val d'Oise,

Marie Louise CAILLEUX décède le 6 septembre 1818 à Seraincourt.

Dont du mariage entre **Laurent BOUCHER** et **Marie Louise CAILLEUX** :

1) **Victor Laurent BOUCHER**, baptisé le 9 juin 1774 à Pontoise (Archives départementales du Val d'Oise, GG40/69149).

2) **Pierre BOUCHER**, qui suit en IV.

3) **Nicole BOUCHER**, décédée le 5 Germinal an 9 à Meulan

IV) **Pierre BOUCHER**, meunier, vannier, né le 24 août 1776 à Pontoise, se marie le 20 vendémiaire an 11 (12 octobre 1802) à Meulan avec **Cécile Clotilde MARTEAU**. **Cécile Clotilde MARTEAU** est née le 16 mars 1780 à Meulan. Elle est la fille de **Jacques Antoine MARTEAU**, marchand vannier et de **Clotilde LENOIR** (Archives départementales des Yvelines, Meulan, cote 4E 1728, 5MI 819, 1134364 NMD 1801-1806 page 170/433).

Notes sur la famille ARMAGIS

Le patronyme de cette famille est connu à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en raison de l'implantation du Centre Hospitalier Régional en bordure de la rue Armagis.

La généalogie de cette famille a été étudiée dans la revue STEMMA n°72 (1996), revue du CEGHIF (Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques de l'Ile-de-France). Le lecteur se reportera à cet article.

Le tableau généalogique ci-dessous permet de mieux comprendre la transmission du « *moulin DEVAUX* ».

La famille **LECOMTE** (**LECOMPTE**, **LE CONTE**) est une famille de tanneurs de Meulan que l'on trouve en 1770 sur le plan des possessions du Prince de Conty.
Jean Baptiste LECOMTE est propriétaire d'un moulin dit « *moulin **DEVAUX*** », qu'il donne à bail en 1784 à **Laurent BOUCHER**.

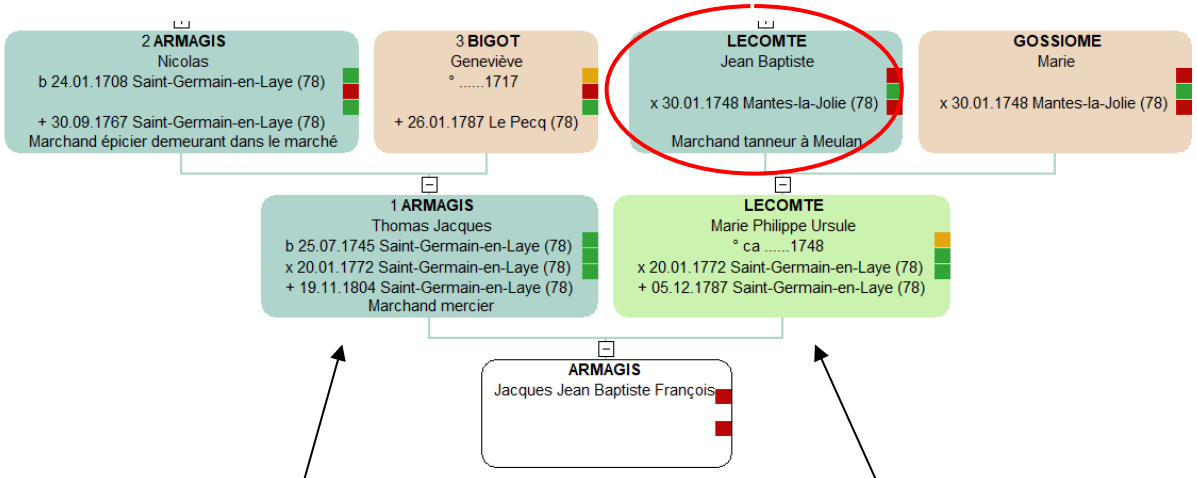

En fait, du couple **ARMAGIS** – **LECOMTE**, il y eut 6 enfants.

Marie Philippe Ursule LECOMTE fut marraine à la naissance de **Simon Pierre LANGLOIS** le 22 février 1769 à Meulan, paroisse Saint Nicolas, fils de **Simon Pierre LANGLOIS**, marchand tanneur et de **Marie Anne LANCHE**.

Thomas Jacques ARMAGIS, marchand mercier demeurant à Saint-Germain-en-Laye, au nom et comme tuteur de son enfant mineur au citoyen **Pierre François DUVIVIER. Thomas Jacques ARMAGIS** a donc hérité du moulin à la suite du décès de son **épouse Marie Philippe Ursule LECOMTE**.

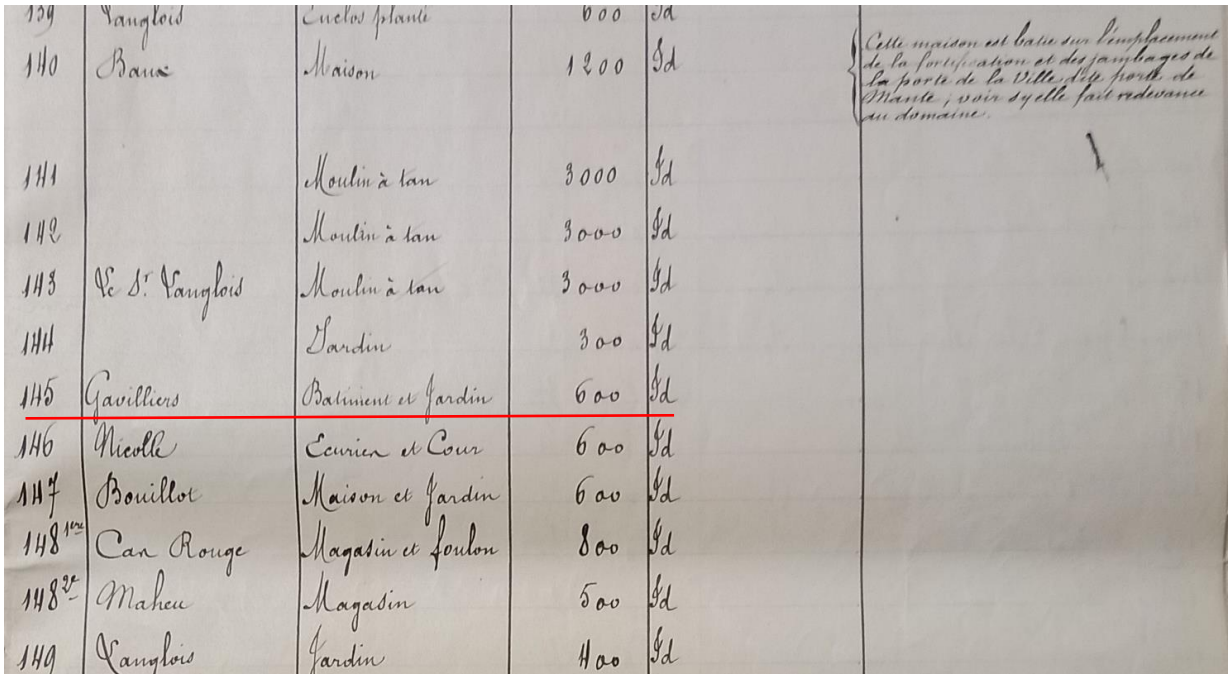

139	Vanglois	Enclos planté	600	Id
140	Baux	Maison	1200	Id
141		Moulin à tan	3000	Id
142		Moulin à tan	3000	Id
143	Ve St Vanglois	Moulin à tan	3000	Id
144		Jardin	300	Id
145	Gavilliers	Batiment et Jardin	600	Id
146	Nicolle	Ecurie et Cour	600	Id
147	Bouillot	Maison et Jardin	600	Id
148 1re	Cau Rouge	Magasin et foulon	800	Id
148 2e	Maheu	Magasin	500	Id
149	Vanglois	Jardin	400	Id

Cette maison est batie sur l'emplacement de la fortification et des jambages de la porte de la Ville dite porte de Mante, voir si elle fait redevance au domaine.

Extrait de la liste des possessions du Prince de Conty (1770).

Le bail que signe **Laurent BOUCHER** en 1784 à **Jean Baptiste LECOMTE**, propriétaire d'un moulin appelé « *moulin DEVAUX* » indique son emplacement : *« d'un côté Pierre GAVILLIERS et la ruelle commune qui descend au ru et la place qui est devant ledit moulin des Sr BOUCHER et CHÈVREMONT.....par devant.....Plâtrière* ». Il s'agit donc soit de la parcelle 144 (directement attenante à la 145 qui appartient en 1770 au Sr **GAVILLIERS** soit de la 144 (qui est un jardin en 1770, donc il est peu vraisemblable qu'il y ait eu un moulin 14 ans plus tard), soit 143.
Comparativement au cadastre de 1825 le moulin de **Jean Baptiste LECOMTE** puis de son gendre **Thomas Jacques ARMAGIS** fut soit la parcelle 77, le « Petit moulin » du Croissant juste en aval du précédent, (propriétaire en 1825 M. **Nicolas GOIMBAULT)**, soit la parcelle 79, moulin dont le propriétaire en 1825 est **Joseph François CARPENTIER**.

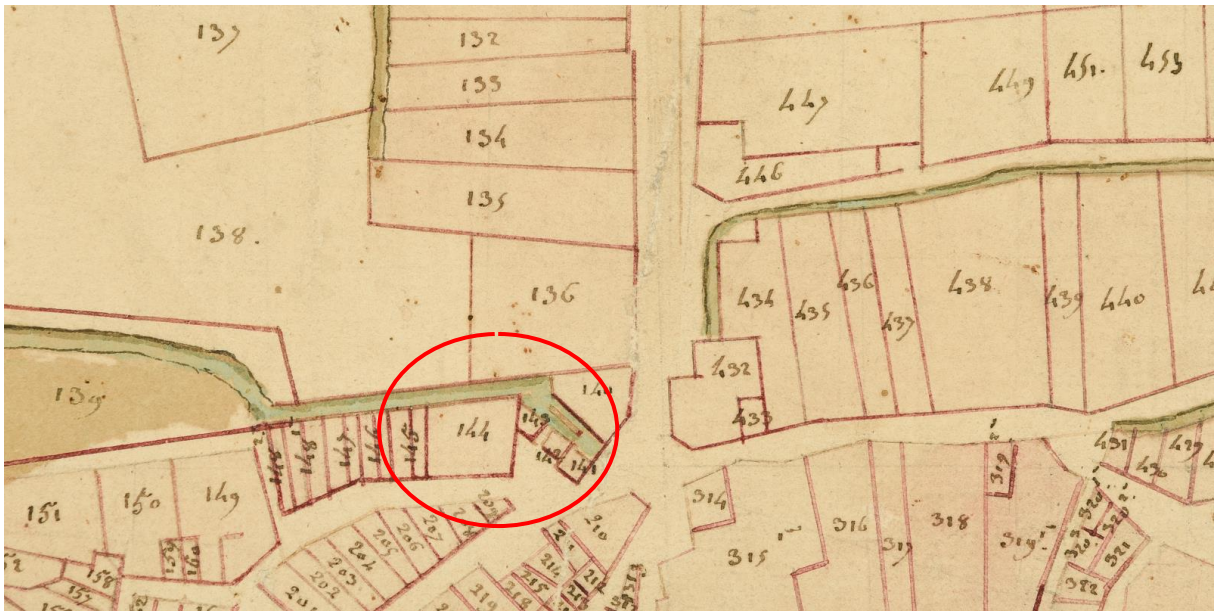

Détail du plan des possessions du Prince de Conty (1770)

Généalogie FRÉVILLE

Félix FRÉVILLE fut meunier dans le moulin dit « moulin du Sieur **MENUT DE LATONNE** » (parcelle 426) qui se situe en face du grand moulin du Croissant à Meulan (parcelle 76) au moins entre 1851 et 1866. Il ne semble pas issu d'une lignée de meuniers.
Pierre Marcellin MENUT de LATONNE, propriétaire demeurant (illisible) signe un bail le 25 octobre 1855 à **Jean Baptiste FRÉVILLE** pour une durée de 12 ans moyennant 1000,00 francs annuels plus l'impôt, bail sous seing privé du 10 avril 1855, enregistré le 30 mai (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 9Q 2450, page 107/149). Il s'agit du moulin repéré par la parcelle 426 du cadastre napoléonien de 1825.

La dénomination de moulin du Croissant prête à confusion : en effet au carrefour du Croissant il y avait 3 moulins.
L'un au coin de la rue Basse et de la rue de Mantes, l'autre au coin de la rue des tanneries et de la rue de Mantes. M. **FRÉVILLE** était bien le locataire du moulin du Croissant de M. **MENUT DE LA TONNE**, qui fut pendant la guerre de 1939 – 1945 occupé par M. **STRAPÉLIAS** (voir la note sur **Emmanuel STRAPÉLIAS** page 319), moulin repéré par la parcelle 426 du cadastre napoléonien de 1825.
Ce moulin du sieur **MENUT DE LA TONNE** fut le moulin banal cité dès le XVe siècle sur la place du Croissant (voir le plan des roues page 106).

I) **Jean Baptiste FRÉVILLE**, propriétaire, meunier, marié avec **Marie Jeanne Félicité MAHIEU**, dont

1) **Félix Jean Baptiste FRÉVILLE**, qui suit en II.

II) **Félix FRÉVILLE**, recensé comme meunier au moulin du Croissant en 1851, 1856, 1861 et 1866 dont il fut le locataire. Sur la première page du procès-verbal de recollement du moulin de M. **LAVALLARD** (le Grand moulin du Croisant, ndla) en date du 11 septembre 1855 sont cités : M. **LEFÈVRE**, locataire de l'usine représentant M. **LAVALLARD**, M. **FRÉVILLE**, locataire de l'usine supérieure représentant M. **MENUT** de **LATONNE**, M. **CARPENTIER Hyppolite**, représentant son frère, propriétaire de l'usine inférieure.

Félix FRÉVILLE, a donc bien été locataire d'un moulin appelé moulin du Croissant, le propriétaire étant de M. **MENUT DE LA TONNE** :

Félix FRÉVILLE est né le 15 décembre 1827 à Flacourt (Yvelines), marchand de farines en 1860 à la naissance de son fils **Arthur Félix**.

Félix FRÉVILLE se marié le 10 décembre 1859 à Neauphle-le-Château (Yvelines) avec **Victorine Augustine HALLÉ**, née vers 1837. Un contrat de mariage a été signé le 8 décembre 1859 chez Maître **LEVAFORT**, notaire à Neauphle-le-Château et **DESMARETZ**, notaire à Thoiry (Yvelines) dont :

1) **Arthur Félix FRÉVILLE**, né le 6 septembre 1860 à Meulan. Les parents sont domiciliés carrefour du Croissant en 1860. Les témoins sont **Jean Baptiste Noël VAVASSEUR**, 72 ans, propriétaire et **Cyprien HANTANG**, docteur médecin, 59 ans, tous deux demeurant à Meulan. Il devint notaire et se marie le 29 janvier 1901 à Ourville-en-Caux (Seine Maritime) avec **Jeanne Gabrielle ARGENTIN**.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie GOIMBAULT

Cette famille de tanneurs de Meulan a déjà fait l'objet de recherches généalogiques. Il n'est pas dans mon propos de refaire cette généalogie complètement, mais de mettre en évidence les moulins qui ont été la possession ou qui ont été utilisés par cette famille de tanneurs. **Pierre HODANGER GOIMBAULT** (**HODANGER** étant le patronyme de son épouse) est souvent nommé « **Hodanger GOIMBAULT** » fut l'un de ces tanneurs.

De même, le cadastre mentionne un **GOIMBAULT BOUCHER** (**BOUCHER** est le nom de son épouse et non pas un métier) qui possède le petit moulin du Croissant - parcelle 77 du cadastre napoléonien - : il est fort probable qu'il s'agisse de **Nicolas GOIMBAULT**, père de **Pierre HODANGER GOIMBAULT**, lequel **Nicolas GOIMBAULT** se marie avec **Elisabeth Avoie BOUCHER**.

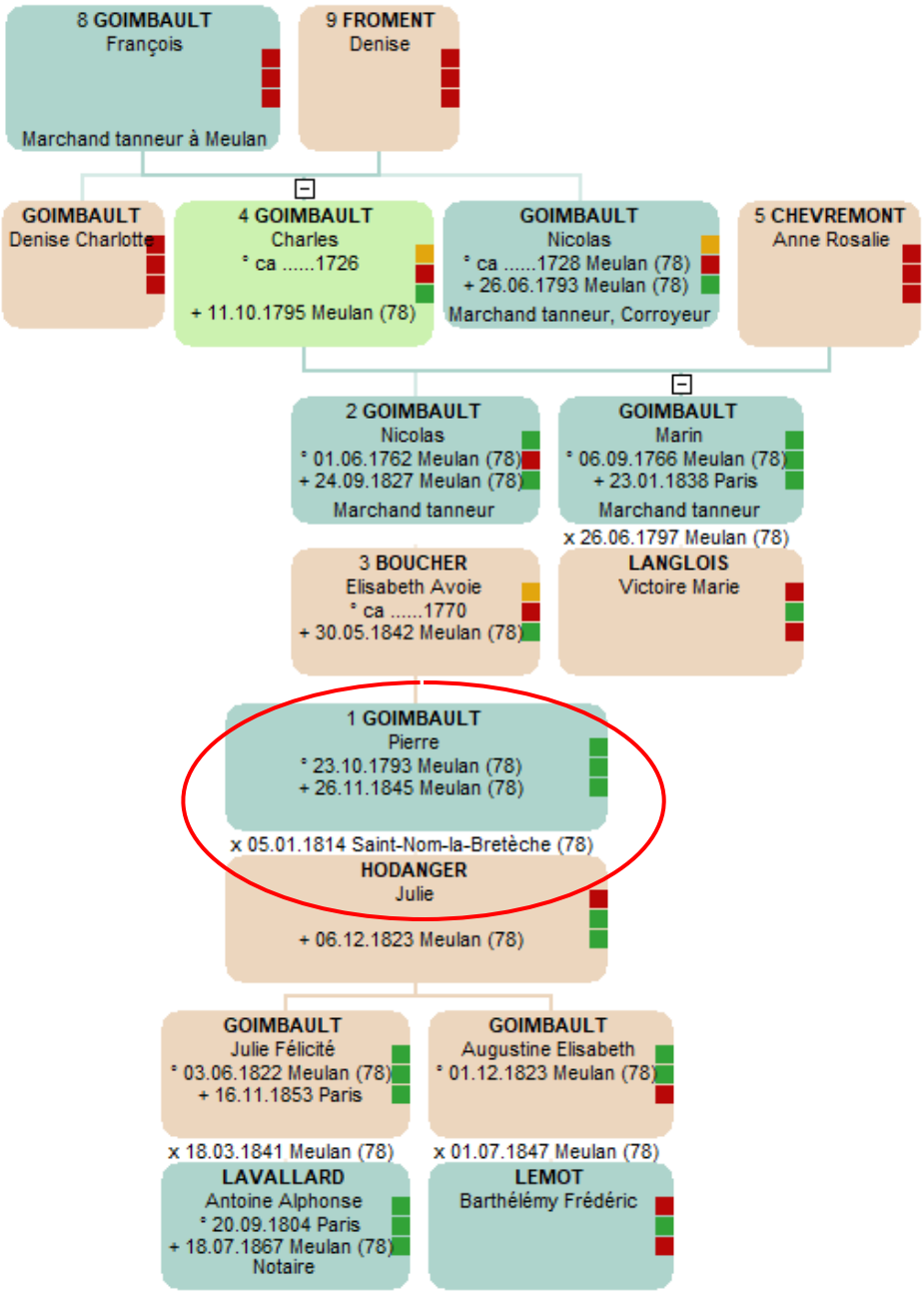

M. **Antoine Alphonse LAVALLARD**, petit-fils par alliance de **Nicolas GOIMBAULT**, adresse un courrier en 1846 au maire de Meulan pour lui accuser réception de « *l'ampliation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de l'ordonnance du Roi rendue le 31 août 1846 contenant autorisation à M.* ***GOIMBAULT Hodanger****, mon beau-père ».* **Pierre HODANGER GOIMBAULT** est décédé en effet quelque temps avant ce courrier, le 27 novembre 1845 à Meulan en son domicile rue des tanneries, âgé de 52 ans passés, marchand tanneur et propriétaire, né à Meulan le 9 Brumaire an II de la République (13 octobre 1793).

Il est le fils de **Nicolas GOIMBAULT** et d'**Elisabeth Avoie BOUCHER**, lui décédé le 24 septembre 1827 à Meulan, elle décédée le 29 mai 1842 à Meulan. Il est veuf de **Julie HODANGER** décédée le 6 décembre 1823 à Meulan.

Le décès de **Pierre GOIMBAULT** est déclaré par **Antoine Alphonse LAVALLARD**, 41 ans, notaire demeurant place du marché au fort à Meulan, gendre du défunt et Benjamin **Henry DESGRANGE**, 43 ans, marchand de vin en gros demeurant rue de Beauvais à Meulan, amis du défunt (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134367, NMD, 1837-1845, vue 550/554).

I) **François GOIMBAULT**, marchand tanneur à Meulan, marié avec **Denise FROMENT**, dont :

1) **Charles GOIMBAULT**, qui suit en II.

2) **Nicolas GOIMBAULT**, marchand-tanneur et corroyeur, né vers 1728 à Meulan, décédé le 26 juin 1793, rue de la Tannerie à Meulan, marié avec **Jeanne MARIETTE**, dont postérité **GOIMBAULT** à Meulan (dont entr'autres **Nicolas François GOIMBAULT**, juge de Paix de la ville et canton de Meulan).

3) **Denise Charlotte GOIMBAULT**, mariée avec **Philippe MAHEU**, dont postérité **MAHEU** à Meulan.

II) **Charles GOIMBAULT**, marchand-tanneur et corroyeur, né vers 1726, décède le 11 octobre 1795 à Meulan, rue des Tanneries. Un inventaire après décès est fait (Archives Nationales, inventaire après décès de Charles **GOIMBAULT**, et **Anne-Rosalie CHÈVREMONT**, son épouse, à Meulan, 20 août 1810, minutes et répertoires du notaire **François FOURCHY**, 18 septembre 1784 - 28 novembre 1810, étude LXIX). **Charles GOIMBAULT** se marie le 12 février 1760 à Meulan avec **Anne Rosalie CHÈVREMONT**, dont (entr'autres) :

1) **Nicolas GOIMBAULT**, qui suit en III.

2) **Marin François GOIMBAULT**, marchand tanneur, né le 6 septembre 1766 à Meulan, paroisse Saint Nicolas, marié le 26 juin 1797 à Meulan avec **Victoire Marie LANGLOIS**, fille de **Simon Pierre LANGLOIS** et de **Marie Anne LANCHE**.

Il est propriétaire en 1825 d'une fabrique de papier (parcelle 433 du cadastre) située rue des Tanneries à Meulan. Son beau-père, **Simon Pierre LANGLOIS**, marchand tanneur est propriétaire la même année (parcelle 435 du cadastre de 1825) d'un moulin qui est vraisemblablement un moulin à tan.

Marin François GOIMBAULT, ancien contremaitre tanneur décède le 23 janvier 1838 à Paris, demeurant 70, rue de la Contrescarpe (FICHIER 1U – registre de

l'enregistrement – fichier des tables de décès, dite des absences et successions (1791/1792 à 1859). Fichier réalisé à partir des Archives de Paris, relevé réalisé par l'association Eclat de Bois).
Marin François GOIMBAULT et **Victoire Marie LANGLOIS** eurent une fille, **Rosalie GOIMBAULT**, née le 19 germinal an 11 (8 avril 1803) à Meulan qui épousera le 27 août 1825 à Meulan **Denis Henry Isidore COCHIN** (la famille **COCHIN** qui a compté des propriétaires de moulin à Tessancourt-sur-Aubette est étudiée dans le tome consacré aux moulins de cette commune).

III) **Nicolas GOIMBAULT**, marchand tanneur, demeure à Meulan en 1814 lors du mariage de son fils Pierre. C'est vraisemblablement lui qui possède en 1825 le moulin à eau située rue Plâtrière et qui portent le numéro 77 sur le plan cadastral napoléonien de 1825 et ce jusqu'en 1836, année au cours de laquelle le moulin est transmis à son fils **Pierre (Hodanger) GOIMBAULT**.

Nicolas GOIMBAULT fut baptisé le 1er juin 1762 en l'église St-Nicolas de Meulan. Il se marie le 4 mars 1793 à Meulan avec **Elisabeth Avoie BOUCHER** (AD 78 cote 1134364 NMD 1793-1800 pages 46 et 47/586). Il fut élu en juin 1790 à l'administration du district de Saint-Germain en-Laye qui se trouvait composée de **François PERRIN**, propriétaire et ancien maire d'Orgeval, **Pierre VÉNARD** l'aîné, négociant au Pecq, **Joachim BARROIS**, cultivateur à Chanteloup, **Nicolas GOIMBAULT**, marchand tanneur à Meulan, **Joseph-Jacques VESQUE**, notaire, avocat au Parlement, officier municipal à Poissy; **Nicolas DESCHIENS**, bourgeois, officier municipal à Maule, **Jacques MAIN**, arpenteur-géographe à Saint-Germain (Le district de Saint-Germain-en-Laye pendant la révolution, étude historique de Melle **G. ROCHER**, agrégée d'histoire, préface de M. **A. AULARD**, **F.RIEDER** et Cie éditeurs, 101 rue de Vaugirard, Paris, 1914, page 65).

Nicolas GOIMBAULT décède le 24 septembre 1827 à Meulan.

« *Du 29 mars 1828 est comparu M.* ***Pierre GOIMBAULT****, marchand tanneur à Meulan, agissant comme seul héritier de* ***Nicolas GOIMBAULT****, son père décédé audit lieu le 24 septembre 1827 lequel a dit que par acte devant Maître* ***SPEMENT*** *, notaire à Meulan le 14 du mois du droit dans la communauté d'entre le défunt et* ***Elisabeth Avoie BOUCHER*** *sa femme ont été [ ] qu'il lui a été abandonné des créances montant à cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs et 60 centimes y compris les capitaux de rentes se montant à1618,80 francs.*
Qu'il a été laissé en commun diverses créances dans l'article 28 de la liquidation montant à six mille deux cent trente-quatre francs quatre-vingt-six centimes (6 234,86 francs)
Des arrérages de rentes propres à Mme ***GOIMBAULT*** *dont le montant ne peut être fixé attendu qu'il y a un compte à faire avec les débiteurs évalué ici à quatre cent quinze francs (415,00 francs)*
Au total 6 649,86 francs dont moitié pour M. ***GOIMBAULT*** *fils soit 3 324,93 + 53 397,60 = 56 722,43 francs.*
A ce total il convient d'ajouter le montant des créances propres de la succession montant d'après la 6ème observation de la liquidation à cinq mille cent cinquante-six francs quatre-vingts centimes (5 156,80)
Soit un total pour la succession 61 879,23 francs.

Immeubles :
1° un hectare deux ares quatorze centiare de terres appelé la prisée de l'île situé commune de Meulan évalué d'un revenu de deux cents francs(200,00 francs).

2° Une maison sise à Meulan rue de la Tannerie occupée par le défunt d'un revenu de 700,00 francs (700,00 francs).
3° Une tannerie sise à Meulan d'un revenu de cent francs (100,00 francs) non occupée.
4° Un moulin à tan situé à Meulan au carrefour du Croissant, non loué, estimé d'un revenu de sept cents francs (700,00 francs).
*5° deux hectares vingt ares de terres à Gaillon et Meulan , louées au Sieur **HARDELAY** par convention verbale pour cent vingt-sept francs l'impôt à la charge du propriétaire (127,00 francs).*
6° Un hectare quarante-sept ares de terre à ~~Hardricourt~~ Tessancourt loué au Sieur BOURGEOIS par convention verbale pour cent seize francs l'impôt comme dessus (116,00 francs).
*7° vingt-neuf ares à Hardricourt loués au Sieur **LEGUILLOU** par convention verbale pour vingt-sept francs, l'impôt comme dessus (27,00 francs).*
*8°Un hectare vingt-huit ares de terre à Hardricourt loués par convention verbale au Sieur **MASSON** pour quatre-vingts francs l'impôt à la charge du propriétaire (80,00 francs).*
Total : 2050, 00 francs
*Nota : Dans le bien ci-dessus désigné à l'article 2 se trouve compris une portion de maison propre de M. **GOIMBAULT**.*
9° Trente-huit ares de bois à Tessancourt non loués estimé d'un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes (222,50 francs).

*De suite est comparu Dame **Elisabeth Avoie BOUCHER**, veuve de **Nicolas GOIMBAULT** demeurant à Meulan, laquelle a dit que par acte reçu par Maître **DUHAMEL**, notaire à Meulan le 13 mars 1808 elle est donataire de l'usufruit de la moitié du bien de son mari et que par la liquidation du 14 de ce mois cet usufruit a été assigné sur la maison sise à Meulan rue de la Tannerie estimée à 14 000,00 francs*
Plus des créances montant à quarante-trois mille deux cent huit francs douze centimes (43 208,12 francs).
A quoi il faut ajouter la moitié des créances laissée en commun de mille six-cent soixante-deux francs (1 662,00 francs)
Total de 44 870,59 francs ».

Signature de **GOIMBAULT HODANGER** et de sa mère **Elisabeth Avoie BOUCHER**

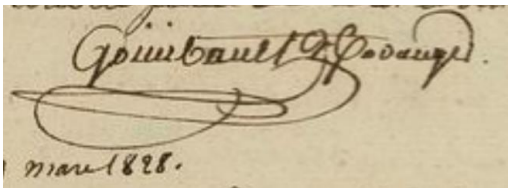

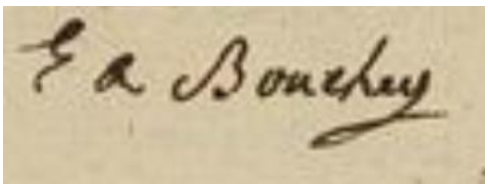

(Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2463, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 24 décembre 1827-3 octobre 1831 - Volume n°67 -, pages 14 et 15/204)

Elisabeth Avoie BOUCHER, âgée de 72 ans, rentière, veuve de **Nicolas GOIMBAULT** décède le 30 mai 1842 en son domicile rue des Tanneries à Meulan en présence, comme témoins de M. **Antoine Alphonse LAVALLARD**, 37 ans, notaire à Meulan, place du marché au fort, petit-fils par alliance de la décédée et **Pierre Simon CAPERON**, 53 ans, ancien greffier de justice de paix du canton de Meulan, demeurant rue Basse à Meulan, petit cousin de la défunte (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134367, NMD, 1837-1845, vues 358 et 359/554)

« *Du 26 novembre 1842, succession directe de Dame Elisabeth Avoie BOUCHER, veuve GOIMBAULT, décédée à Meulan le 29 mai 1842,*
A comparu M. Pierre GOIMBAULT HODANGER, marchand tanneur demeurant à Meulan qui a déclaré que Dame Elisabeth Avoie BOUCHER, sa mère est décédée ab intestat et que sa succession qui lui est échue, consiste quant aux biens situés dans ce canton en ceux ci-après détaillés :
1° Un mobilier décrit dans un état déposé pour 5962,00 francs
2° Des créances (dont je ne communique pas le détail) pour un montant de 50 505,45 francs,
3° Des biens immeubles, comme suit :
Une maison à Meulan, au coin de la rue de Beauvais, louée verbalement 120,00 francs impôt compris,
Maison aux Mureaux, rue des Chiens, louée verbalement 60,00 francs impôt compris,
Jard à Meulan rue du petit rû, contenant un petit bâtiment loué aussi verbalement moyennant 125,00 francs, impôt compris,
Un clos sur Hardricourt contenant un hectare quarante-sept ares, non loué, 'un revenu de 200,00 francs,
Un jardin à Meulan, rue de la porte de Beauvais, non loué, d'un revenu de 3, francs,
4° Des biens ruraux aux Mureaux, pour un montant de 28 888,00 francs »
(Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2471, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 23 juillet 1842-22 décembre 1843 - volume n°75 -, pages 28 et 29/105).

Dont du mariage entre **Nicolas GOIMBAULT** et **Elisabeth Avoie BOUCHER** :

1) **Pierre GOIMBAULT**, qui suit en IV.

IV) **Pierre (Hodanger) GOIMBAULT**, marchand tanneur, propriétaire de 2 moulins à blé et un moulin à tan Meulan lors de son décès en 1845.
Pierre GOIMBAULT nait le 23 octobre 1793, rue de la Tannerie à Meulan. Il se marie le 5 janvier 1814 à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines) avec **Julie HODANGER**, avec bans à Meulan et Saint-Nom-La-Bretêche, en présence **de Pierre Nicolas BOUCHER**, maître du pont de Meulan, oncle de l'épouse, **Philippe GOIMBAULT**, officier pensionnaire de l'état, oncle de l'épouse, François **HODANGER**, propriétaire à Maule, oncle de la future, **François HARVELAY**, cultivateur à « *Villié-le-Sec* », commune de Feucherolles.

Le 19 janvier 1836, bail par **Pierre HODANGER GOIMBAULT**, demeurant à Meulan, à **Jean Baptiste Alphonse DUBRAY** et **Sophie Félicienne DARDELLE**, son épouse demeurant à la Chaussée d'Hardricourt, d'un moulin sis à Meulan moyennant un loyer de 650,00 francs par an (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E27 257, **RENOUARD MENNEVILLE, Louis Jean Bonaventure**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1825-1838, vue 580/678).

Pierre GOIMBAULT décède le 26 novembre 1845 en son domicile rue des Tanneries à Meulan, âgé de 52 ans, ancien marchand tanneur, en présence, comme témoins de **Antoine Alphonse LAVALLARD**, 41 ans, notaire demeurant à Meulan, place du marché au fort, gendre du défunt et de **Benjamin Henri DEGRANGE**, 43 ans, marchand de vin en gros, ami du défunt.

« *Du 23 mai 1846, est comparu Maître Ferdinand COURTEAUX, clerc de notaire, demeurant à Meulan agissant comme mandataire, suivant pouvoir qui est esté en dépôt, de Mme Félicité*

Julie GOIMBAULT, épouse de M. Antoine Alphonse LAVALLARD, et Demoiselle Eugénie Elisabeth GOIMBAULT, demeurant toutes deux aussi à Meulan,
Lequel a déclaré que M. Pierre GOIMBAULT, père des deux dernières, quand vivait, marchand tanneur, est décédé ab intestat audit lieu le 26 novembre 1845 et que sa succession échue à ses dites filles consiste quant aux biens situés dans l'étendue de ce bureau, en ceux détaillés ci-après… : »

Suit une longue liste de valeurs et de biens mobiliers pour une somme de 215 310, 13 francs,
Et une liste d'immeubles que je détaille ici :

« Immeubles sur Meulan :
Une maison dite maison Croyant (ou Troyant), rue de Beauvais, non louée,
Un moulin à tan, même rue,
Bâtiment et terrain, rue de Paris,
Tannerie, rue des Tanneries,
Maison, rue des Tanneries,
Grande maison, rue Basse,
Petite maison entre la rue des Tanneries et la rue Moucheuse,
Tannerie de Lasseray, rue des Tanneries et jardin,
Maison bourgeoise, même rue,
Moulin, rue Basse, loué à MACÉ contre l'impôt,
Autre moulin rue Basse loué verbalement à DUBOIS contre l'impôt,
Maison à l'enseigne de la rue de Beauvais, »

Suit une longue liste de terres à Meulan, aux Mureaux, Hardricourt, Tessancourt, Gaillon, Evecquemont, puis encore :
« Maison à Meulan , rue Haute,
Autre maison à Meulan porte de Mantes,
Un indivis d'une maison sise à Meulan, rue Haute, etc…
Le tout pour un capital de 181 803,20 francs. »
(Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2472, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 22 décembre 1843-7 septembre 1846 - Volume n°76 -, vues 183, 184 et 185/206).

Julie HODANGER, son épouse décède 22 ans avant son époux, le 6 décembre 1823 à Meulan en présence de **Nicolas GOIMBAULT**, son beau-père, 62 ans, propriétaire rue de la Tannerie à Meulan et **François HARDELAY**, 38 ans, beau-frère, propriétaire, maître des postes au [ ] à Meulan, rue de Paris ou il demeure.

« *Le 17 mai 1824 a comparu le Sieur Pierre GOIMBAULT, marchand tanneur, agissant en tant que tuteur de Félicité Judith GOIMBAULT et Elisabeth Augustine GOIMBAULT, ses filles, mineures et de Dame Julie HODANGER, son épouse, décédée à Meulan le 6 décembre 1823,….* »

Aucune mention de moulin n'apparait dans cette succession (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2462, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 10 mai 1824-18 décembre 1827 - Volume n°66 -, vues 5, 6 et 7/210).

Dont du mariage entre **Pierre GOIMBAULT et Julie HODANGER** :

1) **Julie Félicité GOIMBAULT**, née le 3 juin 1822 à Meulan, mariée le 18 mars 1841 à Meulan avec **Antoine Alphonse LAVALLARD** (Archives départementales des Yvelines, cote 1134367 NMD 1837-1845 pages 279 et 280/554). **Antoine LAVALLARD** est né le 20 septembre 1804 à Paris, fils de **Antoine Marc LAVALLARD** et de **Marie Désirée LEFER**.

   Antoine LAVALLARD, notaire à Meulan deviendra propriétaire du Grand Moulin de Meulan, place du Croissant (ce moulin entre dans son patrimoine en 1850 pour en sortir en 1856 à la suite de la démolition de ce moulin (Archives départementales des Yvelines, vue 283/457). Le moulin de cette parcelle après sa démolition fut reconstruit en 1858 pour ressortir définitivement en 1863 du patrimoine de M. **LAVALLARD**.

   Il décède le 18 septembre 1867 à Meulan mais ne possède plus ce moulin dans sa succession (ses 2 filles héritent d'importantes sommes d'argent, de rentes, de revenus de locations, de créances, d'obligations mais de peu de biens immobiliers : 1° une maison à Meulan, rue du Pont Saint Côme et Plan L'étang, avec écurie et remise, jardin dépendances en face de l'autre côté à la rue Pont Sant Côme, d'un revenu brut annuel de 4000,00 francs ; 2° autre maison sise à Meulan grande rue du fort ou rue du Pont Saint Côme d'un revenu brut annuel de 400,00 francs ; 3° L'île Saint Nicolas sise sur la Seine, à Meulan, d'une contenance de 1 hectare 34 ares 15 centiares, revenu annuel 200,00 francs (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2495, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 2 janvier 1868-7 août 1869 - Volume n°99 -, vues 23, 24 et 25/206).

   Julie Félicité GOIMBAULT décède le 16 novembre 1853 à Paris (dans l'acte de décès de son mari, **Antoine LAVALLARD**).

2) **Augustine Elisabeth GOIMBAULT**, née le 1er décembre 1823 à Meulan, mariée le 1er juillet 1847 à Meulan avec **Barthélémy Frédéric Olivier LEMOT** (Archives départementales des Yvelines, cote 1134367 NMD 1846-1854 pages 95 et 96/524). **Barthélémy LEMOT** est né le 30 novembre 1811 à Paris.

Julie Félicité GOIMBAULT, épouse **LAVALLARD**, demeurant à Meulan et sa sœur **Augustine Elisabeth GOIMBAULT**, épouse **LEMOT**, demeurant à Paris louent un moulin à eau à Meulan à **Louis Etienne LEFÈVRE** le 1er janvier 1848 pour 3 ans pour la somme de 900 francs chez maitre (nom difficile à lire sur le registre, peut-être **MORIN**, mais il n'y a pas de notaire à ce nom à Meulan, il s'agit peut-être d'un notaire parisien. Il ne s'agit pas du même notaire que ci-dessous (Archives départementales des Yvelines, 9Q 2450, Meulant, ables des baux, 11 juin 1839 - 3 décembre 1865, vue 63/149).

Elles louent le 15 septembre 1848 pour 3, 6 ou 9 ans un autre moulin pour la somme de 1600 francs chez maître **Victor MARCQ**, notaire à Maule (Yvelines) : bail par **LAVALLARD Antoine Alphonse** et **Félicité Julie GOIMBAULT** sa femme demeurant à Meulan et **Barthélémy Frédéric Olivier LEMOT** de Clisson, demeurant 22ter rue de Rivoli à Paris à **Jean François MACÉ** et **Alexandrine Prudence RESVE** sa femme demeurante à Meulan, d'un moulin situé rue basse à Meulan moyennant 1600 francs par an (Archives départementales des Yvelines, répertoire des notaires, 3E25 642, **Louis Nicolas Hector de SAINT CLAIR**, **Victor MARCQ**, Maule, 1836 – 1853, vue 171/227 et 9Q 2450, Meulant, tables des baux, 11 juin 1839 - 3 décembre 1865, vue 63/149).

Généalogie CHÈVREMONT

Meulan subit les attaques et les ravages de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religion, au cours de laquelle elle manifesta son soutien à **Henri IV** par le prêt d'une forte somme, par la corporation des tanneurs. Voilà une affirmation que l'on retrouve souvent mais sur quelle base repose-t-elle ?
La famille **LE CLERC DE LESSEVILLE**, originaire de Meulan où elle a fait fortune dans la tannerie au cours du XVIème siècle, posséda la seigneurie **de LESSEVILLE** autrefois place importante située à l'est d'Aincourt, du XVIIème siècle jusqu'à la Révolution. **Nicolas** et **Simon LE CLERC DE LESSEVILLE**, deux frères, furent anoblis par **Henri IV** pour services rendu au Roi. Nicolas (~1575, 1657), notamment, fut secrétaire du Roi à partir de 1590 et, plus tard, doyen de la Chambre des comptes. **Marcel LACHIVER** donne pour ancêtre, à cette famille, un marchand tanneur de Meulan.

Nicolas LE CLERC baptisé à Meulan décédé le 15 novembre 1590, marchand tanneur à Meulan, marchand de bestiaux enrichi, financier du Roi avant la bataille d'Ivry, secrétaire du Roi, écuyer, seigneur de Lesseville épouse 18 janvier 1551 Jeanne Forest (alias Forest de Flambarin) fille de Jacques Forest, seigneur de Flambarin, et de Marie Coint(r)el.

Aucune alliance entre les **CHÈVREMONT** et les **LE CLERC DE LESSEVILLE** n'a été trouvée à ce jour mais il est certain que ces familles se sont côtoyées ne serait-ce que par la profession de tanneurs qu'elles exerçaient à Meulan.

Alors les **CHÈVREMONT** ont-ils, comme mes **LE CLERC DE LESSEVILLE**, contribué à un prêt d'argent au roi **Henri IV** ? La donation de **Florent CHÈVREMONT** de 1573 à **Jacques JALAIN** [(1)] fut-elle faite à **Henri III de Navarre**, futur **Henni IV** ? On sait que 18 août 1572, **Henri III de Navarre** se marie à Notre Dame de Paris à la sœur du roi **Charles IX**, **Marguerite de VALOIS**, avant de devenir Roi de France en 1589.

Madeleine ARNOLD-TETARD dans un article consacré aux tanneurs du Mantois indique : « *D'autres grandes familles de tanneurs peuplèrent Meulan telles que les CHÈVREMONT, dont le premier recensé Fleurant CHÈVREMONT marié à Claude DODIN eurent descendance qui œuvrèrent dans la tannerie comme Nicolas CHÈVREMONT, décédé le 2 octobre 1661 marié à Charlotte TAVERNIER, également Guillaume qui bien qu'Huissier Audiencier de monsieur le Duc d'Orléans fut également marchand tanneur de Meulan ».*

---

(1) Sur les huissiers du Roi aux requêtes du Palais à Paris, on consultera « Les requêtes du palais (XIIIe-XVIe siècle). Style des requêtes du palais au XVe siècle », **Félix AUBERT**, bibliothèque de l'École des chartes, année 1908 /69/ pp. 581-642. **Jacques JALAIN** est cité page 599.
21 janvier 1586 : **Bernard de FORTIA**, sieur de Cléreau, conseiller du Roi en la cour de Parlement à Paris, demeurant rue Neuve Saint-François, paroisse Saint-Sauveur, et **Marguerite LE CLERC** : contrat de mariage par lequel **Nicolas LE CLERC**, seigneur **de LESSEVILLE**, bourgeois de Meulan, y demeurant, actuellement logé à Paris chez **Jacques JALLIN**, premier huissier des Requêtes du Palais, père de **Marguerite LE CLERC**, promet de donner aux futurs époux, la veille des "espouzailles", une somme de 10 000 écus soleil, dont 4000 écus en argent comptant et le reste en rentes (Archives Nationales, Insinuations. Y//130. 1 , Dates des insinuations : 30 janvier 1588 - 4 novembre 1588 (Y//130).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

On consultera aux Archives nationales :

- 19 avril 1751 **CHÈVREMONT**, Nicolas, conseiller échevin ancien mitriennal de la ville et communauté de Meulan, ancien titulaire : **CHÈVREMONT**, Marin, Grande Chancellerie (sous-série V/1). Lettres de provision d'office : années 1749, 1750 et 1751
  Cotes : V/1/366, pièce 369
- 25 octobre 1782 Dépôt du testament du sieur de Chèvremont, demeurant à Meulan. MC/ET/LXII/619, Minutes et répertoires du notaire **Pierre Gatien MOREAU**, 10 avril 1782 - 23 août 1791 (étude LXII)
- 1795 – 1801 : certificat, laisser passer, passeport pour **CHÈVREMONT**, Marin Lieu de naissance : Meulan, département (pays) : Seine-et-Oise [Yvelines], âge lors de la demande : 60 ans, Intérieur ; Police. Demandes et autorisations de résidence (an IV-an XI) : dossiers de A à H (1795-1801)
  Cotes : F/7/10778
- 1810 : Inventaire après décès de Charles Goimbault, et Anne-Rosalie Chèvremont, son épouse, à Meulan (Yvelines). Minutes et répertoires du notaire **François FOURCHY**, 18 septembre 1784 - 28 novembre 1810 (étude LXIX)
  Cotes : MC/ET/LXIX/897 janvier 1810 - mars 1810, Minutes. 1810, janvier - 1810, mars,
  Cotes : MC/ET/LXIX/898 avril 1810 - juin 1810 Minutes. 1810, avril - 1810, juin
  Cotes : MC/ET/LXIX/899 juillet 1810 - septembre 1810, Minutes. 1810, juillet - 1810, septembre,
  Cotes : MC/ET/LXIX/900, 1er octobre 1810 - 28 novembre 1810, Minutes. 1810, 1er octobre - 1810, 28 novembre
- 19 septembre 1843 : Procès-verbal de défaut par Guillaume Augustin Chèvremont, propriétaire, demeurant à Meulan-en-Yvelines (Yvelines), Eugène Daunon, propriétaire, demeurant à La Roche-Guyon (Val-d'Oise), Louis Marie Dervillé, maître des droits de Marie Adélaïde Chèvremont, sa femme, propriétaire, demeurant à Pontoise (Val-d'Oise), Pierre Eustache Thuret, notaire, demeurant à Limay (Yvelines), mandataire de Marie Anne Victoire Chèvremont, sa belle-mère, veuve de **Jacques Toussaint RENOURD**, propriétaire, demeurant à Mantes-la-Jolie (Yvelines), au sieur Cassin, receveur de rentes, demeurant 9, rue d'Antin.
  Cote : MC/ET/CXVI/745, Minutes et répertoires du notaire **Louis Céleste GOSSART**, 16 octobre 1841 - 8 mars 1861 (étude CXVI)
- 1848 : Notoriété après décès : Chèvremont, Jean-Napoléon. Meulan (Yvelines) Minutes et répertoires du notaire **Eugène François LAVOCAT**, 8 novembre 1848 - 10 juillet 1878 (étude XLVII) et MC/ET/XLVII/838, 8 novembre 1848 - décembre 1848

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Je fais débuter la généalogie **CHÈVREMONT** par :

I) **Florent CHÈVREMONT**, marié avec **Claude DODIN** (la filiation qui suit reste à prouver).

Le 20 août 1573 **Florent CHÈVREMONT**, marchand, demeurant à Meulan : donation à **Jacques JALAIN**, premier huissier du Roi aux requêtes du Palais à Paris, d'une maison, vignes et terres à Lorey (près Pacy-sur-Eure). Notice n° 5257, Insinuations. Y//115 | Dates des insinuations : 5 décembre 1573 - 19 octobre 1574). La transcription de cette insinuation figure en annexe 1 en fin de la généalogie **CHÈVREMONT**.

Dont probablement :

1) **Guillaume CHÈVREMONT** qui suit en II.

2) **Élisabeth CHÈVREMONT**, épousa **Louis GUILLOU** (voir note).

II) **Guillaume CHÈVREMONT**, huissier audiencier de monsieur le Duc d'Orléans, marchand tanneur à Meulan. Il épousera **Marie CHESNIER** décédée avant 1655. Il décède après 1655 à Meulan. [Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines Archives notariales - **Jean MERIEL**, 1647 – 1656).

Le lecteur trouvera la reproduction d'une sentence arbitrale rendue le 7 février 1719 par **Antoine de GARS**, escuyer, Conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et **Denis Basile MERIEL**, Conseiller du Roy, Président Lieutenant général au baillage de Meullent pour afin de régler le litige entre Messieurs **Guillaume CHÈVREMONT** et **DUVAL** et le sieur **BOUCHER** tous deux propriétaires d'un moulin à tan à Meulan (voir le plan figuré du moulin et de la maison des 2 parties ainsi que le compte rendu et arbitrage qui est rendu, en annexe 2 (Archives départementales des Yvelines, B 1199).

C'est fort probablement lui qui fait réparer une maison à Meulan (son fils Nicolas est cité dans l'acte le 20 février 1648 pour les travaux sur la maison de **Guillaume CHÈVREMONT**: « *Furent présent Anthoine HUE maitre charpentier et Mathurin THUILLIER maitre masson demeurant Meulan lesquels ont confessé avoir [ ] et fait marché avec Guillaune Chèvremont marchand demeurant audit Meulan*
Et avoir [ ] travaillé chacun de leur mestier en une maison sise à Meulan rue de la tannerie proche et joignant le moulin bannal dudit meulan [appartenant ?] à nicolas chèvremont demeurant à Paris filz dudit guillaume chèvremont [ ] [ ] de mathieu guillou [(1)] *aussy marchand [ ] audit meulan , ensemble de fournir …… pour refaire et rétablir ladite maison »* (Archives départementales des Yvelines,).

[(1)] **Mathieu GUILLOU**, fils de défunt **Louis GUILLOU** et de défunte **Elisabeth CHÈVREMONT**, marchand à Meulan épouse avec contrat de mariage chez maître **Simon DOULLÉ**Erreur ! Signet non défini. du 29 juin 1642 **Marye PIZET**, fille de défunt **Louis PIZET** et de défunte **Nicole PELET**, témoins **Anthoinette GUILLOU** et **Guillaume CHÈVREMONT** (AD 78 - 3 E 27/320 - Meulan-en-Yvelines, Archives notariales - **Simon DOULLÉ**Erreur ! Signet non défini. (Liasses) | 1642 – 1642).

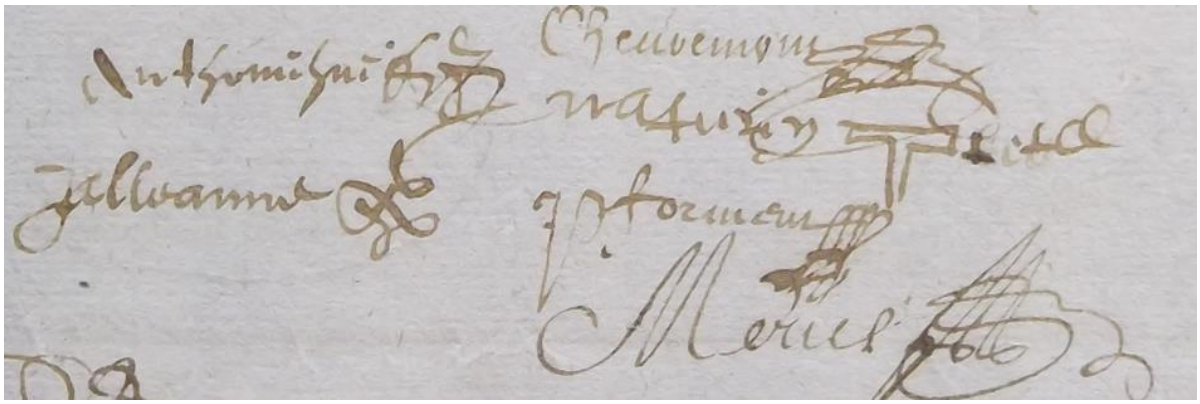

Signatures au bas de l'acte pour la réparation d'une maison appartenant à **Guillaume CHÈVREMONT**.

Dont du mariage entre **Guillaume CHÈVREMONT** et **Marie CHESNIER** :

1) **Charlotte CHÈVREMONT**, mariée le 19 février 1664 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Laurent DUVAL** marchand tanneur, témoins **Jean MÉRIEL**, une personne masquée, **Laurent DUVAL**, père du marié, **Jeanne RACINE**, mère du marié (sources: GénéaBank et table des mariages de Meulan de l'AGHYN de 1655 à 1792).
Laurent DUVAL est décédé et baptisé paroisse Saint Nicolas de Meulan.
Dont postérité de ce mariage, parmi lesquels plusieurs marchand-tanneurs à Meulan.
Charlotte DUVAL est décédée avant le 6 mai 1700 date du contrat de mariage de **Jeanne DUVAL** sa fille, avec **Eustache RIBAUT**.

   Dans le document coté B 1199 au Archives départementales des Yvelines, **Jeanne DUVAL** est dite séparée d'**Eustache RIBAUT** (voir plan et note ci-dessous)

   Jacques DUVAL et **Charlotte CHÈVREMONT** eurent plusieurs enfants dont entr'autres une fille **Jeanne DUVAL** demeurant à Meulan qui signe son contrat de mariage le 6 mai 1700 chez maitre **DOULLÉ**, notaire (Archives départementales des Yvelines, 3 E 27/377]- Meulan-en-Yvelines, Archives notariales, **Antoine DOULLÉ** (Liasses) | 1698 – 1699) avec **Eustache RIBAUT**[(1)], marchand tanneur à Meulan

2) **Marin CHÈVREMONT** marchand tanneur à Meulan, qui suit en III/1.

3) **Nicolas CHÈVREMONT** marchand tanneur à Meulan, Il épouse **Charlotte LE TAVERNIER** qui suivent en III/2.

---

(1) **Jeanne DUVAL** eut un frère **Jérosme** (**Hiérome**) **DUVAL** marchand tanneur, échevin de Meulan demeurant à Meulan, qui épouse, avec contrat de mariage en date du 6 septembre 1709 **Jeanne LEGRAND**, veuve de **Denis RESVES** en présence de **Jean DUVAL**, **Laurent DUVAL**, **Marin CHÈVREMONT**, **Antoine LANGLOIS** (AD 78 - 3 E 27/422 - Meulan-en-Yvelines, Archives notariales - **Marin de COMBES** (Liasses) | 1708 – 1711). **Jérôme DUVAL** est mentionné dans le plan figuré du moulin et de la maison de Messieurs **CHÈVREMONT** et **DUVAL** et du moulin de monsieur **BOUCHER** forme suivant la sentence arbitrale rendue entr'eux le septième février 1719 par nous **Antoine de GARS**, escuyer, Con^er^ du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et **Denise Basile MERIEL**, Con^er^ du Roy, Président Lieutenant général au baillage de Meullent pour être joint à ladite sentence, de nous paraphé, Ne Variatur (Archives départementales des Yvelines, B 1199).

Signatures au bas du contrat de mariage entre **Eustache RIBAUT** et **Charlotte CHÈVREMONT** en 1700 à Meulan.

III/1) **Marin CHÈVREMONT**, marchand tanneur à Meulan, baptisé en 1634.

Il se marie le 23 novembre 1655 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Marie DUVAL** (décédée avant 1698)

Marin CHÈVREMONT décède le 29 décembre 1671 paroisse Saint Nicolas de Meulan, à l'âge de 37 ans. Il fut inhumé le 31 décembre 1671 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

Marie DUVAL est décédée après 1698 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Elle est la fille de **Laurent DUVAL**, marchand tanneur (décédé avant 1671) et de **Jeanne RACINE** (née en 1598, décédée le 28 janvier 1671 paroisse Saint Nicolas de Meulan à l'âge de 73 ans.

Marie DUVAL se remariera en septembre 1674 à Meulan avec **François LE COCQ**, marchand tanneur.

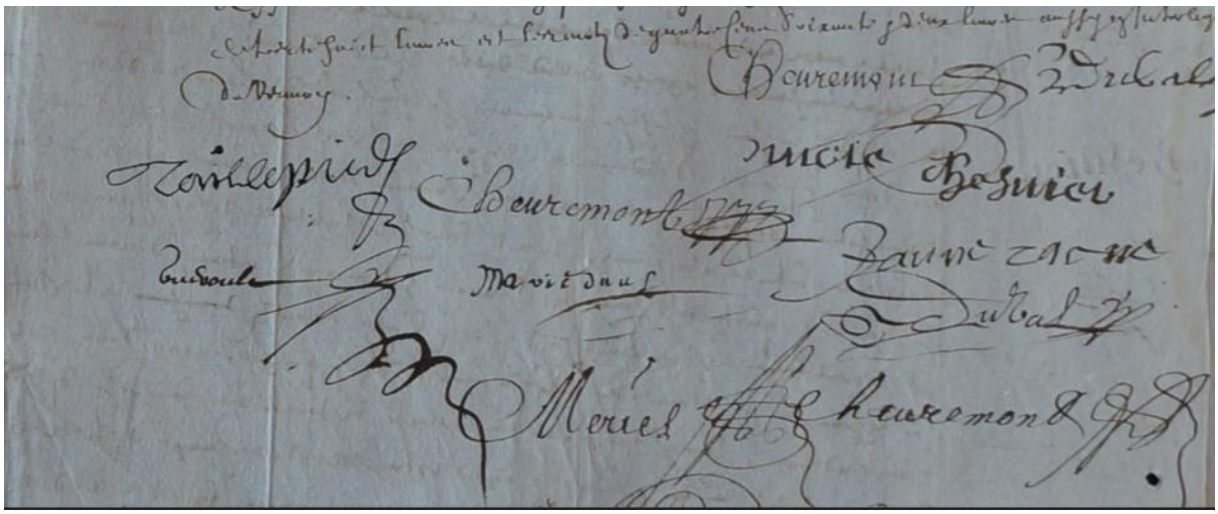

Signatures de **Marin CHÈVREMONT** et de **Marie DUVAL** sur leur acte de mariage en 1655.

Dont du mariage entre **Marin CHÈVREMONT** et **Marie DUVAL** :

1) **Jeanne CHÈVREMONT**, baptisée en août 1667 paroisse Saint Nicolas de Meulan**,** décédée le 2 février 1670 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

2) **Marin CHÈVREMONT** qui suit en IV.

3) **Catherine CHÈVREMONT**, née en 1671

III/2) **Nicolas CHÈVREMONT**, décédé après 1675 (décédé le 2 octobre1661 ?). Il épouse **Charlotte LE TAVERNIER.**

Dont du mariage entre **Nicolas CHÈVREMONT** et **Charlotte LE TAVERNIER** :

1) **Jeanne CHÈVREMONT,** baptisée le 23 octobre 1654 paroisse Saint Nicolas de Meulan.
Elle décède, veuve en 3ème noces de **Olivier DOUDIER**, l'un des cent gardes Suisses de la Garde du Roy le 9 mai 1744 paroisse Saint Nicolas de Meulan après avoir reçu les sacrements âgée de 89ans et demi ; inhumation faite en présence de « **Jean François de BIELLER**, l'un des cent gardes Suisses de la Garde du Roy, son fils demeurant en cette paroisse, **Claude Joseph LÉVRIER**, conseiller du Roy, président lieutenant général civil criminel et de police audit baillage, **Jean François POLLART**, substitut de Mr le procureur du Roi dudit baillage, **Marin CHÈVREMONT**, marchand, cousin germain de la défunte, Nicolas **CHÈVREMONT, Guillaume CHÈVREMONT** et **François CHÈVREMONT,** marchands demeurant audit Meullent, cousins issus de germain et autres qui ont signé » (Archives départementales des Yvelines, 4E 1712, Meulan-en-Yvelines paroisse Saint-Nicolas, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1736 – 1755, vues 123 et 124/271).
Elle se marie le 18 août 1682 à Meulan avec **Jean François BIELLER** bourgeois de Paris, officier des gardes suisses (titre mentionné dans son contrat de mariage). Il est le fils de **Jean Baptiste BIELLER** résidant paroisse Saint-Germain l'Auxerrois à Paris en 1682 et **de Marie de RAGNANCOURT** (source GénéaBank)

Jean François BIELLER décède avant 1695. Il est le fils de **Jean Baptiste BIELLER** et de **Marie DE ROCQUANCOURT**, maitresse lingère de la garde-robe du Roi.
Veuve de **François BIELLER**, l'un des suisses de la garde du roi et officier de feue madame la duchesse d'Orléans, demeurant audit Meulan, **Jeanne CHÈVREMONT**, épouse le 27 septembre 1695 à Meulan avec contrat de mariage du 24 septembre 1695 à Triel-sur-Seine chez Me **Robert THOMASSIN** notaire à Triel-sur-Seine (Archives départementales des Yvelines, 3E42/77), **Denis DAGNEAUX**, le jeune, contrôleur des dépens et procureur au baillage de Meulan, fils de **Denis DAGNEAUX**, procureur audit baillage et **Magdelaine SECOURCÉ**. Témoins du futur **Denis DAGNEAUX** et **Magdelaine SECOURCÉ**, ses père et mère, témoin de la future **Marin CHÈVREMONT**, marchand tanneur demeurant à Meulan, son cousin germain (contrats de mariage du notariat de Triel-sur-Seine : 1690 – 1699 3E42 76 et 77, notaire **Robert THOMASSIN** 1693-1696), relevé saisi par madame **Dominique LEMAITRE**, paru dans la revue du Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines n° 119, novembre 2017, page 28).

Il semblerait qu'à nouveau veuve, elle se marie avec **Olivier DOUDIER** (décédé avant 1744).

2) **Charlotte CHÈVREMONT**, baptisé le 28 janvier 1658 à Meulan.

IV) **Marin CHÈVREMONT**, marchand tanneur, 1er échevin de la ville et du fort de Meulan, baptisé le 5 mai 1669 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

Marin CHÈVREMONT se marie le 29 avril 1692 à Gargenville avec **Catherine DROCOURT** 1673-1745 « *Le 29 [avril 1692 ...] de notre église par moi curé [..] soussigné, Marin Chèvremont, fils de deffunct Marin et Marie Du Val, de la paroisse de St Nicolas de Meulent où ledit mariage a été notifié par 3 jours de dimanches [..] sans aucun empêchement, d'une part, et Catherine Drocourt, fille de Me Robert Drocourt et de deffuncte Germaine Le Mire, ses père et mère d'autre part, ainsi que ont signé avec nous et les parents*". (Archives départementales des Yvelines, : RP Gargenville v 6/110 (1692-1698).

Marin CHÈVREMONT décède le 20 janvier 1754 paroisse Saint Nicolas de Meulan à l'âge d'environ 85 ans.

Catherine DROCOURT (Catherine de ROCOURT) (Catherine DERAUCOURT) est née le 28 août 1673 (lundi) Gargenville, et décédée le 2 mars 1745 (mardi) - St Nicolas, Meulan, à l'âge de 71 ans. Elle est la petite fille de **Robert DROCOURT,** honorable homme † (Bailli de la justice de Gargenville et de Hanneucourt).

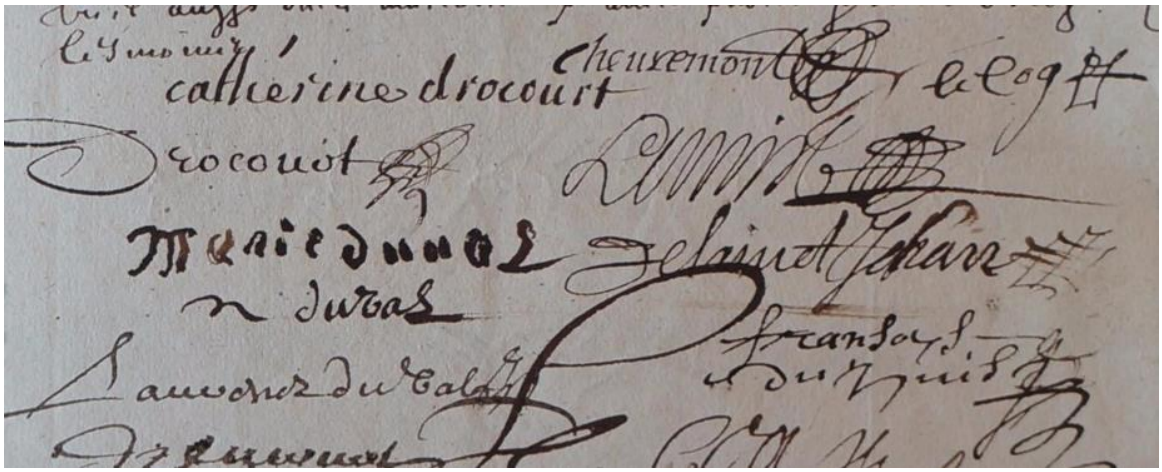

Signatures de **Marin CHÈVREMONT** et de **Catherine DROCOURT** dans leur contrat de mariage en 1692.

Dont du mariage entre **Marin CHÈVREMONT** et **Catherine DROCOURT :**

1) **Marin CHÈVREMONT**, prêtre, curé d'Hérouville, baptisé paroisse Saint Nicolas de Meulan.

2) **Nicolas CHÈVREMONT**, qui suit en V/1.

3) **Marie Catherine CHÈVREMONT**, baptisée le 2 juillet 1702 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Elle se marie le 10 novembre 1723 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Michel MALET** 1692- marchand, bourgeois de Paris, fils de **Hilaire MALET** †/1723 Procureur au Châtelet et de **Marthe Marguerite MARIETTE** †1723/)

4) **Charles CHÈVREMONT**, baptisé le 26 octobre 1704 paroisse Saint Nicolas de Meulan**,** décédé le 5 janvier 1705 paroisse Saint Nicolas de Meulan, à l'âge de 2 mois

5) **Antoine CHÈVREMONT**, baptisé le 19 décembre 1705 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

6) **Guillaume CHÈVREMONT**, qui suit en V/2.

7) **François CHÈVREMONT**, marchand tanneur, qui suit en V/3.

8) **Pierre CHÈVREMONT**, négociant à Rouen, prieur et juge consul de Rouen, baptisé le 23 mars 1712 paroisse Saint Nicolas de Meulan, Marié le 3 août 1735 à Rouen, paroisse Saint Godard avec **Jeanne Françoise PILLET** (source Cercle Généalogique Rouen Seine-Maritime (CGRSM). Il décède à Rouen. Dont postérité à Rouen.

9) **Louise Jean CHÈVREMONT**, baptisé le 20 août 1713 paroisse Saint Nicolas de Meulan, Décédée après 1740, Mariée avec **Charles LETAVERNIER.**

10) **Charles Ambroise CHÈVREMONT,** baptisé le 10 avril 1715 paroisse Saint Nicolas de Meulan, décédé le 14 décembre 1718 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

V/1) **Nicolas CHÈVREMONT**, marchand tanneur, décédé après 1766, paroisse Saint Nicolas de Meulan. Le 19 avril 1751 **Nicolas CHÈVREMONT**, est nommé au poste d'échevin en remplacement de son père **Marin CHÈVREMONT**, conseiller échevin ancien mitriennal de la ville et communauté de Meulan (Archives Nationales, Grande Chancellerie, sous-série V/1, lettres de provision d'office : années 1749, 1750 et 1751, cotes : V/1/366, pièce 369). Voir annexe 4

16 avril 1790, dépôt de pièces par Nicolas Jacques Poncien Vié, bourgeois de Paris, y demeurant et un mortuaire de **Nicolas CHÈVREMONT**, décédé à Meulan, marchand tanneur, échevin et marguillier, en présence de **Charles GOIMBAULT**, marchand tanneur, son gendre, de **Nicolas Marin François GOIMBAULT** et **Philippe Guillaume GOIMBAULT**, ses petits-fils, et de **Guillaume CHÈVREMONT**, bourgeois de Pontoise, son frère (Archives Nationales, MC/ET/XXXIV/771, minutes et répertoires du notaire **Mélite LEMIRE**, 5 mars 1776 - 5 janvier 1801.

Il épouse avec contrat de mariage chez maitre **Étienne REGNAULT** (Archives nationales, MC/RE/XVIII/9, du 5 octobre 1710 au 30 mars 1734) en date du 20 octobre 1726 **Marie Anne MOREAU** (1704-1783), fille de **Pierre MOREAU** et de **Françoise CURIN**.

Dont du mariage entre **Nicolas CHÈVREMONT** et **Marie Anne MOREAU** :

1) **Marie Catherine CHÈVREMONT**, baptisée après 1726 paroisse Saint Nicolas de Meulan..
Elle se marie le 14 octobre 1748 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Louis JOLLY** fils de **Pierre JOLLY** et de **Marie Charlotte LE ROY** dont postérité à Pontoise.
Marie Catherine CHÈVREMONT décède après 1780.

2) **Anne Rosalie CHÈVREMONT**, baptisée avant 1730 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Elle se marie le 12 février 1760 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Charles GOIMBAULT.**

3) **Louise CHÈVREMONT,** baptisée en 1733 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Décédée le 22 janvier 1738 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

4) **Marin François CHÈVREMONT,** baptisé en 1736 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Décédé le 18 avril 1738 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

5) **Nicolas CHÈVREMONT**, prieur consul, négociant, baptisé le 1er décembre 1738 paroisse Saint Nicolas de Meulan, Décédé après 1780.

6) **Madeleine Jeanne Victoire CHÈVREMONT,** baptisée le 31 juillet 1741 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Elle épouse avec contrat de mariage du 9 janvier 1766 chez maître **Jean Joseph BOUTET**, notaire à Paris (Archives Nationales, MC/RE/CV/21), **Pierre Prudent BRUNET** (cité dans le registre des tutelles de 1783 (Archives Nationales, Y5103B, Paris (Registres de tutelles, 16/03/1783 - 31/03/1783). Dont postérité.

7) **Charles Nicolas CHÈVREMONT**, baptisée le 14 septembre 1742 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

8) **Marie Françoise CHÈVREMONT**, baptisée à Meulan, paroisse Saint Nicolas.

9) **Marin Nicolas CHÈVREMONT,** baptisé le 16 octobre 1744 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Guillaume CHÈVREMONT**, marchand drapier, la marraine **Marie Marthe MALET**, fille mineure de Sieur **Michel MARET**, bourgeois de Paris demeurant paroisse Saint Marguerite, cousine germaine du baptisé (Archives départementales des Yvelines, 4E 1712 Meulan-en-Yvelines, paroisse Saint-Nicolas, baptêmes, mariages, sépultures, Collection du greffe 1736 – 1755, vues 126 et 127/271). Il décède le 4 septembre 1746 paroisse Saint Nicolas de Meulan**,** à l'âge de 22 mois.

10) **Marie Anne Augustine CHÈVREMONT,** baptisée le 8 juin 1748 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

V/2) **Guillaume CHÈVREMONT**, marchand drapier, né le 14 février 1708 paroisse Saint Nicolas de Meulan. baptisé le 19 février 1708, décédé paroisse Saint Nicolas de Meulan.

Guillaume CHÈVREMONT se marie le 14 février 1735 paroisse Saint Maclou de Mantes, avec **Marie Anne LE COMTE** fille de: **Henri Jean Louis LE COMTE**, marchand drapier et de **Marie Jeanne de LAUNAY**.

Un Inventaire après décès de **Guillaume CHÈVREMONT**, époux de **Marie Anne LECOMTE** est fait en 1788 (Archives nationales, minutes et répertoires du notaire **Melchior Thomas MORIN**, 22 novembre 1770 - 28 août 1805 (étude VI), cote du répertoire MC/RE/VI/19.

Dépôt du mortuaire et notoriété constatant les héritiers de **Jeanne LECOMTE**, épouse de **Pierre Bonaventure DELAUNAY** : **Pierre Nicolas LECOMTE** et **Marie Anne LECOMTE**, veuve de **Guillaume CHÈVREMONT**, ses frère et sœur (Archives nationales, 1787, Minutes et répertoires du notaire **Louis André CLAIRET**, 17 mai 1782 - 25 février 1806 (étude LXVI),

Le 7 juin 1789, vente par **Marie Anne LECOMTE**, veuve de **Guillaume CHÈVREMONT** à **Gilles CADOT**, de la ferme de Blaru pour la somme de 10 000 livres (Archives départementales des Yvelines, répertoire 3E27 253, **Antoine Charles DUHAMEL**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1788 - 1802, vue 9 /414 et minute sous la cote 3E27 514)

Dont du mariage entre **Guillaume CHÈVREMONT** et **Marie Anne LE COMTE :**

1) **Marie Jeanne Marguerite CHÈVREMONT**, baptisée le 27 janvier 1737 paroisse Saint Nicolas de Meulan, décédée le 26 mai 1743 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

2) **Louise Angélique CHÈVREMONT,** baptisée le 26 août 1739 **(**paroisse Saint Nicolas de Meulan, décédée le 29 août 1747 **(**paroisse Saint Nicolas de Meulan.

3) **Pierre Guillaume CHÈVREMONT,** baptisé le 23 décembre 1740 paroisse Saint Nicolas de Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1712, Meulan-en-

Yvelines, paroisse Saint-Nicolas, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1736 – 1755, vue 76/271).

4) **Pierre Guillaume CHÈVREMONT,** baptisé le 25 février 1742 paroisse Saint Nicolas de Meulan, témoin au mariage de sa nièce **Marie Anne Victoire CHÈVREMONT** en 1799 (Archives départementales des Yvelines, 4E 1712, Meulan-en-Yvelines, paroisse Saint-Nicolas, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1736 – 1755, vue 92/271).
Ancien directeur de la poste aux lettres de Meulan, **Pierre Guillaume CHÈVREMONT** se porte caution le 11 floréal an XI (1er mai 1803) pour **Guillaume Augustin CHÈVREMONT** son fils, directeur de la poste aux lettres de Meulan, pour la somme de 3100 francs avec en garantie une hypothèque 2 maisons avec caves attenantes avec un petit jardin derrière planté en arbres fruitiers situés en la ville de Meulan rue de la chaine appartenant audit **Pierre Guillaume CHÈVREMONT** comme faisant partie des biens à lui abandonnés par le premier des lots du partage des biens immeubles dépendants de la succession de défunt **Guillaume CHÈVREMONT** et de Dame **Marie Anne LECOMTE**, sa femme décédé à Meulan, ses père et mère, passé devant **CHENOU**, notaire à Meulan le 27 août 1790, une autre maison couverte en tuiles nouvellement reconstruite à neuf située audit Meulan, en ladite rue de la chaine, appartenant audit **Pierre Guillaume CHÈVREMONT** au moyen de l'acquisition qu'il en a faite comme étant alors en mazure du fondé de pouvoir de **Julles Joseph MESLIER** l'ainé, entrepreneur de bâtiments et **Marie Marguerite CHARPILLON**, sa femme, demeurant à Versailles, rue de Provence, par contrat passé devant **DUHAMEL**, l'un des notaires soussignés le 6 vendémiaire an VII (27 septembre 1798). Acte passé devant maitre **DUHAMEL** le 11 floréal an XI avant midi.

Pierre Guillaume CHÈVREMONT, épouse le 12 germinal an II (1er avril 1794) à Meulan **Marie Catherine Françoise LUCE**, dont **Guillaume Augustin CHÈVREMONT** (cité ci-dessus) et **Nicole Eléanore CHÈVREMONT** qui épousera **Victor DEVAUX**, marchand mercier demeurant place de la liberté à Meulan dont postérité **DEVAUX**.

5) **François CHÈVREMONT**, baptisé le 7 janvier 1743 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

6) **Marin Nicolas CHÈVREMONT**, marchand drapier, baptisé le 1er mai 1744 (né le 29 avril 1744) paroisse Saint Nicolas de Meulan (Archives départementales des Yvelines, BMS Maule, paroisse Saint Nicolas, collection communale, 1736 – 1755, vue 123/271), décédé avant 1799 à Mantes-la-Jolie, Marié le 14 juillet 1766 à Mantes-la-Jolie avec **Denise MAHEU** (1741-1829) fille de **Jacques MAHEU**, marchand bourgeois épicier de Mantes et de **Marie Anne HAUDUCOEUR** (1706-1770/) dont :

   a) **Jacques Marin CHÈVREMONT**, baptisé le 13 avril 1767 à Mantes-la-Jolie.

b) **Marie Anne Victoire CHÈVREMONT**, propriétaire, baptisée en 1771 à Mantes-la-Jolie.
Marie Anne Victoire CHÈVREMONT épouse le 20 messidor an VII (8 juillet 1799) à Mantes-la-Jolie, **Jacques Toussaint RENOUARD,** notaire, témoin **Pierre Guillaume CHÈVREMONT,** oncle de l'épouse.
Dont postérité **RENOUARD.**

Marie Anne Victoire CHÈVREMONT décède le 16 février 1859 à Mantes-la-Jolie, à l'âge de 88 ans.
Marie Anne Victoire CHÈVREMONT et **Jacques Toussaint RENOUARD** sont mentionnés le 19 septembre 1843 dans le procès-verbal de défaut par **Guillaume Augustin CHÈVREMONT** (voir en VI – 6 ci-dessous)

c) **Marie Anne Sophie CHÈVREMONT**, baptisée le 12 novembre 1777 à Mantes-la-Jolie.
Elle épouse le 20 thermidor an VII (7 août 1799) à Mantes-la-Jolie, **Pierre Nicolas L'ÉVESQUE** fils de **Jacques L'EVESQUE** et d'**Angélique Marie Catherine DELAVIGNE**, dont postérité **L'ÉVESQUE.**
Marie Anne Sophie CHÈVREMONT décède le 16 septembre 1854 à Paris IIe l'âge de 76 ans.

7) **Fleurant CHÈVREMONT**, qui suit en VI.

8) **Antoine Jean Baptiste Guidon CHÈVREMONT**, baptisé le 22 avril 1749 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

V/3) **François CHÈVREMONT**, marchand tanneur, demeurant en son vivant rue de la chaine à Meulan. Ancien administrateur receveur de l'hôtel Dieu du Fort de Meulan, ancien marguillier et bourgeois de la paroisse Saint Nicolas de Meulan.

François CHÈVREMONT est baptisé le 21 octobre 1710 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **François BIELLER**, fils de défunt **Jean BIELER**, garde Suisse, marraine **Caroline LEMIRE**, fille de **Antoine LEMIRE**, contrôleur des fermes du Roy, demeurant à Saint Quentin (Archives départementales des Yvelines, 4E 1710, Meulan-en-Yvelines, paroisse Saint-Nicolas baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1686 – 1715, vue 120/159).

Marié en avril 1739 paroisse Saint Eustache à Paris avec **Anne LOISEAU** fille de **Jean LOISEAU** † marchand épicier, rue de Richelieu à Paris, et **Marie Catherine HUBERLAN**).

François CHÈVREMONT décède le 6 novembre 1784 paroisse Saint Nicolas de Meulan en présence de **Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT**, marchand tanneur de la paroisse Saint Nicolas de Meulan, son fils, de **Louis Claude TROUILLET**, marchand mercier de la paroisse Saint Jacques du Fort de Meulan, son gendre, de Jean **Étienne MARQUET**, bourgeois de Paris, demeurant à Vaux, son neveu, **Charles GOIMBAULT**, marchand tanneur de cette paroisse, soin neveu, d'**Hubert Théodore TROUILLET**, son petit-fils, de Haut et puissant seigneur **Anne Louis PINON**, chevalier, conseiller du Roy en tous ces conseils, président à Mortier du Parlement de Paris actuellement au château d'Hardricourt (Archives départementales des Yvelines, 4E 1714, Meulan-en-Yvelines paroisse Saint-Nicolas, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1775 - 1792 vues 129 et 130/252).

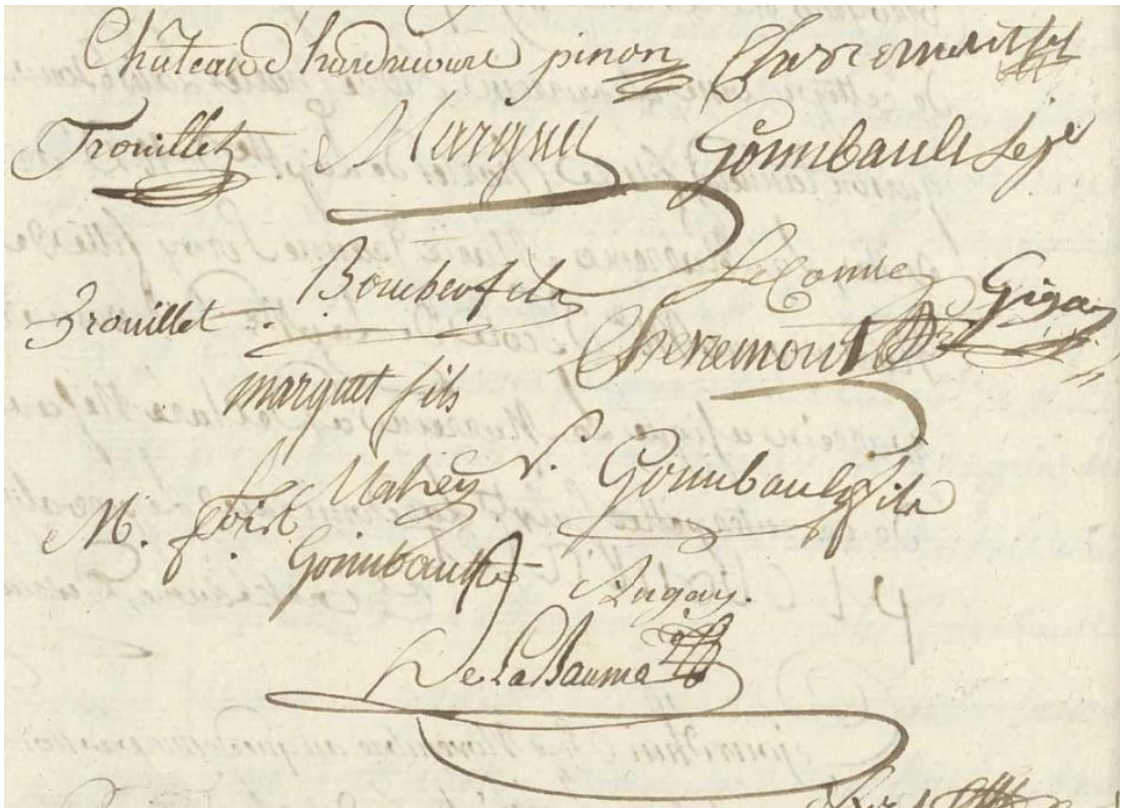

Très curieusement, le 10 mars 1783, soit 9 mois avant le décès de **François CHÈVREMONT** un acte de liquidation partage de la communauté ayant existé entre feu **François CHÈVREMONT** et **Anna LOISEAU** est signé chez maître **CHENOU**, notaire par les héritiers du couple, à savoir : **Marin CHÈVREMONT**, marchand négociant au Havre de Grâce, y demeurant, rue Saint Julien paroisse Notre Dame représenté pat maître **Barbe Anthaume de SAUCOURT**, prêtre vicaire de la paroisse Saint Nicolas de Meulan, **Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT**, marchand tanneur demeurant Meulan, rue de la tannerie, paroisse Saint Nicolas, **Marie Anne CHÈVREMONT** et son mari **Louis Claude TROUITTET** qui l'autorise, marchand mercier demeurant au fort de Meulan, **Marie Anne Cécile CHÈVREMONT** autorisée par son mari **Hubert BEAUDET**, conseiller du Roy, échevin de l'hôtel de ville de Vernon, y demeurant rue de la halle, paroisse Notre Dame, Sœur **Bonne CHEVREMONT** de l'Union Chrétienne du couvent de Saint-Chaumont à Paris, y demeurant rue Saint Denis, paroisse Saint Laurent représentée par maître **Jean Michel OBRY**, prêtre doyen du doyenné de Meulan, curé de la paroisse Saint Nicolas de Meulan, **Marie Jeanne Françoise Julie CHÈVREMONT**, fille majeure demeurant à Meulan, tous enfants de **François CHÈVREMONT**. Il n'est cité aucun moulin dans cet acte de partage.

Dont du mariage entre **François CHÈVREMONT** et **Anne LOISEAU :**

1) **Marin CHÈVREMONT**, qui suit en VII/1.

2) **Émile CHÈVREMONT**, baptisé le 23 janvier 1741 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Jean LOISEAU**, marraine **Marie Catherine CHÈVREMONT.**

3) **Marie Anne Cécile Félicité CHÈVREMONT,** baptisé le 2 février 1742 paroisse Saint Nicolas de Meulan.
   Elle épouse **Hubert BEAUDET** marchand drapier, conseiller du Roy, échevin de la ville de Vernon.
   Marie Anne Cécile Félicité CHÈVREMONT décède le 16 janvier 1805 à Vernon.

Dont du mariage entre **Marie Anne Cécile Félicité CHÈVREMONT** et **Hubert BEAUDET :**

a) **Marie Anne Félicité BEAUDET** baptisée le 6 juillet 1781 à Vernon, décédée le 12 juin 1854 à Pacy-sur-Eure.
Elle épousera à Vernon **Simon SORET** dont postérité à Vernon (dont entr'autres **Adélaïde Virginie SORET** mariée le 8 février 1841 à Vernon avec **François CHÈVREMONT** fils de **Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT**, négociant et de **Marie Charlotte Flore PAYELLE** (voir ci-dessous).

Veuve, **Marie Anne Félicité BEAUDET** se remarie le 27 septembre 1820 à Vernon avec **Nicolas Marin CHÈVREMONT**, enseigne de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, fils de **Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÉVREMONT** et **Marie Charles Flore FAYELLE** (voir ci-dessous).

4) **Marie Elisabeth Sophie CHÈVREMONT**, baptisée en août 1743 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Guillaume CHÈVREMONT**, marraine **Marie Catherine HUBERLAN**. Décédée le 5 juillet 1749 paroisse Saint Nicolas de Meulan à l'âge de 6 ans.

5) **Nicolas Jean François CHÈVREMONT**, baptisé le 1er mars 1744 paroisse Saint Nicolas de Meulan, parrain **Nicolas CHÈVREMONT**, marraine **Marie Jeanne de BIELLER.** Décédé le 16 juillet 1746 paroisse Saint Nicolas de Meulan à l'âge de 2 ans.

6) **Bonne CHÈVREMONT** [(1)] baptisée le 1er janvier 1746 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Sœur au couvent de l'Union Chrétienne de Saint Chaumont à Paris. Citée dans l'acte de partage et liquidation de la communauté de mariage ayant existée entre ses parents.

7) **Marie Jeanne François Julie CHÈVREMONT** baptisée le 4 mars 1747 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Citée dans l'acte de partage et liquidation de la communauté de mariage ayant existée entre ses parents.

8) **Marguerite Odile CHÈVREMONT** baptisée le 23 juillet 1748 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

(1) Le couvent des Filles de Saint-Chaumont ou couvent de l'Union chrétienne est un ancien couvent situé à Paris dans l'actuel 2e arrondissement. Le couvent se situait sur la rue Saint-Denis (actuels nos 224 et 226), au nord de la rue de Tracy. Leur jardin s'étendait à l'est jusqu'à la rue du Ponceau dans la partie absorbée par le boulevard de Sébastopol (actuel no 131)[1]. L'entrée se trouvait originellement du côté de la rue Saint-Denis. À l'angle de la rue de Tracy, se trouvait l'église conventuelle (source Wikipédia).

9) **François Nicolas CHÈVREMONT** baptisée le 4 octobre 1750 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

10) **Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT**, qui suit en VII/2.

VI) **Florent CHÈVREMONT**, maitre mercier et drapier, né vers 1747 à Meulan (âgé de 47 ans lors de son décès).
Florent CHÈVREMONT se marie avec **Marie Anne Geneviève JACQUET** (décédée le 7 mars 1809 à Pontoise).

Il décède le 19 mars 1794 en son domicile rue Pierre aux poissons à Pontoise sur la déclaration de **Guillaume CHÈVREMONT** et **Marie Anne LECOMTE**, ses père et mère, **Jean Robert ROUNEAU**, mégissier, 52 ans demeurant rue de la grande boucherie à Pontoise, **Pierre HUAUT** 34 ans, vannier, demeurant rue de cordonnerie, section de l'égalité à Pontoise (Archives municipales de la ville de Pontoise, 1E182 160, acte 372).

Dont du mariage entre **Florent CHÈVREMONT** et **Marie Anne Geneviève JACQUET** :

1) **Guillaume Florent CHÈVREMONT**, né le 9 février 1776 à Pontoise, baptisé le 9 février 1776 à Pontoise, décédé le 10 avril 1786 Pontoise à l'âge de 10 ans, inhumé le 11 avril 1786 paroisse Saint Maclou de Pontoise.

2) **Louis Florent CHÈVREMONT**, né le 4 février 1777 à Pontoise, baptisé le 6 février 1777 paroisse Saint Maclou de Pontoise, décédé le 28 avril 1790 à Pontoise, à l'âge de 13 ans, inhumé le 28 avril 1790 au cimetière neuf de Pontoise.

3) **Anne Geneviève CHÈVREMONT** mariée avec **Antoine François COUTEROT-DUMONCEAU-BEAULIEU** (témoin au mariage de sa belle sœur **Marie Geneviève CHÈVREMONT** en 1803 à Pontoise.

4) **Louise CHÈVREMONT**, née le 26 juin 1779 à Pontoise, baptisée le 28 juin 1779 paroisse Saint Maclou de Pontoise, mariée le 26 octobre 1803 à Pontoise avec **Jean "Alexis" DONON**, en présence, comme témoins de **Jean Laurent MONTHIERS Gabriel PRÉQUENARD**, négociant, **Louis Marie DERVILLÉ**, maitre drapier et mercier, **Antoine François COUTEROT-DUMONCEAU-BEAULIEU** dont postérité **DONON**.

5) **Anne Euphrasie CHÈVREMONT,** née le 20 août 1780 à Pontoise, baptisée le 21 août 1780 paroisse Saint Maclou de Pontoise, décédée le 12 mars 1783 (à l'âge de 2 ans, inhumée le 13 mars 1783 paroisse Saint Maclou de Pontoise.

6) **Marie Adélaïde CHÈVREMONT**, rentière lors de son décès, née le 27 janvier 1782 à Pontoise, baptisée le 28 janvier 1782 paroisse Saint Maclou à Pontoise.

Marie Adélaïde CHÈVREMONT se marie le 16 décembre 1803 Pontoise, avec **Louis Marie DERVILLÉ** maitre drapier et mercier (1776-1854) en présence de **Charles Marie DERVILLÉ**, notaire, frère de l'époux, **Jean Louis Antoine DELAFOND**, notaire (ca 1759), **Etienne François FOURE**, étudiant en droit (ca 1776), **Antoine François COUTEROT-DUMONCEAU-BEAULIEU**, beau-frère

de l'épouse (1765-1848), **Jean "Alexis" DONON, propriétaire**, maître drapier (1776-1842), **André François Jean Baptiste LESEUR**, Maire de Pontoise, officier d'état civil.

Dont postérité **DERVILLÉ** à Pontoise.

Marie Adélaïde CHÈVREMONT décède le 17 avril 1862 à Pontoise, à l'âge de 80 ans.
Marie Adélaïde CHÈVREMONT et **Louis Marie DERVILLÉ** sont mentionnés le 19 septembre 1843 dans le procès-verbal de défaut par **Guillaume Augustin CHÈVREMONT,** propriétaire, demeurant à Meulan-en-Yvelines (Yvelines), **Eugène DAUNON**, propriétaire, demeurant à La Roche-Guyon (Val-d'Oise), **Louis Marie DERVILLÉ**, maître des droits, de **Marie Adélaïde CHÈVREMONT**, sa femme, propriétaire, demeurant à Pontoise (Val-d'Oise), **Pierre Eustache THURET**, notaire, demeurant à Limay (Yvelines), mandataire de **Marie Anne Victoire CHÈVREMONT**, sa belle-mère, veuve de **Jacques Toussaint RENOUARD**, propriétaire, demeurant à Mantes-la-Jolie (Yvelines), au sieur **CASSIN**, receveur de rentes, demeurant 9, rue d'Antin. **(**19 septembre 1843 MC/ET/CXVI/745) Minutes et répertoires du notaire **Louis Céleste GOSSART**, 16 octobre 1841 - 8 mars 1861 (étude CXVI)

7) **Michel Aimé CHÈVREMONT** , né le 25 mai 1783 à Pontoise, baptisé le 27 mai 1783 paroisse Saint Maclou de Pontoise, décédé en janvier 1843 à Puerto Rico (Antilles), à l'âge de 59 ans. Il se marie avec **Cécile COUVERTIER** †1846 dont postérité à Puerto Rico.

8) **Anne Luce CHÈVREMONT** rentière née le 24 décembre 1784 à Pontoise, baptisée le 24 décembre 1784 paroisse Saint Maclou de Pontoise, décédée le 19 septembre 1853 à l'âge de 68 ans. Elle épouse **Armand Jacques Denis BRUSLÉ DEPRESLE**.

VII/1) **Marin CHÈVREMONT**, baptisé le 8 décembre 1739 paroisse Saint Nicolas de Meulan. marchand négociant au Havre de Grâce, y demeurant, rue Saint Julien paroisse Notre Dame Cité dans l'acte de partage et liquidation de la communauté de mariage ayant existée entre ses parents. Il épouse à Rouen paroisse Saint Nicolas le 21 juillet 1770 **Marie Anne Jeanne DURAND**, née à Marseille de feu **Joseph DURAND** et de feue **Catherine Rose TOURNIAIRE**. Sa fille **Anne Virginie CHÈVREMONT** baptisée à Saint Maclou de Rouen épouse au Havre le 23 juin 1792 **Gérard Jean Henry SCHROEDER**, protestant résidant à Saint François du Havre. **Marin François CHÈVREMONT** a un frère Jean Baptiste Alexandre Pierre marié à Rouen en 1782 (source : Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830, **Edouard DELOBETTE**, université de Caen-Basse Normandie, U.F.R. d'histoire, école doctorale littératures, cultures et sciences sociales, page 2489).

VII/2) **Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÉVREMONT**, receveur des droits de passe à la barrière du mont Ribondet à Rouen, négociant à Rouen en 1810, né le 6 avril 1752 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Une annonce de la vente d'une pièce de terre avec droit de réméré faisant suite au décès et à la succession de **Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT** est insérée en annexe 3, ci-dessous.

Il épouse le 5 février 1782 paroisse Saint-André à Rouen **Marie Charles Flore FAYELLE**, née en 1755 paroisse Saint-Cande-le-Jeune à Rouen.

Marie Charles Flore FAYELLE décède le 15 septembre 1840 à Paramé (Ille-et-Vilaine), à l'âge de 85 ans

Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÉVREMONT décède le 20 janvier 1803 à Rouen à l'âge d'environ 43 ans

Dont du mariage entre **Jean-Baptiste Pierre Alexandre CHÉVREMONT** et **Marie Charles Flore FAYELLE** :

1) **Marie Charles CHÈVREMONT**, baptisé le 26 août 1783 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

2) **François Henri CHÈVREMONT**, baptisé le 1er octobre 1784 paroisse Saint Nicolas de Meulan, décédé le 14 août 1789 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

3) **Alexandrine CHÈVREMONT**, baptisé le 23 octobre 1785 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

4) **Camille CHÈVREMONT**, baptisé le 23 septembre 1786 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Décédé le 12 août 1789 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

5) **Jean Baptiste CHÈVREMONT**, baptisé le 15 juillet 1787 (paroisse Saint Nicolas de Meulan.

6) **Louis Roland CHÈVREMONT** qui suit en VIII.

7) **Marine CHÈVREMONT**, baptisée le 17 juillet 1789 paroisse Saint Nicolas de Meulan.

8) **François CHÈVREMONT**, propriétaire à Paramé en 1841-43, baptisé le 6 octobre 1790 paroisse Saint Nicolas de Meulan. Décédé le 27 octobre 1843 à Paramé (Ille-et-Vilaine) à l'âge de 53 ans.

9) **Nicolas Marin CHÈVREMONT**, enseigne de vaisseau demeurant à Vernon (Eure), place d'armes en 1850, officier de marine, a obtenu le grade de chevalier de la légion d'honneur le 21 janvier 1851 à Vernon (H//526/9, lieu de conservation du dossier, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine). A servi 14 ans et a fait 14 campagnes.
Nicolas Marin CHÈVREMONT né le 17 avril 1792 à Meulan, paroisse Saint Nicolas, parrain **Nicolas GOIMBAULT** fils de **Charles GOIMBAULT**, marchand tanneur à Meulan, cousin de l'enfant, la marraine demoiselle **Adélaïde REVERDIN**, fille de **Jean Baptiste REVERDIN**, négociant demeurant à Rouen, paroisse Saint Vincent, cousine de l'enfant décédé le 5 janvier 1864 à Vernon (Eure).
Le 26 janvier 1850 Nicolas Marin est ausculté par un médecin qui indique : « *je soussigné docteur en médecine de la faculté de Paris, déclare avoir visité Monsieur Nicolas CHÈVREMONT, enseigne de vaisseau, et avoir reconnu 1°) sur sa tête la cicatrice d'une plaie faite par une balle qui l'a frappé en faisant son service, 2°) la*

trace de plusieurs plaies fistuleuses à l'avant-bras et au bras droit suite de blessures graves causées par un éclat de bombe qui a fracassé les os et a donné lieu ensuite à la sortie de plusieurs esquilles, 3°) enfin un raccourcissement de ce bras effet des blessures, ce qui gène les mouvements et l'action de ce membre, etc.. »

Signature de **Nicolas Marin CHÈVREMONT** dans son dossier d'attribution de la légion d'honneur (base Léonore)

Nicolas Marin CHÈVREMONT se marie le 27 septembre 1820 à Vernon (Eure) avec **Marie Anne Félicité BEAUDET,** fille de **Hubert BEAUDET** marchand drapier, conseiller du Roy, échevin de la ville de Vernon et de **Marie Anne Cécile Félicité CHÈVREMONT** en présence de M. **LEBRUN d'HEURGIVAL**, propriétaire, 70 ans, demeurant à Vernonet, faubourg de Vernon, **Adrien LE CELLIER**, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'Honneur, 52 ans demeurant place d'Armes à Vernon, **Simon Hubert SORET,** officier e santé, 22 ans, fils de l'épouse demeurant rue Saint Jacques à Vernon et de **Blaise Théodore VALLÉE,** vivant de son revenu, 32 ans, neveu de l'épouse demeurant à Pacy-sur-Eure (Archives départementales de l'Eure, Vernon, 1820 – 1825, 8 Mi 4495, NMD vue 65 et 66/ 745).

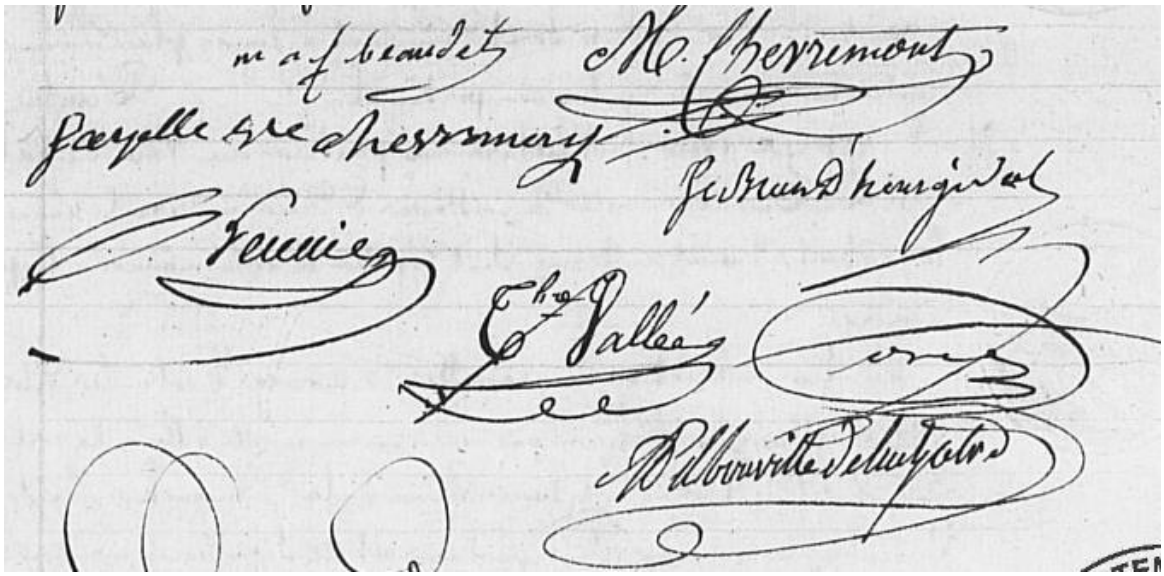

Signature au bas de l'acte de mariage de **Nicollas Marin CHÈVREMONT**, 27 septembre 1820.

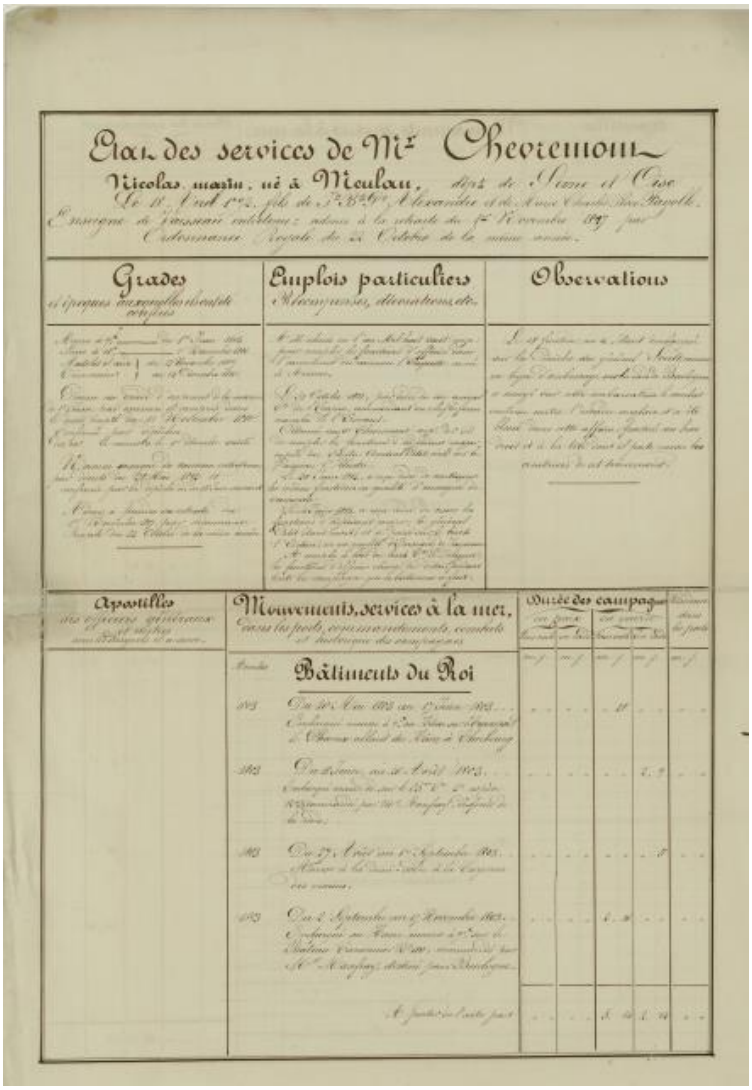

Etat des service de **Nicolas Marin CHÈVREMONT** (extrait, source base Léonore)

VIII) **Louis Roland CHÈVREMONT** commis -banquier à Rennes en 1810 – 1815, négociant en 1820, baptisé le 29 juin 1788 paroisse Saint-Nicolas de Meulan, décédé le 21 octobre 1820 à Rennes (Ille-et-Vilaine) à l'âge de 32 ans.

Il se marie le 26 décembre 1810 à Rennes avec **Perrine Charlotte Marie FROUT**.

Charlotte Marie FROUT est née le 29 août 1789 paroisse Saint-Germain à Rennes et décédée le 19 septembre 1842 à Rennes à l'âge de 53 ans. Elle est la fille de **Julien Marie FROUT** et de **Jeanne LAURENT**.

Dont du mariage entre **Louis Roland CHÈVREMONT** et **Charlotte Marie FROUT** :

1) **Alexandre Jean Baptiste CHÈVREMONT**, secrétaire général à la Préfecture à Rennes en 1845, Sous-Préfet à Saint-Malo en 1849, dans la Marne en 1849-53, Préfet au Puy en 1853-56, secrétaire général de la Préfecture de Police à Paris en 1858-60, préfet, Maire de Saint-Servan en 1875-76, décoré de la légion d'honneur, né le 14 février 1812 à Rennes,
Alexandre Jean Baptiste CHÈVREMONT se marie le 4 juillet 1849 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) avec **Estelle Marie HENRY**,

Estelle Marie HENRY est née le 11 février 1831 à Saint-Malo et décède le 10 avril 1909 à Saint-Servan à l'âge de 78 ans. Elle est la fille de **Charles Thomas HENRY** et d' **Estelle Marie Jeanne DUBOIS**
Alexandre Jean Baptiste CHÈVREMONT décède le 18 juin 1883 à Saint-Servant (Ille-et-Vilaine,) à l'âge de 71 ans.

Dont du mariage entre **Alexandre Jean Baptiste CHÈVREMONT** et **Estelle Marie HENRY** :

a) **Louise Eugénie Marie CHÈVREMONT**, née le 14 août 1850 à Épernay (Marne).

b) **Gabrielle Marie Caroline CHÈVREMONT**, née le 28 novembre 1852 à Reims (Marne).

c) **Valentine Marie Louise CHÈVREMONT**, né le 31 mai 1867 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), décédé le 24 décembre 1943 à Saint-Servan, à l'âge de 76 ans. **Valentine Marie Louise CHÈVREMONT** se marie le 28 juin 1892 à Saint-Servan avec **Daniel Alexandre Richard LEVAVASSEUR,** Lieutenant d'Artillerie à La Fère en 1892, né le 22 octobre 1862 à Caen (Calvados).

2) **Charles CHÈVREMONT**, né en 1814 à Rennes, Ille-et-Vilaine, décédé le 23 janvier 1819 à Rennes à l'âge de 5 ans.

3) **Eugène François CHÈVREMONT**, sous-chef de bureau à la Préfecture de Rennes en 1845, percepteur à Saint-Gilles en 1883, né le 1er mars 1815 à Rennes, décédé le 22 septembre 1883 à Saint-Gilles (Gard) à l'âge de 68 ans.
Eugène François CHÈVREMONT se marie le 29 mars 1845 à Saint-Servan avec **Marie Nanine DELAMARE**, née le 19 mai 1823 à Le Havre (Seine-Inférieure actuellement Seine-Maritime), fille **Jacques François DELAMARE** Capitaine au long cours, propriétaire à Saint-Servan en 1845 et de **Marie Anne LONGUEVILLE**.

4) **Roland Sébastien CHÈVREMONT,** né le 8 février 1820 à Rennes.

Annexe 1

Transcription de l'insinuation du 20 août 1573 **Florent CHÈVREMONT**, marchand, demeurant à Meulan : donation à **Jacques JALAIN**, premier huissier du Roi aux requêtes du Palais à Paris, d'une maison, vignes et terres à Lorey près Pacy-sur-Eure (Archives Nationales, Notice n° 5257, Insinuations. Y//115 | Dates des insinuations : 5 décembre 1573 - 19 octobre 1574).

Insinuation d'un don de terres à Jacques Jalain

[Page 1] Par devant Jacques Joyeulx et Adrian Arragon, notaires|du royaume sont au chastelet de Paris, soubz signes du present en sa personne |honnorable homme Florent de Chevremont, marchand demourant a Meulan, |lequel de son bon gre a recongnut et confesse et cognoit confesse a |avoir donne cedde et transporte d'apres presentes donne cedde et | transporte. Entend desmaintenant a tous sieurs presens irrevocable |faire acte vissant a seoir de l'approvoir, ne vouloir ruequerer | en aucunne sorte et manière que ce soyt en puisse estre, ce |provet garantir etc a honnorable homme Messire Jacques Jalain premier | huissier du roy en requestes du palais a Paris apres honnorable |homme Nicolas Le Cher, aussi marchant, demourant audit Meulan a ce |present stippullant comptant avec lesdits notaires pour ledit Jalain sondit creand, |d'une maison contenant deulx corps d'hostel court et liee avec |ung arpent de vigne terre labourable jardin [exploitable (1)] et puissant |le lieu avec se qu'il se poursuict et comporte retant contenant ci sendier (2) |assie au villaige de Borrey, tenant d'un coste a la vefve feu Messire |Jehan Vallet, d'aultre aux vignes et pres appartenant a l'eglise dudit lieu | aboutissant d'un bout a la riviere dure et d'autre bout au chevryer | audit donnateur apartenant, a cause de la question qui par cy devant a este |[Page 2] faite pour ledit donnateur chez son notaire par Messire Guillaume Grevet son | peregrand en la censure de Madame la duchesse de Vallenturat | a cause de sa chastellenye de Bretepent en charges avec celle de |deux sols six deniers tournois et avec et encore envers les heritiers et feu | Francois le conte escuyer, de quatre sols aussi de ceux et aultre |charge de cent sols tournois de rente envers Nicolas Chefreville |rendre de baillant a Thomas Coissier et avoir et avec leurs | heritiers et sy aveter ce ledit donateur donne et cedde et transporte |audit Jallain comme dessus tout et chascune les loyers faictz et prochains venants|et a venir et absolument a eux deulx de chascun par quelques personnes |que ce soyent d'apres le huictieme jour de may mil cinq cent | soixante trois jusques a ce jourd'huy a cause desdits lieulx en |dessus se desfaire et donez en en content ce ledit donateur a mis et |servaige mect et servaige ledit Jalain du tout de son bien droitz |pource raisonne et active pour de tout ce en luy faire |ceste donation assez et tant seroit faicts auxdites charges desdits | ceux et rente et aultre tant pour la bonne et vraie et avoir Grevet |donnateur a dict avoir et porter audit Jalain donateur de tous |ce que icel est son plaisir et avist de faire et ce pour les |bonne et agreable servige qu'aura faicts Jalain cy apres devant | faicts en quelque pere qu'il fera avouer pour cy apres percevant | transportant dessaisissant voulant et pource transportant, | donnant pouvoir de tous faire insinuer, laquelle presente donneront | en tous greffes qu'il apartiendra lesdits donnateurs et le cler |stipullant pour ledict Jalain ont faict et constitue d'apres | presentes font et constituent leur presentes pource garantir se audit et honorrable le | porteur de ces

presentes auquel seront donnes et donnent plaige | pouvoir et puissance de ce faire tout ce que au cas appartiendra et |sera necessaire promectant et obligeant a renvoyer et faict et | passe l'an mil cinq cent soixante treize le jeudy vingtieme | jour d'aoust, signe d'Arragon et Joyeulx et en marge est escrit| correger par Arragon et a la fin a este mis et escrits ensuyvant | ceux que s'ensuyt.

L'an mil cinq cent soixante treize le mercredi sixieme jour de decembre | le present contract de donation a este apporte en greffe du chastellet | de Paris et icelle insinue accepté et en tous agreable audit chastelet | selon que retenu pour icelle par Messire Nicolas Legendre comme procureur | de Florent de Chevremont donnateur audit Messire Jacques Jalain | premier huissier du roy en requestes du palais a paris donnateur | denomme audit Robert lequel a este envoye ce present recevoir 300 | [page 3] volent donation insinuer audit chastelet suivant la donation le requerrant |ledit Legendre audit non qui devra requerer et demande acte escriture se | bailler ces presentes pour servir et valloir audit Jalain donateur en tant et |lieu ce que de raison.

Annexe 2

Ci-dessous : 1719, plan figuré du moulin et de la maison de Messieurs **CHÈVREMONT** et **DUVAL** et du moulin de monsieur **BOUCHER** suivant la sentence arbitrale rendue entr'eux le septième février 1719 par nous **Antoine de GARS**, escuyer, Coner du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, et **Denis Basile MERIEL**, Conseiller du Roy, Président Lieutenant général au baillage de Meullent pour être joint à ladite sentence, de nous paraphé, Archives départementales des Yvelines, B 1199).

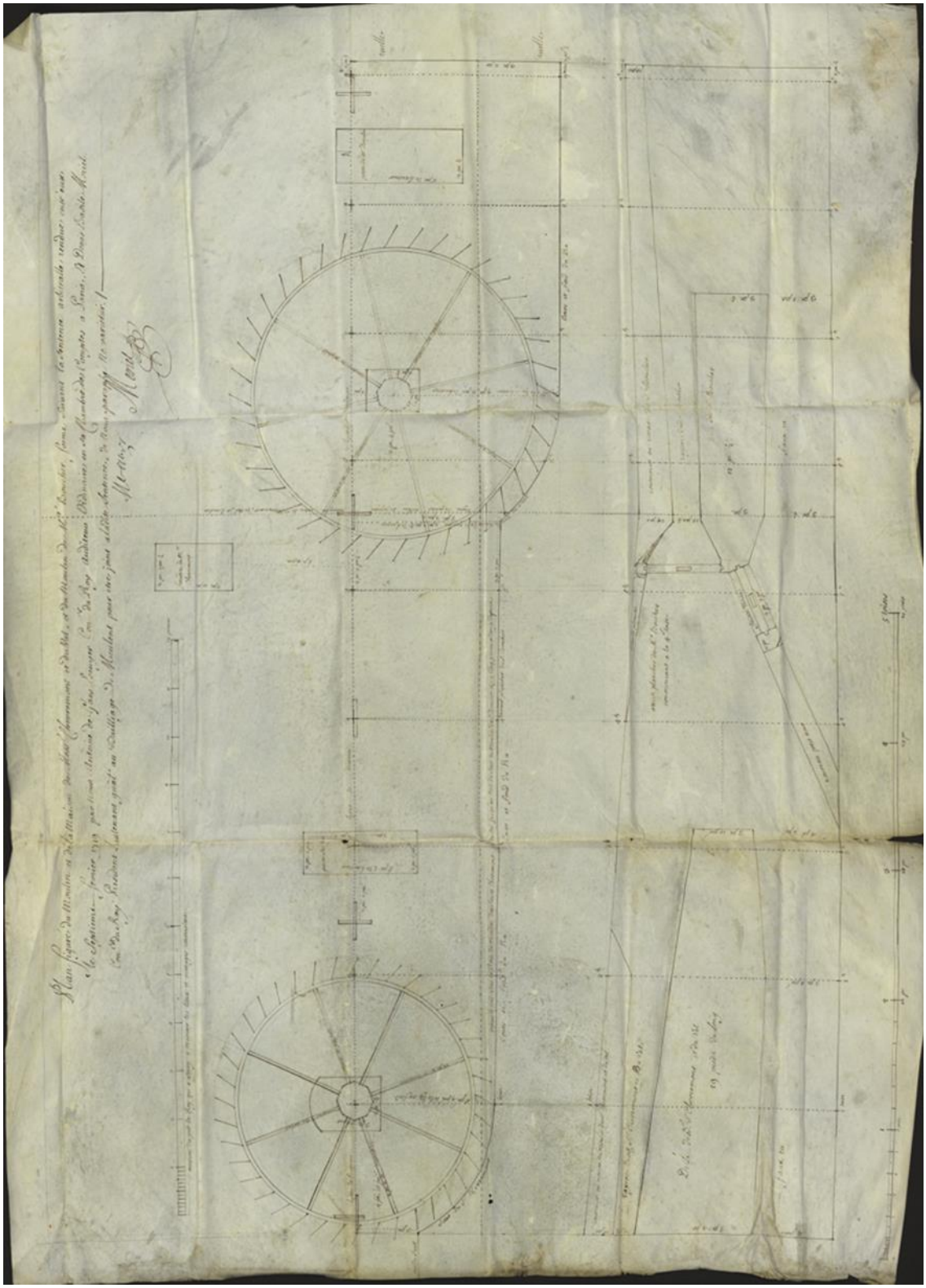

Transcription de l'acte accompagnant le plan de la page précédente :

« Veu par nous Antoine de Gars, Escuyer Conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes à Paris et Denis Basile MERIEL, Conseiller du Roy Président Lieutenant Général Civil, Criminel et de Police au Baillage du Comté de Meullent le compromis fait entre Marin Chèvremont marchand tanneur demeurant à Meulan Jérosme Duval aussy marchand tanneur demeurant audit Meullent et Jeanne Duval demeurante audit lieu femme séparée quant aux biens d'Eustache Ribaut son mary absent du pays depuis plusieurs années et autorisée par justice à la poursuite de ses droits propriétaires conjointement d'un moulin à tan sis en cette ville sur le rivière d'Aubette appelé le rue de la tannerie d'une part, et Nicolas Boucher aussy marchand tanneur demeurant audit Meulan propriétaire d'un autre moulin à tan sis en ladite ville sur ledit ru au-dessous et attenant des sieur et dame Chèvremont et Duval d'autre part par lequel compromis ou sont [ ] nous ont donné pouvoir de régler et terminer le procès pendant entre eux en la maitrise particulière des eaux et forêt de Saint Germain en Laye sur l'assignation que lesdits dame et sieur Chèvremont et Duval y ont fait donner audit sieur Boucher[ ] en datte du 21 juillet 1717 et sur les demandes [ ] y ont formées ensemble de régler qui pourraient formées devant nous pour mémoires circonstances et dépendances et sur le tout rendre notre sentence arbitrale qu'ils ont promis exécuter comme [ ] souverain et pour la somme de 500 livres tournois et d'apporter à la visite des lieux les sieurs Pierre Langlois marchand tanneur en cette ville Denis et Claude Hue charpentiers en cette ville et Pierre Boulland charpentier demeurant à Jamville [ ][ ] [ ] sans que nous fussions obligés néanmoins de faire mention dans notre sentence de laquelle nous aurons dit ledit compromis avisé sous les seings privés de ses parties le 5 octobre [ ] prorogé jusqu'au premier mars prochain par acte [ ] [ ] du 10 janvier dernier dument contrôlé ledit [ ] du 22 juillet 1717 la réponse de lesdits Chèvremont et Duval du 13 dudit mois d'août, plaidoyer dudit Boucher du 10 septembre 1717, sentence de la maitrise de Saint Germain entre les partis qui ordonne la règle des moulins du 4 septembre audit an [ ] le onze, opposition dudit Boucher, sentence en date du 15 [ ] mois de septembre, réponse des sieurs Chèvremont et Duval à ladite opposition du 16 dudit mois, autre sentence entre lesdites parties rendue en ladite maitrise le 18 dudit mois et an portant nomination de maitre Bimont [ ] expert des sieurs Chèvremont et Duval, nomination de Michel Barbier expert dudit Boucher du 25 du mois de septembre Assignation audit expert pour la règle du 13 octobre audit an, prestation de serment dudit expert en ladite maitrise du 16 dudit mois et an, réponse dudit expert du 22 dudit mois, requête [ ] des sieurs Chèvremont et Duval du 12 novembre 1717 pour contestation dudit rapport, [ ] de mission de Fleurant Chèvremont au profit de Guillaume Chèvremont, Louis Guillou et Elisabeth Chèvremont ses enfants et du partage [ ] entre eux par le même acte passé devant Jean Faye commis de maitre de Gars audit Meulan le 19 septembre 1619, [ ] entre ledit Guillaume Chèvremont et Louis Guillou du 9 décembre 1621devant Henry MERIEL, notaire à Meulan, sentence arbitrale entre lesdits Chèvremont et Guillou du 26 janvier 1626 déclaré et signé dudit Faye, sentence rendu audit baillage de Meulan le 15 décembre 1644 entre les sieurs Chèvremont et Guillou,
[ ] et Michel [ ] qui omologue la sentence arbitrale rendue entre eux le 24 septembre 1644, le contrat [ ] des deux moulins appartenant aux [ ] par Fleurant Chèvremont de Mtre [ ] devant Pailleur [ ] le [ ] mars 1600 [2 lignes illisibles]

après avoir entendu les dits sieurs Pierre Langlois, Denis et Claude Hue et Pierre Bouillant appellent à la règle des lieux tout bien et considéré

Nous, pour terminer lesdits différents et contestations des parties et prévenir ceux qui pourraient naître à lavenir, avons estimé qu'il estoit propre de prendre la mesure de toutes les longueurs, largeurs, hauteurs, pentes et profondeurs de tout ce qui pourrait faire contestation entre lesdits parties, de définir et réglé pour toujours lesdites mesures, d'en faire transcription littérale icy, et en plan figuré sur une grand de feuille de parchemin, afin [ ] en sorte qu'il ne s'y puisse faire de changement, ou qu'il [ ] [ ] changement se puisse facilement reconnaitre par ladite description et plan figuré ; à quoi nous avons procédé à ce qu'il suit….

Annexe 3

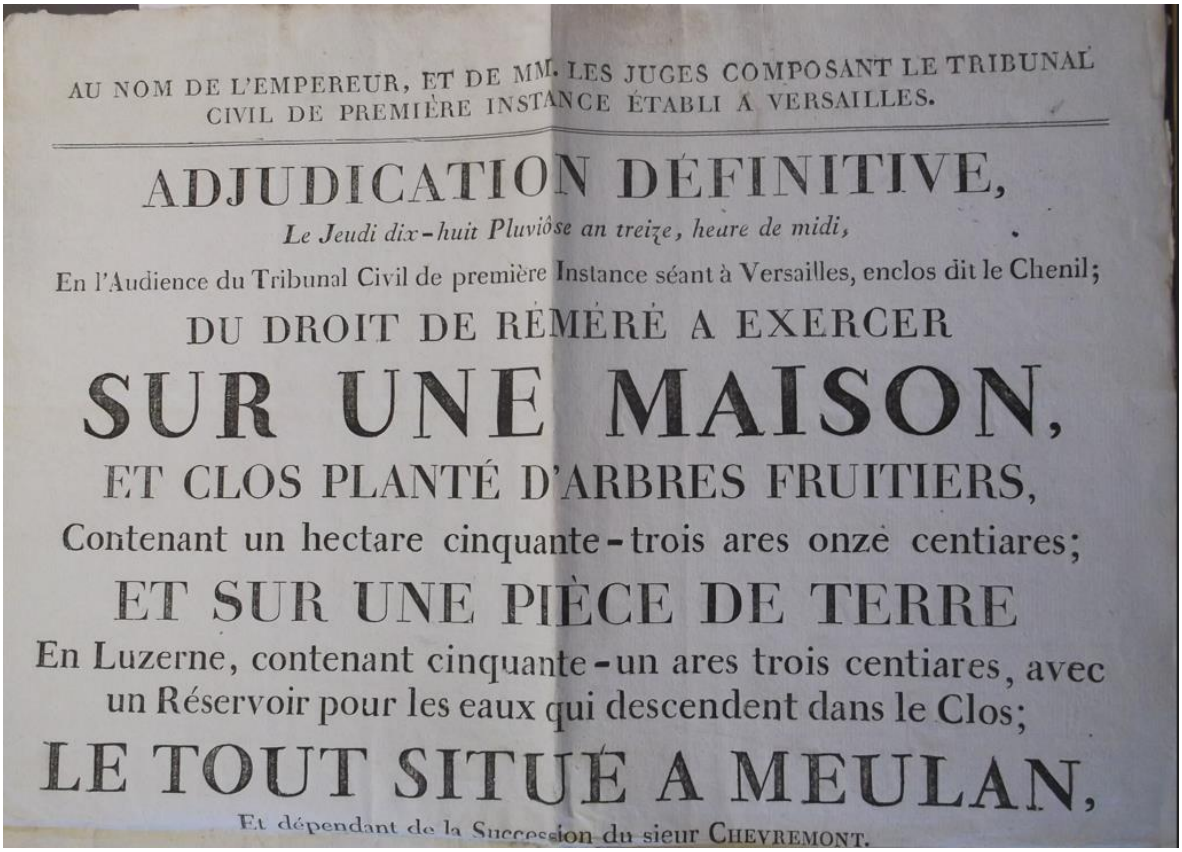

AU NOM DE L'EMPEREUR, ET DE MM. LES JUGES COMPOSANT LE TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE ÉTABLI A VERSAILLES.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Le Jeudi dix-huit Pluviôse an treize, heure de midi,

En l'Audience du Tribunal Civil de première Instance séant à Versailles, enclos dit le Chenil;

DU DROIT DE RÉMÉRÉ A EXERCER

SUR UNE MAISON,

ET CLOS PLANTÉ D'ARBRES FRUITIERS,

Contenant un hectare cinquante-trois ares onze centiares;

ET SUR UNE PIÈCE DE TERRE

En Luzerne, contenant cinquante-un ares trois centiares, avec un Réservoir pour les eaux qui descendent dans le Clos;

LE TOUT SITUÉ A MEULAN,

Et dépendant de la Succession du sieur CHEVREMONT.

Ci-dessus annonce de la vente d'une pièce de terre avec droit de réméré [(1)] faisant suite au décès et à la succession de **Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT** (voir ci-dessus en VII/2).

« *Aujourd'hui, 3 pluviôse an 13 est comparu au greffe du tribunal de grande instance du 3ème arrondissement du département de Seine-et-Oise maitre* ***MASSON*** *demeurant à Saint-Germain-en-Laye rue des ursulines n°30, avoué de Dame* ***Marie Charlotte Flore FAYELLE*** *veuve de* ***Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT*** *demeurant à Rouen,*
Lequel a déposé en ce greffe un exemplaire timbré et imprimé de l'affiche du 22 nivôse an 13, signée du comparant enregistrée à Saint-Germain le 24 [ ] pour l'audience du jeudi 18 pluviôse an 13 la vente et adjudication de la faculté de réméré à exercer sur une maison et clos planté d'arbres fruitiers et sur une pièce de terre en luzerne le tout situé à Meulan et dépendant de la succession de ***Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT****, Duquel dépôt le greffier a rédigé le présent acte qu'il a signé avec ledit comparant* » (Archives départementales des Yvelines, tribunaux de première instance, 3U/VERS 390, reproduction du document original page suivante)

(1) Une clause de réméré est un dispositif juridique en droit français qui permet à une personne de vendre un bien immobilier tout en se réservant la possibilité de le racheter dans un délai convenu à l'avance, généralement de 5 ans au maximum

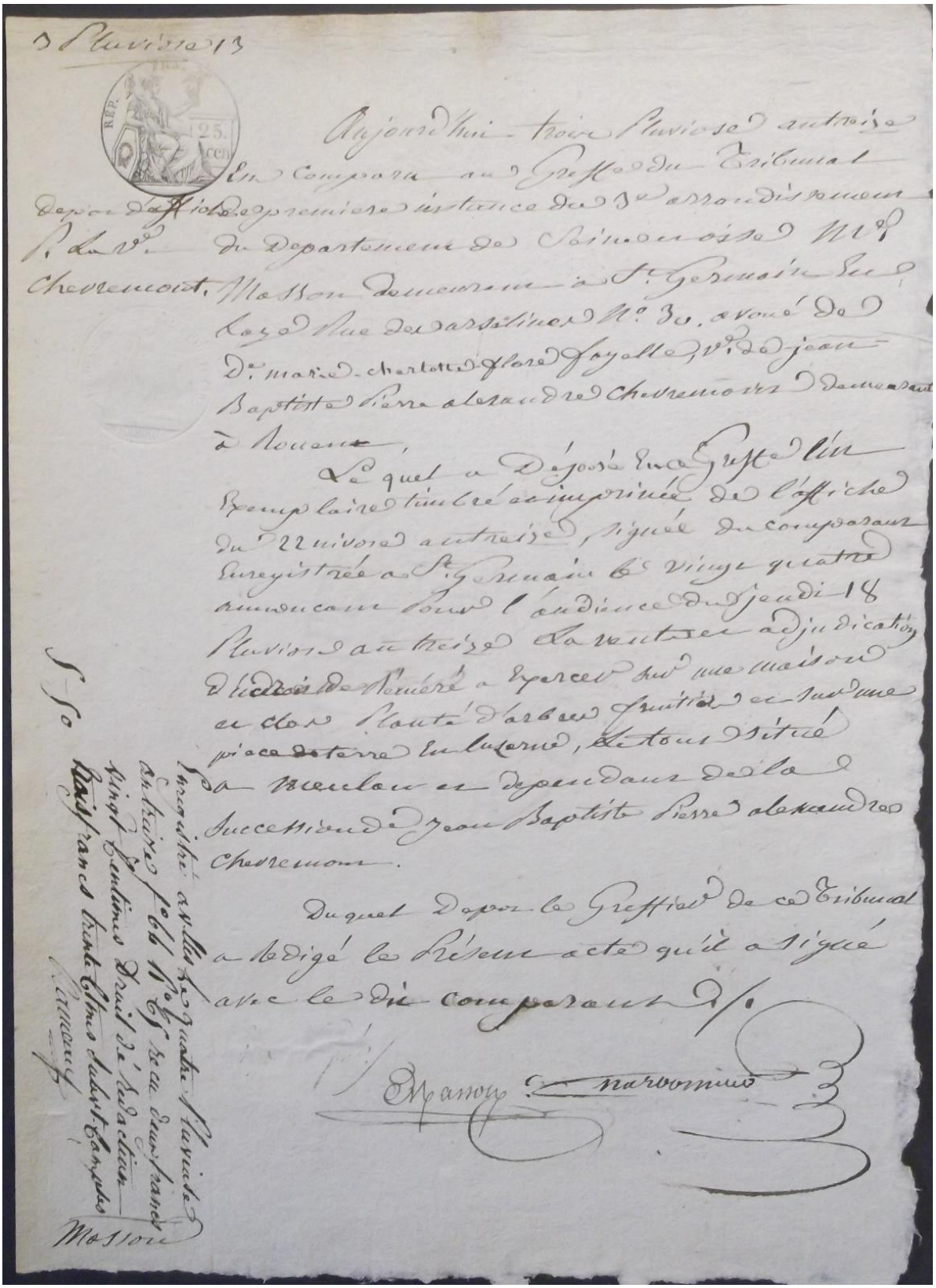

Dépôt d'affiche pour l'annonce de la vente par réméré d'une maison et de terres sises à Meulan faisant suite au décès en date du 20 janvier 1803 à Rouen de **Jean Baptiste Pierre Alexandre CHÈVREMONT** demeurant à Rouen (Archives départementales des Yvelines, tribunaux de première instance, 3U/VERS 390).

Annexe 4

1751 : Nomination au poste d'échevin de **Nicolas CHÈVREMONT** en remplacement de son père **Marin CHÈVREMONT**. Voir en V/1 ci-dessus (Archives Nationales, Grande Chancellerie, sous-série V/1, lettres de provision d'office : années 1749, 1750 et 1751, cotes : V/1/366, pièce 369

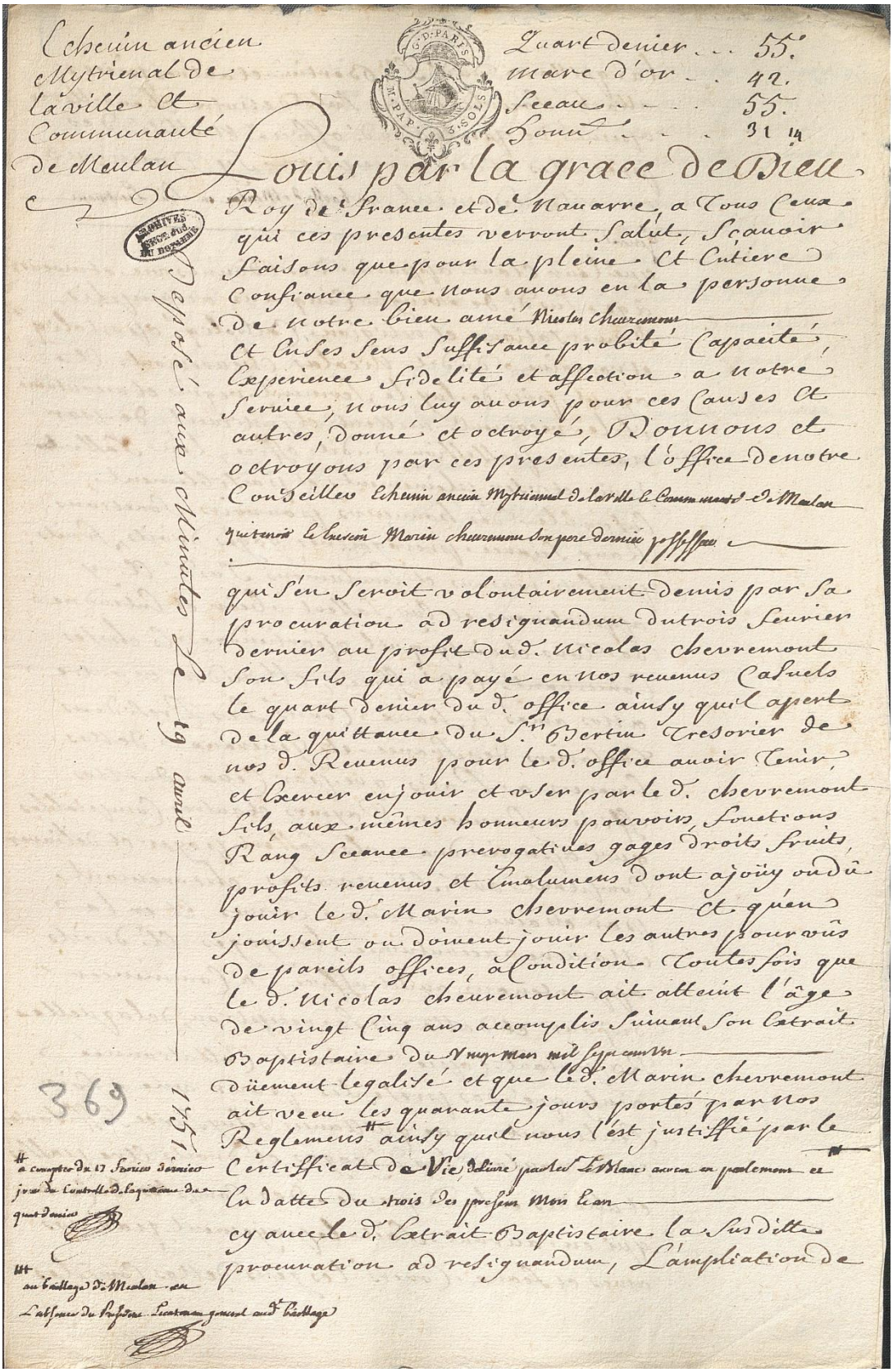

Echevin ancien
Mytrienal de
la ville et
Communauté
de Meulan

Quart denier . . . 55.
Marc d'or . . . 42.
Sceau . . . . 55.
Tout 31 14

Louis par la grace de Dieu
Roy de France et de Navarre, a Tous Ceux
qui ces presentes verront Salut, Sçavoir
faisons que pour la pleine et Entiere
Confiance que Nous avons en la personne
de notre bien amé Nicolas Chevremont
et Ses Sens Suffisance probité Capacité,
Experience Fidelité et affection a notre
Service, nous luy avons pour ces Causes et
autres, donné et octroyé, Donnons et
octroyons par ces presentes, l'office de notre
Conseiller Echevin ancien Mytrimual de la ville et Communauté de Meulan
que tenoit Echevin Marin Chevremont son pere dernier possesseur
qu'il en Servoit volontairement demis par sa
procuration ad resignandum du trois Fevrier
dernier au profit du d. Nicolas Chevremont
Son fils qui a payé en nos revenus Casuels
le quart denier du d. office ainsy qu'il apert
de la quittance du S.r Ogerlin Tresorier de
nos d. Revenus pour le d. office avoir tenir,
et Exercer enjouir et user par le d. Chevremont
fils, aux mêmes honneurs pouvoirs, Fonctions
Rang Seance prevogatives gages droits fruits,
profits revenus et Emoluments dont a joüy ou dû
jouir le d. Marin Chevremont et qu'en
jouissent ou doivent jouir les autres pourvûs
de pareils offices, a Condition toutes fois que
le d. Nicolas Chevremont ait atteint l'âge
de vingt Cinq ans accomplis Suivant Son Extrait
Baptistaire du vingt Mars mil Sept cent
dûement legalisé et que le d. Marin Chevremont
ait veeu les quarante jours portés par nos
Reglemens ainsy que nous l'est justifié par le
Certificat de Vie, delivré par le Maire en parlement et
en datte du trois des present Mois Juin
cy annexé le d. Extrait Baptistaire la Susdite
procuration ad resignandum, L'ampliation de

Reposé aux Chartes Le 19 Juin

369

1751

a compter du 17 Janvier dernier
jour du Controlle de Laquelle Sa
quart denier

au Bailliage de Meulan en
l'absence du Lieutenant general dud. Bailliage

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie DUBOIS

Famille originaire de Montalet-le-Bois qui ne semble pas avoir réellement constituée une dynastie de meuniers mais dans le recensement du 1er mai 1831 de Meulan, **Laurent DUBOIS**, 35 ans, est meunier, avec sa femme **Marie Rosalie DAGORY**, 31 ans, leur fils **Laurent DUBOIS**, 11 ans, **Louis LÉGER**, 16 ans, garde-moulin (vue 71/85). Malheureusement ce recensement ne donne aucune adresse.

Cette famille **DAGORY**, compte un meunier au moulin des Marais à Gaillon-sur-Montcient (voir le tome consacré aux moulins de cette commune). **Laurent DUBOIS** est meunier rue Plâtrière à Meulan en 1836 et 1846 mais il ne figure pas dans le recensement en 1841.

Le nom de **Laurent DUBOIS**, locataire du moulin, apparait au crayon sur un plan contenu dans le dossier de modification du moulin de M. **GOIMBAULT** (rayé) **LAVALLARD** (au crayon) de 1845-1846 d'un moulin à tan en moulin à blé (Archives départementales des Yvelines, série 7 S, travaux publics et transports, service hydraulique, syndicats : cours d'eau et leurs moulins, associations syndicales hydrauliques, dossier 7 S 175, moulin à tan et moulin à blé, Meulan, convertissement du moulin à tan en moulin à blé, 1844 – 1846, travaux, règlements avec 4 plans et deux croquis, 1844 à 1855, voir page suivante).

I) **Jacques DUBOIS**, cultivateur lors du mariage de son fils Nicolas Laurent ; **Jacques DUBOIS** est né le 7 mars 1763 à Montalet-le-Bois et décédé le 21 janvier 1847 à Meulan, marié le 2 décembre 1793 à Montalet-le-Bois avec **Marie Marguerite Véronique BERTRAND**. Ils sont domiciliés à Montalet-le-Bois lors du mariage de leur fils Nicolas Laurent. Ils eurent plusieurs enfants décédés en bas âge.

Dont du mariage entre **Jacques DUBOIS** et **Marie Marguerite Véronique BERTRAND** :

1) **Nicolas Laurent DUBOIS**, qui suit en II/1.

2) **François Félix DUBOIS**, qui suit en II/2..

II/1) **Nicolas Laurent DUBOIS**, meunier lors de son décès, ancien meunier dans l'acte de mariage de son fils Jacques Ambroise Laurent en 1848.

Nicolas Laurent DUBOIS est né le 29 fructidor an IV (15 septembre 1796) à Montalet-le-Bois, décédé en sa demeure, rue Plâtrière à Meulan le 27 avril 1848, décès déclaré par **François Félix DUBOIS**, né vers 1831, meunier à Rueil, commune de Seraincourt (Val d'Oise), frère du défunt et **Jacques Ambroise Laurent DUBOIS**, né vers 1821, fils du défunt, les 2 déclarants signent l'acte de décès (FILAE, vue 158/524).

Nicolas Laurent DUBOIS, garde-moulin domicilié à Chapet, épouse **Marie Rosalie DAGORY** le 17 décembre 1817 à Saint-Germain-en-Laye (FILAE, vue 92/100).
Marie Rosalie DAGORY marchande de vin est domiciliée chez sa mère à Saint-Germain-en-Laye lors de son mariage au 2 rue de la Salle, née le 11 ventôse an VIII aux Mureaux (1er mars 1800). Elle est dite sans profession, demeurant rue Plâtrière à Meulan lors du décès de son mari.

Marie Rosalie DAGORY est la fille de feu **Pierre Benoit DAGORY**, vigneron et de **Marie Denise Rosalie BEAUDOUIN**

« *Du 24 octobre 1848, succession directe et entre époux de Nicolas Laurent DUBOIS, décédé à Meulan le 27 avril 1848 : A comparu Marie Denise Rose BEAUDOUIN, veuve de Nicolas Laurent DUBOIS, demeurant à Meulan, agissant tant en son nom propre que comme tutrice légale de Camille Ambroisine DUBOIS, sa fille mineure, que comme se portant fort de Jacques Ambroise Laurent DUBOIS, son fils majeur.*

Laquelle a déclaré que le dit Sr DUBOIS, son mari, quand vivait meunier, est décédé audit lieu le 27 avril 1848 et que sa succession à elle échue pour un quart en propriété et pour un quart en usufruit, aux termes d'un acte de donation du 26 janvier dernier reçu LECOMTE enregistré le 3 mai, et à ses enfants pour le surplus, consiste dans la moitié des biens ci-après venant tous de la communauté,
1° mobilier, marchandises et créances de commerce détaillés dans un état déposé et évalué à 7024.00 francs dont la moitié pour la succession est de 3512.00 francs dont ¼ en propriété est de 878 francs et ¼ en usufruit est de 439.00 francs soit au total 1017,00 francs…..
….
IMMEUBLES

1° Une maison sise à Meulan, louée à M. VINCENT, limonadier, par acte du 9 décembre 1840 reçu chez LAVALLARD encore courant moyennant le prix annuel de 600,00 francs,

2°Un hectare soixante ares 40 centiares de terres aux Mureaux loué verbalement à divers moyennant 120 francs et 75 centimes, total 720.75 francs, etc..

Certifié sincère, veuve DUBOIS » (Archives départementales des Yvelines, Meulan, registre des déclarations de mutations par décès : 21 décembre 1847-1er février 1850 (Volume n°78) 9Q 2474, 21/12/1847 - 1/2/1850, vue 72/208)

Dont du mariage entre **Nicolas Laurent DUBOIS** et **Marie Rosalie DAGORY**

1) **Jacques Ambroise Laurent DUBOIS**, qui suit en III.

2) **Ambroisine Camille DUBOIS**, limonadière, née le 15 mars 1835 à Meulan, mariée le 31 janvier 1855 à Meulan avec **Baptiste Thimotée LHOTE**, huissier. Elle est domiciliée à Argenteuil en 1907, année de son décès.

II/2) **François Félix DUBOIS**, meunier, cité meunier domicilié à Rueil commune de Seraincourt lorsqu'il est témoin au mariage de son neveu **Jacques Ambroise Laurent DUBOIS** en 1848.

François Félix DUBOIS est né le 5 juillet 1811 à Montalet-le-Bois (D78 - Montalet-le-Bois, NMD, 1810-1851, 5MI362BIS, vue 13). Il se marie le 26 septembre 1837 à Jambville avec **Marie Antoinette Éléonore VERNEUIL** (AD78 - Jambville, NMD, 1812-1851, 5MI355, vues 188 et 189).

Dont du mariage entre **François Félix DUBOIS** et **Marie Antoinette Éléonore VERNEUIL**:

1) **Louis Félix DUBOIS**, né le 27 juin 1838 à Seraincourt (Val d'Oise), (AD95 - Seraincourt, BMS, 1838-1844, 3E161 14, vue 7).

2) **Laurent Félix Eugène DUBOIS**, né le 17 octobre 1841 à Seraincourt, décédé le 8 novembre 1866 à Saïgon - Hô-Chi-Minh-Ville, Viet Nam, à l'âge de 25 ans (ANOM - Vietnam, Saïgon, 1866, vue 114).

III) **Jacques Ambroise Laurent DUBOIS**, meunier domicilié à Tessancourt lors de son mariage, né vers 1821, marié le 8 février 1848 à Vaux-sur-Seine avec **Eugénie Célestine LANAVETTE**, en présence de **François Félix DUBOIS**, meunier, domicilié à Rueil commune de Seraincourt, **Hilaire BEAUDOIN**, propriétaire, adjoint au maire de la commune des Mureaux, cousin germain de l'épouse, **Jean Baptiste LANAVETTE**, cultivateur, oncle paternel.

Eugénie Célestine LANAVETTE est née vers 1829 à Vaux-sur-Seine, fille **de Charles Henri LANAVETTE**, cultivateur et de **Marie Justine THURET**.

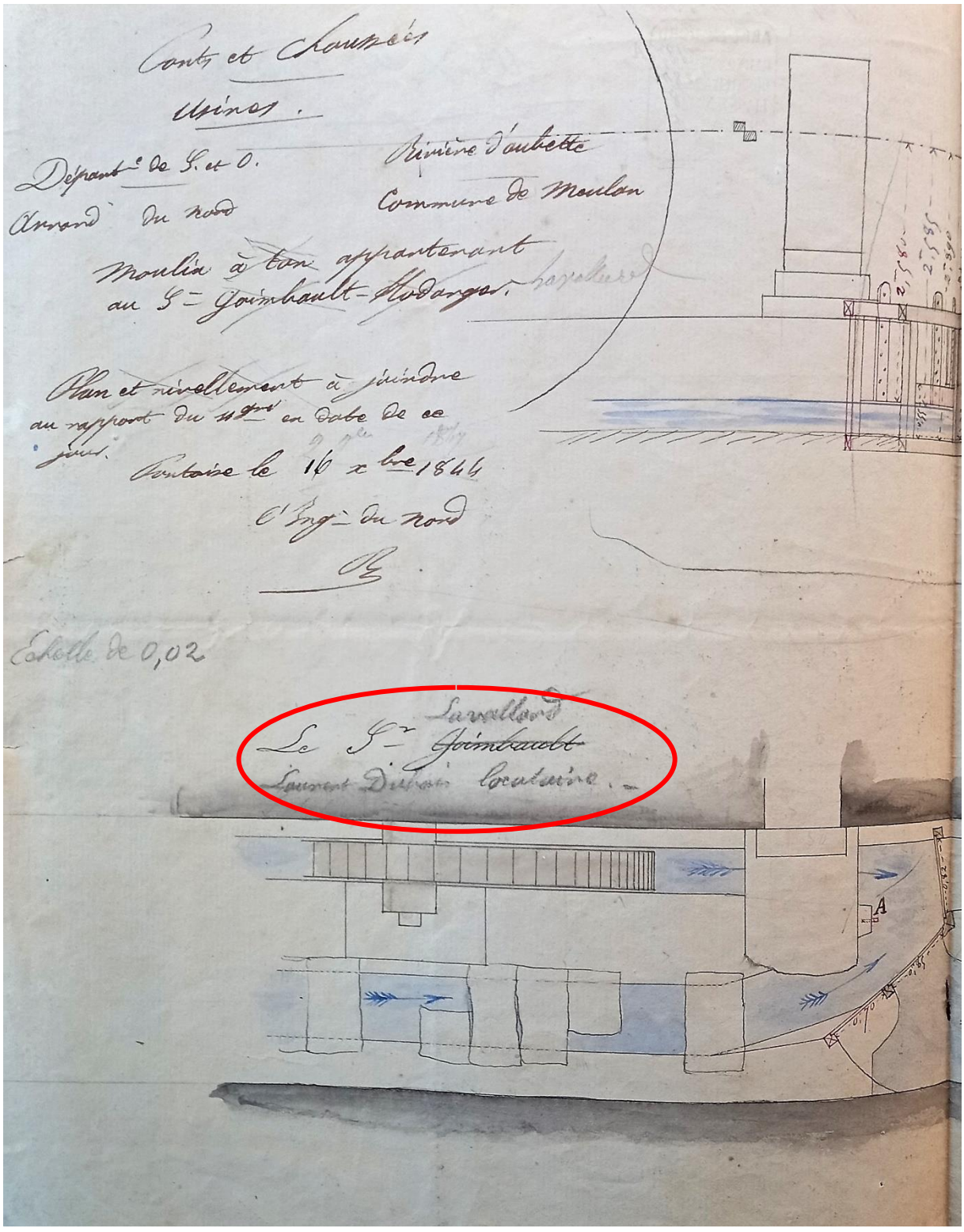
Ponts et Chaussées
Usines.
Départt de S. et O.
Arrond.t du nord
Rivière d'Aubette
Commune de Meulan
Moulin à ton appartenant
au S.r Goimbault-Hodanger.
Plan et nivellement à joindre
au rapport du 16 x.bre en date de ce
jour.
Pontoise le 16 x.bre 1846
l'Ing.r du nord
Echelle de 0,02
Le S.r Goimbault
Laurent Dubois locataire.
A

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie LANGLOIS

Famille de tanneurs extrêmement nombreuse à Meulan, de la paroisse Saint Nicolas qui s'allia avec les **RESVE**, les **DERVILLÉ** et les **GOIMBAULT**, toutes familles de tanneurs. **Simon Pierre LANGLOIS** apparait sur le cadastre de 1825 comme propriétaire d'un moulin (parcelle numérotée 434 sur le cadastre napoléonien de 1825). Ce moulin sort du patrimoine de **Simon Pierre LANGLOIS** en 1836 par une mutation de cette année-là.
On se reportera à l'article paru dans la revue trimestrielle de l'AGHYN (association généalogique et historique des Yvelines du Nord), Mellentensis n°72, page 7 article « les tanneurs de Meulan et les métiers du cuir ».

I) **Pierre LANGLOIS,** marchand tanneur, marié le 8 février 1735 à Saint-Germain-de-la-Grange (Yvelines) avec **Geneviève PERON** en présence de **Louis CHEDEHOUX**, **Pierre PERON**, sieur des Gats, **François PERON**, **Charles MIGNOT** (Archives départementales des Yvelines, registres de Saint-Germain-de-la-Grange, 1120212, BMS 1595-1737, vues 137- et 138).

Geneviève PERON est née et baptisée le 1er février 1710 à Montainville (Yvelines), décédée après janvier 1746. Elle est la fille de **Pierre PERON**, sieur des Gats et de **Geneviève MINGUET.**

Dont du mariage entre **Pierre LANGLOIS** et **Geneviève PERON**:

1) **Simon Pierre LANGLOIS**, qui suit en II.

2) **Joséphine Constance LANGLOIS**, née le 3 mai 1747 à Meulan.

3) **Angélique Victoire LANGLOIS**, née le 12 septembre 1748 à Meulan.

4) **Marie Catherine Julie LANGLOIS**, née le 3 février 1750 à Meulan.

5) **Pierre Robert Nicolas LANGLOIS**, né le 22 juillet 1751 à Meulan.

6) **Louis LANGLOIS**, né le 6 janvier 1754 à Meulan.

II) **Simon Pierre LANGLOIS**, marchand tanneur, marié avec **Marie Anne LANCHE (LAUCHE)**. Ils se marient le 14 février 1767 à Paris, paroisse Saint Gervais (fonds Andriveau). Un extrait du mariage à Saint Gervais est transcrit dans le registre paroissial de Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 1168915, BMS, 1764-1792, vue 46/385, document très pale).

Dont du mariage entre **Simon Pierre LANGLOIS** et **Marie Anne LANCHE** (**LAUCHE**) :

1) **Marie Geneviève LANGLOIS**, née le 3 janvier 1768 à Meulan, parrain **Pierre LANGLOIS**, aïeul paternel de l'enfant, marraine **Marie Augustine LAUCHE**, épouse de Sr **Philippe François MAHEU**, tante maternelle de l'enfant (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale 1168915, BMS 1764-1792, vue 57/385). **Marie Geneviève LANGLOIS** se marie avec **Georges Pierre POSTEL**, marchand drapier, dont un fils **Georges Pierre POSTEL**, décédé le 27 juillet 1831.

2) **Simon Pierre LANGLOIS**, né le 22 février 1769 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 1168915, BMS, 1764-1792, vue 75/385). **Simon Pierre LANGLOIS** décède le 29 janvier 1848 à Meulan. Il se marie avec contrat du 5 février 1807 à Fontenay-Saint Père chez Maître **DUGARDIN** notaire avec **Françoise Monique Clotilde MAURY**. Dont 3 enfants.

3) **Françoise Judith LANGLOIS**, née le 17 juillet 1771 à Meulan.

4) **Augustin François LANGLOIS**, baptisé le 2 septembre 1772 à Meulan par **François Nicolas Marie CAILLON**, prêtre bachelier de l'Université d'Orléans (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 1168915, BMS, 1764-1792, vue 117/385).

5) **Victoire Marie LANGLOIS**, mariée le 26 juin 1797 à Meulan paroisse Notre-Dame (8 Messidor an V de la République) avec contrat de mariage du 2 messidor an V chez Maître **DUHAMEL**, notaire à Meulan avec **Marin François GOIMBAULT**, marchand tanneur. **Marin François GOMBAULT** est né le 6 septembre 1766 à Meulan, fils de **Charles GOIMBAULT** et de **Anne Rosalie CHÈVREMONT**.

6) **Philippe Robert LANGLOIS**, né le 29 mars 1775 à Meulan, Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 1168915, BMS, 1764-1792, vue 149/385). Le parrain est **Philippe Robert Nicolas LANGLOIS**, fils de **Pierre LANGLOIS**, marchand tanneur et la marraine **Marguerite Elisabeth Charlotte GOIMBAULT**, fille de Sr **Nicolas GOIMBAULT**, marchand tanneur Il se marie avec **Marie Denise ARTUS** le 9 février 1807 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, cote 1134365 NMD 1807-1813 page 36/474). Décès 1er aout 1825 à Meulan.

7) **Pierre Nicolas LANGLOIS**, né le 29 septembre 1779 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, paroisse Saint-Nicolas, collection départementale, 1168915, BMS, 1764-1792, vue 202/385).

****

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

« *A Meulan les tanneries se situaient sur le parcours de l'Aubette se jetant dans la Montcient. Ce haut lieu se situait principalement sur l'assise de la colline Saint-Nicolas mais les principales tanneries allaient depuis le début de l'actuelle rue des Tanneries, jusqu'au début de la rue de Beauvais actuelle et également dans la petite ruelle dénommée Comte Robert 1er (où d'anciennes tanneries sont encore visibles pour des yeux exercés dans certaines des habitations ou locaux utilisés jusqu'à une certaine époque à l'industrie du cuir - Atelier de cordonnerie Boucher par exemple). Certaines bâtisses cachent encore dans leur arrière-cour et dans leurs murs ancestraux d'anciennes cuves de tannerie, des écoulements pour l'eau et même des greniers à séchage admirablement conservés et entretenus par leurs propriétaires actuels. Pour les avoir visités je puis assurer que leur conservation est remarquable. La corporation des tanneurs se perd dans la nuit des temps à Meulan. Elles furent particulièrement florissantes au 16e siècle et le demeureront jusqu'à l'apparition de l'industrialisation de la peausserie fin 19e début 20e. En 1811, il ne reste plus que 5 tanneurs à Meulan et plus aucun dans le canton de Meulan (source : les tanneries du Mantois – extrait -, dossier propriété privée Me Madeleine ARNOLD-TÉTARD ©).*

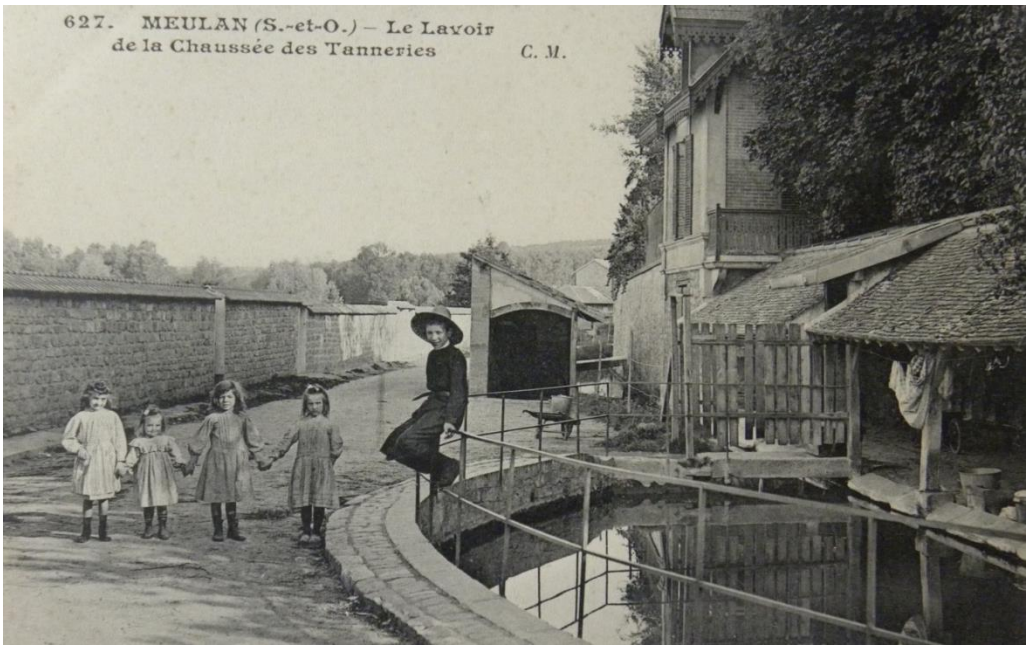

Sur ces cartes postales on distingue bien la forme du lavoir que l'on retrouve sur le plan cadastral de 1825.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Avant 1869, Meulan n'avait pas le gaz et les sources de forces motrices, nécessaires aux usines étaient le charbon, l'air, et l'eau des rûs (les 2 dernières étant gratuites, donc privilégiées). Meulan n'a jamais eu une vocation industrielle, mais quelques petites entreprises seulement.

Au fond, la passerelle métallique de la voie de chemin de fer Argenteuil – Mantes construite à l'emplacement du moulin de la parcelle 434.

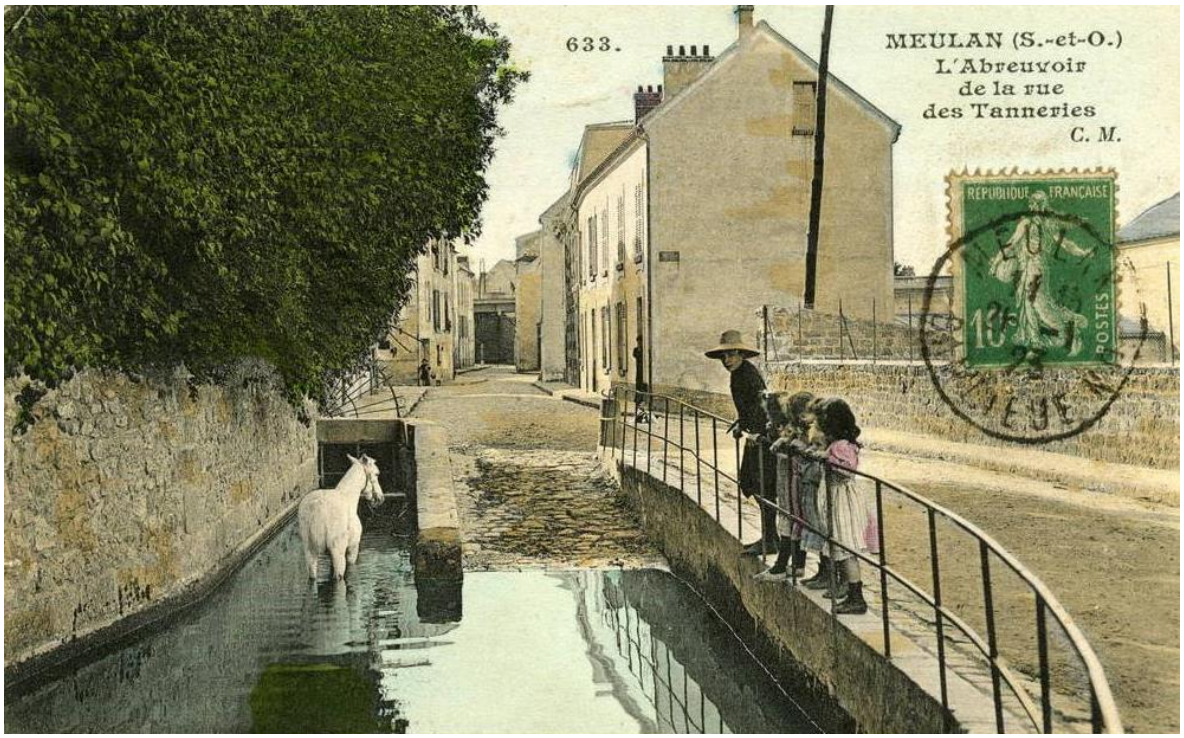

Généalogie LEFÈVRE

Louis LEFÈVRE qui débute cette généalogie et que l'on trouve dès le début du XVIIIème siècle à Paris s'allie avec **Denise TONNEAU**, dite de la paroisse de Vert (Yvelines). Ce **Louis LEFÈVRE** est l'arrière-grand-père de **Louis LEFÈVRE** que l'on trouve comme meunier au moulin du Croissant à Meulan en 1870.

On trouve des **LEFÈVRE** comme meuniers à Vert, à Mantes-la-Ville (**Nicolas LEFÈVRE**, meunier au Moulin des Bourgognes à Mantes-la-Ville, né le 8 février 1668 à Vert, décédé le 12 mai 1716 à Mantes la Ville),
Est-ce **Jean BELLAN**, maître meunier du moulin de Vert et parrain de **Jean Jacques Louis LEFÈVRE** en 1784, frère de **Louis Etienne LEFÈVRE** , meunier à Meulan, qui lui appris ce métier ? Peut-être !

Vert se situe sur la rivière de la Vaucouleurs, au sud de Mantes-la-Ville, rivière qui compte de très nombreux moulins : moulin de Chantereine, moulin de Jézanne, moulin de Bel-Ébat, moulin des Pierres, moulin de Nizeneuil, moulin des Rades, moulin d'Auffreville et bien d'autres.

Un autre personnage du nom de **François Eugène Désiré LEFÈVRE**, entrepreneur de peinture, sans lien apparent avec les précédents, achète en 1895, le petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt à **Jean-Pierre AUGUSTIN**, industriel.

La généalogie des **LEFÈVRE** meuniers à Meulan, commence par :

I) **Louis LEFÈVRE**, commis au bureau de la guerre, garçon de l'hôtel de guerre, marié probablement le 30 juin 1739, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs à Paris (fond **ANDRIVEAU**) avec Françoise **Denise THONOT (TONNEAU)**, de la paroisse Notre-Dame de Versailles, et de fait de la paroisse de Vert, dont :

1) **Etienne Anne LEFÈVRE**, qui suit en II.

2) **Antoine LEFÈVRE**, garde de la Prévôté, de la paroisse Saint Gervais à Paris, marié le 10 avril 1771, paroisse Notre-Dame à Versailles avec **Marie Anne ENNING**, fille de **Gérard ENNING** et de **Anne BODIN** (fond **ANDRIVEAU**).

II) **Étienne Anne LEFÈVRE**, garde-chasse de Mr **de BOULONGNE**, seigneur de Vert (Yvelines), né vers 1749 à Versailles, paroisse Notre Dame, décédé le 30 janvier 1829 à Médan (Archives départementales des Yvelines, Médan, collection départementale, 1133319, NMD, 1827-1872, vues 17 et 18/335).

Étienne Anne LEFÈVRE marié le 12 août 1777 à Vert avec **Marie Catherine Geneviève LANGLOIS**, fille de **Jacques LANGLOIS** maréchal, et de **Marie Catherine MALÈVRE**, de fait et de droit de la paroisse de Vert. Mariage célébré en présence de Sr **Charles HUVÉ**, fils de Maître **Jean HUVÉ**, Procureur fiscal de toutes les Seigneuries de Mr **de BOULONGNE**, de Sr **Louis Alexandre HAQUIN**, concierge du château de Magnanville, de **Pierre BRÉLON**, garde général des chasses de M. **de BOULONGNE**, amis de l'époux, de **Jean LANGLOIS**, maître maréchal de Mantes-la-Ville, oncle, de **Jacques LEFÈVRE**, aussi de Mantes-la-Ville, parrain et oncle de l'épouse et autres parents et amis (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS,1774-1793, vue 33 et 34/189).

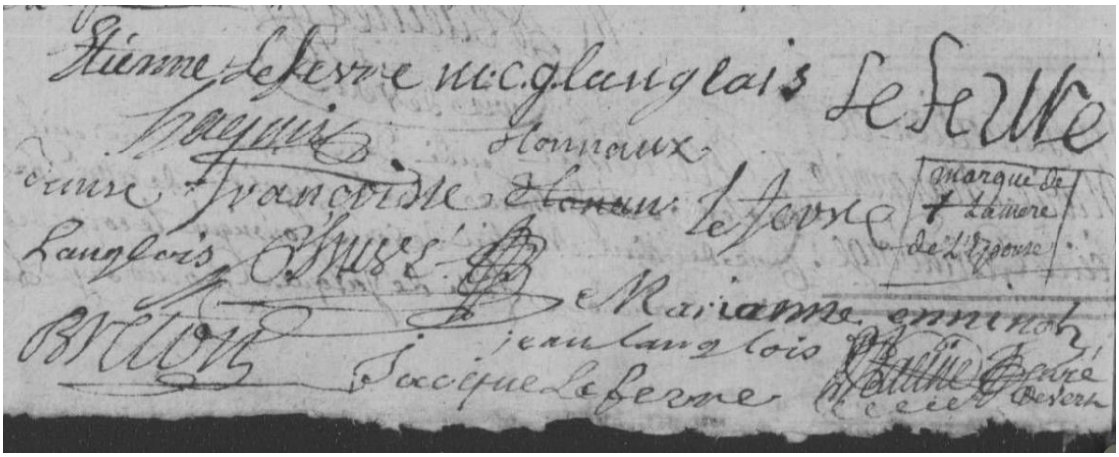

Signatures au bas de l'acte de mariage **entre Étienne Anne LEFÈVRE** et **Marie Catherine Geneviève LANGLOIS** le 12 août 1777 à Vert (Yvelines).

Dont, du mariage entre **Étienne Anne LEFÈVRE** et **Marie Catherine Geneviève LANGLOIS** :

1) **Charles Étienne LEFÈVRE**, qui suit en III.

2) **Marie Catherine Geneviève LEFÈVRE**, baptisée le 28 avril 1781 à Vert, parrain **François FRÉVILLE**, fils de **François FRÉVILLE** fermier du Mesnil au Bourg, marraine **Marie Anne Catherine PETIT**, fille de **Jean PETIT** (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vue 59/189).

3) **Jean Jacques Louis LEFÈVRE**, baptisé le 27 décembre 1784 (jour de la Saint-Jean l'Évangéliste) à Vert, parrain **Jean Jacques René BELLAN** (signe **BELLANT**), fils de **Jean BELLAN**, maître meunier du moulin de Vert, marraine **Marie Louise PIQ** (signe **PIGES** ou **PIQES**), fille de **Nicolas Louis PIQ**, charron (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vues 87 et 88/189), décédé le 6 avril 1785 à Vert, inhumé dans le cimetière de la paroisse (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vue 92/189).

4) **Jean Baptiste LEFÈVRE**, baptisé le 22 juin 1787 à Vert, parrain **Pierre Augustin GOSSE**, fils de **Pierre GOSSE**, de la paroisse de Villette , marraine **Marguerite SIGIS**, fille de **Pierre Claude SIGIS** (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vue 111/189), décédé le 23 juillet 1788 à Vert, inhumé dans le cimetière à l'âge de 13 mois (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vue 119/189).

5) **Louis LEFÈVRE**, baptisé le 23 mars 1791 à Vert, parrain **Louis LEFÈVRE**, grand-père de l'enfant, marraine **Marguerite BOUDIN**, femme de **François JOSSÉ** (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS, 1774-1793, vue 1142/189).

III) **Charles Étienne LEFÈVRE**, né le 2 mars 1778 à Vert parrain **Charles HUVÉ**, notaire et Procureur fiscal de toutes les Seigneuries de Mr **de FRÉMAINVILLE**, marraine **Marie Catherine MALÈVRE**, son aïeule maternelle (Archives départementales des Yvelines, Vert, paroisse Saint-Martin, collection communale, 1MIEC215, BMS,1774-1793, vue 38/189).

Il décède le 7 mai 1858 en sa demeure sise à Meulan, moulin du Croissant, âgé de 81 ans et 3 jours laissant comme veuve **Anne Elisabeth PERREL**, rentière, âgée de 71 ans, demeurant au moulin du Croissant. Les déclarants au décès sont **Louis François FERRAN**, 53 ans, propriétaire, demeurant rue Plâtrière à Meulan et **Louis Etienne LEFÈVRE**, 44 ans, marchand de farines, demeurant au moulin du Croissant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan, collection départementale, 1134368, NMD, 1855-1863, vue 220/550).

Charles Étienne LEFÈVRE épouse avec bans à Chapet et Verneuil-sur-Seine, le 9 février 1809 à Verneuil-sur-Seine **Anne Elisabeth PERREL**, fille de **Nicolas Louis François Marie PERREL** et de **Anne DAGORY**.
Charles Étienne LEFÈVRE est domicilié commune de Chapet, lors de son mariage. Les témoins à son mariage sont **Etienne Anne LEFÈVRE**, père de l'époux, **Jean Baptiste LA FERTÉ**, fermier, ami de l'époux, **Jean Louis Antoine OZANNE**, beau-frère de l'épouse, **Jean Marie François DANGER**, cousin germain de l'épouse (Archives départementales des Yvelines, Verneuil-sur-Seine, collection départementale, 1134359, NMD, 1807-1821, vue 56/337).

Dont du mariage entre **Charles Étienne LEFÈVRE** et **Anne Élisabeth PER(R)EL** :

1) **Louis Étienne LEFÈVRE**, meunier à Meulan ; il écrit au conseil municipal de Meulan avant l'arrivée des Prussiens en octobre 1870 afin de faciliter l'achat de farines pour les boulangers (voir ci-dessous les délibérations du C.M.).
Louis Étienne LEFÈVRE est né le 30 avril 1814 à Verneuil-sur-Seine, témoins **Germain ALLAIN** et **Charles GILLES** (Archives départementales des Yvelines, Verneuil-sur-Seine, collection départementale, 1134359, NMD, 1807-1821, vue 177/337).
Il décède, célibataire, le 4 août 1891 aux Mureaux, domicilié dans cette commune. Il est dit né à Chapet, ce qui est une erreur, décès déclaré par **Baptiste Thimotée LHOTE**, rentier, 64 ans et **Louis Désiré TAILLEFER**, laitier, 42 ans, tous deux amis du défunt (Archives départementales des Yvelines, Les Mureaux, collection départementale, 2082803, NMD, 1889-1892, vue 174/246).

En 1848, **Félicité Julie GOIMBAULT**, épouse **LAVALLARD**, demeurant à Meulan et **Augustine Elisabeth GOIMBAULT**, épouse de **Barthélémy Frédéric Olivier LEMOT**, demeurant à Paris signent un bail pour la location d'un moulin à eau à Meulan à **Louis Etienne LEFÈVRE**, par un bail du 12 février 1848 pour une durée de 3 ans, pour la somme de 900,00 francs par an chez Maître **Nicolas MORET**, notaire – rien trouvé sur le répertoire des notaires des Yvelines, ni avec ce nom de notaire, ni avec la date ; il s'agit peut-être d'un notaire parisien (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1839 - 1865, 9Q 2450, vue 63/149).

Le recensement de 1861 nous apprend que, rue Basse (première partie), à la limite de la rue Plâtrière **Etienne Louis LEFÈVRE** 42 ans, est meunier, qu'il vit avec son père **Etienne Charles LEFÈVRE**, rentier, vivant avec son fils, 79 ans et sa

mère **Elisabeth PERREL**, 70 ans, **Prosper DELISLE**, 21 ans, garde-moulin (vue 19/72).
Le registre des baux nous apprend qu'**Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à Meulan, signe un bail pour la location d'un moulin à eau à **LEFÈVRE**, à compter du 1er juillet 1863 pour une durée de 9 ans pour la somme de 2400,00 francs annuel, bail du 19 février 1864 chez Maître **SCHLESSINGER** (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, baux, 1839 – 1865, 9Q 2450, page 102/149).
Ce bail est retrouvé dans le répertoire des notaires le 19 février 1864 : bail par **Antoine Alphonse LAVALLARD**, ancien notaire à **Louis Etienne LEFÈVRE** de Meulan, d'un moulin à eau à Meulan, moyennant 2400,00 francs annuels, outre les charges, pour une durée de 9 ans (Archives départementales des Yvelines, E27 259 **HEBERT, Napoléon Pierre Emile**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1853-1867, vue 356/454).

2) **Charles Eugène LEFÈVRE**, né le 19 décembre 1819 à Verneuil-sur-Seine, sur la déclaration de **Jean PEREL**, fermier à la ferme du Rouillard, commune de Verneuil-sur-Seine et **François Laurent DUFOUR**, charron, tous deux demeurant Verneuil (Archives départementales des Yvelines, Verneuil-sur-Seine, collection départementale, 1134359, NMD, 1807-1821, vue 292/337).

****

François Eugène Désiré LEFÈVRE, qui suit, achète le petit moulin de la Chaussée d'Hardricourt. Cette famille ne semble pas avoir de lien avec la précédente.

I) **Jean-Baptiste LEFÈVRE**, bourrelier, né vers 1784, marié avec **Marie Marguerite Brigitte ANGOT**, décédée le 28 aout 1818 à Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines), dont :

1) **Jean Louis Théodore LEFÈVRE**, qui suit en II.

II) **Jean Louis Théodore LEFÈVRE**, bourrelier dans son acte de mariage, laitier, né le 25 septembre 1816 à Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines), marié le 8 janvier 1839 à Saint-Martin-la-Garenne avec **Marie Louise LENOIR**, dont :

1) **François Eugène Désiré LEFÈVRE** qui suit en III.

III) **François Eugène Désiré LEFÈVRE**, entrepreneur de peinture, né le 28 septembre 1851 à Saint-Martin-la-Garenne, décédé vers 1934 à Meulan à l'âge d'environ 83 ans.

François Eugène Désiré LEFÈVRE demeure 59, rue basse à Meulan le 11 mai 1895 lorsqu'il achète à M. **Jean-Pierre AUGUSTIN** le petit moulin de la Chaussée à Hardricourt Archives départementales des Yvelines,

Il se marie le 19 octobre 1878 à Meulan avec **Marie Anne Antoinette PINCHON**,

Dont postérité du mariage entre **François Eugène Désiré LEFÈVRE** et **Marie Anne Antoinette PINCHON.**

1870 – Les meuniers, les boulangers de Meulan en attente de l'arrivée des Prussiens (délibérations du Conseil municipal avant l'arrivée des prussiens).

Le 8 septembre 1870

MM. **MONTARDIER** et **OISLINE** expliquent que les boulangers de Meulan menacent de quitter la ville, ce qui cause une grande émotion parmi les habitants et ils demandent que le Conseil Municipal avise au moyen de ne pas laisser les habitants manquer de pain dans la crise actuelle.
Les boulangers seront convoqués demain afin de s'expliquer sur les intentions qu'on leur prête.

Le 9 septembre 1870

MM. **DELISLE**, **EDON**, **GOUGET**, boulangers sont venus devant le Conseil pour déclarer qu'ils resteront à Meulan et continueront à fournir du pain comme par le passé, sous réserve des réquisitions qui leur seraient faites par la Ville pour les prussiens, ainsi que les marchandises qui leur seraient prises de vive force par ceux-ci en cas de pillage.
Le conseil déclare que la ville garantira les réquisitions faites par elle pour les prussiens, mais à la condition par les boulangers de s'approvisionner en farine en suffisante quantité pour pouvoir toujours fournir du pain pendant une période de 15 jours.

Le 12 septembre 1870

D'après les derniers renseignements fournis, il y a à craindre que les boulangers ne fassent pas l'approvisionnement de farine par eux promis à la ville, une commission est nommée pour pouvoir s'assurer du fait.

Le 13 septembre 1870

Lecture d'une lettre de M. **LEFÈVRE**, meunier à Meulan, au Conseil :
Messieurs
Vous avez réuni les boulangers de notre ville pour les engager à se pourvoir d'une certaine quantité farine vu la malheureuse position où nous sommes. Croyez-vous que les boulangers trouveront facilement de la farine à acheter ? Pour moi, j'en doute. Voici ce que je viens vous proposer :
En me mettant à votre disposition pour acheter du blé pour le compte de la ville, je le convertirai en farine. Cette farine serait livrée par ordre de l'autorité aux boulangers de la ville. Ceux-ci seraient tenus de faire le pain de chaque jour pour le vendre aux habitants de Meulan d'après le prix fixé par qui de droit, tel que la cuisson pour chaque sac de farine employé par les boulangers, et payé par la ville d'après l'ordre de l'autorité.
En employant ce moyen-là, je crois que la ville serait assurée d'avoir pain à moins de grandes fatalités.
Ma seule ambition est d'être utile à mon pays. Je ne demande rien pour moi. Je me trouverai très heureux si messieurs, vous acceptez ma proposition.

Agréez….
Lefèvre

Le Conseil prend bonne note de cette proposition de M. **LEFÈVRE** et en attendant qu'il puisse l'utiliser, il vote des remerciements à cet honorable citoyen.

****

La Commission chargée de surveiller l'approvisionnement promis par les boulangers de la ville estime qu'il y a lieu d'espérer que les boulangers satisferont à leur engagement pris avec la ville concernant l'approvisionnement.
Mais elle observe que cette démarche a révélé chez certains boulangers leur mauvais vouloir qui dans un but d'égoïsme ou de jalousie iraient jusqu'à refuser du pain à crédit à des ouvriers qui jusqu'alors les ont bien payés et ne leur doivent rien ; et pour remédier à cela elle propose de créer à Meulan pour la durée de la crise un Comité de secours qui serait chargé de faire aux ouvriers sans travaux des avances en pain sur nantissement.

Le 17 septembre 1870

La Commission d'approvisionnement expose que M. **JUVET**, meunier à la Chaussée a en ce moment une quantité assez considérable de farines dont il aurait le désir de débarrasser son magasin pour le cas où l'ennemi viendrait à Meulan. Ce monsieur offre de disséminer les marchandises chez les particuliers de la ville avec faculté pour ceux-ci de les employer au prix de 60 fr. le sac de 157 Kg, ou de lui rendre purement et simplement sans indemnité aucune.

Après délibération, le Conseil décide que M. **JUVET** pourra placer chez les habitants de Meulan, dans les conditions ci-dessus déterminées.

Le 21 septembre 1870

Lettre de M. **LEFÈVRE** au Conseil :

La proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire le 13 courant a été à ce qui parait bien accueillie par vous.

Comment se fait-il alors que l'on ait délaissé ma proposition pour adopter un moyen qui ne présente aucun avantage. Je vais vous le prouver de suite.

Par votre moyen, à vous, vous devez payer la farine que l'on a distribuée chez plusieurs habitants 55 fr. le sac de 157 Kg.

Je ne connais pas la valeur de cette farine, tout ce que je sais c'est que cette farine a été faite pour faire le pain du soldat. Je n'ai donc rien à en dire.

Maintenant je vous prie de réfléchir à ce que vous avez fait. Vous avez acheté la farine destinée à faire le pain du soldat que je respecte infiniment au prix de 55 fr. le sac de 157 Kg., quand je pourrais faire pour la ville de la farine de 1ere qualité à 50 fr. ce qui permettrait de vendre le pain à 30 cts le Kg. Trouvez-vous que cela en vaille la peine ?

Pour mon compte j'accuserai celui d'entre vous qui oserait repousser ma proposition, vu qu'elle est toute patriotique et non personnelle.

Je finis, messieurs, en vous priant au nom de malheureux d'accepter ma proposition. C'est la seule récompense que je demande.

Agréez ...

Lefèvre

Le conseil prend en considération l'offre de M. **LEFÈVRE**, décide que M. **LEFÈVRE** sera prié de donner en personne des explications au Conseil, que les boulangers de la ville seront vus à ce sujet et qu'ensuite il sera statué définitivement sur cette proposition.

Le 22 septembre 1870

M. **LEFÈVRE**, meunier de Meulan, est entendu par le Conseil et développe ses propositions des 13 et 21 septembre. Ces explications sont de plus en plus satisfaisantes et il ne reste plus qu'à entendre les boulangers de la ville le plus tôt possible.

Le 25 septembre 1870

La Commission des approvisionnements rend compte de la démarche auprès des boulangers de la ville afin de les engager à prendre des farines chez M. **LEFÈVRE** et elle déclare que ces messieurs s'y sont refusés sous divers prétextes. Elle émet l'avis que les 4 boulangers soient appelés devant le Conseil.

Le 27 septembre 1870

M. le Maire donne communication à MM. Garnier, Gougé, Delisle et Edon boulangers de la ville, de l'offre de M. **LEFÈVRE**, les invitant à déclarer au Conseil s'ils sont disposés à souscrire à cette proposition et dans l'affirmative à négocier le prix qu'ils demanderaient pour la cuisson du pain.

Ces messieurs ont répondu d'abord qu'en exécution des engagements par eux pris récemment envers la ville, ils avaient contracté des marchés à livrer ou fait des provisions jusqu'au 1er novembre prochain, de sorte que ce ne serait qu'à partir de cette époque qu'ils pourraient cuire la farine de M. **LEFÈVRE**

Qu'ensuite ils consentiraient à cuire les farines mais à la condition que M. **LEFÈVRE** leur en fournirait régulièrement 8 sacs par jour, quantité nécessaire pour qu'ils puissent satisfaire toute leur clientèle, attendu qu'ils ne pourraient avoir pour leur pratique des prix différents.
Qu'enfin ils avaient droit à 15 fr. la cuisson par sacs, mais qu'ils le réduiraient à 12,50 fr. en égard aux circonstances.
Le Conseil prend acte de ces déclarations et décide que M. **LEFÈVRE** sera de nouveau consulté :

1. S'il peut s'engager à fournir les 8 sacs de farine par jour demandés par les boulangers
2. S'il consent à prendre vis-à-vis de la ville l'obligation contractée par les boulangers d'avoir toujours en réserve un approvisionnement de farine suffisant pour faire face aux besoins de la ville pendant une période de 15 jours, vu que ces approvisionnements est une question vitale pour la ville et qu'elle ne peut l'abandonner en aucune manière.

Le 28 septembre 1870

M. **LEFÈVRE** a répondu à la Commission d'approvisionnement qu'il trouvait que sa proposition n'avait pas été accueillie avec assez d'empressement par le Conseil, qu'ensuite les boulangers demandent un prix trop élevé pour la cuisson, qu'alors qu'il voulait bien, lui, moudre gratuitement il pensait que les boulangers pouvaient bien se contenter de 10 fr. pour la fabrication du pain, - et en conséquence il a déclaré ne pouvoir fournir les 8 sacs de farine par jour demandés par les boulangers.
La Commission d'approvisionnement ayant alors prié M. **LEFÈVRE** de maintenir son offre jusqu'à concurrence seulement de la farine nécessaire à l'alimentation de la ville, M. **LEFÈVRE**, après réflexion, a fini par retirer entièrement et définitivement son offre, sur le motif que plusieurs boulangers du dehors auxquels il vend habituellement des farines lui avaient annoncé qu'ils n'entendaient pas de payer plus cher que les boulangers de Meulan.
De tout ce qui précède et de toutes les demandes et discussions qui ont eu lieu à l'occasion de l'ogre de M. **LEFÈVRE**, il faut conclure que cette offre très belle en apparence, elle était en réalité peu pratique pour la ville, et que M. **LEFÈVRE** l'a si bien compris qu'il l'a retirée de lui-même sans raison sérieuse et alors que rien ne l'obligeait. En conséquence le Conseil décide qu'il ne peut être donné de suite à cette proposition.

Le 2 octobre 1870

M. **LEFÈVRE** fait courir dans la ville le bruit inexact que le Conseil a refusé l'offre par lui faite de fournir la farine aux boulangers de Meulan, à prix réduit, de façon à ce qu'ils puissent livrer le pain aux habitants à meilleur marché.

Généalogie BLANCHARD

Monsieur et madame **BLANCHARD** furent meunier du Grand moulin de la place du Croissant au 67, rue du Maréchal Foch à Meulan probablement au moins jusqu'en 1957. Cette famille **BLANCHARD** est originaire du village de Belle-Église dans le département de l'Oise ou il furent cultivateurs (Belle-Église se situe à la limite des départements du Val d'Oise et de l'Oise).

Les ascendants d'**Alfred Gabriel BLANCHARD** et de **Marguerite PRÉVOST** sont cultivateurs ou agriculteurs à Belle- Église.

Les **BLANCHARD** n'apparaissent pas dans le recensement de 1926 de Meulan. Ils se sont donc probablement installés dans cette commune entre 1926 et 1931 car **Alfred Gabriel BLANCHARD**, est minotier dans le recensement de Meulan de 1931 (Archives départementales des Yvelines, recensement de Meulan 1931, vue 28/106) avec son épouse **Marguerite PREVOST**. **Albert BLANCHARD**, son épouse et leur fille Jeannine née en 1933, sont recensés à Meulan en 1946, comme minotier (Archives départementales des Yvelines, recensement de 1946, vue 34/66).

En 1931, ils demeurent tous deux au Grand moulin de Meulan, 67 rue du Maréchal Foch avec **Victor DUBOIS,** commis meunier, né en 1911 à Ableiges et **Jules DÉRÔME,** commis meunier, né en 1916 à Blaincourt (Oise).

Alfred Gabriel BLANCHARD, meunier, est recensé en 1936 (Archives départementales des Yvelines, vue 64/115) avec son épouse et leurs deux filles **Colette** et **Jeanine BLANCHARD** à Meulan.
Il est né le 29 mai 1907 à Bornel (Archives départementales de l'Oise, Bornel, NMD, 3 E 88/15, vue 119/308), son épouse est née le 24 janvier 1911 à Méru (Oise). Leurs filles sont nées respectivement le 9 octobre 1931 à Meulan et le 6 septembre 1933 à Meulan.

Alfred Gabriel BLANCHARD figure sur la liste électorale de 1939 comme minotier, né le 27 mai 1907 à Bornel département de l'Oise ([AD 78 - 2M2 162], Meulan-en-Yvelines, listes électorales | 1848 - 1939). Il décède le 25 janvier 1967 à Meulan (mention marginale dans son acte de naissance).

A noter qu'un **Albert BLANCHARD** est propriétaire d'une manufacture de fermoirs, boucles de bretelles et attache-jarretelles, pinces-pantalon pour cycliste, boucles et agrafes en acier poli, usines aux Mureaux et à Oinville-sur-Montcient, village qui compte une rue du moulin Blanchard, visible sur une carte postale du carrefour de Bachambre (il s'agit donc du moulin de Bachambre), société dont le siège social est 74, rue de Turenne à Paris 3ème, téléphone Archives 20-93 (Gallica, L'Annuaire industriel : répertoire analytique général de l'industrie, 1er janvier 1925. Voir également le tome 5 de cette collection consacrée aux moulins de la Montcient et de l'Aubette, article consacré au moulin de Bachambre).
Il n'est pas possible de savoir, à ce stade de mes recherches, si cet **Albert BLANCHARD** a un lien quelconque avec la famille **BLANCHARD**, meuniers du Grand moulin de Meulan.

Trois minotiers fraudeurs du fisc sont condamnés

Poursuivis à la requête du fisc pour infraction sur le stockage des blés et pour utilisation de faux laissez-passer, Alfred Blanchard, minotier à Meulan; Maurice Fournier, ancien négociant, et François Couratier, négociant en farines à Paris, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Versailles, conjointement et solidairement, à deux amendes fiscales de 1.165.000 francs et à diverses amendes accessoires dont deux de 582.500 francs, représentant les décimes des deux premières condamnations.

Ci-contre un article paru dans L'Humanité (journal socialiste quotidien), Parti communiste français, en date du 8 mai 1938 (source Gallica).

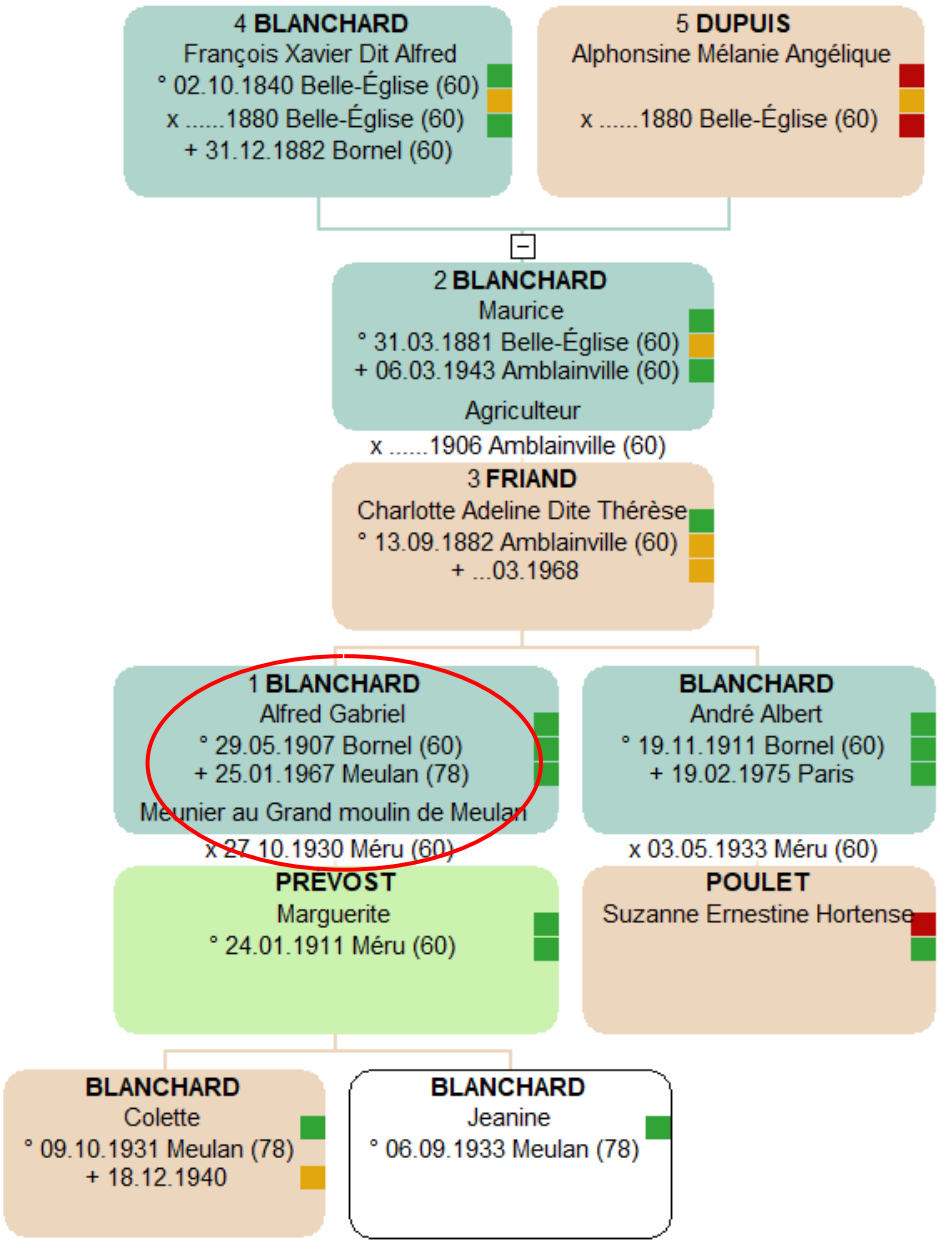
4 BLANCHARD
François Xavier Dit Alfred
° 02.10.1840 Belle-Église (60)
x .....1880 Belle-Église (60)
+ 31.12.1882 Bornel (60)
5 DUPUIS
Alphonsine Mélanie Angélique
x .....1880 Belle-Église (60)
2 BLANCHARD
Maurice
° 31.03.1881 Belle-Église (60)
+ 06.03.1943 Amblainville (60)
Agriculteur
x .....1906 Amblainville (60)
3 FRIAND
Charlotte Adeline Dite Thérèse
° 13.09.1882 Amblainville (60)
+ ...03.1968
1 BLANCHARD
Alfred Gabriel
° 29.05.1907 Bornel (60)
+ 25.01.1967 Meulan (78)
Meunier au Grand moulin de Meulan
x 27.10.1930 Méru (60)
BLANCHARD
André Albert
° 19.11.1911 Bornel (60)
+ 19.02.1975 Paris
x 03.05.1933 Méru (60)
PREVOST
Marguerite
° 24.01.1911 Méru (60)
POULET
Suzanne Ernestine Hortense
BLANCHARD
Colette
° 09.10.1931 Meulan (78)
+ 18.12.1940
BLANCHARD
Jeanine
° 06.09.1933 Meulan (78)

Généalogie CHARTIER

Lors de son mariage en 1858 **Louis Victor CHARTIER** est grainetier, puis, vers 1860, négociant en farines avant de devenir meunier de l'ancien moulin banal de Meulan.

Il ne descend pas d'une dynastie de meuniers, son grand-père ayant été cultivateur et son père jardinier (1841) avant d'être marchand grainetier en 1858.

Les alliances des enfants montrent néanmoins un lien avec le milieu des négociants en grains ou en farines.

Louis Victor CHARTIER signe en 1882 un bail [(1)] pour la location de l'ancien moulin banal appartenant à **Hyppolite CARPENTIER** propriétaire de ce moulin depuis 1875. Il sera meunier dans ce moulin au moins jusqu'en 1886, puisqu'on le retrouve cette année-là dans le recensement de la commune de Meulan. Mais on ne le retrouve pas à Meulan lors du recensement de 1891.
Il semble donc qu'il ne soit pas allé jusqu'au terme du bail de location du moulin devant s'achever en 1897.

Né le 20 octobre 1832 à Villejust, il décède sans profession le 7 avril 1911 à Paris, à son domicile au 36 rue des Rigolles, époux de **Caroline PETIT**, 72 ans sans profession. Il est le fils de **Frédéric CHARTIER** et de **Mélanie LEFÈVRE**, époux décédés. Il fut inhumé au cimetière de Pantin.

I) **Pierre Gaspard CHARTIER**, cultivateur, marié avec **Marie Geneviève LEFÈVRE,** demeurant à Villebon, dont :

1) **Pierre Frédéric CHARTIER**, qui suit en II.

II) **Pierre Frédéric CHARTIER**, jardinier demeurant à Croissy, canton de Saint-Germain-en-Laye en 1841, marchand grainetier en 1858, né le 6 juillet 1809 à Villebon, canton de Palaiseau. Il épouse le 25 septembre 1841 à Saint-Germain-en-Laye **Mélanie Joseph LEFÈVRE**, cuisinière demeurant à Saint-Germain-en-Laye, née à Béthune (Archives départementales des Yvelines, [1139104], Saint-Germain-en-Laye, état civil (Mariages), 1841 – 1841, vue 48/63).

Dont du mariage entre **Pierre Frédéric CHARTIER** et **Mélanie Joseph LEFÈVRE** :

1) **Louis Victor CHARTIER**, qui suit en III.

[(1)] Le 24 mars 1882, bail par **Hyppolite CARPENTIER**, propriétaire à Meulan, à **Louis Victor CHARTIER**, marchand de farine et meunier et à son épouse **Caroline PETIT**, tous deux de Meulan pour 15 ans, du moulin du Croissant, sis à Meulan place du Croissant formant « *l'angle de cette place et la rue des tanneries* » moyennant 3500,00 francs de loyer annuel. Il s'agit de la parcelle 426, l'ancien moulin banal, connu comme le vieux moulin. (Archives départementales des Yvelines, 3E27 262, **Félix Camille FOULON**, **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1880-1885, page 35/100).

III) **Louis Victor CHARTIER** grainetier lorsqu'il épouse le 29 juin 1858 à Saint-Germain-en-Laye **Caroline Désirée PETIT**. Les témoins furent **Louis Nicolas BENOIST**, rentier demeurant à Saint-Germain-en-Laye, **Nicolas François FEUCHÈRE**, propriétaire à Saint-Germain-en-Laye, **Théophile BRUNEAU** quincailler demeurant à Paris, **André Félix OLIVIER**, meunier demeurant à Épône (Yvelines).
En 1886 il est recensé à Meulan demeurant Plan du Croissant, étant meunier. Il demeure avec son épouse et ses 2 fils Paul **CHARTIER**, 21 ans et **Georges CHARTIER**, 15 ans. A la même adresse demeure cette année-là, **Hyppolite CARPENTIER**, âgé de 77 ans avec **Marianne MANGIN**, 16 ans et **Hyppolite MANGIN**, 31 ans tous deux domestiques.

Louis Victor CHARTIER est né le 20 octobre 1832 à Villejust, canton de Palaiseau. Il décède, sans profession, en son domicile 36 rue des Rigoles à Saint-Germain-en-Laye le 7 avril 1911.

Caroline PETIT est la fille de **Louis PETIT**, marchand farinier et entrepreneur de bains.

Dont du mariage entre **Louis Victor CHARTIER** et **Caroline Désirée PETIT** :

1) **Charles Emile CHARTIER**, né le 27 août 1859 à Saint-Germain-en-Laye (Archives départementales des Yvelines, E 2712, 5Mi 939 [1139096/11], Saint-Germain-en-Laye, naissances, collection du greffe, 1859 – 1859, vue 35/86), décédé en la demeure de son père nourricier à l'âge de 6 mois le 13 novembre 1859 à Mareil-Marly (Archives départementales des Yvelines, 4E 1575, 5Mi 911 [1135389], Mareil-Marly, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1842 – 1872, vue 186/341).

2) **Victorine Clémence CHARTIER**, née le 22 juillet 1860 à Saint-Germain-en-Laye, épouse le 21 août 1879 à Saint-Germain-en-Laye **Émile Joseph FOSSÉ**, négociant en grains, fils de **Marie Joachim Désiré FOSSÉ** (décédé) et de **Victorine Delphine MERIEL**, sa veuve, négociante en grains Il est né le 18 mars 1858 à La Chapelle (Paris). **Louis Victor CHARTIER**, le père de la mariée est qualifié de négociant en farines.

3) **Victor Frédéric CHARTIER**, né le 7 septembre 1861 à Saint-Germain-en-Laye. Il décède le 6 septembre 1861 à Saint-Germain-en-Laye. Ses parents demeurent 33 rue du Vieux marché à Saint-Germain-en-Laye.

4) **Caroline Mélanie CHARTIER**, née le 20 janvier 1863 à Saint-Germain-en-Laye.

5) **Émile Paul CHARTIER**, meunier demeurant à Meulan, place du Croissant lors de son mariage en 1887. Il est également meunier demeurant rue Plâtrière à Meulan lors de la naissance de son fils Maurice Georges en 1888. Le père d' **Émile Paul CHARTIER** est qualifié de meunier à Meulan dans l'acte de mariage de son fils.

   Émile Paul CHARTIER est né le 9 août 1864 à Saint-Germain-en-Laye.

   Émile Paul CHARTIER épouse le 31 décembre 1887 à Meulan **Léocadie Amélie LASNE** (Archives départementales des Yvelines, 4E 4945, 5Mi 1801 [2082755/6], Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1885 – 1888, vues 184 et 185/299).
   Léocadie Amélie LASNE est née le 26 décembre 1862 à Meulan, fille de **Jacques Eugène LASNE** et de **Hortense Victorine PERROT**.

Le couple eut un fils , Maurice Georges né le 5 avril 1888 à Meulan, en présence de **Prudent Amand MASSON**, garde moulin demeurant rue de Mantes à Meulan. Il se marie à Meulan en 1913 avec **Juliette Marie LOISEAU**, puis se marie une seconde fois en 1924 à Paris avec **Camille Louise VAUDIN**. Il décède en 1961 à Paris 12ème arrondissement.

6) **Georges Félix CHARTIER** né le 10 juin 1871 à Saint-Germain-en-Laye, épouse **Marie Elisa Charlotte BOURGEOIS** le 31 janvier 1895 à Meulan. Elle est née le 18 mai 1872 à Mantes, fille de **Auguste Gustave BOURGEOIS** et de **Élise Florence HUAN** (Archives départementales des Yvelines, 2MIEC254 M 1893-1899 pages 62 et 63/201).

Généalogie ALOUIS

Famille de maçon de la Vienne, plus particulièrement du village de Thollet [(1)], près de Poitiers, qui s'établit vers 1770 à Villennes-sur-Seine dont un seul représentant est devenu meunier à Meulan.

Jean Marie ALOUIS est recensé comme meunier à Orgeval [(2)] en 1856 (probablement au moulin de Colombet[(3)]) avec sa femme **Julie Clémentine LALIGNÉE** et **Clémentine Marie Antoinette ALLOUIS**, leur fille, âgée de 2 ans.

La famille s'implante à Jambville entre début août 1862 et fin octobre 1865. En novembre1865 il est qualifié de meunier aux Noquets à Jambville [(4)]. En 1866 ainsi qu'en 1872, **Jean Marie ALOUIS** est recensé comme meunier au moulin des Rigoles à Jambville avec son épouse et ses 4 enfants. Il est sur la liste des électeurs de 1870 à Jambville exerçant le métier de meunier.

Notre famille de meunier quitte Jambville et s'implante à Meulan entre mai 1873 et 1876 (recensement de Meulan), mais on ne les retrouve plus à Meulan en 1881.
On retrouve en effet **Jean Marie ALOUIS** comme rentier aux Mureaux en 1881. Il est alors âgé de 58 ans. Il demeure rue des Marcherus avec **Julie LALIGNÉ**, son épouse, **Édouard ALOUIS**, 21 ans leur fils, boulanger, **Alfred LALOUIS**, leur second fils, 20 ans, meunier (mais dans quel moulin ?), et **Noémie ALOUIS**, 17 ans, leur fille, couturière (Archives départementales des Yvelines, Les Mureaux, recensement 1881, vue 35/66).
Ils demeurent tous les 2 aux Mureaux en 1881 lors du recrutement militaire de leur fils Édouard.

Jean Marie ALOUIS, âgé de 54 ans est recensé comme meunier en 1876 rue Basse à Meulan, côté nord, la maison étant numérotée 343 (vue 59/86).
Il y demeure avec **Julie Clémence LALIGNÉE**, 45 ans, sa femme, **Edouard ALOUIS**, 15 ans, **Alfred Armand ALOUIS**, 14 ans, **Noémie ALLOUIS**, 11 ans, 23 ans (le nom de famille est écrit avec un seul L pour le père et ses 2 fils et avec 2 L pour les 2 filles par l'agent recenseur) mariée à **Alexandre Eugène LOUVET**, garde-moulin 22 ans.

I) **Jean Marie ALOUIS**, maçon lors de son mariage à Villennes en 1852, meunier à Orgeval en 1856.
Jean Marie ALOUIS est né le 18 mai 1824 à Villennes-sur-Seine.

Il se marie le 30 octobre 1852 à Villennes-sur-Seine avec **Clémentine Julie LALIGNÉE** (Archives départementales des Yvelines, 4E 4197, 5Mi 794 [1122930/1], Villennes-sur-Seine, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1831 – 1852, vues 366 et 356/362**)**. Il demeure à Orgeval au hameau de Colombet en 1856, âgé de 34 ans ou il est recensé comme meunier.

---

(1) Thollet compte encore en 2025 un moulin patrimonial, datant du XVIIème siècle qui était encore en activité en 1986. Mais cette famille **ALOUIS** n'est pas une famille de meunier et ce n'est pas cette activité qui mena celle-ci au métier de meunier à Meulan.

(2) Orgeval est un village limitrophe de Villennes-sur-Seine.

(3) Dans sa monographie de l'instituteur indique que « *faisant suite au moutier, se trouve Colombet ou le rue d'Orgeval faisait autrefois tourner un moulin* » (J 3211/17 [8], Orgeval, 1863 – 1949, vue 22/25).

(4) Ce qui ne signifie pas qu'il était meunier au moulin des Nocquets. Il était meunier au moulin des Rigolles sur le lieudit des Nocquets à Jambville.

Son épouse, **Julie Clémentine LALIGNÉE**, est âgée de 24 ans. Le couple a 2 filles Clémentine Marie Antoinette, âgée de 2 ans et Louise Clémence Geneviève, âgée de 3 mois (Archives départementales des Yvelines, recensement, 9M772 1, Orgeval, 1856, vue 43/46).
Cinq ans plus tard, en 1861, **Jean Marie ALOUIS** est toujours présent au hameau de Colombet à Orgeval. Il exerce toujours le métier de meunier et y demeure avec trois enfants, Clémentine Marie Antoinette, Louise Clémence Geneviève et Edouard, âgé de 3 mois (Archives départementales des Yvelines, recensement, 9M772 1, Orgeval, 1861, vue 6/51). La famille n'apparait pas dans le recensement de 1866 mais un autre meunier est cité au hameau de Colombet : **François Alexandre LACROIX**.

Jean Marie ALOUIS, âgé de 60 ans, boulanger, décède le 12 septembre 1884 à Saint Augustin (Seine-et-Marne) chez son gendre **François ROCHET**, boulanger à Barny[(1)].

Dont du mariage entre **Jean Marie ALOUIS** et **Julie Clémence LALIGNÉE** :

1) **Clémentine Marie Antoinette ALLOUIS**, née le 21 octobre 1853 à Villennes (Yvelines), mariée le 18 décembre 1875 à Meulan avec **Alexandre Eugène LOUVET**, garde-moulin.
Alexandre Eugène LOUVET est né le 29 août 1854 à Jambville, fils de **Jacques Alexandre LOUVET**, décédé le 4 décembre 1872 à Meulan et de **Aimable Élisabeth TRUFFAUT**, décédée le 19 février 1875 à Jambville.

Clémentine ALLOUIS et **Alexandre Eugène LOUVET** eurent au moins 2 fils :

a) **Clément Eugène LOUVET**, « *fils de Alexandre Eugène LOUVET, garde-moulin* », né le 26 octobre 1878 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, [2082755], Meulan-en-Yvelines, état civil, naissances, mariages, décès, 1877 - 188, décédé le 16 juin 1880 à Montreuil-sous-Bois au domicile de ses parent 45 rue de l'église, âgé de 19 mois (Archives de Seine-Saint-Denis, [MTL 1E116] - Montreuil-sous-Bois, état civil, décès, 1880, vue 51/131, acte 195).

b) **Clément Alexandre LOUVET**, décédé à l'âge de 2 ans le 10 avril 1883 à Paris 12ème arrondissement[(2)] au 89 rue de Charenton. Ils sont boulangers et demeurent à Montreuil-sous-Bois lors du décès de leur fils (Archives de Paris, V4E 6778, Paris 12, état civil, décès, 08/04/1883 - 24/04/1883, vue 6/31).

Clémentine Marie ALOUIS décède le 12 juin 1901 à Paris 15ème arrondissement, 30 rue de Dombasle à l'âge de 47 ans (Archives de Paris, V4E 9968, décès, 30/5/1901 - 17/6/1901, vue 24/31). Elle est domiciliée à Ully-Saint-Georges (Oise) lors de son décès. La déclaration de décès est faite par **Francis ROCHET**, 44 ans, boulanger à Saint Augustin (Seine-et-Marne).

---

(1) Barny est un hameau de Saint-Augustin en Seine-et-Marne, à proximité de Coulommiers.

(2) En 1860, l'extension de Paris jusqu'à l'enceinte de Thiers donne lieu à un nouveau découpage en vingt arrondissements, dont la répartition diffère totalement de celle des douze anciens. Cette division est toujours en vigueur, à cette réserve que certains arrondissements ont été légèrement agrandis depuis, en même temps que Paris.

2) **Louise Clémence Geneviève ALLOUIS**, recensée en 1856 à Orgeval, âgée de 3 mois. Elle nait le 2 mars 1856 à Orgeval de **Jean Marie ALOUIS** « *meunier demeurant au hameau de Colombet* » (Archives départementales des Yvelines, 4E 2044, 5Mi 807 [1134351/2], Orgeval, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1852 – 1861,vue 167/420).

3) **Édouard ALOUIS**, boulanger en 1881, né le 17 février 1861 à Orgeval, âgé de 30 ans dans le recensement de 1891 de Jouars-Pontchartrain (Yvelines) ou il demeure avec sa sœur **Clémentine ALOUIS** et son mari **Alexandre LOUVET**, meunier. Il réside aux Mureaux en 1881 lors du recrutement au service militaire, service militaire dont il est exempté pour ulcères variqueux. Il sait conduire et soigner les chevaux et conduit les voitures (Archives départementales des Yvelines, 1R 235, listes du contingent, 1881, vue 268/271).

4) **Alfred Armand ALOUIS**, meunier en 1881, boulanger en 1882,
Il est né le 27 juillet 1862 à Orgeval « *fils de Jean Marie ALOUIS, meunier demeurant hameau de Colombet à Orgeval* » (Archives départementales des Yvelines, 4E 2045, 5Mi 808 [1134352], Orgeval, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1862 – 1872, vue 32/497).
Il demeure à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) en 1882 lors du recrutement militaire pour lequel il est déclaré bon pour le service, ses parents demeurant aux Mureaux (Archives départementales des Yvelines 1R 236, Montigny-le-Bretonneux, listes du contingent, 1882, vue 260/267). Par jugement en date du 3 décembre 1920, le tribunal de première instance de Paris a déclaré l'absence de **Alfred ALOUIS**, boulanger, né le 27 juillet 1862 à Orgeval, fils de **Jean Marie ALOUIS** et de **Clémentine Julie LALIGNE** époux de **Clémentine Louise Clotilde LECAILLER**, domicilié en dernier lieu à Paris 5, rue Froissard, disparu en avril 1899 (Gallica, Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 7 janvier 1921).

5) **Noémie ALLOUIS**, née le 1er novembre 1865 à Jambville « *fille de **Jean Marie ALOUIS**, meunier demeurant aux Nocquets à Jambville* » (Archives départementales des Yvelines, 4E 1254, 5Mi 1747 [1168934/2] Jambville, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1852 – 1869, vue 132/168), âgée de 17 ans, couturière dans le recensement de 1881 des Mureaux ou elle demeure rue des Macherus dans le village avec ses parents, son frère Alfred, meunier, 20 ans son frère Édouard, boulanger, 21 ans (Archives départementales des Yvelines, Les Mureaux recensement 1881, vue 35/66).
Noémie ALLOUIS se marie le 15 avril 1884 à Saint-Augustin (Seine-et-Marne), avec **François ROCHET**.
Elle décède le 27 juin 1942 à Saint-Augustin (Seine-et-Marne) à l'âge de 76 ans.

6) **Léon ALOUIS**, né le 29 mars 1873 à Jambville, décédé le 26 mai 1873 à Jambville à l'âge de un mois.

Le moulin de Colombet à Orgeval sur la carte de Cassini dans lequel **Jean Louis ALOUIS** fut meunier

Le moulin de Colombel. Le nom, déformé dans le temps, est devenu Colombet (source : association histoire d'Orgeval et de ses environs).

Le moulin des Rigoles aux Nocquets à Jambville dans lequel **Jean Louis ALOUIS** est cité comme meunier en novembre 1865. Il est meunier dans ce moulin dans les recensements de 1866 et 1872.

Généalogie LAVALLARD

Antoine Alphonse LAVALLARD, notaire fut propriétaire du Grand moulin de Meulan, dont il hérita par sa femme **Julie Félicité GOIMBAULT**, au décès de son beau-père **Hodanger** [(1)] **GOIMBAULT**, puisqu'il fait une demande en 1846 pour la transformation du grand moulin du Croissant (à ne pas confondre avec l'ancien moulin banal), d'un moulin à tan en un moulin à farine.
En 1855 il transforme le moulin qui possédait 2 roues pour n'y mettre qu'une roue. Il est encore propriétaire de ce moulin en 1881.
C'est par son alliance avec la famille **GOIMBAULT**, vielle famille de tanneurs de Meulan, qu'A**lphonse LAVALLARD** possédait ce moulin**.**

I) **Antoine Alphonse LAVALLARD**, notaire **Antoine Alphonse LAVALLARD** est né à Paris le 25 fructidor an 12 (12 septembre 1804, 20 septembre sur l'acte de mariage).
Agé de 55 ans, il demeure place du marché au fort de Meulan lors du recensement de 1861 avec ses filles, **Marie Claire LAVALLARD**, 12 ans, **Louise Marthe LAVALLARD**, âgée de 10 ans, **Eugénie Augustine Hortense CLÉMENT**, institutrice de ses deux filles, **Henriette Thérèse COLLY**, femme de chambre et **Anna LEFÈVRE**, cuisinière, toutes deux au service de M. **LAVALLARD** (Archives départementales des Yvelines, recensement de 1861, Meulan, famille 80).

Antoine Alphonse LAVALLARD, notaire, épouse le 18 mars 1841 à Meulan **Julie Félicité GOIMBAULT**. Il demeure rue Saint Côme à Meulan. Les témoins au mariage sont **Amand Hyacinthe BEAUGEOIS**, 57 ans, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, demeurant 90 rue de Seine à Neuilly, ami de l'époux, **François Clément BEAUGEOIS**, 61 ans, propriétaire demeurant à Meulan, rue des Annonciades, beau-frère de l'époux, **François HARDELAY**, propriétaire demeurant à Meulan rue de Paris, âgé de 54 ans, **Charles Toussaint Augustin HODANGER**, 48 ans demeurant à Val Martin, tous deux oncles de l'épouse (Archives départementales des Yvelines, 4E 1733, 5Mi 822 [1134367], Meulan-en-Yvelines naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1837 – 1845, vues 283 et 284/558).
Un contrat de mariage est passé devant maître **Antoine-Adolphe Charles Ferdinand ROYER**, notaire à Paris (étude LV) le 14 février 1841 entre **Julie Félicité GOIMBAULT** et **Antoine Alphonse LAVALLARD** ; elle apporte 69 000 francs (Archives départementales des Yvelines, 9Q 2452, Meulan, tables des contrats de mariage, 1 avril 1836 - 30 avril 1849, vue 47/97).
En 1841, **Antoine Alphonse LAVALLARD** est dit fils de **Antoine Marc LAVALLARD**, (décédé à Paris le 17 juillet 1832) et de **Marie Désirée LEFER**, 54 ans, rentière, demeurant rue des Annonciades à Meulan ou elle décède.

Antoine Alphonse LAVALLARD ancien notaire et propriétaire, né à Paris, décède le 18 septembre 1870 à Meulan, en son domicile place Létang, âgé de 66 ans et demi. Les témoins au décès sont **Arthur Constant PICQUECHEF LEVAL** 54 ans, pharmacien demeurant à Paris, 33 rue Notre Dame de Lorette et **William GENT**, âgé de 52 ans, docteur en médecine et chevalier de l'ordre Impérial de la légion d'honneur, demeurant à Meulan, place Létang, le premier cousin, le second ami du défunt (Archives départementales des Yvelines, 4E 1736, 5Mi 825 [1134368], Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1864 – 1872, vue 239/578).

[(1)] Hodanger n'est le prénom mais le nom de l'épouse de **Pierre GOIMBAULT** qui fut marié **à Julie HODANGER**. Ce dernier est fréquemment trouvé comme **Hodanger GOIMBAULT** dans les actes

Julie Félicité GOIMBAULT, sans profession, est née à Meulan le 3 juin 1822, fille de **Pierre GOIMBAULT**, 40 ans, marchand tanneur demeurant rue des tanneries à Meulan et de **Julie HODANGER**, décédée le 6 décembre 1823 à Meulan.

.

Julie Félicité GOIMBAULT décédée le 16 septembre 1852 à Paris 2ème, ancien arrondissement (Archives de Paris, état civil reconstitué, décès, V3E/D 659, vue 3/151) ou 16 septembre 1853 (selon les tables ci-après mentionnées) établit un testament olographe daté du 6 mai 1850 au bénéfice de son époux **Antoine Alphonse LAVALLARD** : elle lègue l'Île Saint Nicolas à Meulan en propriété et usufruit (Archives départementales des Yvelines, 9Q 2554, Meulan, tables des testaments, donations et dispositions éventuelles, 1 janvier 1843 - 31 décembre 1855, vue 56/128).

Dont du mariage entre **Antoine Alphonse LAVALLARD** et **Julie Félicité GOIMBAULT** :

1) **Marie Claire LAVALLARD**, née le 29 juin 1848 à Meulan en la demeure de ses parents, rue Saint Côme au fort. Son père, est alors âgé de 43 ans et demi passé et est notaire. Les témoins ont été **François Vincent BEAUGEOIS**, 68 ans et **François HARDELAY**, 61 ans, tous deux propriétaires à Meulan.
   Elle épouse **Louis Henri Aimable LEBRUN**, propriétaire, âgé de 64 ans en

   Elle décède, propriétaire âgée de 57 ans, demeurant 24 rue des Capucines à Paris 2ème arrondissement, mais domiciliée avec son époux à Meulan, le 1er novembre 1905. Décès déclaré par de **Eugène LEBRUN**, directeur des Guides Conty [(1)], demeurant 227 boulevard Saint-Germain à Paris, neveu de la défunte et **Émilien TEYSSEIRE**, 28 ans, employé demeurant 2 rue d'Anjou à Paris, non parent (Archives départementales des Yvelines, 4E 1734, 5Mi 823 [1134367], Meulan-en-Yvelines naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1846 – 1854, vue 127/524).

2) **Louise Marthe LAVALLARD**, née le 24 juin 1850 à Meulan en la demeure de ses parents, rue Saint Côme au fort. Son père, est alors âgé de 45 ans et demi passé et est notaire. Les témoins ont été **François Vincent BEAUGEOIS**, 70 ans et **Taurin Valéry HAMONEL**, 41 ans et demi, marchand drapier, tous deux demeurant à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1734, 5Mi 823 [1134367], Meulan-en-Yvelines naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1846 – 1854, vue 245/524).
   Elle décède, célibataire, le 22 juin 1871, âgée de 20 ans, au 16 avenue Trudaine à Paris 9ème arrondissement ou elle demeurait, fille d'**Antoine Alphonse LAVALLARD** et **Julie Félicité GOIMBAULT**, tous deux décédés. Décès déclaré par de **Louis Aimable Henri LEBRUN**, son beau-frère et Jacques **Charles Henri Frédéric BEX**, propriétaire, 26 ans, demeurant aux Mureaux (Archives de Paris, décès, 9ème arrondissement, V4E 3482, 1871, vue 16/32).

---

(1) Le français **Henry de CONTY** est l'auteur et le créateur de la collection des guides Conty. Le premier volume, sur Paris, paraît en 1861, suivi de Londres, pour l'exposition universelle de 1862. La collection s'enrichira progressivement avec un peu plus de 70 titres. Conty disparaît en 1896, mais la collection ne tombe pas dans l'oubli puisqu'elle est reprise au XXème siècle par **Paul MELLOTÉE**, le format est plus grand et le style plus classique (source Ville de Paris, bibliothèques spécialisées, bibliothèque **Germaine TILLION**, bibliothèque du Tourisme et des Voyage, Paris 16ème arrondissement).

Qui est ce Nicolas GERVAIS acheteur en 1796 de l'ancien moulin banal de Meulan?

La révolution fut à l'origine de la saisie de nombreux biens ayant appartenus à l'église mais aussi à des familles nobles, émigrées ou non.

Meulan n'a pas échappé à cette vague de saisies, un document trouvé aux archives municipales de Meulan, reproduit ci-dessous, en attestant.

Une recherche plus approfondie dans la série Q des Archives départementales des Yvelines, m'a fait découvrir la preuve du rachat par un certain **Nicolas GERVAIS** « *restaurateur aux thuileries* » de l'ancien moulin banal de Meulan dont la dernier propriétaire fut le marquis **de PEZÉ**.

Le document attestant de l'achat du moulin banal de Meulan par **Nicolas GERVAIS** (reproduit ci-après), indique que « *les biens appartenant au domaine engagé lesquels appartenaient à ce titre à la citoyenne d'Argouges qui a été remboursé du montant de la liquidation des finances d'engagement en conséquence du décret du 6 juillet 1791* » et plus loin « *lesdits biens loués à **Jean DUTARTRE**, meunier* ».

Qu'est-ce qu'un «domaine engagé » sous l'Ancien Régime ?

Un domaine engagé est une terre appartenant au roi (le domaine royal) mais que celui-ci a engagée, c'est-à-dire mise en gage ou aliénée temporairement à un particulier, souvent pour obtenir de l'argent.

Le roi reste donc propriétaire théorique du domaine, mais un particulier (noble, bourgeois, institution religieuse…) en devient possesseur et exploitant, en échange d'une somme d'argent ou d'un service, et il peut en tirer les revenus (rentes, droits, taxes, exploitation du moulin…).

C'est un peu comme si le roi « hypothéquait » une partie de son domaine.

Dans un domaine engagé, les moulins faisaient partie des biens productifs les plus précieux, ils étaient souvent explicitement mentionnés dans les actes d'engagement, et leurs revenus (droit de mouture, banalité, fermage) allaient au détenteur du domaine engagé, pas au roi.

Ainsi, un moulin du XVIII^{e} siècle qualifié de « situé dans un domaine engagé » signifie qu'il se trouvait dans une terre royale mais temporairement cédée à un particulier ou à un prince.

Le moulin banal de Meulan : un exemple concret de domaine engagé.

Le moulin banal de Meulan était un moulin seigneurial, où les habitants étaient tenus d'apporter leur grain pour le faire moudre moyennant un droit de mouture.

Il dépendait d'un seigneur local, et non directement du roi, mais il faisait partie d'un ensemble de biens engagés dans une seigneurie relevant du domaine royal.

En 1786, lors de l'inspection du bailliage, le moulin banal de Meulan appartient au marquis **de PÉZÉ** qui détient le moulin banal dépendant du Grand Acquit [(1)], moyennant 24 000 écus sols (≈ 98 000 livres).

Le marquis **de COURTAVEL de PÉZÉ** possédait des terres et des biens mouvants du domaine du Prince de Conti, prince de sang Royal, propriétaire foncier.

En 1770, le moulin banal de Meulan est affermé (loué) à un certain sieur Reve/Resves, pour 1 100 livres par an, comprenant le moulin banal et le four banal.

Le 24 septembre 1782 le moulin banal de Meulan est affermé par ledit prince de Conti pour 1200 livres à **Denis Michel REVES**, marchand farinier (Archives départementales des Yvelines, minutes de maître **CHENOU**, notaire à Meulan, 3E27 496 1782, juillet – décembre).

Cela montre bien le fonctionnement typique d'un domaine engagé : le seigneur engagé (ici le marquis de Pezé) ne gère pas directement le moulin, il loue l'exploitation à un meunier et encaisse les revenus (fermage, banalités).

Pourquoi c'est un bon exemple de domaine engagé ?

Parce que le moulin banal de Meulan illustre parfaitement la logique : un bien productif (moulin et four), intégré à un ensemble seigneurial engagé par le roi, exploité par un fermier au profit d'un seigneur détenteur de l'engagement.

C'est exactement le type de situation que l'on retrouve dans de nombreux moulins du XVIII^{e} siècle.

Pourquoi le prix de vente des biens nationaux a-t-il été multiplié par 22 ?

Le phénomène se produit entre 1790 et 1795, pendant la Révolution française, et il résulte d'un enchaînement de mécanismes économiques et politiques. Voici les causes essentielles.

1. <u>L'inflation massive due à la création des assignats</u>

Les biens nationaux (biens du clergé puis des émigrés) étaient vendus en assignats, une monnaie-papier créée en 1789–1790.

Au départ, les assignats étaient censés être garantis par la valeur des biens nationaux. mais l'État, en manque chronique de liquidités, en émet de plus en plus. IL en résultera une perte de confiance, puis une inflation galopante.

Entre 1790 et 1795, la valeur de l'assignat s'effondre littéralement. Quand la monnaie se déprécie, les prix nominaux montent mécaniquement.

C'est la cause principale du fameux coefficient multiplicateur de 22.

[(1)] Le Grand Acquit est un ensemble de droits et revenus seigneuriaux engagés par le roi à un particulier (ici, la famille de Pezé). Le moulin banal fait donc partie de ce domaine engagé mais était généralement pas inclus dans le grand acquit tant ses revenus étaient importants.
Le roi reste propriétaire ultime, mais le seigneur engagé perçoit les revenus et exerce les droits.

Le grand acquit comprenait, parmi d'autres droits tels le clerc de l'eau, le pied fourché, le poisson de mer, le courtage, les amendes (voir les textes sur le grand acquit dans « Les moulins de Meulan, nouvelle édition, 2026 par l'auteur de cet article), un péage fluvial perçu à Meulan, sur la Seine, durant l'Ancien Régime. Il s'agissait d'un droit exigé des bateaux qui, pour franchir la Seine sous le pont de Meulan, étaient obligés de s'attacher aux pieux de l'Isle-Belle.

Ce péage relevait de la Commission des péages et apparaît dans les inventaires des Archives nationales.

Le pont de Meulan, ancien et étroit, rendait la navigation délicate. Pour éviter les accidents et organiser le passage, les bateaux devaient s'arrêter en amont, s'amarrer aux pieux installés près de l'Isle-Belle et attendre l'autorisation ou les conditions favorables pour passer sous le pont.

Cette contrainte donnait lieu à un droit de passage, appelé grand acquit. Les bateliers devaient régler le péage qui correspondait à :un droit sur les bateaux eux-mêmes, un droit de clerc d'eau, c'est-à-dire une taxe liée à la gestion du passage sous le pont, une contribution à l'entretien des installations (pieux, passages, surveillance).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

2. La spéculation sur les biens nationaux

Les acheteurs anticipaient la poursuite de l'inflation, la hausse de la valeur réelle de la terre, la possibilité de revendre plus cher.

Donc ils étaient prêts à payer de plus en plus d'assignats, même si leur valeur réelle diminuait.

3. La rareté relative des biens mis en vente

Les biens nationaux étaient nombreux, mais les meilleures terres étaient vendues en premier, les lots restants étaient parfois moins attractifs, la demande restait forte (bourgeoisie rurale, paysans aisés, spéculateurs).

Cette tension sur l'offre contribue à la hausse des prix.

4. Le contexte politique instable

La période 1792–1795 est marquée par la guerre, la Terreur, les difficultés d'approvisionnement, la crise financière permanente.

Dans un climat d'incertitude, la terre apparaît comme une valeur refuge, ce qui pousse les prix à la hausse.

En résumé

Le prix des biens nationaux a été multiplié par 22 en valeur nominale, principalement parce qu' en réalité, la valeur réelle des biens n'a pas été multipliée par 22, c'est la monnaie qui s'est effondrée.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Mais qui est ce **Nicolas GERVAIS** ?

Voilà un nom bien courant que l'on trouve à de très nombreux endroits en France, alors à Paris, comment retrouver le nôtre ? Et puis restaurateur en quoi ? En fauteuils (il demeure dans le quartier des tuileries donc pas loin du palais), restaurateur proposant de bons repas ?

Ce mystère et cette énigme resta sans réponse jusqu'au jour où je me suis dit que s'il achetait un moulin et en particulier l'ancien moulin banal de Meulan, c'est bien qu'il avait un lien avec Meulan.

Généanet, site que l'on critique fréquemment pour ses copier-coller intempestifs, ses manques de sources et ses erreurs me fut d'un grand secours puisqu'il m'amena rapidement à l'acte de mariage de **Pierre Nicolas GERVAIS** « *traiteur restaurateur passage des Feuillants paroisse Saint-Germain-L'auxerrois* » avec **Marie Avoye VAUDIN**, mariage dont les bans furent publiés à Meulan et en la paroisse Saint Roch à Paris [(1)].

« *L'an 1792 le 17 février après la publication d'un ban dans cette église Saint Roch et dans celle de Notre Dame de Meulan, diocèse du département de Seine-et-Oise, district de Saint-Germain-en-Laye, les deux autres accordé par Mgr l'évêque métropolitain de Paris et par Mgr l'évêque de Versailles, vu l'extrait de mort du père de la contractante, le tout en bonne forme, les fiançailles faites hier, ont été par nous vicaire soussigné après avoir pris leur mutuel consentement, Pierre Nicolas GERVAIS, traiteur restaurateur passage des Feuillants paroisse Saint-Germain-L'auxerrois, fils majeur de François GERVAIS et de Catherine BEQUET, ses père et mère, d'une part et Marie Avoie VAUDIN, fille mineure de défunt Louis VAUDIN et de Marie Louise Avoie LAFOSSE, ses père et mère de l'autre part. Les témoins du côté de l'époux Jacques JEAN, traiteur au Palais, paroisse Notre Dame et Antoine René François LAURENT, pâtissier traiteur rue et faubourg Saint Honoré, paroisse de la Madeleine et Nicolas MOBILLION, marchand ferblantier rue de Grenelle paroisse Saint Sulpice ; les témoins du côté de l'épouse Pierre Philippe BOURGEOIS demeurant à Meulan et Jean François Marie PRÉVOST pâtissier rue et faubourg Saint Honoré, François GERVAIS, présents et consentants et Catherine HEQUET, père et mère de l'époux, Marie Louise Avoie LAFOSSE, mère de l'épouse, présente et consentante lesquels ont certifiés les libertés et domiciles desdits époux ont signés avec eux. Pour extrait conforme à Paris le 20 janvier 1812* » (Archives de Paris, 5Mi12007, Paris, -état civil reconstitué de Paris, vue 48/50, admis par la commission).

Les témoins du côté de l'époux à ce mariage exercent les métiers de « *traiteur au Palais, paroisse Notre Dame* », « *pâtissier traiteur rue et faubourg Saint Honoré, paroisse de la Madeleine* », « *marchand ferblantier rue de Grenelle paroisse Saint Sulpice* » et du côté de l'épouse « *pâtissier rue et faubourg Saint Honoré* » ainsi que quelques témoins de Meulan dont les métiers ne sont pas mentionnés.

Sans apporter une preuve définitive et non contestable que le **Nicolas GERVAIS** qui achète l'ancien moulin banal en 1796 et le **Nicolas GERVAIS** qui se marie paroisse Saint-Roch sont les mêmes, nous voilà tout de même bien proche de la vérité.

---

(1) L'église Saint-Roch, située au 296 rue Saint-Honoré, au croisement de la rue Saint-Roch, dans le 1er arrondissement de Paris, a été bâtie entre 1653 et 1722 sur les plans initiaux de Jacques Le Mercier. Longue de 126 mètres, de style essentiellement baroque, c'est l'une des plus vastes de Paris. L'édifice est classé au titre des monuments historiques depuis le 7 décembre 1914.

Un troisième élément me permet de valider cette hypothèse et c'est le maire de Saint-Germain-en Laye qui faisant une erreur sur l'acte de mariage de **Pierre François GERVAIS**, frère de **Nicolas GERVAIS**, cite ce dernier comme témoin avant de s'apercevoir qu'il s'est trompé. Il raye donc tous les éléments qu'il a écrit sur cet acte de mariage concernant ce témoin mais ce qu'il a écrit nous renseigne sur ce **Nicolas GERVAIS** et nous permet d'avoir dorénavant la quasi-certitude qu'il s'agit bien du même personnage qui serait né en 1768 (puisqu'il est dit âgé de 34 ans en 1802), sur l'acte de mariage de son frère **Pierre François GERVAIS**. Voici ce que le maire a rayé : « *Nicolas GERVAIS marchand traiteur, âge de 34 ans, demeurant rue Froidmanteau* [(1)] *, division du muséum, 4ème arrondissement de Paris, frère du marié* ».
Mais l'élément décisif qui confirme définitivement ces hypothèses est sans conteste le registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse Notre Dame de Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1726, Meulan-en-Yvelines, paroisse Notre-Dame, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe,1784 – 1792, vue 211/237) : « *Je soussigné curé de cette paroisse certifie avoir prié monsieur le curé de la paroisse Saint Roch de Paris de fiancer et marier ou de faire fiancer et marier dans son église par tel prêtre qu'il jugera à propos, Pierre Nicolas GERVAIS traiteur restaurateur passage des feuillants en sa dite paroisse fils majeur de Sr François GERVAIS boucher et de Catherine BECQUET ses père et mère de la paroisse Saint Martin de Gargenville avec Marie Avoïe VAUDIN fille mineure de défunt Louis VAUDIN aubergiste à l'enseigne de la grande Pinte et de Marie Louis Avoïe LAFOSSE ses père et mère de cette paroisse* [Notre Dame de Meulan, ndla] *en observant les lois civiles et canoniques du Royaume luy aiant certifié qu'un ban de leur future mariage a été dimanche dernier publié au prône de notre messe paroissiale avec réserve d'obtenir de monsieur AVOINE évêque de Versailles dispense de deux autres bans laquelle a été obtenue le jour d'hier ladite publication faitte sans qu'il se soit découvert aucun empêchement civil ou canonique et sans opposition quelconque. En foie de quoi j'ai signé à Meulan ce quatorze février 1792,*

VASTEL curé de Notre Dame de Meulan ».

Le lecteur consultera l'article consacré à ce moulin dans l'ouvrage « Les moulins de Meulan-en-Yvelines, Les familles de meuniers des moulins de l'Aubette de Meulan » (nouvelle édition, revue et augmentée janvier 2026) publié par l'auteur sur le site du Cercle Généalogique et Historique de Versailles et des Yvelines pour avoir une histoire complète des moulins de cette commune et plus particulièrement de celle du moulin banal.

On trouve une trace du moulin banal de Meulan-en-Yvelines dès 1205.

En 1786 Le marquis **de PEZÉ** détient le moulin banal dépendant du Grand acquit moyennant 24.000 écus sols = 98.000 Livres.

Michel Pierre François d'ARGOUGES décède le 17 octobre 1786 à Paris et ne fut donc pas, par voie de conséquence émigré. Son épouse **Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL de PÉZÉ** hérita vraisemblablement de ses biens et en particulier du moulin banal. Elle non plus ne figure pas sur les listes d'émigrés lors de la révolution. Elle expose qu'elle s'est absentée du territoire français en 1791 pour donner ses soins à sa fille dangereusement malade à Chambéry, «*qu'elle y est rentrée au mois d'avril 1792, qu'elle en est ressortie avec sa fille au mois de juin suivant en vertu d'un passeport pour aller consulter à Lausanne le médecin Tissot, qu'elle est repassée en France avec sa fille au mois d'octobre de la même année, qu'elle a été comprise en l'an second sur une liste d'émigrés, et elle demande sa radiation* ». **Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL de PÉZÉ** fut remboursée du montant de la liquidation des finances d'engagement et en conséquence du décret du 6 juillet 1791 et rentré aux mains de la Nation en vertu de ce remboursement.

Elle serait décédée le 27 septembre 1803.

[(1)] La rue Froidmanteau est actuellement la rue du musée (musée du Louvre) à Paris (voir explications pages suivantes).

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Le 16 juillet 1791 : décret contenant liquidation de plusieurs parties de la dette de l'état [(1)].

« *L'Assemblée Nationale, ouï le rapport de son Comité Central de Liquidation, qui lui a rendu compte de vérifications et rapports faits par le Commissaire du Roi, Directeur général de la Liquidation, décrète qu'en conformité avec ses précédents décrets sur l'acquit de la dette de l'Etat, il sera payé sur les fonds destinés à l'acquit de la dite dette, aux personnes ci-après nommées, et pour les causes qui sont pareillement exprimées, les sommes suivantes* »
Suivent les chapitres sur les arriérés de la maison du Roi, les arriérés du département de la Marine, les arriérés du département des Finances (Ponts et Chaussées), des Domaines et Féodalité, des Jurandes et Maîtrises, les remboursements de charges et offices, brevets de retenues, créances sur le ci-devant clergé.
Dans la partie 4, consacrée au Domaine et la Féodalité, « ***Henriette Marie Charlotte de COURTAVEL DE PEZÉ*** (**de PERRÉ** dans le registre du mois de juillet 1791, ndla)*, veuve de* ***Michel Pierre François D'ARGOUGES*** *se voit réclamer remboursement des finances de l'engagement du grand acquit, péage et moulin banal de Meulan……149 736 Livres.*
Avec les intérêts à compter de l'époque où lesdits droits ont cessés d'être perçus, et à la charge de rapporter,

1°) *Un certificat duement en forme, des officiers municipaux de la ville de Meulan, qui atteste et fixe l'époque de la cessation de la perception desdits droits de péage et de banalité.*
2°) *Un procès-verbal de visite et rapport desdits officiers municipaux, visé par le Directoire du district, qui constate que ledit moulin banal est en bon état de réparations, et bien fourni dans ses tournants et travaillans et autres ustensiles.*
3°) *Des expéditions en bonne forme de ses contrats d'engagement et autres titres.*
4°) *L'original de la quittance du Sieur GUENEGAUD, du 9 mai 1625, laquelle elle sera tenue de faire enregistrer sur les registres du contrôle général, et d'en faire décharger sur le champ.*
5°) *Les originaux des deux quittances de finance des 3 mars 1625 et 28 février 1646, duement déchargées des registres du contrôle général, et en justifiant de ses droits. »* (collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi, mois de juillet 1791, A Paris, chez **BAUDOUIN**, Imprimeur de l'Assemblée Nationale).

15 juin 1796 : adjudication du moulin banal de Meulan.

Le 27 prairial an IV de la République (15 juin 1796) adjudication du moulin banal de Meulan suivant la loi du 28 ventôse an IV sur les biens nationaux : moulin banal et dépendances (domaine engagé (?) - le citoyen **GERVAIS** [(1)] pour 84 487,15 livres.

Les comptes rendus des conseils municipaux de l'an 4 à l'an 8 sont manquants aux Archives de la ville de Meulan. A la date du 27 prairial an IV de la République on trouve dans la série 1 Q des Archives départementales des Yvelines l'acte de vente du moulin banal de Meulan à **Nicolas GERVAIS**, restaurateur à Paris (Archives départementales des Yvelines, domaines nationaux et domaine public, ventes d'immeubles, 1791-XIXe siècle, 1 Q 171), acte reproduit page suivante.
« *Acte de vente passé au profit de Nicolas GERVAIS demeurant aux Thuileries à Paris, conformément à la loi du 28 ventôse an quatrième de la République et de l'instruction du 6 floréal suivant d'un moulin ci-devant bannal à deux tournants, sis commune de Meulan avec tous les bâtiments en dépendant tel qu'en joui le sieur Dutartre, meunier……lesdits biens provenant de Domaines engagé lesquels*

(1) Source : collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi, mois de juillet 1791, A Paris, chez **BAUDOUIN**, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue Saint-Honoré, cour et ancienne maison des Capucins, N°426, et rue du Foin Saint Jacques, N°31 sur Gallica.

appartenaient à ce titre à la Cte [citoyenne, ndla] Dargouge qui a été remboursée du montant de la liquidation des finances d'engagement et en conséquence du décret du 6 juillet 1791 et rentré aux mains de la Nation en vertu de ce remboursement,

Lesdits biens loués au Ct [citoyen, ndla] Jean DUTARTRE par bail passé devant DUTARTRE pour neuf années commençant le 1er avril 1790 moyennant 3750,00 francs par an à condition en outre de payer pour chacune des 6 années qui restoient à courir du Bail précédent dont le prix étoit de 3000,00 francs. Une augmentation de 750 francs sans aucune autre charge. Laquelle charge est évaluée tant en principal qu'intérêt à 5793,16 lesquels divisés par 9 années du bail donnent une somme à porter en augmentation du prix du Bail la somme de six cent quarante-trois francs quinze sol un denier
Cy pour le total……4693 francs 15 sols 1 denier
Indemnité et dime et principal et sol additionnel……300 francs
Total …….. ……4993 francs 15 sols 1 denier

Lesquelles sommes multipliées par 22 donnent un capital de quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept francs 75 sols.

Le document original est reproduit pages suivantes.

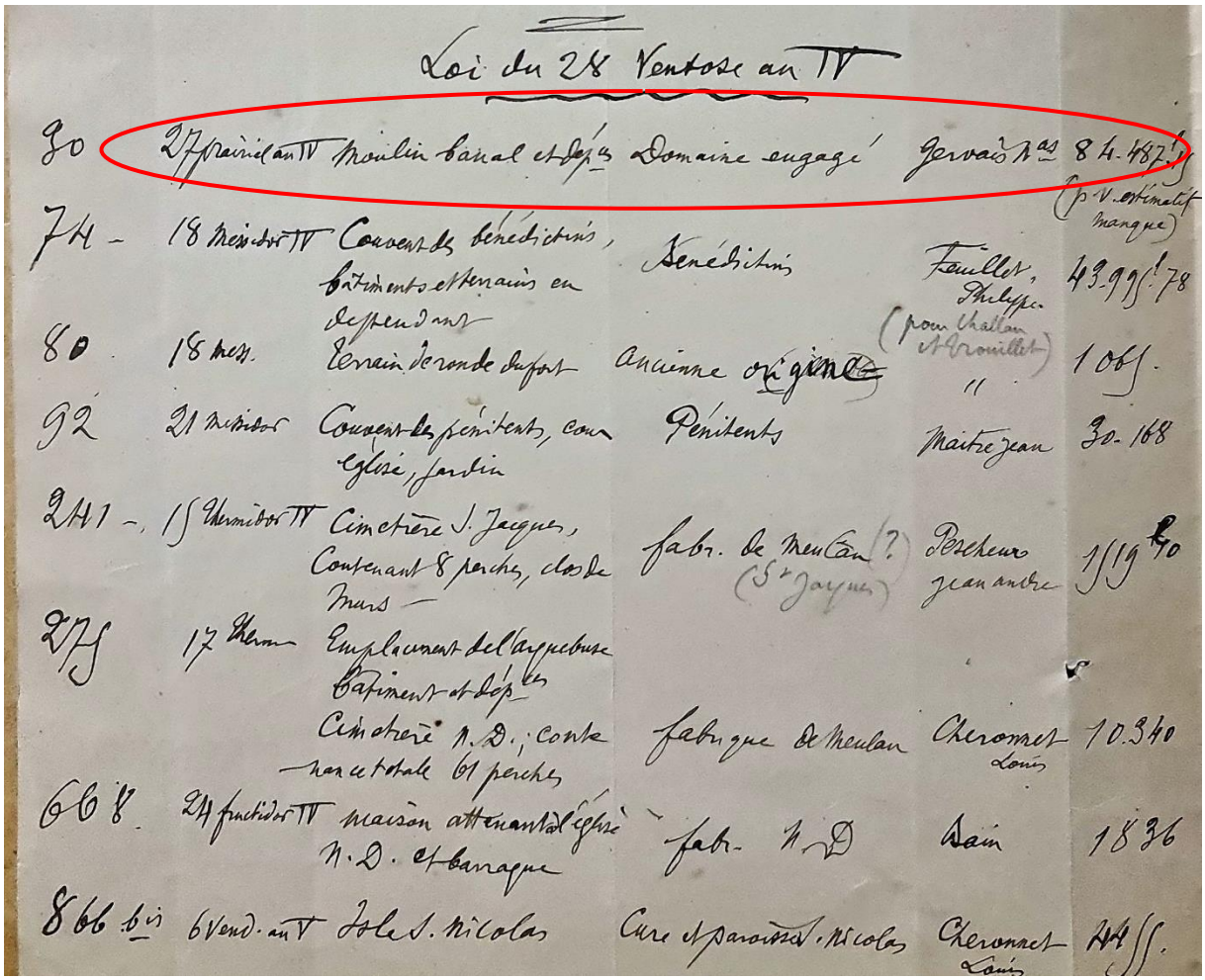
Loi du 28 Ventose an IV

90	27 Prairial an IV	Moulin banal et dépes	Domaine engagé	Gervais Nas	84.482 f (p.V. estimatif manque)
74	18 Messidor IV	Couvent de bénédictins, bâtiments et terrains en dépendans	Bénédictins	Faullet, Philippe (pour Chatlan et Grouillet)	43.995 f 78
80	18 mess.	Terrain de rande dépost	Ancienne origine	"	106 f.
92	21 Messidor	Couvent des pénitents, cour église, jardin	Pénitents	Maitre Jean	30. 168
241	15 Thermidor IV	Cimetière S. Jacques, Contenant 8 perches, clos de murs	fabr. de Meulan (?) (St Jacques)	Percheur Jean ambe	1519 f 40
275	17 Therm	Emplacement de l'arquebuse Bâtimens et dépes Cimetière N.D.; contenance totale 61 perches	fabrique de Meulan	Cheronnet Louis	10.340
668	24 fructidor IV	maison attenant l'église N.D. et baraque	fabr. N.D	Sain	1836
866 bis	6 Vend. an V	Isle S. Nicolas	Cure et paroisse S. Nicolas	Cheronnet Louis	244 ff.

Extrait de la liste des biens confisqués par la révolution à Meulan (document Archives municipales de Meulan transmis par M. **Patrick BLOND**).

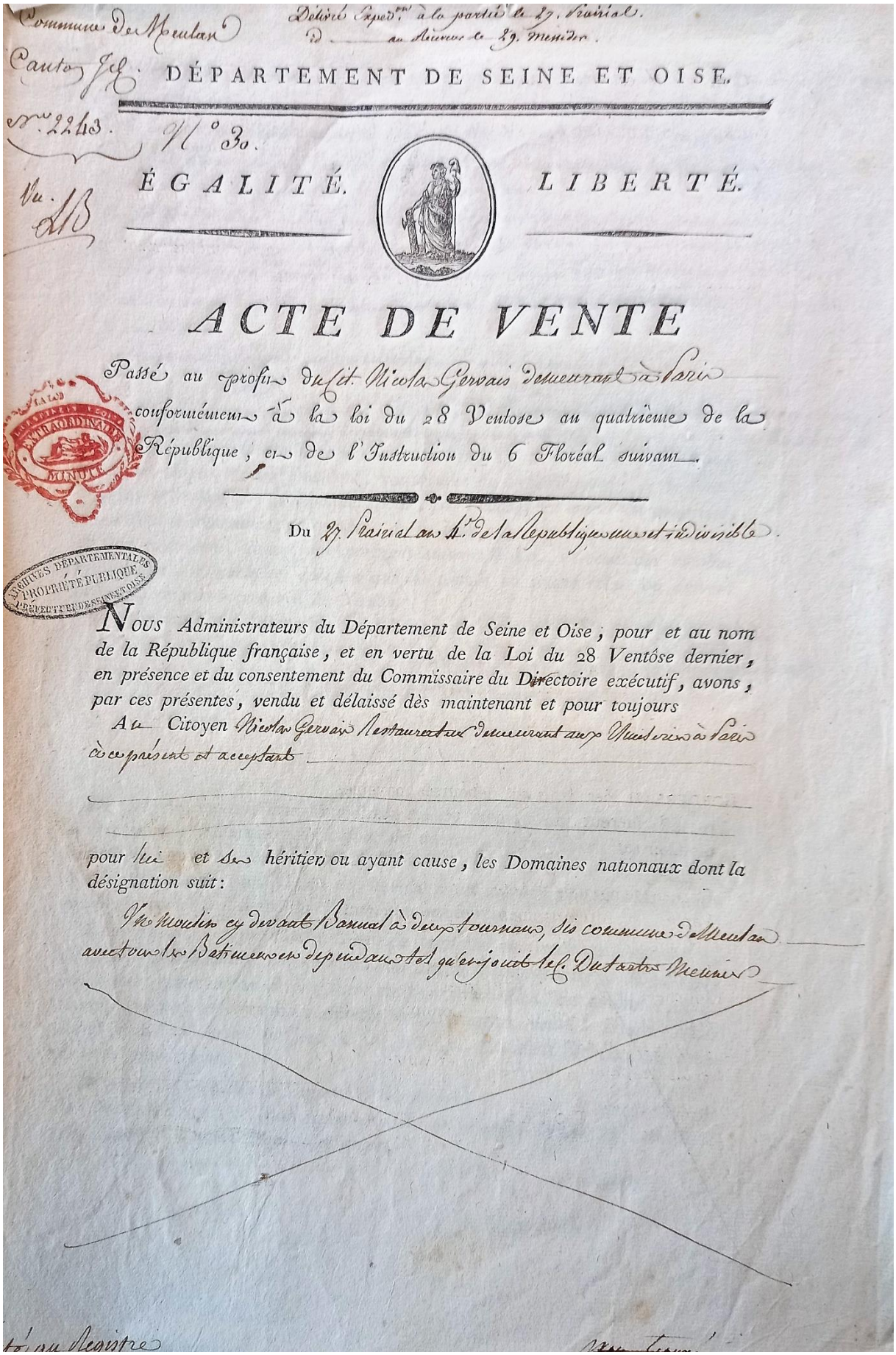

Commune de Meulan — Délivré Expédn. à la partie le 27. Prairial. — Id. au Notaire le 29. Messidor.

Canton de

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

N°. 2243. N° 30.

Vu.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

ACTE DE VENTE

Passé au profit du Cit. Nicolas Gervais demeurant à Paris conformément à la loi du 28 Ventose an quatrième de la République, et de l'Instruction du 6 Floréal suivant.

Du 27. Prairial an 4e. de la République une et indivisible.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE L'EX-DÉPT DE SEINE ET OISE

NOUS Administrateurs du Département de Seine et Oise, pour et au nom de la République française, et en vertu de la Loi du 28 Ventôse dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours

Au Citoyen Nicolas Gervais Restaurateur demeurant aux Vendanges à Paris ce présent et acceptant

pour lui et ses héritiers ou ayant cause, les Domaines nationaux dont la désignation suit:

Un moulin ci devant Banal à deux tournans, sis commune de Meulan avec tous les Batimens en dépendans tel qu'en jouissoit les Dits ci devant Meuniers

Vu au Registre

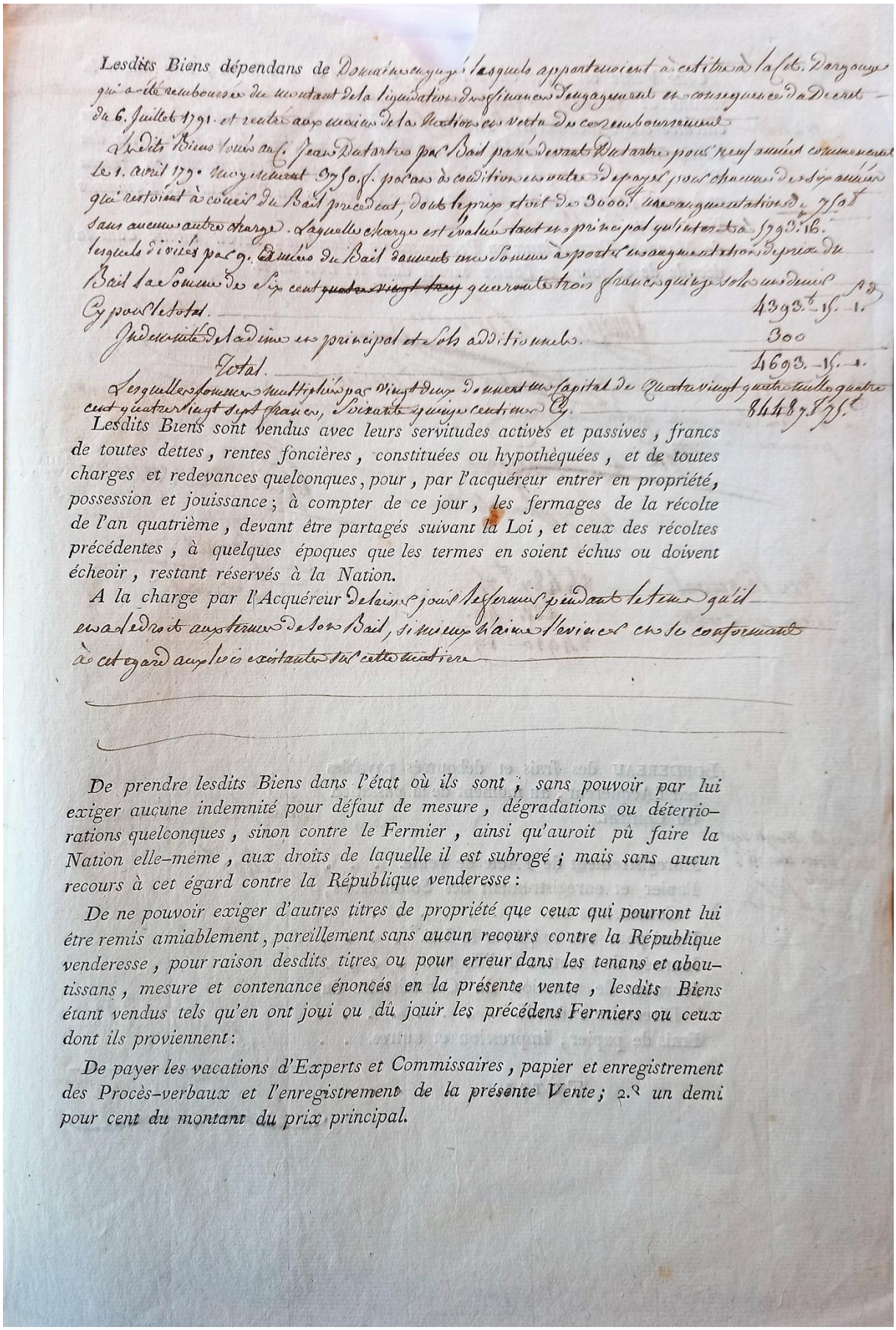

Lesdits Biens dépendans de Domaines engagés lesquels appartenoient à cette Abbaye à la Cle. D'argenteuil qui a été remboursée du montant de la liquidation des finances Engagement et consignée en Decret du 6. Juillet 1791. et reste aux mains de la Nation en vertu de ces remboursement

Lesdits Biens loués aux Sieurs Datartre par Bail passé devant Datartre pour neuf années commencant le 1. avril 1790 moyennant 3750.# payables à condition en outre de payer pour chacune des six années qui restoient à courir du Bail precedent, dont le prix etoit de 3000.# une augmentation de 750.# sans aucune autre charge. Laquelle charge est évaluée tant en principal qu'interêts à 1793.16. lesquels divisés par 9. Années du Bail donnent une Somme à porter en augmentation du prix de Bail de la Somme de Six cent quatre-vingt-trois francs quinze sols onze deniers 683.15.11

Cy pour le total. 4393.15.1

Indemnité de la dime en principal et Sols additionnels. 300

Total. 4693.15.1

Laquelle Somme multipliée par vingt deux Donnent un Capital de Quatre vingt quatre mille quatre cent quatre vingt sept francs, Soixante quinze centimes Cy. 84487.75.

Lesdits Biens sont vendus avec leurs servitudes actives et passives, francs de toutes dettes, rentes foncières, constituées ou hypothèquées, et de toutes charges et redevances quelconques, pour, par l'acquéreur entrer en propriété, possession et jouissance; à compter de ce jour, les fermages de la récolte de l'an quatrième, devant être partagés suivant la Loi, et ceux des récoltes précédentes, à quelques époques que les termes en soient échus ou doivent écheoir, restant réservés à la Nation.

A la charge par l'Acquéreur de laisser jouir les fermiers pendant le tems qu'il en a droit aux termes de son Bail, si mieux il n'aime les renvoyer en se conformant à cet egard aux lois existantes sur cette matiere

De prendre lesdits Biens dans l'état où ils sont; sans pouvoir par lui exiger aucune indemnité pour défaut de mesure, dégradations ou déteriorations quelconques, sinon contre le Fermier, ainsi qu'auroit pû faire la Nation elle-même, aux droits de laquelle il est subrogé; mais sans aucun recours à cet égard contre la République venderesse:

De ne pouvoir exiger d'autres titres de propriété que ceux qui pourront lui être remis amiablement, pareillement sans aucun recours contre la République venderesse, pour raison desdits titres ou pour erreur dans les tenans et aboutissans, mesure et contenance énoncés en la présente vente, lesdits Biens étant vendus tels qu'en ont joui ou dû jouir les précédens Fermiers ou ceux dont ils proviennent:

De payer les vacations d'Experts et Commissaires, papier et enregistrement des Procès-verbaux et l'enregistrement de la présente Vente; 2.° un demi pour cent du montant du prix principal.

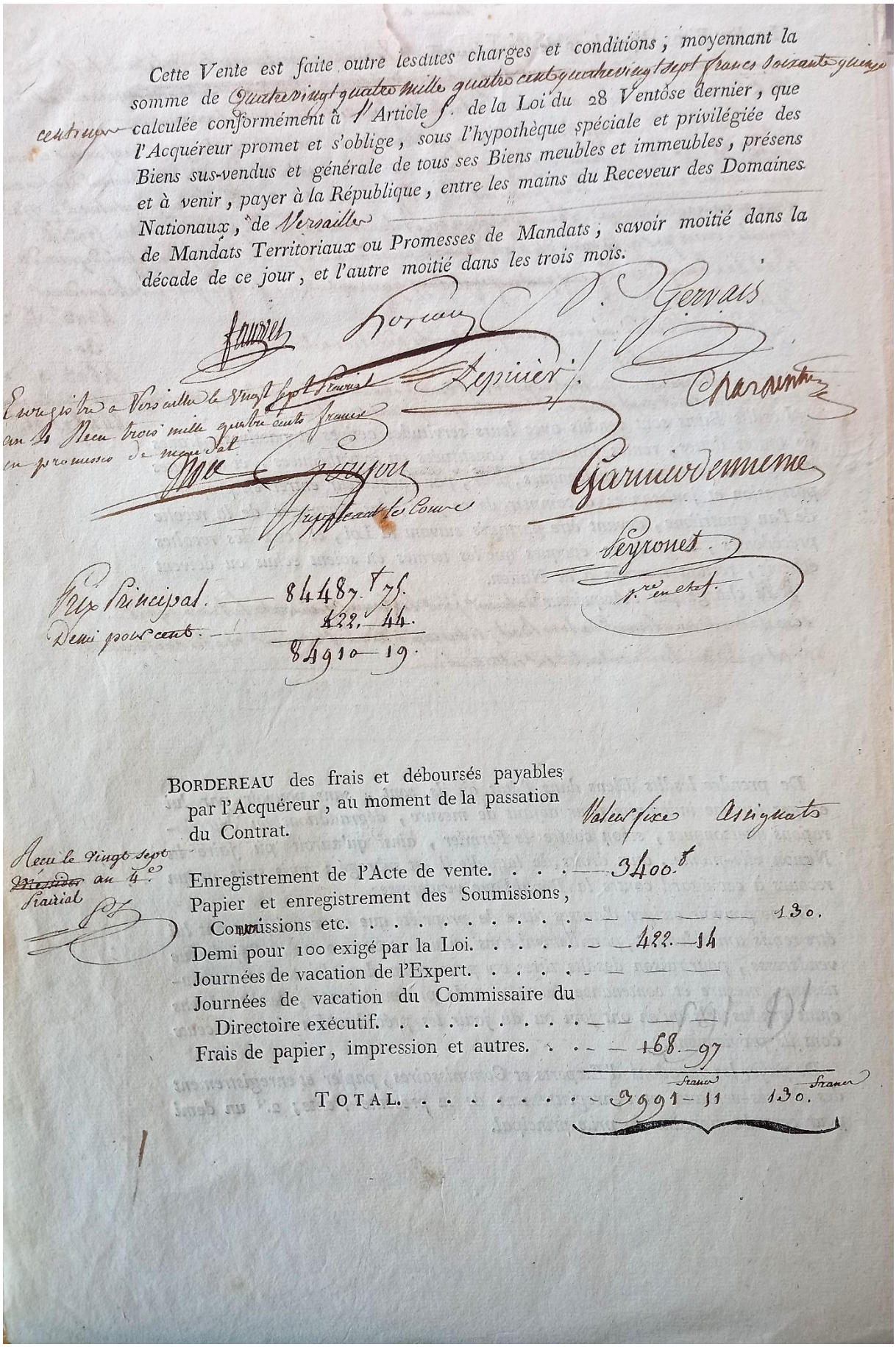

Cette Vente est faite outre lesdites charges et conditions ; moyennant la somme de Quatre vingt quatre mille quatre cents quatre vingt dept francs soixante quinze centimes calculée conformément à l'Article 5. de la Loi du 28 Ventôse dernier, que l'Acquéreur promet et s'oblige, sous l'hypothèque spéciale et privilégiée des Biens sus-vendus et générale de tous ses Biens meubles et immeubles, présens et à venir, payer à la République, entre les mains du Receveur des Domaines Nationaux, de Versailles de Mandats Territoriaux ou Promesses de Mandats, savoir moitié dans la décade de ce jour, et l'autre moitié dans les trois mois.

Enregistré à Versailles le Vingt sept Frimaire an 4e Reçu trois mille quatre cents francs en promesses de mandats

Prin. Principal. — 84487. 7s.
Demi pour cent. — 422. 44.
84910 — 19.

Reçu le Vingt sept Frimaire an 4e

BORDEREAU des frais et déboursés payables par l'Acquéreur, au moment de la passation du Contrat.

	Valeur fixe	Assignats
Enregistrement de l'Acte de vente. . . .	3400.	
Papier et enregistrement des Soumissions, Commissions etc.		130.
Demi pour 100 exigé par la Loi.	422. 11	
Journées de vacation de l'Expert.		
Journées de vacation du Commissaire du Directoire exécutif.		
Frais de papier, impression et autres. . . .	168. 97	
TOTAL.	3991 — 11 francs	130. francs

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Généalogie GERVAIS

Cette famille est originaire de Condécourt dans l'actuel département du Val d'Oise, village situé à 6km de Meulan. On la trouve encore dans cette commune au moins jusqu'au XXème siècle.

Un **Nicolas GERVAIS** est meunier en 1650, **Antoine GERVAIS** est également cité comme meunier en 1700. A la fin du XVIIIème siècle on trouve une branche de cette famille implantée comme boucher à Gargenville.

Le personnage qui nous intéresse plus particulièrement dans cet article est **Nicolas (ou Pierre Nicolas) GERVAIS**, qui en 1792 achète comme bien national le moulin banal de Meulan.

Je fais débuter cette généalogie par le baptême de **François GERVAIS** le 21 mars 1730 à Condécourt.

Il est le fils de **Nicolas GERVAIS** et de **Marie DUMONSEL**, le parrain est **François PRUDHOMME** la marraine est **Marie PLET** (AD95, E-DEPOT 86 E2 - Baptêmes, mariages, sépultures. 1725-1762, vue 18/232, gauche).

I) **François GERVAIS**, boucher à Gargenville, baptisé le 21 mars 1730 paroisse Saint Martin de Condécourt, son acte de décès indique « *né vers 1730* » (aucun autre **François GERVAIS** n'ayant été trouvé à cette période à Condécourt, cette filiation est plausible),
François GERVAIS décède le 11 pluviôse an IX (31 janvier 1801) à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, [5MI296BIS], Gargenville, état civil, naissances, mariages, décès) | 1798 – 1807, vue 92/314) à l'âge d'environ 71 ans, marié avant 1760 avec **Catherine BECQUET**.
Catherine BECQUET décède le 22 février 1793 à Gargenville à l'âge d'environ 72 ans. L'acte n'a pas été retrouvé dans les registres mais figure bien sur la table décennale (Archives départementales des Yvelines, 4E 4459 [Extrait], 2Mi-EC 366, Gargenville, tables décennales, collection du greffe, 1792 – 1852, vue 14/95).

Dont du mariage entre **François GERVAIS** et **Catherine BECQUET** :

1) **Marie Avoye GERVAIS**, « *fille mineur de **François GERVAIS**, marchand boucher et de **Catherine BECQUET** de cette paroisse de Gargenville* », née vers 1756 à Gargenville (indiqué sur son acte de décès). **Marie Avoye GERVAIS** se marie le 8 février 1779 à Gargenville avec **Charles Martin RENAULT** fils de **Marin RENAULT**, maitre maçon et de **Françoise RACINE** demeurant au hameau d'Hanneucourt de cette paroisse de Gargenville ; signatures de **Marie Avoye GERVAIS**, **François GERVAIS**, père de l'épouse, **François GERVAIS**, frère de l'épouse et **Nicolas GERVAIS**, frère de l'épouse (Archives départementales des Yvelines, 1Mi-EC 12, Gargenville, paroisse Saint-Martin, baptêmes, mariages, sépultures, collection communale, 1779 - 1784 vue 5/164). Dont postérité.

Signature de **Marie Avoye GERVAIS** marraine de **Charles François FOULON** baptisé le 23 avril 1768 à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, BMS, Gargenville, vue 33/389)

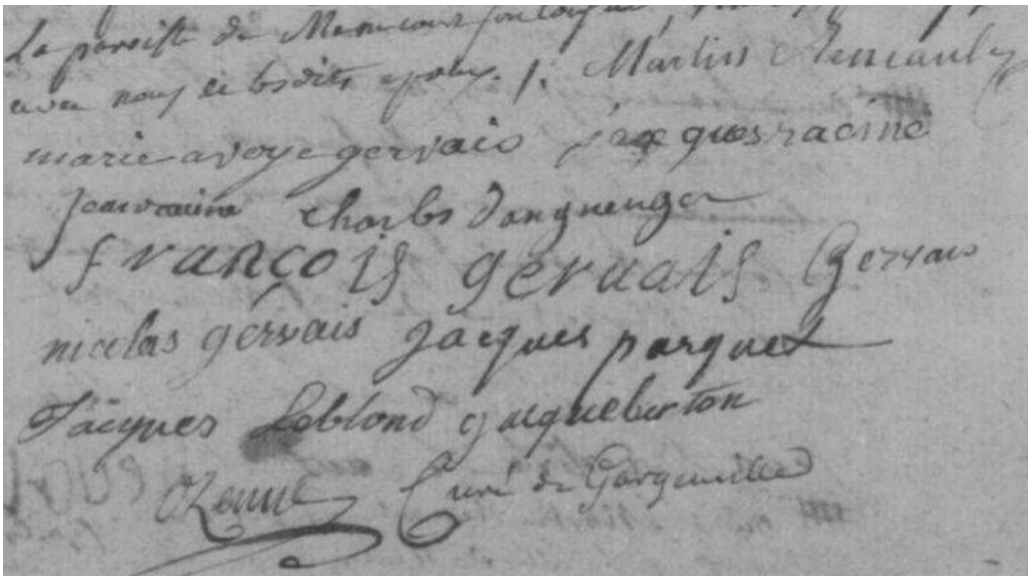

Signatures au bas de l'acte de mariage entre **Marie Avoye GERVAIS** et **Martin RENAULT** (février 1779).

Marie Avoye GERVAIS décède le 20 décembre 1820 à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, 4E 1025, 5Mi 297 BIS [1112812/1], Gargenville, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1819 – 1829, vue 50/318).

2) **Pierre François GERVAIS,** boucher à Gargenville, baptisé le 21 septembre 1760 à Gargenville « *fils de François GERVAIS et de Catherine BEQUÉ de cette paroisse* » (Archives départementales des Yvelines, 5Mi 295 BIS [1112810/1], Gargenville, paroisse Saint-Martin, baptêmes, mariages, sépultures, collection communale, 1760 - 1769 vue 16/213 et 4E 1020, Gargenville, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1751 – 1770, vue 188/389).
Pierre François GERVAIS se marie le 6 ventôse an III (24 février 1795) à Gargenville, avec **Marie Louise LIVERNEAU** (Archives départementales des Yvelines, 4E 1022, 5Mi 296 BIS [1112811/1], Gargenville, paroisse Saint-Martin, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1791 – 1797, vues 146 et 147/304).
Veuf de **Marie Louise Elisabeth LIVERNEAU**, il épouse le 31 mai 1802 (11 prairial an X) à Saint-Germain-en-Laye, **Louise Anne CHATELAIN** en présence (entièrement rayé dans l'acte de mariage) de « *Nicolas GERVAIS marchand de vin, âge de 34 ans, demeurant rue Froidmanteau* [(1)]*, division du muséum, 4ème arrondissement de Paris, frère du marié* » (Archives départementales des Yvelines, [1139100], Saint-Germain-en-Laye, état civil (Mariages) | 1801 – 1802, vue 73/95).

[(1)] La rue du Musée, plus connue sous les noms de rue Froidmanteau et de rue Fromenteau, est une ancienne voie de Paris qui était située dans l'ancien 1er arrondissement et supprimée en 1850 lors de l'achèvement du musée du Louvre. Située dans les anciens 1er et 4e arrondissements, la rue du Musée, d'une longueur de 117 mètres, commençait place du Musée et finissait aux 231-233, place du Palais-Royal. Les numéros de la rue étaient noirs. Le dernier numéro impair était le no 21 et le dernier numéro pair était le no 32. Les numéros impairs étaient du quartier des Tuileries et les numéros pairs du quartier Saint-Honoré (source Wikipédia).

La rue Froidmanteau détruite en 1854 pour agrandir la place du Palais Royal (dessin de Léon Leymonnerye 1803 - 1879). Musée Carnavalet, Histoire de Paris Numéro d'inventaire: D.8021(92) IIIF.

Pierre François GERVAIS décède le 2 février 1836 à Versailles (Archives départementales des Yvelines, [1112525], Versailles, état civil (Décès) | 1836 vue 37/180).
Dont du mariage entre **Pierre François GERVAIS** et **Marie Louise Elisabeth LIVERNEAU :**

a) **Jean Baptiste GERVAIS** décédé à l'âge de 4 ans et 10 mois le 29 janvier 1802 à Saint-Germain-en-Laye (Archives départementales des Yvelines, [1140178] Saint-Germain-en-Laye, état civil (Décès) | 1801 – 1802, vue 59/131).
b) **Adèle Félicité GERVAIS**, née en 1799, décédée en 1849.

3) **(Pierre) Nicolas GERVAIS**. Il suit en II.

4) **Charles Abraham GERVAIS**, né le 13 août 1767 à Gargenville, marchand boucher depuis 3 ans sur la paroisse Saint Jacques du Fort à Meulan en 1793 lors de son mariage, témoin au mariage de son frère **François GERVAIS** en 1782 à Nonancourt (Eure), témoin au mariage de son autre frère **Jacques Denis Parfait GERVAIS** en 1799 à Meulan.
Marchand boucher grande rue du Fort à Meulan, âgé de 40 ans, il est témoin à la naissance de **Adelaide Aimée Désirée LEMAIRE**, née le 4 mai 1806 à Meulan (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines, 4E 1728, 5Mi 819 [1134364], naissances, mariages, décès, 1801 – 1806, collection du greffe, vues 379 et 380/433).
A la séance du conseil général de Meulan (conseil municipal) du 25 vendémiaire an IV il est consigné : « *En cette séance est comparu le Citoyen **ORRY**, commissaire des guerres à la Résidence de Versailles, lequel a invité le corps municipal de se transporter chez le citoyen **GERVAIS**, marchand boucher en cette commune, fournisseur de la viande pour la troupe en station dans cette commune, le tout en conséquence d'un marché que ledit Citoyen **GERVAIS** à passé avec le Citoyen **BEAUDECOURT**, commissaire des guerres à l'effet de connaitre si les plaintes contre le fournisseur sont fondées ou nom dans les livraisons journalières qu'il fait à la troupe et en même temps à témoigné le désir ou il était de connaitre la moralité dudit fournisseur qui étoit désigné pour un mauvais citoyen ; en conséquence trois membres du conseil municipal ont accompagné ledit citoyen **ORRY** chez ledit citoyen GERVAIS ; visite faite de la viande, elle s'est trouvée bonne. Les militaires ont déclarés qu'ils étaient ordinairement bien servis par ledit fournisseur, que quelquefois la viande n'avait pas la même qualité, et quant à la moralité , l'information a été à l'avantage dudit Citoyen **GERVAIS**, marchand boucher* »
(Archives municipales de Meulan, 1 D 1 15, compte-rendu du conseil municipal, du 18 Ventôse an II au 15 Brumaire an III – 8 mars 1794 au 5 novembre 1794, 20210611_151243.jpg)
Charles Abraham GERVAIS épouse le 2 juillet 1793 à Meulan, **Marie Catherine Gabrielle ROBILLARD**, née en la paroisse de Saint Ouen de Bure, district de Caen (Calvados) le 18 janvier 1767, domestique depuis 1 an chez **René VAUDIN** aubergiste à la Grande Pinte sur la paroisse Notre Dame de Meulan, en présence de

François GERVAIS, père de l'époux, **Martin RENAUX**, « *masson* », beau-frère de l'époux, 44 ans demeurant à Gargenville, **Jacques Félix MAHEU**, 46 ans, marchand tanneur paroisse Saint Nicolas de Meulan et du côté de l'épouse dudit **René Joseph VAUDIN**, 28 ans et de **Pierre Philippe BOURGEOIS**, 63 ans demeurant sur la paroisse Notre Dame à Meulan (Archives départementales des Yvelines, 4E 1727, 5Mi 818 TER [1134364], Meulan-en-Yvelines naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1793 – 1800, vue 52/590).
Charles Abraham GERVAIS décède le 5 octobre 1807 à Meulan, époux de **Marie Gabrielle ROBILLARD**, les témoins sont **Jacques Denis Parfait GERVAIS**, son frère, marchand boucher à Meulan, demeurant rue Basse, 32 ans, **Louis PREVOST**, 52 ans, cultivateur demeurant aux Mureaux (Archives départementales des Yvelines, 4E 1729, 5Mi 819 BIS [1134365] Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1807 – 1813, vue 66/478).

5) **Jacques Denis Parfait GERVAIS**, marchand boucher demeurant à Gargenville lors de son mariage à Meulan, baptisé le 8 octobre 1772 à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, 1Mi-EC 11 Gargenville (Yvelines, France) Saint-Martin, baptêmes, mariages, sépultures, collection communale, 1770 – 1778, vue 65/203), marié avec contrat de mariage chez maitre **DUHAMEL**, notaire à Meulan le 20 vendémiaire an VIII (12 octobre 1799) à Meulan avec **Marguerite Henriette CARADANT** fille de **André CARADANT**, marchand farinier et de **Marguerite MESSIER** demeurant à Meulan. Les témoins sont **Charles Martin RENAULT**, beau-frère du marié et **Charles Abraham GERVAIS**, 32 ans, frère de l'époux marchand boucher et du côté de l'épouse **Frédéric ROBILLARD**, fabricant de bas demeurant à Meulan et **Pierre André CARADANT**, oncle (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines, NMD, 1793 - 1800, 4E 1727 vue 548/590).

6) **François GERVAIS**, marié le 13 décembre 1782 à Nonancourt (Eure) « *fils mineur de François GERVAIS et de Marie Catherine BEQUET de la paroisse de Gargenville demeurant ledit GERVAIS en la paroisse de Veauxgirard, diocèse de Paris* » avec **Françoise CHEVALLIER**, témoin **Charles Abraham GERVAIS,** frère du marié, **Louis ROUSSEL**, cousin de l'épouse, **Louis LE DUC**, marchand boucher à Nonancourt, **Jean Louis LEDUC**, **François PITACHE** marchand boucher demeurant à Rugles département de l'Eure (Archives départementales de l'Eure, BMS, 8 Mi 2974 , 1765-1792 , Nonancourt, vue 358/571).

Dont du mariage entre **François GERVAIS** avec **Françoise CHEVALIER** :

a) **François GERVAIS**, né le 13 octobre 1783 à St Lubin des Joncherets (Eure et Loir), décédé le 09 novembre 1783 à St Lubin des Joncherets

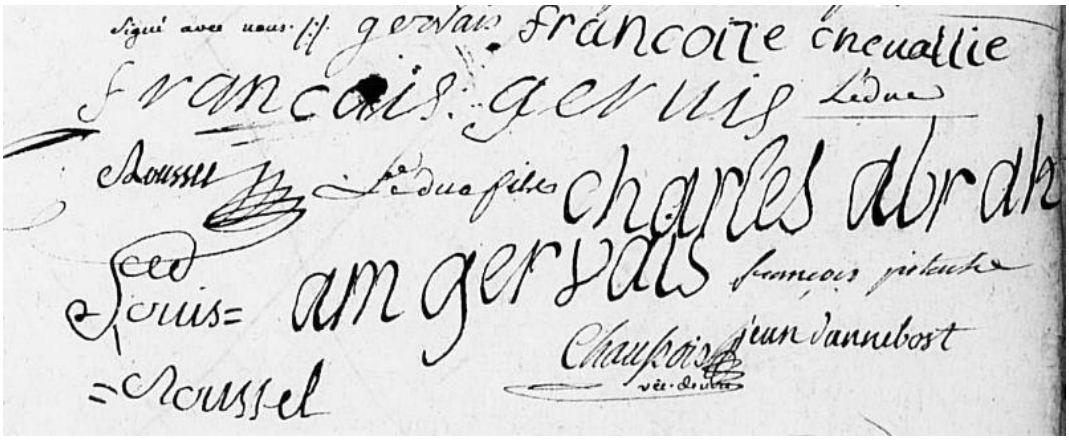

Signatures au bas de l'acte de mariage de **François GERVAIS** avec **Françoise CHEVALLIER.**

Signature de **François GERVAIS** témoin à l'inhumation de **Pierre HEUZÉ**, son cousin paroisse Saint Nicolas de Meulan, 28 avril 1755 (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines, BMS, 1736 - 1755, 4E 1712, 264/271).

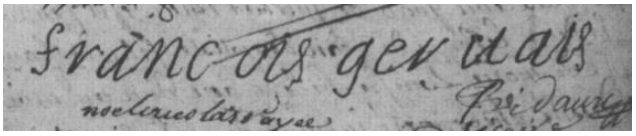

Signature de **François GERVAIS** au bas de l'acte d'inhumation de **Michel COLLIBERT** le 27 juillet 1762 à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, 5Mi 295 BIS [1112810/1], Gargenville, paroisse Saint-Martin, baptêmes, mariages, sépultures, collection communale, 1760 – 1769, vue 52/213).

II) **(Pierre ?) Nicolas GERVAIS**[(1)], traiteur restaurateur passage des Feuillants [(2)] paroisse Saint-Germain-L'auxerrois à Paris en 1792, lors de son mariage. C'est probablement lui qui est baptisé le 23 juillet 1763 à Gargenville (Archives départementales des Yvelines, 4E 1020, Gargenville, baptêmes, mariages, sépultures, collection du greffe, 1751 – 1770, vue 238/389).
(Pierre ?) Nicolas GERVAIS se marie, âgé de 34 ans, le 17 février 1792 paroisse Saint Roch à Paris avec bans paroisse Notre Dame à Meulan avec **Marie Louise VAUDIN**.

Nicolas GERVAIS est témoin au second mariage de son frère Pierre François. C'est grâce à ce mariage et surtout à une erreur du curé qui, se trompant de témoin (il barre tout ce qui concerne **Nicolas GERVAIS**, à savoir âge, métier, lieu de résidence) nous permet d'avoir une preuve supplémentaire de l'existence de ce **Nicolas GERVAIS** qui serait né en 1768.

---

(1) Il existe un **Nicolas GERVAIS** aubergiste à Cormeilles en Vexin témoin au mariage en 1770 comme oncle de la mariée de **Nicolas BEGUIN** avec **Marie Marguerite SALVÉ** à Gargenville (BMS Gargenville 1770 -1778, vue 11/203 et BMS Gargenville , 1770 -1778, vue 371/389). S'agit-il du même que ci-dessous (hypothèse peu vraisemblable notre **Nicolas GERVAIS** étant supposé être né vers 1768, il ne pourrait être témoin en 1770 comme oncle de la mariée) ?

(2) Il existe plusieurs gravures représentant le Passage des Feuillants et son environnement. Par exemple, une gravure de B. Menessier datant de 1710, conservée à la Bibliothèque nationale de France (Cabinet des estampes), montre l'église et le passage des Feuillants. Une autre gravure, de Van Merlin (1660), représente l'église des Feuillants, ce qui permet de se faire une idée de l'environnement du passage à cette époque.

C'est lui qui achète l'ancien moulin banal de Meulan pour la somme de 84 447 francs 75 centimes le 15 juin 1796 (27 prairial an 4). **Marie Louise VAUDIN** est la fille de **Louis VAUDIN** [(1)], postillon de Meulan en 1755, aubergiste à la Grande Pinte à Meulan en l'an 12 (1803).

Nicolas GERVAIS vend le 4 prairial an 4 (23 mai 1796) 52 perches de terres situées à Drocourt lieu-dit les brosses, 191 perches ¼ de terres à Drocourt situées lieu-dit Saint Cyr par l'intermédiaire de son fondé de procuration **René Joseph VAUDIN**[(2)] cultivateur demeurant à Meulan, à **Germain BELLANGER**, **Barthélémy DUBOIS** et **Joseph LANCHANTIN**. Il est cité dans cette vente comme « *restaurateur demeurant à Paris au jardin national, section des thuileries* » (Archives départementales des Yvelines, minutes des notaires **Louis LAISNE**, Meulan, 1795 – 1816, 3 prairial an 4 (22 mai 1796), 3 E 26 29).

Cette vente intervient 20 jours avant l'achat du moulin banal qui date du 15 juin 1796. Il est donc plus que probable que la somme issue de la vente des terres à Drocourt aie servi à l'achat du moulin.

Nicolas GERVAIS, restaurateur à Meulan, achète une terre à Gaillon le 30 fructidor an 3 (16 septembre 1795) à **René Joseph VAUDIN** (Archives départementales des Yvelines, enregistrement, 9Q 2408, du 11 novembre 1787 au 1er germinal an VII, vue 90/193 et répertoire du notaire **Antoine Charles DUHAMEL**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, 1788 - 1802, 3 E 27 253, vue 248/414 et minutes 3 E 27 525 (an III, germinal à fructidor).

Marie Louise Avoie VAUDIN eut au moins un frère, **René Joseph VAUDIN**, marchand négociant demeurant place du Croissant à Meulan lors de son décès, né vers 1765 à Meulan, marié avec **Angélique Rosalie RACINE**. Il décède le 3 nivôse an 12 (25 décembre 1803) à Meulan sur la déclaration de d'**Étienne François MARQUIS,** 46 ans, marchand limonadier et **Charles Zénobie GIROUX**, 36 ans, marchand parfumeur, tous deux amis et résidants rue basse à Meulan.

Dont du mariage entre **Pierre Nicolas GERVAIS** et **Marie Louise Avoye VAUDIN** :

1) **René Magloire GERVAIS**, né le 12 octobre 1796 (21 vendémiaire an V) à Meulan, naissance déclarée par **René Joseph VAUDIN**, 31 ans, négociant, oncle maternel dudit enfant demeurant à Meulan rue et porte de Mantes et **Denise Charlotte MAHEU**, âgée de 36 ans veuve de **Louis Noel VANIER** [(3)], marchand épicier demeurant à Paris rue Saint Honoré [(4)] (Archives départementales des Yvelines, 4E 1727, 5Mi 818 TER [1134364], Meulan-en-Yvelines, naissances, mariages, décès, collection du greffe, 1793 – 1800, vue 303/590).

---

(1) **Louis VAUDIN** fut baptisé le 25 octobre 1717 à Gadancourt, (Val d'Oise) et se marie le 25 novembre 1755 à Meulan (date indiquée sur Généanet et sur Filae), en fait le 10 février 1756 paroisse Saint Nicolas de Meulan avec **Marie Avoye LAFOSSE** (Archives départementales des Yvelines, Meulan-en-Yvelines, paroisse saint Nicolas, BMS, 1756 – 1774, 4E 1713, vue 2/263).

« *L'an de grâce mille sept cents cinquante-six, le 10 février après la publication des bans du futur mariage entre **Louïs VAUDIN** fils majeur de **Nicolas VAUDIN**, laboureur et de **Cécile LEGENDRE** ses père et mère de la paroisse de Gadancourt, luy demeurant sur la paroisse de Notre Dame de cette ville de Meulan depuis environ dix-neuf ans chez le sieur **LESQUIER** en qualité de postillon et **Marie Avoye LAFOSSE** fille mineure d'**Antoine LAFOSSE** Mtre boulanger et **Gabrielle DARDELLE** ses père et mère de cette paroisse ; faites tant en notre église aux prônes des messes paroissiales les dimanches dix-huit et vingt-cinq janvier dernier et le deux février de cette présente années suivant le certificat du sieur **BOURET** curé de Notre Dame en datte du neuf du courant signé **BOURET** sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni opposition et vu le consentement par écrit dudit **Nicolas VAUDIN** père du futur époux en date du neuf février de cette présente année signé **Nicolas VAUDIN** lequel est resté entre nos mains (en marge et s'est présenté audit mariage) je soussigné prêtre et curé de Saint Nicolas de Meulan après les fiançailles célébrées la veille, ay reçu ce jourd'huy en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence de **Nicolas VAUDIN**, père de l'époux de **Jacques VAUDIN** de Théméricourt son oncle de **Nicolas VAUDIN** son frère d'**Augustin VAUDIN** aussy son frère d'**Antoine LAFOSSE** père de l'épouse de **Gabriel CHIBOU** son oncle de **François Mathieu DARDELLE** aussy son oncle et autre parents et amis soussignés avec nous ledit jour et an que dessus ».*

(2) Frère de **Marie Louise VAUDIN**. Il décède le 3 nivôse an 12 à Meulan. Il était marchand négociant et demeurait place du Croissant à Meulan. **René Joseph VAUDIN** fait une vente le 30 fructidor an III à **Nicolas GERVAIS** de terre en indivision à Gaillon (Archives départementales des Yvelines, minutes d'**Antoine Charles DUHAMEL**, notaire, 3 E 27 525 (an III, germinal à fructidor).
René Joseph VAUDIN est qualifié de marchand farinier lors du mariage de sa fille **Avoye Angélique VAUDIN** avec **Charles Etienne DAMENE**, aubergiste à Marines, mariage célébré le 1er mai 1813 à Meulan. **Marie Antoine PATTE**, beau-père de **Avoye Angélique VAUDIN**, témoin à ce mariage, est aubergiste à la Grande Pinte à Meulan (AD 78 cote 1134365 NMD 1807-1813 pages 438 et 439/474).

(3) **Louis Noel VANIER** et **Denise Charlotte MAHEU** fille de **Philippe MAHEU** et de **Denise Charlotte GOIMBAULT** signent un contrat de mariage le 27 janvier 1779 chez maitre **Jean PETIT** notaire à Paris (Archives Nationales, Minutes et répertoires du notaire **Jean PETIT**, 26 septembre 1778 - 10 octobre 1805 (étude CX).

(4) La rue Saint Honoré donne sur la rue Royale, laquelle se situe entre l'église de la Madeleine et la place de la Concorde à l'extrémité ouest du jardin des tuileries à Paris. L'ancien « passage des Feuillants », séparait le couvent des Feuillants (à l'est) et le couvent des Capucins (à l'ouest) à proximité de la place Vendôme. Elle fut remplacée par la rue de Castiglione (perpendiculaire à la rue de Rivoli qui longe les tuileries et à la rue Saint Honoré, percée sur les terrains du couvent des Feuillants.
« Paris, le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801) de la République. — Les Consuls de la République arrêtent :
Article 1er. Il sera percé une rue dans l'alignement de celle de la place Vendôme, sur les terrains des Feuillants et ceux du Manège jusqu'à la terrasse des Tuileries.
Article 2. Les maisons et terrains environnants, mis à la disposition du gouvernement par la loi du 3 nivôse an VIII, seront vendus sur adjudication par la régie du domaine, avec charge aux acquéreurs de bâtir sur les plans et façades donnés par l'architecte du gouvernement, etc. — Le premier Consul, signé Bonaparte. » La rue prit son nom actuel dès son ouverture.

2) **Denis Félix Nicolas GERVAIS**, qui suit en III.

III) **Denis Félix Nicolas GERVAIS**, officier de bouche de la maison du Roi (09/1846). Il est né le 20 novembre 1792 paroisse Saint Roch à Paris (date et lieu figurant sur son acte de décès). Il est âgé de 53 ans en 1846 lorsqu'il est cité témoin au décès de son fils **Victor Félix GERVAIS**.

Denis Félix Nicolas GERVAIS demeurant 56 rue du faubourg Poissonnière à Paris « *fils de Nicolas GERVAIS, décédé et de Marie Anne Avoye VAUDIN, sa veuve* », épouse le 13 décembre 1823 à Paris mairie du 3ème arrondissement (ancien style) **Françoise Mathilde Cornélie BERTRAND**, demeurant 8 rue d'Enghien à Paris, fille de **Jean Baptiste BERTRAND** et de **Catherine Victoire BIJOU** (Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 1568/2917 sur Filae, XVIe – 1859).

Denis Félix Nicolas GERVAIS épouse le 23 mars 1844 paroisse Saint Eustache à Paris **Marie Honorine VANIER** fille de **Pierre VANIER** et de **Jeanne LELEU**, (AD75 Mayet T241] - Paris (Paris, France) - état civil reconstitué de Paris, collection Mayet | 1795 – 1860). **Denis Félix Nicolas GERVAIS** (écrit **GERVAIX**) demeure 223 Palais Royal (AD75 Mayet T107, Paris, état civil reconstitué de Paris, collection Mayet | 1795 – 1860, vue 160/201).
Marie Honorine VANIER est veuve de **Vincent DUTEIL** qu'elle a épousé le 4 janvier 1819 à Paris (Fond Maurice Coutot, comp. état civil reconstitué 1798-1860: Mariages, naissances, décès. Paris: © ARFIDO S.A., 200.

Marie Honorine VANIER décède, veuve en secondes noces de **Denis Nicolas GERVAIS**, le 8 novembre 1887 à Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise) sur la déclaration de son fils **Pierre Vincent DUTEIL**, 66 ans, frotteur.

C'est probablement elle qui, âgée de 33 ans est citée avec **Vincent François DUTEIL** boulanger, son époux âgé de 38 ans demeurant tous deux 2 rue de Valois, Palais Royal n°2 à Paris, au décès le 14 janvier 1835 à Triel sur Seine (Yvelines) de **Rose Madeleine Eugénie DUTEIL**, leur fille née le 4 mai 1833 à Paris 2ème (ancien style) qui était en nourrice chez le sieur **Jean Louis François Pascal LEMAIRE** à Triel (Archives départementales des Yvelines, [1134356] - Triel-sur-Seine état civil (naissances, mariages, décès) | 1833 – 1838, vue 235/509).

Denis Félix Nicolas GERVAIS, rentier, décède âgé de 63 ans, le 23 avril 1855 à Bruyères-le-Châtel (Essonne) au hameau de Verville, époux de **Marie Honorine VANIER**, âgée de 59 ans et fils de **Nicolas GERVAIS** et **Marianne Avoye LAFOSSE VAUDIN**, ses père et mère décédés (Archives départementales de l'Essonne, naissances, mariages, décès, registre d'état civil (1851-1861), 4E/447, vue 92/228).

Dont du mariage entre **Denis Félix Nicolas GERVAIS** et **Françoise Mathilde Cornélie BERTRAND** :

1) **Paul Victor Félix GERVAIS**, né le 8 octobre 1824 à Paris 3ème arrondissement (ancien style) au domicile de ses parents, « *fils de **Félix Denis Nicolas GERVAIS**, officier de bouche de la Maison du Roi, âgé de 31 ans demeurant rue basse saint Denis, cul de sac saint Laurent n° 1er à Paris et de **Françoise Mathilde Cornélie BERTRAND*** » en présence de Paul GERVAIS, marchand épicier, âgé de 30 ans demeurant rue Grange aux belles à Paris, n°1er, oncle paternel de l'enfant et Simon HUGUIN, propriétaire, 60 ans, demeurant également rue Grange aux belles à Paris, n°1er, ami (Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 598/3078 sur Filae, XVIe – 1859).

2) **Françoise Marie GERVAIS**, née le 23 octobre 1825 à Paris 1er arrondissement (ancien style) « *fille de **Denis Félix GERVAIS**, officier de bouche chez Son Altesse Royale madame la duchesse de **BERRI** et de **Françoise Mathilde Cornélie BERTRAND** »* **(**Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 2788/3014 sur Filae, XVIe – 1859).

3) **Françoise Charlotte GERVAIS**, née le 9 février 1827 à Paris 2ème arrondissement ancien style (Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 2565/3252 sur Filae, XVIe – 1859).
Françoise Charlotte GERVAIS épouse le 3 mai 1845 à Paris 4ème arrondissement (ancien style), **Claude COLLARD**, garçon limonadier, âgé de 22 ans, né le 21 juillet 1822 à Athie (Côte-d'Or) demeurant boulevard des Malins, n°11 à Paris 2ème arrondissement, fils de **François COLLARD** et de **Edmée MESNIER**, propriétaires demeurant à Athies, mariage célébré en présence de Marie François Hermès BERTRAND, 44 ans, graveur estampeur , demeurant rue neuve Saint laurent à Paris 6ème arrondissement, **Louis Charles GERVAIS**, 28 ans, officier de bouche, demeurant 134 rue du bac à Paris 10ème arrondissement (ancien style), **Amand GOESSENS**, 35 ans, tailleur, demeurant 4 rue du hasard à Paris 2me arrondissement, **Clément LEMERLIER**, 29 ans, marchand de vin demeurant 135 rue Saint Martin à Paris 6ème arrondissement (Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 2827/2847sur Filae, XVIe – 1859).
Françoise Charlotte GERVAIS décède le 3 mai 1845 rue Coquillère à Paris, paroisse Saint Eustache (reconstitution de l'état-civil de Paris (1798-1860), église Saint-Eustache (1er).

Dont du mariage entre **Denis Félix Nicolas GERVAIS** et **Marie Honorine VANIER** :

4) **Victor Félix GERVAIS** né le 26 septembre 1845 à Paris. Son père est qualifié d'officier de bouche à la Maison du Roi et demeurent 31 rue Coquillère à Paris (Actes reconstitués de l'état civil de Paris, vue 595/2917 sur Filae, XVIe – 1859).

   Victor Félix GERVAIS décède le 13 septembre 1846 à Ballainvilliers (Essonne) à l'âge d'environ un an au domicile de M. **OLIVIER** marchand de vin à Ballainvilliers, fils de **Denis Félix Nicolas GERVAIS** officier de bouche de la maison du Roi, 53 ans et de **Marie Honorine VANIER** demeurant à Paris (Archives départementales de l'Essonne, Ballainvilliers. naissances, mariages, décès : registre d'état civil (1834-1848), 4E/164, vue

Marie-Caroline de Bourbon-Sicile (1798-1870), duchesse de Berry (photo Wikipédia), Portrait de la duchesse de Berry (1816-1819), par Jean-Baptiste Paulin Guérin.

Les moulins de l’Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Documents annexes

Notes sur Emmanuel STRAPÉLIAS

Pourquoi parler ici d'**Emmanuel STRAPÉLIAS** ? Parce qu'il vécut au « vieux moulin » (parcelle 426 ou ancien moulin banal) du croissant ou il est recensé jusqu'en 1946.

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il demeurait dans le moulin qui appartint, en 1852 au Sieur **MENUT DE LATONNE**, moulin situé en face du Grand moulin du Croissant (ou moulin **BLANCHARD**, appelé également le moulin **DROT)**, pour lui donner le nom de ses derniers meuniers. Le moulin de M. **STRAPÉLIAS** est celui qui est cadastré parcelle 426 sur le cadastre ancien dit napoléonien.

Un témoignage nous indique que « *M. **STRAPÉLIAS** habitait dans un moulin, le vieux moulin qui était la caverne d'Ali Baba, le moulin qui faisait l'angle, là où ils sont en train de reconstruire (en 1994, ndla). Il avait remplacé la roue du moulin par une turbine ; il était ingénieux, il avait installé un système car au moment de la chute des feuilles, le cours de l'Aubette était obstrué par toutes ces feuilles qui venaient obstruer sa turbine. Alors il avait mis au point un système avec des cames qui actionnaient comme un grand râteau qui mettait les feuilles sur le côté. Il avait récupéré un bar de dentiste articulé, au bout il avait installé un pupitre de musicien avec 2 épingles à linge et il positionnait son bouquin sur le pupitre, il tirait le bras et il lisait. Il avait installé une grande glace qui lui permettait de voir l'heure au clocher. Il travaillait dans sa turbine, il y avait du soleil ce jour-là. Il avait installé des petits miroirs sur pied, il en installait sur la fenêtre du deuxième, il en installait un sur le trottoir là où il y a le maroquinier juste à la pointe, en face. Il avait une glace qui attrapait le soleil là-haut qui renvoyait le rayon du soleil sur la glace qui était en face sur le trottoir qui renvoyait le soleil dans son gourbi en dessous ou il travaillait car il voulait travailler avec le soleil* »

Ces anecdotes permettent d'identifier à coup sur ce moulin et de ne plus le confondre avec l'autre moulin, en face communément appelé le moulin **BLANCHARD**.

1940 : Parmi le dépouillement des enregistrements sonores faits lors de l'expo municipale de 1994, plusieurs témoignages indiquent la présence d'un second moulin sur l'Aubette au niveau de la rue Basse, appartenant à M. **STRAPÉLIAS** pendant la guerre de 40. En effet M. **STRAPÉLIAS**, qui était un personnage pour le moins original : il a été électricien au 68 rue Basse après la guerre de 14, puis est devenu brocanteur après. Je pense qu'il s'est alors installé dans les locaux plus vastes du 70, immeuble qui fait le coin avec le Croissant donc en face du moulin **DROT**. Un témoin parle d'une turbine installée au sous-sol et qui fonctionnait avec l'Aubette.

« Le capitaine **Jean TONNEAU**, chef de la 3ème cohorte de la Milice Française, conduit des opérations de représailles contre la Résistance à Meulan et dans le Vexin.

Le 7 juin 44, agissant sûrement sur dénonciation, la Milice organise une rafle dans la région. Vers 6 heures du matin, une quarantaine d'hommes surgissent à Meulan à bord de Tractions Avant Citroën.

Ils établissent des barrages aux carrefours. Certains sont en uniforme, d'autres en civil. Le commando est dirigé par le capitaine Tonneau, commandant la 3ème cohorte de la Franc-Garde alors en cantonnement à Versailles. Un détachement se rend directement rue des carrières chez Mr Boyer, là, ils interpellent le jeune **Christian PELÉ** âgé de 13 ans. Un peu plus loin, au carrefour du Croissant, ils descendent chez le sieur **STRAPÉLIAS**, un riche citoyen grec qui a été dénoncé.

Figure locale haute en couleurs, **STRAPÉLIAS** est alors âgé de 61 ans, ancien combattant de la Légion Etrangère, patriote de la 1ère heure. Membre d'un réseau d'évasion d'aviateurs et de réfractaires, il loge les parachutistes dans une cache derrière la cascade de son moulin. Antiquaire et brocanteur, un peu illusionniste, sa maison était truquée de murs tournants et cloisons amovibles à la manière du magicien

HOUDIN. En entrant, on tombait sur un mannequin pendu en haut de l'escalier se souvient encore **Christiane LEROUX**, on imagine la stupéfaction des agents de la perquisition. Cela ne les empêche nullement de s'approprier montres en or et autres biens de valeur. Les miliciens continuent alors à Tessancourt où un dénommé Moreau les attendait. On note que deux miliciens, se faisant passer pour des résistants, s'étaient installés depuis plusieurs jours dans la propriété la Closerie des Saules, le repaire d'un certain Désiré B. collaborateur notoire. Le commando continue sur Condécourt, puis vers Marines».

Emmanuel STRAPÉLIAS

SHD 16P 557765

Né le 13 mars 1884 à Magnésie (Turquie)
Il fut naturalisé Français le 18 janvier 1955.

Profession en 1940 : brocanteur
Domicile en 1940 : Meulan

Emmanuel STRAPÉLIAS est recensé en 1936 à Meulan , demeurant seul au carrefour du Croissant (pas rue Ravanne) comme étant né à Smyrne le 13 mars 1884, de nationalité grecque,. Il est électricien à la SFR à Levallois (Archives départementales des Yvelines, recensement Meulan, 9 M 706/4, 1936, vue 43/115).

Alfred BLANCHARD, meunier et son épouse **Marguerite PREVOST** sont recensés avec leurs 2 filles au 67, rue du Maréchal Foch qui est l'adresse du Grand moulin du Croissant (Archives départementales des Yvelines, recensement Meulan, 9 M 706/4, 1936, (vue 64/115), situé en face

Ci-contre :
Emmanuel STRAPÉLIAS vers 1914 – 1915
(avec l'aimable autorisation de M. **Patrick BLOND**).

Il fut résistant pendant la guerre de 1939 – 1945.
Lieux d'action : Secteur de Meulan (Yvelines)
Arrestation et détention

Date d'arrestation : 7 juin 1944
Date de libération (ou évasion) : Evadé le 7 août 1944

Arrivé en France avec sa famille en 1910. Issu de la communauté grecque du Péloponnèse, sa famille avait fui les persécutions ottomanes contre les Grecs et Arméniens. Ils arrivent en France en 1910 et Emmanuel s'installe à Meulan en tant qu'électricien puis brocanteur. En 1914, il s'engage dans l'armée à la déclaration de guerre et se retrouve dans la Légion. Caporal au 1er Etranger, il est décoré de la croix de guerre avec palme.

En 1943, il entre dans la Résistance à Meulan. Il rassemble des informations sur l'usine d'aviation des Mureaux (Messerschmitt), sur les Chantiers Navals de Meulan – Thun, vedettes allemandes ; transports ennemis sur la Seine ; dépôt, transmissions, effectifs , etc.

Affilié à l'Armée Secrète, bricoleur électricien de génie, il dispose d'un poste émetteur. En liaison avec le groupe de **Charles BIENNAIS** alias « Jan » du MLN à Argenteuil. Rayonne sur les villages environnants, Oinville sur Montcient, en contact avec Mme **VIDAL** et le couple **COUPIN**. Vaux sur Seine, Triel, etc.

Son moulin transformé en boutique de brocante sert de lieu de rendez-vous et de boite à lettres de la Résistance. Suite au crash d'un B-26 à Vaux sur Seine, il héberge 3-4 aviateurs alliés, cachés dans une cavité derrière la chute d'eau du moulin, aviateurs transférés de Oinville. Affilié au réseau « Comète ». Il est aussi en liaison avec le maquis de Jambville, organisé par son ami **Albert COUPIN** de Boisemont, second maitre de Marine.

Le 7 juin 1944, durant une opération de la Milice de Versailles, 3ème cohorte de Seine et Oise, avec la police de Vichy (Maintien de l'Ordre), il est arrêté à Meulan à 6 heures du matin, à son domicile au moulin du carrefour du Croissant. Interné au Lycée Jules Ferry à Versailles, à la caserne de la Milice, il parvient à s'échapper le 7 août 1944 dans la nuit en sautant par une fenêtre, et va se cacher chez son neveu Nicolas à Paris.

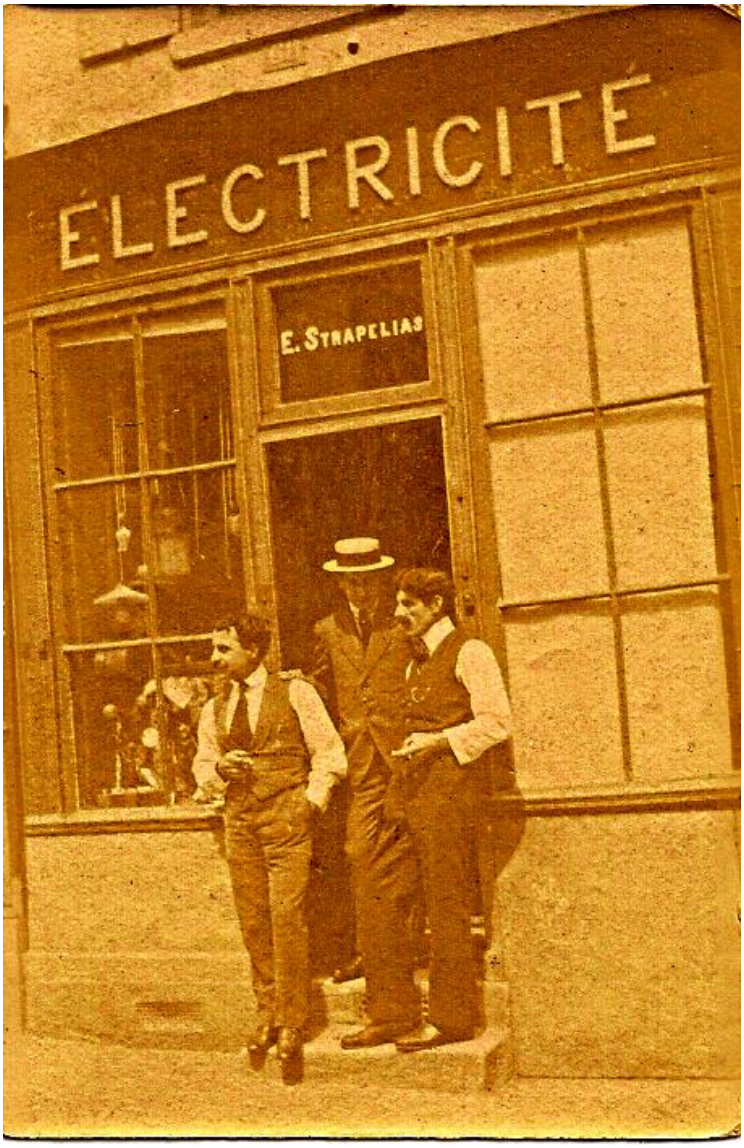

De retour à Meulan, il est homologué par les instances de la Résistance au grade de sous-lieutenant FFI à titre étranger.

Emmanuel STRAPÉLIAS est décédé le 14 juillet 1973 à Meulan.

Source : notice sur **Emmanuel STRAPÉLIAS** sur le site du musée de la résistance.

Ci-contre :
Emmanuel STRAPÉLIAS avec 2 de ses frères devant sa boutique, 68 rue Basse à Meulan dans les années 20.
(avec l'aimable autorisation de M. **Patrick BLOND**).

Quelques définitions :

(1) Coyaux ; ce sont deux petites pièces de bois entaillées sur la roue.

(2) Chevetsier ; ce sont des pièces de bois placées horizontalement aux deux extrémités du grand arbre, sur lesquelles posent ses tourillons ; on y fait , pour les recevoir , une entaille en demi-cercle , où l'on met de la graille ou du vieux oing, pour que les tourillons n'éprouvent point de résistance en tournant. Le chevetsier du dehors est celui qui reçoit le tourillon de l'arbre en dehors du moulin, et qui est posé comme un linteau sur la contrescarpe de la coursière. Il est ordinairement le plus fort, et on lui donne plus de longueur qu'à celui du dedans.

(3) Plumarts ; ce sont des pièces de fonte de cuivre ou de bois, servant de chevet aux tourillons qui arment les extrémités de l'arbre tournant.

(4) Beffroi : c'est un assemblage de charpente, composé de pieds droits et de pièces d'enchevêtrure, qui soutient le meulage, ndla]

(5) Branle , bascule ou trempure ; pièce de bois formant levier, placée au-dessus du beffroi, parallèlement à la braie de trempure. L'épée ou fer de la trempure y tient vers son extrémité, du côté de la tampane. A l'extrémité opposée, est un cordage qui sert, en pesant dessus, ou le lâchant, à mouvoir la branle ou bascule, & à faire lever ou baisser l'épée de trempure, qu'on fixe au point désiré, en arrêtant ce cordage sur une cheville frappée sur le montant ou pilier du beffroi y répondant. La branle faisant l'effet du levier, on l'appelle aussi bascule.

(6) Épée de trempure ; c'est une barre de fer posée verticalement en haut dans la branle, & par bas dans la braie d'aval, à leurs extrémités vers la tampane : elle sert, par le mouvement qu'on lui donne avec la corde de trempure , à soulever ou abaisser la meule supérieure ou courante, & à lui faire prendre mieux son aplomb.

(7) Batte ; c'est le bras du babillard du premier bluteau, qui reçoit son mouvement de la croisée posée dessus ou dessous la lanterne. Le bruit que fait cette batte, a fait donner le nom de babillard à l'arbre d'où elle part. Dans les moulins qui expédient beaucoup, on donne trois bras seulement à la croisée. Dans ceux : qui ont moins de vitesse, on lui en donne quatre, cinq & même jusqu'à six. Un meunier instruit fait toujours régler les proportions de la batte & de la croisée, & sent toute l'importance de cette disposition, pour opérer un bon blutage.

(8) Batte du dodinage ; c'est celle du babillard, dont le jeu donne le mouvement à ce blutage ; elle frappe sur une croisée placée ordinairement sous la lanterne du gros fer. Quand on peut faire frapper la batte du dodinage par la même croisée que celle qui sert à la batte du premier bluteau, cela épargne une croisée, dégage le moulin, & vaut bien mieux. C'est de la disposition de la huche que cet arrangement dépend principalement.

(9) Tirasses ; ce sont de petites plaques de fer percées de trous qu'on attache au palonier du bluteau, qui, traversant la cloison de la tête de la huche, sortent en dehors. On les arrête en plaçant une cheville de fer dans un de leurs trous : elles servent à roidir le bluteau ou à le lâcher au point où on le désire.

(10) Anche, ou gouttière des archures : c'est un petit canal en forme de gouttière, posé sur un plan incliné, sous une ouverture faite dans les archures, presque à la hauteur du dessus de la meule gisante, à l'endroit où le bluteau en approche le plus, pour que le grain moulu, en sortant d'entre les meules, puisse tomber dedans. Pour cet effet, on amène ce canal jusqu'au-dessus de la gueulette de la manche du bluteau.
Anche, c'est aussi, dans un moulin, un conduit de bois ou de fer blanc par lequel la farine tombe dans la huche ou dans le blutoir.

(11) Anille ; c'est une pièce de fer ayant la forme de deux C adossés (pc), au milieu de laquelle est un trou carré qu'on nomme l'œil de l'anille. L'anille est incrustée & scellée avec du plâtre ou du plomb dans le milieu de la partie intérieure de la meule courante.

(12) Lanterne ; pignon à jour fait en forme de lanterne. Elle est composée de deux plafonds égaux, appelés tourteaux, percés de trous à des distances égales dans leurs circonférences, pour recevoir les fuseaux, placés verticalement, & qui fixent la distance entre le plafond d'en-bas & celui d'en-haut, qui couvrent horizontalement ces fuseaux : au centre de chaque tourteau, est une ouverture garnie de fer ; elle sert à y faire passer le gros fer qui traverse les meules , & communique à celle de dessus le mouvement que la lanterne reçoit du rouet.

(13) Frayon ; c'est un morceau de bois dur, taillé quarrément, faisant chapeau sur le papillon du gros fer. On fortifie les angles du frayon par des targettes de fer ; il sert à donner le mouvement nécessaire à l'auget, afin que le grain puisse tomber dans l'œillard ; pour cet effet, on le place de manière qu'en tournant, ses angles frappent la main de l'auget ; le frayon coiffe le gros fer, & posé sur l'anille, il est assujetti de manière qu'il ne vacille point, mais qu'on puisse aussi l'enlever facilement quand on veut.

(14) Auget ; l'auget, appelé dans quelques endroits sabot est une petite trémie fermée en dessous, mais ouverte d'un côté, qu'on pose au-dessous de la grande trémie ; l'ouverture de l'auget se place près de l'œillard des meules, où le grain tombe par petite quantité, dans une proportion réglée par le mouvement de trépidation que l'auget reçoit, au moyen du frayon : & pour que le f rayon puisse le faire mouvoir, on prolonge un des côtés de l'auget joignant son ouverture. Cette saillie que le frayon atteint en tournant, s'appelle la main de l'auget.

(15) Vindenne ; (écrit ici vingtaine) c'est une corde grosse au plus comme le tiers du chable. Elle est fixée & arrêtée d'un bout solidement sur la signolle : après avoir fait faire plusieurs tours à cette corde sur la signolle, on arrête son autre extrémité sur un tourniquet ou petit cabestan ; on force ensuite, en virant, la vindenne de se rouler ou dévider sur l'axe du petit cabestan : en même temps le chable se roule sur l'arbre du grand treuil, & enlève la meule à laquelle il est attaché. On conçoit facilement que cet appareil multiplie les forces & donne le moyen, avec le secours de peu d'hommes, de soulever. & transporter même une meule.

(16) Chable ; (écrit ici cabre) c'est une grosse corde ou haussière composée de plusieurs torons : l'une de ses extrémités est arrêtée & solidement fixée sur l'arbre du treuil d'en-haut de la salle du moulin ; l'autre s'attache à la meule, lorsqu'on veut l'ôter de sa place ; en virant sur le treuil, & faisant tourner son arbre ou axe, ce chable s'enveloppe autour, enlève la meule, et facilite le moyen de la poser et renverser où on veut.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

Sources utilisées :

- 3E Meulan, étude **POUSSET** 789 : seigneurie d'Hardricourt, 1753-1764 ;
- 4Q48 : dossier de séquestre révolutionnaire, 5Q202 : dossier individuel de la direction des domaines.
- « *Les moulins à grain du Mantois* », article de Mme **Madeleine ARNOLD-TETARD**, tous droits réservés.
- Documents photographiques collection personnelle **François BARON**.
- Itinéraire d'un meunier gâté, **Jérôme CUCARULL**, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest Année 1991 98-3 pp. 325-331 sur le site Persée : https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1991_num_98_3_3402
- Cadastre napoléonien des Archives du Val d'Oise et des Yvelines, communes de Tessancourt-sur-Aubette, Hardricourt, Meulan (Yvelines), Seraincourt (Val d'Oise).
- Recensements de la commune de Meulan, Hardricourt, Gaillon-sur-Montcient, Oinville-sur-Montcient (Archives départementales des Yvelines).
- Relevé toponymique du canton de Meulan et des communes de Gargenville, Juziers, Oinville et Seraincourt (suite : M-O) **Jean BLOTTIÉRE**, Revue internationale d'onomastique Année 1968 20-1 pp. 1-8
- Toponymie du canton de Meulan et des communes de Gargenville, Juziers, Oinville-sur-Montcient et Seraincourt (S.-et-O.), **Jean BLOTTIÉRE** In: Revue Internationale d'Onomastique, 17e année N°4, décembre 1965. pp. 253-266;
- Diagnostic patrimonial et paysager Seine aval, Synthèse communale, Hardricourt, par **Roselyne BUSSIÈRE**, conservateur du patrimoine, Région Ile-de-France, **Hélène BOUISSON**, architecte, CAUE des Yvelines, **François ADAM**, paysagiste, CAUE des Yvelines, Avec la participation **de Christelle BERGER**, architecte CAUE des Yvelines, **Pascale CZOBOR**, chargée de mission développement durable, CAUE des Yvelines, **Coralia MUGNIER** stagiaire architecte CAUE des Yvelines, **Laurent KRUSZYK**, photographe Région Ile-de-France, **Claire VALLÉRY**, **Marie FEREY**, et **Lise BRÉANT** stagiaires pour la Région Ile-de-France,
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines, Région Ile-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2013.
- Diagnostic patrimonial et paysager Seine aval, Synthèse communale, Meulan, par **Roselyne BUSSIÈRE** (dito ci-dessus).
- Répertoire numérique de la sous-série 7S par **Magalie LACHÈVRE**, stagiaire de l'Institut national du patrimoine (2008), révisé par **Rita PERRAUDIN**, conservateur du patrimoine avec le concours de **Nicolas Roger** et **Magalie ROUSSELIN**, assistants qualifiés du patrimoine, Coordination scientifique : **Claude LAUDE**, conservateur en chef du patrimoine, Sous la direction d'**Elisabeth GAUTIER-DESVAUX**, conservateur général du patrimoine Directeur des Archives départementales des Yvelines, Montigny-le-Bretonneux 2011.
- « *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècle* » (vers 1600-1870), **Marcel LACHIVER**, Ecole Pratique des hautes études en sciences sociales (réédition numérique FeniXX) Démographie et sociétés 1er janvier 1969.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

- Monographie de l'instituteur **Paul AUBERT** (Archives départementales des Yvelines, J 3211/15 [1], Meulan-en-Yvelines, Monographie communale de Paul Aubert, 1863-1949, vue 110/182).

- **Carlo GINZBURG**, 1980. Le Fromage et les vers, l'univers d'un meunier du XVIème siècle, Paris, Flammarion.

- Archives départementales des Yvelines. Police des eaux, cote 7S 178 :
Permissions de voirie : Sailly (1878 – 1903), Brueil-en-Vexin (1854-1901), Oinville-sur-Montcient (1864 – 1930), Seraincourt (1858 – 1897), Gaillon-sur-Montcient (1881 – 1927), Hardricourt (1853 – 1906), Meulan (1847 -1938).

- Dépouillements des naissances (de 1620 à 1763, 1672 et 1673 sur 3 E 161 6), mariages (de 1641 - 1668 à 1763,1672 et 1673 sur 3 E 161 6) et décès (de 1644 à 1763) de la paroisse Saint Sulpice de Seraincourt par Mme **Laetitia FILIPPI-TISSERAND** (certains actes portent comme mention (FILIPPI) ce qui signifie qu'ils n'ont pas été sourcés aux Archives départementales mais uniquement à partir du dépouillement de Mme **FILIPPI-TISSERAND**).

- Dépouillements des naissances, mariages et décès de la paroisse Saint Séverin de Oinville-sur-Montcient (1632 – 1700) par Mme **Laetitia FILIPPI** (certains actes portent comme mention (FILIPPI) ce qui signifie qu'ils n'ont pas été sourcés aux Archives départementales mais uniquement à partir du dépouillement de Mme **FILIPPI-TISSERAND**).

- « Petite Histoire des Rues, Ruelles, Chemins, Places De Meulan » - **Madeleine ARNOLD-TETARD**, 2012, Editions Valhermeil.

- **Claude RIVALS**. 2000. Le Moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe. Technique – Société – Culture – Patrimoine, Portet-sur-Garonne, Éd. Empreinte. 2 vol.: 1. Une technique et un métier ; 2. Une symbolique sociale, 480 pages (thèse d'État remaniée et actualisée.)

- «Inventaire du patrimoine industriel et Mémoires ouvrières de Poitou-Charentes (https://inventaire.poitou-charentes.fr/operations/le-patrimoine-industriel/123-evenements/864-patrimoine-industriel-moulins-a-ble-et-minoteries-en-charente-charente-maritime-deux-sevres-et-vienne) « © (copyright) Région Poitou-Charentes, inventaire général du patrimoine culturel.

- La vie des moulins, par l'association nationale de la meunerie française (Fédération Nationale des Syndicats de meunerie de France), **Jacqueline LALLEMAND**, éditeur, 4ème édition, dépôt légal 2ème trimestre 19863, 51341/200.

- Moulins et meuniers dans les Campagnes européennes (IXème - XVIIIème siècle**), Mireille MOUSNIER** (dir.), collection Flaran, Actes des XXIe journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 3-4-5 septembre 1999. © Presses universitaires du Midi, 2002
https://books.openedition.org/pumi/24361

- Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen, Gilles Rollier, Presses universitaires de Franche-Comté, 2016

- Les moulins , textes et dessins de **Jean ORSATELLI**, 2d éditions Jeanne LAFITTE ISBN 2 86276 0188, dépôt légal quatrième trimestre 1979 (très nombreux dessins techniques sur les moulins).

- Les métiers d'antan, métiers ruraux, artisanat et services, métiers de l'alimentation, par **Marie-Odile MERGNAC**, Archives et Culture, article sur « le meunier », pages 148 à 151, ISBN : 978-2-35077-235-6, ©2013.

- Histoire du paysage français : de la préhistoire à nos jours, **Jean-Robert PITTE**, édité par Tallandier, ISBN 10 : 2847340742ISBN 13 : 9782847340747.

- **Edmond BORIES**, (1857-1925). Auteur du texte. Département de Seine-et-Oise. Arrondissement de Versailles. Histoire du canton de Meulan, comprenant l'historique de ses vingt communes depuis les origines jusqu'à nos jours : Aubergenville, Aulnay-sous-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Evecquemont, Flins, Gaillon, Hardricourt, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Meulan, Mézy, Montainville, Les Mureaux, Nézel, Tessancourt, Vaux-sur-Seine... / Edmond Bories, 1906.

- La France des moulins, **Gérard SIMONET**, Albin Michel, ISBN 2-226-03335-1, octobre 1988.

- Navigation intérieure1800-1940 Répertoire numérique de la sous-série 3S Archives départementales des Yvelines par **Rita PERAUDIN**, conservateur du Patrimoine, **Nicolas ROGER** et **Magalie ROUSSELIN**, assistants qualifiés de conservation du Patrimoine, Montigny-le-Bretonneux, 2014 (mis à jour le 23 mars 2018).

- Archives municipales de Meulan, Cote O III[6] dossier sur les moulins de Meulan :

  - ✓ Rivière d'Aubette, réclamations **LEMOINE** et **FOUQUES** (meunier au moulin du Croissant) concernant la réparation des berges, 1838 – 1843 (10 pièces).
  - ✓ Rivière d'Aubette, scierie hydraulique M. **CARPENTIER**, enquête ouverte à cet effet, 1855, (5 pièces), récolement des travaux, 1856 (9 pièces).
  - ✓ Rivière d'Aubette, règlement d'eau usines **DERVILLÉ** et **MENUT DE LATONNE**, 1852 et 1855 (8 pièces).
  - ✓ Rivière d'Aubette, règlement des fosses à eau MM **CHANTERELLE** et **CARPENTIER**, papiers relatifs, 1853 (5 pièces).
  - ✓ Rivière d'Aubette, M. **LAVALLARD**, moulin du Croissant, papiers relatifs, 1854 et 1855, (6 pièces).
  - ✓ Dossier de l'enquête de commodo et in commodo à faire pour le projet de conversion en un moulin à farines, d'un moulin à tan situé sur la rivière d'Aubette, propriété actuelle de M. **Pierre HODANGER GOIMBAULT** 1845 et 1846 (4 pièces).

- Le district de Saint-Germain-en-Laye pendant la révolution, étude historique de Melle **G. ROCHER**, agrégée d'histoire, préface de M. **A.AULARD**, **F.RIEDER** et Cie éditeurs, 101 rue de Vaugirard, Paris, 1914.

- Gallica, Recueil d'affiches et placards imprimés relatifs au Vexin. 1601-1800, Sujet pont, meuniers, vue 5/371.

- Archives départementales des Yvelines, série K, 4 K 608, arrêtés du préfet de Seine-et-Oise, arrêté 840 du 12 mai 1852 portant sur le règlement d'eau du moulin à tan appartenant au Sieur **DERVILLÉ** et du moulin à blé appartenant au Sieur **MENUT DE LATONNE**.

La série K des Archives départementales est consacrée aux Archives des lois, ordonnances et arrêtés après 1789 (pris nationalement et localement) et au conseil de préfecture. Cette juridiction est chargée du contentieux administratif (travaux publics, élections, contributions directes). La série K des Archives départementales des Yvelines comporte 5 sous-parties. Les premières sous-séries sont consacrées aux actes émanant du pouvoir central (1K Bulletin des lois, 2K journaux officiels). Les sous-séries suivantes regroupent les actes de la préfecture de Seine-et-Oise (3K Recueil des actes administratifs, 4K Arrêtés du préfet de Seine-et-Oise). La dernière sous-série (5K Conseil de préfecture) comporte les arrêtés de

cette justice administrative, un temps commune avec la Seine-et-Marne (conseil interdépartemental de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne).

- Rachat par Louis XIII du péage et moulin banal de Meulan, aliénés par le Duc d'Alençon, seigneur apanagiste. Document inédit (20 sept . 1617) publié par **Paul PINSON**. Revue d'histoire de Versailles, 02, p.76-80.

- Le cadastre de **BERTIER de SAUVIGNY**, paysages des Yvelines à la fin du XVIIIème siècle, Archives départementales des Yvelines, Lieutenant-Colonel **Jean Joseph MILHIET**, 1996. Plan d'intendance de la paroisse de Meulan.

- Cours de la Seine et des rivières et ruisseaux commerçans qui y affluent / levé sur les lieux par ordre de M. le Président Turgot... ; par M. L'abbé **DELAGRIVE**... Delagrive, Jean (1689-1757). Cartographe.

- Les répertoires des notaires suivant ont été consultés aux Archives départementales des Yvelines :

  3E27 260 **Simon Auguste VERET**, Meulan, **Félix Camille FOULON**, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET.**

  3E26 5 **Albert JOZON**, Meulan.

  3E27 261 **Félix Camille FOULON**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET.**

  3E27 262 **Félix Camille FOULON**, Meulan, **Alfred Théophile MARQUIS** étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET.**

  3E26 6 **Albert JOZON**, Meulan.

  3E27 263 **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET.**

  3E26 7 **Albert JOZON**, Meulan.

  3E27 265 **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET.**

  3E26 8 **Albert JOZON**, Meulan, Simon François **GRISON**.

  3E27 887 **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**.

  3E27 264 **Alfred Théophile MARQUIS**, Meulan.

- Plan de la ville, forts, ponts, estangs et territoire de Meullent [Meulan], appartenant à S.A.S. monseigneur le Prince de Conti, seigneur, levé en 1770, Meulan-en-Yvelines, (Archives départementales des Yvelines, A 205 1, administration royale, 1770 Archives communales de Meulan.

- **Philippe CHARLIER**, Autopsie des fantômes, Une histoire du surnaturel, éditions **TALLANDIER**. EAN papier : 9791021023048.

- Enregistrement, tables des baux Meulan : (9Q 2448, 1 nivôse an XII - 1 février 1814 -), (9Q 2449, 7 février 1819 - 10 juin 1839 -), (9Q 2450, - 11 juin 1839 - 3 décembre 1865).

- **Eugène BOUGEÂTRE**, article consacré au moulin dans « La vie rurale au 19e siècle dans le Mantois », pages 86/87.

- **Pierre MARCHANDIN**, « Moulins et énergie à Paris du XIIIe au XVIe siècle ». Histoire. Université Paris, sciences et lettres, 2021. Français. ffNNT : 2021UPSLN002ff. fftel-03174895f.

- Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi, moi de juillet 1791, A Paris, chez **BAUDOUIN**, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue Saint-Honoré, cour et ancienne maison des Capucins, N°426, et rue du Foin Saint Jacques, N°31 sur Gallica.

- Entretien entre **Augustin TRAPENARD** et **Clara DUPOND-MONOD** dans l'émission Boomerang de France Inter du 12 novembre 2021.

- Registre des délibérations du conseil municipal de Meulan du mois d'octobre 1870.

- Collection du Vexin, déjà citée, à la Bibliothèque Nationale, T.29, fol.63 : « *État des habitants de Meulan qui doivent monter la garde le 30 mars 1711 et jours suivants »* (130 adultes du sexe masculin sont cités).
https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10035652j/f274.item.r=%22etat%20des%20habitants%20de%20meulan%20qui%20doivent%20monter%20la%20garde%22.zoom vue274/357 et suivantes.

- Conseil général des ponts et chaussées. Registres d'enregistrement des affaires examinées par les deux sections du Conseil général des ponts et chaussées (1870-1871). Extrait de la notice : « demande du syndicat de l'Aubette tendant à la réglementation immédiate des usines situées sur ladite rivière, affaire 2447 » et « règlement d'un déversoir moulin de la Vve **RENARD**, affaire 654

- Meulan, histoires de quartiers, quartiers d'histoire, 2007, catalogue de l'exposition, **Pierre-Jean TROMBETTA**, commissaire scientifique de l'exposition et du catalogue, **Isabelle BOTTER**, commissaire générale de l'exposition et du catalogue, ville de Meulan-en-Yvelines.

- Archives nationales : MC_ET_XI_151_VITRÉ (Louis) § Association à la ferme du péage_22_mai_1647.

- Archives nationales : MC_ET_XIX_353_Loys SANEUSE bail à ferme à **Michel PAILLEUR** meunier à Meulan 10 mai 1605.

- Archives nationales :
MC_ET_CI_446_procuration_meunier_meulan_DUTARTRE_Meulan_11_05_1751

- Dossier « meuniers et boulangers » dans la revue Nos Ancêtres vie et métiers, juillet-août 2003.

- « Quand tournaient les moulins , moulins de Loire-Atlantique », Marcel POULIZAC, association du Petit patrimoine de Vigneux-de-Bretagne, 2005, ISBN 2-9519333-1-2

- Les meuniers en Quercy aux XVIIe et XVIIIe siècles, **Françoise AURICOSTE**, éditions du Roc de Bouzac, 4ème trimestre 2022.

Les moulins de l'Aubette de Meulan et les familles de meuniers.

- Cours et juridictions avant 1790, pièces du greffe du baillage de Meulan, B1199, 1719, (les pièces contiennent un plan figuré d'un moulin à tan sur l'Aubette à Meulan appartenant à Duval et Boucher, 1719).

- La grande histoire des Yvelines, **Monique BARDY**, 1989, EDIJAC, ISBN 2 904625.25.6

- Les ventres de Paris, pouvoir et apprivoisement dans la France d'Ancien régime, **Steven L. KAPLAN**, Fayard, 1988 pour l'édition en langue française, ISBN 978-2-213-01975-8

- Source Archives départementales des Yvelines, 24 H 9, clergé régulier, donation par Yves, évêque de Chartres, à l'abbaye du Bec de l'église Saint-Nicaise, 1095-1098. – Confirmation par le pape Pascal II, 1102. – Octroi par Louis VI au prieuré d'une foire annuelle de trois jours, après le dimanche de Quasimodo, 1132. – Confirmation par Galeran, comte de Meulan, des donations et privilèges accordés antérieurement par ses ancêtres, 1141. – Vidimus par Galeran II, comte de Meulan, 1297. – Vidimus d'un acte de Philippe Auguste datant de 1204 concernant des moulins, 1386. – Acquisition par Philippe Auguste des pêcheries de Meulan appartenant à Saint-Nicaise, contre rente, 1221. – Ordre de Louis XII aux religieux de réintégrer leur couvent, 1507. – Même pièce de Louis XIV, 1657. – Pièces diverses, chartes, généalogies sans date, concernant les comtes de Meulan du XIe au XIIIe siècle [Généalogies très sujettes à caution]. – Villes et villages du comté de Meulan, XVIe siècle. – Mémoire des habitants à Mi de Trudaine pour le prier de ne pas faire démolir le pont de Meulan, XVIIIe siècle. – Proclamation de la paix d'Aix-la-Chapelle, 10 mars 1749. – Contestations avec les curés de Meulan au sujet des prédications et des processions, XVIIe-XVIIIe siècles. – Cérémonial de Saint-Nicaise. – Ostension des reliques, ordre des processions, XVIIe-XVIIIe siècles, 11 pièces parchemin, 94 pièces papier.

Bibliographie et sources spécifiques pour l'article Qui est **Nicolas GERVAIS** ?

- Les ventes de biens nationaux d'après des recueils de documents et des travaux récents, Ph. Sagnac, Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine Année 1905 7-10 pp. 737-775.
- La révolution française au carrefour des recherches Martine Lapied et Christine Peyrard (dir.), Presses Universitaires de Provence, 2003.
- Domaine, 1791-1940, Répertoire numérique des sous-séries 1Q à 7Q par Suzanne BOUYSSIE, Archives départementales des Yvelines.
- Minutes de maitre **Antoine Charles DUHAMEL**, Meulan, étude rattachée à l'étude principale de Meulan, étude **POUSSET**, notaire à Meulan, Archives départementales des Yvelines.
- Minutes de maître **Louis LAISNE**, notaire à Meulan, Archives départementales des Yvelines.
- Minutes et répertoires du notaire **Jean PETIT**, 26 septembre 1778 - 10 octobre 1805 (étude CX)., Archives Nationales.
- Registres des BMS et NMD des communes de Gargenville, Meulan en Yvelines, séCondécourt (Val d'Oise).
- Archives départementales des Yvelines, domaines nationaux et domaine public, ventes d'immeubles, 1791-XIXe siècle, 1 Q 171

Index des patronymes et de noms de lieux

A

AIBICHER 123
ALAIRE 159
ALBECQ 10, 85, 156, 158, 159, 160, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 193, 290, 293, 294
ALCADE 2
ALLAIN 355
ALOUIS 11, 156, 367, 368, 369, 370, 371, 373
ANGOT 356
ANJOUBAULT 156
ARGENTIN 307
ARMAGIS 36, 302, 304, 305
ARNOLD-TETARD 5, 197, 317, 351, 403, 404
ARTOIS 156, 157
AUBÉ 180, 181
AUBERT 207
AUBERT, Paul, instituteur 63, 209, 404
AUBRUN 213
AUBRY 199, 200
AUGUSTIN 11, 124, 157, 158, 263, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 274, 276, 277, 281, 282, 283, 295
AURICOSTE, Françoise 407
AUTUN 206

B

BABLIN 296
BADER 157
BAERT 160, 193
BAGUELIN 198
BAILLY 176, 301
BALLEUX 165, 168, 177, 238
BARBIER 221
BARDY, Monique 408
BARROIS 311
BATAILLE 169, 178, 179
BAUX 22, 31
BEAUDECOURT, commissaire des guerres 389
BEAUDET 329, 330, 334
BEAUDOIN 346
BEAUDOUIN 345
BEAUGEOIS 373, 374
BECARD 10, 197, 198, 199, 200, 201
BÉCARD 197
BECCARD 198
BELLAN 353, 354
BELLÉ 102
BELLEUX 152
BERNIER 107
BERRY 158
BERTAUT 102, 103
BERTHAUX 282
BERTHET 124

BERTHOLLE.... 157
BERTIER de SAUVIGNY.... 28, 115, 406
BEUNECHE.... 157
BEURRIER.... 201
BEX.... 374
BIELLER de, officier des gardes Suisses.... 322, 323, 330
BIGNON.... 172, 180, 199
BILLETTE.... 251
BILLIARD de LORRIÉRE.... 238
BINET.... 169, 216
BIZEMONT, de.... 267
BLANCHARD.... 11, 17, 19, 85, 86, 87, 95, 193, 361, 397, 398
BLANFUMÉ, commis du tabellion à Seraincourt.... 165, 166, 167
BLASS.... 10, 85, 158, 159, 160, 183, 186, 187, 188, 189
BLAYE.... 151
BLOND, Patrick.... 5, 61, 67, 93, 94, 102, 118, 121, 296, 297, 382, 399, 400
BLOTTIÉRE, Jean.... 403
BOCCAGE.... 176
BODIN.... 353
BOITOU.... 282
BONAUDET.... 180
BORIES, Edmond.... 222, 405
BOTTER, Isabelle.... 407
BOUCHER.... 11, 77, 97, 125, 180, 256, 261, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 309, 310, 311, 312, 313, 319, 320, 339
BOUCHER BEAUCAREAU.... 125, 256
BOUDIN.... 354
BOUGEÂTRE.... 407
BOUILLAND.... 32
BOUILLANT.... 158
BOUILLART, **Mathieu**, commis.... 203
BOUILLART, **Robert**, commis.... 163, 203
BOUILLETTE.... 32, 151, 217
BOUILLY.... 155
BOULLAY.... 186
BOULLIER.... 291
BOULONGNE, de.... 353
BOURDILLAT.... 159, 189
BOURDILLOT.... 159
BOURGEOIS.... 153, 154, 169, 172, 175, 178, 179, 186, 197, 208, 251, 312, 365, 379, 389
BOURIENNE.... 153, 154, 176
BOURLIER.... 160, 251
BOUTARD.... 289
BOUTET Jean Joseph, notaire à Paris.... 325
BRAULT.... 212
BRAUT.... 212, 219
BRISSART de La CONCY, principal notaire et tabellion royal à Meulan.... 178, 207
BROCHARD.... 291
Brueil-en-Vexin (Yvelines).... 1, 5, 7, 12, 106, 167, 404
BRUNET.... 325
BRUSLÉ DEPRESLE.... 332
BUSSIÈRE, Roselyne.... 403

C

CACHELEU.... 204
CADOT.... 326
CAFFET.... 156
CAFFIN.... 216, 302

CAILLEAU 160
CAILLEAUX 192
CAILLET 47
CAILLEU 301, 302, 303
CAILLEUX 302, 303
CANUEL, Jacques, substitut du tabellion royal de Meulan 48
CAPERON 312
CARADAU 151
CARON 157, 290
CARPENTIER . 9, 10, 11, 22, 42, 76, 77, 79, 80, 83, 84, 85, 101, 102, 103, 115, 119, 134, 135, 137, 138, 139, 147, 157, 183, 185, 187, 188, 261, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 297, 305, 307, 363, 364, 405
CARTIER 159
CASSIN 332
CASTILLARD 211, 245, 248, 253
CATELLIN, Sylvie 5
CAUCHOIS 206, 218
CAUMONT 176
CAZAL, du 291
CENDRON 152
CHABOT 155
CHAMAGOU 188
CHAMPION 198, 199
CHANTAUX 154
CHANTELOUP 158
CHANTIN Jean, commis du tabellion à Jambville 165, 167
CHANTRELLE 10, 22, 147, 289
Chapet (Yvelines) 200, 201, 405
CHAPPÉE 198
CHAPRON 158
CHARPILLON 327
CHARRON 159
CHARTIER 11, 157, 292, 363, 364, 365
CHARTIER 363
CHAUDRON 286
CHAULMONT 165
CHEDEHOUX 349
CHENARD 286
CHENEVIERE 299
CHENOU François, notaire à Meulan 18, 209, 210, 213, 223, 225, 231, 237, 239, 241, 248, 252, 301, 327, 329, 376
CHERONNET 165, 166, 167, 168, 198, 199, 216, 251, 253
CHERRONNET 165
CHERVILLÉ 283
CHESNIER 319, 320
CHÈVREMONT 11, 77, 180, 181, 213, 244, 301, 305, 310, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 341, 342, 350
CHEVRET 211
CHRÉTIEN 216, 217
CIZA 159
COCHIN 311
COILLEAUX 160
COMMISSAIRE 36, 151, 153, 154, 172, 173, 219, 220
CONTI, Prince de 10, 26, 210, 223, 224
CONTY, Prince de 17, 18, 27, 31, 41, 210, 231, 374
CORNAILLE 178
CORNET 158
CORNU 11, 263, 264, 269, 282, 283, 295
COTTRET 168
COUPIN 399
Courdimanche (Val d'Oise) 176

COURTAVEL de PÉZÉ de 49, 376, 380
COURTAVEL DE PEZÉ, de 49, 65, 381
COURTOIS 151, 152
COURTOYS 31
CREPIN 207, 208, 210
CRESPIN 213, 238
CRONIER 5
CROUISY 186
CUCARULL, Jérôme 403
CURIN 325

D

D'ARGOUGES 49
D'HARLINGUES Jean Baptiste, notaire 204
DAGNEAUX 323
DAGORY 32, 152, 153, 345, 346, 355
D'ALARD, sieur D'ESPLAN 41, 47
DALLERÉ 221
DALLOT 210
DAMERMENT 157
DANGENGER 167
DANGERVILLE 198
DANGEUGER 166
DARDELLE 313, 391
DAUBIGNY 215, 217, 241
DAUNON 332
DE BEAULIEU 9, 46, 51, 163, 331
de BOURBON, Louis François Joseph, Prince de CONTI 224
De COMBES, notaire 179
de DREUX 197
DE GRIMAULT 41, 55, 56
de **GROUCHY** 22
de JUNQUIERES 224, 225
DE LAIZEMENT 180
de LAUNAY 326
DE LISLE 165
DE LUMEAU (de LOMMEAU), sur cette famille voir le tome V consacré aux moulins de Oinville-sur-Montcient 167
de **PEZÉ** 22, 31, 42, 49, 375, 380
DE ROCQUANCOURT 323
DE SAVEUSE 52, 54
DE VOISINS 213
DEBAUWE 295
DECKER 157
DEDREUX 197
DEGRANGE 313
DEHERMILY 152
DEJUNQUIERES 225
DELACROIX 156, 157, 158, 262
DELAFOND 331
DELAFORGE 250
DELAGRIVE, abbé 17, 25, 406
DELAISSE 155
DELAISSEMENT 180, 181
DELAMARE 336
DELAPLACE 156
DELATONNE 115
DELAVIGNE 328

DELISLE.....85, 98, 153, 154, 157, 167, 175, 199, 356, 357
DELOBETTE.....332
DEPRY.....152
DÉRÔME.....361
DERVILLÉ.. 10, 11, 22, 124, 125, 137, 141, 142, 143, 151, 153, 157, 187, 263, 265, 266, 274, 277, 290, 291, 292, 295, 296, 297, 300, 331, 332, 349, 405
DES HYMEURS.....177
DES VAULT.....252
DESCARTE Pierre, substitut du tabellion à Seraincourt.....167
DESCHIENS.....311
DESGRANGE.....310
DESMET.....158
DESSEIGNE.....189
DESSERT.....158
DEVAUX.....5, 35, 36, 86, 89, 95, 119, 252, 300, 301, 302, 304, 305, 327
DODIN.....317, 319
DOPFELD.....265, 296, 297
DORME.....9, 51, 163
DORTU.....108, 109, 111, 285, 286
DOUDIER.....322, 323
DOULLÉ.....158
DOULLÉ Antoine, notaire à Meulan.....206, 320
DOULLÉ Nicolas, notaire à Meulan.....178, 204
DOULLÉ Simon, notaire à Meulan.....47, 168, 177, 206, 319
Douvrend (Seine- Maritime).....119
DRAPIER.....295
DRENEAU, Nicole.....5
DREUX.....213, 215, 238, 251
DROCOURT.....157, 323, 324
DROT.....10, 85, 158, 159, 160, 183, 185, 188, 189, 191, 192, 193, 397
DROUART.....41, 48
DROUET.....151
du BORD.....207
DU CLOS.....165
DUBOIS.....11, 152, 153, 200, 203, 314, 336, 345, 346, 361, 392
DUBORD.....207, 210, 211
DUBRAY.....28, 155, 264, 313
DUBUS, notaire à Marines.....254
DUBUSC Jean François Charles Bernard, notaire à Meulan.....123
DUCANSON.....158
DUCAROUGE.....27, 31, 218, 251, 252, 291
DUCHAUFFOUR.....291
DUCHESNE.....290
DUCLOS.....158, 159, 167, 204
DUFOUR.....154, 356
DUGARDIN, notaire à Fontenay-Saint-Père.....350
DUHAMEL Antoine Charles, notaire à Meulan.. 125, 172, 173, 209, 212, 214, 218, 240, 242, 249, 250, 253, 254, 256, 257, 300, 302, 312, 326, 327, 350, 390, 392, 408
DUPAIN.....216, 217
DUPILLE.....9, 11, 22, 103, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 285, 286
DUPOND-MONOD, Clara.....407
DUPRÉ.....242, 245, 257, 295
DURATEAU DEVAUX.....119
DURIEZ.....285
DUTARTRE.....10, 48, 66, 151, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 211, 212, 382, 407
DUTEIL.....393
DUVAL.....41, 48, 77, 155, 158, 159, 160, 169, 203, 206, 207, 208, 212, 241, 319, 320, 321, 322, 339
DUVIVIER.....36, 151, 152, 158, 159, 197, 198, 199, 211, 302, 304
Duvy (Oise).....175

E

EDME 172
EDON 156, 357
EGREMONT 171
EMARD 219
ENNING 353
ESCALIÉ 160, 191
ESMÉE DE LA CHESNAYE 41, 178
ESMÉE DE LA CHESNAYE d', Jean Baptiste Nicolas, gouverneur de la ville de Meulan 48

F

FAUCONNIER 251
FAUVE 123
FAYELLE 330, 333, 341
FERET 152
FERRAN 355
FERRAND 102
FERTON 155
FEUQUERE 269, 283
FILIPPI 5, 48, 165, 167, 404
FISCHER 189
FLEURET 151, 197, 198
FLICHY 152, 177
FLOUCAUD de la PÉNARDILLE, Michel 4
FOLCO 4
FONTAINE 159
FORTIA de, Bernard, sieur de Cléreau, conseiller du Roi 317
FOUCAULT 199
FOUCQUE 203
FOULON Félix Camille, notaire à Meulan 108, 109, 263, 264, 285, 286, 291, 292, 295, 363, 406
FOUQUE 118, 119, 142, 292
FOUQUES 405
FOUQUET 119
FOURCHY François, notaire à Paris 310, 318
FOURE 331
FOURNIER 183
FRAULT 157
Frémainville (Val d'Oise) 175, 176, 212
FRETON 183, 186
FRÉVILLE 11, 118, 119, 134, 137, 138, 154, 155, 307, 354
FRICOTTÉ 151
FRITEL 155
FROMENT 310
FROMENT Jean Baptiste, notaire à Meulan 180, 238
FROUT 335

G

Gaillon-sur-Montcient (Yvelines) 1, 7, 118, 125, 165, 183, 185, 186, 187, 199, 289, 290, 300, 345, 403, 404
GALLAIS 151
GALLOT 213
GALOCHÉ 158
GARNIER 155
GARS de, écuyer, conseiller du Roy 77, 319, 320, 339

GATEVIN.....189
GAUILLIER.....180
GAUTIER.....158, 159, 403
GAVILLIERS.....238, 251, 301, 305
GENCY.....171
GERBE.....5, 152, 158
GERVAIS.....11, 42, 47, 65, 66, 159, 177, 181, 185, 375, 379, 380, 381, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393
GILLES.....355
GINZBURG, Carlo.....404
GIROUX.....153, 154, 200, 392
GODARS.....151, 214
GODEFROY.....180, 181
GODET.....157, 158, 263, 264, 269, 270, 281, 282, 283
GOIMBAULT 10, 11, 76, 81, 82, 97, 98, 99, 123, 127, 141, 151, 153, 208, 213, 218, 219, 244, 248, 290, 299, 305, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 325, 333, 345, 349, 350, 355, 405
GOLARD.....155
GONDIER de VERNIZY.....267
GOSSART Louis Céleste, notaire à Paris.....318, 332
GOSSE.....354
GOUGET.....155, 357
GOUY.....175
GOYARD.....124
GRAINDORGE Théophile Félix, notaire à Rouen.....119
GRIÉ.....153, 154, 155
GRIMAULT de, marquise, épouse d'ESPRIT D'ALARD.....47
GRISON Simon François, notaire à Meulan.....188, 406
GROUX.....154, 171
GUEDEVILLE.....152
GUERIN.....9, 47, 55, 156
GUERPIN.....154, 200
GUILLON.....185
GUILLOU.....165, 168, 319
GUINARD.....176

H

HABERT.....187, 270, 281
HAFFLY.....200
HAIBICHER.....123
HALLEY.....155
HALLUY.....156
HAMOT.....10, 63, 64, 151, 158, 175, 176
HANTANG.....307
HARDELAY.....312, 314, 373, 374
HARDIVILLIERS, d'.....118
Hardricourt (Yvelines) 1, 5, 7, 12, 17, 21, 22, 27, 86, 87, 108, 111, 186, 187, 197, 198, 199, 200, 201, 218, 266, 270, 277, 286, 291, 293, 294, 295, 312, 313, 314, 403, 404, 405
HARVELAY.....313
HAUDUCOEUR.....327
HAVARD.....1, 7, 153, 155
HEBERT, Napoléon Pierre Emile.....99, 356
HEDOUIN.....299
HELIOT.....294
Henri IV, Roi de France.....317
HENRY.....335, 336
HERARD.....155
HERVY Alexis, notaire à Paris.....47
HERZOG.....152

HEVRE..... 153
HIBOUST.....165, 166, 167, 168
HODANGER.....81, 82, 97, 98, 123, 309, 310, 312, 313, 314, 405
HOUDOUX..... 156
HUAN..... 153, 238, 365
HUAT..... 188
HUAUT..... 331
HUBERLAN.....328, 330
HUCHE.....210, 212
HUE..... 204
HULIN..... 302
HURÉ..... 172, 211, 212

I

ILLAIRE, Martine..... 35

J

JACQUET..... 331
JACQUOT..... 183
JALAIN..... 317, 319, 337
JALLIN Jacques, premier huissier des Requêtes du Palais..... 317
JESSON..... 107, 108, 111
JOLLY..... 325
JOLY..... 153
JOSSÉ..... 354
JOUNET..... 157
JOUVIN..... 158
JOZAN..... 291
JOZON Albert, notaire à Meulan.....106, 119, 186, 187, 188, 290, 292, 406
Jumeauville (Yvelines)..... 201
JUVET..... 358

K

KOPP..... 157

L

L. KAPLAN, Steven..... 408
L'HUILLIER.....10, 171, 172, 173
LA BAUME de Marie, dame de GRIMAULT..... 41
LACHIVER..... 19, 21, 45, 48, 61, 87, 115, 403
LACOLLÉ..... 155
LACQUET..... 204
LAFORGE..... 250
LAGOUESLE.....9, 47, 55
LAIDEL..... 286
LAINÉ..... 152, 165, 186
LAISNÉ.....185, 214, 244, 254
LALIGNE..... 369
LALIGNÉE.....367, 368
LALIGNIÉ..... 156

LAMY.....151, 155, 157, 203
LANAVETTE.....346
LANCHANTIN.....172, 392
LANDRIN.....171, 238
LANGLOIS..... 10, 11, 22, 27, 76, 117, 123, 141, 153, 203, 206, 207, 251, 252, 295, 296, 304, 310, 349, 350, 353, 354
LARCHET.....158
LARCHEVEQUE.....213
LASNE.....364
LASSERAY.....125, 256, 300
LAUCHE.....349
LAUTE.....185
LAVALLARD..... 82, 83, 84, 85, 98, 99, 134, 137, 138, 139, 291, 307, 310, 312, 313, 314, 315, 355, 356, 405
LAVOCAT Eugène François, notaire à Paris.....318
LE BIHAN.....160, 283
LE BRUN.....41, 178
LE CELLIER.....334
LE CIRIER.....41
LE CLERC DE LESSEVILLE.....317
LE COCQ.....321
LE COINTRE.....166
LE COMTE.....210, 301, 302
LE HEURTEUR.....10, 163
Le Perchay (Val d'Oise).....176
LE ROY.....325
LE TAVERNIER.....320, 322
LEBLANC.....159
LEBLOND Charles, notaire à Meulan.....251, 254
LEBRUN.....163, 206, 207, 208
LEBRUN d'HEURGIVAL.....334
LECAILLER.....369
LECHEVEREL.....292
LECLERC.....188, 285
LECOMTE.....36, 267, 302, 304, 305, 326, 327, 331, 346
LECOMTE Jean Jacques, notaire à Meulan.....185, 186
LECOURT Jean, notaire à Paris.....180, 181
LÉCUYER Ambroise, maitre de Poste, aubergiste.....171
LÉCUYER Joseph, maitre de Poste, aubergiste.....171
LEFER.....315, 373
LEFÈVRE.....11, 85, 98, 99, 118, 134, 153, 154, 155, 156, 269, 307, 315, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 363, 373
LEFRERE.....153
LEGAT.....212, 213
LEGENDRE.....165, 200, 251
LÉGER.....152, 345
LEGRAND.....157, 206, 207, 208, 264, 320
LEGUILLON.....198
LEGUILLOU.....312
LEJEUNE.....153
LELEU.....393
LEMAIRE.....152, 156, 393
LEMAITRE.....208
LEMAITRE Dominique.....323
LEMESLE, Hervé.....5
LEMIRE.....325, 328
LEMOINE.....36, 42, 72, 118, 119, 152, 159, 292, 405
LEMOT.....98, 315, 355
LENOIR.....152, 166, 303
LEROUX.....188, 398
Les Mureaux (Yvelines).....20, 405
LESAGE.....197

LESCHAUDÉ.... 165, 166, 179
LESEUR, maire de Pontoise 332
LESIEUR.... 186
LESUEUR 178
LETAVERNIER.... 324
LEVAVASSEUR 336
L'ÉVESQUE.... 328
LÉVRIER Claude Joseph, président lieutenant général civil criminel et de police de Meulan 322
LHOTE....346, 355
LHUILIER 171
LHUILLIER....152, 171
LIMOUSIN.... 157
LOISEAU 328, 329, 365
Longuesse (Val d'Oise).... 12
LONGUEVILLE 336
LORMIER....119, 167
LOUVEAU 158
LOUVET 156, 253, 367, 368, 369
LUCE....36, 327
LUPETTE.... 188

M

MABILLE 152, 204
MACÉ.... 154, 155, 214, 217, 314
MAGDELAIN 285
MAHEU.... 207, 300, 310, 327, 349, 389, 392
MAHIEU 169, 179, 307
MAIGNAN 204
MAILLET 156
MAITRE.... 213
MALET 324, 326
MALÈVRE....353, 355
MALINGRE 152
MALLET.... 153
MALY.... 159
MANGIN....157, 364
MANGUY.... 221
MANON 156
MARAGNE, notaire à Pontoise.... 283
MARCELLINE 155
MARCHON.... 221
MARCQ Victor, notaire à Maule 315
MARECHAUT.... 165
MARECHAUX....165, 168
MARÉCHAUX.... 154, 165, 168, 169, 212
MARESCHAU 10, 165, 166, 167, 168
MARESCHAUX.... 165, 166, 167
MARET 326
MARIETTE....310, 324
Marines (Val d'Oise).... 254, 392, 398
Marquemont-Monnerville, Oise 302
MARQUET 328
MARQUIS Alfred Théophile, notaire à Meulan .. 109, 187, 188, 264, 265, 266, 269, 281, 286, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 363, 406
MARTEAU....171, 214, 215, 217, 241, 259, 301, 303
MASSÉ 217
MASSON....153, 154, 155, 156, 282, 312

MATHUN.....187
Maule (Yvelines).....197, 199, 200, 201, 311, 313, 405
MAUNOURY.....302
MAUPAS Jean, notaire à Paris.....181
MAURIN.....156
MAURY.....350
MAUVIER.....156
MAUVOISIN.....41, 48, 179, 181
MAZURIER.....177
MENIL.....156
MENUT de LATONNE.....42, 89, 119, 134, 137, 307
MENUT DE LATONNE.....10, 89, 118, 119, 120, 134, 137, 138, 142, 292, 307, 397, 405
MERA.....157
MERGNAC, Marie-Odile.....404
MERIEL.....47, 48, 77, 319, 320
MÉRIEL Jean, notaire à Meulan.....48, 320
MERLE, de.....31
MESLIER.....327
Mézy-sur-Seine (Yvelines).....9, 46, 111, 197, 198, 199, 200, 210, 293, 294, 405
MICHAUD.....85, 183, 187, 188, 292, 293, 294
MIRAUCHAUX.....264, 269, 283, 295
Mondescourt (Oise).....192
MONTARDIER.....357
MONTHIERS.....331
MOREAU.....158, 206, 318, 325
MOREL.....153, 210, 291
MORET, notaire.....98, 355
MORIN.....106, 156, 157, 186, 188, 293
MOTTE.....216
MOZÉ.....155

N

NATHUREL.....165, 166, 168
NICOLE.....241, 251, 252
NICOLLE.....10, 11, 203, 213, 214, 215, 217, 237, 238, 239, 240, 245, 248, 249, 255, 256, 257, 258

O

Obergenville, Simon, de.....43
Oinville (Yvelines).....7, 12, 20, 175, 197, 198, 199, 263, 270, 281, 282, 399, 403, 404
OISLINE.....357
OLLIER.....152
ORRY, commissaire des guerres.....389
ORSATELLI, Jean.....404
OZANNE.....355

P

PAILLEUR.....9, 46, 51, 169, 197, 407
PARAZOLS.....157
PARQUET.....47, 215, 217, 218, 259
PASQUET.....151
PASSOIR.....292, 293
PASTIÉ.....185

PAYELLE 330
PELET 319
PELISSIER 301
PELLÉ 152, 217, 218, 219, 220
PELLETIER 103, 106, 107, 110
PEREL 156, 356
PERON 349
PERRAUDIN, Rita 403
PERRAUT, Élise 5
PERREL 85, 98, 99, 154, 155, 189, 355, 356
PERRIN 311
PETIT 89, 115, 117
PETIT, Charles François 118
PETIT, Jeanne Sophie 119
PETIT, Pierre Denis Napoléon, notaire 173, 218, 219
PICOT 47
PIERREAU 159
PILLET 324
PINCHEREAU 41, 163
PINCHON 269, 356
PINON Anne Louis, chevalier conseiller du Roy, en tous ces conseils, président à Mortier du Parlement de Paris 328
PINSART 211
PIQ 354
PIQUET 152
PIZET 319
PLAMMÉE 156
PLANÇON 160
PLANTADE 283
POITOU 220, 221
POLLARD 208, 238
POLLART François, substitut de Mr le procureur du Roi du baillage de Meulan 322
POLLET 171
PONSARD 282, 283
PONTET 291
PORCHER 201
POSTEL 252, 253, 349
POULTIER 293
POUPIN 186
POUSSET, étude notariale ..18, 85, 99, 108, 109, 123, 178, 188, 209, 210, 213, 214, 215, 218, 219, 223, 231, 240, 263, 264, 265, 266, 269, 281, 285, 286, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 301, 302, 313, 356, 363, 403, 406
PRÉQUENARD 331
PREVOST 155, 361, 390, 398
PRÉVOST 153, 154, 155, 361, 379
PREVOTEAU 254
PRIEUR 154, 155, 216, 217
PRUAL 156
PUISSANT de la VILLEGUERIF 266
PURGET 201
PUTEAUX 206

Q

QUEVANNE 163, 178
QUILLIER Joseph Hippolyte Marie Pierre Célestin, notaire à Décize 266, 267

R

RABETTE 282
RABOURDIN 85, 183, 187, 188, 292, 293, 294
RACINE 180, 199, 200, 203, 206, 207, 208, 222, 321
RAGNANCOURT, de 322
RAGOT Lucien Isidore, notaire à Paris 263
RAINBOURG 302
RAMBOURG 302
RATEAU 251
RAVANNE 1, 86
RAVENEAU 156
REDON 159
REGNAULT 325
RENOUARD MENNEVILLE Louis Jean Bonnaventure, notaire à Meulan 214, 215, 218, 313
RENOURD 318
RESVE 10, 11, 18, 22, 33, 81, 151, 152, 153, 154, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 231, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 262, 301, 349
RESVES 18, 22, 81, 141, 151, 203, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 219, 220
RÉVÉRARD 141, 152
REVERDIN 333
RIBAULT 285, 286
RIBAUT 320, 321
ROBILARD 290, 297
ROCH 283
ROCHET 368, 369
ROCHETHULON, de la 49
ROCHIAUD 211
ROGNON 285, 286
ROLAND 160
Rouen (Seine-Maritime) 20, 89, 115, 118, 119, 292
ROULLOT, Maryse 5, 198, 199, 262
ROUNEAU 331
ROUSSEL 118, 152
RUELLE 177

S

SAINT CLAIR de, Nicolas Hector, notaire à Maule 315
SAINTAI 152, 171
SAINTARD 171, 172, 173, 175
Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) 63, 171, 181, 200, 201, 203, 208, 216, 217, 289, 290, 297, 302, 304, 311, 405
SALLARD 189
SANEUSE, Louis, de 46, 407
SARRAZIN 154
SAUCOURT de 329
SAUVAGE 302
SAVIGNY 158
SCHLESSINGER Genest Benoit, notaire à Meulan 85, 98, 292, 356
SCHMITT 160, 188, 283
SCHROEDER 332
SCOTÉ 291
SEBERT Louis Eugène, notaire à Paris 296
SECOURCÉ 323
Seraincourt (Val d'Oise) 12, 20, 159, 175, 199, 200, 303, 403, 404
SERRE 221

SIGIS 354
SIMONET Gérard 405
SIMONIN 158, 159, 269, 281
SIROINE 180
SIROŸ 180
SONNETTE 159
SORET 330, 334
STRAPÉLIAS 11, 18, 19, 42, 120, 121, 307, 397, 398, 399, 400
Sucy-en-Brie (Val de Marne) 41, 423
SURBLED 253

T

tanneur 18, 22, 81, 123, 151, 153, 157, 180, 181, 206, 207, 210, 213, 218, 290, 295, 296, 299, 304, 309, 310, 311, 313, 314, 349, 350
TARBÉ 137
TAURÉ 215, 216, 238
Tessancourt-sur-Aubette (Yvelines) 12, 169, 185, 186, 203, 208, 293, 403
TESTERAIDE 285
TEURÉ 213
TEYSSEIRE 374
Théméricourt (Val d'Oise) 12, 176, 186, 209
THEURET 213
THEVENON 154
THIBAULD 166
THIBAULT 159, 211
THIRION 242, 245, 257
THOMAS 175, 176
THOMASSIN Robert, notaire à Triel 323
THONOT 353
THURET 178
TINGRI, Prince de, ... 215
TONNEAU 353, 397
TOURNIAIRE 332
TRAPENARD, Augustin 407
TRIPET 172
TROCHERIE 158, 159, 160
TROUILLET 328
TROUITTET 329
TUPPIN 154, 155, 156, 158
TURPIN 159

U

Us (Val d'Oise) 175, 176

V

VAILLANT 10, 18, 208, 210, 212, 213, 223, 224, 225, 231
VALENTIN 159
VALLÉE 334
VALLOIS 283
VALOIS de, Marguerite 317
VANIER 392, 393
VANNIER 210

VATINÉ 159
VAUDIN 213, 219, 220, 296, 365, 379, 380, 389, 391, 392
VAUVILLER 157
Vaux-sur-Seine 199, 346, 405
VÉNARD 311
VERANT, Nicolas Barthélémy, chevalier 48
VERET Simon Auguste, notaire à Meulan 406
VERNEUIL 346
VERNIER 213
VESQUE 311
VEXEL 211
VIARD 201
VICQUE 177, 211, 261, 282
VIEIL 119
VIEILLARD 201
Vigny (Val d'Oise) 175, 176, 188
VIOLET 153, 154, 175, 199
VION de GAILLON 118, 165, 166, 254, 266, 267
VISBECQ 178, 207, 252
VITRÉ 47, 407
VIVIÉ 221

W

WAGNER 263
WOLFF 7

Y

YMBERT François, notaire à Paris 31

Édition mai 2026 (T4_V6)

Pour toute reproduction par quelque moyen que cela soit (photographie, copie, etc..) demander l'autorisation à l'auteur : M. **François BARON**, 15bis rue de Boissy 94370 Sucy-en-Brie francois.baronsucy@orange.fr ou baron.francois@wanadoo.fr

Il est possible, sur demande, d'obtenir une version sous couverture souple, papier glacé au format 21 x 29,7, couleur auprès de l'auteur.